ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2022

1ère partie

Benoit ARRIVÉ	**2**	DEL_2022_033	Représentation de la commune – École maternelle les Fauvettes
Benoit ARRIVÉ	**3**	DEL_2022_034	Comité de pilotage relatif à la stratégie pluriannuelle du « Plan de croisière de territoire » – Désignation d'un représentant
Sébastien FAGNEN	**4**	DEL_2022_035	Revitalisation du commerce et de l'artisanat – Reconduction du protocole d'accord d'aide à la rénovation des vitrines – Modification
Sébastien FAGNEN	**5**	DEL_2022_036	Revitalisation du commerce et de l'artisanat – Subventions pour rénovations de vitrines
Sébastien FAGNEN	**6**	DEL_2022_037	Adhésion au « Club des managers du centre-ville »
Sébastien FAGNEN	**7**	DEL_2022_038	Convention de réservation de logements entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et la SA HLM Coutances/Granville
Sébastien FAGNEN	**8**	DEL_2022_039	SA HLM Les Cités Cherbourgeoises – Programme de gros travaux 2022/2023 – Garantie d'emprunt pour un prêt de 2 385 000 €
Sébastien FAGNEN	**9**	DEL_2022_040	SA HLM Les Cités Cherbourgeoises – Programme de gros travaux 2022/2023 – Garantie d'emprunt pour un prêt de 5 785 000 €
Dominique HÉBERT	**10**	DEL_2022_041	Association Œuvre Communale Laïque de Vacances d'Octeville (OCLVO) - Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens
Dominique HÉBERT	**11**	DEL_2022_042	Association « En sortant de l'école » - Convention d'objectifs et de moyens
Bertrand LEFRANC	**12**	DEL_2022_043	Rapport sur la situation en matière de développement durable 2021
Gilbert LEPOITTEVIN	**13**	DEL_2022_044	Budget primitif 2022
Gilbert LEPOITTEVIN	**14**	DEL_2022_045	Fixation des taux des contributions directes locales pour 2022
Gilbert LEPOITTEVIN	**15**	DEL_2022_046	Prestations de services d'assurances – Groupement de commande – Commune / CCAS
Gilbert LEPOITTEVIN	**16**	DEL_2022_047	Adhésion à un groupement de commandes pour la réalisation du « Schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques »
Gilbert LEPOITTEVIN	**17**	DEL_2022_048	Convention d'adhésion au service de paiement en ligne

Gilbert LEPOITTEVIN	**18**	DEL_2022_049	Construction d'un pôle petite enfance – Autorisation de programme (18D00269) – Révision de l'autorisation de programme n°1/2022 – Actualisation des crédits de paiement n°1/2022
Gilbert LEPOITTEVIN	**19**	DEL_2022_050	Coopérative du Becquet – Autorisation de programme (16D00028) – Actualisation des crédits de paiement n°1/2022
Gilbert LEPOITTEVIN	**20**	DEL_2022_051	Reconversion du site de la Polle pour aménagement tennistique et rénovation du stade des Fourches – Autorisation de programme (18D00329) – Actualisation des crédits de paiement n°1/2022

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_033-DE

CHERBOURG en Cotentin

Pôle finances et administration
Direction administration et affaires juridiques
Rapporteur : Benoit ARRIVE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_033
SÉANCE DU 30 MARS 2022

02 - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE ÉCOLE MATERNELLE LES FAUVETTES

Suite à la démission de Monsieur Marc SPAGNOL, il convient de revoir la représentation de Cherbourg-en-Cotentin au sein du conseil d'école de l'école maternelle les Fauvettes, commune déléguée de Querqueville.

Le conseil municipal est invité à désigner Madame Valérie ISOIRD pour représenter la commune au sein de cette instance.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_033-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 30 mars 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 18 mars 2022
Date d'affichage du compte rendu : 6 avril 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le trente mars à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 18 mars 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard – BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée 19h18) - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - HÉBERT Dominique – HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles – LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h04) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 18h50) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège – RENARD Nathalie – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 20h00).

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine
GRUNEWALD Martine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LE POITTEVIN Lydie
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
ROGER Véronique a donné procuration à DUFILS Gérard
VASSAL Emmanuel a donné procuration à PIC Anna
VIEL-BONYADI Barzin a donné procuration à DUFILS Gérard

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_034-DE

CHERBOURG en Cotentin

Pôle finances et administration
Direction administration et affaires juridiques
Rapporteur : Benoit ARRIVE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_034
SÉANCE DU 30 MARS 2022

03 - COMITÉ DE PILOTAGE RELATIF À LA STRATÉGIE PLURIANNUELLE DU "PLAN DE CROISIÈRE DE TERRITOIRE" DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

L'Office de tourisme du Cotentin a pour objectif, en 2022, d'installer un nouveau mode de gouvernance. Sa vocation sera de coconstruire une stratégie pluriannuelle dans le cadre d'un « Plan croisière de territoire ».

A cet effet, l'Office de tourisme du Cotentin va constituer un comité de pilotage où sont invitées à siéger toutes les collectivités partenaires, à savoir :

- la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
- l'agglomération Le Cotentin,
- le Département de la Manche,
- la Région Normandie.

A noter que l'autorité portuaire « Ports de Normandie » intégrera également ce comité de pilotage.

Cette instance, présidée par Madame Manuela MAHIER, vice-présidente de l'Office du tourisme du Cotentin, sera appelée à se réunir deux fois par an, au printemps et à l'automne.

Le conseil municipal est invité à désigner Monsieur Sébastien FAGNEN pour représenter la commune de Cherbourg-en-Cotentin au comité de pilotage « Plan croisière de territoire ».

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_034-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 30 mars 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 18 mars 2022
Date d'affichage du compte rendu : 6 avril 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le trente mars à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 18 mars 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard – BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée 19h18) - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - HÉBERT Dominique – HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles – LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h04) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 18h50) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège – RENARD Nathalie – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 20h00).

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine
GRUNEWALD Martine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LE POITTEVIN Lydie
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
ROGER Véronique a donné procuration à DUFILS Gérard
VASSAL Emmanuel a donné procuration à PIC Anna
VIEL-BONYADI Barzin a donné procuration à DUFILS Gérard

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_035-DE

CHERBOURG en Cotentin

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Sébastien FAGNEN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_035
SÉANCE DU 30 MARS 2022

04 - REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT RECONDUCTION DU PROTOCOLE D'ACCORD D'AIDE À LA RÉNOVATION DES VITRINES - MODIFICATION

Le conseil municipal du 15 décembre 2021 a validé le règlement général d'attribution d'aide à la rénovation de vitrines, mais une erreur matérielle s'y est glissée, indiquant une bonification de 1 000,00 € (au lieu de 500 €) selon le périmètre d'intervention dans la zone ORT cœur de ville, dans un quartier prioritaire, dans un des quartiers de veille active (QVA) ou en zone UA.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal est invité à valider la modification du règlement conformément au préambule de la délibération n°DEL2021_276.

Par ailleurs, dans un souci d'harmonisation de procédure d'attribution des aides aux ravalements de façades et aux aides à la rénovation de vitrines, il est proposé que le dossier soit complété par des devis et non des factures.

Le conseil municipal est invité à valider le règlement ci-joint modifié.

Vu l'avis favorable de la commission n°4 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_035-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 30 mars 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 18 mars 2022
Date d'affichage du compte rendu : 6 avril 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le trente mars à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 18 mars 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard – BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée 19h18) - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - HÉBERT Dominique – HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles – LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h04) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 18h50) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège – RENARD Nathalie – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 20h00).

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine
GRUNEWALD Martine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LE POITTEVIN Lydie
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
ROGER Véronique a donné procuration à DUFILS Gérard
VASSAL Emmanuel a donné procuration à PIC Anna
VIEL-BONYADI Barzin a donné procuration à DUFILS Gérard

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_035-DE

DIRECTION DE L'URBANISME
ET DU FONCIER
MISSION FAÇADES

RÉGLEMENT GÉNÉRAL D'ATTRIBUTION

APPROUVÉ PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021

Ce règlement prend effet au 1er janvier 2022
et sera applicable jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération
du Conseil Municipal ne le modifie.

1 - Préambule

Initialement mis en place par la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, ce dispositif a été étendu à l'ensemble du territoire de Cherbourg-en-Cotentin dans le cadre de la création de la commune nouvelle.

C'est dans un objectif de mise en valeur de son patrimoine et de son attractivité que la municipalité se dote ainsi d'un dispositif de prescriptions esthétiques et techniques relatives à l'aide à la rénovation de vitrine.

Le présent règlement fixe le cadre d'attribution des aides à la rénovation de vitrine.

2 - Bénéficiaires

Les commerçants et artisans indépendants propriétaires ou locataires.

3 - Conditions d'attribution

- Les travaux réalisés doivent contribuer à l'embellissement du magasin avec une intervention sur la vitrine (lieu de mise en valeur des produits et prestations)
- Le point de vente doit être exploité sur le territoire de la commune de Cherbourg-en-Cotentin
- Le commerçant doit être inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés, ou au Répertoire des Métiers
- Le projet devra avoir été réalisé conformément aux règles d'urbanisme en vigueur en respectant les prescriptions mentionnées dans les arrêtés des autorisations de travaux.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_035-DE

4 - Travaux

Les travaux de rénovation doivent **respecter les prescriptions** techniques et esthétiques définies dans l'arrêté de non-opposition à la déclaration préalable, dans l'arrêté d'autorisation préalable à la pose d'enseigne ou du permis de construire signé par le maire.

- **Sont éligibles aux aides :**

- Les travaux éligibles sont uniquement liés à la rénovation extérieure de la vitrine (par ex : stores), à l'enseigne, à l'éclairage de la vitrine intérieure et à la valorisation de l'accès.

Dans le cadre de la déclaration de travaux, les commerçants devront se mettre en conformité et respecter le règlement national et local de publicité.
Les réalisations non conformes aux autorisations d'urbanisme délivrées par le service instructeur de la mairie de Cherbourg-en-Cotentin ne pourront faire l'objet d'un subventionnement.

- **Exécution des travaux**

- Avant tout commencement de travaux, le demandeur devra être en possession des autorisations d'urbanisme (arrêté de non-opposition à la déclaration préalable et de l'autorisation préalable à la pose d'enseigne) **ET** de la notification d'accord de principe de l'attribution d'aide de la mairie.

5 - Dispositif d'aides

L'aide à la rénovation de vitrine est versée sous forme d'une subvention accordée par le Conseil Municipal.
Le montant de la subvention mobilisable est de **3 500 €** (trois mille cinq cent euros) avec un bonus de **500 €** (cinq cent euros) si le commerce est situé :

- Dans le périmètre ORT,
- En zone UA du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

- **Dans un quartier prioritaire :**
  - Provinces, Maupas-Hautmarais-Brèche du bois et les Fourches-Charcot Spanel (Cherbourg-Octeville).

- **Dans les Quartiers de Veille Active (QVA) :**
  - Sur Cherbourg-Octeville : Divette ;
  - Sur Equeurdreville-Hainneville : les Herches, la Bonde-Brécourt- Lecanu, les Couplets, les Goths, le Rideret ;
  - Sur la Glacerie : Beauséjour-Montmartre ;
  - Sur Querqueville : l'Acre ;
  - Sur Tourlaville : Pontmarais, les Flamands et Eglantine.

Les aides sont calculées sur la base du montant Hors Taxes des travaux éligibles. Ce montant total de l'aide est plafonné à : **3 500 €** (trois mille cinq cent euros).
Les dossiers complets et réputés conformes sont présentés au Conseil Municipal pour attribution de l'aide correspondant au projet. Le versement de la subvention est ensuite réalisé par le Trésor Public, sous forme de virement bancaire.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_035-DE

Calcul du montant de l'aide aux travaux :

L'aide aux travaux est de 20% du montant HT des travaux subventionnables plafonnés à 3 500,00 € (1)

(1) Un commerçant ayant déjà bénéficié de l'aide à la rénovation de vitrine, pour le point de vente considéré, pourra présenter un second dossier au cours des 5 années suivantes sous réserve que le cumul d'aide ne dépasse pas le plafond prévu dans le dispositif actuel.

6 - Constitution du dossier de demande d'aides

La demande d'aides à la rénovation de vitrine se fait APRÈS le dépôt de la déclaration préalable aux travaux en mairie, et AVANT la réalisation des travaux.

La liste des pièces constituant le dossier de demande d'aides peut être retirée à l'accueil des mairies déléguées, auprès du service instructeur et/ou téléchargée sur le site internet de la ville : cherbourg.fr.

Le dossier de demande d'aides peut être déposé dans les mairies des communes déléguées, à l'accueil du service instructeur, transmis par mail à l'adresse vitrines@cherbourg.fr ou expédié par courrier à « Mission Façades », Direction de l'Urbanisme et du Foncier, 2 quai de Caligny, Cherbourg-Octeville, 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN.

- **Liste des pièces pour le dossier de demande d'aide**

- La fiche de demande de subvention pour la rénovation vitrine dûment complétée datée et signée
- La copie des arrêtés relatifs aux autorisations préalables de travaux signés par le maire (déclaration préalable et autorisation préalable à la pose d'enseigne)
- Une copie du récépissé de dépôt de la déclaration préalable (DP) et de l'autorisation préalable (AP)
- 2 exemplaires du règlement d'attribution d'aide signés dont 1 exemplaire est à conserver par le pétitionnaire
- Une ou plusieurs photographie(s) couleur de l'existant présentant la totalité du commerce
- Un devis quantitatif précis affichant des prix Hors Taxes et listant chaque élément concerné par les travaux (ex : enseignes, stores, éclairage,…)
- Un relevé d'identité bancaire ou postale.

Il est à noter que tout dossier incomplet fera l'objet d'un courrier de demande de pièces complémentaires et que l'instruction du dossier ne commencera que lorsque le dossier sera réputé complet.

7 - Instruction de la demande d'aide

La demande sera instruite par la Direction de l'Urbanisme et du Foncier de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_035-DE

L'accord de principe concernant l'attribution de l'aide sera notifié au demandeur par courrier recommandé avec accusé de réception. En cas de refus, la décision sera motivée.

A compter du délai de notification, le bénéficiaire disposera de 12 mois pour réaliser les travaux et transmettre les factures certifiées acquittées à la Direction de l'Urbanisme et du Foncier.
Il est à noter qu'aucune relance ne sera effectuée et que tout dépassement de ce délai donnera lieu au classement sans suite de la demande.

Le versement des aides interviendra après vérification de la conformité des travaux réalisés et respect des prescriptions mentionnées dans les arrêtés des autorisations de travaux et vote en Conseil Municipal d'une délibération approuvant le montant de la subvention finalement allouée au demandeur, aux regards des factures acquittées présentées. Le versement de la subvention sera réalisé par le Trésor Public sous forme de virement bancaire.

ATTENTION : Le versement des aides peut être refusé si les travaux exécutés ne sont pas conformes à ceux autorisés par la mairie.

8 - Points particuliers

- Les déchets de chantier doivent faire l'objet d'une bonne gestion, notamment pas d'évacuation dans le réseau pluvial.
- L'obtention d'aides s'accompagne de la permission, pour la ville, d'utiliser gratuitement les photos des devantures commerciales rénovées à des fins de communication.

Mission Façades
Direction de l'Urbanisme et du Foncier
2 Quai de Caligny
CHERBOURG-OCTEVILLE
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
Téléphone : 02.33.08.26.36
Courriel : vitrines@cherbourg.fr

Date : ……

Nom, prénom : ……

Signature du demandeur, précédée de la mention « Lu et Approuvé » :

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_036-DE

CHERBOURG en Cotentin

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Sébastien FAGNEN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_036
SÉANCE DU 30 MARS 2022

05 - REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT SUBVENTIONS POUR RÉNOVATIONS DE VITRINES

La commune de Cherbourg-en-Cotentin accorde depuis le 16 décembre 2020 une aide à la rénovation de vitrines, sous forme de subvention.

Le règlement d'attribution d'aide à la rénovation, adopté par délibération n°2020_365, s'applique pour les demandes déposées jusqu'au 31 décembre 2021.

Par délibération n°2021_276 un nouveau règlement d'aide à la rénovation de vitrines a été adopté pour les demandes déposées à compter du 1er janvier 2022.

Le nouveau règlement s'applique dans les conditions suivantes :

1 – Destinataires de l'aide :

- les commerçants et artisans indépendants propriétaires ou locataires,
- le commerçant doit être inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés, ou au Répertoire des Métiers,
- le point de vente concerné doit être exploité sur le territoire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

2 - Forme de l'aide :

Depuis le 1er janvier 2022 l'aide est versée sous forme d'une subvention accordée par le conseil municipal correspondant à 20 % du montant HT des travaux. Le montant de cette subvention est plafonné à 3 500 €. Une bonification de 500 € est accordée selon le périmètre d'intervention dans la zone ORT cœur de ville, dans un quartier prioritaire, dans un des quartiers de veille active (QVA) ou en zone UA.

Les frais de conception et d'étude sont pris en compte jusqu'à 10 % du montant HT des travaux liés à la vitrine.

3 - Conditions d'attribution :

Dans le cadre de la déclaration de travaux, les commerçants devront se mettre en conformité et respecter le règlement national de publicité ainsi que le règlement de publicité restreinte. Les réalisations non conformes aux autorisations d'urbanisme ne pourront faire l'objet d'un subventionnement.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2021_276 du 15 décembre 2021 du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin relative à la reconduction de l'aide à la rénovation de vitrines,
Considérant l'intérêt de cette action qui permet d'apporter une aide aux commerçants et d'améliorer le cadre de vie,

Pour les dossiers déposés jusqu'au 31 décembre 2021, le conseil municipal est invité à :

- accorder une subvention de **791,91 €** à la SAS OPALE représentée par M. LENOURY Emmanuel qui a effectué la rénovation de sa vitrine « AGENCE OPALE COMMUNICATION » située 7 rue François la Vieille, Cherbourg-en-Cotentin (50100). Le montant des travaux éligibles liés à la vitrine s'élève à 2 639,70 € ;

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_036-DE

- accorder une subvention de **4 271,82 €** à la SAS MINERVA ISSARTEL représentée par M. David BELLOT qui a effectué la rénovation de sa vitrine « MINERVA ISSARTEL » située 48 place Napoléon à Cherbourg-en-Cotentin (50100). Le montant des travaux éligibles liés à la vitrine s'élève à 14 239,41 € ;
- accorder une subvention de **304,50 €** à l'EURL LE GRENIER DES ENFANTS représentée par Mme TRAVERT Tyffanie qui a effectué la rénovation de sa vitrine « Le grenier des enfants » située 23 rue du Commerce à Cherbourg-en-Cotentin (50100). Le montant des travaux éligibles liés à la vitrine s'élève à 1 015,00 € ;
- accorder une subvention de **3 124,09 €** à l'EURL DURONAJ représentée par M. JOURDAN Melveen qui a effectué la rénovation de sa vitrine « Fromagerie Duronaj » située 28 rue du Château à Cherbourg-en-Cotentin (50100). Le montant des travaux éligibles liés à la vitrine s'élève à 10 413,64 €.
- accorder une subvention de **949,63 €** à l'EURL CAVAVIN représentée par M. DINCUFF Erwann qui a effectué la rénovation de sa vitrine « Cavavin » située 3 rue Grande Rue à Cherbourg-en-Cotentin (50100). Le montant des travaux éligibles liés à la vitrine s'élève à 3 165,42 €.
- accorder une subvention de **5 000 €** à la SARL GARAGE VIEL représentée par M. CANTREL Sébastien qui a effectué la rénovation de sa vitrine « Agence Peugeot » située 13 rue de la Jouennerie à Cherbourg-en-Cotentin (50130). Le montant des travaux éligibles liés à la vitrine s'élève à 28 782,47 €.
- accorder une subvention de **1 702,20 €** à la SARL POUPIO représentée par Mme POULAIN Sandrine qui a effectué la rénovation de sa vitrine « Le café du port » située 20 quai de Caligny à Cherbourg-en-Cotentin (50100). Le montant des travaux éligibles liés à la vitrine s'élève à 5 674,00 € (aide aux travaux de 30 %).
- accorder une subvention de **3 441,00 €** à la SARL LES 3 M représentée par Mme MARION Martine qui a effectué la rénovation de sa vitrine « Bar l'Imprévue » située 8 place de la Fontaine à Cherbourg-en-Cotentin (50100). Le montant des travaux éligibles liés à la vitrine s'élève à 11 470,00 € (aide aux travaux de 30 %).
- accorder une subvention de **5 000,00 €** à la SELARL PHARMACIE DE PONT-MARAIS représentée par Mme MOUCHEL Catherine qui a effectué la rénovation de sa vitrine « Pharmacie de Pont-Marais » située 6 rue de la Fonderie à Cherbourg-en-Cotentin (50110). Le montant des travaux éligibles liés à la vitrine s'élève à 23 569,92 € (aide aux travaux de 30 %).
- accorder une subvention de **3 113,21 €** à la COMPAGNIE NORMANDE DES TRAVAILLEURS DE LA MER représentée par M. DE LESTRANGE Guillaume qui a effectué la rénovation de sa vitrine « Les travailleurs de la mer » située 56 quai de Caligny à Cherbourg-en-Cotentin (50100). Le montant des travaux éligibles liés à la vitrine s'élève à 10 377,36 € (aide aux travaux de 30 %).

Pour les dossiers déposés après le 1er janvier 2022, le conseil municipal est invité à :

- accorder une subvention de **940,20 €** à Madame SAUVEY Camille qui a effectué la rénovation de sa vitrine « Bureau d'étude » située 19 rue de la Paix à Cherbourg-en-Cotentin (50120). Le montant des travaux éligibles liés à la vitrine s'élève à 2 201,00 € (aide aux travaux de 20 % + bonus de 500 €).

La dépense totale s'élève à **28 638,56 €** au budget principal sur la ligne de dépense 46104, nature 20422.

Vu l'avis favorable de la commission n°4 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_036-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 30 mars 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 18 mars 2022
Date d'affichage du compte rendu : 6 avril 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le trente mars à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 18 mars 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard – BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée 19h18) - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - HÉBERT Dominique – HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles – LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h04) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 18h50) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège – RENARD Nathalie – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 20h00).

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine
GRUNEWALD Martine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LE POITTEVIN Lydie
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
ROGER Véronique a donné procuration à DUFILS Gérard
VASSAL Emmanuel a donné procuration à PIC Anna
VIEL-BONYADI Barzin a donné procuration à DUFILS Gérard

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_037-DE

CHERBOURG en Cotentin

Pôle attractivité et urbanisme durable
Centre de ressources
Rapporteur : Sébastien FAGNEN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_037
SÉANCE DU 30 MARS 2022

06 - ADHÉSION AU "CLUB DES MANAGERS DE CENTRE-VILLE"

La situation du commerce et son fort impact sur l'image des centres-villes incitent les collectivités à organiser une action à multiples niveaux pour veiller au dynamisme des centralités.

Dans l'objectif de renforcer l'attractivité et la promotion des centres-villes, la commune de Cherbourg-en-Cotentin a recruté, il y a bientôt 4 ans, une manager de centre-ville.

Le management de centre-ville est une démarche importée de Grande-Bretagne et de Belgique qui vise à coordonner les efforts et les ressources des acteurs publics et privés pour développer l'attractivité des centres-villes, promouvoir le centre-ville auprès des investisseurs, et donner des raisons objectives aux usagers de revenir en centre-ville.

La démarche est animée par un manager de centre-ville qui joue le rôle d'interface entre tous les acteurs qui contribuent à l'attractivité du centre-ville : les services de la ville et de l'intercommunalité (affaires générales, urbanisme, communication, voirie, stationnement, propreté, manifestations et évènementiels...) commerçants, unions commerciales, propriétaires et bailleurs de locaux commerciaux, agents immobiliers, associations, chambres consulaires, office du tourisme, ...

Il existe aujourd'hui près de 250 managers de centre-ville dans l'hexagone. Pour fédérer les villes qui ont intégré cette démarche et mettre en réseau l'ensemble des managers de centre-ville, un club des managers de centre-ville a été créé sous la forme d'une association loi 1901. Adhérer à ce club permettrait à la commune de Cherbourg-en-Cotentin :

- de disposer d'une veille sur des évolutions réglementaires,
- d'accéder à un forum d'échange de bonnes pratiques et de retour d'expérience sur les expérimentations en cours,
- d'intégrer un réseau national qui défend les intérêts des centres villes et participe en lien avec les instances décisionnelles à la définition et à la mise en place de mesures innovantes en faveur de la revitalisation du commerce de centre-ville,
- d'être invitée à participer aux salons professionnels incontournables tels que : Franchise Expo, le SIEC, le Mapic, le salon Maison et Objet etc.

Aussi, pour compléter notre dispositif en faveur de la redynamisation des centres-villes, il est proposé d'adhérer au « Club des managers de Centre-ville », le montant de l'adhésion annuelle a été fixé pour 2022 à 50 €.

Le conseil municipal est invité à :

- accepter l'adhésion à l'association « Club des Managers de Centre-ville ». Le montant de l'adhésion annuelle sera imputé chaque année au budget primitif, nature 6281, ligne de crédit 43851,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents d'adhésion de la commune de Cherbourg-en-Cotentin au « Club des Managers de Centre-ville ».

Vu l'avis favorable de la commission n°4 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_037-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 30 mars 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 18 mars 2022
Date d'affichage du compte rendu : 6 avril 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le trente mars à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 18 mars 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard – BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée 19h18) - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - HÉBERT Dominique – HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles – LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h04) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 18h50) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège – RENARD Nathalie – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 20h00).

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine
GRUNEWALD Martine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LE POITTEVIN Lydie
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
ROGER Véronique a donné procuration à DUFILS Gérard
VASSAL Emmanuel a donné procuration à PIC Anna
VIEL-BONYADI Barzin a donné procuration à DUFILS Gérard

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_038-DE

CHERBOURG en Cotentin

Pôle proximité citoyenneté
Centre de ressources
Rapporteur : Sébastien FAGNEN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_038
SÉANCE DU 30 MARS 2022

07 - CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS ENTRE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET LA SA HLM COUTANCES GRANVILLE

L'article L.441-1 du code de la construction et de l'habitation permet aux organismes d'habitations à loyer modéré, en contrepartie d'un apport de terrain, d'un financement ou d'une garantie financière, de contracter des obligations de réservation pour les logements construits, améliorés ou acquis et améliorés avec le concours financier de l'État, lors d'une mise en location initiale ou ultérieure.

L'article R.441-5 du même code précise que les bénéficiaires des réservations de logements prévues à l'article L.441-1 peuvent être des collectivités territoriales.

Conformément à ces deux articles, une proposition de convention a été établie entre la commune de Cherbourg–en-Cotentin et la SA HLM Coutances Granville. Celle-ci concerne les logements à usage d'habitation dont la SA HLM Coutances Granville est propriétaire, ou sur lesquels elle détient un droit réel sur la commune.

Elle a pour objet de définir les conditions de réservations communales, et les modalités d'attribution des logements.

Elle précise notamment la voix prépondérante du Maire sur ces logements réservés, pour les dossiers examinés par la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) de la SA HLM Coutances Granville.

Elle fixe également les modalités de calcul du nombre de logements réservés, et de retour d'information vers le Maire.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention dont le projet est présenté en annexe de cet exposé.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_038-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 30 mars 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 18 mars 2022
Date d'affichage du compte rendu : 6 avril 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le trente mars à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 18 mars 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard – BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée 19h18) - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - HÉBERT Dominique – HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles – LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h04) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 18h50) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège – RENARD Nathalie – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 20h00).

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine
GRUNEWALD Martine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LE POITTEVIN Lydie
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
ROGER Véronique a donné procuration à DUFILS Gérard
VASSAL Emmanuel a donné procuration à PIC Anna
VIEL-BONYADI Barzin a donné procuration à DUFILS Gérard

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_038-DE

CONVENTION DE RESERVATION CHERBOURG-EN-COTENTIN

Entre

La SA HLM Coutances Granville, société anonyme d'habitations à loyer modéré, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Coutances sous le n° 946 620 119 dont le siège social est à COUTANCES, 97 bis rue Geoffroy de Montbray, représentée par Monsieur François HERBIN, directeur général,

d'une part,

Et

La commune de CHERBOURG-EN-COTENTIN représentée par Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire, ci-après désignée « la commune »,

d'autre part,

Vu l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation permettant aux organismes d'habitations à loyer modéré, en contrepartie d'un apport de terrain, d'un financement ou d'une garantie financière, de contracter des obligations de réservation pour les logements construits, améliorés ou acquis et améliorés avec le concours financier de l'Etat, lors d'une mise en location initiale ou ultérieure,

Vu l'article R. 441-5 du code de la construction et de l'habitation précisant que les bénéficiaires des réservations de logements prévues à l'article L. 441-1 peuvent être des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, notamment son article 114,

Vu le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La SA HLM Coutances Granville réserve au profit de la commune, dans les conditions prévues par l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation, en contrepartie des apports de terrains et des financements que la commune lui a consentis, les logements visés à l'article 2 et dont il est actuellement propriétaire à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_038-DE

ARTICLE 2 - LOGEMENTS RESERVES

Les logements de la SA HLM Coutances Granville concernés par la présente convention sont des logements à usage d'habitation dont la SA HLM Coutances Granville est propriétaire ou sur lesquels elle détient un droit réel (bail emphytéotique, à construction ou à réhabilitation) sur la commune de **CHERBOURG-EN-COTENTIN.**

Les logements réservés sont à usage locatif et donnés à bail à des personnes physiques qui doivent y faire leur résidence principale. Ces logements ne peuvent être sous-loués, sans une autorisation expresse de la SA HLM Coutances Granville.

Ne sont pas visés par la présente convention des logements réservés par des services relevant de la défense nationale (service de la marine, etc.) ou de la sécurité intérieure (service de la gendarmerie ou de la police, etc.).

ARTICLE 3 - CRITERES D'ATTRIBUTION

Les logements réservés sont attribués à des personnes physiques séjournant régulièrement sur le territoire français, dont les ressources n'excèdent pas des limites fixées par la réglementation pour l'ensemble des personnes vivant au foyer.

Conformément au code de la construction et de l'habitation, les orientations applicables à l'attribution des logements sont définies par le conseil d'administration de la SA HLM Coutances Granville. Elles sont portées à la connaissance du maire de la commune, à sa demande.

Ces attributions tiennent compte, le cas échéant, des orientations définies par la conférence intercommunale du logement, dans les conditions prévues à l'article L 441-5 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que de la convention intercommunale d'attribution visée à l'article L 441-6 du même code et du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs mentionné à l'article L. 441-2-8.

Le maire de la commune d'implantation des logements peut être consulté sur les principes régissant ces attributions et est informé du résultat de leur application.

Au moins un quart des attributions annuelles de logements réservés par la commune est destiné aux personnes bénéficiant d'une décision favorable mentionnée à l'article L. 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation ou, à défaut, aux personnes prioritaires en application de l'article L 441-1 du même code.

Sur les territoires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) visés au vingt-troisième alinéa de l'article L 441-1 du code de la construction et de l'habitation, au moins 25 % des attributions annuelles de logements, suivies de baux signés, sont consacrés, en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPPV), à des demandeurs du premier quartile de ressources dont le montant est défini annuellement par arrêté du ministère du logement. Sur ces mêmes territoires, au moins 50% des attributions annuelles de logements sont consacrées en QPPV à des demandeurs dont le niveau de ressources est supérieur à ce montant.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_038-DE

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE RESERVATION

Les réservations portent sur un flux annuel de logements : lors de la libération d'un des logements visés à l'article 2, la commune peut proposer un ou plusieurs candidats de son choix répondant aux critères fixés à l'article 3.

4.1. Libération du logement

La disponibilité du logement est notifiée sans délai à la commune, dès que La SA HLM Coutances Granville est informé du départ de la (ou des) personne(s) occupant le logement.

Cette notification est effectuée par courrier, par mail ou tout autre moyen électronique, sur lequel sont mentionnés les caractéristiques principales du logement réservé (adresse, surface, type), le montant du loyer et la date de disponibilité.

4.2. Enregistrement des demandes

Les demandes des candidats à l'attribution d'un logement réservé doivent avoir été préalablement enregistrées sur le fichier commun départemental de gestion de la demande et être assorties du numéro unique visé par l'article L. 441-2-1 du code de la construction et de l'habitation. Pour être recevable, la carte nationale d'identité (ou le cas échéant un titre de séjour) doit être jointe à la demande.

Les candidats peuvent compléter le formulaire conforme au modèle mentionné à l'article R. 441-2-2 du code de la construction et de l'habitation ou saisir en ligne leur demande sur demandelogement50.fr

Les services administratifs de la commune assureront l'enregistrement des demandes sur le logiciel Imhoweb mis à disposition par Manche Habitat.

4.3. Proposition des candidats

La commune dispose d'un délai d'un mois pour proposer un ou plusieurs candidats à l'attribution : ce délai court à compter de la date à laquelle la commune est avisée par la SA HLM Coutances Granville de la libération du logement réservé.

Ces propositions seront effectuées dans le respect des dispositions du code de la construction et de l'habitation notamment au regard des conditions d'occupation des logements et des plafonds de ressources applicables selon le financement des opérations (PLUS, PLAI, etc.) et le cas échéant, des orientations définies par la conférence intercommunale du logement, en vue d'atteindre les objectifs d'attributions annuelles de logements figurant à l'article 3 de la présente convention.

Sauf en cas d'insuffisance des demandes de logement sur la commune, pour le type et la nature de logement réservé, la commune doit proposer au moins trois candidats à l'attribution du logement réservé.

La commune peut classer les candidats selon un ordre de priorité en prenant en compte le cas échéant la cotation définie dans le plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur : cet ordre est motivé et les critères appliqués pour l'établir précisés.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_038-DE

4.4. Attribution du logement

La décision d'attribution du logement est prononcée, conformément à la réglementation en vigueur, par la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) de la SA HLM Coutances Granville.

Le maire de la commune est membre de plein droit de cette commission et y dispose d'une voix prépondérante. Il est invité aux réunions dans les conditions prévues par le règlement intérieur de la commission.

La CALEOL est souveraine : elle est en droit de ne pas attribuer le logement à tout candidat proposé par la commune, notamment si les ressources de ce candidat excèdent les plafonds fixés par la réglementation ou si le candidat ne respecte pas les conditions de séjour pour accéder à un logement locatif social. La CALEOL peut également modifier l'ordre de priorité des dossiers proposés par la commune. En cas de décision de non-attribution, la SA HLM Coutances Granville en notifie les motifs au candidat concerné et à la commune.

4.5. Affectation du logement à défaut de proposition

La SA HLM Coutances Granville recouvre la faculté de proposer le logement réservé à tout candidat de son choix :

- ✓ quand la commune n'a proposé aucun candidat à l'attribution dans le délai prévu à l'article 4.3,
- ✓ si le nombre de candidats proposés par la commune est inférieur à trois, alors que la demande est suffisante.

ARTICLE 5 – MISE EN SERVICE D'UN PROGRAMME

Lors de la première mise en service d'un programme sur le territoire de la commune, une concertation est organisée avec l'ensemble des réservataires concernés.

La SA HLM Coutances Granville propose au moins six mois avant leur mise en location une répartition des logements entre ces différents réservataires.

Chacun d'entre eux dispose d'un délai d'un mois pour formuler toutes remarques qu'il juge nécessaire sur cette répartition et les conditions d'attribution des logements.

ARTICLE 6 – CALCUL DES RESERVATIONS

Le nombre de réservations auquel a droit la commune, exprimé en pourcentage, est calculé en tenant compte du parc de logements que détient la SA HLM Coutances Granville, du nombre de mutations au sein de ce parc et du flux annuel de logements réservés auxquels ont droit les autres réservataires, en particulier l'Etat au titre de son contingent préfectoral.

La part des logements réservés dans le cadre de la présente convention en contrepartie de l'octroi de la garantie financière des emprunts par une commune ne peut représenter globalement plus de 20 % du flux annuel sur leur territoire. Des réservations supplémentaires sont consenties en contrepartie des apports de terrain et/ou des financements.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_038-DE

Les réservations prévues par la présente convention portent sur un flux annuel de logements exprimé en pourcentage du patrimoine locatif social de la SA HLM Coutances Granville au 1er janvier de chaque exercice (N).

Ce flux annuel de logements est calculé en deux étapes.

Lors de la première étape, sont exclus du patrimoine locatif social les logements identifiés dans des programmes et dont les réservations sont faites au profit des services relevant de la défense nationale ou de la sécurité intérieure ainsi que les logements destinés à la vente ou voués à la démolition au cours de l'exercice (N) :

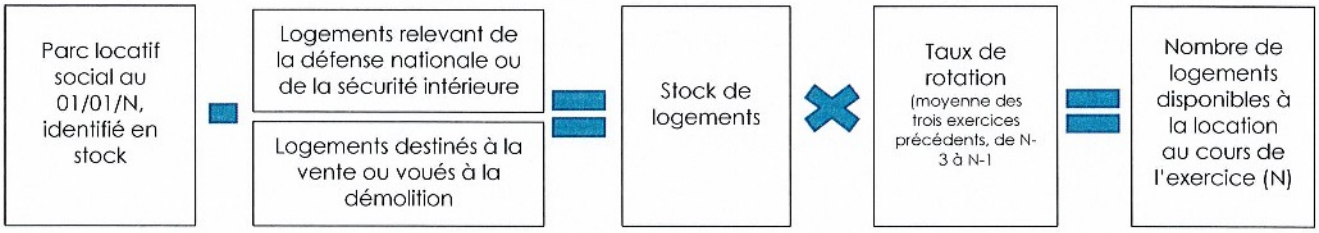

Lors de la seconde étape, ne sont pas pris en compte les logements nécessaires dans l'année aux mutations de locataires du parc social de la SA HLM Coutances Granville et aux relogements effectués en application du 5ème alinéa du I de l'article R 441-5 du code de la construction et de l'habitation (opération de rénovation urbaine ou de renouvellement urbain, opération de copropriétés dégradées, etc.) :

Chaque année, la présente convention est actualisée pour adapter ce calcul en fonction des mises en service des programmes au cours de l'exercice précédent et de l'échéance des droits de réservation.

Cette actualisation est effectuée par la SA HLM Coutances Granville, qui informe la commune par courrier des modalités et du résultat du calcul des réservations dont elle continue de bénéficier sur son territoire.

ARTICLE 7 – BILAN ANNUEL

Avant le 28 février de chaque année, la SA HLM Coutances Granville transmet à la commune un bilan annuel des logements proposés ainsi que des logements attribués au cours de l'année précédente, par réservataire et par typologie de logement, type de financement, localisation hors et en quartier politique de la ville et période de construction.

Sur les territoires mentionnés au vingt-troisième alinéa de l'article L. 441-1, ce bilan est aussi transmis au président de l'établissement public de coopération intercommunale, le bilan étant soumis à la conférence intercommunale du logement, avant le 31 mars. Sur proposition du président de l'établissement public de coopération intercommunale, cette

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_038-DE

conférence peut procéder à une évaluation de l'évolution pluriannuelle des flux de réservation.

La commune est également informée avant le 28 février de chaque année du nombre de logements soustraits du flux de l'année en cours afin de prendre en compte les mutations et les relogements effectués en application du 5ème alinéa du I de l'article R 441-5 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que du bilan des attributions réalisées l'année précédente au titre de ces relogements.

ARTICLE 8 - CONDITIONS DE LOCATION

Les logements réservés sont loués aux conditions ordinaires et de droit appliquées par la SA HLM Coutances Granville.

Les loyers sont calculés et révisés dans les conditions prévues à l'article L. 442-1 du code de la construction et de l'habitation.

Il pourra être également réclamé au cours du bail le paiement d'un supplément de loyer de solidarité si les ressources du ménage occupant le logement dépassent les plafonds de ressources, dans les conditions prévues par les articles L. 441-3 et suivants du code de la construction et de l'habitation.

ARTICLE 9 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2022 et sera renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

La présente convention pourra être résiliée par la commune ou la SA HLM Coutances Granville, sous réserve de respecter un préavis de six mois.

ARTICLE 10 - CLAUSE DE SAUVEGARDE

Toute disposition figurant dans la présente convention et qui ne serait pas conforme à la loi, à une réglementation ou à une convention signée avec l'Etat, présente ou à venir, est réputée non écrite.

Fait à Coutances, le , en trois exemplaires de 6 pages

Pour la commune

Pour la SA HLM Coutances Granville

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_039-DE

CHERBOURG en Cotentin

Pôle attractivité et urbanisme durable
Service habitat
Rapporteur : Sébastien FAGNEN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_039
SÉANCE DU 30 MARS 2022

08 - SA HLM « LES CITÉS CHERBOURGEOISES » PROGRAMME DE GROS TRAVAUX 2022-2023 GARANTIE D'EMPRUNT POUR UN PRÊT DE 2 385 000 €

La SA HLM Les Cités Cherbourgeoises sollicite la garantie de la commune de Cherbourg-en-Cotentin (ci-après « le garant ») pour un prêt de 2 385 000,00 € contracté auprès de la Banque Postale pour les besoins de financement d'un programme de travaux de rénovation des résidences suivantes :

- Résidence "Les Vikings", rue de Batavia Cherbourg-Octeville - 50100 Cherbourg-en-Cotentin
- Résidence "Le Printemps", rue de Belgique Equeurdreville-Hainneville 50120 Cherbourg-en-Cotentin
- Résidence "Les Fiquettes", avenue René Schmitt Cherbourg-Octeville 50130 Cherbourg-en-Cotentin
- Résidence "Les Fiquettes", avenue René Schmitt Cherbourg-Octeville 50130 Cherbourg-en-Cotentin
- Résidence "Médéric", rue Médéric Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin
- Résidence "Quartier des Provinces", rue du Valois (Bât Capricorne), rue du Perche (Bât Sagittaire) Cherbourg-Octeville 50130 Cherbourg-en-Cotentin,

ARTICLE 1er : Accord du garant

Le garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100,00 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat à venir entre l'emprunteur et le bénéficiaire (ci-après « le prêt »).
L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : Déclaration du garant

Le garant déclare que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

ARTICLE 3 : Mise en garde

Le garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non-remboursement du prêt par l'emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

ARTICLE 4 : Appel de la garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le bénéficiaire au garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Sans préjudice des dispositions de l'article L.2252-1, du Code général des collectivités territoriales, le garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'emprunteur défaillant.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_039-DE

En outre, le garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la garantie.

Article 5 : Bénéfice du cautionnement

Le garant accepte expressément, et sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification, de maintenir sa garantie en cas de fusion, scission, apport partiel d'actifs (ou toute autre opération ayant un effet similaire) du bénéficiaire avec toute autre personne morale même si cela implique une modification de la forme juridique de l'une quelconque de ces entités ou la création d'une personne morale nouvelle.

Le cautionnement bénéficie au bénéficiaire, ainsi qu'à tous ses éventuels cessionnaires, subrogés, successeurs ou ayants-cause. Tout bénéficiaire d'une cession ou d'un transfert de tout ou partie des droits et/ou obligations du bénéficiaire au titre du prêt bénéficiera de plein droit du cautionnement en lieu et place du bénéficiaire cédant ou transférant, ce que le garant reconnaît et accepte expressément sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

Dans l'hypothèse d'un transfert par voie de novation à un tiers de tout ou partie des droits et obligations du bénéficiaire au titre du prêt, le garant accepte expressément que le bénéfice du cautionnement soit de plein droit transmis au nouveau créancier et maintenu à son profit sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

ARTICLE 6 : Durée

La garantie est conclue pour la durée du prêt augmentée d'un délai de trois mois.

ARTICLE 7 : Publication de la garantie

Le garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du bénéficiaire.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 2298 du code civil,
Vu l'offre de financement de la banque postale (annexé à la présente délibération),

Le conseil municipal est invité à :

- accorder la garantie d'emprunt de la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour la ligne de prêt souscrit par la SA HLM les Cités Cherbourgeoises auprès de la Banque Postale, pour un montant total de 2 385 000,00 €,
- autoriser Monsieur le Maire à signer avec la SA HLM les Cités Cherbourgeoises, la convention de garantie d'emprunt fixant les conditions dans lesquelles s'exercera cette garantie.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_039-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 30 mars 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 18 mars 2022
Date d'affichage du compte rendu : 6 avril 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le trente mars à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 18 mars 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard – BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée 19h18) - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - HÉBERT Dominique – HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles – LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h04) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 18h50) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège – RENARD Nathalie – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 20h00).

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine
GRUNEWALD Martine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LE POITTEVIN Lydie
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
ROGER Véronique a donné procuration à DUFILS Gérard
VASSAL Emmanuel a donné procuration à PIC Anna
VIEL-BONYADI Barzin a donné procuration à DUFILS Gérard

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_039-DE

- 7 FEV. 2022

LA BANQUE POSTALE

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Ces conditions particulières constituent un tout indissociable avec les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-SPL-2021-07

Références :
Numéro du contrat de prêt : LBP-00014691
Date d'émission des conditions particulières : 21/01/2022

Prêteur : **LA BANQUE POSTALE**

Société anonyme au capital de 6 585 350 218 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 421 100 645, ayant son siège social au 115 rue de Sèvres, 75 275 Paris Cedex 06, représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet, ci-après le "Prêteur".

Emprunteur : **LES CITES CHERBOURGEOISES**

Société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé Résidence Charcot Spanel – Cherbourg-Octeville, 50100 Cherbourg-en-Cotentin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cherbourg sous le numéro 682 650 247, représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet, ci-après l'"Emprunteur".

TRANCHE OBLIGATOIRE A TAUX FIXE DU 10/06/2022 AU 15/06/2047

- **Montant du prêt** : 2 385 000,00 EUR

- **Durée du contrat de prêt** : Du 10/06/2022 au 15/06/2047, soit 25 ans

- **Objet du contrat de prêt** : Financement des travaux de rénovation des résidences ci-dessous :

  - Résidence "Les Vikings", rue de Batavia Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin
  - Résidence "Le Printemps", rue de Belgique Equeurdrevillais Hainneville 50120 Cherbourg-en-Cotentin
  - Résidence "Les Fiquettes", avenue René Schmitt Cherbourg-Octeville - 50130 Cherbourg-en-Cotentin
  - Résidence "Les Fiquettes", avenue René Schmitt Cherbourg-Octeville - 50130 Cherbourg-en-Cotentin
  - Résidence "Médéric", rue Médéric Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin
  - Résidence "Quartier des Provinces", rue du Valois (Bâtiment Capricorne), rue du Perche (Bâtiment Sagittaire) Cherbourg-Octeville 50130 Cherbourg-en-Cotentin

- **Versement des fonds** : Le montant du prêt est versé en une seule fois avant la date limite du 10/06/2022, moyennant un préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS. A défaut de demande de versement à la date limite, le versement est alors automatique à cette date.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_039-DE

- **Durée d'amortissement** : 25 ans, soit 25 échéances d'amortissement.
- **Taux d'intérêt annuel** : Taux fixe de 0,93 %
- **Base de calcul des intérêts** : Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- **Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement** : Périodicité Annuelle

  Jour de l'échéance : 15ème d'un mois
- **Mode d'amortissement** : Échéances constantes
- **Remboursement anticipé** : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

  Préavis : 50 jours calendaires

GARANTIES

- **Caution avec renonciation au bénéfice de discussion** : Cautionnement par la Commune de Cherbourg-en-cotentin à hauteur de 100 % du Montant du Crédit avec renonciation au bénéfice de discussion comprenant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires.

  Production de la garantie : La production de la garantie constitue une condition suspensive à la mise à disposition des fonds. A défaut de production de la garantie avant le 03/06/2022, le prêt sera définitivement annulé. En conséquence, le prêteur sera délié de ses obligations.

COMMISSIONS

- **Commission d'engagement** : 0,05 % du montant du prêt exigible(s) et payable(s) le 24/03/2022.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- **Taux effectif global** : 0,93 % l'an

  soit un taux de période : 0,930 %, pour une durée de période de 12 mois

Notification

Prêteur	Emprunteur
La Banque Postale CPX 215 115 rue de Sèvres 75275- PARIS CEDEX 06	LES CITES CHERBOURGEOISES Résidence Charcot Spanel Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en Cotentin
Fax : 08 10 36 88 44 : 09 69 36 88 44 : contrat-spl@labanquepostale.fr	A l'attention de Madame SYLVIE VALOGNES : 02 33 87 66 10 : sylvievalognes@sahlmcc.com

CONDITIONS SUSPENSIVES

L'entrée en vigueur du prêt est soumise à la production au prêteur au plus tard le 03/03/2022 et en tout état de cause 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_039-DE

- Un extrait K-bis datant de moins de trois mois avant la signature
- Un Relevé d'Identité Bancaire du compte bancaire de l'Emprunteur ouvert dans les livres de La Banque Postale
- Un exemplaire des conditions particulières dûment paraphé, daté et signé par un représentant qualifié et légalement habilité de l'Emprunteur
- Une autorisation de prélèvement SEPA dûment signée
- Une copie certifiée conforme des derniers statuts
- Une copie certifiée conforme de la délibération autorisant le recours au présent prêt, sauf si cela résulte de dispositions statutaires
- Une copie certifiée conforme de la délibération ayant nommé le signataire du contrat ou l'ayant renouvelé dans ses fonctions, sauf si cela résulte de dispositions statutaires
- Une copie certifiée conforme et à jour, le cas échéant, de la délégation de compétence et de la délégation de signature établissant les pouvoirs du signataire du contrat transmise au contrôle de légalité ou tout autre document pouvant ou devant être remis dans le cadre du contrat ainsi que les spécimens de signature de ces personnes

Le déblocage des fonds est conditionné à la production au prêteur au plus tard 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- Une copie de la délibération exécutoire de garantie d'emprunt de l'organe compétent de la Caution
- Une copie des délégations de signature établissant les pouvoirs des signataires de la Caution

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toutes les modalités de traitement des données à caractère personnel et les droits dont dispose l'Emprunteur, conformément à la réglementation relative à la protection des données, se trouvent dans les Conditions Générales.

SIGNATURES

Fait en 2 exemplaires originaux.

L'emprunteur déclare expressément avoir reçu un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale Marché des Bailleurs sociaux, des Entreprises publiques locales et des EPIC version CG-LBP-SPL-2021-07 auxquelles sont soumises les présentes conditions particulières et avoir pris connaissance de toutes les stipulations desdites conditions générales. En cas de contradiction entre les stipulations des conditions particulières et les stipulations des conditions générales, les stipulations des conditions particulières prévalent.

Pour l'emprunteur :
A CHERBOURG, le 27/01/2022.
Nom et qualité du signataire :
Cachet et signature :

« Lu et approuvé »
Directrice Générale Déléguée
Laurence COUPPEY

S.A.D.H.L.M LES CITES CHERBOURGEOISES
Résidence Charcot-Spanel
CS 50115
50101
CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX

Pour le prêteur :
A Issy-Les-Moulineaux, le 21/01/2022
Emilie LE GUEN
Responsable Middle Office Financement
Secteur Public Local

PO. RAKOTOARIHANANA N.
Responsable Adjointe MOF SPL

C1 - Interne

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_039-DE

ANNEXE – TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF

Rang	Date	Déblocage en €	Amortissement en €	Intérêts en €	Frais	Echéance en €	Capital restant dû après échéance en €
	10/06/2022	2 385 000,00	0,00	0,00	1 192,50	1 192,50	2 385 000,00
1	15/06/2023	0,00	85 180,06	22 488,56	0,00	107 668,62	2 299 819,94
2	15/06/2024	0,00	85 972,23	21 388,33	0,00	107 360,56	2 213 847,71
3	15/06/2025	0,00	86 771,78	20 588,78	0,00	107 360,56	2 127 075,93
4	15/06/2026	0,00	87 578,75	19 781,81	0,00	107 360,56	2 039 497,18
5	15/06/2027	0,00	88 393,24	18 967,32	0,00	107 360,56	1 951 103,94
6	15/06/2028	0,00	89 215,29	18 145,27	0,00	107 360,56	1 861 888,65
7	15/06/2029	0,00	90 045,00	17 315,56	0,00	107 360,56	1 771 843,65
8	15/06/2030	0,00	90 882,41	16 478,15	0,00	107 360,56	1 680 961,24
9	15/06/2031	0,00	91 727,62	15 632,94	0,00	107 360,56	1 589 233,62
10	15/06/2032	0,00	92 580,69	14 779,87	0,00	107 360,56	1 496 652,93
11	15/06/2033	0,00	93 441,69	13 918,87	0,00	107 360,56	1 403 211,24
12	15/06/2034	0,00	94 310,70	13 049,86	0,00	107 360,56	1 308 900,54
13	15/06/2035	0,00	95 187,78	12 172,78	0,00	107 360,56	1 213 712,76
14	15/06/2036	0,00	96 073,03	11 287,53	0,00	107 360,56	1 117 639,73
15	15/06/2037	0,00	96 966,51	10 394,05	0,00	107 360,56	1 020 673,22
16	15/06/2038	0,00	97 868,30	9 492,26	0,00	107 360,56	922 804,92
17	15/06/2039	0,00	98 778,47	8 582,09	0,00	107 360,56	824 026,45
18	15/06/2040	0,00	99 697,11	7 663,45	0,00	107 360,56	724 329,34
19	15/06/2041	0,00	100 624,30	6 736,26	0,00	107 360,56	623 705,04
20	15/06/2042	0,00	101 560,10	5 800,46	0,00	107 360,56	522 144,94
21	15/06/2043	0,00	102 504,61	4 855,95	0,00	107 360,56	419 640,33
22	15/06/2044	0,00	103 457,90	3 902,66	0,00	107 360,56	316 182,43
23	15/06/2045	0,00	104 420,06	2 940,50	0,00	107 360,56	211 762,37
24	15/06/2046	0,00	105 391,17	1 969,39	0,00	107 360,56	106 371,20
25	15/06/2047	0,00	106 371,20	989,36	0,00	107 360,56	0,00
	TOTAL	**2 385 000,00**	**299 322,06**	**1 192,50**	**2 685 514,56**		

Le tableau d'amortissement ci-dessus résulte d'une simulation, il est fourni à titre indicatif et sans engagement.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_039-DE

ANNEXE – MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Débiteur

1 – Dénomination sociale :
LES CITES CHERBOURGEOISES

2 – Adresse :
Résidence Charcot Spanel
Cherbourg-Octeville
50100 Cherbourg-en Cotentin

3 – Coordonnées du compte bancaire :
IBAN (Numéro d'identification international de compte bancaire) :
FR60 2004 1010 1414 2229 2Y03 582

BIC (Code international d'identification de vote banque) :
PSSTFRPPRCU

Créancier

La Banque Postale – société anonyme au capital de 6 585 350 218 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 421 100 645 , ayant son siège social au 115 rue de Sèvres, 75 275 Paris Cedex – ICS (Identifiant créancier SEPA) : FR96ZZZ594735

Type de paiement : RECURRENT

Ce mandat est valable jusqu'à annulation de votre part. Il devient caduc à l'issue d'une période de 36 mois sans prélèvement.

Validation de la demande

4 – Fait à : CHERBOURG EN COTENTIN

5 – Le : 27/01/2022

En signant ce formulaire vous autorisez la Banque Postale à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de La Banque Postale. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

6 – Signature (du représentant légal) **et cachet du débiteur :**

Directrice Générale Déléguée
Laurence COUPPEY

LES CITES CHERBOURGEOISES
Résidence Charcot-Spanel
CS 30515
50105 CHERBOURG-OCTEVILLE CEDEX

Cadre réservé à La Banque Postale

RUM du débiteur (Référence unique de mandat) :
LBP-0001469 1-682650-20220107

Protection des données à caractère personnel :

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet de traitements dont le responsable est La Banque Postale, conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Elles sont traitées pour la gestion de la relation bancaire, des comptes ou des produits et services souscrits, et en vertu de l'exécution du contrat. Les données de l'Emprunteur seront conservées pendant la durée de la relation contractuelle. Les données sont également utilisées dans l'intérêt légitime de la Banque dans le cadre de la lutte contre la fraude et conservées à ce titre pour une durée de 1 an. L'ensemble de ces données pourra être conservé au-delà des durées précisées, dans le respect des délais de prescription légaux applicables. Les données à caractère personnel collectées sont obligatoires pour la souscription aux produits et services de la Banque. A défaut, les demandes de souscription ne pourront pas être traitées et l'Emprunteur s'expose à un refus ou à la résiliation des produits ou services concernés. Elles sont destinées à la Banque et pourront être communiquées aux sociétés du Groupe auquel elle appartient et à ses sous-traitants ou partenaires pour les traitements et finalités cités ci-avant. Elles pourront également être communiquées à toute autorité administrative ou judiciaire habilitée ou plus généralement à tout tiers autorisé, pour satisfaire à ses obligations légales ou réglementaires. L'Emprunteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation du traitement. Il peut faire une demande de portabilité pour les données qu'il a fournies et qui sont nécessaires au contrat ou au traitement desquelles il a consenti. Il peut à tout moment retirer son consentement lorsque celui-ci a été préalablement donné. Il peut aussi donner des instructions relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données après son décès. Il peut exercer ces droits en précisant son nom, prénom, adresse postale et en joignant une copie recto-verso de sa pièce d'identité, en s'adressant par courrier au responsable de traitement, La Banque Postale - Service Relations Clients - 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06. L'Emprunteur peut s'adresser au Délégué à la Protection des Données de La Banque Postale - 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06. En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données à caractère personnel, l'Emprunteur a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_039-DE

ANNEXE

MODÈLE DE DEMANDE DE VERSEMENT

A adresser par courrier ou par fax à :

La Banque Postale
CPX 215
115, rue de Sèvres
75275 PARIS CEDEX 06

Tél. : 09 69 36 88 44
Fax : 08 10 36 88 44

Emprunteur	:	LES CITES CHERBOURGEOISES
Numéro du contrat de prêt	:	LBP-00014691
Plage de versement	:	Du 21/01/2022 au 10/06/2022
Montant du versement	:	2 385 000,00 EUR
Date souhaitée de versement	:	
Compte à créditer	:	FR60 2004 1010 1414 2229 2Y03 582

L'emprunteur reconnaît que la présente demande l'engage irrévocablement.

A _____, le ___/___/_____

Nom et qualité du signataire habilité :
(Cachet et signature)

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_039-DE

ANNEXE

MODELE DE DELIBERATION DE GARANTIE D'EMPRUNT

L'an [•], le [•], à [•] heures

Le (La) [désignation de l'organe délibérant], légalement convoqué(e), s'est assemblé(e) au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. (Mme) [•]

ÉTAIENT PRÉSENTS : [•]

EXCUSÉS : [•]

Le quorum étant atteint, le (la) [désignation de l'organe délibérant] peut délibérer.

M. (Mme) [•] est élu(e) secrétaire de séance.

Considérant l'Offre de financement d'un montant de 2 385 000,00 €, émise par la Banque Postale (ci-après « **le Bénéficiaire** ») et acceptée par LES CITES CHERBOURGEOISES (ci-après « **l'Emprunteur** ») pour les besoins de financement des travaux de rénovation des résidences suivantes :
- Résidence "Les Vikings", rue de Batavia Cherbourg-Octeville - 50100 Cherbourg en Cotentin
- Résidence "Le Printemps", rue de Belgique Equeurdreville-Hainneville 50120 Cherbourg en Cotentin
- Résidence "Les Fiquettes", avenue René Schmitt Cherbourg-Octeville 50130 Cherbourg en Cotentin
- Résidence "Les Fiquettes", avenue René Schmitt Cherbourg-Octeville 50130 Cherbourg en Cotentin
- Résidence "Médéric", rue Médéric Tourlaville 50110 Cherbourg en Cotentin
- Résidence "Quartier des Provinces", rue du Valois (Bât Capricorne), rue du Perche (Bât Sagittaire) Cherbourg-Octeville 50130 Cherbourg en Cotentin,

pour laquelle la Commune de Cherbourg-en-Cotentin (ci-après « **le Garant** ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « **la Garantie** ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

VU [pour les Communes] les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales
ou [pour les Départements] les articles L 3231-4 et L 3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales
ou [pour les Régions] les articles L 4253-1 et L 4253-2 du Code général des collectivités territoriales
ou [pour les Communautés de Communes] l'article L 5111-4 et les articles L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales;
ou [pour les Communautés Urbaines] l'article L 5111-4 et les articles L 5215-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
ou [pour les Communautés d'Agglomération] l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
ou [pour les Etablissements Publics Locaux] l'article L 5111-4 du Code général des collectivités territoriales
ou [pour les Métropoles *hors Métropole de Lyon*] l'article L 5111-4 et les articles L 5217-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
ou [pour la Métropole de Lyon] les articles L 3611-3, L 3231-4 et L 3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2288 du Code civil ;

VU l'offre de Financement de la Banque Postale (annexée à la présente délibération)

DECIDE :

ARTICLE 1er : Accord du Garant
Le Garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100,00 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'emprunteur et le Bénéficiaire (ci-après « **le Prêt** »).
L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : Déclaration du Garant
Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_039-DE

ARTICLE 3 : Mise en garde
Le Garant reconnait être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.
Il reconnait par ailleurs être pleinement averti du risque de non-remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

ARTICLE 4 : Appel de la Garantie
En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.
Sans préjudice des dispositions de l'article [Communes L.2252-1, départements L.3231-4, régions L.4253-1] du Code général des collectivités territoriales, le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.
En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

Article 5 : Bénéfice du cautionnement
Le Garant accepte expressément, et sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification, de maintenir sa garantie en cas de fusion, scission, apport partiel d'actifs (ou toute autre opération ayant un effet similaire) du Bénéficiaire avec toute autre personne morale même si cela implique une modification de la forme juridique de l'une quelconque de ces entités ou la création d'une personne morale nouvelle.

Le cautionnement bénéficie au Bénéficiaire, ainsi qu'à tous ses éventuels cessionnaires, subrogés, successeurs ou ayants-cause. Tout bénéficiaire d'une cession ou d'un transfert de tout ou partie des droits et/ou obligations du Bénéficiaire au titre du Prêt bénéficiera de plein droit du cautionnement en lieu et place du Bénéficiaire cédant ou transférant, ce que le Garant reconnaît et accepte expressément sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

Dans l'hypothèse d'un transfert par voie de novation à un tiers de tout ou partie des droits et obligations du Bénéficiaire au titre du Prêt, le Garant accepte expressément que le bénéfice du cautionnement soit de plein droit transmis au nouveau créancier et maintenu à son profit sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

ARTICLE 6 : Durée
La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

ARTICLE 7 : Publication de la Garantie
Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 [pour les Communes] L.3131-1 [pour les Départements], L.4141-1 [pour les Régions], L.5211-3 [pour les Communautés de Communes, Communautés Urbaines, Communautés d'Agglomération, Etablissements publics locaux, Métropoles, Métropole de Lyon] et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

Publié le :
Transmis à la (sous)-préfecture le :
ou Certifié exécutoire le :
ou
Reçu à la (sous)-préfecture le (+ tampon) :

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_040-DE

CHERBOURG en Cotentin

Pôle attractivité et urbanisme durable
Service habitat
Rapporteur : Sébastien FAGNEN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_040
SÉANCE DU 30 MARS 2022

09 - SA HLM « LES CITÉS CHERBOURGEOISES » PROGRAMME GROS TRAVAUX 2022-2023 GARANTIE D'EMPRUNT POUR UN PRÊT DE 5 785 000 €

La SA HLM Les Cités Cherbourgeoises sollicite la garantie de la commune de Cherbourg-en-Cotentin (ci-après « le garant ») pour un prêt de 5 785 000 € contracté auprès de la Banque Postale pour les besoins de financement d'un programme des travaux de rénovation des résidences suivantes :

- Résidence "Le Parc", rue de la république Equeurdreville-Hainneville, 50120 Cherbourg-en-Cotentin
- Résidence "Églantines", rue de l'églantine Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin
- Résidence "Les Aubépines", rue becquerel Cherbourg-Octeville 50130 Cherbourg-en-Cotentin
- Résidence "Églantines", rue de l'églantine Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin,

ARTICLE 1er : Accord du garant

Le garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100,00 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat à venir entre l'emprunteur et le bénéficiaire (ci-après « le prêt »).
L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : Déclaration du garant

Le garant déclare que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

ARTICLE 3 : Mise en garde

Le garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non-remboursement du prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

ARTICLE 4 : Appel de la garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le bénéficiaire au garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Sans préjudice des dispositions de l'article L.2252-1, du code général des collectivités territoriales, le garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'emprunteur défaillant.

En outre, le garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la garantie.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_040-DE

Article 5 : Bénéfice du cautionnement

Le garant accepte expressément, et sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification, de maintenir sa garantie en cas de fusion, scission, apport partiel d'actifs (ou toute autre opération ayant un effet similaire) du bénéficiaire avec toute autre personne morale même si cela implique une modification de la forme juridique de l'une quelconque de ces entités ou la création d'une personne morale nouvelle.

Le cautionnement bénéficie au bénéficiaire, ainsi qu'à tous ses éventuels cessionnaires, subrogés, successeurs ou ayants-cause. Tout bénéficiaire d'une cession ou d'un transfert de tout ou partie des droits et/ou obligations du bénéficiaire au titre du prêt bénéficiera de plein droit du cautionnement en lieu et place du bénéficiaire cédant ou transférant, ce que le garant reconnaît et accepte expressément sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

Dans l'hypothèse d'un transfert par voie de novation à un tiers de tout ou partie des droits et obligations du bénéficiaire au titre du prêt, le garant accepte expressément que le bénéfice du cautionnement soit de plein droit transmis au nouveau créancier et maintenu à son profit sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

ARTICLE 6 : Durée

La garantie est conclue pour la durée du prêt augmentée d'un délai de trois mois.

ARTICLE 7 : Publication de la garantie

Le garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du bénéficiaire.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 2298 du code civil,
Vu l'offre de financement de la banque postale (annexé à la présente délibération),

Le conseil municipal est invité à :

- accorder la garantie d'emprunt de la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour la ligne de prêt souscrit par la SA HLM les cités cherbourgeoises auprès de la Banque Postale, pour un montant total de 5 785 000 €,
- autoriser Monsieur le Maire à signer avec la SA HLM les cités cherbourgeoises, la convention de garantie d'emprunt fixant les conditions dans lesquelles s'exercera cette garantie.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_040-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 30 mars 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 18 mars 2022
Date d'affichage du compte rendu : 6 avril 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le trente mars à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 18 mars 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard – BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée 19h18) - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - HÉBERT Dominique – HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles – LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h04) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 18h50) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège – RENARD Nathalie – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 20h00).

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine
GRUNEWALD Martine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LE POITTEVIN Lydie
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
ROGER Véronique a donné procuration à DUFILS Gérard
VASSAL Emmanuel a donné procuration à PIC Anna
VIEL-BONYADI Barzin a donné procuration à DUFILS Gérard

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_040-DE

LA BANQUE POSTALE

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Ces conditions particulières constituent un tout indissociable avec les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-SPL-2021-07

Références :
Numéro du contrat de prêt : LBP-00014745
Date d'émission des conditions particulières : 21/01/2022

Prêteur : **LA BANQUE POSTALE**

Société anonyme au capital de 6 585 350 218 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 421 100 645, ayant son siège social au 115 rue de Sèvres, 75 275 Paris Cedex 06, représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet, ci-après le "Prêteur".

Emprunteur : **LES CITES CHERBOURGEOISES**

Société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé Résidence Charcot Spanel – Cherbourg-Octeville, 50100 Cherbourg-en-Cotentin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cherbourg sous le numéro 682 650 247, représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet, ci-après l'"Emprunteur".

TRANCHE OBLIGATOIRE A TAUX FIXE DU 10/06/2022 AU 15/06/2052

- **Montant du prêt** : 5 785 000,00 EUR
- **Durée du contrat de prêt** : Du 10/06/2022 au 15/06/2052, soit 30 ans
- **Objet du contrat de prêt** : Financement des travaux de rénovation des résidences ci-dessous :
  - Résidence "Le Parc", rue de la république Equeurdreville Hainneville 50120 Cherbourg en Cotentin
  - Résidence "Eglantines", rue de l'églantines Tourlaville 50110 Cherbourg en Cotentin
  - Résidence "Les Aubépines", rue becquerel Cherbourg-Octeville 50130 Cherbourg en Cotentin
  - Résidence "Eglantines", rue de l'églantines Tourlaville 50110 Cherbourg en Cotentin
- **Versement des fonds** : Le montant du prêt est versé en une seule fois avant la date limite du 10/06/2022, moyennant un préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS. A défaut de demande de versement à la date limite, le versement est alors automatique à cette date.
- **Durée d'amortissement** : 30 ans, soit 30 échéances d'amortissement.
- **Taux d'intérêt annuel** : Taux fixe de 0,98 %

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_040-DE

- **Base de calcul des intérêts** : Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

- **Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement** : Périodicité Annuelle

Jour de l'échéance : 15ème d'un mois

- **Mode d'amortissement** : Échéances constantes

- **Remboursement anticipé** : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Préavis : 50 jours calendaires

GARANTIES

- **Caution avec renonciation au bénéfice de discussion** : Cautionnement par la Commune de Cherbourg-en-cotentin à hauteur de 100 % du Montant du Crédit avec renonciation au bénéfice de discussion comprenant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires.

Production de la garantie : La production de la garantie constitue une condition suspensive à la mise à disposition des fonds. A défaut de production de la garantie avant le 03/06/2022, le prêt sera définitivement annulé. En conséquence, le prêteur sera délié de ses obligations.

COMMISSIONS

- **Commission d'engagement** : 0,05 % du montant du prêt exigible(s) et payable(s) le 24/03/2022.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- **Taux effectif global** : 0,98 % l'an

soit un taux de période : 0,980 %, pour une durée de période de 12 mois

Notification

Prêteur	Emprunteur
La Banque Postale CPX 215 115 rue de Sèvres 75275- PARIS CEDEX 06	LES CITES CHERBOURGEOISES Résidence Charcot Spanel Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en Cotentin
Fax : 08 10 36 88 44 : 09 69 36 88 44 : contrat-spl@labanquepostale.fr	A l'attention de Madame SYLVIE VALOGNES : 02 33 87 66 10 : sylvievalognes@sahlmcc.com

CONDITIONS SUSPENSIVES

L'entrée en vigueur du prêt est soumise à la production au prêteur au plus tard le 03/03/2022 et en tout état de cause 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- Un extrait K-bis datant de moins de trois mois avant la signature
- Un Relevé d'Identité Bancaire du compte bancaire de l'Emprunteur ouvert dans les livres de La Banque Postale
- Un exemplaire des conditions particulières dûment paraphé, daté et signé par un représentant qualifié et légalement habilité de l'Emprunteur

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_040-DE

- Une autorisation de prélèvement SEPA dûment signée
- Une copie certifiée conforme des derniers statuts
- Une copie certifiée conforme de la délibération autorisant le recours au présent prêt, sauf si cela résulte de dispositions statutaires
- Une copie certifiée conforme de la délibération ayant nommé le signataire du contrat ou l'ayant renouvelé dans ses fonctions, sauf si cela résulte de dispositions statutaires
- Une copie certifiée conforme et à jour, le cas échéant, de la délégation de compétence et de la délégation de signature établissant les pouvoirs du signataire du contrat transmise au contrôle de légalité ou tout autre document pouvant ou devant être remis dans le cadre du contrat ainsi que les spécimens de signature de ces personnes

Le déblocage des fonds est conditionné à la production au prêteur au plus tard 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- Une copie de la délibération exécutoire de garantie d'emprunt de l'organe compétent de la Caution
- Une copie des délégations de signature établissant les pouvoirs des signataires de la Caution

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toutes les modalités de traitement des données à caractère personnel et les droits dont dispose l'Emprunteur, conformément à la réglementation relative à la protection des données, se trouvent dans les Conditions Générales.

SIGNATURES

Fait en 2 exemplaires originaux.

L'emprunteur déclare expressément avoir reçu un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale Marché des Bailleurs sociaux, des Entreprises publiques locales et des EPIC version CG-LBP-SPL-2021-07 auxquelles sont soumises les présentes conditions particulières et avoir pris connaissance de toutes les stipulations desdites conditions générales. En cas de contradiction entre les stipulations des conditions particulières et les stipulations des conditions générales, les stipulations des conditions particulières prévalent.

Pour l'emprunteur :
A CHERBOURG, le 27/01/2022.
Nom et qualité du signataire :
Cachet et signature :

"Lu et approuvé"
Directrice Générale Déléguée
Laurence COUPPEY

SA DES CITES CHERBOURGEOISES
Résidence Charcot-Spanel
50115
50101
CHERBOURG-OCTEVILLE CEDEX

Pour le prêteur :
A Issy-Les-Moulineaux, le 21/01/2022
Emilie LE GUEN
Responsable Middle Office Financement
Secteur Public Local

p.o.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_040-DE

ANNEXE – TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF

Rang	Date	Déblocage en €	Amortissement en €	Intérêts en €	Frais	Echéance en €	Capital restant dû après échéance en €
	10/06/2022	5 785 000,00	0,00	0,00	2 892,50	2 892,50	5 785 000,00
1	15/06/2023	0,00	166 810,43	57 480,40	0,00	224 290,83	5 618 189,57
2	15/06/2024	0,00	168 445,17	55 058,26	0,00	223 503,43	5 449 744,40
3	15/06/2025	0,00	170 095,93	53 407,50	0,00	223 503,43	5 279 648,47
4	15/06/2026	0,00	171 762,87	51 740,56	0,00	223 503,43	5 107 885,60
5	15/06/2027	0,00	173 446,15	50 057,28	0,00	223 503,43	4 934 439,45
6	15/06/2028	0,00	175 145,92	48 357,51	0,00	223 503,43	4 759 293,53
7	15/06/2029	0,00	176 862,35	46 641,08	0,00	223 503,43	4 582 431,18
8	15/06/2030	0,00	178 595,60	44 907,83	0,00	223 503,43	4 403 835,58
9	15/06/2031	0,00	180 345,84	43 157,59	0,00	223 503,43	4 223 489,74
10	15/06/2032	0,00	182 113,23	41 390,20	0,00	223 503,43	4 041 376,51
11	15/06/2033	0,00	183 897,94	39 605,49	0,00	223 503,43	3 857 478,57
12	15/06/2034	0,00	185 700,14	37 803,29	0,00	223 503,43	3 671 778,43
13	15/06/2035	0,00	187 520,00	35 983,43	0,00	223 503,43	3 484 258,43
14	15/06/2036	0,00	189 357,70	34 145,73	0,00	223 503,43	3 294 900,73
15	15/06/2037	0,00	191 213,40	32 290,03	0,00	223 503,43	3 103 687,33
16	15/06/2038	0,00	193 087,29	30 416,14	0,00	223 503,43	2 910 600,04
17	15/06/2039	0,00	194 979,55	28 523,88	0,00	223 503,43	2 715 620,49
18	15/06/2040	0,00	196 890,35	26 613,08	0,00	223 503,43	2 518 730,14
19	15/06/2041	0,00	198 819,87	24 683,56	0,00	223 503,43	2 319 910,27
20	15/06/2042	0,00	200 768,31	22 735,12	0,00	223 503,43	2 119 141,96
21	15/06/2043	0,00	202 735,84	20 767,59	0,00	223 503,43	1 916 406,12
22	15/06/2044	0,00	204 722,65	18 780,78	0,00	223 503,43	1 711 683,47
23	15/06/2045	0,00	206 728,93	16 774,50	0,00	223 503,43	1 504 954,54
24	15/06/2046	0,00	208 754,88	14 748,55	0,00	223 503,43	1 296 199,66
25	15/06/2047	0,00	210 800,67	12 702,76	0,00	223 503,43	1 085 398,99
26	15/06/2048	0,00	212 866,52	10 636,91	0,00	223 503,43	872 532,47
27	15/06/2049	0,00	214 952,61	8 550,82	0,00	223 503,43	657 579,86
28	15/06/2050	0,00	217 059,15	6 444,28	0,00	223 503,43	440 520,71
29	15/06/2051	0,00	219 186,33	4 317,10	0,00	223 503,43	221 334,38
30	15/06/2052	0,00	221 334,38	2 169,05	0,00	223 503,43	0,00
	TOTAL	5 785 000,00		920 890,30	2 892,50	6 708 782,80	

Le tableau d'amortissement ci-dessus résulte d'une simulation, il est fourni à titre indicatif et sans engagement.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_040-DE

ANNEXE – MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Débiteur

1 – Dénomination sociale :
LES CITES CHERBOURGEOISES

2 – Adresse :
Résidence Charcot Spanel
Cherbourg-Octeville
50100 Cherbourg-en Cotentin

3 – Coordonnées du compte bancaire :
IBAN (Numéro d'identification international de compte bancaire) :

F	R	6	0	2	0	0	4	1	0	1	0	1	4	1	4	2	2	2	9	2	Y	0	3	5	8	2			

BIC (Code international d'identification de vote banque) :

P	S	S	T	F	R	P	P	R	O	U	

Créancier

La Banque Postale – société anonyme au capital de 6 585 350 218 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 421 100 645 , ayant son siège social au 115 rue de Sèvres, 75 275 Paris Cedex – ICS (Identifiant créancier SEPA) : FR96ZZZ594735

Type de paiement : RECURRENT

Ce mandat est valable jusqu'à annulation de votre part. Il devient caduc à l'issue d'une période de 36 mois sans prélèvement.

Validation de la demande

4 – Fait à : CHERBOURG-EN-COTENTIN

5 – Le : 27 Janvier 2022

6 – Signature (du représentant légal) **et cachet du débiteur :**

LES CITES CHERBOURGEOISES
Résidence Charcot-Spanel
CS 50115 - 50101
Cherbourg-en-Cotentin CEDEX

En signant ce formulaire vous autorisez la Banque Postale à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de La Banque Postale. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Cadre réservé à La Banque Postale

RUM du débiteur (Référence unique de mandat) :

L	B	P	-	0	0	0	1	4	7	4	5	-	6	8	2	6	5	0	-	2	0	2	2	0	1	1	9		

Protection des données à caractère personnel :
Les données à caractère personnel recueillies font l'objet de traitements dont le responsable est La Banque Postale, conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Elles sont traitées pour la gestion de la relation bancaire, des comptes ou des produits et services souscrits, et en vertu de l'exécution du contrat. Les données de l'Emprunteur seront conservées pendant la durée de la relation contractuelle. Les données sont également utilisées dans l'intérêt légitime de la Banque dans le cadre de la lutte contre la fraude et conservées à ce titre pour une durée de 1 an. L'ensemble de ces données pourra être conservé au-delà des durées précisées, dans le respect des délais de prescription légaux applicables. Les données à caractère personnel collectées sont obligatoires pour la souscription aux produits et services de la Banque. A défaut, les demandes de souscription ne pourront pas être traitées et l'Emprunteur s'expose à un refus ou à la résiliation des produits ou services concernés. Elles sont destinées à la Banque et pourront être communiquées aux sociétés du Groupe auquel elle appartient et à ses sous-traitants ou partenaires pour les traitements et finalités cités ci-avant. Elles pourront également être communiquées à toute autorité administrative ou judiciaire habilitée ou plus généralement à tout tiers autorisé, pour satisfaire à ses obligations légales ou réglementaires. L'Emprunteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation du traitement. Il peut faire une demande de portabilité pour les données qu'il a fournies et qui sont nécessaires au contrat ou au traitement desquelles il a consenti. Il peut à tout moment retirer son consentement lorsque celui-ci a été préalablement donné. Il peut aussi donner des instructions relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données après son décès. Il peut exercer ces droits en précisant son nom, prénom, adresse postale et en joignant une copie recto-verso de sa pièce d'identité, en s'adressant par courrier au responsable de traitement, La Banque Postale - Service Relations Clients - 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06. L'Emprunteur peut s'adresser au Délégué à la Protection des Données de La Banque Postale - 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06. En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données à caractère personnel, l'Emprunteur a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

6882

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_040-DE

ANNEXE

MODÈLE DE DEMANDE DE VERSEMENT

A adresser par courrier ou par fax à :

La Banque Postale
CPX 215
115, rue de Sèvres
75275 PARIS CEDEX 06

Tél. : 09 69 36 88 44
Fax : 08 10 36 88 44

Emprunteur	:	LES CITES CHERBOURGEOISES
Numéro du contrat de prêt	:	LBP-00014745
Plage de versement	:	Du 21/01/2022 au 10/06/2022
Montant du versement	:	5 785 000,00 EUR
Date souhaitée de versement	:	__/__/____
Compte à créditer	:	FR60 2004 1010 1414 2229 2Y03 582

L'emprunteur reconnaît que la présente demande l'engage irrévocablement.

A _____, le __/__/____

Nom et qualité du signataire habilité :
(Cachet et signature)

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_040-DE

ANNEXE

MODELE DE DELIBERATION DE GARANTIE D'EMPRUNT

L'an [•], le [•], à [•] heures

Le (La) [désignation de l'organe délibérant], légalement convoqué(e), s'est assemblé(e) au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. (Mme) [•]

ÉTAIENT PRÉSENTS : [•]

EXCUSÉS : [•]

Le quorum étant atteint, le (la) [désignation de l'organe délibérant] peut délibérer.

M. (Mme) [•] est élu(e) secrétaire de séance.

Considérant l'Offre de financement d'un montant de 5 785 000,00 €, émise par la Banque Postale (ci-après « **le Bénéficiaire** ») et acceptée par LES CITES CHERBOURGEOISES (ci-après « **l'Emprunteur** ») pour les besoins de financement des travaux de rénovation des résidences suivantes :
- Résidence "Le Parc", rue de la république Equeurdrevillais Hainneville 50120 Cherbourg en Cotentin
- Résidence " Eglantines", rue de l'églantines Tourlaville 50110 Cherbourg en Cotentin
- Résidence " Les Aubépines", rue becquerel Cherbourg-Octeville 50130 Cherbourg en Cotentin
- Résidence " Eglantines", rue de l'églantines Tourlaville 50110 Cherbourg en Cotentin,

pour laquelle la Commune de Cherbourg-en-Cotentin (ci-après « **le Garant** ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « **la Garantie** ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

VU [pour les Communes] les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales
ou [pour les Départements] les articles L 3231-4 et L 3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales
ou [pour les Régions] les articles L 4253-1 et L 4253-2 du Code général des collectivités territoriales
ou [pour les Communautés de Communes] l'article L 5111-4 et les articles L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales;
ou [pour les Communautés Urbaines] l'article L 5111-4 et les articles L 5215-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
ou [pour les Communautés d'Agglomération] l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
ou [pour les Etablissements Publics Locaux] l'article L 5111-4 du Code général des collectivités territoriales
ou [pour les Métropoles *hors Métropole de Lyon*] l'article L 5111-4 et les articles L 5217-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
ou [pour la Métropole de Lyon] les articles L 3611-3, L 3231-4 et L 3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2288 du Code civil ;

VU l'offre de Financement de la Banque Postale (annexée à la présente délibération)

DECIDE :

ARTICLE 1er : Accord du Garant
Le Garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100,00 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'emprunteur et le Bénéficiaire (ci-après « **le Prêt** »).
L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : Déclaration du Garant
Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_040-DE

ARTICLE 3 : Mise en garde
Le Garant reconnait être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.
Il reconnait par ailleurs être pleinement averti du risque de non-remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

ARTICLE 4 : Appel de la Garantie
En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.
Sans préjudice des dispositions de l'article [Communes L.2252-1, départements L.3231-4, régions L.4253-1] du Code général des collectivités territoriales, le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.
En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

Article 5 : Bénéfice du cautionnement
Le Garant accepte expressément, et sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification, de maintenir sa garantie en cas de fusion, scission, apport partiel d'actifs (ou toute autre opération ayant un effet similaire) du Bénéficiaire avec toute autre personne morale même si cela implique une modification de la forme juridique de l'une quelconque de ces entités ou la création d'une personne morale nouvelle.

Le cautionnement bénéficie au Bénéficiaire, ainsi qu'à tous ses éventuels cessionnaires, subrogés, successeurs ou ayants-cause. Tout bénéficiaire d'une cession ou d'un transfert de tout ou partie des droits et/ou obligations du Bénéficiaire au titre du Prêt bénéficiera de plein droit du cautionnement en lieu et place du Bénéficiaire cédant ou transférant, ce que le Garant reconnaît et accepte expressément sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

Dans l'hypothèse d'un transfert par voie de novation à un tiers de tout ou partie des droits et obligations du Bénéficiaire au titre du Prêt, le Garant accepte expressément que le bénéfice du cautionnement soit de plein droit transmis au nouveau créancier et maintenu à son profit sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

ARTICLE 6 : Durée
La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

ARTICLE 7 : Publication de la Garantie
Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 [pour les Communes] L.3131-1 [pour les Départements], L.4141-1 [pour les Régions], L.5211-3 [pour les Communautés de Communes, Communautés Urbaines, Communautés d'Agglomération, Etablissements publics locaux, Métropoles, Métropole de Lyon] et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

Publié le :
Transmis à la (sous)-préfecture le :
ou Certifié exécutoire le :
ou
Reçu à la (sous)-préfecture le (+ tampon) :

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_041-DE

CHERBOURG en Cotentin

Pôle cohésion sociale
Direction enfance, éducation réussite éducative
Rapporteur : Dominique HÉBERT

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_041
SÉANCE DU 30 MARS 2022

10 - ASSOCIATION ŒUVRE COMMUNALE LAÏQUE DE VACANCES D'OCTEVILLE (OCLVO) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Dans le cadre d'une démarche de partenariat avec les associations, la commune souhaite poursuivre l'accompagnement à la réalisation de projets associatifs de développement des activités récréatives et de loisirs pour les enfants et les jeunes.

L'association OCLVO propose, pour les enfants de l'âge maternel à l'adolescence, des activités ludiques et culturelles accessibles au plus grand nombre, pendant les vacances scolaires, en favorisant l'apprentissage de la citoyenneté, l'épanouissement de l'enfant et le développement de son autonomie.

Ces missions sont développées durant les vacances scolaires sur trois accueils de loisirs et lors de séjours organisés à l'extérieur. Les enfants sont sous la responsabilité des équipes d'animation de l'OCLVO qui travaillent en concertation et en cohérence avec l'ensemble des structures municipales.

La commune met à disposition de l'OCLVO, à titre non permanent, trois centres répondant aux normes de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale :

- accueil de loisirs du Village des enfants - rue Victor Hugo, Cherbourg-Octeville, 50130 Cherbourg-en-Cotentin (capacité : 80 enfants).
- accueil de loisirs « André Picquenot » - Château des Ravalet, Tourlaville, 50110 Cherbourg-en-Cotentin (capacité : 150 enfants).
- accueil de loisirs à l'école Marie Lamotte - place des Justes, Cherbourg-Octeville, 50130 Cherbourg-en-Cotentin (capacité : 50 enfants).

La commune met également à disposition de l'OCLVO, à titre permanent, trois bureaux à la Maison Solidaire Olympe De Gouges, située rue de l'Île de France, Cherbourg-Octeville, 50130 Cherbourg-en-Cotentin.

La loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et l'article 1er du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 rendent obligatoire la conclusion d'une convention d'objectifs annuelle définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 € par an.

L'OCLVO est concernée par ces dispositions.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin versera une subvention de fonctionnement maximale de 175 242 € pour l'exercice budgétaire 2022 pour la période allant du 1er janvier au 31 août 2022. La subvention sera mandatée selon les procédures comptables en vigueur et après signature de cette convention.

Cette subvention sera versée par la commune à l'OCLVO selon les modalités suivantes :

- 58 414 € en avril 2022,
- 58 414 € en juin 2022,
- le solde de la subvention sera quant à lui calculé et versé en octobre 2022 après présentation des bilans comptables et d'activités de la période concernée.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_041-DE

La commune et l'association OCLVO mettront en œuvre les mesures permettant un large accès de l'activité au public, afin de favoriser l'accessibilité aux pratiques de loisirs durant les vacances scolaires pour les jeunes.

Le service de la restauration municipale fournira les repas aux enfants inscrits à l'OCLVO et les facturera à l'association selon la tarification de la restauration scolaire appliquée à la commune de Cherbourg-en-Cotentin. La commune prendra à sa charge le coût des repas pris par les animateurs de l'association durant les vacances scolaires. L'OCLVO devra déclarer ce montant annuel au titre de son bilan d'activité transmis à la CAF.

L'association OCLVO bénéficiera de l'accès, à titre gracieux, aux équipements sportifs et piscines, durant les vacances scolaires, dans la mesure des créneaux horaires disponibles et des ouvertures techniques possibles de ces établissements.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association OCLVO pour l'année 2022.

Vu l'avis favorable de la commission n°2 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_041-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 30 mars 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 18 mars 2022
Date d'affichage du compte rendu : 6 avril 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le trente mars à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 18 mars 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard – BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée 19h18) - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - HÉBERT Dominique – HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles – LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h04) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 18h50) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège – RENARD Nathalie – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 20h00).

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine
GRUNEWALD Martine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LE POITTEVIN Lydie
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
ROGER Véronique a donné procuration à DUFILS Gérard
VASSAL Emmanuel a donné procuration à PIC Anna
VIEL-BONYADI Barzin a donné procuration à DUFILS Gérard

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_041-DE

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

ENTRE :

La commune de Cherbourg-En-Cotentin, représentée par son Maire, Monsieur Benoît ARRIVE, agissant en application de la délibération du conseil communal de Cherbourg-en-Cotentin DEL 2020-164 du 5 juillet 2020.

Et

L'Association Œuvre Communale Laïque de Vacances d'Octeville (OCLVO), sise Maison Olympe de Gouges, rue de l'Ile de France à Cherbourg-Octeville 50130 Cherbourg-en-Cotentin, ci-dessous désignée l'association, représentée par sa Présidente, Madame Sandrine GODARD,

D'autre part,

Vu l'exposé des motifs tels que relatés par la délibération en cours, lors du conseil municipal du 30 mars 2022.

Il a été exposé ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre d'une démarche de partenariat avec les associations, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin souhaite accompagner la réalisation de projets associatifs de développement des activités récréatives et de loisirs pour les enfants et les jeunes.

L'association OCLVO justifie l'intérêt de la collectivité pour les raisons principales suivantes :

- Organisation, gestion et animation de centres de loisirs ou de vacances,
- Proposition d'activités ludiques et culturelles accessibles au plus grand nombre pendant les vacances scolaires.

CONVENTION

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin s'engage à accompagner l'association pour la réalisation des objectifs suivants, en cohérence avec les objectifs fixés par les statuts de l'association :

⇒ Animation et loisirs proposés aux enfants et aux jeunes,
⇒ Apprentissage de la citoyenneté
⇒ Epanouissement de l'enfant,
⇒ Développement de l'autonomie de l'enfant.

L'association OCLVO s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs précités.

L'association remettra un projet éducatif à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_041-DE

ARTICLE 2 : Objectifs de l'association

L'association a pour objet principal d'organiser et de gérer dans le respect de la laïcité (égalité pour tous, tolérance et respect d'autrui…), les loisirs récréatifs des enfants de la commune pendant les congés scolaires.

Les missions principales sont les suivantes :

- Répondre aux besoins exprimés et identifiés des familles.
- Garantir l'égalité d'accès de tous les enfants aux loisirs.
- Un service en direction de l'enfance et de la jeunesse est l'élément essentiel de l'action sociale de l'association OCLVO. Il permet aussi aux plus défavorisés d'avoir accès aux loisirs et aux vacances.
- Ce service contribue à la rencontre et à l'action collective des habitants des quartiers (enfants, familles, institutions éducatives, acteurs sociaux,…) intéressés par les actions menées en direction de l'enfance.
- Le projet définit des actions et s'inscrit dans toutes celles qui contribuent au développement et à l'épanouissement des enfants en complémentarité de celles menées par l'école et la famille.
- L'OCLVO propose durant les vacances scolaires des Accueils de loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur les centres suivants :
  - Accueil de loisirs du Village des enfants - rue Victor Hugo, Cherbourg-Octeville, 50130 Cherbourg-en-Cotentin (capacité : 80 enfants).
  - Accueil de loisirs « André Picquenot » Château des Ravalets, Tourlaville, 50110 Cherbourg-en-Cotentin (capacité : 150 enfants).
  - Accueil de loisirs Marie Lamotte Place des justes, Cherbourg-Octeville, 50130 Cherbourg-en-Cotentin (capacité : 50 enfants).
- Les objectifs éducatifs développés par l'association OCLVO, visent l'enfant de son âge maternel à l'adolescence, au travers d'actions continues et cohérentes :
  - Favoriser l'épanouissement personnel de chaque enfant
  - Faire de l'enfant un citoyen actif et responsable
  - Développer l'autonomie de l'enfant.

Ces missions sont développées durant les vacances scolaires sur les trois accueils de loisirs pré-cités et lors de séjour organisés à l'extérieur. Les enfants sont sous la responsabilité des équipes d'animation de l'OCLVO qui travaillent en concertation et en cohérence avec l'ensemble des structures municipales.

ARTICLE 3 : Participation de la Ville

ARTICLE 3.1 : Mise à disposition de locaux et équipements, fourniture de repas

Par la présente, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin met à la disposition du preneur l'association OCLVO, les structures municipales suivantes :

3.1.1 Désignation et destination des locaux

La Ville met à disposition de l'association OCLVO à titre permanent :

- Trois bureaux à la Maison Solidaire Olympe De Gouges, située rue de l'Ile de France, Cherbourg-Octeville, 50130 Cherbourg-en-Cotentin.
- Un local de rangement de matériel

d'une superficie de 40 m².

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_041-DE

La Maison Olympe de Gouges mettra à la disposition de l'association OCLVO les clés permettant l'accès aux locaux.
Alarme du bâtiment : La maison Olympe de Gouges sera ouverte au public du lundi au vendredi de 9H00 à 12H et de 13H30 à 18H00, et 17 h 00 en vacances scolaires.
En dehors de ces horaires d'ouverture, une alarme est activée dans l'équipement. En cas d'utilisation des locaux en dehors des horaires habituels d'ouverture, l'association OCLVO préviendra à l'avance la Maison Olympe de Gouges pour modifier les horaires de l'alarme.

La Ville met à disposition de l'association OCLVO, à titre non permanent, trois accueils de loisirs répondant aux normes de la DDCS :

- L'Accueil de loisirs du Village des enfants - rue Victor Hugo, Cherbourg-Octeville, 50130 Cherbourg-en-Cotentin (capacité : 80 enfants)
- L'Accueil de loisirs « André Picquenot, situé chemin de la chênaie, Tourlaville, 50110 Cherbourg-en-Cotentin (capacité : 150 enfants)
- L'Accueil de loisirs à l'école Marie Lamotte, Place de justes, Cherbourg-Octeville, 50130 Cherbourg-en-Cotentin (capacité : 50 enfants).

Toute utilisation différente devra avoir reçu l'accord préalable écrit de la Ville.

3.1.2 : Etat des lieux

L'association est présumée avoir reçu les locaux désignés à l'article 2 en bon état de réparations locatives, et doit les rendre tels, sauf preuve contraire (article 1731 du code civil). Un état des lieux pourra être fait à la demande de la Ville ou de l'association, et dans ce cas, il sera annexé à la convention.

3.1.3 Conditions d'utilisation

La présente convention est faite aux clauses et conditions d'utilisation que l'occupant s'oblige à exécuter, à savoir :

Cession du droit d'occupation
L'association ne pourra céder son occupation, ni sous-louer tout ou partie des locaux, objet de la présente convention.

Dispositions relatives à la sécurité
La Ville s'engage à mettre à la disposition de l'association des locaux conformes à la réglementation et à les maintenir en conformité avec cette réglementation. Elle prend en charge, le cas échéant, la maintenance des extincteurs, des ascenseurs et monte-charges, des alarmes et installations électriques, des portes automatiques et sectionnelles, des blocs de secours.

L'association fera son affaire de toute obligation législative et règlementaire concernant l'hygiène et la sécurité du travail et d'une manière générale les conditions d'exercice de son activité. Elle s'engage à contrôler les entrées et sorties des personnes, des usagers accueillis et à veiller à ce que les règles de sécurité soient respectées.

L'association reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer, ainsi que les consignes spécifiques données par le représentant de la commune ou du responsable d'établissement, compte tenu de l'activité envisagée.

Entretien- aménagements - travaux

La jouissance des locaux mis à disposition implique le maintien en bon état d'entretien de ceux-ci, à la charge de l'association ainsi que la réparation ou le remplacement de toute dégradation occasionnée du fait de l'activité.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_041-DE

La présente mise à disposition est consentie aux conditions et charges habituelles en la matière et notamment :

- Se conformer aux lois et règlements en vigueur et notamment en ce qui concerne l'ordre public, l'hygiène, le travail et les bonnes mœurs
- Se conformer, pour l'exploitation de son activité, aux lois, règlements et prescriptions administratives et s'abstenir d'exercer dans les locaux toute activité soumise à autorisation administrative avant d'avoir obtenu cette dernière.

Aussi, l'association veillera à ce que la tranquillité et le bon ordre de l'immeuble et du voisinage ne soient troublés en aucune manière par son fait ou celui des usagers.

L'association renoncera à tous recours contre la Ville du fait de troubles de jouissance ou dommages causés par des tiers.

L'association ne pourra élever aucune réclamation contre la Ville en raison des dégâts causés par cas fortuit ou force majeure.

L'association ne pourra modifier les lieux qu'avec le consentement préalable et écrit de la Ville. Ces travaux feront l'objet d'une demande écrite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception auprès de la Ville.

Exercice du droit de la Ville

L'association s'engage à maintenir pendant toute la durée de l'occupation la possibilité d'accès des services techniques municipaux et de leurs mandataires à l'intérieur des locaux. En conséquence, les changements de serrure ne pourront être effectués que par les services techniques municipaux.

La Ville se réserve le droit de faire procéder à une visite de l'établissement par une commission de sécurité.

La Ville décline toute responsabilité envers qui que ce soit et à quelque titre que ce soit en cas de perte, de dégradations ou de vol à l'intérieur des salles mais aussi à ses abords, et sur les parkings. Elle décline tout recours en dommages et intérêts en cas d'accident.

L'association supportera sans pouvoir réclamer aucune indemnité et quelle que soit la durée des interventions, toutes réparations, améliorations, travaux divers, que la Ville jugerait utile d'effectuer pendant la durée de la convention.

En tout état de cause, il est expressément convenu que, sauf urgence, les travaux exécutés par la Ville ne seront entrepris qu'après information de l'association.

A tout moment, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin se réserve le droit de reprendre les locaux mis à la disposition de l'association à des fins d'intérêt général, sans préavis ni indemnité pour l'association.

3.1.4 Assurances

Les locaux sont assurés par la Ville en qualité de propriétaire et par l'association en qualité de locataire.
L'association devra souscrire une police d'assurance garantissant les risques locatifs et de recours des voisins (incendie, explosion, dégâts des eaux, vols, etc…) ainsi que sa responsabilité civile pour tout dommage corporel ou matériel pouvant survenir du fait de son occupation. L'association devra être en mesure de justifier, chaque année, d'une couverture d'assurance suffisante.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_041-DE

L'association sera personnellement responsable vis-à-vis de la Ville [illegible] conséquences dommageables résultant des infractions aux clauses et conditions de la présente convention, de son fait ou de celui de ses membres ou de ses préposés. L'association répondra des dégradations causées aux locaux mis à disposition pendant le temps qu'elle en aura la jouissance et commises tant par elle-même que par ses membres, préposés, usagers, et toute personne effectuant des travaux pour son compte.

3.1.5 Conditions financières

La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

La maintenance, l'entretien et le nettoyage des locaux mis à disposition sont à la charge de la Ville. La Ville prend également en charge l'eau, le gaz, l'électricité des locaux mis à disposition, la taxe d'ordures ménagères et la taxe d'habitation.

3.1.6 Restitution des locaux

A l'expiration de la convention, l'association devra rendre en bon état d'entretien et de réparation locative les lieux mis à disposition. L'association devra faire exécuter à ses frais l'ensemble de ces réparations avant la date prévue pour son départ effectif et remettre les clés des lieux à la Ville.

Dans l'hypothèse où l'association ne réaliserait pas les réparations dans ce délai, comme dans celle où il ne répondrait pas à la convocation de la Ville, la Ville fera chiffrer le montant desdites réparations et les facturera à l'association qui s'engage dès à présent, à travers cette convention, à les lui régler sans délai.

L'association laissera toutes les améliorations, travaux et embellissements apportés aux locaux, sans pouvoir réclamer aucune indemnité à la Ville, à moins que celui-ci ne préfère demander le rétablissement de tout ou partie des lieux dans leur état primitif.

À tout moment, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin se réserve le droit de reprendre les locaux mis à la disposition de l'association à des fins d'intérêt général, sans préavis ni indemnité pour l'association.

3.1.7 : Mise à disposition d'équipements et fourniture de repas

Le service de la restauration municipale fournira les repas aux enfants inscrits à l'OCLVO et les facturera à l'association selon la tarification de la restauration scolaire, appliquée à la commune de Cherbourg-en-Cotentin. La Ville prendra à sa charge le coût des repas pris par les animateurs de l'association durant les vacances scolaires. L'OCLVO devra déclarer ce montant annuel au titre de son bilan d'activité transmis à la CAF.

L'association OCLVO bénéficiera de l'accès à titre gracieux aux équipements sportifs et piscines, durant les vacances scolaires, dans la mesure des créneaux horaires disponibles et des ouvertures techniques possibles de ces établissements.

<u>ARTICLE 3.2</u> : Attribution d'une subvention

Dans le cadre du renouvellement de la présente convention et de la détermination du montant de la subvention L'association OCLVO doit constituer un dossier de demande de subvention chaque année. Ce dossier est remis à la Direction Enfance Education Réussite Educative de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, dans les délais fixés par l'administration municipale, afin de solliciter l'attribution d'une subvention.
L'association prendra à sa charge, les frais relatifs à l'intervention du commissaire au compte et de l'expert-comptable.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_041-DE

ARTICLE 3.2.1 : Montant de la subvention

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin versera une subvention de fonctionnement maximale de 175 242 € pour l'exercice budgétaire 2022 pour la période allant du 1er janvier au 31 août 2022. La subvention sera mandatée selon les procédures comptables en vigueur et après signature de cette convention.

Cette subvention sera versée par la Ville à l'OCLVO selon les modalités suivantes :
- 58 414 € en avril 2022,
- 58 414 € en juin 2022,
- le solde de la subvention sera quant à lui calculé et versé en octobre 2022, après présentation des bilans comptables et d'activités de la période concernée.

La Ville met à disposition gratuitement des locaux sis à la Maison Olympe de Gouges, d'une superficie de 40 m², dont l'estimation financière locative sera revalorisée chaque année selon le coût de la construction.

ARTICLE 3.2.2 : Conditions de paiement de la subvention

La présente convention fait l'objet d'un engagement financier défini annuellement par la Ville de Cherbourg-en-Cotentin à l'occasion du vote du budget primitif. Cet engagement financier sera subordonné à la production des pièces détaillées à l'article 4.2.2.

En cas de non-exécution, de retard significatif, de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention ou d'utilisation des subventions non conforme aux objectifs cités à l'article 2 par l'association, la Ville peut suspendre ou diminuer le montant des versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées. L'association s'engage à faciliter l'accès, pour la Ville, à tous les documents administratifs et comptables.

ARTICLE 4 : Obligations de l'association OCLVO

ARTICLE 4.1 : Partenariat avec la Ville de Cherbourg-en-Cotentin

L'association OCLVO pourra s'inscrire dans des actions de proximité favorisant l'éducation des jeunes, l'intégration et la lutte contre la délinquance. Deux membres du Conseil Municipal siègent au sein du Conseil d'Administration de l'association.

ARTICLE 4.2 : Présentation des bilans à la Ville

ARTICLE 4.2.1 : Bilan et évaluation

L'association s'engage à fournir un bilan qualitatif et quantitatif de ses actions.

- L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la collectivité a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans des conditions qui ont été définies entre la Ville et l'association.

- L'association OCLVO, dans ce cadre, participera aux différentes instances de dialogue mises en place. Ces espaces collectifs d'échange seront le support de ce dialogue partenarial et participeront à l'adaptation nécessaire consécutive aux évolutions des enjeux partagés.

L'association s'engage à fournir tout document justificatif que la Ville estimera utile pour l'évaluation des activités de l'association.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_041-DE

Article 4.2.2. : Obligations comptables

Afin de permettre une évaluation du dispositif comptable, l'association OCLVO fournira annuellement à la Ville :

- le budget prévisionnel
- le dernier compte de résultat
- le bilan certifié conforme du dernier exercice connu dont le coût est pris en charge par l'association.
- une copie des procès-verbaux des assemblées générales de l'association.

L'association s'engage à mettre en place un cadre budgétaire normalisé.

ARTICLE 4.3 : Conformité avec la réglementation en vigueur

L'association OCLVO s'engage à développer sa pratique conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.
L'association OCLVO s'engage à respecter rigoureusement les règlements d'utilisation des équipements municipaux qui sont mis à sa disposition.
Un encadrement qualifié, selon la législation du ministère de tutelle en vigueur sera exigé.

ARTICLE 4.4 : Assurance – Responsabilité

L'association OCLVO devra souscrire une police d'assurance garantissant les risques locatifs et de recours des voisins (incendie, explosion, dégât des eaux, vols, etc…) ainsi que sa responsabilité civile pour tout dommage corporel ou matériel pouvant survenir du fait de son occupation. Pour toute dégradation ou vols, la Ville adressera à l'association OCLVO la facture de remise en état ou de remplacement à fin de remboursement.
L'association OCLVO devra être en mesure de justifier, chaque année, d'une couverture d'assurance suffisante. Il adressera à la Ville l'attestation correspondante.
La Ville ne pourra être tenue responsable des dommages causés par l'association OCLVO de quelque manière que ce soit, aux tiers ou aux biens.

ARTICLE 5 : Objectifs communs

Article 5.1 : Contribuer à dynamiser la vie locale

Le partenariat Ville - association développera une dynamique dans le respect des principes qui sont les fondements de la vie associative. L'organisation d'activités de loisirs de qualité tendra à mobiliser la population locale.

ARTICLE 5.2 : Développer la pratique de l'activité au sein de la commune pour tous publics

La Ville et l'association OCLVO mettront en œuvre les mesures permettant un large accès de l'activité au public, afin de favoriser l'accessibilité aux pratiques de loisirs durant les vacances scolaires pour les jeunes locaux.

ARTICLE 6 : Résiliation de la convention

La convention pourra être résiliée :

Par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_041-DE

Après une mise en demeure par lettre recommandée restée infructueuse au bout de quinze jours en cas de non-respect de la loi du 1er juillet 1901 ou dans le cas de la perte de l'objet de l'association.
De plein droit en cas de dissolution de l'association.

ARTICLE 7 : Contentieux
En cas de litige, contentieux, recours, le Tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Caen (Calvados).

ARTICLE 8 : impôts et taxes

L'association fera son affaire personnelle de toutes les charges et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la commune ne puisse être recherchée ou inquiétée en aucune façon à ce sujet.

ARTICLE 9 : Election de domicile

Le siège social de l'association devra obligatoirement se situer sur le territoire de la commune.

Le siège social de l'association OCLVO se situe à l'adresse suivante : Maison Olympe de Gouges rue de l'Ile de France, Cherbourg-Octeville, 50130 Cherbourg-en-Cotentin.

ARTICLE 10 : Durée

La présente convention d'objectifs est conclue pour une période de huit mois à compter du 1er janvier 2022, jusqu'au 31 août 2022.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin	La Présidente de l'association l'OCLVO
Benoit ARRIVÉ	Sandrine GODARD

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_042-DE

CHERBOURG en Cotentin

Pôle cohésion sociale
Direction enfance, éducation
réussite éducative
Rapporteur : Dominique HÉBERT

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_042
SÉANCE DU 30 MARS 2022

11 - ASSOCIATION "EN SORTANT DE L'ÉCOLE" CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Sur le territoire des communes déléguées de Cherbourg-Octeville et d'Equeurdreville-Hainneville, l'association « En sortant de l'école », en accord avec la commune de Cherbourg-en-Cotentin, déploie un dispositif de signaleurs à proximité de certaines écoles élémentaires. Cette action permet de sécuriser les traversées des élèves sur les passages protégés dédiés, en complément de la mission exercée par la police municipale.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens afin de permettre le financement de cette association et de contractualiser une mise à disposition de locaux.

Dans le cadre de cette convention, la commune met à la disposition de l'association, à titre gracieux, un local situé rue Elsa Triolet, 50130 Cherbourg-en-Cotentin et un local en partage au sein de l'ex-école maternelle Flaubert rue Gustave Flaubert, 50120 Cherbourg-en-Cotentin. Au regard du budget prévisionnel présenté par l'association au titre de l'année 2022, une demande de subvention à hauteur de 54 200 € est sollicitée auprès de la commune.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens de l'association « En sortant de l'école » pour l'année 2022.

Vu l'avis favorable de la commission n°2 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_042-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 30 mars 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 18 mars 2022
Date d'affichage du compte rendu : 6 avril 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le trente mars à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 18 mars 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard – BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée 19h18) - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - HÉBERT Dominique – HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles – LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h04) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 18h50) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège – RENARD Nathalie – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 20h00).

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine
GRUNEWALD Martine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LE POITTEVIN Lydie
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
ROGER Véronique a donné procuration à DUFILS Gérard
VASSAL Emmanuel a donné procuration à PIC Anna
VIEL-BONYADI Barzin a donné procuration à DUFILS Gérard

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_042-DE

CONVENTION PLURI-ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ASSOCIATION EN SORTANT DE L'ECOLE ET LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Entre la Ville de CHERBOURG-EN-COTENTIN

représentée par Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin, agissant en application de la délibération du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin n° DEL 2020-164 du 5 juillet 2020

d'une part,

et

Madame Anna COUPPEY, Présidente de l'Association « En sortant de l'école », association régie par la loi du 1er juillet 1901, agissant pour le compte de ladite association, dont le siège social est situé 6 rue de Bretagne Cherbourg-Octeville 50130 Cherbourg-En-Cotentin.
N° SIRET de l'association : 788 679 496 00018

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Sur proposition de l'association et en accord avec la ville de Cherbourg-en-Cotentin, il a été convenu le positionnement de signaleurs à la sortie de certaines écoles élémentaires des communes déléguées de Cherbourg-Octeville et d'Equeurdreville-Hainneville, afin d'apporter une aide à la sécurité lors de l'entrée et la sortie des écoles en complément de celle exercée par la Police Municipale. La présente convention définit les engagements réciproques des parties.

Article 1 : objet et durée de la convention

La présente convention est établie à compter du 1er janvier 2022 pour une durée d'un an. Elle sera reconduite tacitement d'année en année, dans la limite de trois années, au vu du compte-rendu financier et du rapport d'activité fourni par l'association.

A compter du 1er janvier 2022, la présente convention remplace la convention conclue entre la ville de Cherbourg-en-Cotentin et l'association « En sortant de l'école » signée le 1er septembre 2020.

1.1 Dispositions générales

L'association « En sortant de l'école » s'engage à mettre à disposition aux abords des écoles élémentaires publiques ci-après, les bénévoles signaleurs nécessaires :

Commune déléguée de Cherbourg-Octeville :

- Albert Bayet	Av. R. Schmitt	2 signaleurs
- Gibert	Rue Emile Zola	1 signaleur
- Jean Jaurès	Rue de Neufbourg	1 signaleur
- Dujardin	Rue Asselin	1 signaleur
- La Polle	Rue de la Polle	1 signaleur
- Marie Lamotte	Rue Jack Meslin	1 signaleur
- Hameau Noblet	Square du Nivernais	1 signaleur

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_042-DE

Dix bénévoles signaleurs assurent la sécurité à l'entrée et à la sortie des écoles. Deux bénévoles assurent les absences. Ces deux bénévoles sont affectés (hors période de remplacement) à l'école Marie Lamotte, ex Jean Goubert (école nécessitant, le plus souvent, la présence de deux bénévoles signaleurs).

Commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville :

-Jean Goubert	Rue des Résistants et rond-point de la poste	2 signaleurs
- Léon Blum	Avenue Léon Blum et rue Guerry	3 signaleurs
- Jean Macé	Rue de la Paix et rue Macé	2 signaleurs
- Joseph Bocher	Rue Jacques Prévert	1 signaleur
- Jules Ferry	Rue Ferdinand Buisson	1 signaleur
- François Mitterrand	Rue des Couplets	1 signaleur

Onze bénévoles assurent la sécurité à l'entrée et à la sortie des écoles. Sur les onze, un assure les absences et rotations.

L'association « En sortant de l'école » s'engage à :

- souscrire une assurance responsabilité civile,
- effectuer le paiement des défraiements kilométriques selon le barème fixé par le bureau de l'association,
- gérer les problèmes au quotidien (incidents, incivilités…) en liaison avec la Police Municipale,
- gérer les bénévoles : recrutement, absence, remplacement, équipement de Protection Individuelle (EPI),
- instaurer des relations régulières avec la Direction Enfance Education Réussite éducative.

1.2 Missions

Le bénévole signaleur aura pour mission d'aider à la sécurité des enfants aux abords des écoles élémentaires, aux heures d'entrées et de sorties de la classe. Il devra, à l'aide d'un équipement approprié, inciter les véhicules circulant sur la voie publique à stopper à hauteur du passage piétons réglementairement matérialisé. Il pourra alors indiquer aux piétons, enfants et adultes, la possibilité de traverser la voie.
En aucun cas le bénévole signaleur ne possède de pouvoirs de police. En cas d'incident, il devra s'efforcer de garder son calme et sa sérénité. Il pourra, si besoin, relever le type et le numéro d'immatriculation du véhicule concerné par l'infraction afin d'en référer à la police municipale.
La personne, coordonnatrice de l'action au sein de l'association « En sortant de l'école» sera joignable par téléphone au numéro communiqué à la Police Municipale et à la direction Enfance-Education-Réussite éducative.

1.3 Périodes d'interventions

Les périodes, jours et heures de présence des signaleurs aux abords des écoles sont les suivants, pendant la période scolaire :

Pour la commune déléguée de Cherbourg-Octeville *:*

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 8h30 à 8h45 et de 11h40 à 12h00
et de 13h30 à 13h45 et de 15h55 à 16h15

Mercredi : 8h30 à 8h45 et de 11h40 à 12h00

Pour la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville :

ECOLES J. GOUBERT & F. MITTERAND			
Lundi, Mardi, Jeudi & Vendredi			
8H15 – 8H30	**11H30 - 11H45**	**13H15 – 13H30**	**16h00 – 16H15**
Mercredi			
8H15 – 8H30		**11H45 – 12H00**	

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_042-DE

ECOLES J. MACE & J. FERRY			
Lundi, Mardi, Jeudi & Vendredi			
8H15 – 8H30	**11H40 – 11H55**	**13H25 – 13H40**	**16H00 – 16H15**
Mercredi			
8H15 – 8H30		**11H45 – 12H00**	

ECOLES L. BLUM & J. BOCHER			
Lundi, Mardi, Jeudi & Vendredi			
8H15 – 8H35	**11H45 - 12H05**	**13H35 – 13H55**	**15H55 – 16H15**
Mercredi			
8H15 – 8H35		**11H40 – 12H00**	

Les jours et horaires pourront être modifiés en fonction du calendrier scolaire. Les modifications seront transmises à l'association dans les meilleurs délais.

1.4 Dispositions relatives à la sécurité

L'Association « En sortant de l'école » reconnaît avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les bénévoles.
L'association fournira l'équipement nécessaire aux bénévoles assurant la mission (parka, panneau « stop école », bâton lumineux, gilet de sécurité…).

1.5 Formation

L'association s'engage à dispenser régulièrement une formation auprès des bénévoles. Cette formation pourra être soutenue par la Police Municipale de la Ville de Cherbourg en Cotentin. Cette dernière sera à la disposition de l'association et des signaleurs pour tous conseils et renseignements.

Article 2 : Mise à disposition de locaux

Afin de favoriser l'action de l'association, la Ville met à la disposition de l'association les locaux suivants :

2.1. Désignation et destination des locaux

- une pièce de 9,80 m² au 1er étage d'un immeuble sis 21, rue Elsa Triolet 50130 Cherbourg-en-Cotentin, aux fins de stockage de matériel, et mise à disposition exclusivement à l'association.

- Un local n°7 de 27.40 m² ainsi qu'un local commun de 9.65 m² dans l'ex-école maternelle Flaubert sis 13 rue Gustave Flaubert 50120 Cherbourg-en-Cotentin pour une superficie totale de 37.05 m² à des fins de tenue de réunions, stockage et toutes actions pour la mise en œuvre de l'activité de l'association. Ce local est mis à disposition de l'association chaque dernier vendredi du mois, excepté pendant les vacances scolaires, le vendredi précédant celles-ci.

Toute utilisation différente devra avoir reçu l'accord préalable écrit de la Ville.

2-2 : Etat des lieux

L'association est présumée avoir reçu les locaux désignés à l'article 2 en bon état de réparations locatives, et doit les rendre tels, sauf preuve contraire (article 1731 du code civil). Un état des lieux pourra être fait à la demande de la Ville ou de l'association, et dans ce cas, il sera annexé à la convention.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_042-DE

2.3 Conditions d'utilisation

La présente convention est faite aux clauses et conditions d'utilisation que l'occupant s'oblige à exécuter à savoir :

2.3.1 Cession du droit d'occupation

L'association ne pourra céder son occupation, ni sous-louer tout ou partie des locaux, objet de la présente convention.

2.3.2 Dispositions relatives à la sécurité

La Ville s'engage à mettre à la disposition de l'association des locaux conformes à la réglementation et à les maintenir en conformité avec cette réglementation. Elle prend en charge, le cas échéant, la maintenance des extincteurs, des ascenseurs et monte-charges, des alarmes et installations électriques, des portes automatiques et sectionnelles, des blocs de secours.

L'association fera son affaire de toute obligation législative et règlementaire concernant l'hygiène et la sécurité du travail et d'une manière générale les conditions d'exercice de son activité. Elle s'engage à contrôler les entrées et sorties des personnes, des usagers accueillis et à veiller à ce que les règles de sécurité soient respectées.

L'association reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer, ainsi que les consignes spécifiques données par le représentant de la commune ou du responsable d'établissement, compte tenu de l'activité envisagée.

2.3.3 Entretien- aménagements - travaux

La jouissance des locaux mis à disposition implique le maintien en bon état d'entretien de ceux-ci, à la charge de l'association ainsi que la réparation ou le remplacement de toute dégradation occasionnée du fait de l'activité.

La présente mise à disposition est consentie aux conditions et charges habituelles en la matière et notamment :
- Se conformer aux lois et règlements en vigueur et notamment en ce qui concerne l'ordre public, l'hygiène, le travail et les bonnes mœurs
- Se conformer, pour l'exploitation de son activité, aux lois, règlements et prescriptions administratives et s'abstenir d'exercer dans les locaux toute activité soumise à autorisation administrative avant d'avoir obtenu cette dernière.

Aussi, l'association veillera à ce que la tranquillité et le bon ordre de l'immeuble et du voisinage ne soient troublés en aucune manière par son fait ou celui des usagers.

L'association renoncera à tous recours contre la Ville du fait de troubles de jouissance ou dommages causés par des tiers.

L'association ne pourra élever aucune réclamation contre la Ville en raison des dégâts causés par cas fortuit ou force majeure.

L'association ne pourra modifier les lieux qu'avec le consentement préalable et écrit de la Ville. Ces travaux feront l'objet d'une demande écrite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception auprès de la Ville.

2.3.4 Exercice du droit de la Ville

L'association s'engage à maintenir pendant toute la durée de l'occupation la possibilité d'accès des services techniques municipaux et de leurs mandataires à l'intérieur des locaux. En conséquence, les changements de serrure ne pourront être effectués que par les services techniques municipaux.

La Ville se réserve le droit de faire procéder à une visite de l'établissement par une commission de sécurité.

La Ville décline toute responsabilité envers qui que ce soit et à quelque titre que ce soit en cas de perte, de dégradations ou de vol à l'intérieur des salles mais aussi à ses abords, et sur les parkings. Elle décline tout recours en dommages et intérêts en cas d'accident.

L'association supportera sans pouvoir réclamer aucune indemnité et quelle que soit la durée des interventions, toutes réparations, améliorations, travaux divers, que la Ville jugerait utile d'effectuer pendant la durée de la convention.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_042-DE

En tout état de cause, il est expressément convenu que, sauf urgence, les travaux exécutés par la Ville ne seront entrepris qu'après information de l'association.

2.4 Assurances

Les locaux sont assurés par la Ville en qualité de propriétaire et par l'association en qualité de locataire.
L'association devra souscrire une police d'assurance garantissant les risques locatifs et de recours des voisins (incendie, explosion, dégâts des eaux, vols, etc…) ainsi que sa responsabilité civile pour tout dommage corporel ou matériel pouvant survenir du fait de son occupation. L'association devra être en mesure de justifier, chaque année, d'une couverture d'assurance suffisante.
L'association sera personnellement responsable vis-à-vis de la Ville et des tiers, des conséquences dommageables résultant des infractions aux clauses et conditions de la présente convention, de son fait ou de celui de ses membres ou de ses préposés. L'association répondra des dégradations causées aux locaux mis à disposition pendant le temps qu'elle en aura la jouissance et commises tant par elle-même que par ses membres, préposés, usagers, et toute personne effectuant des travaux pour son compte.

2.5 Conditions financières

La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Les frais de téléphone, le raccordement et l'entretien des installations afférentes seront à la charge de l'association.

Les consommations d'eau, d'électricité et de chauffage ainsi que les abonnements correspondants incombent à la Ville.

2.6 Restitution des locaux

A l'expiration de la convention, l'association devra rendre en bon état d'entretien et de réparation locative les lieux mis à disposition. L'association devra faire exécuter à ses frais l'ensemble de ces réparations avant la date prévue pour son départ effectif et remettre les clés des lieux à la Ville.

Dans l'hypothèse où l'association ne réaliserait pas les réparations dans ce délai, comme dans celle où il ne répondrait pas à la convocation de la Ville, la Ville fera chiffrer le montant desdites réparations et les facturera à l'association qui s'engage dès à présent, à travers cette convention, à les lui régler sans délai.

L'association laissera toutes les améliorations, travaux et embellissements apportés aux locaux, sans pouvoir réclamer aucune indemnité à la Ville, à moins que celui-ci ne préfère demander le rétablissement de tout ou partie des lieux dans leur état primitif.

Article 3 : Détermination du montant de la subvention

La commune de Cherbourg-en Cotentin s'engage à verser une subvention couvrant les frais de fonctionnement de l'action.

3.1. Cette subvention sera étudiée chaque année en fonction du développement de l'activité.

3.2. Le besoin de financement public doit prendre en compte tous les produits affectés à l'action.

3.3. Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'actions défini entre la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et l'association « en sortant de l'école ».

Article 4 : Conditions de détermination de la contribution financière

4.1. Le coût total annuel estimé pour l'année 2022 est évalué à 54 200 €.
Un premier versement d'un montant de 37 940 € a été effectué en février 2022, un second versement de 8 130 € sera effectué en juillet 2022 et le solde d'un montant de 8 130 € en février 2023 au regard du compte-rendu financier et rapport d'activités.

4.2. Les contributions financières ne sont applicables que sous réserve des trois conditions suivantes :
- la délibération de la collectivité territoriale ;
- le respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1er et 5, sans préjudice de l'article 12 ;
- la vérification par l'administration que le montant de la contribution n'excède pas le coût de l'action, conformément à l'article 8.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_042-DE

Article 5 : Modalités de versement de la contribution financière et justificatifs

5.1. Cette subvention sera étudiée chaque année en fonction du développement de l'activité. Elle sera versée en trois fois, une partie au début de l'année civile, une seconde en juillet et le solde en février de l'année suivante. Cette subvention sera attribuée sous réserve que les conditions de l'article 5.2 soient remplies.

La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

Elles seront effectuées au compte :

Code établissement : 16606 Code guichet : 10010
Numéro de compte : 84859492150 Clé RIB : 83

L'ordonnateur de la dépense est Monsieur le Maire de Cherbourg-en-Cotentin.
Le comptable assignataire est Monsieur le Trésorier principal de Cherbourg-en-Cotentin.

5.2. L'association s'engage à fournir un bilan et un bilan semestriel et prévisionnel.

L'association s'engage à fournir les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- en janvier de l'année N+1, le compte-rendu financier de l'année N, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- avant le 31 août de chaque année, le compte-rendu financier semestriel prévisionnel de l'année suivante
- le rapport d'activité annuel qui doit faire, de façon détaillée, le point sur les objectifs conventionnés dans l'article 1 en lien avec le plan d'action.

Article 6 : Communication sur l'accompagnement des associations

Au-delà de la subvention versée par la Ville, la mise à disposition de locaux représente un accompagnement important, tant humain que financier.

De ce fait, cet accompagnement mérite d'être valorisé dans les actions de communication que vous entreprendrez pour faire connaître votre manifestation.

Article 7 : Evaluation

L'association s'engage à fournir, au moins 3 mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'action qui permettra d'évaluer l'efficacité de ce partenariat destiné à être pérennisé.
La Ville de Cherbourg-en-Cotentin procède, en lien avec l'association, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions auquel elle a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

Article 8 : Contrôle de l'administration

Pendant et au terme de la période couverte par la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'administration, au titre de l'évaluation prévu à l'article 7 ou dans le cadre du contrôle financier annuel.

L'association tiendra une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable des associations (avis du Conseil National de la comptabilité du 17 juillet 1985), respectera la législation fiscale et sociale propre à son activité et fournira à la Ville de Cherbourg-en Cotentin :

- le programme détaillé des actions envisagées
- le budget prévisionnel,
- le dernier compte de résultats,
- le bilan,
- une copie des procès-verbaux des assemblées générales de l'association,
- une copie des procès-verbaux du rapport moral de l'association.

L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes les pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Article 9 : Sanctions

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'association sans accord écrit de l'administration, celle-ci peut respectivement exiger le

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_042-DE

reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer le montant de la subvention ou en suspendre le versement, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. L'administration en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 : Responsabilité - assurances

Les activités de l'association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'association doit souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la Ville ne puisse être recherchée ou inquiétée.

Article 11 : Obligations diverses – impôts et taxes

L'association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être recherchée ou inquiétée en aucune façon à ce sujet.

Article 12 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'administration et l'association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 13 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une des obligations résultant de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association. Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin unilatéralement et à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect de l'une des clauses de la convention ou de l'une des clauses de l'un quelconque des avenants à ladite convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

Article 14 : Contentieux

En cas de litige, contentieux, recours, le tribunal compétent est le Tribunal administratif de Caen.

Article 15 : Election de domicile

L'association élira domicile à son siège social situé 6 rue de Bretagne Cherbourg-Octeville 50130 Cherbourg-En-Cotentin.

Fait en deux exemplaire à CHERBOURG-EN-COTENTIN, le .....

La Présidente de l'association « En sortant de l'école »,	**Le Maire de Cherbourg-en-Cotentin,**
Anna COUPPEY	**Benoît ARRIVÉ**

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

CHERBOURG en Cotentin

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction environnement et transition énergétique
Rapporteur : Bertrand LEFRANC

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_043
SÉANCE DU 30 MARS 2022

12 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021

L'article L.2311-1-1 du code général des collectivités territoriales stipule : « dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants ».

L'article D.2311-15 de ce même code indique que « le rapport prévu à l'article L.2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire ».

Le rapport est construit en s'inspirant des trames proposées par la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.

Le rapport est une présentation de la situation en matière de développement durable de Cherbourg-en-Cotentin issue de la compilation des évaluations, documents et bilans des plans et programmes en matière de développement durable de la collectivité pour l'année précédente, soit l'année 2021.

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 30 mars 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 18 mars 2022
Date d'affichage du compte rendu : 6 avril 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le trente mars à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 18 mars 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard – BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée 19h18) - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - HÉBERT Dominique – HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles – LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h04) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 18h50) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège – RENARD Nathalie – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 20h00).

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine
GRUNEWALD Martine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LE POITTEVIN Lydie
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
ROGER Véronique a donné procuration à DUFILS Gérard
VASSAL Emmanuel a donné procuration à PIC Anna
VIEL-BONYADI Barzin a donné procuration à DUFILS Gérard

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

AGENDA 2030

RAPPORT
SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

CHERBOURG en Cotentin

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

TABLE DES MATIERES

L'ACTION DE CHERBOURG-EN-COTENTIN SUR SON TERRITOIRE 6
1 La lutte contre le changement climatique, la protection de l'atmosphère7
2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources 11
3 La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations 18
4 L'épanouissement de tous..... 38
5 La transition vers une économie circulaire, le développement de modes de production et de consommation responsables 51
6 L'organisation et la participation des acteurs aux actions publiques 55
L'ACTION DE CHERBOURG-EN-COTENTIN EN INTERNE 60
1 L'organisation et la participation transversale de la gestion 61
2 Les valeurs et les comportements dans la gestion des ressources humaines..... 63
3 La gestion des finances publiques 70
4 La gestion durable du patrimoine 71
5 La commande publique responsable 75
6 La certification, l'évaluation et l'amélioration continue 77

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

PRÉAMBULE

L'article L2311-1-1 du code général des collectivités territoriales stipule : « Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants. »

L'article D. 2311-15 de ce même code indique que : « Le rapport prévu à l'article L. 2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire. Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :
- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.
Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes... ».

La circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales (application du décret n°2011-687 du 17 juin 2011), précise le contenu du rapport : « Les collectivités territoriales ainsi que les EPCI de plus de 50.000 habitants pourront s'appuyer sur les divers rapports et bilans réglementaires ou volontaires qu'ils élaborent par ailleurs pour alimenter le rapport sur la situation en matière de développement durable ».

Le code de l'environnement précise à l'article L. 110-1 que l'objectif de développement durable, est recherché, de façon concomitante et cohérente, grâce aux cinq engagements suivants :
1° La lutte contre le changement climatique (et protection de l'atmosphère) ;
2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
5° La transition vers une économie circulaire.

La présentation du processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation peut s'organiser sur la base des cinq éléments de démarche du « Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux » suivants :
- la participation des acteurs,
- l'organisation du pilotage,
- la transversalité de l'approche,
- le dispositif d'évaluation partagé,
- le tout, au service d'une stratégie d'amélioration continue.

Le rapport est une présentation de la situation en matière de développement durable de Cherbourg-en-Cotentin issue de la compilation des évaluations, documents et bilans des plans et programmes en matière de développement durable de la collectivité pour l'année précédente.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

L'ACTION DE CHERBOURG-EN-COTENTIN SUR SON TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

1 LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

1) LA POLITIQUE ENERGIE CLIMAT

Cherbourg-en-Cotentin n'a pas la compétence « plan climat », celle-ci incombant à l'agglomération. Toutefois, elle poursuit certaines actions engagées qui participeront à l'atteinte des objectifs du futur plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération Le Cotentin. Les actions dont Cherbourg-en-Cotentin a la maîtrise et qu'elle met en œuvre sont les suivantes :

Actions conservées des thématiques et actions en faveur du climat	
Construction durable et réhabilitation des logements Prendre en compte des critères « air, énergie, climat » dans les opérations d'aménagement Sensibilisation des scolaires et du personnel enseignant dans le cadre d'opérations « air énergie climat » Diffuser aux particuliers les guides existants portant sur les conseils sur l'énergie et assurer la promotion de l'Espace Info Energie	**Ecoactivités et réduction de l'impact carbone du territoire** Recenser et communiquer sur les opérations existantes pour inciter les acteurs du territoire à s'engager dans un programme de réduction de leurs consommations d'énergie Réaliser un bilan carbone du patrimoine
Aménagement du territoire et mobilité durable Mettre en place des déplacements alternatifs à la voiture Promouvoir les filières locales et valoriser les circuits-courts Communiquer sur les transports	**Production locale et renouvelable d'énergie** Etudier le potentiel de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie sur le territoire Publier le rapport annuel sur les consommations, productions d'énergie et émissions de gaz à effet de serre associées Maîtriser l'énergie et développer les énergies renouvelables sur le patrimoine
Adaptation du territoire face aux effets du changement climatique Participer à la volonté régionale de réduire la vulnérabilité physique du littoral aux aléas côtiers (érosion et submersion)	

La mise en œuvre du plan est relatée au travers des actions engagées par la commune.

2) ETUDIER LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE MAITRISE DE L'ENERGIE SUR LE TERRITOIRE

Le schéma directeur de l'énergie et du réseau de chaleur

Le schéma directeur de l'énergie et du réseau de chaleur sont en cours d'élaboration.

Pour les deux études, potentiel de géothermie et cadastre solaire, la rédaction de lignes directrices pour le plan local d'urbanisme et de la contribution au schéma directeur de l'énergie, ont été finalisées en 2020. Une vingtaine d'agents, le conseiller « Pass Rénov'Energie » et le conseiller qui informe les habitants dans le cadre des permanences « FAIRE » ont été formés à ces deux technologies.

L'information sur les énergies renouvelables

Les documents de communication du cadastre géothermique et du cadastre solaire à destination du public ont été réalisés et distribués. La communication auprès du public a été lancée au salon de l'habitat en octobre 2020. Depuis, les habitants qui le souhaitent peuvent obtenir les informations sur rendez-vous. 26 habitants de Cherbourg-en-Cotentin ont été renseignés sur le salon de l'habitat puis 2 au bureau en 2020, 10 habitants ont été renseignés en 2021.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

La campagne d'information sur l'aide à la conversion possible du fioul vers le gaz

Cherbourg-en-Cotentin, engagée dans la transition énergétique, a signé une convention de soutien avec GRDF. GRDF propose un dispositif de soutien aux habitants qui projettent d'abandonner le fioul pour passer au gaz, dans le cas où un réseau gaz passe à proximité de l'habitation, en vue d'anticiper la suppression annoncé par le Gouvernement du chauffage au fioul d'ici 2030. GRDF s'engage à verser une prime de 400 € pour les demandes de raccordement d'un propriétaire en maison individuelle et de 120 € par logement pour les demandes de raccordement de logements collectifs en copropriété.

3) DES TRANSPORTS MOINS EMETTEURS DE GAZ A EFFET DE SERRE

L'amélioration de la circulation des vélos

La commune continue à faciliter les déplacements en vélo avec la création de pistes cyclables, de mise en place des zones 30, d'autorisation de circulation en double sens cyclable, de mise en place de l'autorisation de franchissement des feux rouges pour tourner à droite, de remplacement des stops par des « céder-le-passage » dans les zones 30, de création de sas cyclable et de l'installation de stationnements pour les vélos. Cherbourg-en-Cotentin a recruté une animatrice chargée de mission vélos et mobilités actives.

Le schéma directeur cyclable

Le schéma directeur cyclable est engagé en octobre 2021 avec une phase diagnostic. Une seconde phase concerne l'élaboration de l'armature du schéma directeur. Un travail fin par quartier, par rues, avec propositions d'aménagements et stationnements vélos sera engagé par la suite.

Les bornes de recharges pour véhicules électriques

22 bornes de recharges des véhicules électriques sont installées sur Cherbourg-en-Cotentin dans le cadre du programme engagé avec le syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM50), les communes de Saint-Lô et d'Avranches.

Le site internet commun http://www.e-charge50.fr indique la localisation des bornes sur la commune et sur le département, renseigne sur les modalités d'utilisation et d'abonnement du service, répond aux interrogations et réclamations des usagers.

	2018	2019	2020	2021	Cumulé
Badges d'abonnement délivrés (*)	23	18	0	Indicateur abandonné	
Nombre d'abonnés à Cherbourg-en-Cotentin en fin d'année			46		
Opérations de charge	291	1 502	2 425	4 111	
Nombre d'utilisateurs	73	84	**	**	

* Il s'agit ici des badges délivrés par Cherbourg-en-Cotentin. Cela ne reflète pas le nombre d'habitants de Cherbourg-en-Cotentin s'étant abonnés au service, car il s'est opéré petit à petit un transfert vers le SDEM, dont la visibilité est plus importante à travers la plateforme e-charge50.fr. Aujourd'hui, les badges sont délivrés par prestataire. Cet indicateur n'est plus pertinent.
** L'obtention de cette donnée nécessite beaucoup de traitement. Il sera nécessaire de voir avec le prestataire pour automatiser cette requête.

La commune a adhéré à un groupement de commandes pour l'acquisition de bornes neuves, mais le marché sera à relancer car il n'a pas pu être attribué, du fait de prix trop élevés. En parallèle, la collectivité va engager la rédaction de son schéma directeur pour

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

les infrastructures de recharge des véhicules électriques. Cela permettra de prendre en compte la nouvelle réglementation en matière d'équipement des parkings publics, l'équipement de nouveaux sites et la prise en compte dans les projets urbains.

La gratuité du stationnement sur voirie pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables

Adoptée en 2017, cette gratuité a été reconduite en 2021 par le conseil municipal jusqu'au 30 juin 2023.

4) UN AIR DE QUALITE

Cherbourg-en-Cotentin finance et siège au conseil d'administration d'Atmo-Normandie, association qui a pour mission la surveillance et l'information de la qualité de l'air en Normandie, ainsi que l'accompagnement de ses adhérents dans la conduite de leurs politiques d'amélioration de la qualité de l'air.

Les polluants surveillés :
- dioxyde d'azote (NO_2) dégagé essentiellement par la circulation automobile ;
- dioxyde de soufre (SO_2) dégagé principalement par les industries ;
- poussières (PM_{10}) d'origine industrielle, automobile, agricole, naturelle, résidentielle ;
- ozone (O_3) d'origine photochimique.

L'indice de la qualité de l'air

La qualité de l'air est déterminée par un indice, calculé à partir de la concentration dans l'air ambiant de deux à quatre polluants mesurés en continu par des appareils automatiques des stations dites urbaines et des stations dites périurbaines, c'est-à-dire à l'écart direct des sources de pollution. Le bilan montre les variations annuelles.

Nombres de jours	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 très bon	0	0	6	0	0	0	0
2 très bon	7	4	15*	7	4	5	6
3 bon	113	104	151	158	136	135	151
4 bon	180	176	130	149	153	162	139
5 moyen	46	48	21	34	45	30	35
6 médiocre	9	18	7	9	9	17	16
7 médiocre	4	7	4	6	1	0	8
8 mauvais	1	5	5	1	1	3	3
9 mauvais	4	3	2	1	0	0	0
10 très mauvais	1	0	0	0	0	0	0

Fin 2020 l'indice de qualité de l'air a changé. La nouvelle présentation de l'indice interviendra pour le rapport 2022.

Les informations relatives à la qualité de l'air, dont l'indice de qualité de l'air, sont disponibles sur le site d'Atmo-Normandie : http://www.atmonormandie.fr/. Les données sont actualisées journellement.

Cherbourg-en-Cotentin dispose actuellement de deux stations de mesures :
- une station de surveillance en fond urbain, située dans le parking de l'Hôtel de ville en remplacement de celle située rue Paul Doumer qui a été fermé ;
- une autre mise en fonctionnement le 15 novembre 2012 sur la zone portuaire, qui permet de valider les mesures de cette première station, notamment pour les valeurs des oxydes d'azote et de l'ozone.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

L'arrêté du 26 décembre 2016 relatif au découpage des régions en zones administratives de surveillance (ZAS) de la qualité de l'air ambiant, indique que [illegible] doit disposer d'une station de mesure de proximité du trafic, zone représentative des niveaux de concentrations auxquels la population est susceptible d'être exposée. Une étude de pré-qualification de site a validé l'emplacement de la station sur le boulevard Pierre Mendès France. L'installation de cette station devrait se faire courant 2022.

L'étude sur le branchement électrique des bateaux à quai

La commune a adhéré à l'association EOPSA (European Onshore Power Supply Association) qui fédère les acteurs maritimes et portuaires, producteurs d'électricité, armateurs, autorités portuaires et villes portuaires afin de tendre vers des objectifs et des normes communes en matière d'électrification à quai.

L'adhésion à l'association s'inscrit dans une logique d'accélération et de rationalisation du processus technique d'électrification des escales ainsi que dans la volonté d'intégrer le réseau d'échange de bonnes pratiques des villes et ports européens. Il est à noter que le contrat de concession avec ENEDIS prévoit également le soutien de ce distributeur d'énergie dans cette réflexion.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

2 LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

1) UNE POLITIQUE DE PRESERVATION DE LA DIVERSITE DES HABITATS ECOLOGIQUES, DES PAYSAGES ET DE LA BIODIVERSITE

La trame verte et bleue sur le territoire

La trame verte comprend les espaces protégés et naturels importants pour la préservation de la biodiversité, les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles. La trame bleue comprend les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux, tout ou partie des zones humides importants pour la préservation de la biodiversité. Le plan d'actions de la « Trame verte et bleue » est le suivant.

Axe 1 : Protection des continuités écologiques
Réaliser une démarche favorisant le maintien du paysage bocager en collaboration avec la profession agricole Mettre à jour et réaliser un inventaire faune et flore avec des mesures de gestion sur le secteur "Giffard" en lien avec les projets en cours
Axe 2 : Restauration des continuités écologiques
Développer de la nature en « Assurer une démarche concertée pour la plantation de parcelles en intégrant la biodiversité Engager une démarche concertée pour le renforcement du réseau de mobilités douces en intégrant la biodiversité de l'ancienne voie ferrée du Hommet Améliorer la franchissabililté par la faune des ouvrages existants et création de passages à faune : effacement ou réduction des principaux points de conflit le long des corridors écologiques (crapauduc secteur Collignon) Mettre en place un programme d'actions pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes Mettre en place un plan de gestion différencié incluant un programme de communication à destination des habitants Elaborer des plans de gestion des réservoirs de biodiversité et maintenir l'efficience des plans de gestion existants Créer des mares et de nouvelles zones humides Restaurer les continuités écologiques littorales entre le marais de Collignon avec le secteur Giffard
Axe 3 : Communication
Mettre en place des formations en interne sur la biodiversité Eduquer à la biodiversité Informer et faire participer la population à la sauvegarde de la biodiversité
Axe 4 : Amélioration des connaissances
Réaliser un Atlas de biodiversité communal et un inventaire des zones humides Gérer des connaissances Assurer la gouvernance et le suivi du programme d'actions trame verte et bleue

La mise en œuvre du plan est relatée au travers des actions engagée par la commune. Un bilan spécifique est réalisé.

La convention avec le conservatoire botanique national de Brest

Une convention de coopération a été signée entre la commune et le conservatoire botanique national de Brest. La coopération concerne la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité du territoire de la commune dans les domaines de la flore et des végétations. Elle vise également à donner de la lisibilité aux actions engagées sur ces thématiques auprès des habitants et à mettre en place une relation efficace avec les partenaires de la biodiversité de la commune pour atteindre les objectifs communs. Deux missions fondamentales sont confiées au conservatoire :

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

- conservation de la biodiversité végétale de la flore exotique, notamment sur le parc botanique de La Roche Fauconnière, les collections du parc botanique et dans les espaces publics ;
- accompagnement de projets dans les domaines de la flore et des végétations sur les sites comme l'Echovallée de la Glacerie, la Saline d'Equeurdreville, le fort de Querqueville et sa zone humide adjacente, les Landes Saint-Gabriel et Saint-Maur de Tourlaville.

L'engagement des habitants pour la protection de la biodiversité

Cherbourg-en-Cotentin a engagé depuis de nombreuses années des actions en faveur de la préservation de son environnement, des milieux et de la biodiversité de la ville. Elle a adopté un schéma de trame verte et bleue qui prévoit l'information et la sensibilisation de tous à la protection de la biodiversité. La commune a ainsi souhaité publier cette plaquette permettant d'expliquer et de faire prendre conscience des grands enjeux que sont :
- l'effondrement de la biodiversité ;
- les espèces exotiques envahissantes et proliférantes ;
- l'importance de la biodiversité « chez soi » ;
- les continuités écologiques et les niches, vecteurs de biodiversité ;
- le jardin au naturel ;
- le lien entre la biodiversité et notre santé.

Elle indique les adresses et les contacts pour en savoir plus.
La plaquette vise à accompagner et donner des outils, pour aller plus loin, en mettant en pratique chez soi des actions de protection de la biodiversité, car la biodiversité est notre futur à tous.

L'élaboration du plan de gestion différencié des espaces verts

La commune élabore son plan de gestion différencié des espaces verts. La gestion différenciée est une façon de gérer les espaces verts qui consiste appliquer à chaque élément du patrimoine et végétal un traitement spécifique, avec des niveaux de prestation variables selon :
- la catégorie dont il relève, que ce soit un parc, un jardin ou un espace naturel ;
- sa fonction culturelle, sociale et biologique ;
- son rôle dans le tissu urbain et la relation qu'on souhaite créer avec le végétal.

La commune riche de l'expérience des 5 communes déléguées à souhaiter formaliser la gestion différenciées à l'échelle de la nouvelle commune. Après le diagnostic d'un cabinet externe 4 codes de gestion sont apparus qui sont les espaces d'ornement, paysager, naturel aménagé ou naturel.

La gestion plus respectueuse de la faune et de la flore

La commune a adopté une méthode plus douce depuis plusieurs années pour ses espaces naturels. Elle a décidé de l'étendre sur des espaces verts plus urbains. Le changement de gestion révèle une biodiversité originale comme c'est le cas le long de la Saline, à Équeurdreville-Hainneville. L'espace enherbé n'est plus tondu mais fauché une fois par an. Ce n'est plus un gazon mais une prairie avec une diversité floristique, des bulbes ont éclos, des orchidées sauvages ont fait leur apparition… Ce type de milieu préserve la faune et la flore, et agit notamment en faveur de la pollinisation

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

Le parc de la Roche Fauconnière

Le conservatoire du littoral a confié le suivi et la restauration à la commune et à La Cité des Plantes, il abrite plus de 4 500 essences dont de nombreuses sont en voie de disparition ou même disparues dans leurs pays d'origine. Depuis plus la commune travaille à la réhabilitation du site. Un comité botanique détermine les plantes rares à réintroduire, notamment asiatiques et australes. Les implantations se veulent en parfaite cohérence avec l'esprit des fondateurs du jardin.

Les objectifs du projet d'aménagement sont de :
- rénover l'ensemble du site : jardin, bâtiments, espaces publics contigus au quartier des Provinces et de l'Amont Quentin ;
- maintenir et entretenir le patrimoine végétal existant avec l'appui d'un comité botanique et scientifique ;
- faire du lieu un espace d'initiation pédagogique pour en présenter la biodiversité ;
- permettre la poursuite des visites et étendre les possibilités de découverte de la flore, de la faune ;
- proposer et réaliser des projets culturels et une offre touristique avec la découverte du patrimoine des jardins du Cotentin et au-delà ;
- garantir la gestion dans le cadre d'une structure économiquement équilibrée ;
-pérenniser le parc botanique, le faire reconnaître en tant que Jardin Remarquable au travers de ses différentes collections pour lui donner un large rayonnement.

Le parc de Bagatelle en évolution

Le parc de Bagatelle a été l'objet d'actions dans le but de préserver sa double identité à mi-chemin entre l'espace naturel et le parc paysager. Le nivellement d'anciennes buttes et le débroussaillage a permis la création de percées visuelles sur la grande mare. Le talus horticole a été remplacé par des arbres d'essence locale. Doté d'une zone humide requalifiée favorable au Crapaud calamite, la commune doit assurer le contrôle des espèces exotiques envahissantes. Enfin elle mène, comme sur d'autres sites, une campagne d'affichage et de communication sur la nocivité du nourrissage de la faune sauvage.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

La biodiversité du vallon sauvage

La commune a réalisé un diagnostic écologique du vallon sauvage. 163 taxons de la flore ont été inventoriés sur le site.

En parallèle, elle a engagé une étude sur le potentiel du site en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable. Des animations ont eu lieu dans le vallon

Le verdissement des cimetières

Depuis plusieurs années Cherbourg-en-Cotentin s'est engagée dans une politique de verdissement avec l'enherbement des allées et l'implantation d'arbres et de végétaux de ses 13 cimetières. La suppression progressive des allées gravillonnées au bénéfice de coulées vertes se fait principalement sur les allées secondaires des cimetières. Elle végétalise aussi les espaces libres dans un esprit d'intérêt paysager mais aussi botanique par la création de trames vertes.

Cimetière	Tourlaville		La Glacerie		Cherbourg		Equeurdreville	
	Surface enherbée	Plantation	Surface enherbée	Plantation	Surface enherbée	Plantation	Surface enherbée	Plantation
2020	414 m2	0	50 m2	0	0	0	0	0
2021	900 m2	16	40 m2	11	0	21	0	3

L'embellissement des espaces publics

La municipalité a poursuivi l'embellissement de l'axe central d'Équeurdreville-Hainneville, en plantant de nouveaux végétaux dans les 6 jardinières de la rue de la Paix, entre la place Mandela et le carrefour des Terrasses. L'avis des habitants directement concernés par ces aménagements, a été sollicité sur le choix d'un panel de 10 végétaux. C'est l'Arbutus Marina qui a reçu l'approbation de la majorité des sondés.

Les travaux d'aménagement paysager dans le parc du Manoir d'Hainneville se poursuivent. Des arbres, forbus et magnolias, ont été planté au printemps. Un grand massif d'arbustes et vivaces comprend des espèces peu communes voire rares, dont des fougères, hosta, astilbeses, clématites ou encore des pseudopanax... Parallèlement, une haie brise-vue de bambous à deux niveaux viendra cacher la zone de stationnement.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

Une espèce rare de palmier donnée à la commune

Deux collectionneurs botaniques, Michel Peltier et Julien Melle ont fait don à la commune d'une espèce particulièrement rare de palmier : un Rhopalostylis chathamica, originaire des îles Chatham en Nouvelle-Zélande… soit le palmier le plus austral de tous les palmiers vu sa position sur la planète. Il vient d'être planté en mai.

L'aménagement de la voie du Homet

Les rails la voie ferrée ont été démantelés durant l'été 2021. Les travaux d'aménagement de la future voie douce, qui reliera l'Arsenal à la gare, devraient débuter au printemps prochain. Avant l'aménagement de cette voie douce de 2,3 km qui reliera l'arsenal à la gare, une phase de diagnostic est prévue notamment avec un inventaire complet de la faune et de la flore.

Le pâturage dans la gestion des milieux s'accroît

La commune a développé depuis plusieurs années l'éco-pâturage. De nouvelles parcelles ont été clôturées pour le pâturage. La superficie dédiée à cette gestion qui était de 17 ha en 2020 passe à 21 ha en 2021. Le cheptel consacré à ce pâturage est à ce jour de 4 ânes, 22 chèvres communes de l'Ouest, 21 moutons, et 4 vaches Jersiaises et 1 bœuf Galloway.

La distribution de vivaces

La commune a distribué près de 8 000 vivaces sur le thème « Plantes utiles au jardin ». 5 000 sachets de graines destinée à fleurir les pieds murs ont également été distribués. Cet événement est également l'occasion de rappeler les gestes en faveur du développement durable : le désherbage manuel, la généralisation du paillage, l'installation de plantes moins consommatrices en eau, la valorisation des déchets verts, le compostage… Elle permet aussi de faire connaitre les méthodes respectueuses de l'environnement pratiquées par la collectivité.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

2) LA LUTTE CONTRE LES ESPECES ENVAHISSANTES

La régulation des goélands argentés

La nidification des oiseaux urbains étant source de nuisances et de salissures, la commune cherche à limiter cette nidification par des actions de communication auprès des habitants et usagers sur :
- l'interdiction de nourriture des animaux sauvages ;
- la sensibilisation à la gestion des déchets de pêches ;
- l'entretien des toitures et terrasses ;
- le conseil sur les dispositifs anti nidification à installer.

Des opérations de régulation des goélands argentés sont menées sur les secteurs résidentiels les plus impactés que sont le centre-ville et le Val-de-Saire. Ces opérations sont menées après accord de la DREAL et en partenariat avec le Groupe Ornithologique Normand, les bailleurs sociaux et les syndics privés. Cette régulation se fait par le biais de la stérilisation des œufs de l'espèce de goéland la plus commune à l'aide de matière naturelle, afin de décourager la nidification et favoriser la compétition inter espèces permettant une régulation naturelle.

	2019	2020	2021
Nombre de couples de goélands argentés recensés	1 250	1 333	1069
Nombre de sites visités	76	41	42
Nombre d'œufs stérilisés	322	387	327

La lutte contre les rongeurs

La commune mène des actions de diagnostics de prolifération de rongeurs afin d'agir directement sur les causes de présence par le biais de différentes actions :
- contrôle de l'entretien des propriétés et du domaine public ;
- rappel des bonnes pratiques en matière d'élevages de volatiles ;
- étanchéité des bâtiments municipaux et des réseaux d'eau.

La commune recourt aux services de prestataires spécialisés chargés de la mise en place de dispositifs de surveillance et de traitement par des actions de dératisation.
Bien que n'intervenant pas sur le domaine privé, la collectivité propose aux administrés la mise à disposition de raticides afin de compléter l'action des campagnes de dératisation.

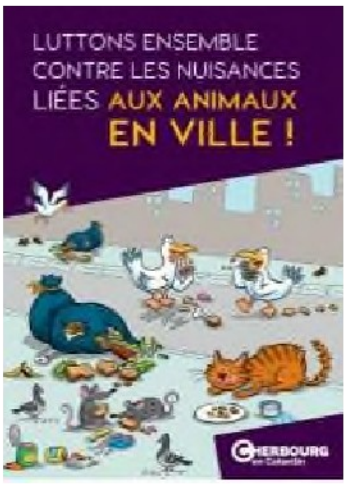

La lutte collective contre les frelons asiatiques

Les frelons asiatiques sont responsables de fortes nuisances sur l'environnement par la prédation des abeilles et autres pollinisateurs. Leur présence constitue un risque pour les humains en termes de santé et de sécurité publique. En collaboration avec la fédération départementale de défense contre les organismes nuisibles de la Manche (FDGDON50), la commune a renouvelé sa participation à la lutte collective nationale contre cette espèce invasive.

	2019	2020	2021
Nombre de signalements reçus en mairie	369	336	428
Nombre de nids détruits par la lutte collective	311	242	318

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

Les destructions sont réalisées par des professionnels de la lutte anti nuisibles par l'utilisation d'un insecticide d'origine végétale : le pyrèthre. La commune assure également la destruction des nids de guêpes et frelons européens sur le domaine public.

La gestion des chats errants

Issus majoritairement d'abandon, les chats errants posent un problème de salubrité publique en cas d'absence de suivi sanitaire. Un couple peut engendrer 144 félins en deux ans. La commune conventionne avec une association de protection animale afin d'assurer la stérilisation des chats errants signalés sur le domaine public. Les particuliers ayant de faibles revenus et étant non imposables peuvent bénéficier d'une aide au financement de la stérilisation via les associations de protection animale.

3) LA PROPRETE DES MILIEUX

Ici commence la mer

Mégots, chewing-gums, tout ce qui est jeté dans une bouche d'égout ou dans le caniveau finit dans la mer. La protection de notre biodiversité, de notre environnement et les questions de salubrité urbaine sont les objectifs d'une nouvelle campagne de sensibilisation.

Courant avril, 84 plaques et des pochoirs avec l'inscription « Ici commence la mer » ont été apposé le long de caniveaux et près de plaques d'égout. L'opération sera étendue à l'ensemble de la commune tout au long du mandat. Si une école, un centre social ou toute autre structure en fait la demande, elle peut bénéficier d'une plaque à proximité.

© Agence Composite

L'opération plages propres

Le 26 juin la commune a organisé une nouvelle opération Plages et mer propres sur les plages de Querqueville, Collignon et de la Saline de 14h30 à 17h30. Les habitants ont été invités à participer à cette collecte des déchets.

La lutte contre les déjections canines

© aprim

La commune a mis en place sur son territoire pas moins de 50 distributeurs de sacs et quelque 990 corbeilles pour les déposer, ainsi que trente petits espaces sanitaires sablés ou bétonnés, dans lesquels les chiens peuvent faire leurs besoins. Deux grands espaces clos et enherbés, de 50 m2 chacun, situés rue de Bougainville et rue Dom Pedro sont également à la disposition des propriétaires de chiens. Ces aménagements sont autant d'outils mis à disposition pour inciter chacun à adopter les bons gestes. La commune demande en contre partie aux propriétaires du civisme.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

3 LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS

1) LA CONSOLIDATION ET L'ELARGISSEMENT DU CENTRE VILLE

Le confortement de l'aménagement du quartier des Bassins

L'aménagement du quartier des Bassins de part et d'autre de l'avenue Carnot par SHEMA aménageur de la zone, se poursuit. L'objectif est de renouveler le tissu urbain dans son ensemble avec une nouvelle offre d'habitat sur des secteurs en friche par l'aménagement d'espaces publics qualitatifs notamment sur le secteur de la ZAC des Bassins comme les jardins de la Divette, la place Jacques Hebert, la place Darinot,…. La restructuration de l'espace passe par l'aménagement d'une grande place traversante qui permet de relier le centre-ville, situé à l'Ouest du bassin du commerce, à l'hôpital public situé à l'Est, en passant par le pôle d'activité constitué de l'hôtel Mercure et du centre commercial des Eléis.

La reconquête du centre-ville / le programme Action Cœur de Ville

Cherbourg-en-Cotentin, comme 221 autres villes, a été retenue dans le cadre du dispositif national Action Cœur de Ville pour la revitalisation du centre-ville. Pour la période 2018-2024, la commune bénéficie de 2,4 millions d'euros destinés à améliorer l'offre de logements, favoriser un développement économique et commercial équilibré, encourager la mobilité, valoriser les espaces publics et faciliter l'accès aux équipements ou services publics. A ce stade plusieurs actions ont déjà été mise en place.

L'opération Ma boutique à l'essai, a permis de pérenniser cinq nouvelles boutiques dans le centre-ville. 17 commerces, cafés et restaurants ont aussi reçu une aide pour mettre en valeur leur vitrine ou remplacer le mobilier de leur terrasse, pour un montant total de 40 575 €. Action Cœur de Ville a aussi aidé à la rénovation de deux immeubles en friche, rue Tour Carrée, ainsi qu'à la réfection de la toiture et de la façade du théâtre. Des contacts avec les propriétaires de l'immeuble Ratti ont été pris en vue de mener des études sur le devenir de ce patrimoine.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

Un partenariat avec les écoles d'architecture

Un partenariat est engagé avec les écoles d'architecture de Rouen et de Paris La Villette. Les étudiants de Master 1 et 2 ont engagé une réflexion sur les sujets de leur choix : les cœurs d'îlots près de la Place Centrale, le bassin du commerce et à l'absence d'accès direct à la mer, les risques de submersion, l'Omnia, l'immeuble Ratti… Ce partenariat a été présenté, lors des Assises Nationales des Écoles d'Architecture, en octobre à l'ENSA de Rouen.

© ENSA Rouen Normandie

La construction du pôle petite enfance Agnès Varda

© aprim

Regroupant de très nombreux services liés à la petite enfance le pôle Agnès Varda, situé 20 av Carnot, disposera d'une crèche familiale qui passera de 120 à 137 agréments, d'une ludothèque, d'un lieu d'accueil enfant-parent (LAEP), de permanences de la PMI, d'un Point Relais CAF et d'une cuisine permettant la confection de tous les repas des enfants.

Le point multi-accueil de 45 places ouvert 5 jours par semaine et de 7h à 19h se substituera à la crèche Levalois (30 places) et la halte-garderie Talluau (15 places). Il devrait ouvrir ses portes au mois d'avril 2022. Le budget d'investissement de 6 M € TTC, bénéficie des subventions (HT) des partenaires suivants : CNAF : 1 397 800 €, département : 1 225 289 €, DETR : 166 666 € et ADEME : 39 080 €.

Le nouveau parking près de l'hôpital

En vue de remplacer le parking provisoire de l'hôpital situé rue de l'Ermitage, un nouveau parking de 230 places sera construit à la place de l'ancien foyer résidence et la crèche Levalois. La démolition du centre Jean Levalois est terminée. Les travaux de construction du nouveau parking sont engagés pour une mise en service prévue pour le printemps 2022.

© aprim

Le parking sera végétalisé et arboré, il répondra aux enjeux de gestion des eaux pluviales, intégrera les continuités de cheminements doux avec notamment la création d'une passerelle enjambant le Trottebecq qui permettra de rejoindre directement le parking du Trottebecq rue Vintras. Un espace de stationnement pour les vélos sera aussi mis à disposition.

La passerelle campus universitaire reconstruite

Fin 2017, la passerelle qui mène au restaurant universitaire, située avenue René Schmitt, à proximité du campus, est arrachée par un camion. Ce franchissement piéton est important pour les étudiants mais aussi pour les habitants du quartier.

© Antea

Les études ont permis de définir un projet consensuel, une passerelle située à 5,50 m du sol qui respecte les normes en vigueur de construction et d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Les travaux ont été engagés en novembre 2021.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

Les résidences Brécourt et Lecanu en rénovation

Presqu'île Habitat a engagé une vaste opération de rénovation d[illegible] et Lecanu, à Équeurdreville-Hainneville.
13 bâtiments, soit près de 190 logements sont concernés. Les travaux ont débuté en janvier. Ils prévoient la réfection de l'étanchéité des immeubles, le ravalement des façades, le remplacement des garde-corps des loggias. À l'intérieur, les peintures et les sols des parties communes seront refaits, les portes palières, les portes d'accès aux halls et aux caves ainsi que les boîtes aux lettres seront remplacées. L'éclairage passera aux LED et détection de mouvement. Ce chantier s'élève à un montant de 1,8 M€, soit 9 600 € par logement.

© aprim

La rénovation des rues piétonnes

La municipalité a souhaité inscrire la rénovation du plateau piétonnier du centre-ville dans le cadre des actions en faveur de la dynamisation du commerce, de la requalification des espaces publics et au profit de ses différents usages. Suite aux diagnostics initiaux, le programme de l'opération porte sur les fonctions :
- d'aménagement des espaces publics en cohérence avec le statut d'aire piétonne en améliorant la praticabilité des revêtements, la prise en compte des usages, de services et d'entretien ;
- de mise en œuvre d'espaces conviviaux pour la déambulation et la pause ;
- de valorisation du cadre architectural et patrimonial ;
- de déploiement de la culture et de la nature en centre-ville ;
- de rénovation de l'éclairage public.
Un accent tout particulier est attendu sur la place des familles et des enfants en centre-ville. Le marché de maitrise d'œuvre a été en décembre 2021 à l'équipe TN PLUS.

Les partenaires de l'Action Cœur de ville au projet, institutionnels, représentants des commerçants et les représentants des ateliers citoyens de proximité dans le cadre d'un collège associatif et citoyen seront associés durant l'ensemble du projet.

La commune lauréate de l'appel à projets « fonds friches »

La commune figure parmi les 441 communes lauréates de l'appel à projets « Fonds friches », lancé par l'État afin de soutenir les projets de réhabilitation de friches urbaines. Cherbourg-en-Cotentin a présenté le site du 12-18 place de la Révolution, situé en cœur de et sur lequel elle veut mener une opération de requalification des bâtiments pour y créer des logements. Pour ce projet, la commune devrait donc bénéficier d'une subvention de l'État de près de 113 000 €.

2) LA RECONQUETE DU FRONT DE MER

L'aménagement de la pointe de Querqueville

La requalification de la Pointe de Querqueville s'intègre à la réflexion sur l'ensemble du trait de côte de la commune. Les travaux visant à rallonger la digue de la jetée du Génie du port de Querqueville de 18 mètres, prévu au départ jusqu'en mars, il a été retardé le temps de réaliser des études complémentaires avant de poser les structures. Le coût total s'élève à 500 000 € HT, cofinancé par la commune, la communauté d'agglomération Le Cotentin et la Région Normandie.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

L'urbanisation du quai Collins

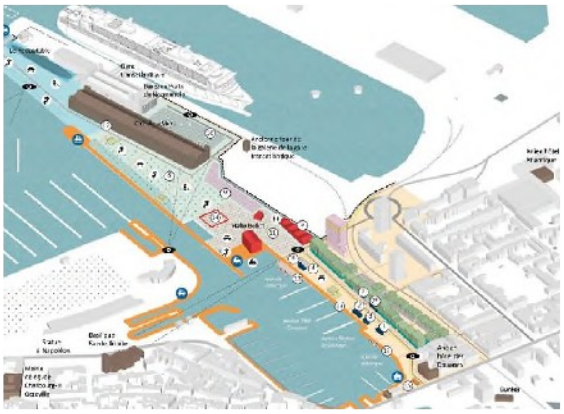

© Les Marneurs

L'étude envisage la construction d'environ 120 logements de collectifs de 3 à 6 étages avec commerces et services au rez-de-chaussée. Un hôtel d'une centaine de chambres s'implanterait aussi pour répondre aux besoins touristiques. Les activités maritimes et portuaires seront maintenues avec quai de débarque et zones de stockage. Une dizaine de « folies », petites structures amovibles, seraient aussi implantées le long du quai, accueillant différentes activités : vente de poisson, bar, points de restauration…

© Les Marneurs

Les aménagements intègrent la montée des eaux afin de concevoir un quartier qui reste fonctionnel en cas d'inondations et permet un retour rapide à la normale. Ce quartier « amphibie » qui constitue un bel exemple de « résilience urbaine » a été désigné comme stratégique au titre du contrat de plan interrégional État Régions (CPIER) Vallée de Seine : les méthodes employées pourraient être appliquées à d'autres sites normands concernés par les mêmes phénomènes.

© Les Marneurs

La commune a m… Setec-Les Marneurs composé d'urbanistes, d'architectes et de paysagistes, pour mener un diagnostic avec analyse du bâti et intérêt patrimonial, pollution des sols… Un dialogue avec les habitants et les acteurs locaux a été engagé.
La commune a présenté en mai l'étude de programmation urbaine menée sur ce quartier qui s'étend sur 15 hectares en vue de l'aménagement de logements, d'un hôtel, des commerces, des lieux de promenade.

© Les Marneurs

Des activités artistiques et de loisirs sont aussi prévus. La présence de La Cherche, collectif d'artistes implanté dans les anciens locaux de Normeca sera maintenue. Plusieurs hypothèses sont évoquées pour la halle Bellot, dont la structure devrait être conservée et mise en valeur… Dans la continuité des immeubles d'habitation, un emplacement sera aussi réservé à la construction d'un équipement public artistique et culturel.

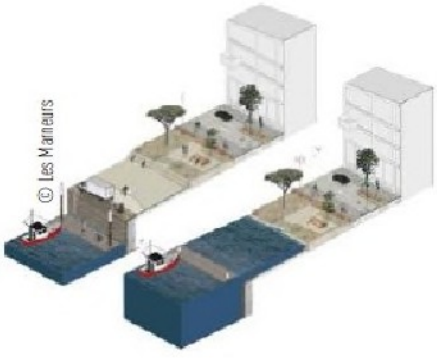

© Les Marneurs

Les espaces publics inviteront à la promenade. Un parc récréatif et ludique devrait prendre forme le long de la gare transatlantique. Le parking au nord de La Cité de la Mer serait déplacé au sud afin de dégager la perspective vers l'horizon. Enfin, le bout du quai, près du Redoutable, offrira des points de vue sur la mer et les phénomènes de submersion.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

Le schéma directeur d'aménagement de Collignon

L'année 2021 a été consacrée à reprendre les études antérieurement réalisées notamment vis-à-vis de la renaturation envisagée du front de mer.

3) DES AMENAGEMENTS SUR TOUTE LA COMMUNE

L'atelier public d'urbanisme pour veiller à la qualité des projets

La commune a installé un atelier public d'urbanisme (APU), structure consultative, composé d'élus et de techniciens. Il s'appuie sur des experts missionnés pour intervenir deux jours par mois, l'atelier parisien Silhouette Urbaine, pour la partie architecturale et la paysagiste Laure Thierrée.
Les conseils de l'APU visent à améliorer leur qualité architecturale et leur intégration urbaine et paysagère, ainsi qu'à renforcer la cohérence urbaine. Ils devront aussi contribuer à limiter l'étalement urbain et permettre de mieux concilier performance énergétique des bâtiments et mise en valeur du patrimoine. La première mission porte sur les cités jardins de Cherbourg-en-Cotentin.

© Baptiste Almodovar

La rénovation du centre socio-culturel La Mosaïque à La Glacerie

Les 18 mois de travaux aboutiront à une structure repensée dans la distribution de ses locaux et son fonctionnement global. Les objectifs sont de rendre La Mosaïque plus simple d'utilisation, de permettre un accueil en toute sécurité de tous les publics, de rendre tous les niveaux accessibles aux normes PMR et que le bâtiment prenne en compte l'environnement dont l'isolation et les consommations énergétiques du bâtiment. La rénovation thermique permettra d'atteindre le niveau BBC rénovation, qui engendrera 90% d'économies d'énergie ainsi que 48,65 tonnes de CO2 économisées par an.
Pendant la durée du chantier, les services proposés continueront de fonctionner, relocalisés sur d'autres lieux. Le pôle administratif regroupant les services à destination des familles, le relais assistants maternelles pour sa partie administrative sont relocalisés à la mairie déléguée de La Glacerie, sous sa forme actuelle d'un guichet unique.

La restauration de la façade du théâtre

La rénovation de la façade et des couvertures du Théâtre à l'italienne se sont terminés en milieu d'année. La bâche en trompe-l'œil qui masquait les opérations a été déposée. Les premiers tests de mise en lumière ont été réalisés en mars. La toiture du pavillon ouest a fait l'objet de gros travaux et les sas d'entrée vitrés offrant une vue sur l'intérieur ont été installés.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

Le schéma directeur des écoles publiques (SDEP)

Avec un patrimoine immobilier de 41 bâtiments à vocation [illegible] élémentaires ou groupes scolaires, Cherbourg-en-Cotentin a engagé un schéma directeur des écoles publiques (SDEP) pour repenser les établissements par le biais de leur reconfiguration et leur modernisation.

© J.M. Eynault

Ce schéma est un programme de rénovation des écoles, destiné à offrir un meilleur cadre éducatif aux enfants, aux enseignants et aux animateurs. Un calendrier pluriannuel de travaux a été défini. Il se déroulera sur trois mandats pour un budget total estimé à 125 millions d'€, dont 39 millions sur ce mandat. La réflexion sera co-construite sur chaque site avec l'inspection académique, les enseignants, les animateurs, les parents et les enfants.

Les travaux pour les écoles Mitterrand et Noblet ont démarré à l'été 2021.

Le programme de travaux de rénovation des écoles

L'école maternelle des Tournesols, fait l'objet sur 18 mois d'une réhabilitation, avec rénovation thermique, mise aux normes des installations notamment en matière d'accessibilité, ou encore remplacement des clôtures. Le budget prévisionnel des travaux s'élève à plus de 650 000 € TTC, financés avec le soutien de la Région.

A l'école Dujardin, les travaux ont débuté à l'été pour rénover la toiture des bâtiments, remplacer les menuiseries extérieures, isoler les combles et refaire la cour pour un montant de 450 000 €.

Le changement des menuiseries est engagé à l'école maternelle Buisson et au groupe scolaire Voltaire seront remplacées pour un montant respectif de 94 000 et 209 000 €. Des travaux de mise en accessibilité sont menés à l'école Baquesne pour 54 000 €.

Les travaux d'été dans les écoles

Les travaux d'été dans les écoles ont été menés dans 41 écoles, dont 19 groupes scolaires. Les travaux concernent la réfection de peinture ou de toiture, le remplacement de sols, la rénovation électrique, l'amélioration de l'accessibilité, pour un montant total de quatre millions d'euros.

Les chantiers les plus importants sont :

- la création d'une VMC et l'amélioration du système de chauffage du bâtiment pour un montant de 700 000 € à l'école Tournesol (Cherbourg-Octeville) ;
- des travaux de sécurisation et d'embellissement pour 120 000 € au groupe scolaire Jaurès (Cherbourg-Octeville) ;
- le changement des menuiseries pour un montant respectif de 110 000 et 90 000 € à l'école Zola (Tourlaville) et à l'école Ferry (Équeurdreville-Hainneville) ;
- le remplacement de la couverture du bâtiment à l'école Louis Lucas de Néhou (La Glacerie) ;
- la rénovation des faux plafonds et des éclairages à l'école Le Bois (Querqueville).

Le numérique investit les classes

Depuis 2016, la commune a déjà investi 1,6 millions d'€ pour équiper ses établissements d'outils numériques, câblage, vidéoprojecteurs, ordinateurs portables… Après une phase de test, elle vient de déployer des « classes mobiles » au sein des écoles maternelles,

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

pour un montant de 118 445 €. Chacune dispose désormais d'une flotte de six tablettes, dotées d'applications validées par l'Éducation nationale, afin d'initier les plus petits au numérique.

Le nouveau programme de travaux de voirie pour la période 2021-2025

La commune lance un nouveau programme ambitieux pour rénover et aménager sa voirie pour la période 2021-2025.Il prévoit une enveloppe de 12 à 15 millions d'€ pour moderniser les espaces routiers publics gérés par la commune. Au fur et à mesure de l'avancée du programme, chaque chantier fera l'objet d'études et d'une concertation avec les riverains et les conseillers de quartier concernés.

Une cinquantaine d'opérations a été planifiée sur l'ensemble de Cherbourg-en-Cotentin, dont la désimperméabilisation de certains parkings pour lutter contre les inondations ou la rénovation de ponts, de murs de soutènement ou de passerelles.

Sur la base d'un diagnostic réalisé en 2015, la priorité a été donnée aux axes les plus vétustes où sont également prévus des travaux sur les réseaux du cycle de l'eau, d'électricité, de gaz, de téléphonie ou de fibre optique. À Querqueville (la Marche), Équeurdreville-Hainneville (Cité Sellier) et Tourlaville (la Bouteillerie), les travaux permettront aussi de séparer les réseaux des eaux usées et pluviales pour désengorger la station d'épuration.

La rénovation des aires de jeux

Chaque année, la commune renouvelle 5 à 6 aires de jeux, sans compter le programme de restauration des jeux des écoles et crèches. Les investissements sont guidés par l'évolution des quartiers et les demandes des habitants, mais aussi par l'application de normes de sécurité de plus en plus exigeantes. Des contrôles réguliers sont ainsi effectués sur l'ensemble des jeux. Au moindre doute, ils font l'objet d'une rénovation ou d'un remplacement.

L'aire située aux abords du quai Lawton Collins, entre les rues Beuve et Aristide Briand, a été agrandie. Un toboggan double glissière pour les 2-8 ans a été installé pour un montant de 12 900 €. L'aire de la rue Dom Pedro devenue obsolète a été entièrement remplacée par une structure neuve, sur le thème des pirates, accessible à partir de 2 ans, pour un montant de 45 000 €. Ont également été rénové le terrain multisports de l'avenue de Tourville à Équeurdreville-Hainneville, le skate-park Napoléon. Un toboggan a été ajouté sur l'aire de jeux des tours du Casino, mais aussi la construction au square du Nouveau Monde d'un bateau de pirates.

Le déploiement de la fibre

La commune adhère à Manche Numérique en charge du déploiement de la Fibre optique. Au total 57 armoires de rue permettront aux opérateurs de raccorder les habitations au réseau. Cinq d'entre elles sont d'ores et déjà en place : rue des Résistants, rue de la République et rue Jean Lebas (Équeurdreville- Hainneville), rue Paul Talluau et rue Guillaume Fouace (Cherbourg-Octeville). Sur les 46 000 prises programmées au total sur

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

la commune nouvelle, il en reste 25 000 à réaliser. La commercialisation auprès du grand public par les fournisseurs d'accès à internet, chargés de raccorder les abonnés au réseau, est envisagée en 2022 et 2023, selon les secteurs.

Les travaux au boulodrome de Tourlaville

Le boulodrome de Tourlaville regroupe aujourd'hui 32 pistes de pétanque en intérieur. Le complexe sportif a bénéficié d'importants travaux au printemps dernier : remplacement des blocs lumières par des LED, mise aux normes des éclairages de sécurité, remplacement des bardages, nettoyage des pignons en préparation de la prochaine rénovation des peintures extérieures pour un montant de 60 000 €.

Les nouveaux locaux pour la Cité de la mer

La commune gère les travaux de la grande halle de l'ancienne gare transatlantique pour le compte de l'Agglomération du Cotentin, maître d'ouvrage du projet, pour un montant de 1,8 million d'euros. 600 m2 de locaux administratifs sont en cours d'aménagement pour accueillir les futurs bureaux de La Cité de la Mer.

© Cabinet Boisroux-Peeters

En 2021 des travaux d'accessibilité et de mise en sécurité ont été engagés sur l'ensemble du site, qui fêtera l'an prochain ses 20 ans.

Le schéma directeur vélo et mobilité active

L'élaboration d'un schéma directeur vélo et mobilité active a été menée sur toute l'année 2021, en concertation avec des représentants d'associations d'usagers, les habitants, assistée par le cabinet Transamo. L'objectif est de faire cohabiter de multiples modes de déplacement, bus, piétons, voitures, vélos doivent tous avoir accès aux espaces publics sans s'opposer les uns aux autres.

© Thierry Houyel

Le bus nouvelle génération, porté par l'Agglomération, en requalifiant et modernisant l'espace urbain en créant des voies qui lui sera réservé, nécessite de revoir et aménager les pistes cyclables et les cheminements piétons pour mieux se déplacer. La feuille de route sera présentée début 2022.

Les aménagements liés au bus nouvelle génération

Le bus nouvelle génération (BNG), permettra une nouvelle offre de mobilité attractive, desservira la totalité de Cherbourg-en-Cotentin avec 5 lignes principales et rapprochera les quartiers les uns des autres. Porté par la communauté d'agglomération Le Cotentin, en lien avec la commune, il sera complété par du transport à la demande, une navette électrique thématique, du transport pour les personnes à mobilité réduite… Les avantages seront nombreux avec des fréquences plus élevées et des amplitudes horaires allant de 5h30 à 22h en semaine et jusqu'à minuit du jeudi au samedi et 9h-22h le dimanche.

Le projet d'aménagement qui en découle a été adopté en 2021. Les grandes lignes des principaux aménagements qui en découlent sont les suivants.

Le parvis piéton sera beaucoup plus important, sur 3 000 m2, organisant les parcours piétonniers de façon continue vers les entrées de la gare et vers les différents lieux d'attente et de dépose des transports en commun. Le parking dépose-minute et l'accès des taxis seront préservés. Le grand parking sera traité en stationnement longue durée.

Faire de la gare SNCF : une nouvelle entrée de ville, pôle d'échanges multimodal

© SCE et ses Ateliers UP+ / Brin de Pixel

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

Devant la porte de l'Arsenal créé une circulation plus douce

© SCE et ses Ateliers UP+ / Brin de Pixel

Deux voies seront réservées aux voitures au lieu de trois. Sous la voute des luminaires Kersalé, une piste cyclable sera aménagée sur l'ensemble du quai. L'ensemble de la place sera requalifié jusqu'aux façades des rues de la Marine et du Port. Les terrasses seront restituées sur une surface équivalente.

Un nouvel arrêt Northeim à Tourlaville, l'une des trois stations intermodales

© SCE et ses Ateliers UP+ / Brin de Pixel

Une seule voie sera réservée aux voitures à côté d'une voie de stationnement le long des commerces. Le long du bassin, un trottoir sera réservé aux piétons, tandis que, sous la voûte des luminaires Kersalé, une piste cyclable bidirectionnelle large de 3 mètres permettra aux vélos de circuler. De plus, des aménagements urbains le long du quai, participeront à la protection contre la submersion marine.

La place Napoléon va mieux respirer

© SCE et ses Ateliers UP+ / Brin de Pixel

Une voie de circulation sera gardée dans chaque sens, avec des voies d'accès vers Naval Group. Au [illegible], de bus sera marquée par une surélévation des quais. Des arbres d'alignement viendront renforcer le caractère d'entrée de ville.

Quai Caligny : un nouveau visage

© SCE et ses Ateliers UP+ / Brin de Pixel

Une nouvelle station de bus dite intermodale, permettant à tous les modes de transport de s'y retrouver pour passer d'un moyen de locomotion à un autre. Deux quais mutualisés pour le bus nouvelle génération et les lignes interurbaines seront aménagés sur la rue Gambetta mais aussi une station supplémentaire pour d'autres lignes de bus sur l'avenue des Prairies.

Le quai Alexandre III réaménagé

© SCE et ses Ateliers UP+ / Brin de Pixel

Un plateau piéton fera face à la statue de Napoléon. Les quais des futurs arrêts seront positionnés sur un large plateau surélevé au centre des voies avec une voie pour les voitures dans chaque sens. Une promenade avec piste cyclable permettra de se déplacer en toute sécurité. Dans un second temps, la place de la République sera, elle aussi, réaménagée.

4) LES POLITIQUES FONCIERES ET L'OFFRE DE LOGEMENTS

La politique foncière

La commune réalise des acquisitions mais aussi des ventes de ses biens immobiliers : terrains, anciens logements, immeubles… pour gérer au plus près de ses besoins son patrimoine immobilier et réaliser les équipements nécessaires à la conduite de ses politiques publiques.

En 2021, 23 actes authentiques portant sur des mutations immobilières : achats, ventes, transferts de propriété, classement dans le domaine public communal, résiliation partielle de bail emphytéotique, bail rural, ont été régularisés, dont notamment :
- ventes de terrains sans utilité pour la collectivité ;
- ventes et acquisition de délaissés de voirie ;
- vente d'un immeuble rue Tour Carrée à Presqu'île Habitat ;

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

- rachat à l'EPF de Normandie de terrains pour la ZAC Tôt-Sud Margueries et pour l'aménagement futur du Haut Cloquant sur La Glacerie ;
- acquisitions gratuites et classements dans le domaine public communs de lotissement : Le Clos des Monts I, Les Bosquets ;
- transferts d'établissements scolaires aux collectivités compétentes : collèges Le Ferronay, Denis Diderot et Jules Ferry au Département, lycée aquacole et maritime Daniel Rigolet à la Région ;
- acquisitions de terrains en face le Château des Ravalet et sur l'espace vert rue Alexandre Trauner sur Equeurdreville-Hainneville ;
- bail rural dans le cadre de l'aménagement du futur Centre de secours Avenue du Thivet sur Equeurdreville-Hainneville ;
- résiliation partielle de bail emphytéotique avec la SA d'HLM du Cotentin et reprise d'un local NRO et de l'ancienne billetterie du stade Georges Fatôme de Tourlaville.

Ces opérations sont principalement initiées à la demande de services de la collectivité (voirie, espaces verts…) et des services des communes déléguées pour répondre à leurs besoins. Un programme d'action foncière liant la commune à l'Etablissement public foncier de Normandie permet par ailleurs le portage de certains biens intéressant la collectivité.

Pour mener à bien les acquisitions nécessaires aux projets urbains de la collectivité, la négociation amiable est privilégiée. Cependant, certaines opérations d'envergure particulière peuvent conduire la collectivité à initier des procédures d'expropriation, après déclaration préfectorale d'utilité publique. Cela a été le cas pour le traitement de l'habitat indigne et insalubre, afin de renforcer l'attractivité du centre ancien face à l'inertie de certains propriétaires refusant toute action de réhabilitation de leurs immeubles très dégradés et insalubres, la commune a engagé une procédure visant à mettre fin à ces situations, à savoir une Opération de Restauration Immobilière (ORI) pour 4 immeubles du centre ancien de Cherbourg-Octeville (2016-2021). L'arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique de l'ORI a été prolongé, le 21 juillet 2021, pour 18 mois supplémentaires, soit jusqu'au 4 février 2023.

Il faut également savoir que la commune valorise ses terrains acquis en l'attente d'aménagement au travers de commodats et de baux ruraux. 158 de ces parcelles (104ha 64a 54ca) appartenant à la collectivité sont actuellement gérées en commodats ou convention de mise en exploitation, soit en partenariat avec la SAFER (21) (par convention de mise à disposition), soit par convention de commodat (59), soit sans occupation directe, entretenues par la commune.

En 2021, 1302 déclarations d'intention d'aliéner (DIA) ont été déposées par les notaires et instruites par les services de la commune, en lien avec la communauté d'agglomération Le Cotentin, concernant les mutations immobilières intervenues en 2021 sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin. Elles permettent l'exercice du droit de préemption urbain et du droit de propriété lorsqu'une opération d'aménagement le justifie, en lien avec la communauté d'agglomération Le Cotentin titulaire de ce droit.

L'offre de logements de la ZAC Grimesnil-Monturbert

La réalisation de la première phase est achevée, avec la construction de 82 logements. Normandie Aménagement poursuit l'aménagement avec une seconde phase de construction de 96 logements. L'aménagement de ce nouveau quartier de 39 ha qui comptera à terme 860 logements sur les hauteurs de Cherbourg-Octeville se poursuit par étapes successives jusqu'en 2027. La commercialisation et le démarrage des travaux de la phase 2 engagée en 2018, permettent de réaliser 29 logements sociaux : 24 collectifs et 5 maisons de ville, 60 terrains à bâtir.

Le nouveau plan guide et la nouvelle programmation devront respecter les objectifs de la ZAC :
- répondre aux attentes liées à la demande de logements, pour faciliter l'accession à la propriété, construire des habitations locatives et offrir la possibilité d'un parcours résidentiel à toutes les populations ;
- créer des lieux de vie par l'aménagement d'espaces publics et la desserte par transports publics ;

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

- s'inscrire dans la trame bocagère, support de l'armature urbaine du quartier pour conforter et exploiter les atouts paysagers du site (pentes, crêtes, bocages, zones humides). Les travaux d'aménagement des espaces publics – [illegible] urbain – sont réalisés, les constructions sont en cours.

Les jardins de l'Agora

Les aménagements préalables aux constructions, viabilisation des terrains, réalisation des voiries et accès, sécurisation de la rue du Tôt Neuf, aménagements paysagers,… et la commercialisation des premiers lots de la ZAC qui comprendra à terme 350 logements, par Normandie Aménagement ont débuté. Les travaux de finition de la première phase doivent s'achever en 2021. Une seconde phase de 19 terrains à bâtir est en cours de commercialisation.

La résidence pour seniors L'Odyssée

© ART GOS

Le groupe Heurus, gestionnaire de résidences services seniors et personnes âgées et filiale du groupe Réalités construit, rue du Général Leclerc, une résidence services pour seniors. Elle comprendra 103 logements du T1 au T3 meublés ou non et devrait ouvrir ses portes en juin 2022.
Elle inclura des services de conciergerie, d'hôtellerie et un service d'aide à domicile (SAAD) avec la présence d'une infirmière coordinatrice, d'aides-soignantes, d'auxiliaires de vie ainsi que d'animatrices. À mi-chemin entre la résidence senior et l'EHPAD, elle pourra accueillir des publics variés : personnes en perte d'autonomie ou petite dépendance, mais aussi des couples dont l'un des deux nécessite une prise en charge, un parent âgé avec un enfant handicapé vieillissant… Les courts séjours et les sorties d'hospitalisation y seront aussi possibles.

5) L'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DES CENTRES URBAINS

Le traitement de l'habitat indigne et insalubre

La commune mène une politique à la fois incitative, via une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui, depuis 2016, permet aux propriétaires de bénéficier d'aides à la rénovation, mais aussi plus coercitive, dans le cadre d'opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI) et du traitement de l'habitat insalubre remédiable ou dangereux et opérations de restauration immobilière (THIRORI). Une action qui porte aujourd'hui ses fruits, avec plusieurs opérations qui sortent de terre.

Presqu'île Habitat mène au 44-48 rue Tour Carré une opération de reconstruction de 8 logements sociaux. Les travaux de construction ont débuté en février 2021, pour une livraison attendue en juin 2022. L'opération, d'un montant de 1 920 525 €, est menée avec l'aide de la commune à hauteur de 56 000 €, d'Action Logement (332 360 €) et de l'ANAH (262 265 €).

La commune a lancé au 53 rue Tour Carré une opération de rénovation du bâtiment grâce à des aides de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, et d'Action Logement. Il comprendra à terme 4 logements et des commerces en rez-de-chaussée.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

La commune a commencé l'acquisition des lots aux 12-18 Place de la Révolution. Plusieurs lots restent encore à acheter afin de mener une opération de requalification lourde de ces bâtiments et créer des logements.
Elle lancera pour l'immeuble Havet un appel à projets en direction des promoteurs, privés et publics, pour mener une opération de restauration du bâtiment qui pourrait comprendre plusieurs logements et des commerces en rez-de-chaussée.

Une réflexion est engagée dans le cadre de l'appel à projets « Réinventons nos cœurs de ville » pour les 16, 16 bis et 16 ter, rue de la Paix. Cet immeuble qui jouxte l'Omnia pourrait être intégré à l'opération qui vise à redonner à l'ancienne salle de cinéma et de théâtre une nouvelle vocation tertiaire, culturelle ou de loisirs.

Les inspections de salubrité

Les inspecteurs de salubrité de l'équipe communale d'hygiène contrôlent le respect de la réglementation en matière d'habitat et d'environnement afin d'assurer la qualité du milieu de vie des habitants.
Ces contrôles concernent : la décence, la salubrité et le respect du règlement sanitaire départemental en matière de logement ; les périls concernant des ouvrages menaçant la sécurité publique ; l'accompagnement des occupants en situation d'incurie par accumulation d'objets, de déchets s'accompagnant d'une absence d'entretien, vers l'amélioration de leur situation d'habitat ; le respect du code de l'environnement et du code de la santé publique en ce qui concerne les nuisances sonores dues aux activités professionnelles ; les inspections en hygiène alimentaire dans les restaurants et autres commerces alimentaires.

Type d'interventions	2019	2020	2021
Contrôles décence des logements	26	26	30
Dossiers de mise en sécurité des ouvrages	12	21	15
Dossiers pour situations d'incurie	26	29	29
Plaintes pour nuisances sonores	4	3	1
Etudes d'impact nuisances sonores	-	7	1
Enquêtes hygiène alimentaire	6	3	-

6) LE RENOUVELLEMENT DES QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL

Depuis le début des années 2000, le renouvellement urbain a pour objectif de renforcer la qualité de vie dans les quartiers d'habitat social :
- en améliorant la qualité des espaces publics ;
- en soutenant le développement des services et des commerces ;
- en intégrant l'expertise d'usage des habitants.

Les projets de renouvellement urbain concernent principalement 3 quartiers dont 2 quartiers prioritaires de la ville (QPV) au contrat de ville de l'agglomération.

L'Eglantine, quartier de veille active au contrat de ville

Avec l'étude de programmation urbaine adoptée en 2019, la commune et le bailleur disposent d'un plan guide d'évolution du quartier, qui permettra de prioriser les interventions qui seront réalisées dans les années à venir avec le réaménagement progressif des espaces publics et les interventions sur les immeubles. Une première phase opérationnelle de réaménagement du cœur de quartier a été adoptée en 2021 pour l'allée de l'Eglantine. L'aménagement de l'entrée de quartier avec la création d'un parvis devant l'école, l'ajustements du terminus du bus à haut niveau de service,

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

l'aménagement des abords de la crèche, la création d'un square central en remplacement de l'espace public autrefois existant et dédié désormais à l'école agrandie sont programmée pour 2023.

Le Maupas-Haut marais-Brèche du bois, quartier prioritaire de la politique de la ville

Suite à la finalisation de l'étude de programmation sur l'aménagement des espaces publics du quartier en 2017, la commune a décidé du réaménagement des espaces centraux du quartier, intégrant la place Jean Moulin, le square Martin Luther King et une partie de l'avenue de Bremerhaven sur la base d'un programmé détaillé de travaux qui prévoit notamment la réfection complète de la place Jean Moulin, du square Martin Luther King, l'aménagement qualitatif de voirie avec création d'une zone de rencontre, la piétonisation de la rue Cotis-Capel…

La conception de l'aménagement débutée en 2019 s'est poursuivie en 2021. Elle est confiée à une équipe de maitrise d'œuvre coordonnée par Mathieu Delmas, paysagiste-urbaniste de l'atelier La Forme et L'Usage. Le démarrage des travaux est prévu au second semestre 2022. Le projet d'aménagement est estimé à 2,3 M€, avec une participation de la région (environ 40 %), de la communauté d'agglomération Le Cotentin (50 000 €) et de l'agence de l'eau Seine Normandie.

© DR

Les Fourches Charcot-Spanel, quartier prioritaire et projet d'intérêt régional du nouveau programme national de renouvellement urbain

© Baptiste Almodovar/Ici la vue est imprenable/2018

Après l'ouverture de la maison du projet qui est un lieu d'échanges, d'information et d'expositions, à l'école de la Polle, au cœur du quartier en septembre 2020, la concertation et la médiation se sont poursuivies en 2021 avec en particulier une nouvelle phase de concertation préalable menée du 10 mars au 10 avril, suite aux évolutions notables du plan-guide entre 2019 et 2021.

Cette nouvelle phase a été menée, compte-tenu du contexte sanitaire, en ligne, par téléphone et sur rendez-vous à la maison du projet, à la maison de quartier Flora Tristan et à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin ;

- un projet d'urbanisme transitoire engageant la transformation du paysage et des usages aux abords de l'école et de la Maison du Projet, mené par l'Atelier les 2 Cyclopes et l'atelier Pré Carré. Des aménagements ont été réalisés rue Jacques Cartier (terrasses, escalier…) permettant de tester des usages, de réfléchir aux aménagements définitifs en concertation avec l'école et le quartier : enfants, parents, enseignants, personnels d'entretien, Les Francas, services de la commune, élèves du lycée, skateur, association de parkour, etc. Les deux paysagistes ont finalisé leur intervention par des plantations effectuées avec les scolaires et la mise en avant de la gestion différenciée ;

-la finalisation de l'inventaire du Patrimoine du quartier réalisé en 2020 par les élèves de l'école de la Polle, sous forme de publications (posters, cartes postales, carte-parcours), d'une exposition à la maison du projet et de visites dans le cadre de la manifestation nationale « les enfants du Patrimoine » ;

- l'exposition « l'observatoire photographique du renouvellement urbain-Salesse 1949/Racine 2019 » présentée de janvier à avril 2021 au Quasar de Cherbourg. L'exposition « C comme Cherbourg » réalisée par les élèves de la Polle entre 2017 et 2018 sous la houlette de la graphiste Stéphanie Gilles a également été présentée au Quasar à la même période.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

7) LA POLITIQUE DE PREVENTION DES RISQUES

La sécurité aux abords des écoles

L'association en sortant de l'école cherche des signaleurs pour assurer la sécurité aux abords de plusieurs écoles des communes déléguées de Cherbourg-Octeville et Équeurdreville-Hainneville dans le cadre d'une convention signée avec la commune. Une vingtaine de signaleurs présents quatre fois par jour, le matin, midi et fin d'après-midi.

8) LA COHESION SOCIALE ET LA REDUCTION DES INEGALITES

Le projet éducatif et social local (PESL)

L'enjeu du projet éducatif social local (PESL) de Cherbourg-en-Cotentin est de mieux répondre aux besoins des habitants. Pour cela, la démarche participative engagée a eu pour but de croiser les attentes des habitants, des associations et des institutions et les services proposés par la commune. L'idée principale est d'adapter les services publics aux attentes des habitants. La construction du PESL prévoit notamment 4 axes :
- impliquer l'ensemble des acteurs dans l'élaboration, la vie et l'évaluation du projet ;
- construire des politiques publiques "sur mesure", adaptées aux besoins sociaux du territoire ;
- prendre l'individu dans sa globalité et donc décloisonner la réponse aux besoins des populations ;
- construire et mettre en œuvre un projet décliné en plan d'actions opérationnelles temporellement définies et évaluables.

Ces axes se concrétisent par 39 fiches projets qui seront mises en œuvre au cours du mandat politique. Désormais, le PESL est rentré dans une seconde phase, celle de sa mise en œuvre. Un observatoire est en cours de construction afin de mieux observer, piloter, mettre en œuvre et évaluer les politiques sociales

Le plan d'aide pour les étudiants en difficulté

La crise sanitaire impacte durement les jeunes. La commune se mobilise et met en place un plan d'aide exceptionnel aux étudiants en difficulté qui comporte 4 volets : financier, social, santé et emploi.

Chaque été, 270 jeunes sont embauchés par la commune. En collaboration avec l'assistance sociale du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), elle a donné la priorité aux étudiants en difficulté dans son recrutement estival de saisonniers, qui aujourd'hui ont du mal à trouver des jobs d'appoint pour financer leurs études et vivre dignement.

La commune continue aussi d'intégrer des stagiaires. 138 sont actuellement accueillis. L'enveloppe a été doublée cette année pour atteindre 30 000 €, celle dédiée aux apprentis atteint 43 000 €. Ces stages et apprentissages sont indispensables pour valider une année ou un cursus.

La commune s'inscrit dans le dispositif régional « Jeunes diplômés 2020 », en partenariat avec ADEN Formation, qui propose un contrat de 17 semaines en entreprise et cinq en formation.

La commune propose aux habitants de devenir parrain ou marraine d'un étudiant. L'aide apportée se traduit de plusieurs façons selon les souhaits exprimés par les futurs parrains ou marraines : aide financière, plats cuisinés ou paniers de première nécessité, aide dans les démarches professionnelles…

Cherbourg-en-Cotentin compte environ 1 700 étudiants, près de 60 % d'entre eux seraient en difficulté selon le CROUS de Normandie. La commune s'est mobilisée pour soutenir les jeunes qui étudient à Cherbourg-en-Cotentin, directement impactés par les effets de la crise sanitaire. La distribution des chèques d'accompagnement personnalisé d'un montant de 100 € représente une enveloppe de 100 000 €. Cette dernière a été votée par le centre communal d'action social afin que l'aide puisse être versée le plus

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

rapidement possible aux étudiants en difficulté. Pour répondre aux demandes urgentes que sont le paiement de factures ou des aides alimentaires, l'assistance sociale du CROUS oriente les jeunes en difficulté vers le centre communal d'action sociale.

Le dispositif « Une heure de partage »

En décembre 2021, la commune a mis en place le dispositif « Une heure de partage ». Il consiste à proposer aux personnes âgées ou en situation de handicap de partager un moment de discussion, de jeu ou un temps de lecture avec des agents municipaux volontaires, des élus ou des jeunes de 15 à 25 ans qui participent à des actions de solidarité dans le cadre du dispositif « C Citoyen ». La commune travaille également avec l'association des Petits Frères des Pauvres, dont les bénéficiaires seraient potentiellement concernés.

© Adobe stock - Thodonal

9) LA MISE EN PLACE DES JARDINS FAMILIAUX, PARTAGES ET SOLIDAIRES

Un règlement commun pour les jardins familiaux

Chaque année la commune réalise des opérations d'amélioration dans ces jardins : pose de clôture, mise en place d'abris de jardins, extension de parcelles… En 2021 le nombre de parcelles de jardins reste inchangé mais leur équipement est amélioré. 10 nouvelles cabanes équipées de récupérateur d'eau de pluie ont été posées en 2021. Entre 2018 et 2021, sur les 632 parcelles, l'équipement en abri de jardin passe de 278 à 352.

Les jardins partagés

La Maison Françoise Giroud a relancé son jardin partagé au printemps 2021. L'idée est de relancer la dynamique du jardin après la crise sanitaire avec une technique qui n'épuise pas les sols et est reproductible chez soi. Les légumes poussent sur des buttes, composées de matériaux disposés en couches alternées : feuilles mortes, paille, carton, déchets organiques, terreau. Selon leurs envies et leurs disponibilités, les bénévoles s'occupent des herbes aromatiques, pommes de terre, tomates, courgettes, mais aussi des framboises et du cassis.

Les récoltes alimentent les ateliers cuisine du centre, qui se terminent autour d'un repas partagé. L'objectif n'est pas de faire du rendement, mais de créer un espace de partage et d'échanges. Le jardin a aussi permis de tisser des liens avec la Maison Relais de l'association Femmes, la MJC ou la Brèche. Il est prévu de développer des projets pédagogiques avec les structures périscolaires proches.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

Chaque samedi matin, on peut venir seul, ou accompagné pour entretenir, semer, planter, récolter. Depuis son ouverture, un groupe de bénévoles s'est constitué, avec des adolescents passionnés qui étudient dans les filières paysage ou agriculture et viennent partager leur savoir. En plus des légumes de saison, des variétés locales de pommiers, fraisiers, framboisiers et même un arbre à kiwi ont été plantés. La récolte profite à tous. À court terme, le 3-25 veut faire connaître le jardin partagé à un maximum d'habitants et à long terme faire naître des vocations et inciter ceux qui le veulent à entretenir leur parcelle au sein du jardin familial de Querqueville.
D'autres structures municipales proposent cette activité : le point accueil Églantines (Tourlaville), le Puzzle et le Totem (Équeurdreville-Hainneville), la Maison Olympe de Gouges et la Maison Flora Tristan (Cherbourg-Octeville), La Mosaïque (La Glacerie).

La création de 2 jardins au pôle Agnès Varda

La réalisation d'un jardin potager avec des arbres fruitiers est engagée sur le Pôle Agnès Varda pour initier les tout-petits à la biodiversité.

10) LA SOLIDARITE ET L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE FACE A LA CRISE SANITAIRE

La commune a continué à se mobiliser pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans les domaines de la santé, de l'économie… Les missions de service public essentielles ont été assurées et il a fallu parfois se réinventer, en proposant de nouveaux outils ou de nouveaux services. Dans ce climat particulier, les agents municipaux ont répondu présents, sur le terrain ou en télétravail, pour poursuivre les actions de la commune et répondre au mieux aux besoins de la population.

Le soutien aux commerces

La commune s'est mobilisée et a instauré plusieurs mesures pour faciliter la reprise du commerce. Elle soutient ses commerces, fortement impactés par la crise sanitaire. Une aide globale de plus de 170 000 € et des mesures concrètes sur le terrain avec les chèques cadeaux bonifiés. Du 19 mai au 31 octobre, la commune a exonéré les commerçants des redevances qu'elle perçoit pour l'occupation du domaine public pour les terrasses et les étalages.

Si certains restaurateurs ont limité les pertes en proposant de la vente à emporter lors du confinement, d'autres ont été touchés de plein fouet par la crise. Pour soutenir le commerce et favoriser la relance, la commune a permis aux bars-cafés et aux restaurants d'étendre gratuitement leurs terrasses sur la voie publique du 19 mai au 31 octobre, sur les rues Boël-Meslin, Tour Carrée, Grande rue, place Centrale ainsi que sur la rue Christine, les vendredis et samedis soirs dans le cadre de l'opération « Place ô terrasses ».

L'aide exceptionnelle aux associations

En raison de la pandémie de Covid-19, un grand nombre d'associations sportives,

Le club kayak mer et nautisme en Cotentin (CKMNC) a bénéficié d'une aide de 12 500 € à hauteur de 50 % des pertes.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

culturelles, artistiques ou même économiques ont dû cesser partiellement ou totalement leurs activités. Dès le premier confinement, la commune a mis sur pied un dispositif d'aides d'urgence aux associations. Il est toutefois demandé, par comparaison des budgets précédents, de prouver le manque à gagner sans prendre en compte la baisse des adhésions ou la perte des mécénats. En cas de satisfaction des critères la commune compense 50 % du déficit. 333 699 € ont été attribués à 56 associations du territoire pour les soutenir dans la période Covid.

© CKMNC

Les bibliothèques, artothèque, théâtres, salles de concerts…

Cette année encore, les programmateurs ont dû composer avec la crise sanitaire. De nombreux spectacles annulés l'an passé ont été reprogrammé des, pour honorer les contrats avec les artistes et répondre aux attentes du public qui veut les voir.

11) LA COOPERATION DECENTRALISEE ET LES JUMELAGES

La commune travaille à resserrer les liens avec nos villes jumelles et à soutenir les actions de coopérations internationales.

Le musée Thomas Henry fait le mur… en Australie

La culture traverse les océans ! Lancé l'an passé en Australie, dans le quartier de North Adelaide, le Musée extérieur est un parcours artistique présentant des reproductions de tableaux du Musée Thomas Henry. Actuellement, dix nouvelles œuvres sont présentées au public australien, dans le quartier Est d'Adélaïde.

Les rencontres internationales de la fraternité

Du 8 au 30 novembre, la commune a organisé la 7ème édition des rencontres internationales de la fraternité sur le thème : habiter le monde. Cette nouvelle édition emmène à la découverte de différents modes de vie à travers le monde : l'Italie, l'Espagne, la Palestine, Cuba, l'Iran, l'Éthiopie, le Maroc, l'Inde, les États-Unis…, autour de projections de films documentaires et d'expositions photographiques dans les quartiers. Sont évoqués la diversité des habitats, sans oublier les nomades, au plus près du quotidien des habitants de notre planète. Plusieurs associations impliquées à l'international ont invité la population à des événements particuliers.

12) LE VIVRE ENSEMBLE

La campagne « Ceci n'est pas une place »

La commune a sensibilisé les habitants sur le stationnement gênant à travers une campagne d'affichage, des distributions de flyers et une déclinaison via les réseaux sociaux. La campagne vise au-delà du rappel des contraventions encourues, a inciter les usagers à bien se garer pour faire de la voie publique un espace mieux sécurisé et plus agréable à vivre. La plaquette intitulée « Stationnez malin en cœur de ville » rappelle les offres de stationnement. Dans l'hyper-centre de Cherbourg-en-Cotentin, quelque 3 800 places gratuites sont accessibles.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

Le stationnement payant en zone horodatée et dans les parkings à barrières reste parmi le moins cher des villes françaises, tout en offrant une diversité de possibilités en fonction du besoin de l'usager.

13) LES RENDEZ-VOUS CONVIVIAUX POUR SE RETROUVER ET VIVRE ENSEMBLE

La commune n'a pas pu comme en 2020 organiser en 2021 toutes les manifestations prévues suite aux règles sanitaires.

L'espace sport nature de la Lande Saint-Gabriel propose des parcours d'orientation ludique pour toute la famille : vert pour les débutants, rouge pour les plus aguerris, violet pour les personnes à mobilité réduite.

Les Parasols de Cherbourg invitent à un moment de détente et de convivialité sur l'espace vert des plages de Querqueville et Collignon. Installez-vous sur un transat et profitez des livres et des jeux à disposition ou des animations proposées (Land'art, Tai chi Chuan, concours de châteaux de sable…).

L'été dans toute la commune, les centres socioculturels de Cherbourg-en-Cotentin ont proposé une programmation collective. C'est l'occasion de se retrouver, mais surtout de s'amuser, comme ici à La Glacerie avec Yoyo le clown et ses vélos rigolos.

La commune a installé six planchas connectées dans les dunes de Collignon, sur la Plage verte et sur le littoral de Querqueville. Pour les utiliser, téléchargez l'appli Cooxy sur votre smartphone et laissez-vous guider !

Fanfar'août pour sa 10ème édition, a animé avec six dates et trois compagnies un vent de folie sur la commune. Au menu, du théâtre de rue, un hommage burlesque à Freddy Mercury et une comédie où chacun joue au chat et à la souris…

Tout l'été, l'École Voile et Vent de Tourlaville (EVVT) propose des séances de char à voile en duo, pour partager un moment avec les enfants ou les petits enfants. 14 machines sont conçues pour accueillir 2 personnes.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

Deux lessiv[illegible] et Goburge, cont[illegible] à travers les rues de la ville la vie q[illegible] au temps du Moyen Âge. Pour les enfants à partir de 6 ans, accompagnés d'un adulte.

Chaque samedi à la tombée de la nuit, l'Office de Tourisme vous invite à redécouvrir l'histoire de la ville sous un nouveau jour. Le tout émaillé d'anecdotes et de découverte de lieux secrets.

Le festival des arts de la rue Passeurs du soir s'est déroulé en 10 juin.

Du 21 au 27 juin, le Festival Les Art'Zimutés s'est déroulé à L'Autre Lieu. Les organisateurs ont imaginé un nouveau format, adapté aux conditions sanitaires.

Inaugurée en 2001, la maison de l'éducation à l'environnement et au développement Durable (MEEDD) a fêté ses 20 ans le 3 juillet. Un "village d'activités" et de nombreux espaces d'animations ont été créés :
Un « atelier mare », durant lequel les participants sont partis à la découverte des amphibiens et des insectes. Un « atelier jardin éducatif » pour apprendre à créer son espace et cultiver des variétés anciennes.
Un parcours ludique à la découverte des prairies naturelles a permis au public de partir sur les traces de la faune et de la flore. Un « atelier plages vivantes » proposé par le CPIE du Cotentin. L'Association pour une Pêche à Pied Respectueuse de la Ressource a sensibilisé sur les bons gestes à adopter. L'ASAM Plongée a animé un espace (exposition, aquarium d'eau de mer, matériel de plongée...). Le Groupe d'étude des Cétacés du Cotentin a proposé un atelier mammifère marin. Les Ambassadeurs du tri ont sensibilisé les participants aux bons gestes pour réduire ses déchets, des lectures ont été proposées par la Bibliothèque Boris VIAN, un atelier sur la flore et les milieux naturels …

L'opération Quartiers d'été

L'opération Quartiers d'été revient pour la 7ème année à Cherbourg-en-Cotentin. De nombreuses animations sont à partager en famille. Elles ont eu lieu du 7 au 9 juillet, dans le quartier Amont-Quentin / Provinces. Le programme est axé autour de trois thématiques : sports, santé et bien-être, arts et culture. La maison Olympe de Gouges, en co-organisation avec la maison Pour Tous Léo Lagrange et tous ses partenaires, ont prévu un programme riche, avec comme fil conducteur : retrouver le plaisir d'être ensemble.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

Les festivités de Noël

Les festivités de Noël ont commencé avec le lancement du marché de Noël le 3 décembre, en présence d'un quatuor à cordes composé de quatre professeurs du Conservatoire municipal qui interprétera des mélodies de Noël. Spectaculaires, agence spécialisée dans les projections et spectacles lumineux, à créer un parcours lumineux à travers la ville sur le thème de la relation que notre cité entretient avec la mer

Les thèmes sont les suivants :
Place de Gaulle, Neige marine. Il neige aussi dans les océans : des résidus organiques qui tombent en permanence vers les abysses. Plongez-vous dans cet univers avec cette installation qui mêle sculptures en miroir, reflets, points lumineux... et quelques bonhommes de neige ! Uniquement les vendredis, samedis et dimanches.

Les festivités de Noël ont été nombreuses du vendredi 3 au dimanche 26 décembre.
Les Tambours - Cie Transe Express le vendredi 3 décembre - 17 h et 19h - Place du Général de Gaulle et centre-ville
Le tout petit Père Noël - Cie Albedo le samedi 4 décembre - 15h30 et 17h30 - Place du Général de Gaulle et rues piétonnes et le dimanche 5 décembre - 10h et 11h45 - Marché des Provinces - Cherbourg-Octeville
Ça cartoon - Cie Les Enjoliveurs le mercredi 8 décembre - 14h30 et 18h - De la mairie à la place Mandela - Equeurdreville- Hainneville - 16h - Parc de la Bonde
Les Tiglïngs - Cie Progénitures le samedi 11 décembre - 15h, 16h30 et 18h - Place du Général de Gaulle et rues piétonnes
Sur leurs chaussures à ressort, ces quatre lutins chantent, dansent et rebondissent pour
Gipsys Pigs - Cie Assahira le samedi 11 décembre - 15h - Ferme de la Rocambole jusqu'au Manoir de la Coquerie - Querqueville. 17h - Manoir de la Coquerie jusqu'à la Ferme de la Rocambole - Querqueville
Le traîneau du Père Noël - Cie Soukha le mercredi 15 décembre - 15h et 17h – Théâtre des miroirs jusqu'à la Mosaïque – La Glacerie
Spectacle Lune Rouge - Cie Belizama le samedi 18 décembre - 18h - Esplanade de la Mairie déléguée de Tourlaville
Le cirque de Noël - Cie Soukha le samedi 18 décembre - 15h, 16h30 et 18h - Place du Général de Gaulle et centre-ville
La parade du Père Noël le dimanche 19 décembre de 15h à 17h30, Place du Général de Gaulle

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

4 L'EPANOUISSEMENT DE TOUS

1) LA CONTRIBUTION A L'EDUCATION ET A LA FORMATION

L'éducation à l'environnement et au développement durable

L'éducation à l'environnement et au développement durable de Cherbourg-en-Cotentin est un processus de sensibilisation et d'accompagnement du citoyen sur le changement de l'état du monde et des nouveaux enjeux s'y rapportant. Il doit lui permettre de disposer de sa capacité à appréhender ses choix et à modifier ses pratiques pour le respect des objectifs, des principes et des finalités du développement durable. Un soutien est accordé pour les projets pédagogiques des écoles pour accompagner techniquement et financièrement les enseignants. Les dépenses éligibles sont financées à 80 % de leur montant plafonné à 500 € par classe.

La maison de l'éducation à l'environnement et au développement durable

La commune propose de nombreuses activités qui ont touché 10 147 personnes en 2021. La crise du COVID a de nouveau impacté les activités du service en particulier les activités du public en entrée libre, visite des expositions et participations aux conférences et ateliers.
La demande de la part des enseignants reste très importante.

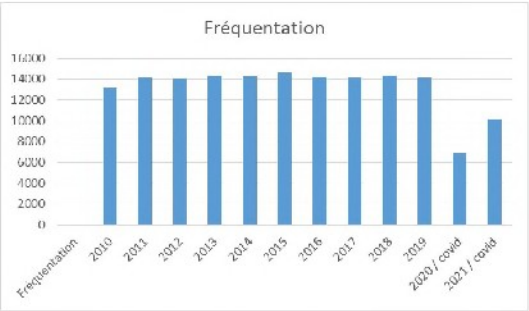

Ainsi, pour l'année scolaire 2020/2021, 373 demandes d'animations ont été enregistrées, 343 ont été programmées mais 35 annulées à cause du Covid. 30 animations n'ont pu être planifiées. 7 550 scolaires ont été accueillis durant l'année scolaire 2020/2021, soit 308 animations et environ 770 heures dispensées.

Sur les 10 147 personnes ayant fréquenté la maison de l'éducation à l'environnement et au développement durable, la répartition selon les activités se répartie de la sorte.

Type de fréquentation	Entrées libres	Scolaires	Conférences	ALSH	Club Nature	Animations vacances scolaires	Manifestations	Autres
Nombre de personnes	1550	7624	67	183	102	319	250	52

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

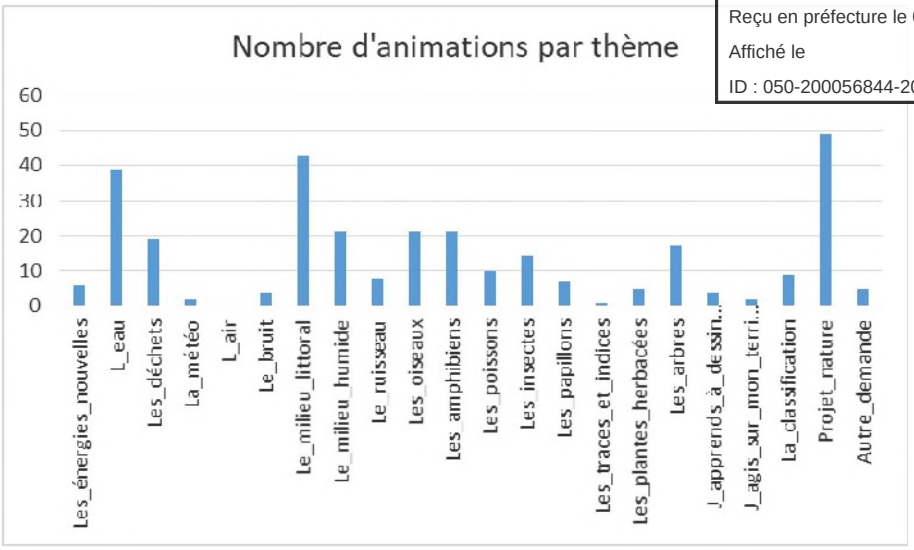

La saison estivale de juillet et d'août s'est organisée autour de 2 axes principaux :
- Les activités ponctuelles (Ateliers, randonnées, sorties nature et accueil des CLSH, atelier jardin…) ;
- l'accueil touristique et les expositions.

Fréquentation par activité	Entrées libres, visite expo et tourisme,	ALSH	Scolaires et TAP	Animations, Atelier, sorties…	Autres	Manifestations
Juillet	282	87	168	199	6	250
Août	245	54	0	90	0	
Total	527	141	168	289	6	250

Le projet d'éducation à l'environnement et au développement durable « Hors les murs »

La commune a initié en 2020 une réflexion d'exportation de ses animations de terrain en dehors des zones initiales de fréquentation de la maison de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Cette réflexion passe par une phase de recherche d'espaces verts et naturels sur le territoire de la commune ayant un potentiel en lien avec les animations EEDD de terrain.

Le site des Vallons des Roquettes et de la Bucaille a fait l'objet d'une étude complète menée en 2020. En 2021, ce projet a suivi son cours, avec l'étude complète du site du Vallon Sauvage. En 2021, une partie des animations EEDD programmées avec les groupes scolaires ont été réalisées « hors les murs ». Sur la programmation de l'année scolaire 2021/2022 sur 357 animations programmées sur site, 218 se pratiquent sur les terrains autour de la maison d'éducation à l'environnement et au développement durable et 139 « hors les murs ».

2) LES ACTIONS EN DIRECTION DES JEUNES

Le dispositif Cité jeune

La commune accompagne sa jeunesse. Le dispositif Cité Jeune favorise l'accès aux loisirs, à l'emploi et encourage la participation citoyenne des jeunes de 6 à 25 ans. Il se décline sous quatre volets : C Loisirs, C Citoyen, C Mon Emploi, et C Mon Projet.

C Mon Projet permet à des jeunes de bénéficier d'un soutien technique, juridique, et financier avec une bourse. Deux projets autour des cultures urbaines récompensés dans le cadre du dispositif C Mon Projet.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

Les juniors associations Crazy Dancers et Riders Crew [illegible] l'association ADDAC portent sur le devant de la scène des pratiq[illegible] urbaines contemporaines. Désireux de faire revivre la culture m[illegible] à mal par la crise sanitaire, leur projet met en lumière plusieurs lieux emblématiques de Cherbourg-en-Cotentin. Fermés, ces espaces reprennent vie le temps d'une démonstration de break dance, d'art du déplacement (ou parkour) ou encore de figures en trottinette. Quatre vidéos, réalisées par drone à La Cité de la Mer, au théâtre à l'Italienne ou encore à l'Abbaye du Vœu, mettront en scène ces pratiques urbaines. Une exposition verra prochainement le jour, avec pour supports des photographies réalisées durant le tournage.

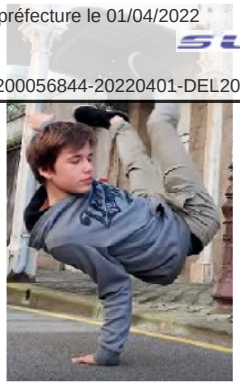

L'Association Focus Entertainment, porte l'Hyper Focus Festival qui ambitionne de promouvoir des musiques alternatives et émergentes, à l'occasion d'un festival de rap/variété pop. L'Hyper Focus s'est adapté aux conditions sanitaires et a accueilli en résidence en mai des artistes à l'espace René Le Bas. À cette occasion, une captation a été réalisée.

Cherbourg, « ville amie des enfants »

Une Ville amie des enfants s'attache à mettre en œuvre la Convention des droits de l'enfant au niveau local : il est tenu compte des droits de l'enfant dans les politiques publiques locales, les dispositifs locaux dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles. A cette fin, une ville amie des enfants développe des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes, et en particulier les plus fragiles.

En octobre 2020, Cherbourg-en-Cotentin a candidaté au label Ville Amie des Enfants d'Unicef France et a obtenu ce label. Suite à un diagnostic réalisé avec le concours des services civiques mis à disposition de la collectivité par l'UNICEF, un plan d'actions associant le projet éducatif social et local et les projets de services des directions concernées a été réalisé. Ce plan d'actions vise à affirmer la qualité de la commune et son intérêt porté au bien-être et le développement des enfants et jeunes de son territoire.

A travers 5 axes la commune s'engage à accompagner les enfants et jeunes de son territoire à se développer à tous les niveaux : physique, psychologique, scolaire ou professionnel, pour construire les citoyens et la société de demain, plus juste, tolérante et équitable. Profiter de son enfance et de sa jeunesse à Cherbourg-en-Cotentin, c'est bénéficier de services publics innovants et inclusifs : être accueilli dès la petite enfance dans des locaux de qualité, accessibles à toutes les familles et dans lesquels les parents sont pleinement associés à la vie de la structure, propositions d'activités et choix importants. C'est aussi profiter de repas de qualité dans les écoles, conçus par des diététiciens et cuisinés avec des produits locaux.

Cherbourg-en-Cotentin accompagnera son public enfant et jeune en leur donnant les meilleures chances de réussir leur vie personnelle et professionnelle. Pour ce faire, elle œuvre pour l'égalité des chances pour chacun des enfants, quel que soit le quartier où il habite, ses origines, son sexe ou son milieu social et culturel. L'égalité des chances, c'est permettre l'accès pour tous à des accueils de loisirs adaptés, au sport, à la culture, et ce pour l'ensemble des enfants de notre territoire.

Construire les citoyens de demain, c'est aussi leur donner la possibilité de prendre part à la construction des politiques qui leur sont destinées et à leur évaluation, mais c'est

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

également leur permettre d'exprimer leurs différences et leur individualité, sans jugement et dans l'apprentissage de la tolérance.

Enfin, Cherbourg-en-Cotentin accompagnera les enfants et jeunes de son territoire à développer tout leur potentiel en leur proposant une école de demain inclusive et cohérente avec les différents temps de l'enfant.

Ces différents axes sont développés et poursuivis dans le plan d'action Ville Amie des Enfants 2020 /2026. Il s'agit de projets déjà intégrés dans les feuilles de route des directions qui vont être développés au cours du mandat et sont sans impact financier supplémentaire. Ils viendront s'articuler avec les services dont disposent déjà les enfants et leurs familles à Cherbourg-en-Cotentin.

Les ludothèques de Cherbourg-en-Cotentin

Cherbourg-en-Cotentin dispose bientôt de six ludothèques, avec celle du futur pôle petite enfance Agnès Varda dans le quartier des Bassins. Tous les publics peuvent venir jouer en famille ou entre amis, mais aussi emprunter. Ludothèque de Tourlaville, Ludothèque d'Équeurdreville- Hainneville, Ludolatulu - ludothèque de la Maison Françoise Giroud, Le coffre à jouets - ludothèque de la Maison Olympe de Gouge, Ludothèque de la petite Mosaïque à La Glacerie.

La crèche familiale

La crèche familiale est un mode d'accueil qui se développe, car considéré comme idéale pour les jeunes enfants par bon nombre de spécialistes, les crèches familiales constituent un mode d'accueil original, à la fois individuel et collectif. Elle cumule les avantages de la crèche collective et de l'assistant maternel agréé par le Conseil départemental. Les enfants sont accueillis au domicile de l'assistant maternel, en présence de trois autres enfants au maximum. Cet effectif restreint est un gage de calme, qui permet de mieux s'adapter au rythme de chaque enfant.
Une à deux fois par semaine, l'assistant maternel et les enfants dont il a la garde participent à des temps collectifs encadrés par des éducatrices de jeunes enfants dans les locaux de la crèche familiale. Ces temps collectifs permettent aux enfants de se socialiser et constituent pour les assistants maternels un moment de professionnalisation. Des visites sont rendues régulièrement au domicile des assistants maternels par l'équipe pluridisciplinaire (puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants). En cas de congés, la crèche familiale propose une solution de remplacement aux familles.

La semaine scolaire

La semaine des enfants de maternelle et d'élémentaire des 43 écoles publiques de la commune est de 4 jours et demi depuis la réforme de 2014. La commune s'est engagée à consulter la population sur le maintien ou non de cette durée. Une première sensibilisation a été réalisée avant les vacances d'été. Des porteurs de parole sont allés au-devant des habitants afin de préparer les échanges. Trois débats ont été organisés et relayés sur les réseaux sociaux, les 28 et 30 septembre et le 2 octobre, en présence d'experts de l'enfance et de l'éducation pour mieux saisir les enjeux de la question scolaire

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

Un identifiant à usage unique a été attribué à chaque électeur et envoyé par courriel. Les 8 et 9 novembre les habitants ont été invités à voter sur les rythmes scolaires, soit sur la plateforme de participation citoyenne, soit par papier dans les bureaux de vote de la mairie de Cherbourg-en-Cotentin et des cinq mairies déléguées. La semaine de 4 jours pour les enfants scolarisés a été choisie et entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2022.

3) LA LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES D'EXCLUSION

Communiquer par le geste avec les enfants

Le projet éducatif de la communication gestuelle est un véritable outil de transition, qui permet l'utilisation de signes issus de la Langue des Signes Française (LSF), afin d'illustrer des mots courants et des notions clés que sont besoins, émotions, cadre familial… Dans le cadre de l'harmonisation de ses politiques publiques, Cherbourg-en-Cotentin s'est lancée dans la formation de tous ses personnels de la petite enfance à la communication gestuelle associée à la parole : auxiliaires de puériculture, éducatrices / éducateurs jeunes enfants, titulaires CAP petite enfance, assistantes maternelles des structures de la commune... Un livret de 32 pages sera réalisé. Il fera partie de l'ensemble des outils mis à disposition au service des professionnels, mais également au service des parents, afin d'apporter un nouvel éclairage sur l'accueil au quotidien pour le bien-être des enfants.

La lecture livrée à domicile

La bibliothèque Jacques Prévert apporte pour les habitants qui ne peuvent se déplacer les livres à domicile à toutes les personnes de 65 ans et plus, résidant à Cherbourg-en-Cotentin et/ou en situation de fragilité. Pour en bénéficier, il suffit d'être adhérent à la bibliothèque. La carte de lecteur peut être souscrite à distance. Elle permet d'emprunter gratuitement jusqu'à 25 documents, livres, CD, partitions, revues… pour 4 semaines.

© Aprim

Un colis pour les 65 ans et plus

Le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin a distribué un colis aux habitants âgés de 65 ans qui disposent du minimum vieillesse. Ce panier gourmand, a été confectionné en partenariat avec les commerces locaux. Environ 500 personnes sont concernées. Les colis ont été livrés à domicile pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

Des livres et de la lecture pour les plus jeunes

À l'occasion des fêtes de fin d'année, le centre communal d'action sociale offre un livre aux enfants âgés de 0 à 12 ans dont les parents bénéficient des épiceries sociales et solidaires locales. Quatre ouvrages ont été sélectionnés par les bibliothécaires de Cherbourg-en-Cotentin et achetés auprès des librairies locales. Environ un millier de livres ont été ainsi distribués entre le 6 et le 15 décembre aux enfants, selon leur tranche d'âge, par les bénévoles des épiceries et par les travailleurs sociaux du CCAS. Le 8 décembre, les familles ont également été invitées à un temps de lecture ouvert à tous et une visite de la bibliothèque Jacques Prévert.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

L'engagement pour la journée mondiale contre l'homophobie

Le 17 mai, journée mondiale contre l'homophobie, la commune a marqué son engagement contre les discriminations en pavoisant ses mairies aux couleurs du rainbow flag de la communauté lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes. La commune fera partie des signataires de la charte Friendly Normandy, qui vise à offrir toutes les garanties d'accueil, de services et de tranquillité aux populations LGBTQI.

4) LA MOBILITE

Une promenade électrique

La commune propose au port Chantereyne des vélos électriques en location pour une journée ou plus fournis avec panier, casques, antivol, kit de crevaison et antivol.

© Aprim

5) FAVORISER ET PROMOUVOIR L'ACCES A LA CULTURE

L'année 2021 a encore été fortement marquée par les conséquences de la crise épidémique sur l'activité des équipements culturels, dont les ouvertures au public ont été conditionnées au gré des autorisations de l'Etat.

La rénovation du théâtre de la butte

Une remise aux normes du théâtre de la Butte en matière de sécurité, accessibilité… mais aussi des aménagements et équipements scéniques, en améliorant le confort pour les spectateurs… chantier confié à l'atelier Peytavin est engagée.

Il est prévu le remplacement de la couverture principale du théâtre avec le changement de la charpente métallique, la rénovation du système de chauffage et de ventilation, l'amélioration de l'acoustique, la modification des gradins avec la création de 10 places PMR, le remplacement de la scène, des sièges et des moquettes. Les loges, le hall d'accueil et les verrières seront entièrement réhabilités. L'appel d'offres pour la consultation des entreprises a été engagé en septembre pour un début des travaux au 1er semestre 2022.

© Atelier Peytavin

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

L'artothèque prête des œuvres

Il est possible d'emprunter une œuvre originale et signée par pour l'exposer dans votre salon ou votre bureau. Le service reste ouvert sur rendez-vous de 9h00 à 12h00 tous les mardis et mercredis.

L'accès à la culture avec le numérique

Depuis mai, les abonnés des bibliothèques de Cherbourg-en-Cotentin ont accès à un nouvel outil d'emprunt de livres sur tablettes et smartphones. Il est possible d'emprunter des livres au format numérique. Ce service de prêt numérique s'inscrit dans une nouvelle dynamique de mutualisation des catalogues des bibliothèques, portée par la Bibliothèque Départementale de la Manche que sont la presse en ligne Cafeyn avec 1 600 titres, les films et les séries de la Médiathèque numérique, les cours et les formations de toutapprendre.com. Le catalogue numérique de la commune compte déjà environ 500 titres, et va progressivement être enrichi par les bibliothèques participantes au fur et à mesure de leurs contributions.

La jeunesse danse

Dans la lignée du festival Urban Show, la commune propose toute l'année des événements en lien avec la culture urbaine. Elle s'attache ainsi à développer les pratiques de culture urbaine. 15 jeunes ont eu la chance de suivre un stage de hip-hop au théâtre à l'Italienne avec la compagnie S'Poart. Le stage, d'une durée de 16 heures, était animé par Quentin Poulailleau de la compagnie S'Poart de La Roche-sur-Yon.

L'invitation à un voyage dans le temps

© Antoine soubigou

À Équeurdreville-Hainneville, le long du boulevard de la Saline, le Grand Départ vous propose un parcours de promenade agrémenté de panneaux interactifs racontant 150 ans d'épopées transatlantiques… Archives, animations 3D, interviews : les contenus se déclenchent sur votre smartphone à votre passage. Une balade près de chez soi pour un vrai voyage dans le temps.

La programmation culturelle unique

Chaque salle disposait jusqu'à présent de sa propre programmation. La commune dispose d'une direction dédiée au spectacle vivant qui rassemble les programmateurs et techniciens de tous les plateaux de Cherbourg-en-Cotentin. Une plaquette a été produite dans ce sens. Dans la même lignée, un abonnement unique est proposé, valable dans toutes les salles. Il permet de donner au public une vision d'ensemble sur les propositions et sur la diversité de la programmation, de faciliter ses choix et d'inciter les spectateurs à profiter de toutes les salles.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

En complément de la billetterie en ligne a été mise en place [illegible] l'achat de places de spectacles. La commune propose désormais une plateforme unique, mutualisant ainsi les différentes offres : espace Buisson, théâtre des Miroirs, festival Passeur de mots…

La révision des tarifs

La commune a aussi revu pour la saison 2021-2022 son dispositif d'abonnement. Désormais, les spectateurs bénéficient dès quatre places achetées du tarif abonnement. La commune a investi pour cela dans un nouveau logiciel de billetterie commun à l'ensemble des salles, qui permettra aussi de généraliser le paiement en ligne. La Scène Nationale de Cherbourg-en-Cotentin et le Pôle National des Arts du Cirque travaillent sur leurs tarifs afin d'être accessibles à tous les publics. Le Trident, propose déjà avec le CCAS des places à 2 € pour les publics empêchés. Il renforce cette année sa politique en proposant un tarif réduit pour les familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 850 €. De son côté, La Brèche propose cette année un Pass AC(C) RO. Celui-ci donne accès, après l'achat d'une première place au tarif plein, à tous les autres spectacles au tarif réduit. Il peut être souscrit à n'importe quel moment de l'année et est valable sur l'ensemble des spectacles proposés dans le cadre des 4 saisons de La Brèche. Actuellement, chaque structure applique ses propres tarifs pleins et réduits. A terme la commune va harmoniser et rationnaliser la tarification pour la rendre plus lisible.

Une programmation jeune publique renforcée

La saison culturelle 2021-2022 propose 14 spectacles dédiés pour les enfants. L'objectif est de les initier au spectacle vivant grâce à une programmation plus étoffée au travers de l'éveil culturel de la petite enfance. Les spectacles d'abord joués dans les crèches et les haltes garderies sont ensuite programmés dans différentes salles. Le festival du conte et de la parole « Passeurs de mots », du 5 au 20 octobre, est un autre temps fort de la programmation jeune public avec 11 spectacles. Cherbourg-en-Cotentin s'engage aussi dans le soutien à la création en coproduisant des spectacles jeune public.

Les expositions sur la commune

La commune a proposé en 2021 les expositions suivantes.

Quand vient la nuit vise à explorer la campagne et la ville lorsque tout le monde s'endort et que vient la nuit. Que se passe-t-il dans nos rues, à proximité de nos maisons ? Qui vient visiter nos jardins ? Maison de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

© Lilian Sineux

Rencontre avec la vie sous-marine du nord-Cotentin, réalisées par les membres de l'ASAM-plongée (association sportive arsenal de la marine) et la commune. Les photographies sous-marines exposées témoignent de la biodiversité de la faune et de la flore présentes sur nos côtes. Bibliothèque Jacques Prévert, Le Quasar.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

La vie dans l'eau expositions aqua.AQUA est un cycle de trois expositions spécialement pensées pour le jeune public, visant à faire découvrir les collections patrimoniales conservées à Cherbourg-en-Cotentin autour du thème de l'eau. Le premier chapitre intitulé « La vie dans l'eau » inaugure ce cycle de trois expositions, qui s'étalera jusqu'à l'automne 2022. Les thèmes suivants sont les métiers de la mer et les constructions navales. Musée Thomas Henry.

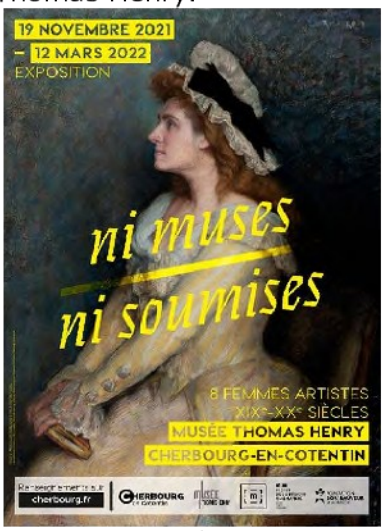

À l'occasion de la 10ème Biennale du 9ème Art, le musée Thomas Henry accueille une exposition d'estampes de François Avril acquises par l'artothèque de Cherbourg-en-Cotentin entre 2002 et 2021 et complétée par quelques inédits. L'exposition qui lui est consacrée donne une vision plus glamour et idéaliste de New York.

© Will Eisner Studios, Inc. THE SPIRIT trademark is owned by Will Eisner Studios, Inc. and is registered in the U.S. Patent and Trademark Office

Une collection d'art textile aborigène présente une collection d'art textile fabriquée par des femmes aborigènes du Nord Australien. Il y a de la soie, du lin, du coton, de grands tissus jusqu'à 6 mètres de hauteur très colorés. Les femmes du centre de Babbarra ont rassemblé différentes cultures et histoires, tout comme les vents de Jarracharra ont rassemblé les peuples autochtones australiens pour des cérémonies, des danses et rituels. Abbaye du Vœu.

© Raluca Arnautu

Ni muses ni soumises

La place des artistes femmes dans l'histoire de l'art est de plus en plus soulignée dans de grandes expositions internationales. Le musée Thomas Henry ne pouvait manquer l'occasion de rappeler que la Manche aussi a connu des talents au féminin. Il leur consacre une exposition au titre malicieux : Ni muses ni soumises.

© François Avril – Gallerie Huberty & Breyne

Will Eisner a été présenté à la dixième édition de la biennale du 9ème Art au Musée Thomas Henry. À travers une centaine d'œuvres prêtées notamment par Bernard Mahé, cette exposition retrace les grandes étapes d'une carrière de plus de 70 ans de l'auteur le plus influent de la bande dessinée américaine. Will Eisner a laissé une empreinte indélébile dans la pop culture en créant The Spirit, une série culte qui marquera plusieurs générations d'auteurs, de l'underground des années soixante.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

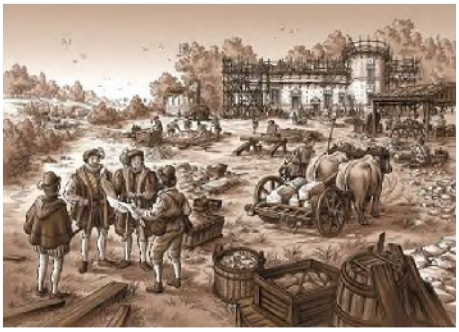

Une exposition, rassemble les objets et documents du Gouberville dont on fête le 500ème anniversaire de la naissance. De 1549 à 1562, Gouberville a tenu son journal, dans lequel il notait tous les faits de sa vie quotidienne.

Le festival de la pop culture « Voyageurs immobiles » s'est déroulé du 27 au 29 août. 42 œuvres du street artist Speedy Graffi to, étaient à découvrir en extérieur, comme ici devant la mairie déléguée de Querqueville.

Les spectacles vivants

© Virginie Meigné

La commune accueille en résidence des compagnies régionales au théâtre des Miroirs, leur apporte un soutien financier à hauteur de 4 000 € et programme au moins une date de leur spectacle sur les saisons à venir. À travers ce dispositif, la volonté partagée de la commune et de la région est de soutenir la création locale, foisonnante, mais qui a parfois du mal à émerger. L'accueil de résidences permet aussi de faire bénéficier le public de temps de rencontre privilégiés avec les artistes. Au-delà de ce dispositif interrégional, la commune soutient la création des compagnies locales à travers la mise à disposition de plateaux mais aussi de subventions en fonction des projets.

Les histoires extraordinaires de Cherbourg-en-Cotentin

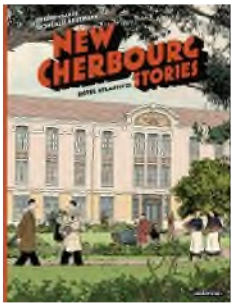

Pierre Gabus et Romuald Reutimann, les deux auteurs de la BD New Cherbourg Stories ont publié le tome 3 cet été dans La Presse de la Manche. Il sort en librairie le 20 octobre. Au fil des planches, on y redécouvre le New Cherbourg des années 30 et son splendide hôtel Atlantico où arrivent les émigrants.

6) FAVORISER LA SANTE

Le centre de santé Brès-Croizat

Le centre Brès-Croizat ouvert pour contribuer au besoin de médecins sur le territoire, le centre a créé cette année les postes suivants : un poste d'assistante médicale, deux médecins, une pédiatre, une sage-femme, une infirmière Actions de Santé Libérale En Équipe (ASALÉE). Grâce au centre Brès-Croizat, près de 3 000 patients ont retrouvé un médecin traitant.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

Octobre rose

Après la course « la Cherbourgeoise », le 3 octobre Cherbourg-en-Cotentin et ses partenaires propose une campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein. Diverses animations ont été proposées, l'exposition « La guerre des Tétons », l'atelier cuisine spécial poisson, la régate les Demoizelles de Cherbourg, la rando rose « La Floratraise, l'atelier couture confection de sac à Redon,la présentation de la Maison Sport Santé, la journée rose à l'ASH, le tournoi de Golf Pink Ladies, le tennis après cancer, le lancement d'une section rugby santé, la présentation des soins oncologiques de support, le match de championnat US La Glacerie-Cherbourg-en-Cotentin / Chartres.

Le plan canicule

Cherbourg-en-Cotentin, via son centre communal d'action sociale, poursuit ses actions de lutte contre l'isolement qui permet aussi d'anticiper un éventuel risque encouru par une vague de chaleur. Elle a activé de juillet jusqu'au 31 août son plan canicule. S'il n'est pas question de canicule à Cherbourg-en-Cotentin mais plutôt d'épisodes de fortes chaleurs, il est toujours bon de rappeler et d'adopter les bons réflexes : boire régulièrement de l'eau, éviter les efforts physiques, porter un couvre-chef lors des sorties tout en évitant les heures les plus chaudes… autant de précautions qui permettent de passer un bel été.

7) FAVORISER L'ACCES POUR TOUS AUX LOISIRS ET AU SPORT

Les travaux du futur palais des sports

Cherbourg-en-Cotentin a lancé le concours pour sélectionner le cabinet d'architecte qui travaillera sur la rénovation du complexe Chantereyne. Après extension, réaménagement des salles de 3 000 et 1 500 places, le complexe sportif Chantereyne se transformera en Palais des sports pour accueillir le sport professionnel de haut niveau pour un coût estimé à 20 M€.

La rénovation du complexe tennistique de la Polle

Débuté en septembre 2019, les travaux du complexe de tennis avec ses cinq courts couverts dont deux en green set et trois en terre battue naturelle, trois terrains extérieurs en terre battue synthétique, un nouveau club house... ont été livré à la fin du mois d'avril. Cela permet de conserver le label Roland-Garros, une reconnaissance nationale et un gage de qualité. Le coût de l'opération est de 2,17 millions € HT, dont 1,16 million € de subventions attendues par la région, le département et l'agglomération Le Cotentin.

La seconde phase de travaux du complexe sportif de la Saillanderie

La seconde phase de rénovation et d'extension du COSEC, complexe sportif de la Saillanderie à La Glacerie, a débuté en octobre 2021 pour se terminer au printemps 2023. Les travaux comprennent notamment la mise en accessibilité personnes à mobilité réduite et la rénovation des locaux : vestiaires et douches pour les équipes et les arbitres refaits à neuf, remplacement de la toiture actuellement amiantée et renforcement de l'isolation thermique, changement du système de chauffage et de la chaudière. La tribune nord-ouest sera agrandie pour atteindre 242 places assises, plus 11 places PMR. Au

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

bâtiment existant sera ajouté une extension de 250 m² comprenant des bureaux pour les associations, des sanitaires pour le public ainsi qu'un espace buvette/espace VIP. En parallèle de ce chantier, un vestiaire de 100 m², dédié au personnel, sera construit. Le coût des travaux est estimé à 2,7 millions d'€.

La salle Jean Nordez

© aprim

Débutés en 2020, les travaux de réhabilitation de la salle Nordez se sont terminés en novembre. Ce programme de rénovation et de mise en conformité d'un coût de 1,6 M€ comprend l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, le remplacement de la toiture et de l'ensemble des installations électriques, les peintures, mais aussi l'amélioration des éclairages avec la pose de leds plus performants et moins consommateurs.
Deux gradins du gymnase de la Saillanderie ont été amenés à Nordez pour porter ainsi la capacité d'accueil à 800 personnes.

La toiture du complexe Louise Michel rénovée

Les travaux de réfection entamés à l'été 2020 se sont terminés en mars dernier. Les travaux ont consisté notamment au remplacement des plaques de polycarbonate et à la reprise de l'ensemble de l'étanchéité du bâtiment. Le montant de l'opération d'un montant de 145 000 € HT bénéficiera d'une subvention de 30 000 € auprès de la Fédération Française de Tennis.

L'entretien au centre aquatique

Le centre aquatique situé sur la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville est équipé de bassins ludiques et d'une zone de spa. Dans le cadre de l'entretien annuel, il a été nécessaire de procéder à des grosses réparations et au changement de certains équipements. Les toboggans ont été réparés. Le jacuzzi qui fuyait a été remplacé à l'identique et le système d'alimentation en eau amélioré. Le budget total est de 38 250 €.

La base nautique de Collignon bientôt accessible à tous

Les travaux lancés en janvier 2021 visent à rendre le site complètement accessible aux usagers en situation de handicap. L'élément principal de ce chantier consiste en la mise en place d'une cage d'ascenseur extérieure, avec bardage bois, pour permettre l'accès au premier étage dont deux chambres aménagées avec douche et sanitaire aux personnes à mobilité réduite.
L'accueil du rez-de-chaussée est mis aux normes pour un meilleur confort d'usage. Côté école de voile et pôle plongée, deux sanitaires ont été mis aux normes. À l'extérieur, les accès et le parking sont aussi réaménagés. Ces travaux se sont terminés fin mai 2021 pour un coût total de 334 330 €.

L'assistance au sport-santé

© Maison sport-santé

Dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'agence régionale de santé, Cherbourg-en-Cotentin a permis à l'association Maison sport - santé du Cotentin de s'installer dans de nouveaux locaux mis à disposition, à proximité de l'hôpital Pasteur. La Maison sport santé est la maison de toutes les associations et structures proposant une activité physique adaptée et vise à structurer l'offre.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

L'école de voile de Cherbourg (EVC)

L'école de voile de Cherbourg propose une offre allant de la voile légère jusqu'à l'habitable sur des J80 et Grand Surprise. L'EVC est aussi un centre d'entraînement préparatoire au haut niveau, intégrant des jeunes du Cotentin, de 6 à 18 ans qui participent à des compétitions départementales, régionales et parfois nationales.

© EV

Le club kayak mer et nautisme en Cotentin (CKMNC)

© Almodovar

Le club kayak mer et nautisme en Cotentin (CKMNC) propose du kayak, mais aussi du surf ski, de la pirogue, du paddle et même des défis sur la plage… Le CKMNC propose une offre complète de stages ou d'activités ponctuelles, pour tous niveaux, et dès 8 ans.

L'école voile et vent Tourlaville (EVVT)

L'école voile et vent Tourlaville (EVVT) offre à l'année pour les 8-11 ans : Optimist, char à voile, aux ados et adultes : catamaran, planche à voile, Optimist, char à voile. Il offre également un grand choix de formules pour l'été. En plus des activités sur l'eau, l'une des spécificités du club est de proposer du char à voile en double, avec 14 machines prêtes à vous accueillir pour tester la discipline en duo.

9) FAVORISER L'ACCES AUX SERVICES PUBLICS

La réponse aux usagers

La préoccupation de proximité pour un lien fort à l'usager, par un travail transversal intra et inter pôles, est le leitmotiv des trois services. Il s'agit pour les trois services « Réponses aux usagers sectorisés Est – Centre – Ouest », et de celui du Département du même nom, d'être repérés par la population comme les interlocuteurs privilégiés lorsqu'elle rencontre le moindre problème sur l'espace public de Cherbourg-en-Cotentin. Des outils communs sont en cours de construction pour faciliter les démarches.

La campagne de vaccination sur Cherbourg-en-Cotentin

Dans un contexte difficile pour obtenir un rendez-vous de vaccination et avec une population âgée quelquefois isolée et démunie face à la technologie, la commune a mobilisé ses équipes des centres sociaux, espaces numériques et autres structures de proximité pour renseigner, accompagner, voire obtenir des rendez-vous. Elle a ouvert deux centres de vaccination à la salle Montécot et à la salle des fêtes de Cherbourg-Octeville.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

5 LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE, LE DEVELOPPEMENT DE MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

1) LA PROMOTION DES SYSTEMES PRODUCTIFS LOCAUX ET DE L'ECOLOGIE INDUSTRIELLE

Le soutien aux restaurateurs

À partir du mois d'avril, afin de soutenir les professionnels de la restauration, Cherbourg-en-Cotentin a mis à disposition ses chalets pour ceux qui souhaitaient proposer de la vente à emporter. Cinq jours par semaine, les habitants pouvaient récupérer des plats rue Grande Rue

Le bilan de l'opération chèques-cadeaux

La commune afin d'aider les commerçants du centre-ville a lancé fin 2020 une opération chèques-cadeaux. Pour un chèque acheté, la commune offrait 25% du montant en plus. Elle s'est clôturée en janvier avec 35 630 € de chèques cadeaux achetés et 7 185 € abondés par la commune, soit 42 815 € au total dépensés dans les commerces cherbourgeois.

2) DES ACTIONS DE PROMOTION DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE, SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le village numérique

Le village en lien avec « La Reparette » a organisé des ateliers pour permettre la réparation d'objet et éviter ainsi des déchets inutiles. Environ 30 objets ont été réparés. En parallèle a été mis en place :

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

- un espace d'aide et de conseil pour les personnes souhaitant réutiliser leurs anciens équipements informatiques, pour un détournement d'usage, l'installation d'OS alternative, la récupération de pièce… ;
- un atelier pour entretenir et maintenir son PC, pour faire durer son matériel le plus longtemps possible et éviter un changement de matériel trop fréquent ou non nécessaire.
– le conseil à la reconfiguration d'anciens PC pour un usage prolongé.

L'un des objectifs du minilab est de former les usagers à l'utilisation des machines pour permettre l'autoréparation d'objets. Les pièces suivantes ont pu être réalisées : pièce pour un frigo, charnière camping-car, équerre pour chaises, broderie pour recyclage d'affaires usagers… Il est mis en œuvre un atelier d'initiation à la modélisation et mise à disposition d'une imprimante 3D pour réparer des objets du quotidien.

Le village a participé à la semaine Altern'Actif avec la Maison Pour Tous et Astres Service avec un atelier de sensibilisation à la réduction des déchets électroniques (téléphone, batterie, ordinateur…) et à la consommation électrique engendrée par les usages numériques. Il organise également le don de PC.

La cuisine centrale fait ses premiers plats

Ouverte cet été au sein de l'espace René Le Bas, la cuisine centrale depuis le 2 septembre, produit et livre les 1 450 repas quotidiens des élèves d'Octeville et Tourlaville. Avec ce nouvel équipement, la commune harmonise et améliore la qualité de sa restauration scolaire. Les centres de loisirs ont été les premiers à en profiter. La montée en charge sera ensuite progressive. A terme ce sera 3 300 repas qui seront servis quotidiennement dans les écoles.

Le soutien au développement de la mobilité

La commune a mis à sa disposition un ancien local de 150 m2, rue de Franche-Comté. Le lieu va permettre de proposer un atelier participatif de réparation supplémentaire des vélos, en plus de la MJC La Brèche. Pour Cherbourg-en-Cotentin, en pleine élaboration d'un schéma directeur cyclable, soutenir les promoteurs du vélo en ville est une évidence pour en faire un mode de déplacement à part entière, et accompagner toutes les énergies qui facilitent sa diffusion

3) DES MESURES DE REDUCTION DES DECHETS A LA SOURCE

Le recyclage des sapins

À l'issue des fêtes de fin d'année la commune invite à déposer les sapins de Noël avec ou sans racine dans l'un des 61 points de collecte prévus à cet effet et répartis sur tout le territoire de Cherbourg-en-Cotentin. Ils sont transportés sur la plateforme de compostage de la déchèterie du Becquet à Tourlaville où ils sont broyés pour en faire du compost. Du 26 décembre 2020 au 18 janvier 2021, 5 073 sapins ont été collectés.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

L'installation de bacs à compost

Depuis l'automne dernier, en accord avec la commune, l'agglomération Le Cotentin installe des triples bacs à compost dans plusieurs quartiers. Pour l'instant, il y en a 5 : aux Églantines, au Totem, à la résidence de la Bonde, à la Mosaïque et près de la résidence Grimesnil-Foëdre. Un pour les biodéchets que sont les épluchures, marc de café..., un second pour la matière sèche composé de broyat de branchage et un troisième qui recueille les biodéchets quand le premier est plein.

4) UNE COMMUNE TOURNEE VERS LA MER ET LE SOUTIEN AU NAUTISME

La Rolex Fastnet Race

Organisée depuis près d'un siècle par la Royal Ocean Racing Club, la Fastnet est un mythe de la voile. Pour la première fois de son histoire elle s'achève ailleurs qu'en Angleterre, à Cherbourg-en-Cotentin. Les 337 bateaux sont partis le 8 août depuis Cowes, sur l'île de Wight vers l'Irlande, pour contourner le rocher du Fastnet, avant de rallier Cherbourg. Environ 70 000 visiteurs pendant toute la durée de la manifestation se sont déplacés du 7 au 15 août notamment aux animations.

© Rolex / Royal Ocean Racing Club / Kurt Arrigo

L'aide supplémentaire pour la société nationale des sauveteurs en mer (SNSM)

Prêts à intervenir en mer 24h/24, les stations SNSM et leurs bénévoles sont très régulièrement mobilisés par les autorités maritimes pour porter assistance en mer, plaisanciers, marins-pêcheurs, nageurs, plongeurs... Les personnes secourues sur la plage comme au large se comptent par centaines chaque année sur les côtes de la Manche.

©SNSM

Port Chantereyne soutient depuis de nombreuses années l'association, à travers une aide annuelle de 2 100 € et facilite l'accueil au port en cas de nécessité. Pour amplifier la solidarité, Cherbourg-en-Cotentin verse désormais une subvention complémentaire de 7 500 €, directement destinée aux stations SNSM de Goury, Fermanville et Urville-Nacqueville, les plus proches de Cherbourg-en-Cotentin, stations SNSM proches qui réalisent une quarantaine d'opérations de sauvetage chaque année.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

Une filière d'entraînement pour valoriser la rade

© Jean-Paul de Roubin

La rade de Cherbourg [illegible] d'exception. Pour accélérer la dynamique autour du site, le Yacht Club de Cherbourg (YCC), avec l'association Normandie Course au Large et la commune, veulent développer une filière d'entraînement à la régate et à la course au large. La commune finance le recrutement par le Yacht Club d'un régatier pour structurer une offre de préparation à la régate et à la course au large.

Le partenariat entre quatre équipages et Cherbourg-en-Cotentin

Le 6 novembre, veille du départ de la Transat Jacques Vabre au Havre, quatre équipages locaux ont conclu des partenariats avec le port Chantereyne et la commune, qui souhaitent développer l'accueil et le soutien aux skippers engagés dans des compétitions.

Un fauteuil de plage destiné aux personnes à mobilité réduite

Cet été, la commune a doté les postes de secours des plages de Querqueville et de Collignon de deux Tiralos qui ont été mis à disposition du public par les sauveteurs du Sdis 50. Le Tiralo est un fauteuil de plage destiné aux personnes à mobilité réduite. Il permet à tout passager accompagné, et sans transformation, d'accéder à la plage, de s'y promener, et de se baigner en eau calme.

Les plages cherbourgeoises ont connu cet été une évolution de la signalisation

Pour des raisons d'harmonisation européenne, les zones de baignade sont désormais délimitées par des drapeaux rectangulaires rouge et jaune. Les zones de pratiques aquatique et nautique sont signalées par des drapeaux à damier noir et blanc. Le drapeau violet indique la présence d'espèces aquatiques dangereuses, les zones marines protégées ou encore les éventuelles pollutions. Les postes de secours sont désormais identifiés par des bandeaux rouge et jaune comportant l'inscription « sauveteurlifeguard ».

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

6 L'ORGANISATION ET LA PARTICIPATION DES ACTEURS AUX ACTIONS PUBLIQUES

1) UNE GOUVERNANCE ET UNE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

La commission consultative des services publics locaux

La commission consultative des services publics locaux est une instance obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants, pour l'ensemble des services publics dont l'exploitation est confiée à un tiers par convention de Délégation de Service Public ou pour les services exploités en régie dotée de l'autonomie financière. Constituée d'un président, de 9 membres de l'assemblée délibérante et de 8 représentants d'associations locales, elle a pour objectifs :
- de créer de nouvelles relations avec les usagers des services publics locaux et répondre à leurs questions ;
- de prendre mieux en compte les attentes et les aspirations des usagers ;
- d'améliorer la qualité et l'efficacité des services au travers notamment de l'examen de l'activité et de la qualité des services publics en liaison avec les associations d'usagers.

Elle s'est réunie 3 fois en 2021. La commission consultative des services publics locaux a examiné les rapports annuels suivants :
- fourrière automobile – Société Assistance Dépannage Cherbourg ;
- casino de Cherbourg ;
- contrat de concession réseau de chaleur des Provinces – Provinces énergie ;
- contrat de concession réseau ENEDIS ;
- - contrat de concession réseau GRDF ;
- port de Querqueville – délégation de service public à l'association des pêcheurs et usagers du port de Querqueville (APUPQ) ;
- gîte de la manufacture – commune déléguée de La Glacerie ;

Les autres points étudiés ont été les suivants :
- création d'une régie à autonomie financière ayant pour objet de faciliter l'accès aux soins des habitants de Cherbourg-en-Cotentin et de reprendre l'activité du centre de santé BRES-CROIZAT ;
- centre de santé - Approbation de la cession d'actifs de la société coopérative d'intérêt collectif au profit de Cherbourg-en-Cotentin.

La commission communale de sécurité

Près de 1 800 établissements recevant du public sont répartis sur le territoire dont environ 500 établissements communaux. Ils sont classés par type et par catégorie en fonction de la nature de l'exploitation et de l'effectif du public. La commune administre la commission communale de sécurité.

	2018	2019	2020	2021
Réunions de la commission communale de sécurité	106	150	116	100

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

Les conseils de quartier sont mis en place en ville

La démocratie participati Cherbourg-en-Cotentin. Les conseils de quartier, jusqu'alors limités à Cherbourg-Octeville, s'étendent à Cherbourg-en-Cotentin et deviennent huit ateliers citoyens de proximité. La commune a lancé une consultation qui a permis d'obtenir 600 réponses. La commune voulait que tout le monde contribue à la définition de ce que doit être un conseil de quartier. Cela a été aussi l'occasion pour les élus d'aller sur le terrain, à la rencontre des citoyens. Les questionnaires étaient à rendre pour le 30 avril avec des questions à choix multiples sur papier, sur internet ou sur les réseaux sociaux. Les premières réunions s'ouvrent à tous les habitants. À partir de ce mois d'octobre, les premiers rendez-vous des nouveaux ateliers citoyens de proximité vont permettre de réunir tous ceux qui veulent contribuer au développement de la ville et de ses projets.

Chaque atelier décidera de son nom, de la fréquence de ses réunions et de son règlement intérieur. Des formations pourront aussi être assurées pour les citoyens, sur les compétences de la commune. Ouverts à tous dès 16 ans, les ateliers citoyens de proximité commencent à se réunir mais ils restent toujours accessibles à tous ceux qui veulent les rejoindre au cours de l'année. Pour cela, il suffit de venir à une des réunions ou de s'inscrire sur le site internet de la commune. D'ici quelques semaines, une plateforme de participation citoyenne sera ouverte pour voir les projets ou en proposer.

Les ateliers citoyens pour des projets de la ville en débat

Après la réunion de lancement qui a réuni plus de 200 habitants le 27 septembre à l'Agora, les ateliers citoyens de proximité constituent désormais les instances de consultation de la population à travers Cherbourg-en-Cotentin. Ils ont un rôle consultatif, complémentaire aux autres outils de participation citoyenne et aux instances représentatives que constituent le bureau et le conseil municipal, qui détiennent la légitimité démocratique. Chacun des huit ateliers a tenu sa première réunion d'installation

Les ateliers sont à la fois des espaces d'informations, de réflexions et d'échanges et répondent à trois objectifs :

- faire remonter les préoccupations des habitants et des acteurs locaux vers les élus ;
- permettre aux élus d'informer et d'expliquer les projets de la municipalité aux habitants ;
- permettre aux habitants d'exprimer leurs besoins, leurs attentes et de formuler des propositions sur des projets municipaux.

S'informer à la maison du projet des Fourches Charcot-Spanel

Chacun peut s'informer et s'exprimer sur le renouvellement du quartier des Fourches Charcot-Spanel à la maison du projet. Lieu pivot de la concertation, elle propose des permanences assurées par la commune. Le lieu accueille aussi des expositions, notamment les travaux réalisés par les enfants de l'école. Ainsi, depuis septembre, y est exposé leur inventaire du patrimoine du quartier : 27 lieux recensés, du ruisseau de la Polle aux jardins ouvriers en passant par la Cité Girard.

© aprim

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

Des projets sur le renouvellement urbain menés avec les habitants

Le renouvellement urbain est conduit avec des actions de concertation (enquêtes, ateliers, expositions, publications…) sont réalisées pour permettre aux habitants de :
- donner leur avis sur les projets qui modifient leur quartier ;
- retracer ou découvrir l'histoire de leur quartier ;
- renouveler les regards et la connaissance des quartiers.

Le renouvellement urbain des quartiers d'habitat social porte ainsi un objectif fort d'inclusion sociale des habitants dans leur ville et d'amélioration de leur vie quotidienne, à travers des actions d'insertion par l'emploi, d'accompagnement social au relogement, d'accès à la culture pour tous et de participation aux projets menés.

La bibliothèque associative de Querqueville

La bibliothèque associative de Querqueville installée dans ses nouveaux locaux propose un fonds de 7 000 livres. Elle est ouverte trois jours par semaine grâce aux neuf bénévoles de l'association. A l'occasion elle a fait du nettoyage ou « désherbage », qui consiste à retirer des rayons les livres qui ne peuvent plus être proposés au public. Environ 2 500 livres ont été soit donnés à des associations, mis dans des boîtes à lire ou vendus à un bouquiniste.

2) L'INFORMATION DES HABITANTS ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE

La communication est un élément fondamental d'information de la politique de la collectivité. Plusieurs supports sont diffusés et des événements sont organisés régulièrement. Cette communication diversifiée et raisonnée alliant informations en ligne et publications imprimées permet de répondre à cette exigence.

Les sources d'information sur la vie de la commune

Le magazine municipal n'est pas la seule source d'information sur la vie de la commune. Chaque jour les actualités peuvent être suivie sur le site web www.cherbourg.fr et les réseaux sociaux : 22 000 abonnés Facebook, 5 000 twittos sur Twitter, 8 900 igers sur Instagram, 600 spectateurs YouTube et 1 900 professionnels sur LinkedIn.

La story sur Facebook et Instagram, sont des publications éphémères de 24h visibles en cliquant sur l'image de profil de la page ou du compte. Sont partagés des actus, des annonces, des coups de cœur, des images en direct d'événements...

Raconte-moi Cherbourg ; Depuis juin la commune partage chaque semaine sur Instagram un détail architectural ou une anecdote sur le très riche patrimoine cherbourgeois.

La création d'un service de la vie associative

Le tissu associatif est très dynamique. En 2019, la commune comptait 1 127 associations. Lors des ateliers du projet éducatif social local (PESL) en 2020, elles avaient exprimé le besoin d'une plus grande lisibilité et coordination de l'action municipale, d'une amélioration des échanges entre associations, d'un nouveau format du forum. Cherbourg-en-Cotentin répond à cette attente de ses associations et entend leur offrir plus de proximité et de réactivité avec la création d'un service de la vie associative. L'enquête menée en 2020 par la commune fait apparaître quatre sujets prioritaires sur lesquels les acteurs associatifs ont besoin d'accompagnement : le bénévolat, la réalisation de projets, la communication et le financement. Les associations, réparties selon leur activité, bénéficient désormais chacune d'une seule porte d'entrée aux services de la commune avec un interlocuteur unique par activité. Il assure l'interface avec

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

l'ensemble des services municipaux pour toutes les questions matérielles de réservations, de travaux d'entretien, d'accompagnement…

Le soutien de Cherbourg-en-Cotentin au monde associatif

Avec la création récente du service de la vie associative, la commune entend accompagner le développement et la structuration de la vie associative à l'échelle du territoire. En 2021, la commune a consacré 5,49% de son budget en faveur du tissu associatif local. Suite à la clôture du fond d'aide d'urgence aux associations, la commune a sollicité les associations en juillet 2021 pour connaître leurs inquiétudes pour l'année 2021/22. 140 d'entre elles ont répondu au questionnaire en ligne et ont ainsi contribué à élaborer un plan de relance sur mesure. Une campagne de communication sur le bénévolat a été engagée par la commune.

Le forum des associations

Le forum des associations a eu lieu le samedi 4 septembre dans les 5 communes déléguées de Cherbourg-en-Cotentin à la Cité de la Mer, au complexe Jean-Jaurès, à la salle polyvalente Picquenot, dans les tennis couverts Fernagu et au COSEC de Pontmarais. Ces cinq lieux différents permettent une plus grande proximité répondant au souhait des associations.

© CKMNC

Le point ressources associations

Le point associations devient point ressources associations (PRA). Situé dans les locaux de la mairie déléguée d'Equeurdreville-Hainneville, le PRA est un lieu ressources où les responsables d'associations, les bénévoles ou bénévoles en devenir, peuvent trouver un soutien dans la mise en œuvre de leur projet et un accompagnement individualisé dans leur gestion d'activité. Il est récemment labellisé point d'appui à la vie associative.

La plateforme Pass Rénov'Énergie

Pass Rénov'Energie depuis début 2018 est le service public d'aide à la rénovation énergétique de la commune, pour accompagner tous les ménages propriétaires dans la rénovation thermique de leur habitat et pour le montage technique et financier de leur projet. Pour 2021, la commune a obtenu du financement émanant de certificats d'économie d'énergie dans le cadre du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE). Au 30 septembre 2021, le service Pass Rénov'Energie a répondu à 1 277 contacts depuis le début de l'opération. 529 dossiers ont fait l'objet d'une évaluation sur site c'est-à-dire avec une visite de la maison avec remise d'un rapport. Plus de 200 habitations sont en travaux ou supposés en travaux. Au moins 82 dossiers sont des dossiers de rénovation globale, faisant l'objet d'un financement de la Région.Une enquête a été lancée fin 2020 afin de mesurer la satisfaction des usagers vis à vis du service et obtenir des données plus fiables et plus fines sur les travaux réalisés suite au conseil. Elle s'est poursuivie en 2021.

En 2021, la commune a aussi porté une attention particulière à ce que la qualité du service soit maintenue dans le cadre de la reprise par l'agglomération Le Cotentin l'année suivante.

Pass Rénov'Energie - «La promotion auprès des acteurs locaux »

La maison de l'emploi et de la formation (MEF), dans le cadre de la convention de partenariat signée avec la commune pour mobiliser les entreprises autour de la

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

plateforme « Pass Rénov'Energie », organise des manifestations permettant de promouvoir les métiers de la performance énergétique. En 2021, un évènement dédié avait été préparé, mais il a dû être annulé. En remplacement, la MEF a proposé, avec ses partenaires, une promotion via sa participation à la 33ème édition du forum des métiers et des formations du Cotentin, à la Cité de la Mer, qui se déroule en janvier 2022.

La MEF propose sur sa plateforme ressources humaines des très petites, petites et moyennes entreprises une offre de service à ces entreprises du Cotentin. Ce lien permet de présenter la plate-forme et de faire remonter des besoins en formation.

Par ailleurs, des premiers contacts ont été pris avec des entreprises de négoce pour faire le relais de la promotion du service auprès de leurs clients.

La lutte contre les démarchages abusifs en matière de rénovation énergétique

La commune met à disposition des habitants des informations pour engager les habitants dans la transition écologique. Certaines sociétés souvent extérieures au territoire, profitent de ces communications locales mais aussi nationales, pour proposer des études ou des travaux de rénovation énergétique avec des méthodes insistantes voire mensongères. Certaines se réclament parfois de la commune pour ces pratiques. La commune régulièrement indique qu'elle ne délivre aucun agrément pour le démarchage par des sociétés. Elle rappelle qu'il faut avant tout projet de rénovation, profiter des conseils gratuits de Pass Rénov'Énergie, ne jamais signer un accord lors d'un démarchage, demander plusieurs devis auprès d'entreprises disposant du label « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE). Elle indique qu'en cas de doute, l'habitant peut appeler la ville, Pass Rénov'Énergie et signaler les démarches suspectes à la police municipale. La commune est constamment en contact avec la direction de la protection des populations et de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Etat étant conscient de ces dérives sur les territoires.

3) LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Le recrutement des assesseurs

La commune a lancé une campagne de recrutement d'assesseurs. Il s'agit d'attirer de nouveaux assesseurs, parce que la commune en manque régulièrement, mais aussi parce qu'il est très important d'associer le plus de citoyens possible à ces démarches civiques. Les 66 bureaux de vote ont dû être matériellement doublés : 132 urnes, 132 listes d'émargements, au moins 2 isoloirs propres à chaque scrutin.
Le nombre de membres des bureaux de vote, notamment les assesseurs qui devaient être affectés à un seul scrutin, a été conséquent. Ce sont ainsi près de 600 personnes par tour de scrutin qui se seront trouvées dans les bureaux de vote et 750 personnes mobilisées sur l'ensemble du processus. Pour les bureaux de vote ont été mobilisés :
- 350 bénévoles dont 200 pour la première fois ;
- 270 agents présents dans les bureaux de vote dont 20 de l'agglomération Le Cotentin ;
- 50 élus.

Les inscriptions scolaires

La commune a engagé les inscriptions scolaires le 6 avril jusqu'à fin juin. Les différents dossiers peuvent être téléchargés sur le site www.cherbourg.fr ou sur le portail famille. Pour les familles n'ayant pas de moyens numériques ou mal à l'aise avec l'informatique, la commune organise des rendez-vous, suite à un appel téléphonique.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

L'ACTION DE CHERBOURG-EN-COTENTIN EN INTERNE

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

1 L'ORGANISATION ET LA PARTICIPATION TRANSVERSALE DE LA GESTION

1) LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la commune de Cherbourg-en-Cotentin est composé de 55 conseillers dont le maire, 15 maires-adjoints, 5 maires délégués et 4 conseillers délégués. Les séances se sont tenues pratiquement une fois par mois dans la salle de l'Agora – Espace Cultures sur la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville. Ce lieu extérieur à l'hôtel de ville a été maintenu jusqu'au conseil de novembre en raison de l'application des mesures sanitaires liées à la crise COVID. Depuis la fin de l'année et au vu de l'allégement des mesures sanitaires, le conseil municipal se tient désormais à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin. Afin de diminuer de manière considérable le nombre d'exemplaires en papier des exposés du conseil municipal, les élus disposent d'une tablette qui leur permet de télécharger les exposés avant la séance. Le nombre d'exemplaires « papier » est de 30 aujourd'hui au lieu de 80 sans l'utilisation des tablettes.

Le bureau municipal

Un travail a été engagé au cours du 2ème semestre pour la mise en place d'une gestion des exposés de bureaux municipaux via l'application WEBDELIB à compter du 1er janvier 2022, ce qui qui permettra une réduction des dossiers « papier ».

2) LES INSTANCES PARITAIRES

Les commissions administratives paritaires

Les compétences des commissions administratives paritaires (CAP), composées pour moitié de représentant·es de l'administration et pour l'autre moitié de représentant·es du personnel, ont évolué. Depuis le 1er janvier 2021, les CAP émettent des avis, préalablement aux décisions, en matière de :
- prorogation de stage, licenciement pour insuffisance professionnelle en cours de stage ou refus de titularisation à l'issue du stage ;
- renouvellement du contrat ou le refus de titularisation des travailleur·ses handicapé·es ;
- refus d'un congé pour formation syndicale ;
- refus du bénéfice d'une action de formation professionnelle (en cas de double refus successifs d'une formation) ;
- licenciement d'un·e fonctionnaire ayant refusé 3 propositions d'affectation en vue de sa réintégration (après une disponibilité) ;
- refus d'acceptation d'une démission.

À la demande de l'agent·e concerné·e, les CAP examineront également :
- la révision du compte-rendu d'évaluation professionnelle ;
- le refus d'une demande de disponibilité, de réintégration ou maintien en disponibilité ;
- le refus d'autorisation ou litiges sur les modalités d'exercice du travail à temps partiel ;
- le refus d'octroi d'un congé au titre du compte épargne temps (CET) ;
- le refus opposé à une demande de télétravail (initiale ou renouvellement) ;
- le refus du bénéfice d'une mobilisation du compte personnel de formation.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

3) LA GOUVERNANCE ET LES OUTILS TRANSVERSAUX

Un nouveau directeur général des services

Xavier Morin est le nouveau directeur général des services depuis février 2021.

Une citation « Quand on est DGS, on doit prendre le projet de la collectivité dans sa globalité. Trois grands axes peuvent définir mon approche de la fonction : l'aide et l'accompagnement stratégique auprès des élu.es pour la mise en œuvre des politiques publiques, l'animation d'équipes pour accompagner le changement et les transitions rendu·es nécessaires dans un contexte en mouvement permanent, le pilotage des projets structurants de la collectivité (en mode projet autant que possible). Je souhaite contribuer à développer de nouveaux modes de collaboration au sein de la collectivité comme avec les partenaires et les citoyen·nes, dans le respect des engagements politiques pris. »

Les séminaires des élus et des cadres

Les feuilles de route, le cadrage de la programmation pluriannuelle d'investissement, le projet éducatif social local, ont été construits durant des séminaires réunissant les élus et les directeurs. Ces travaux ont permis un travail collaboratif et transversal.

Un séminaire sous forme d'un World café a conduit à définir les feuilles de route des pôles culture, cohésion sociale, proximité et citoyenneté, patrimoine et cadre de vie, attractivité et urbanisme durable.

Le collectif de direction

La commune a mis en place un collectif de direction, qui réunit tous les deux mois l'ensemble des directeurs pour échanger sur les dossiers fondamentaux. Ce collectif permet par ailleurs d'assurer de la transversalité entre les directions.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

2 LES VALEURS ET LES COMPORTEMENTS DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1) LE DEVELOPPEMENT ET LE PARCOURS DES AGENTS

Les entretiens professionnels annuels

La 6ème campagne d'entretien professionnel est engagée en 2021 et doit se terminer pour le 31 mars au plus tard. Comme pour l'année passée, le logiciel KELORGA a été mis à la disposition des encadrants pour les accompagner dans cette démarche.

La mobilité interne et l'accompagnement des parcours professionnels

La mutualisation de la gestion des ressources humaines par la création d'un service commun entre Cherbourg-en-Cotentin et la communauté d'agglomération Le Cotentin favorise la mobilité interne des agents. Cela permet la mise en place d'une approche dédiée, via le service « recrutement mobilité » ou encore l'accompagnement personnalisé des agents en souhait de reconversion ou mobilité professionnelle, incarné par la conseillère des parcours professionnels.

	2020	2021
Appels à mobilité interne instruits	28	28
Agents Ville et CCAS ayant bénéficié d'une mobilité interne	33	51
Agents ville et CCAS au total ayant bénéficié d'une mobilité interne depuis 2018		336

La conseillère en accompagnement des parcours professionnels a un rôle essentiel dans les projets d'évolution professionnelle des agents, dans le cadre de démarche de mobilité réalisée à leur initiative. Elle pilote également la campagne annuelle de recensement du dispositif du compte personnel de formation et permet aux agents ayant déjà bien avancé dans leur réflexion de construire un projet professionnel. La collectivité prend en charge les frais pédagogiques sous certaines conditions

L'accompagnement des services sur la définition de politiques emplois et compétences

Dans un premier temps, un accompagnement spécifique a été expérimenté en lien avec la direction nature paysages et propreté afin de décliner les politiques recrutement, formation, emplois et compétences des services. La démarche construite conjointement et adaptée aux métiers des espaces verts a été menée sous forme d'ateliers et d'entretiens et a impliqué l'ensemble des chefs de service et des chefs d'équipe volontaires. Les conclusions de l'étude aboutissent par exemple à la mise en place de formations sur mesure, ainsi qu'à une démarche de communication spécifique en direction des futurs appentis, via une vidéo relayée via les réseaux sociaux afin de susciter des vocations.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

Dans un deuxième temps, une démarche d'accompagnement a été menée en lien avec la direction coordination des politiques publiques et les directions élargissement des 5 territoires afin de décliner les politiques de recrutement, formation, [illegible] spécifiques au métier d'ATSEM. La démarche construite collectivement et adaptée à l'actualité des services a été menée sous forme d'ateliers et d'entretiens auprès des encadrants. Les conclusions de l'étude sectorielle GPEEC aboutissent par exemple à la mise en place d'un programme de formations partagé et pluriannuel, la formalisation d'une cartographie et d'un référentiel emploi ATSEM de la collectivité, l'expérimentation d'une action de formation partagée avec les enseignants en collaboration avec le CNFPT et l'Education Nationale.

Les lignes directrices de gestion

La loi de transformation de la fonction publique, consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG).

Ces lignes directrices de gestion doivent être appréhendées comme des orientations à mettre en place sur le long terme, à savoir pour toute la durée du mandat. L'élaboration des lignes directrices de gestion permet de formaliser la politique en matière de ressources humaines de la collectivité, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Elles constituent une source d'information pour tous les agents, les encadrants et les organisations syndicales. Elle est mise en œuvre à compter du 1er janvier 2021.

2) LA FORMATION

Le nouveau plan de formation 2022/2023 présenté en CTP de fin 2021 est conçu autour de 15 000 jours prévisionnels de formation sur l'ensemble de la période pour la commune et le CCAS. Plus de la moitié des jours de formation relève de la cotisation CNFPT.

Formations	Nb d'agents formés en interne en 2021	Nb d'agents CEC formés en interne en 2021	Nb d'agents CAC formés en interne en 2021	Nb de sessions réalisées en 2021	Nb sessions animées par les formateurs titulaires	Nb sessions animées par les formateurs occasionnels
Accueil sécurité saisonniers	258	158	100	26	26	0
Manipulation extincteurs	77	52	25	14	0	14
Sauveteur Secouriste du travail	89	53	36	17	13	4
Gestes de premiers secours	38	26	12	10	9	1
PRAP 2S	11	11	0	2	1	1
Prépa amiante	11	10	1	2	0	2
Habilitation électrique	85	52	33	16	12	4
AIPR	74	43	31	12	12	0
Autorisations de Conduite	247	178	69	51	29	22
Signalisation de chantier	56	32	24	8	8	0

3) LA PREVENTION

Le mieux-être au travail

2021	CEC	CECAS	TOTAL
Nb de RDV (1, 2 ou3) sur l'année	70	3	73
Nb d'agents accompagnés en MET sur l'année	39	3	42
Situation en cours fin 2021	12	0	12
Situations clôturées en 2021	22	0	22
Sans poursuite après le RDV1	21	2	23

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

Nb de nouvelles situations suivies sur l'année			
dont position d'encadrement			
Répartition par canal d'alerte :			
agent			
hiérarchie	1	0	1
Médecine préventive	0	1	1
Organisations Syndicales	0	0	0
Autre	0	0	0
Répartition par catégorie d'emploi :			
A	1	0	3
B	6	1	6
C	14	0	11
Contractuels	0	0	0
Répartition par genre :			
F	14	1	14
H	7	0	6
Age moyen des agents par genre :			
F	45.74	54	
H	45.17		

La cellule de signalement

La cellule de signalement des actes de violence, de discrimination, d'harcèlement et d'agissements sexistes et mise en place. Le dispositif d'alerte et de signalement mis en place en milieu d'année 2021 a vocation à écouter, analyser la situation et aider les agents à trouver une solution pour mettre fin aux violences, discriminations, pratiques de harcèlement moral ou sexuel et aux agissements sexistes. Soumise à des obligations de confidentialité et d'impartialité, la cellule signalement peut-être saisie par quiconque, victime ou témoin de situations de violence, de discriminations ou de harcèlements sur son lieu de travail. Ce dispositif comporte 4 étapes :
- le recueil du signalement de la personne déclarante ;
- l'échange individuel et confidentiel ;
- l'accompagnement de l'agent ;
- le traitement par l'administration.

Les missions de conseil en prévention

Les missions de conseil en prévention sont de plusieurs types.

L'élaboration de documents mis à disposition des services
De l'outil Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et des plans d'action associés. Du plan de prévention multi sites ; D'une procédure de tonte en bordure des voies ; D'une procédure « conduite à tenir en cas de contact avec une seringue » ; Réalisation de fiches de sécurité au poste pour l'utilisation des équipements dangereux dans le cadre de la dérogation des jeunes travailleurs à la DNPP et DEML. D'une note sur la silice cristalline
L'assistance à la conception, la rénovation ou la réorganisation de locaux
Finalisation de l'étude du réagencement de l'accueil du conservatoire de musique ; Achat d'un véhicule électrique pour le port de plaisance (passage en CALA le 11/02/2021) ; Accompagnement au projet de rénovation de la salle Jean Nordez (passage en CALA le 11/02/2021) ; Aménagement de l'accueil de la mairie déléguée de Cherbourg Octeville (passage en CALA le 11/02/2021) ; Réorganisation des bureaux situés 30 place Napoléon pour la DNPP et la DGPEP (passage en CALA le 15/04/2021) ; Réorganisation spatiale du Pôle Patrimoine et Cadre de Vie (PPCDV) dans les locaux de la Butte et de Caligny (passage en CALA le 15/04/2021 et le 14/10/2021) ; Proposition d'aménagement d'un poste de travail supplémentaire dans un bureau de la bibliothèque J PREVERT ; Etude de réorganisation des locaux administratifs du Conservatoire ; Redéploiement des agents de SOMQ et DSI dans les locaux de la mairie déléguée CH-OC (passage en CALA le 15/04/2021) ; Déménagement des équipes des espaces verts aux ateliers du Col Vert (passage en CALA le 20/05/2021) ; Réaménagement de la Mosaïque (passage en CALA le 20/05/2021) ; Travaux d'aménagement du magasin des Fiquettes (passage en CALA le 20/05/2021) ; Centre exploitation Ouest – création d'une salle de pause/réunion (passage en CALA le 20/05/2021) ;

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

Aménagement du bureau des référentes de proximité RH à l'Espace René [illegible] travaux (passage en CALA le 01/07/2021) ; Réorganisations des ateliers couverture - peinture - serrurier pour le centre de [illegible] travaux (passage en CALA le 01/07/2021) ; Mairie déléguée EQ-HA : redistribution des locaux entre les services (passage en CALA le 14/10/2021) ; Direction de la communication et de l'événementiel : intégration dans les locaux rue de l'avant-port des postes de travail des agents demeurant dans les communes déléguées (passage en CALA le 14/10/2021) ; Aménagement borne d'accueil puzzle EQ-HA - Mission France Service (passage en CALA le 14/10/2021) ; Projet d'installation des ilotiers boulevard Schuman (passage en CALA le 14/10/2021) ; Regroupements provisoires des directions du Pôle Cohésion Sociale (passage en CALA le 14/10/2021) Redistribution des locaux de la DSI au sein de la mairie déléguée CH-OC (passage en CALA le 24/11/2021). Projet de rénovation de l'école NOBLET (passage en CALA le 24/11/2021) Projet d'emménagement d'agents de la Direction Enfance Education, secteur Ouest (passage en CALA le 24/11/2021) Proposition de réaménagement de l'atelier couture Organisation des locaux de stockage du SPHL école COQUELICOT, école Gibert, école Dujardin ; Proposition d'aménagement des futurs locaux de stockage du Pôle Agnès Varda.
L'assistance à l'acquisition de nouveau matériel
Assistance à l'acquisition d'une nacelle élévatrice à mât vertical avec déport (passage en CALA le 24/11/2021) Accompagnement à l'achat et à la réception d'engins (broyeur, tracteur, Fenwick, balayeuse, aspiratrice, porte engin) Présentation et démonstration des cales d'appui ORTAER pour prévenir les impacts délétères de certaines postures de travail aux agents de la DNPP, voirie éclairage public et atelier mécanique)

Le maintien en emploi des agents

2021	CEC	CCAS	TOTAL
Nb de RDV sur l'année	54	43	97
Nb d'agents accompagnés en 2021	33	25	58
Dont en cours fin 2021	26	20	56
Situation clôturées en 2021	8	6	14
Répartition par position statutaire à la sortie de la procédure			
Aménagement de poste	1	0	1
Réaffectation	2	1	3
Reclassement	1	2	3
Demande de disponibilité	0	1	1
Mutation	1	0	1
Démission	0	0	0
Retraite pour invalidité	3	1	4
Retraite	0	1	1
Nb agents entrés dans la procédure en 2021	7	4	11
Répartition par catégorie d'emploi :			
A	0	0	0
B	1	0	1
C	6	4	10
Contractuels	0	0	0
Répartition par genre :			
Femme	6	3	9
Homme	1	1	2
Age moyen des agents accompagnés :			
Femme	48.5	49.66	
Homme	47	29	
Répartition par origine de l'incompatibilité :			
incompatibilité physique	6	4	10
incompatibilité autre	1	0	1

4) L'ACTION SOCIALE

L'augmentation du régime indemnitaire pour la très grande majorité des agents

Les négociations engagées en 2018 ont abouti à la mise en œuvre d'une amélioration du régime indemnitaire tout d'abord pour les agents de catégorie C et ceux du premier grade de B. Les agents de la catégorie B, à partir du deuxième grade et les agents de catégorie A ont connu à leur tour une revalorisation de leur régime indemnitaire à compter du 1er janvier 2021.

La mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) est appliquée depuis le 1er janvier 2021 pour les filières technique et médico-sociale.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

La revalorisation du régime indemnitaire de certains agents

Conformément aux engagements de M. le Maire lors du premier [illegible] indemnitaire des agents des EHPAD, des résidences pour personnes âgées (RPA) et du maintien à domicile a été revalorisé de la façon suivante :
- attribution de l'IFSE2 aux agents permanents de catégorie C, des RPA et du Maintien à Domicile à compter du 1er juin 2021 ;
- revalorisation de l'IFSE2 à compter du 1er juin 2021, hors auxiliaires de soins ;
- mise en œuvre de la prime « grand âge » pour les auxiliaires de soins avec effet rétroactif au 1er mai 2020.

L'amélioration du plan de promotion

Les nominations se font désormais au fil de l'eau, tout au long de l'année pour les agents dont la promotion a été validée en CAP. En 2021, une personne dans cette situation a également pu bénéficier d'un avancement. Cette mesure, plus favorable pour les agents, est pérennisée depuis le 1er janvier 2021. A partir du 1er janvier 2022, des conditions d'ancienneté seront intégrées dans le règlement de promotion, pour tous les agents, permettant un déroulement de carrière sur au moins deux grades pour l'ensemble des agents.

L'harmonisation et revalorisation des conditions d'emploi des assistantes maternelles

La fusion des 34 assistants maternels de la crèche familiale de Cherbourg-Octeville et 12 assistants maternels de la crèche familiale d'Equeurdreville-Hainneville pour former l'Accueil Familial de Cherbourg en Cotentin avec 46 assistants maternels a été l'occasion d'harmoniser les conditions d'emploi des salariés de ces deux crèches. Des disparités persistaient notamment en ce qui concerne le calcul de leur rémunération, les indemnités d'entretien, l'indemnité pour les repas des enfants… Une revalorisation de l'indemnité de base passant de 2,88 € à 3,02 €, instauration d'un salaire mensuel minimum garanti, l'augmentation de l'indemnité horaire pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap ont été notamment décidées afin d'améliorer la situation des assistants maternels en tant que salariés de la commune et favoriser l'attractivité du métier et en reconnaitre la pénibilité.

Le dialogue social

Tout au long de cette année 2021, et ce malgré les obstacles liés à la conjoncture sanitaire et à la Covid-19, Cherbourg-en-Cotentin a mis en œuvre les moyens nécessaires pour maintenir et pérenniser le dialogue social, ainsi qu'une communication de confiance avec les organisations syndicales représentatives.

L'administration s'est adaptée logistiquement parlant, et les réunions et temps d'échanges du 1er semestre 2021 se sont tenus en visioconférence, avant une reprise des rencontres en présentiel dès le début du 2ème semestre.

Parmi ces temps d'échanges, le calendrier du dialogue social a été marqué par des nombreux comités technique, soit 11 séances et 69 points inscrit à l'ordre du jour, dont de nombreux projets de service découlant de la réorganisation des services lancée au 1er janvier 2021. A cela s'ajoute 7 séances de comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, dont l'une à caractère exceptionnel et consacrée uniquement à la gestion de la crise sanitaire, mais aussi de nombreuses commissions, celle de l'aménagement des locaux et achat et celle du maintien dans l'emploi et mieux être au travail.

De plus, l'année 2021 ayant été marquée par la mise en place des 1607 heures, suite logique à la loi de transformation de la Fonction Publique, la collectivité a organisé de nombreux temps d'échanges avec les organisations syndicales afin d'élaborer le règlement intérieur du temps de travail sur des échanges collaboratifs et un projet co-construit.

Parmi les 12 groupes de travail inscrits sur le calendrier 2021, ce sont donc 7 d'entre eux qui ont été consacré à la mise en place des 1607 heures. Dans l'optique d'un dialogue

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

social sans cesse maintenu, le calendrier du 1er semestre 2022 a donc été élaboré en prenant en considération les revendications des syndicats et les nouveaux chantiers qu'ils souhaitaient voir démarrer ou optimisés au sein de Cherbourg-en-Co...

Enfin, au-delà de ces nombreuses rencontres, le dialogue social continue d'être maintenu selon une politique de transparence. Les représentants du personnel sont donc systématiquement informés des communications RH mais aussi des directives prises par la collectivité dans le contexte de crise sanitaire.

Le nouveau règlement du temps de travail

Dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique imposant à la collectivité l'application des 1607 heures à compter du 1er janvier 2022, celle-ci, au terme d'un dialogue social intense, a mis en place de nombreuses mesures favorables aux agents, venant compenser les pertes de congés liées à l'application de cette loi :
- attribution de 4 jours de congés supplémentaires pour les agents ayant des sujétions ;
- possibilité d'indemnisation du compte épargne temps ;
- augmentation du nombre de jours RTT en allongeant les cycles de travail.

Pour les horaires variables c'est :
- une meilleure prise en compte du temps de travail des agents ;
- un écrêtage du crédit mensuel à 10 heures et non plus 8 heures ;
- la possibilité de récupérer le temps supplémentaire sur une journée, au lieu d'une demi-journée ;
- la prise en compte du temps pointé jusqu'à 19h00.

Pour les horaires fixes c'est :
- la possibilité de fractionner en heures 3 jours de congés, au lieu de 2 ;
- une meilleure prise en compte des temps de mission avec la prise en compte du temps réellement passé en mission et du temps de trajet.

L'intégration des agents en situation de précarité

La commune a pris l'engagement de procéder à un examen des situations des personnels non titulaires. Les démarches d'intégration se sont poursuivies au fil des mois. 14 postes d'aides à domicile sont passés à temps complet en 2021.
Un groupe de travail avec les organisations syndicales se réunit chaque année à cette fin et a convenu d'aller plus loin dans la démarche de résorption de la précarité, en intégrant désormais à cette réflexion les situations d'agents à temps non complet. Un état des lieux aboutit à la conclusion suivante :
- intégrer systématiquement dans les futurs projets de service, une proposition sur les postes à temps non complet, à nombre d'heures constantes, visant à les faire progressivement disparaître dans la mesure du possible ;
- prioriser la réflexion sur l'opportunité de postes mixtes afin de permettre aux agents de cumuler plusieurs fonctions dans l'objectif de tendre vers des temps complets, intra ou inter pôles.

5) L'ACCUEIL DES JEUNES ET L'INSERTION

La mise en œuvre d'une politique apprentissage

La collectivité a engagé une démarche de développement de l'accueil d'apprentis au sein des services. L'accompagnement des tuteurs à la définition de chaque projet permet de garantir de bonnes conditions d'accueil et de formation des jeunes recrutés.

	2019	2021
Apprentis accueillis	8	15
Nombre de métiers	1	7

Une formation à l'attention des tuteurs a été construite sur le dernier trimestre 2021 pour une mise en œuvre en janvier 2022.

L'accompagnement des services dans l'accueil de contrats aidés

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

La collectivité est engagée de manière volontariste aux côtés de ses partenaires de l'emploi afin de favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

	2020	2021
Contrats aidés parcours emploi compétences	3	4
Contrats adultes relais	3	3

Le dispositif jeune diplômé

En 2021, des jeunes professionnels ont également été accueillis dans les services pour une première expérience dans le cadre du dispositif « jeunes diplômés » organisé par la région Normandie, sur la base de missions proposées par la collectivité diffusées auprès du prestataire Aden Formation.

6) LA COMMUNICATION INTERNE

La mise en place d'actions collectives et citoyennes

Parmi les pistes d'amélioration qui ont été proposées aux agents dans le cadre de la mise en place des 1 607 heures, il faut noter le développement d'actions collectives citoyennes ou favorisant la culture commune et le sentiment d'appartenance à la collectivité, visites de la ville et des grands chantiers, connaissance mutuelle entre services, ateliers participatifs sur le bien-être au travail…, pour renforcer le lien social.

L'accueil des nouveaux arrivants

Pour la première fois depuis la création de Cherbourg-en-Cotentin, les agents qui ont intégré la commune en 2021 ont été invités à un petit déjeuner afin de se rencontrer et de faire plus ample connaissance. Après une prise de parole du Maire et du directeur général des services, les directeurs généraux adjoints ont présenté leur pôle. La matinée s'est terminée par des visites commentées sur les sites à proximité.

Le service public sur le devant de la scène

Cherbourg-en-Cotentin regroupe plus de 250 métiers. Vingt-quatre d'entre eux ont été mis en avant, à travers l'exposition itinérante « Des agents à votre service » sur l'ensemble de la commune.

Le service public au service des plus fragiles

Pendant la crise sanitaire, des agents municipaux se sont portés volontaires pour travailler dans d'autres services ou structures qui en avaient besoin. Une expérience forte pour eux.

La formation à l'usage des produits d'hygiène

Un accent est porté sur la formation du personnel en vue d'adopter un comportement d'économie et de bonne pratique en mettant à disposition de ce dernier des appareils doseurs dans chaque structure.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

3 LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

La santé financière de la commune

Le débat d'orientation budgétaire a permis de constater l'excellente situation financière de Cherbourg-en-Cotentin. La situation de la commune est particulièrement bonne et doit permettre de préparer sereinement l'avenir au profit des habitants. Le niveau élevé de l'épargne et le faible endettement autorisent la commune à un recours maîtrisé à l'emprunt, tout cela sans augmentation d'impôts, ni hausse des tarifs des services publics municipaux. Cela se traduit pour les habitants par une baisse très nette de la pression fiscale.

Le budget 2021 de Cherbourg-en-Cotentin a prévu un programme d'investissement supérieur à 45 millions d'euros.

La crise sanitaire qui se poursuit a coûté près de 4 millions d'euros à la collectivité avec l'achat de masques et de protection, les chèques alimentaires, l'aide aux associations, aux commerçants, la remise de loyers, la gratuité du stationnement…

Le développement et la modernisation des équipements sportifs font partie des priorités pour un montant de plus de 6 millions d'euros pour l'ensemble des chantiers.

5 millions d'euros seront inscrits pour la culture, notamment pour la réhabilitation de la salle Imagin'Arts, l'achèvement de la réfection de la façade du théâtre à l'Italienne, la mise aux normes du théâtre de la Butte, l'entretien des théâtres et salles de spectacle…

Les secteurs de l'enfance, de la petite enfance, de la jeunesse et de l'éducation bénéficient en 2021 d'une enveloppe proche de 11 millions d'euros pour la construction du pôle petite enfance, l'aménagement d'une nouvelle cuisine centrale au sein de l'espace René Le Bas et la modernisation des écoles.

7,3 millions d'euros sont consacrés aux chantiers urbains comme ceux de la place Jean Moulin, ou encore de la voie ferrée du Homet.

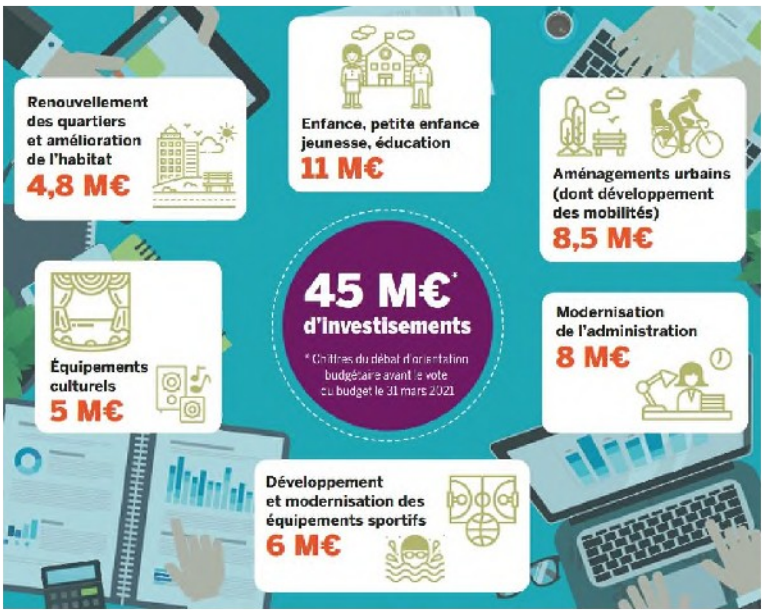

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

4 LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE

1) LA MAITRISE DES CONSOMMATIONS ET DE LA DEMANDE EN ENERGIE

Améliorer la performance du patrimoine

Les projets de rénovation du patrimoine bâti ainsi que les projets neufs passent par une analyse thermique de la performance énergétique et gestion des fluides l'énergie et par la réalisation ou l'exploitation des audits énergétiques. En plus du respect du cadre réglementaire que sont la réglementation thermique, le décret tertiaire, les rénovations par élément fixent comme performances minimum celles requises pour l'obtention des certificats d'économies d'énergie (CEE). Pour les rénovations globales, la faisabilité d'atteindre le niveau bâtiment basse consommation (BBC) est étudié. Ainsi, les rénovations de la salle polyvalente Montécot et le groupe scolaire Léon Blum ont atteint ce niveau. Par ailleurs, plusieurs projets de rénovation globale, notamment le centre social La Mosaïque, l'école Noblet, l'école Mitterrand seront également en BBC.

En 2021, un dossier de CEE a été déposé pour un total de 5 418 210 kWhCUMAC. L'instruction pour mise en vente est en cours. En parallèle, la collectivité poursuit sa campagne de suppression des chaudières au fioul. Sur les 17 chaufferies fioul en activité à la création de Cherbourg-en-Cotentin, seules 9 sont encore en service. Une est passée au bois en 2019, et 7 au gaz de ville (1 en 2019, 2 en 2020 et 4 en 2021).

L'amélioration de l'organisation et la réorganisation de la gestion des données

Un logiciel de suivi des consommations des énergies a été mis en place suite à la création de Cherbourg-en-Cotentin. Il permet un suivi précis des consommations et dépenses de fluide par source d'énergie et par bâtiment. L'eau est également comptabilisée. L'arrivée à échéance des contrats de maintenance des installations de chauffage et de ventilation a permis en 2019 la mise en place d'un nouveau marché intégrant un intéressement aux économies d'énergie. La commune développe également la gestion technique centralisée qui permet d'agir à distance sur les programmations de chauffage :
- identification de pannes ;
- programmation des arrêts de chauffe ;
- mise en place de réduits pendant les périodes d'inoccupation ;
- ajustement des températures par pièces suivant les usages ;
- contrôles des températures de chauffe.

Un opérateur GTC a été recruté en 2020 pour suivre spécifiquement les installations. A titre d'exemple, la mise en place de réduit de nuit et en période d'inoccupation des salles locatives permet de réaliser des économies d'énergie. Ainsi, la salle E. Renan, dont les consignes de température ont été adaptées grâce à la GTC a vu ses consommations de gaz baisser de 40% en 2021. Enfin, des actions de sensibilisation avec les usagers ont été amorcées en 2020, cependant le contexte sanitaire a interrompu ces actions. Elles se poursuivront dès que possible. L'ensemble des actions entreprises permet ainsi l'amélioration globale de la performance énergétique du patrimoine bâti, ainsi que la baisse des consommations d'énergie et la maitrise de ses dépenses.

2) LES VEHICULES MOINS EMETTEURS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Les renouvellements et les achats de véhicules

La commune veille à optimiser la flotte et à adapter le parc aux réels besoins des services, en participant aux choix des véhicules et de leurs équipements. Le choix des

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

véhicules porte sur ceux les moins émetteurs de CO2, équipés d'huiles hydrauliques biodégradables et de filtres à particules.

Toutefois, il n'est pas toujours évident d'affecter un véhicule électrique, c'est pourquoi chaque renouvellement est examiné avec attention. Il doit rouler suffisamment afin d'amortir l'impact environnemental lié à sa production. Les contraintes techniques ne sont parfois pas compatibles avec les contraintes d'exploitation des services notamment pour les véhicules servant aux astreintes par autonomie insuffisante. Il peut y avoir également une absence d'offre.

Flotte communale électrique	2020	2021
Vélos électriques	18	27
Véhicules légers électriques	21	25
Véhicules légers hybrides électriques et hydrogène	5	5
Châssis cabines-bennes	7	7
Engins divers : nacelles, chariots élévateurs, balayeuse	8	8
Petits matériels et outillages agricoles	13	17

Ainsi, si l'on s'attache aux véhicules légers < 3.5T qui représentent 425 biens pour la commune, 64 sont électriques soit environ 15 % du parc. Les acquisitions et renouvellements effectués en 2021 ont porté sur 36 véhicules légers dont 15 électriques répartis entre 10 vélos, 4 véhicules légers et 1 châssis cabines-bennes, soit 41 %. La commune a doté du « certificat qualité de l'air », les véhicules dont les conditions d'utilisation le nécessitent, c'est-à-dire les véhicules susceptibles de se déplacer dans des zones de circulation restreinte.

La maîtrise du parc

Certains véhicules sont mutualisés et sont intégrés dans une gestion en « pool ». Les véhicules mutualisés, véhicules légers, minibus, vélos, sur les sites principaux ont été intégrés dans la messagerie des agents, de manière à ce que ces derniers aient accès aux plannings de réservation et puissent les réserver pour leur déplacements professionnels. Ce dispositif de mutualisation concerne 39 véhicules et 13 vélos.

L'analyse des coûts et des consommations

Le parc de la commune est suivi avec un logiciel de gestion. L'analyse des coûts d'entretien, de la sinistralité et des consommations permet de conseiller les autres directions dans le cadre des renouvellements et de l'utilisation du matériel. Les cartes pétrolières privatives, permet de suivre les consommations de carburant et d'intervenir en sensibilisant les services sur l'utilisation rationnelle des véhicules.

La gestion des pneumatiques

Le contrôle des géométries, le suivi du gonflage, des usures, du rechapage et du retraçage des pneumatiques contribuent aux économies de carburant et à l'allongement de la durée de vie des pneumatiques. La commune veille également à utiliser des pneumatiques à basse résistance au roulement lors des renouvellements.

Achat de vélos électriques

Le centre social le Totem a acheté 2 vélos électriques pour le travail hors les murs des animateurs.

3) LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

A l'occasion du renouvellement du marché de fourniture d'électricité, pour les sites dont la puissance est supérieure à 36kVA ainsi que pour les établissements scolaires, la collectivité a fait le choix d'une fourniture à 100% d'électricité verte. En 2021, 58% des consommations d'électricité étaient donc couvertes par de l'électricité issue d'une source renouvelable.

Par ailleurs, Cherbourg-en-Cotentin poursuit le développement des énergies renouvelables de son patrimoine. Les productions de chaleur sont utilisées directement

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

sur site pour les besoins des bâtiments alors que les productions d'électricité sont vendues.

Les énergies développées sont les suivantes :
- solaire thermique : 4 bâtiments sont équipés de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire : le fort des Couplets, le gymnase Marcel Arnaud, la base nautique de Cherbourg et le kayak club de Tourlaville ;
- bois énergie : 4 bâtiments sont chauffés avec une chaudière à granulés bois : le fort des Couplets, le Totem, le CETICI (crèche et centre social) équipé en 2018 et le groupe scolaire Léon Blum équipé en 2019 ;
- eaux Grises : Le centre aquatique d'Equeurdreville-Hainneville a fait l'objet de travaux en 2018 permettant la récupération de chaleur sur les eaux de renouvellement des bassins et des douches. Ces travaux ont permis une baisse de consommation de 24% entre 2018 et 2019 ;
- géothermie : Le nouveau pôle Petite Enfance de Cherbourg-Octeville en cours de construction dans la ZAC des Bassins, tirera son énergie du sol avec un chauffage par une pompe à chaleur géothermique. Par ailleurs, il sera construit avec des matériaux parfaitement adaptés, présence de bois et de lumière naturelle, panneaux radians au plafond, ventilation de confort double flux, ambiance sonore de qualité,… ;
- photovoltaïque : 2 installations photovoltaïques sont en fonctionnement au niveau de la ville.

Production solaire photovoltaïque en kWh	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Gymnase Jean Jaurès	227 957	211 949	212 908	198 806	202 011	218 475	227 787	207 409
Totem	7 175	6 591	6 513	6 746	5 091	6 799	6 855	6 376

Le développement des énergies renouvelables se poursuit. Ainsi, plusieurs projets de rénovation intègrent des panneaux solaires photovoltaïques pour la production d'électricité ainsi qu'une chaufferie bois pour la production du chauffage.

4) LA REDUCTION DES DECHETS A LA SOURCE

La réduction de la production des déchets concerne les usages suivants.

Type de produits	Impact
Tapis de sol et lingettes réutilisables	Les huiles usagées, récupérées au cours du processus d'épuration et de traitement des eaux de lavage, sont valorisées
Fontaines de dégraissage biologique	Les huiles solubles, graisses, produit de protection et autres salissures sont désintégrés par les micros organismes naturels
Analyses d'huiles	Détection des anomalies, usure prématurée d'un élément mécanique, présence d'eau, de poussières, augmentation des espacements de vidange
Lubrifiants biologiques	Evite le risque de pollution de l'environnement
Gestion des déchets organiques de la restauration des restaurants scolaires sur la commune déléguée Tourlaville et sur le territoire d'Octeville de la commune déléguée Cherbourg-Octeville	Production de compost

	2020	2021
Tonnage de biodéchets compostés	7,5	10,9
Tonnage de composte produit		3,6

5) LA QUALITE DE LA CONSTRUCTION

Il a été retenu les principes constructifs suivants : la récupération calorique des circuits réfrigérés pour préchauffage de l'eau chaude sanitaire, la mise en place d'éclairage led sur l'ensemble des locaux et l'implantation d'un optimiseur d'énergie pour la gestion de l'ensemble des gros matériels de production. La cuisine centrale René Le Bas a ouvert ses portes en août 2021 après 7 mois de travaux.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

6) LA CONSERVATION DE COLLECTIONS PATRIMONIALES

Une opération de « signalement » a été menée à la bibliothèque Jacques Prévert par le ministère de la culture et Normandie Livre et Lecture. Elle a permis d'inscrire au catalogue général de la bibliothèque nationale de France près de 380 manuscrits non recensés du fonds qui ne l'étaient pas encore. Des trésors patrimoniaux auxquels pourront désormais accéder chercheurs et universitaires de toute la France et même de l'étranger. Ces ouvrages seront présentés au grand public, notamment aux scolaires, au cours d'ateliers de sensibilisation.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

5 LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

Dans la continuité du contexte particulier de l'année 2020, l'année 2021 a simplement permis de réengager la réflexion sur les thématiques visant à :
- réactiver la clause sociale dans les marchés ;
- introduire dans les marchés lancés, chaque fois que cela est possible au vu de l'objet du marché, un critère développement durable, notamment dans ses aspects environnementaux ;
- intégrer un indicateur dans les tableaux des marchés en vue de centraliser l'information.

Les services continuent chacun, pour chaque procédure, de réfléchir sur le type de clauses pouvant être mises en place, tant en condition d'exécution qu'en critère d'attribution, que ce soit les clauses sociales, environnementales ou exigences en matière de développement durable...

L'atelier municipal de l'achat public mis en place courant 2021 formalisera des préconisations que seront applicables à tous les services en matière de procédures de commande publique, et ce notamment en matière de développement durable.

1) LES ACHATS REDUISANT ET MAITRISANT LES CONSOMMATIONS

L'ensemble des matériels informatiques achetés satisfont aux labels Energy Star et Epeat Gold garantissant une consommation d'électricité réduite et des méthodes de production respectueuses de l'environnement.

2) LES ACHATS INTEGRANT L'ENVIRONNEMENT

La commune intègre les clauses environnement dans ses marchés publics. Le bilan des clauses est le suivant.

Type d'achats concernés	Produits concernés
Aménagement de la nature et des paysages	Bois labellisé FSC ou PEFC Ganivelles et poteaux fabriqués en bois de châtaignier d'origine française Abris des jardins familiaux fabriqués dans la région et en bois non traité
Voirie	Réutilisation en remblai de matériaux concassés de chantier Fourniture et mise en œuvre d'un béton bitumineux tiède moins émetteur de gaz à effet de serre Concassage des matériaux de déblais et de démolition pour réutilisation
Hygiène	Produits d'essuyage, essuie-mains feuille à feuille, papier toilette, labellisés écolabel européen Produits d'entretien certifiés Ecocert
Travaux d'impression	Label PEFC et FSC, Label Imprim'vert
Bâtiment	Choix de moyens, matériaux et modes opératoires conformément aux exigences environnementales : qualité de l'air, confort acoustique, mode de gestion et tri des déchets de chantier, possibilités de recyclage, nuisances dues au chantier, gestion des bruits, livraisons, poussières de chantier
Protection individuelle	Gestion des emballages Optimisation des livraisons
Crèches	Mobilier, matériel de puériculture, couches, lait, sans formaldéhydes, sans bisphénol
Restauration scolaire	Produits biologiques ou d'origine locale. En 2021, 20 % des produits alimentaires sont issus de la culture biologique. L'approvisionnement en produits locaux non labélisés représente 23.85 % du montant global HT des achats.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

Exemple d'action en matière de restauration scolaire

La commune a établi un plan alimentaire sur 5 semaines. Les menus doivent respecter un équilibre nutritionnel et des grammages précis par type de plats et par âge. Les objectifs nutritionnels sont de diminuer les apports de lipides et protéines animales et d'augmenter les apports de protéines végétales, de fibres, de vitamines, de fer et de calcium. La variété des repas est appréciée sur la base de la fréquence de présentation des plats servis au cours de 20 repas successifs.

Un menu végétarien hebdomadaire est proposé aux scolaires. Chaque semaine, au minimum un produit, et pouvant aller jusqu'à quatre produits issus de l'agriculture biologique sont utilisés dans la composition des repas. La cuisine centrale confectionne également des repas en privilégiant le « fait maison ».

3) LES ACHATS INTEGRANT LES CLAUSES SOCIALES

Les clauses sociales dans les marchés publics

Pour la promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, il est fait application des dispositions du code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de certains marchés publics une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Les entreprises titulaires s'engagent à réaliser une action d'insertion de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières dans leur accès à l'emploi. Des clauses sociales sont inclues dans les marchés publics de la voirie, de bâtiments, des projets urbains.

L'accompagnement de l'action d'insertion

Afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche d'insertion, une procédure spécifique a été mise en place en lien avec la maison de l'emploi et de la formation du Cotentin.

Le soutien des filières locales, des circuits courts et de la production d'une alimentation saine

Le marché alimentaire de la collectivité composé de 45 lots a été contracté le 1er janvier 2020 pour une durée de 3 ans. La commune est attentive à la qualité des repas en privilégiant les produits locaux et les circuits d'approvisionnement les plus courts possibles. Chaque semaine, entre 2 et 4 produits locaux et de circuits courts sont utilisés dans la composition des repas. Le choix de ces produits est fonction des menus et de la saisonnalité. L'approvisionnement en produits locaux représente 23,85 % des commandes.

Approvisionnement des produits	2021
Local	23,85 % dont 5,16 % de bio
Durable (aux termes de la loi EGAlim)	26,83 % dont 19,95 % de bio
Total	26,83 % dont 19,95 % de bio

Plan de soutien aux cantines scolaires

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a lancé une mesure de plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes en septembre 2020 afin de remplir les objectifs de la loi EGAlim. Les biens ou prestations éligibles sont :
- soutien à l'investissement en matériel pour stocker et cuisiner des produits frais, lutter contre le gaspillage alimentaire, informer les usagers… ;
- financement d'investissements immatériels, logiciels, formation du personnel, réalisation de supports de communication… ;
- prestations intellectuelles : accompagnement, bureau d'études.

La commune a déposé un dossier de demande d'attribution de subvention à ce titre. Le dossier a reçu une éligibilité à hauteur de 15 398.19 € H.T.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

6 LA CERTIFICATION, L'EVALUATION ET L'AMELIORATION CONTINUE

1) UN AGENDA 21 A L'ECHELLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Cherbourg-en-Cotentin a engagé la rédaction d'un nouvel Agenda 21. L'Agenda 21 contient 11 chapitres et 27 actions répartis dans deux grandes parties :
- l'action de Cherbourg-en-Cotentin sur son territoire
- l'action de Cherbourg-en-Cotentin et des communes déléguées en interne.

Il a été adopté en conseil municipal du 10 avril 2019.

Il a été décidé pour s'adapter à la nouvelle organisation de la commune et son évolution d'engager une remise à plat de sa politique de développement durable et d'engager un nouvel Agenda 21

La démarche devra intégrer la prise en compte des 17 objectifs de développement durable (ODD) et de l'Agenda 2030.

2) LES LABELS, CERTIFICATIONS ET AGREMENTS

Un trophée pour les espaces publics numériques

Les espaces publics numériques de Cherbourg-en-Cotentin ont obtenu le prix de la médiation numérique pour leur projet « Retour vers le Pixel » décerné par la région Normandie. Le trophée est obtenu dans la catégorie « Prix collaboratif » et gratifie l'équipe d'une dotation de 4 000 €. Construit autour d'une exposition interactive sur l'histoire du jeu vidéo, le projet ambitionne d'initier le public à la culture du jeu et de le sensibiliser à un usage raisonné.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

Le label Cit'ergie - Certifier les politiques publiques en énergie

Le label Cit'ergie européen porté et diffusé en France par l'Ademe est destiné aux collectivités qui souhaitent contribuer activement à améliorer leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques en particulier les plans climat énergie territoriaux.

La commune est labellisée et travaille dans les domaines suivants :
- domaine 1, planification du développement territorial ;
- domaine 2, patrimoine ;
- domaine 3, approvisionnement Énergie Eau Déchets ;
- domaine 4, mobilité ;
- domaine 5, organisation interne ;
- domaine 6a, communication et coopération ;
- domaine 6b, développement économique et la recherche, lien avec les acteurs du territoire ;
- domaine 6c, compétences des communes déléguées.

	2019	2020	2021
Score de la labellisation	42,7%	45,8 %	Disponible en mai 2022

Pour prendre en compte les remarques du dernier audit, il a été décidé d'intégrer de nouvelles dispositions pour 2021 :
- améliorer la transversalité dans la démarche et prendre en compte la nouvelle organisation des pôles, en organisant des présentations de la démarche auprès des responsables de services et en ouvrant le comité de pilotage : une présentation a été organisée auprès du pôle patrimoine et cadre de vie ;
- prendre en compte la formation nécessaire des élus : une premier action de sensibilisation, « Climat50 » a été financée par l'ADEME avec une organisation interne;
- prendre en compte la remarque sur le suivi budgétaire, dans un premier temps, à travers la définition d'une méthode d'analyse du budget sous l'angle climat ou développement durable.

L'agrément Normandie qualité tourisme

La maison du littoral et de l'environnement est labellisée par le département et a reçu l'agrément Normandie qualité tourisme pour l'année 2020.

La charte nationale des centres A'ere

La charte nationale des centres A'ere (Éducation Relative à l'Environnement) est un dispositif, mis en place au plan national par l'association des Francas. Elle vise à renforcer les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable dans ses structures. La commune et l'association départementale des Francas ont signé la charte pour les accueils de loisirs de la ville gérés par les Francas.

Le label « ville amie des enfants » d'Unicef France

La commune a obtenu le label Ville Amie des Enfants d'Unicef France.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

3) LES RAPPORTS POUR EVALUER ET COMMUNIQUER

Pour rendre compte de son activité, la commune produit chaque année des rapports transversaux ou thématiques que les services publics soit gérés en régie ou via une délégation de service public. Font ainsi l'objet d'une livraison annuelle :

- compte rendu d'activité du concessionnaire du contrat de concession pour le service public de la distribution et de la fourniture d'électricité ;
- compte rendu d'activité du concessionnaire du contrat de concession pour le service public de la distribution et de la fourniture de gaz ;
- compte rendu d'activité du concessionnaire du réseau de chauffage urbain ;
- compte rendu annuel à la collectivité de la société d'économie mixte Normandie Aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Grimesnil-Monturbert de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville ;
- compte rendu annuel à la collectivité de la société d'économie mixte Normandie Aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Tôt-Sud-Margannes ;
- compte rendu annuel à la collectivité de la société d'économie mixte SHEMA de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Bassins ;
- compte rendu annuel à la collectivité de la société d'économie mixte SHEMA de la zone d'aménagement du secteur Chardine ;
- bilan d'activités de la saison du Trident ;
- bilan d'activités de la Brèche ;
- bilan d'activités des musées ;
- bilan des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine de la commune ;
- rapport d'activité du service d'accompagnement Pass Rénov'Energie ;
- bilan d'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électrique ;

Ces rapports sont consultables sur demande.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_043-DE

LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CHERBOURG en Cotentin

Préserver notre bien commun

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

CHERBOURG en Cotentin

Pôle finances et administration
Direction du budget
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_044
SÉANCE DU 30 MARS 2022

13 - BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget principal :

Le budget principal s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 145 714 743 € en section de fonctionnement et à 82 506 736,88 € en section d'investissement.

Le budget annexe du camping :

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 160 455 € en section d'exploitation et à 20 155 € en section d'investissement.

Le budget annexe panneaux photovoltaïques :

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 110 375 € en section d'exploitation et à 77 602 € en section d'investissement.

Le budget annexe creusement de fosses :

Ce budget s'équilibre à 31 000 € en section d'exploitation. Il ne possède pas de section d'investissement.

Le budget annexe du port de plaisance :

Le budget du port de plaisance s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 2 730 762 € en section d'exploitation et à 663 181 € en section d'investissement.

Le budget annexe locations :

Le budget des locations s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 284 495 € en section d'exploitation et à 191 301 € en section d'investissement.

Le budget annexe des parkings :

Le budget des parkings s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 535 024 € en section d'exploitation et à 113 579 € en section d'investissement.

Le budget primitif 2022 du centre de santé figure dans la maquette générale du budget 2022 présenté ce jour mais a déjà été voté par délibération 2021_272 du 15 décembre 2021. Il ne fera donc pas l'objet d'un vote aujourd'hui.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est invité à :

- voter par chapitre les budgets primitifs 2022 du budget principal et des budgets annexes après avoir pris connaissance de la maquette du budget primitif 2022 et du rapport de présentation de ce dernier,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

- voter les subventions aux associations telles qu'elles figurent en annexe de la maquette du budget (annexe B1,7, page) et autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs avec les associations pour les subventions inférieures à 23 000 €.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 30 mars 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 18 mars 2022
Date d'affichage du compte rendu : 6 avril 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le trente mars à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 18 mars 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard – BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée 19h18) - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - HÉBERT Dominique – HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles – LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h04) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 18h50) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège – RENARD Nathalie – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 20h00).

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine
GRUNEWALD Martine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LE POITTEVIN Lydie
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
ROGER Véronique a donné procuration à DUFILS Gérard
VASSAL Emmanuel a donné procuration à PIC Anna
VIEL-BONYADI Barzin a donné procuration à DUFILS Gérard

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

CHERBOURG en Cotentin

RAPPORT DE SYNTHESE

DU

BUDGET PRIMITIF 2022

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

Le budget général : 233 millions d'euros 3

Le budget principal : 228 millions d'euros 6

I. La section de fonctionnement: 6

A) Les recettes réelles de fonctionnement : 145,2M€ 6

1) les ressources endogènes du budget : 89,8M€ 7

a) Les produits des services et du domaine : 10,4 M€ 7

b) Les ressources liées aux impôts et taxes : 77,4M€ 8

c) Les autres produits de gestion courante : 1,2M€ 10

d) Les autres produits : 0,7M€ 10

2) Les ressources exogènes : 55,4M€. 11

a) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 11

b) La dotation nationale de péréquation (DNP) 11

c) La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) 11

d) Les subventions externes 12

e) Les autres attributions et participations 13

B) Les dépenses réelles de fonctionnement : 131,8M€ 13

1) Les charges à caractère général : 31,1M€ 14

2) Les charges de personnel et frais assimilés : 82,7M€ 16

a) Les frais de personnels extérieurs : 17

b) la masse salariale : 17

3) Les atténuations de produits marquées par l'augmentation du prélèvement du FPIC :1M€ 18

4) Les charges de gestion courante :15,8M€ 18

5) Des charges financières en diminution : 0,7M€ 20

6) Les charges exceptionnelles : 0,4M€ 21

C) Les soldes intermédiaires de gestion: 21

II. La section d'investissement : 82,5 millions d'euros. 22

A) Un programme d'investissement dynamique 23

1) Des investissements favorisant l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie : 23,5M€ 23

2) Des investissements permettant d'assurer un meilleur service public de proximité : 32,6M€ 24

a) L'enseignement : 6,3M€ 24

b) La petite enfance 2,4M€ 24

c) La santé et les interventions sociales : 3,7M€ 24

d) La politique culturelle et cultuelle 8,4M€ 24

e) Le sport et la jeunesse : 11,1M€ 25

3) Des investissements visant à préserver et adapter le patrimoine communal et organiser le fonctionnement des services : 10,5M€ 25

B) Le financement prévisionnel de l'investissement 26

C) L'encours de la dette du budget principal reconstitué 26

Les budgets annexes 29

I. Le budget annexe Camping de la Saline 29

A) La section de fonctionnement 29

B) Les soldes intermédiaires de gestion 30

C) La section d'investissement 30

II. Le budget annexe Panneaux photovoltaïques 30

A) La section de fonctionnement 30

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

B) Les soldes intermédiaires de gestion ____ **31**
C) La section d'investissement ____ **31**
D) La dette du budget panneaux photovoltaïques ____ **31**
III. Le budget annexe creusement de fosses ____ **32**
IV. Le budget annexe port de plaisance ____ **33**
A) La section de fonctionnement : ____ **33**
1) Les charges d'exploitation : 2,1M€ ____ 33
2) Les ressources d'exploitation : 2,5M€ ____ 34
B) Les soldes intermédiaires de gestion ____ **35**
C) Les dépenses d'équipement ____ **35**
D) Le financement de l'investissement ____ **36**
V. Le budget annexe locations ____ **36**
A) La section de fonctionnement ____ **36**
B) Les soldes intermédiaires de gestion ____ **37**
C) La section d'investissement ____ **37**
D) Le financement de l'investissement ____ **37**
VI. Le budget annexe parkings ____ **38**
A) La section de fonctionnement ____ **38**
B) Les soldes intermédiaires de gestion ____ **39**
C) La section d'investissement ____ **39**
D) Le financement de l'investissement ____ **39**
VII. Le budget annexe du centre de santé ____ **40**
A) La section de fonctionnement ____ **40**
B) Les soldes intermédiaires de gestion ____ **41**
C) La section d'investissement ____ **41**

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

Le budget général : 233 millions d'euros

Le budget général s'équilibre tous mouvements confondus à 233 756 776 €, dont 213 893 688 € en dépenses réelles et 19 863 088 € en mouvements d'ordre.

Le budget principal représente 97,63 % des dépenses du budget général.

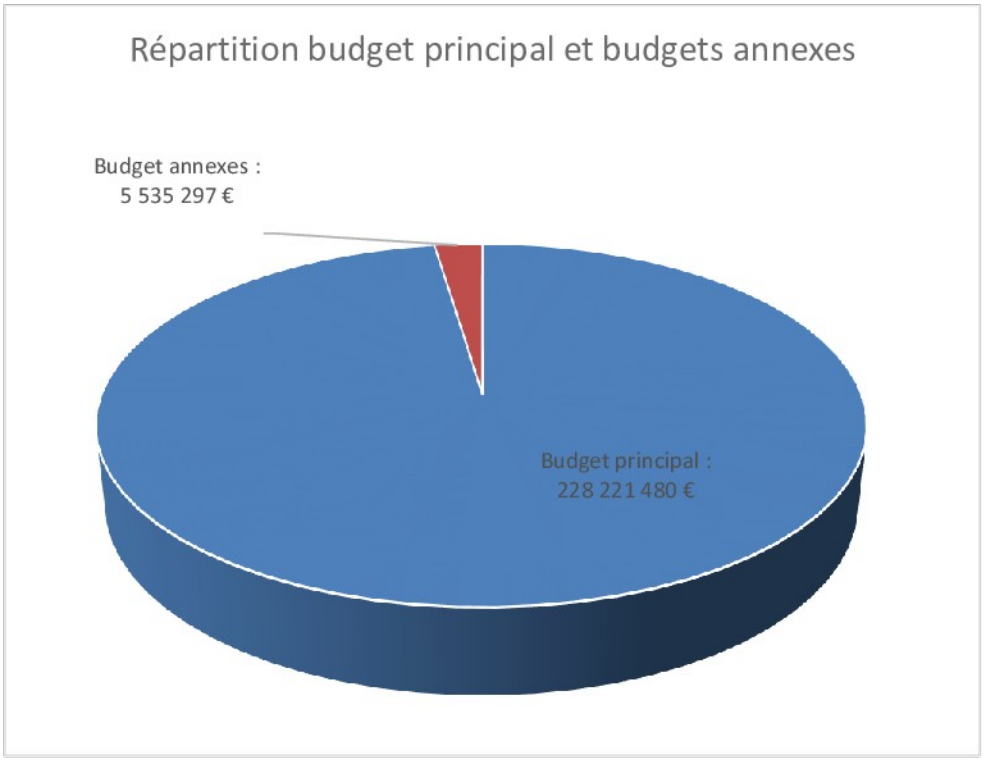

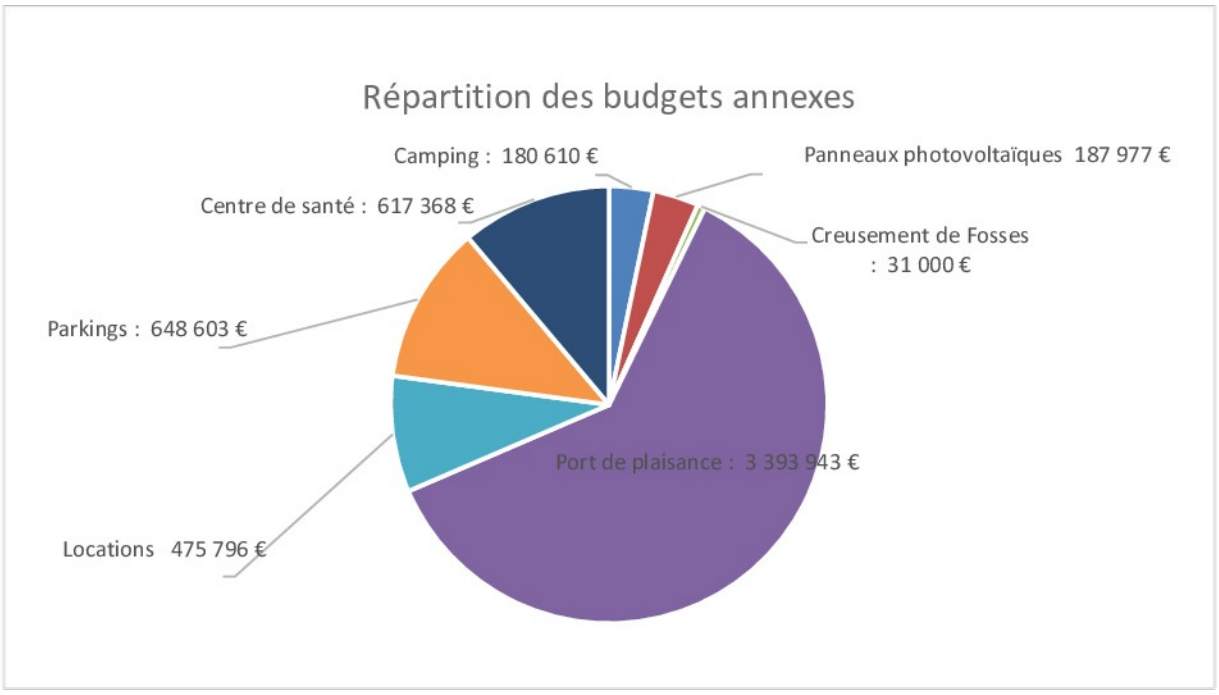

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

En mouvements réels, les dépenses du budget général s'équilibrent à 135 385 952 € en section de fonctionnement et à 78 507 737 € en section d'investissement, soit au total 213 893 689 € prévus sur 2022 :

Dépenses réelles	section de fonctionnement	section d'investissement	Total
budget principal	131 899 070	77 816 737	209 715 807
camping	142 071	19 700	161 771
panneaux photovoltaïques	32 773	77 227	110 000
creusement de fosses	31 000	-	31 000
port de plaisance	2 149 031	454 500	2 603 531
locations	93 194	68 281	161 475
parkings	441 445	61 292	502 737
centre de santé	597 368	10 000	607 368
Total	**135 385 952**	**78 507 737**	**213 893 689**

Hors dépenses financières, les dépenses d'équipement du budget général atteignent tous budgets confondus 67 208 124 € et se répartissent de la manière suivante :

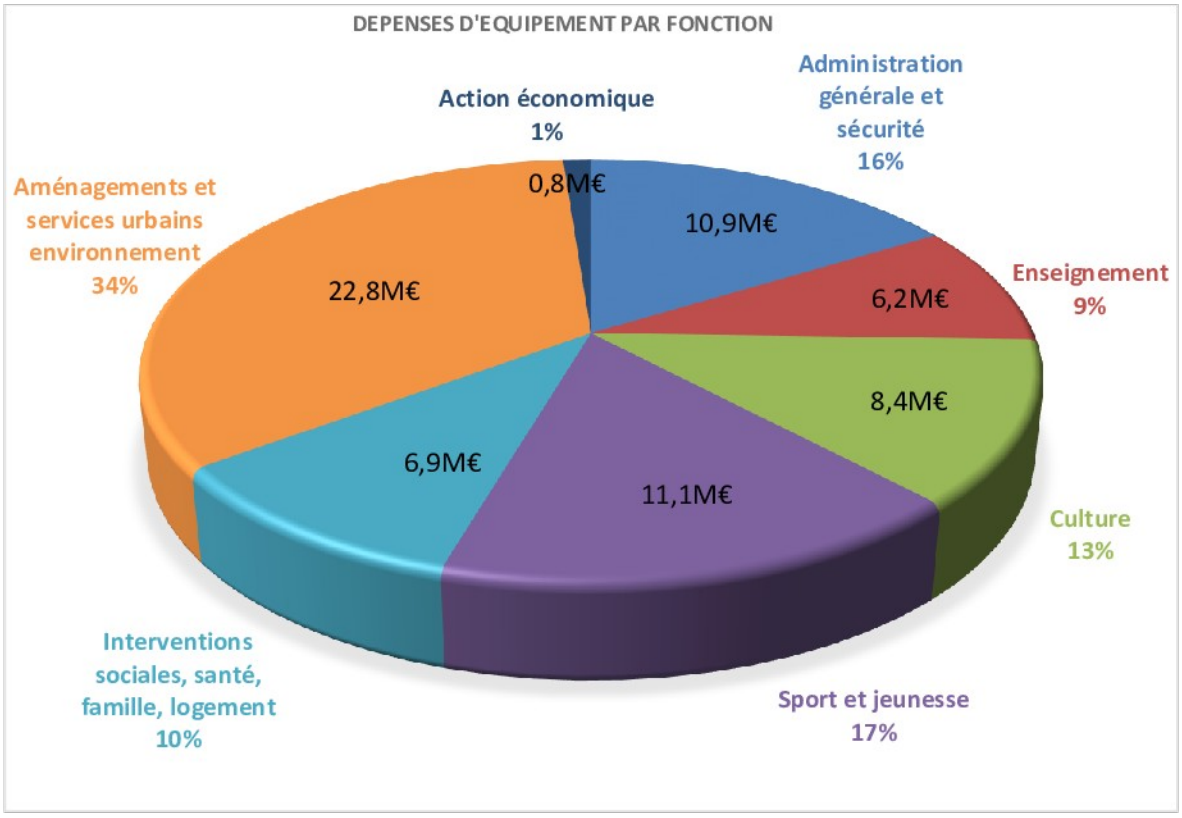

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

Le financement de l'investissement du budget général est assuré à 8,09 % par l'épargne nette prévisionnelle (soit 5 641 728 €) et à hauteur de 8,85% par les autres ressources (6 169 004 €), hors emprunt prévisionnel.

	Dépenses réelles	Recettes réelles
Total dépenses d'équipement	67 208 124	
Dépenses financières hors dette	2 500 000	
Subventions d'investissement		641 247
Cessions		677 757
Emprunt d'équilibre		57 897 392
Dotations et fonds de concours		3 850 000
Créances		1 000 000
Epargne nette		5 641 728

Total	**69 708 124**	**69 708 124**

Le niveau d'emprunt prévisionnel représente 83,06% du financement de l'investissement. L'objectif sera d'en diminuer le montant lors du budget supplémentaire à travers notamment la reprise des résultats dégagés aux comptes administratifs 2021. En effet, concernant le budget principal, le résultat attendu est de 38 millions d'Euros. 13 millions viendront financer les investissements reportés, et 25 millions atténueront les 57,9 millions d'emprunt d'équilibre prévisionnel.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

Le budget principal : 228 millions d'euros

Le budget principal s'équilibre, tous mouvements confondus, à 145 714 743 € en section de fonctionnement et à 82 506 737 € en section d'investissement soit un total de

228 221 480 €.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre, tous mouvements confondus, à 145 714 743 €. Elle présente une variation de 3,6 millions d'Euros par rapport au BP 2021.

BP 2021	BP 2022	variation
142 019 983 €	145 714 743 €	3 694 760 €

La section de fonctionnement s'équilibre en mouvements réels à 145 224 743 € en recettes et 131 899 070 € en dépenses.

A) Les recettes de fonctionnement : 145,2M€

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 2,60 % de BP à BP.

Chapitre	BP 2021	BP 2022	% d'évolution de BP à BP
70 Produits du domaine	8 893 887 €	10 455 740 €	17,56%
73 Impôts et taxes	78 081 469 €	77 439 838 €	-0,82%
74 Dotations et participations	52 103 959 €	55 439 473 €	6,40%
75 Autres produits de gestion courante	1 262 292 €	1 202 172 €	-4,76%
013 Atténuations de charges	705 939 €	547 457 €	-22,45%
76 Produits financiers	74 532 €	54 921 €	-26,31%
77 Produits exceptionnels	417 905 €	85 142 €	-79,63%
Total des recettes	**141 539 983 €**	**145 224 743 €**	**2,60%**

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des impôts et taxes (53 %), des dotations et participations (38 %), et des produits du domaine et produits divers (9 %).

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

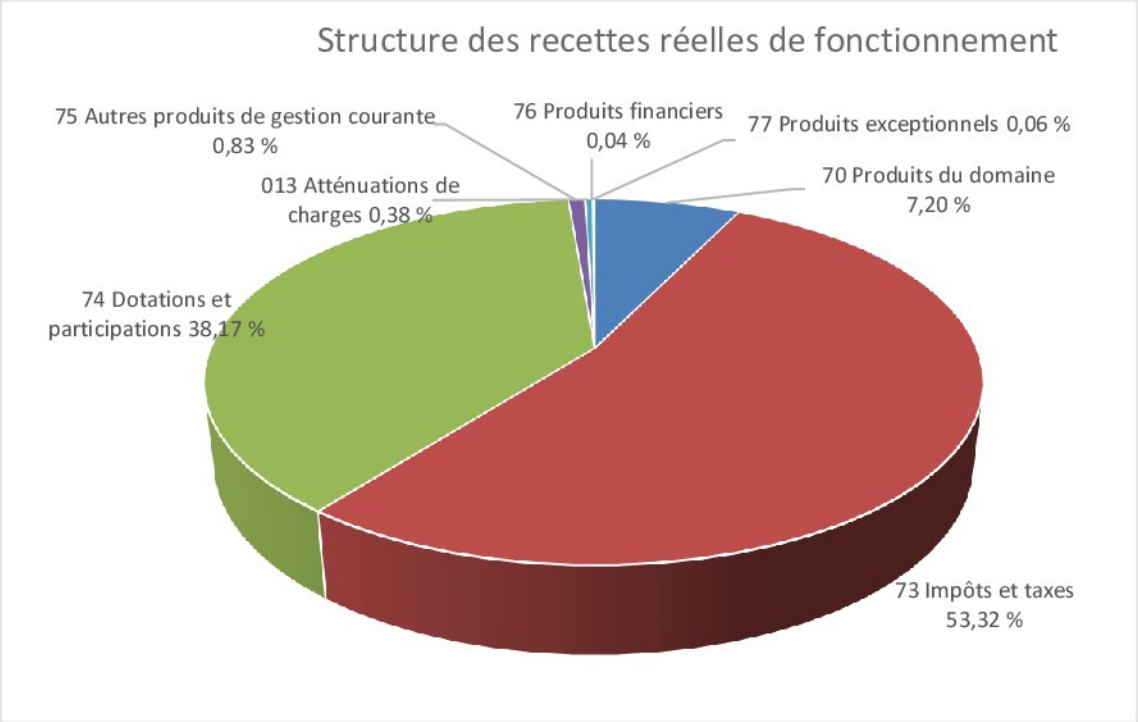

Les recettes de fonctionnement du budget principal sont constituées de ressources dites « exogènes », composées essentiellement de dotations d'Etat et participations extérieures, et de ressources dites « endogènes », issues de l'activité des services et de la fiscalité locale.

1) les ressources endogènes du budget : 89,8 M€

Ces ressources constituées de l'activité des services et du produit de la fiscalité s'élèvent à 89,8M€ en progression de 0,39% par rapport au BP 2021.

a) Les produits des services et du domaine : 10 455 740 €

Les produits des services et du domaine augmentent de 1 561 853 € (+ 17,56 %) par rapport à 2021.

Chapitre	BP 2021	BP 2022	% d'évolution de BP à BP
70 Produits du domaine	8 893 887 €	10 455 740 €	17,56%

Ce chapitre comprend notamment l'ensemble des prestations payées par les usagers pour les activités périscolaires, la restauration scolaire, les entrées dans les piscines, les musées, les redevances de stationnement sur voirie, etc.

En raison de la crise sanitaire et de la fermeture de nombreuses structures, les recettes des services étaient prévues en diminution en 2021 de 376 255 €. Cette année, les recettes sont à nouveau estimées à leur niveau de 2020. En effet, le produit des recettes des entrées dans les piscines (nature 70631) est prévu en augmentation de 227 000 € pour atteindre 995 100 €. Celui des crèches et de l'accueil familial (nature 7066) est également revalorisé à hauteur de 1 060 399 €, soit en augmentation de 251 543 € par rapport à 2021. De plus, à compter du 1er janvier 2022, la ville reprend la gestion du restaurant administratif auparavant sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Ainsi, sur le compte 70688, l'augmentation de 97 373 € s'explique par l'inscription des recettes des usagers.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

Ce chapitre enregistre également les remboursements de frais de personnels affectés aux budgets annexes, ou mis à disposition du CCAS, de la communauté d'agglomération ou de la caisse des écoles.

L'augmentation de 582 193 € sur le compte 70841 s'explique en grande partie par la création du nouveau budget annexe du centre de santé suite à la reprise de la gestion par la ville au 1er janvier. Ainsi, ce budget annexe doit rembourser les frais de personnel au budget principal de la ville pour 470 118 €.

On observe également des variations importantes sur les comptes 70846 (- 359 410 €) et 70876 (+ 718 732 €). La compte 70846 enregistrait en 2021 les remboursements de frais de personnel et frais de fonctionnement par l'agglomération Le Cotentin pour les services mis à disposition ou gérés en service commun. A compter de 2022, les frais de fonctionnement remboursés par l'agglomération s'imputent au compte 70876. S'ajoutent également à cela les remboursements par l'agglomération Le Cotentin des frais de repas pris par ses agents au restaurant administratif dont la gestion était confiée au CCAS avant 2022.

b) Les ressources liées aux impôts et taxes : 77 439 838 €

De budget primitif à budget primitif, les produits issus des impôts et taxes diminuent de 0,8 % (-642 K€). Conformément au plan de relance mis en place par l'Etat, les valeurs locatives des établissements industriels ont été réduites de moitié en 2021. Cette mesure est neutre pour la ville, qui est assurée d'avoir un montant équivalent de recettes avant réforme. Cependant, une partie des recettes est transférée du chapitre 73 vers le chapitre 74 au titre des compensations, ce qui signifie que la ville perd son pouvoir de taux sur une partie des bases foncières.

Le budget primitif 2021 n'avait pas pris en compte ce transfert de recettes du chapitre 73 vers le chapitre 74. A périmètre constant (ajout des compensations fiscales de taxes foncières du chapitre 74), on peut retenir que les ressources fiscales évoluent de 3,1% (+2,4 M€).

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2021	2022		
73111	Produit des contributions directes	44 101 317	43 135 548	-965 769	-2,2%
73211	Attribution de compensation	24 670 497	24 537 476	-133 021	-0,5%
73212	Dotation de solidarité communautaire	2 249 941	2 400 000	150 059	6,7%
73221	Fonds National garantie individuelle ressources (FNGIR)	2 054 094	2 054 094	0	0,0%
7336	Droits de place	40 900	54 000	13 100	
7343	Taxe sur les pylônes électriques	20 320	20 320	0	0,0%
7351	Taxe sur l'électricité	1 606 000	1 650 000	44 000	2,7%
7364	Prélèvements jeux casino	327 000	377 000	50 000	15,3%
7368	Taxe sur la publicité extérieure et le mobilier urbain	601 400	601 400	0	0,0%
7381	Taxe additionnelle et droits de mutation	2 400 000	2 600 000	200 000	8,3%
7388	Taxe forfaitaire sur les terrains constructibles	10 000	10 000	0	0,0%
Total		**78 081 469**	**77 439 838**	**-641 631**	**-0,8%**

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

*Les impôts directs locaux

A taux constants, le produit des impôts directs locaux est estimé à 43,1 M€, en augmentation de 1,6 M€ par rapport à 2021, soit une variation de 4% du produit attendu.

Cette prévision budgétaire tient compte des éléments suivants :

- Une prévision de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives du bâti retenue à 3,4 %, conformément aux dispositions de la loi de finances 2022.
- Une croissance physique prudente des bases estimée de +0,5% sur le foncier bâti.

Libellé	Notifié 2021	Budget 2022	Var. €	Var. %
Taxe d'habitation résidences secondaires	818 518	846 348	27 830	3,4%
Foncier bâti	41 997 803	43 635 717	1 637 914	3,9%
Foncier non bâti	181 733	187 912	6 179	3,4%
Coefficient correcteur (réforme TH)	-1 509 531	-1 534 429	-24 898	1,6%
Total impôts directs locaux	**41 488 523**	**43 135 548**	**1 647 025**	**4,0%**

*L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation (AC) provisoire 2022 votée par le Conseil communautaire du 7 décembre 2021 s'établit, pour Cherbourg-en-Cotentin, à 24 537 476 € en fonctionnement. Il s'agit de l'AC définitive 2021 pérenne, elle-même constituée de l'AC fiscale ainsi que des AC liées aux transferts de compétences et d'équipements (contingent SDIS, collecte et traitement des déchets, Cité de la Mer, transports publics, eaux pluviales, etc…).

A cela s'ajoute l'AC investissement pour un montant prévisionnel de -1 788 984 € en 2022. Celle-ci étant négative, elle constitue une dépense d'investissement. A l'AC pérenne 2021 d'un montant de 1 050 984 € s'ajoute une correction non pérenne de 738 000 €, correspondant aux coûts de voirie restant à la charge de la ville sur la zone d'activités des Fourches.

*La dotation de solidarité communautaire (DSC)

Cherbourg-en-Cotentin perçoit de la communauté d'agglomération du Cotentin une dotation de solidarité communautaire (DSC). Cette dernière a pour objectif d'assurer la péréquation des ressources fiscales entre les communes du Cotentin. Cependant, son rôle a dû évoluer ces trois derniers exercices afin de devenir un instrument de compensation des pertes de dotations enregistrées par les communes.

Pour Cherbourg-en-Cotentin, cette DSC est passée de 337 242 € en 2017 à 770 418 € en 2018 pour atteindre 1 668 109 € en 2019, 1 949 941 € en 2020 et 2 214 238 € en 2021. Ces augmentations notables permettent de compenser les pertes de dotations d'Etat liées à l'augmentation des potentiels financier et fiscal, suite à la création de la communauté d'agglomération, et font de la DSC une recette majeure du budget.

Pour 2022, il est inscrit au budget une somme équivalente au montant perçu en 2021 à laquelle on ajoute une somme prévisionnelle de 186 K€ correspondant à la baisse des dotations de l'Etat compensée par la Communauté d'Agglomération, soit 2 400 000 €.

*Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est réinscrite au niveau du montant perçu en 2021.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

	Notifié 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
DCRTP	1 082 287	1 082 287	0	0,0%

Le FNGIR est également maintenu à hauteur de 2 054 094 €.

*La perte du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

En 2019, le Cotentin a perdu son éligibilité au fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC), suite à l'augmentation du revenu moyen par habitant du Cotentin. Le Cotentin a cependant bénéficié d'une garantie équivalente à 70% de l'attribution perçue en 2018, puis de 35 % en 2020.

Depuis 2021, la recette a disparu.

Seul le prélèvement pour le FPIC subsiste, et représente une dépense évaluée à 920 000 € pour 2022.

	Prélèvement	Reversement	Net €
FPIC	920 000	0	-920 000

c) Les autres produits de gestion courante : 1 202 172 €

Il s'agit des produits enregistrés au chapitre 75 concernant essentiellement des loyers perçus par la ville. Les prévisions sur ce chapitre diminuent de 60 120 €.

Cela s'explique par un ajustement de la prévision relative au produit du loyer des EHPAD.

Les principales recettes proviennent des loyers versés par le CCAS à la ville pour les EHPAD La Quicampoise, et Bérégovoy pour un montant de 438 000 €.

d) Les autres produits : 687 520 €

Ils concernent les produits enregistrés aux chapitres 013 (atténuations de charges), 76 (produits financiers) et 77 (produits exceptionnels). Ils sont en diminution de 510 856 € par rapport au BP 2021. Cette dernière s'explique par l'inscription en 2021 sur le compte 7788 d'une recette de l'assurance suite au sinistre sur la passerelle René Schmitt de 350 000 € non reconduite en 2022. D'autre part sur le chapitre 013, des écritures comptables étaient passées pour constater les variations de stocks de fournitures des ateliers. Cela donnait lieu également à des écritures en dépenses sur le chapitre 011 (comptes 6032 en dépenses et recettes). Il a été décidé de mettre fin à cette pratique ce qui implique une diminution en recettes et en dépenses de 201 600 €.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

2) Les ressources exogènes : 55,4 M €.

Ces ressources sont constituées des dotations perçus de l'Etat et de nos partenaires.

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2021	2022		
7411	Dotation forfaitaire	30 855 986	30 715 227	-140 759	-0,46%
74127	Dotation nationale de péréquation	1 274 443	1 146 999	-127 444	-10,00%
74123	Dotation de solidarité urbaine (DSU)	10 154 343	10 280 620	126 277	1,24%
74121	Dotation de solidarité rurale (DSR)	241 414	241 414	0	0,00%
744	FCTVA	100 000	100 000	0	0,00%
746	DGD Hygiène	298 564	298 564	0	0,00%
747	Participations	6 130 498	6 458 181	327 683	5,35%
748	Autres attributions et participations	3 048 711	6 198 468	3 149 757	103,31%
Total		**52 103 959**	**55 439 473**	**3 335 514**	**6,40%**

a) La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Le budget 2022 intègre une dotation forfaitaire de 30 715 227 €, en baisse de 165 558 €, notamment liée à la baisse de population.

	Notifié 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
Dotation forfaitaire	30 880 785	30 715 227	-165 558	-0,5%

b) La dotation nationale de péréquation (DNP)

La majoration du potentiel financier de la commune en 2018, suite à la création de la communauté d'agglomération, a conduit à la perte d'éligibilité à la part majoration de la DNP et à une baisse de la part principale.

Pour 2022, la part principale devrait à nouveau diminuer de 10 %. Cela conduit à inscrire une recette prévisionnelle de 1 146 999 € pour 2022, soit une perte de 127 444 € qui sera compensée dans la DSC 2022.

	Notifié 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
Dotation nationale de péréquation	1 274 443	1 146 999	-127 444	-10,0%

c) La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR)

Pour Cherbourg-en-Cotentin, la DSU représentait une recette de 10 141 666 € en 2021. Une augmentation de 1,37 % est attendue en 2022, il est ainsi inscrit la somme de 10 280 620 €.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

La commune conserve également la dotation de solidarité rurale (DSR), initialement perçue par les communes de La Glacerie et de Querqueville. Il est prévu un montant stable de 241 414 € en 2022.

	Notifié 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	10 141 666	10 280 620	138 954	1,4%
Dotation de solidarité rurale (DSR)	241 414	241 414	0	0,0%

d) Les subventions externes

Les participations des différents organismes (Etat, Régions, Département, CAF, CAC etc.) sont globalement en augmentation et budgétisées à hauteur de 6 458 181 €.

L'inscription budgétaire de ces recettes est actualisée dans l'année lors des différentes étapes budgétaires (budget supplémentaire, décision modificative) au vu des notifications reçues.

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2021	2022		
74718	Autres participations de l'état	798 430	839 563	41 133	5,15%
7472	Subventions et participations de la Région	29 116	18 500	-10 616	-36,46%
7473	Subventions et participations du Département	33 200	82 500	49 300	148,49%
74741	Participations communes GFP	0	58 000	58 000	
74748	Participations autres communes	68 000	45 000	-23 000	-33,82%
74751	Participations GFP de rattachement	2 500	94 500	92 000	3680,00%
74758	Participations autres groupements	47 000	47 400	400	0,85%
7476	Subventions et participations CCAS et caisse des écoles	15 000	15 041	41	0,27%
7478	Subventions et participations autres organismes	5 137 252	5 257 677	120 425	2,34%
Total		**6 130 498**	**6 458 181**	**327 683**	**5,35%**

On constate une augmentation globale de 327 683 €.

La nature 74718 relative aux participations de l'Etat enregistre une augmentation de 41 133 € s'expliquant essentiellement par l'inscription d'une recette de 55 000 € pour le dispositif Colos apprenantes.

Les augmentations sur les comptes 7473 et 74751 correspondent à la participation du Département (50 000 €) et de l'Agglomération Le Cotentin (90 000 €) pour la Drheam Cup, évènement nautique qui a lieu tous les deux ans.

La hausse de 58 000 € sur la nature 74741 correspond à un changement d'imputation comptable des subventions perçues par les communes qui financent Le Circuit (imputation au compte 74748 en 2021).

La nature 7478 enregistre les participations versées par la CAF pour le financement des structures jeunesses et enfance qui s'élèvent à plus de 5 millions d'euros.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

e) Les autres attributions et participations

Ces recettes, notamment composées des allocations fiscales compensatrices versées par l'Etat, atteindront 6 198 468 € en 2022. Hors compensations de taxes foncières bâties, on constate que ces recettes augmentent de 3,30% en 2022.

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2021	2022		
748313	Dot. compensation réforme TP (DCRTP)	1 048 314	1 082 287	33 973	3,24%
74832	Attribution du fonds départemental de TP	1 705 000	1 750 000	45 000	2,64%
74834	Compensation d'exonération de taxes foncières	237 560	3 294 525	3 056 965	n.s.
74834	Compensation d'exonération de taxes foncières non-bâties	16 060	16 056	-4	0,02%
7484	Dotation de recensement	0	15 300	15 300	n.s.
7485	Dotation pour titres sécurisés	40 000	40 000	0	0,0%
7488	Subvention EDF emprunts EPR	1 777	300	-1 477	-83,12%
Total		**3 048 711**	**6 198 468**	**3 149 757**	**103,31%**

En 2022, l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle (FDTP) est estimée à 1 750 000 €, en augmentation de 2,64 % de budget à budget. Ce montant a été réajusté au regard du montant perçu en 2021.

Les allocations compensatrices sont sorties des variables d'ajustement du budget de l'Etat depuis 2018 et ne sont donc plus soumises à diminution. Pour 2022, elles sont prévues à hauteur de 3 294 525 € au titre du foncier bâti (consécutivement à la mise en œuvre du plan de relance) et 16 056 € au titre du foncier non bâti.

B) Les dépenses réelles de fonctionnement : 131,8 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 1,32 % de BP à BP pour s'élever à 131 899 070 €.

Chapitre	BP 2021	BP 2022	% d'évolution de BP à BP
011 charges à caractère général	29 980 687 €	31 142 394 €	3,87%
012 charges de personnel	81 756 845 €	82 718 846 €	1,18%
014 atténuations de produits	990 000 €	1 012 500 €	2,27%
65 Autres charges de gestion courante	16 105 469 €	15 849 328 €	-1,59%
66 Charges financières	721 892 €	676 359 €	-6,31%
67 Charges exceptionnelles	626 956 €	499 643 €	-20,31%
TOTAL	**130 181 849 €**	**131 899 070 €**	**1,32%**
TOTAL HORS DEPENSES COVID	**129 203 782 €**	**131 614 070 €**	**1,87%**

La part des dépenses exceptionnelles liées au Covid est estimée à 285 000 € brutes (230 000 € nettes si on déduit la participation de l'Etat au dispositif colos apprenantes). Par conséquent, en l'absence de celles-ci, le budget augmente de 2 410 288 € soit 1,87%.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

En termes de structure, les charges de personnel représentent le premier poste des dépenses suivies des charges générales.

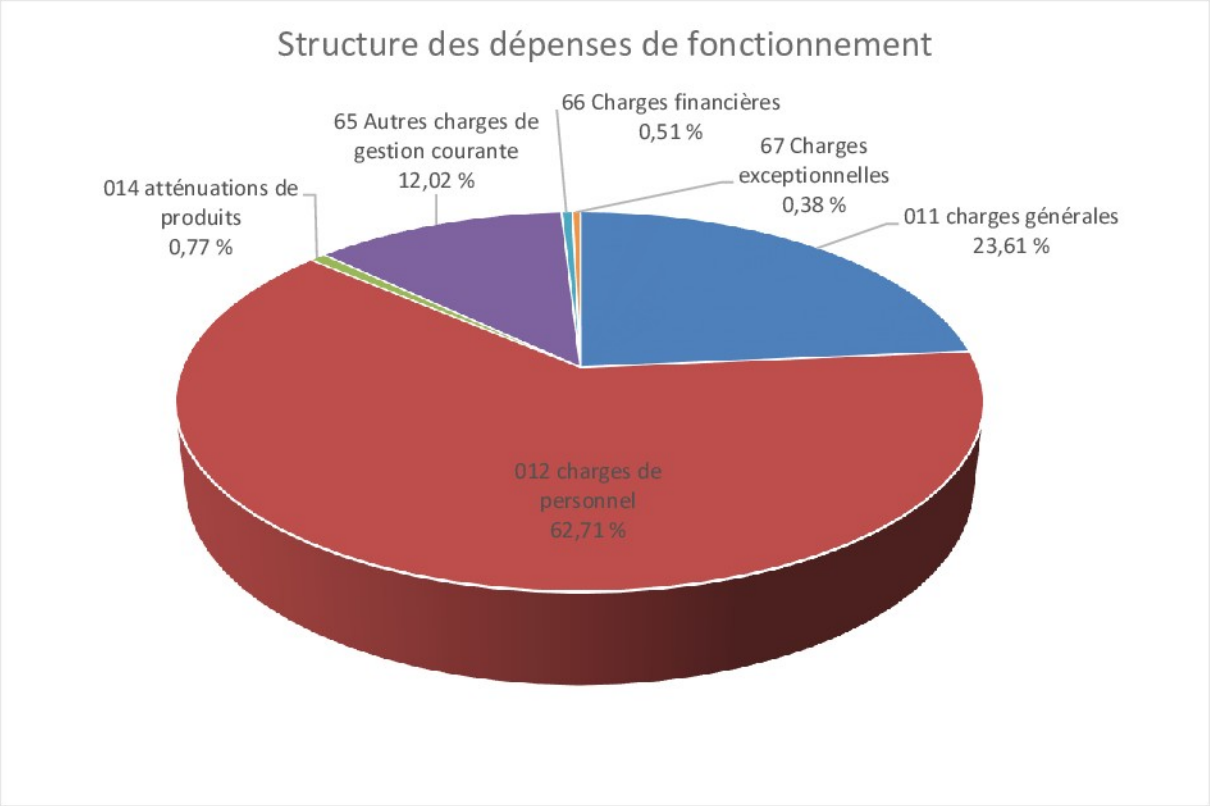

1) Les charges à caractère général : 31,1M€

		BP 2021	BP 2022	variation
011	Charges générales	29 980 687	31 142 394	1 161 707
011	*Charges hors covid*	*29 567 287*	*30 907 394*	*1 340 107*

Les dépenses liées au COVID représentent 235 000 € au sein de ce chapitre. Ces dépenses concernent l'achat de masques et autres produits d'entretien, ainsi que la part dédiée aux colos apprenantes et au plan d'accompagnement des associations. Hors COVID, les dépenses de ce chapitre augmentent donc de 1 340 107 € soit +4,53%.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

- Les variations de stocks :
  Le compte 6032 est présenté en diminution conséquente de 201 600 €. Il s'agit comme expliqué en recettes, des écritures comptables passées pour constater les variations de stocks de fournitures des ateliers (comptes 6032 en dépenses et recettes). Il a été décidé de mettre fin à cette pratique ce qui implique une diminution en recettes et en dépenses de 201 600 €.

- La reprise du restaurant administratif par la ville :

  A compter de 2022, la gestion du restaurant administratif est transférée du CCAS vers la ville. Cela se traduit par une inscription budgétaire sur ce chapitre de 132 780 € dont 104 000 € en alimentation (nature 60623).

- Le budget des systèmes d'information :
  Le budget des systèmes d'information est fortement impacté par la hausse des tarifs des équipements (nature 60632) et fournitures diverses telles que les cartouches d'encre (nature 6064) pour un montant de + 48 500 €. Les prestations sur logiciels (nature 6188) sont également en augmentation, maintenance comprise (nature 6156) pour 114 028 €. Globalement, le budget des systèmes d'information s'élève en fonctionnement à 1 760 427 € pour 2022, soit 315 476 € de plus qu'en 2021. Une partie de l'augmentation s'explique aussi par les droits d'utilisation de l'informatique en nuage (voir explications du chapitre 65 page 18).

- La refonte des cartes électorales en 2022 :
  Cette refonte implique l'inscription de 89 600 € (nature 6261).

- Participation auprès du CHPC pour la déclaration des naissances :
  Une nouvelle dépense de 30 000 € est inscrite (nature 6228) à destination du centre hospitalier qui enregistre les déclarations de naissance pour le compte de la ville.

- La reprise de l'organisation d'évènements en 2022 :
  Le budget fêtes et cérémonies (nature 6232) est en augmentation de 381 950 € en raison d'un budget consacré à l'évènementiel plus important en 2022. En effet, l'organisation de la Drheam Cup implique l'inscription de 360 000 € dont 260 000 € de dépenses à caractère général. Sont prévus également, un concert Tendance Ouest pour 25 000 €, mais aussi Presqu'île en fleurs pour 60 000 € qui a lieu tous les deux ans.

- La préservation des archives :
  Afin d'assainir et reconditionner une partie des documents archivés (nature 6288), une somme est inscrite à hauteur de 80 000 €.

- Le projet éducatif et social local (PESL) :
  Dans le cadre du PESL, 24 710 € sont prévus pour la réalisation d'un forum « cogitons ensemble » et 49 300 € dont 39 300 € de charges à caractère général pour des ateliers citoyens.

- Maintien du dispositif colos apprenantes :
  Suite à la mise en place du nouveau dispositif des « colos apprenantes » en soutien aux élèves pendant la crise sanitaire, une somme de 100 000 € est inscrite (nature 6188), financée à hauteur de 55 000 € par l'Etat.

- Un plan d'accompagnement d'après crise à destination des associations :
  Suite à la crise sanitaire, un plan d'accompagnement à destination des associations fait l'objet d'une inscription budgétaire à hauteur de 50 000 €. Il fait suite au fonds d'aide d'urgence budgétisé à hauteur de 300 000 € en 2021 à destination d'associations dont les ressources ont été impactées par le covid 19. Depuis,

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

plusieurs besoins différents sont apparus. Le nouveau plan d'accompagnement ne se traduit pas par des subventions versées mais par des actions destinées à aider les associations à retrouver un même niveau d'inscriptions, à accompagner les associations dans la gestion financière et administrative ou encore à favoriser le renouvellement des bénévoles.

- Le lancement de plusieurs études :

Plusieurs études vont être lancées en 2022 ce qui explique l'augmentation sur la nature 617 de 326 360 €. Il s'agit notamment de la mise en place d'un agenda 21 mais aussi d'une mission d'accompagnement au renouvellement de la concession portuaire.

De plus, conformément à la délibération 2021-260 du 3 novembre 2021 relative au parc botanique de la Roche Fauconnière et la création d'une fondation abritée par la fondation de France, sont inscrits 120 000 € afin de financer l'accompagnement permettant la recherche du premier cercle de donateurs en vue de créer la fondation ainsi que le financement de l'étude technico économique de développement du modèle de gestion du parc rénové.

2) Les charges de personnel et frais assimilés : 82,7M€

Ce chapitre, composé de la masse salariale et des frais de personnels extérieurs (comptes 62), augmente de 1,18 % de BP à BP.

Chapitre	BP 2021	BP 2022	% d'évolution de BP à BP
012 charges de personnel	81 756 845	82 718 846	1,18%

Une fois retiré le remboursement des services mutualisés et mis à disposition à la communauté d'agglomération, ce chapitre progresse de 0,87%.

	BP 2021	BP 2022	Variation en €	Variation en %
621 – Personnel extérieur	709 100	653 000	-56 100	-7,91%
633 - Charges	1 317 647	1 526 009	208 362	15,81%
641- Rémunération	56 573 533	57 150 755	577 222	1,02%
645 - Cotisations	21 805 648	22 058 785	253 137	1,16%
647-648 Autres versements et charges	1 350 917	1 330 297	-20 620	-1,53%
Total	**81 756 845**	**82 718 846**	**962 001**	**1,18%**
-Remboursement services mutualisés CAC	2 596 000	2 868 247	272 247	10,49%
Total net	**79 160 845**	**79 850 599**	**689 754**	**0,87%**

En termes de structure, les charges de personnels corrigées représentent 60,54% des dépenses réelles du budget principal.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

a) Les frais de personnels extérieurs (comptes 621) :

Les frais de personnels extérieurs diminuent de 56 100 €. Il s'agit du remboursement par la ville au CCAS ou à la communauté d'agglomération Le Cotentin des frais de personnel mis à disposition. Cette diminution est liée à un changement d'imputation. En effet, la ville rembourse à la CAC les frais de personnel et frais de fonctionnement induits par le personnel mis à disposition. Jusqu'en 2021, l'ensemble des frais (de personnel et frais de fonctionnement) étaient comptabilisés sur le compte 6216 pour 270 000 €. A compter de 2022, la part des frais de fonctionnement à hauteur de 86 000 € est imputée au compte 62871 (chapitre 011).

b) la masse salariale (chapitre 012 hors comptes 621):

Le nombre d'emplois permanents a augmenté au cours de l'année 2021. Après le confinement, le rythme des recrutements a repris sur l'année 2021 et 23 créations ont été actées lors de la restructuration de l'organigramme au 1er avril 2021. On comptabilise ainsi 1717 agents permanents rémunérés en décembre 2021.

L'évolution de la masse salariale s'explique cependant à la fois par des mesures internes et nationales.

Les mesures internes :

En 2022, les effectifs vont évoluer suite à la mise en œuvre des politiques municipales suivantes :

- Reprise en régie du Centre de santé au 1er janvier 2022 (7 ETP)
- Reprise de la gestion du restaurant administratif jusqu'alors géré par le CCAS au 1er janvier 2022 (4 ETP)
- Création d'un pôle petite enfance Agnès Varda (8 ETP prévus en création)
- Créations liées à la restructuration de l'organigramme en année pleine

Aussi, l'ensemble de ces mouvements et créations repris en année pleine sur le budget 2022 est estimé à près de 2,5 millions d'euros.

La pyramide des âges de la collectivité présente une part des plus de 60 ans représentant 7,45 % des effectifs permanents au 31 décembre 2020. Ainsi, 59 agents ont fait valoir leur droit de départ en retraite au cours de l'année 2020. La structure des effectifs évolue sous l'effet des évolutions de carrières (avancements d'échelons et de grades) résumé sous l'appellation « GVT » (Glissement vieillesse technicité).

Pour 2022, une progression de près de 800 000 € correspondant à 1% du réalisé estimé de l'année N-1, est attendue.

En 2022, la masse salariale sera également impactée par l'augmentation du versement transport, passé de 1% à 1,5 % au 1er juillet 2021 pour un coût de plus de 140 000 € en année pleine répercuté sur le compte 6331.

La masse salariale sera également impactée par l'ouverture de la possibilité du paiement des jours épargnés par les agents sur leur compte épargne temps. A cet effet, près de 270 000 € sont budgétés sur le compte 64118 notamment et dans une moindre mesure sur le compte 64138.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

Les mesures nationales :

- Prévision du relèvement du SMIC,
- Révision des échelles C1 et C2 de rémunération pour les catégories C,
- Répercussion en année pleine de l'ajout de points d'indice à certains agents de catégorie C au 1er avril 2021,

Le coût de ces mesures est estimé à plus de 380 000 €

Ainsi, la masse salariale (chapitre 012) inscrite au budget prévisionnel augmente de 1,18%, passant de 81,7 M€ au BP 2021 à 82,7 M€ au BP 2022.

3) Les atténuations de produits marquées par l'augmentation du prélèvement du FPIC : 1,01M€

Ce chapitre comporte les remboursements de fiscalité pour 80 000 € et surtout le prélèvement au titre du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, nature 739223) qui augmente de 20 000 € pour atteindre 920 000 €.

Chapitre	BP 2021	BP 2022	% d'évolution de BP à BP
014 atténuations de produits	990 000	1 012 500	2,27%

4) Les charges de gestion courante : Poursuivre le soutien exceptionnel au monde associatif : 15,8 M€

Ce chapitre comporte notamment les subventions et les participations versées aux associations ainsi qu'au CCAS, les indemnités et charges afférentes aux élus. Ce chapitre est en diminution de 256 141 € soit - 1,59%.

Chapitre	BP 2021	BP 2022	% d'évolution de BP à BP
65 - Autres charges de gestion courante	16 105 469	15 849 328	-1,59%
Dont subventions Covid	300 000	0	-100%
autres charges hors subventions liées au Covid	15 805 469	15 849 328	+0,28%

Si on ne tient pas compte de l'effet covid et des 300 000 € de subventions exceptionnelles prévues en 2021 pour les associations en raison de la crise sanitaire, ce chapitre augmente légèrement de +0,28% :

Les droits d'utilisation de l'informatique en nuage (nature 6512):
On retrouve sur le chapitre 65 les crédits nécessaires aux solutions informatiques dites en nuage, nature 6512. Cette imputation n'existait pas avant janvier 2021, il n'y avait donc pas de crédits au BP 2021 à cet effet. Les dépenses étaient auparavant imputées en

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

investissement au compte 2051. Suite à des changements de l'instruction comptable M14, elles doivent figurer au compte 6512, donc en fonctionnement ce qui explique l'augmentation de 123 680 € sur ce compte.

Les admissions en non valeur (nature 6541):
Les crédits affectés aux admissions en non valeurs diminuent de 120 000 € afin de s'ajuster aux prévisions transmises par la Trésorerie Municipale.

La subvention versée au CCAS (centre communal d'action sociale) (nature 657362):
Elle s'élève à 5 592 721 € et progresse de 70 721 €. Cette augmentation vient compenser la prise en charge par le CCAS de la gratuité des transports pour les personnes sans ressources, ainsi que le transfert au CCAS de dépenses assumées jusqu'en 2021 par certaines communes déléguées (repas et animations seniors notamment).

La subvention versée par la ville représente 31,43 % du budget de fonctionnement du CCAS. En effet, le budget principal du CCAS s'élève à 17 794 771 € en fonctionnement. Le budget général du CCAS comprenant le budget principal et les 11 budgets annexes atteint 31,6 M€ en fonctionnement.
Le budget principal est composé des crédits alloués à la politique d'action sociale du CCAS (coordination des dispositifs d'aide et de secours à destination des personnes en situation de précarité et de grande précarité, coordination des dispositifs d'insertion et des dispositifs d'accompagnement social au logement). On y retrouve également les subventions aux budgets annexes nécessaires pour équilibrer les résidences autonomies, le service d'aide à domicile ou encore les EHPAD. En effet, le budget du CCAS est composé de 11 budgets annexes dont les crédits sont répartis de la manière suivante par budget :

	Section d'exploitation	Section d'investissement	TOTAL
Aide à domicile	**2 642 190**	**16 507**	**2 658 697**
Total résidences autonomie	**3 191 330**	**94 188**	**3 285 518**
RA du Vieux Château	639 440	20 139	659 579
RA des Roquettes	570 500	18 582	589 082
RA Les Myosotis	658 530	16 557	675 087
RA La Noé	728 410	26 312	754 722
RA La Chancelière	321 610	7 281	328 891
RA La Chênaie	272 840	5 317	278 157
Accueil de jour	**162 255**	**3 725**	**165 980**
Total EHPAD	**7 902 534**	**114 980**	**8 017 514**
EHPAD Bérégovoy	2 611 494	50 000	2 661 494
EHPAD La Quincampoise	3 655 276	37 160	3 692 436
EHPAD La Sérénité	1 635 764	27 820	1 663 584
TOTAL	**13 898 309**	**229 400**	**14 127 709**

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

Le centre de santé Brès-Croizat (nature 657363) :

En 2021, le centre de santé était géré par une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif). Pour soutenir le fonctionnement de ce dernier, la ville avait prévu une subvention de 200 000 € (nature 6574, subventions aux personnes de droit privé). Au 1er janvier 2022, le centre de santé devient municipal et géré sur un budget annexe de la Ville. Afin d'équilibrer le budget annexe dans son fonctionnement, le budget principal prévoit une subvention de 98 800 € (nature 657363, subventions aux établissements et services rattachés à caractère administratif).

La subvention à Ports de Normandie (nature 65737).
En 2020, une nouvelle convention a été signée avec Ports de Normandie pour l'exploitation de la passerelle Michel Legrand. L'application des termes de cette convention entraine une augmentation de la subvention à verser de 35 780 €, notamment en raison du coût de l'assurance. Cela porte la subvention globale prévisionnelle à 92 780 €.

La subvention à la CAF pour les établissements cogérés (nature 65738) :
La crèche Charcot-Spanel n'est plus cogérée avec la Caf ce qui implique une diminution de la subvention à verser de 27 667 € pour un montant total de 210 000 €.

Les subventions versées aux personnes de droit privé dont les associations (nature 6574) :
Conformément aux orientations budgétaires, l'engagement envers le monde associatif demeure une priorité. Le montant des subventions aux associations et autres personnes de droit privé (nature 6574) s'élève à 6 720 073 €. Le détail des subventions figure en annexe dans la maquette du BP 2022 (Annexe B1.7, subventions versées dans le cadre du vote du budget, page 136)
Le montant global prévu au compte 6574 affiche une diminution de 433 002 € mais n'impacte pas le tissu associatif. En effet, la baisse correspond à l'inscription en 2021 du fonds Covid pour 300 000 € non renouvelé en 2022 sous forme de subvention. 50 000 € sont en effet inscrits en 2022 pour un plan d'accompagnement dédié aux associations mais sous forme de prestations au chapitre 011. D'autre part, en 2021 était inscrit au compte 6574 un montant de 222 222 € pour l'organisation de la Fastnet, seuls 111 111 € sont prévus en 2022. Par ailleurs, plusieurs subventions non prévues en 2021 en raison de la crise sont à nouveau inscrites en 2022.

5) Des charges financières en diminution : 0,7M€

Les charges financières diminuent de 6,31 % soit - 45 533 €.

Chapitre	BP 2021	BP 2022	% d'évolution de BP à BP
66 Charges financières	721 892 €	676 359 €	-6,31%

Le désendettement de la ville ainsi que le maintien des taux à un niveau historiquement bas continuent d'avoir des conséquences positives pour le budget 2022.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

6) Les charges exceptionnelles : 0,4M€

Ce chapitre enregistre une diminution de 127 313 €.

Chapitre	BP 2021	BP 2022	% d'évolution de BP à BP
67 Charges exceptionnelles	626 956	499 643	-20,31%
Dont dépenses covid	264 667	50 000	-81,11%
Total dépenses hors covid	*362 289*	*449 643*	*24,11%*

En 2021, des dépenses exceptionnelles en lien avec la crise sanitaire avaient été prévues à hauteur de 264 667 €. Il s'agissait de pouvoir rembourser les usagers des services municipaux des recettes versées alors que les structures étaient fermées en raison du covid (piscines, espace Buisson etc..). Ces dépenses ne sont réinscrites en 2022 qu'à hauteur de 50 000 €. Par ailleurs la subvention d'équilibre prévue pour le budget annexe des parkings est en augmentation de 103 723 € afin de faire face à l'augmentation des dépenses telles que les fluides ou la hausse naturelle de la masse salariale. D'autre part, ce budget enregistre une diminution des recettes de 50 000 € liée aux travaux du parking Notre-Dame.

C) Les soldes intermédiaires de gestion

Le niveau de l'épargne est déterminant dans l'appréciation de la qualité des équilibres du budget. Son intérêt réside avant tout dans sa capacité à assurer le remboursement de la dette et à participer à l'autofinancement de la section d'investissement.

En 2021, on avait constaté une diminution sensible des soldes intermédiaires de gestion en raison de l'impact de la crise sanitaire et les mesures ponctuelles de ce début de mandat pour y faire face.

L'évolution de la chaîne du financement se présente ainsi :

	BP 2021	BP 2022	Evolution en €	% d'évolution
Recettes réelles de fonctionnement	141 539 983	145 224 743	3 684 760	2,60%
- Dépenses réelles de fonct. (Hors c/66)	129 459 957	131 222 711	1 762 754	1,36%
= Epargne de gestion	**12 080 026**	**14 002 032**	**1 922 006**	**15,91%**
- charges financières	721 892	676 359	- 45 533	-6,31%
= Epargne brute	**11 358 134**	**13 325 673**	**1 967 539**	**17,32%**
- amortissement net du capital de la dette	7 897 640	8 215 003	317 363	4,02%
dont remboursement anticipé (RA)	*3 500 000*	*3 500 000*	-	0,00%
Epargne nette	**3 460 494**	**5 110 670**	**1 650 176**	**47,69%**
Epargne nette corrigée (hors RA)	**6 960 494**	**8 610 670**	**1 650 176**	**23,71%**
Epargne nette hors RA et hors effet COVID	**8 314 816**	**8 840 670**	**+ 525 854**	**+ 6,32%**

L'épargne nette prévisionnelle, demeure à un niveau satisfaisant (5 110 670 €) pour assurer l'équilibre prévisionnel du budget primitif. Après neutralisation des écritures

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

propres à la gestion de la dette, l'épargne nette corrigée atteint 8,6 millions d'euros en augmentation de 23,71% par rapport au budget précédent. Cette augmentation est en grande partie liée à une diminution des dépenses inscrites en lien avec la crise sanitaire. En effet, en 2021 l'effet covid provoquait un impact négatif sur l'épargne nette de 1 354 322 € contre 230 000 € en 2022. Ainsi, après correction de l'effet covid sur l'épargne nette, cette dernière augmente de 6,32%. L'épargne nette retrouve ainsi son niveau de 2020.

La qualité structurelle du niveau des épargnes assure cependant un financement équilibré de la section d'investissement et autorise l'inscription d'un emprunt prévisionnel d'équilibre qui fera l'objet d'ajustement à la baisse à l'occasion du budget supplémentaire et de la reprise des résultats de l'exercice 2021.

II. La section d'investissement : 82,5 millions d'euros

La section d'investissement s'équilibre, tous mouvements confondus à 82 506 736,88 €. Les recettes réelles d'investissement atteignent 64 491 063,88 € et les recettes d'ordre s'élèvent à 18 015 673 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 77 816 736,88 € dont 8 502 892 € de dépenses financières relatives au remboursement du capital de la dette. Les dépenses d'ordre atteignent quant à elles 4 690 000 €.

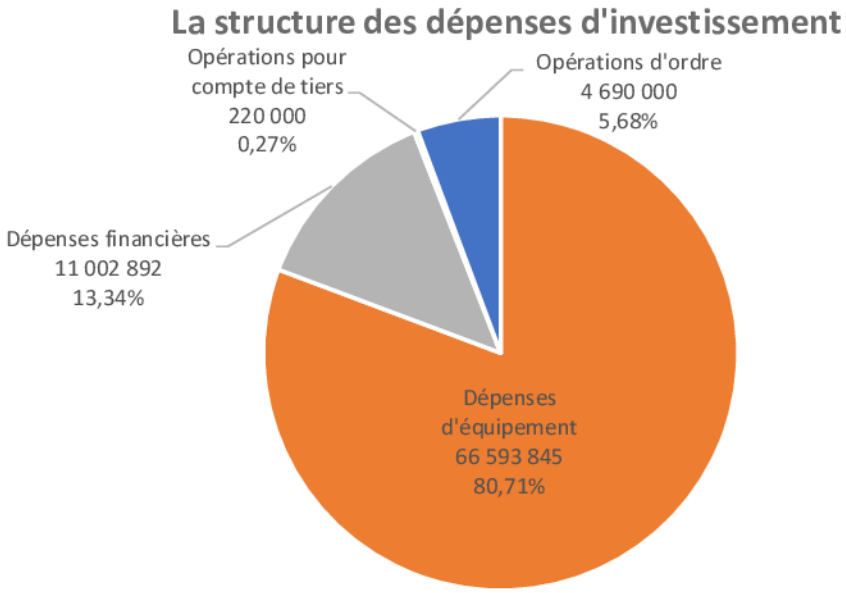

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

A) Un programme d'investissement dynamique

Le budget principal présente 66 593 845 € de dépenses d'équipement.

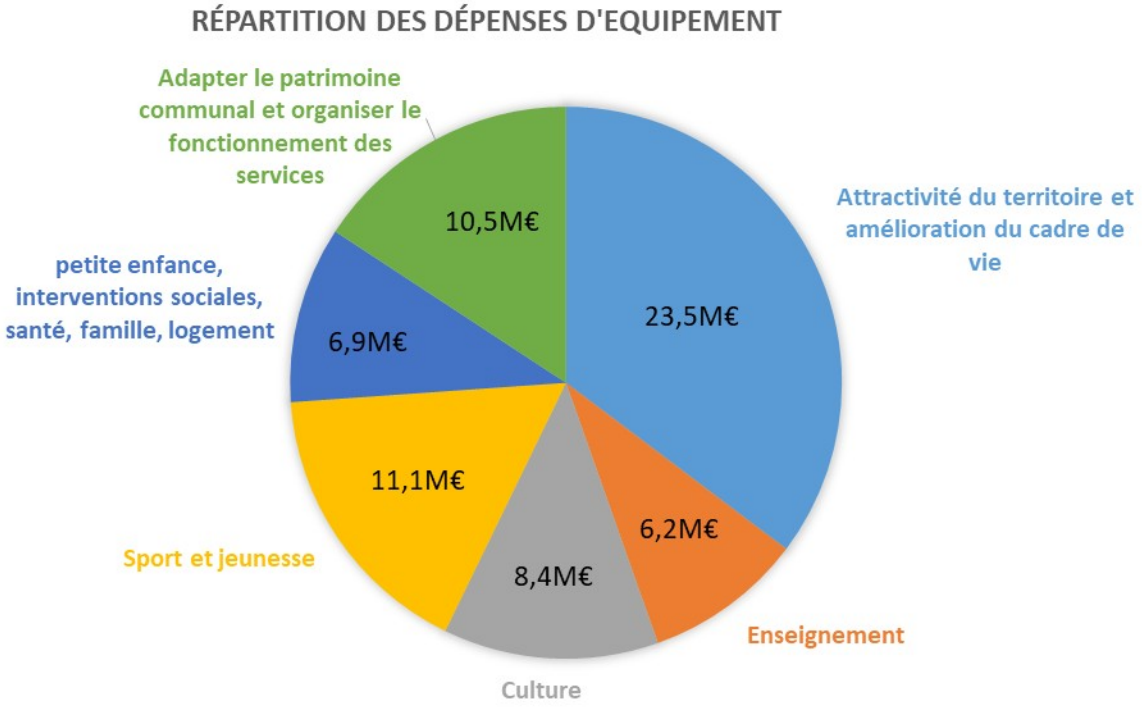

1) Des investissements favorisant l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie : 23,5M€

Ce chapitre désigne les investissements dédiés aux opérations d'aménagement urbain, à l'environnement, aux dépenses pour le développement de l'attractivité du territoire et du cadre de vie, dont notamment :

- ✓ 5 448 020 € d'aménagement de voiries (travaux de voirie, mobilier urbain, véhicules, réparation d'ouvrages d'art)
- ✓ 4 306 783 € d'acquisitions foncières et acquisitions et restauration immobilière
- ✓ 4 060 860 € d'études et d'aménagements paysagers (aménagements divers, aires de jeux, fleurissement, propreté urbaine, acquisition de matériel et véhicules)
- ✓ 2 737 880 € d'aménagement pour le secteur de la place Jean Moulin
- ✓ 2 082 840 €, aménagement de parkings (dont 800 000 € pour Nordez et 909 840 € pour le parking Notre Dame)
- ✓ 1 566 000 € d'études et travaux d'éclairage public
- ✓ 798 500 € pour l'acquisition de matériel et des travaux pour les cimetières
- ✓ 507 910 € pour la rénovation du plateau piétonnier
- ✓ 500 000 € pour les mobilités douces
- ✓ 290 000 € pour la voie du Homet
- ✓ 125 000 € de subventions pour les ravalements de vitrines et façades ainsi que le remplacement du mobilier de terrasses
- ✓ 100 000 € de travaux pointe de Querqueville
- ✓ 100 000 € pour une étude de programmation centre historique
- ✓ 100 000 € pour le quartier des Eglantines
- ✓ 100 000 € pour l'aménagement de Collignon
- ✓ 94 070 € pour l'implantation de bornes de recharges électriques

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

- ✓ 61 753 € pour l'entretien des chemins ruraux dans les espaces naturels
- ✓ 33 000 € pour le parc de la Roche Fauconnière (équipements et sécurisation du site)
- ✓ 15 000 € d'éco-compteurs de flux dans le centre-ville

2) Des investissements permettant d'assurer un meilleur service public de proximité : 32,6M€

Les investissements décrits ci-dessous visent à améliorer les équipements à portée culturelle, sportive, éducative, familiale et sociale.

a) L'enseignement : 6 271 772 €

Sont notamment prévus au titre de l'enseignement :

- ✓ 1 385 000 € pour l'école Noblet
- ✓ 1 160 150 € pour l'école Mitterrand
- ✓ 2 611 372 € pour des travaux dans les autres écoles et restaurants scolaires (dont travaux de rénovation, de sécurisation, d'accessibilité, travaux numériques ou encore d'aménagements de jeux dans les écoles)
- ✓ 427 000 € pour la mise en œuvre du schéma directeur des travaux dans les écoles
- ✓ 433 870 € de matériel et mobilier dans les écoles, les restaurants scolaires et la cuisine centrale
- ✓ 170 380 € pour le développement du numérique dans les écoles
- ✓ 84 000 € pour la cuisine centrale

b) La petite enfance 2 376 730 €

- ✓ 1 514 820 € pour les travaux du Pôle petite enfance Agnès Varda
- ✓ 278 500 € pour le mobilier et matériel du pôle petite enfance
- ✓ 404 500 € pour les travaux des autres crèches, RAM, ludothèques
- ✓ 100 000 € de subvention pour participer à la construction d'une crèche sur la base navale
- ✓ 78 910 € d'acquisition de mobilier et matériel pour les crèches, RAM, ludothèques

c) La santé et les interventions sociales : 3 679 100 €

- ✓ 2 868 000 € pour la rénovation du centre social La Mosaïque
- ✓ 350 000 € de travaux à la cuisine Ile de France pour les restaurants du coeur
- ✓ 300 000 € de travaux sur divers bâtiments
- ✓ 100 000 € de travaux dans les EHPAD
- ✓ 46 100 € de matériel et mobilier pour les maisons de quartiers et autres structures à caractère socio-culturel
- ✓ 15 000 € pour des défibrillateurs

d) La politique culturelle et cultuelle 8 416 950 €

Sont notamment budgétés dans le cadre de la politique culturelle :

- ✓ 4 422 000 € pour la rénovation du théâtre de la Butte
- ✓ 2 300 000 € pour la rénovation de la salle Imagin'art
- ✓ 500 000 € pour la rénovation du chalutier le Jacques Louise
- ✓ 328 660 € de travaux pour les autres bâtiments culturels
- ✓ 182 675 € pour les musées pour l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art et l'étude d'un parcours piétonnier.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

- ✓ 170 000 € de travaux au château des Ravalet et Abbaye du Vœu
- ✓ 129 515 € pour la rénovation de la façade du théâtre à l'Italienne
- ✓ 114 000 € pour l'achat d'œuvres, de matériel et de mobilier
- ✓ 80 000 € pour les serres du Parc Emmanuel Liais
- ✓ 60 000 € pour les travaux dans les édifices cultuels
- ✓ 57 100 € pour la lecture publique (restauration et inventaire de fonds patrimoniaux, collections, matériels et mobilier)
- ✓ 48 000 € pour les travaux d'aménagement de la salle d'histoire du fort du Roule
- ✓ 25 000 € pour l'acquisition d'instruments de musique et mobilier pour le conservatoire

e) Le sport et la jeunesse : 11 160 240 €

Sont prévus dans le cadre de la politique sportive et la jeunesse:

Pour les stades, gymnases, base nautique, terrains multisports, skate parcs:

- ✓ 3 901 968 € pour le palais des sports Chantereyne
- ✓ 2 058 000 € pour le COSEC de la Saillanderie
- ✓ 1 987 902 € de travaux, matériels et mobiliers pour les stades et gymnases, terrains multisports et bases nautiques
- ✓ 1 000 000 € pour le complexe Jaurès
- ✓ 671 541 € pour le site de la Polle / les Fourches
- ✓ 250 000 € pour le gymnase de la Gamacherie
- ✓ 190 000 € pour la réhabilitation de la salle Nordez
- ✓ 150 000 € pour les locaux du RCCH
- ✓ 100 000 € d'arrosage automatique du terrain de football Bocher
- ✓ 50 000 € pour un skate park sur le territoire de Tourlaville

Pour les piscines :

- ✓ 171 350 € pour les piscines de Cherbourg-Octeville
- ✓ 135 690 € pour le centre aquatique de la Saline
- ✓ 25 500 € pour la piscine de Collignon

Pour les structures jeunesse :

- ✓ 276 187 € pour le CLSH le Becquet
- ✓ 192 102 € de travaux, mobilier et matériel pour les autres structures jeunesse

3) Des investissements visant à préserver et adapter le patrimoine communal et organiser le fonctionnement des services : 10,5 M€

Il s'agit ici de toutes les dépenses d'investissement qui ont pour objectifs d'entretenir les biens immobiliers de la commune de Cherbourg-en-Cotentin et permettre le bon fonctionnement des services. Sont notamment prévus :

- ✓ 4 181 282 € de travaux dans divers bâtiments (travaux de mise en sécurité et d'accessibilité, travaux dans les mairies, les salles communales…)
- ✓ 1 788 984 € d'attributions de compensation versées à l'agglomération Le Cotentin
- ✓ 505 200 € de matériels et mobiliers pour les services et frais d'insertion pour les marchés publics
- ✓ 945 809 € de travaux d'économies d'énergie
- ✓ 907 100 € de logiciels, prestations et matériels informatiques

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

- ✓ 200 000 € pour la rénovation des sanitaires publics
- ✓ 40 000 € pour de la vidéo protection

Le renouvellement de matériel et de véhicules sont prévus :

- ✓ 1 712 761 € de véhicules
- ✓ 88 000 € d'équipements pour l'atelier mécanique

B) Le financement prévisionnel de l'investissement

Le financement des dépenses de la section d'investissement (66 593 845 € de dépenses) se décline ainsi :

	Dépenses réelles	Recettes réelles
Total dépenses d'équipement	66 593 845	
Total des dépenses financières hors dette	2 500 000	
Subventions d'investissement		641 247
Cessions		677 757
Emprunt d'équilibre		57 814 171
Dotations et fonds de concours		3 850 000
Créances sur concessionnaires		1 000 000
Epargne nette		5 110 670
Total	**69 093 845**	**69 093 845**

Le financement de l'investissement est assuré majoritairement par l'emprunt d'équilibre prévisionnel. Cependant de nouvelles recettes seront inscrites en cours d'année et viendront diminuer la part de l'emprunt d'équilibre.

A ce titre, le résultat cumulé de l'exercice 2021 s'élève à 38 millions d'euros. 13 millions viendront financer les investissements reportés, et 25 millions atténueront significativement les 57,8 M€ d'emprunt d'équilibre prévisionnel.

Par ailleurs, par mesure de prudence et de sincérité des équilibres prévisionnels, les subventions d'investissement sont inscrites au fur et à mesure des notifications. Le décalage des cofinancements attendus de nos partenaires à travers les politiques d'aides contractuelles (Europe, Etat, Région, Département, Agglomération Le Cotentin, CAF …) nécessitera des ajustements en cours d'année, au fur et à mesure de la confirmation officielle des subventions attendues. A titre d'information, le montant total des subventions perçues en 2021 s'élève à 4 727 637 €.

Les dotations et fonds de concours (FCTVA et taxe d'aménagement) seront ajustés en cours d'année en fonction du montant réalisé.

C) L'encours de la dette du budget principal reconstitué

Cherbourg-en-Cotentin figure parmi les communes les plus faiblement endettées de sa strate de population (75 000 – 99 999 habitants).

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

En 2020, l'encours par habitant du budget principal s'établissait à 546 euros quand la moyenne se situe à 1 582 euros.

Ce faible endettement est confirmé par un autre indicateur, la capacité de désendettement. Le ratio, rapportant le stock de la dette à l'épargne brute, s'élevait à 2 (ans) en 2020.

Conformément à la stratégie d'endettement adoptée pour le mandat, en lien avec la prospective financière, l'objectif est de reconstituer progressivement un encours de la dette, afin de créer à moyen et à long terme un renouvellement cyclique de marges financières, destiné au financement des futurs investissements. Cette reconstitution de l'encours demeure opportune dans un contexte de taux d'intérêts historiquement bas.

Ainsi, après une baisse continue de l'encours de la dette depuis la création de la commune nouvelle en 2016, deux emprunts portant sur 10 000 000 et 9 000 000 euros sur 15 ans ont été contractés en septembre 2021, à des taux fixes de 0,54% et 0,50%. Le premier de 10 000 000 euros souscrit auprès de l'Agence France Locale a été mobilisé en fin d'année 2021 pour un début d'amortissement en 2022. Le second contracté auprès du Crédit Coopératif sera mobilisé en fin d'année 2022 pour un début d'amortissement en 2023.

Malgré ce nouvel emprunt de 10 millions et un tirage de fin d'année de 3,5 M€, l'extinction de la dette du budget principal demeure rapide.

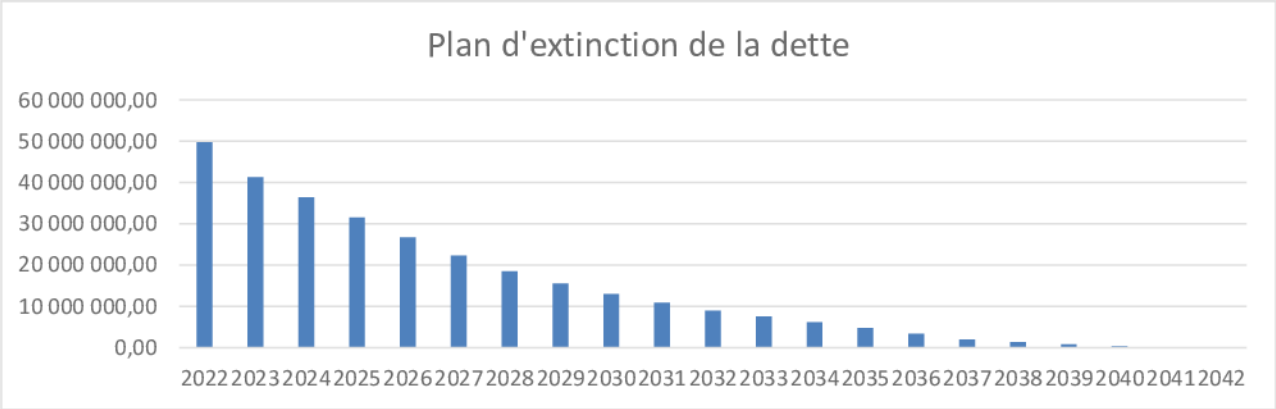

Ainsi, au 1er janvier 2022, le stock de la dette brute de Cherbourg-en-Cotentin atteint 50 207 928 euros, dont 2 681 847 euros de dette récupérable auprès de la communauté d'agglomération du Cotentin, liée aux compétences économiques, transports, déchets ménagers, prises par cette dernière en 2017 et 2018.

La dette propre municipale du budget principal s'établit à 47 116 805 euros au 1er janvier 2022, en hausse de 13,5% (+5,6 M€) par rapport à 2021.

€	Encours au 01/01/2021	Encours au 01/01/2022	Var. €	Var. %
Dette brute	44 478 840,50	49 798 651,52	5 319 811,02	11,96%
Dette récupérable	2 965 994,95	2 681 846,73	-284 148,22	-9,58%
Dette propre budget principal	41 512 845,55	47 116 804,79	5 603 959,24	13,50%

Le taux moyen reflète la qualité budgétaire de la dette sur l'exercice. S'élevant à 1,04% en 2022, il est l'un des plus bas des communes de la strate.

La dette est saine et désormais majoritairement à taux fixe, à hauteur de 59%, et à 28% sur Livret A et LEP et 13% indexés sur les taux monétaires courants.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

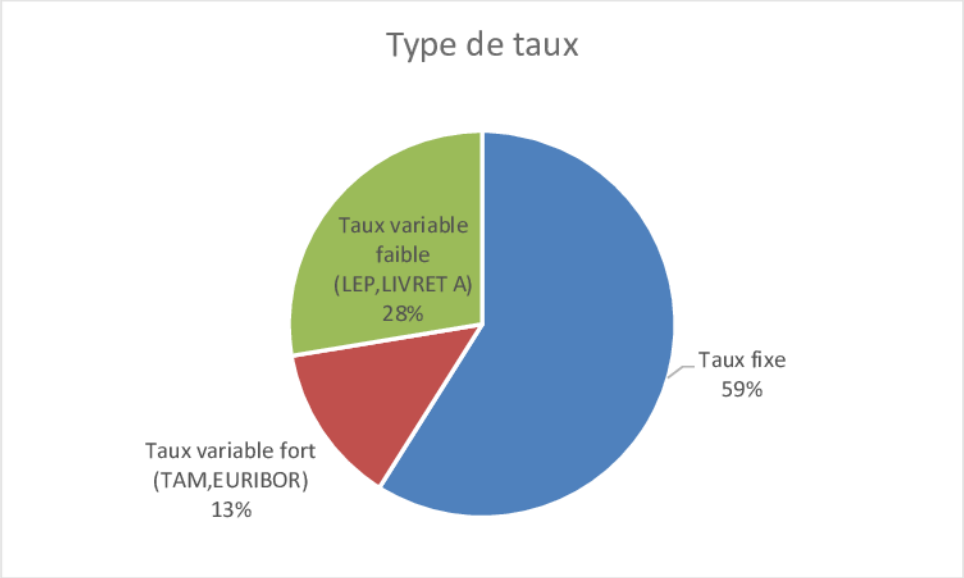

Au regard de la charte Gissler, la dette est entièrement sécurisée, avec 100 % de 1A, c'est-à-dire des emprunts à taux fixe (y compris les swaps) ou à taux variable.

Pour l'exercice 2022, l'annuité nette prévisionnelle du budget principal s'élève à 8 929 457 €, en progression de 3,3 % (+ 281 441 €) par rapport à 2021.

	BP 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
Capital	8 181 790	8 501 392	319 602	3,9%
Intérêts (yc icne et swaps nets)	697 165	656 284	-40 881	-5,9%
Annuité brute	8 878 955	9 157 676	278 721	3,1%
			0	
Annuité récupérée CAC	313 655	310 935	-2 720	-0,9%
			0	
Annuité nette	**8 565 300**	**8 846 741**	**281 441**	**3,3%**

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

Les budgets annexes

I. Le budget annexe Camping de la Saline

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 160 455 € en section de fonctionnement et à 20 155 € en section d'investissement.

A) La section de fonctionnement

Les dépenses réelles d'exploitation sont stables et se chiffrent à 142 071 €.

		BP 2021	BP 2022	% d'évolution
011	Charges à caractère général	61 935	66 037	6,62%
012	Charges de personnel	68 200	65 000	-4,69%
65	Charges de gestion courante	5 500	5 505	0,09%
67	Charges exceptionnelles	1 036	850	-17,95%
69	Impôts sur les bénéfices	4 679	4 679	0,00%
Total dépenses réelles d'exploitation		**141 350**	**142 071**	**0,51%**

Les charges à caractère général augmentent de 4 102 € afin d'ajuster les prévisions de fournitures diverses nécessaires à l'entretien du camping.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 160 000 €.

		BP 2021	BP 2022	% d'évolution
70	Vente de produits et services	154 779	155 000	0,14%
75	Produits de gestion courante	4 500	5 000	11,11%
Total recettes réelles d'exploitation		**159 279**	**160 000**	**0,45%**

Les recettes proviennent des redevances des usagers (chapitre 70) et de l'encaissement de la taxe de séjour (chapitre 75), cette dernière étant entièrement reversée à la SPL tourisme (chapitre 65).

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

B) Les soldes intermédiaires de gestion

Compte tenu des éléments ci-dessus, l'épargne nette s'établit à 17 929 €.

	BP 2021	BP 2022	% d'évolution
Epargne de gestion	**17 929**	**17 929**	**0,00%**
- intérêts	-	-	
Epargne brute	**17 929**	**17 929**	**0,00%**
- amortissement du capital de la dette	0	0	
Epargne nette	**17 929**	**17 929**	**0,00%**

C) La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 19 700 €.

Les dotations aux amortissements permettent de financer la quasi-totalité des dépenses d'investissement. Un emprunt d'équilibre est inscrit à hauteur de 1 771 €. Il sera annulé au moment de la reprise des excédents antérieurs au budget supplémentaire.

II. Le budget annexe Panneaux photovoltaïques

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 110 375 € en section de fonctionnement et à 77 602 € en section d'investissement.

A) La section de fonctionnement

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 32 773 €. Elles diminuent légèrement de 1 170 € soit – 3,45 %.

		BP 2021	BP 2022	% d'évolution
011	Charges à caractère général	13 969	10 000	-28,41%
012	Charges de personnel	2 500	2 500	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	50	50	0,00%
66	Charges financières	3 196	5 995	87,58%
67	Charges exceptionnelles	1 000	1 000	0,00%
69	Impôts sur les sociétés	13 228	13 228	0,00%
Total dépenses réelles d'exploitation		**33 943**	**32 773**	**-3,45%**

On constate une légère augmentation des taux d'intérêts (chapitre 66) en raison de la révision des taux fixes à chaque période de trois ans. Le taux est passé de 0,5% à 1,5%.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

Le virement à la section d'investissement s'élève à 27 340 €

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 110 000 €.

		BP 2021	BP 2022	% d'évolution
70	Vente de produits et services	105 000	110 000	4,76%
Total recettes réelles d'exploitation		**105 000**	**110 000**	**4,76%**

Les recettes proviennent de la vente de l'électricité à EDF produite par la centrale photovoltaïque.

B) Les soldes intermédiaires de gestion :

	BP 2021	BP 2022	% d'évolution
Epargne de gestion	**74 253**	**83 222**	**12,08%**
- intérêts	3 196	5 995	87,58%
Epargne brute	**71 057**	**77 227**	**8,68%**
- amortissement du capital de la dette	74 313	76 721	3,24%
Epargne nette	**-3 256**	**506**	**115,54%**

L'épargne nette est de nouveau positive et vient financer le remboursement de la dette en capital.

C) La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 77 227 € et correspondent au remboursement du capital de l'emprunt pour 76 721 € et pour 506 € à de l'acquisition de matériel.

D) La dette du budget panneaux photovoltaïques

Sans emprunts nouveaux, l'encours de ce budget atteint 409 277 € au 1er janvier 2022, en recul de 15,37% par rapport à 2021.

€	Encours au 01/01/2021	Encours au 01/01/2022	Var. €	Var. %
Dette budget panneaux photovoltaïques	483 589,90	409 277,33	-74 312,57	-15,37%

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

L'encours est constitué d'un seul emprunt, dont les caractéristiques les suivantes :

- Taux moyen : 1,54%
- Durée résiduelle : 4 ans et 10 mois
- Charte Gissler : 1A
- Indice : taux fixe (réactualisé tous les 3 ans).

L'annuité prévisionnelle est prévue à hauteur de 82 716 €, en hausse de 5 207 € par rapport à 2021 en raison d'un amortissement progressif du capital de l'emprunt et d'une révision du taux fixe.

	BP 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
Capital	74 313	76 721	2 408	3,2%
Intérêts (yc icne)	3 196	5 995	2 799	87,6%
Annuité	**77 509**	**82 716**	**5 207**	**6,7%**

III. Le budget annexe creusement de fosses

Ce budget enregistre, suite à la fin du monopole communal du service extérieur des pompes funèbres (loi n° 93-23 du 8 janvier 1993), les recettes des activités funéraires (creusement des tombes en pleine terre notamment).

Ce budget s'équilibre par des dépenses de personnel et charges exceptionnelles équivalentes aux recettes (frais de personnel remboursés au budget principal).

Il ne possède pas de section d'investissement ni d'endettement.

	BP 2021	BP 2022	% d'évolution
012 - Charges de personnel	31 000	30 000	-3,23%
67 – Charges exceptionnelles	0	1 000	
Total des charges d'exploitation	**31 000**	**31 000**	**0,00%**

Les crédits inscrits cette année au chapitre 67 à hauteur de 1 000 € sont nécessaires pour faire face à d'éventuelles annulations de titres sur exercice antérieurs.

	BP 2021	BP 2022	% d'évolution
70 – Vente de produits et de marchandises	31 000	31 000	0,00%
Total des recettes réelles d'exploitation	**31 000**	**31 000**	**0,00%**

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

IV. Le budget annexe port de plaisance

Le port de plaisance appartient à Ports de Normandie. La ville est concessionnaire, le contrat de concession s'achève en 2023.

Le budget du port de plaisance s'équilibre, tous mouvements confondus, à 2 730 762 € en section d'exploitation et à 663 181 € en section d'investissement.

A) La section de fonctionnement :

1) Les charges d'exploitation : 2 149 031€

Elles enregistrent une augmentation de 1,17 % soit 24 888 €.

		BP 2021	BP 2022	% d'évolution
011	Charges à caractère général	1 226 457	1 268 538	3,43%
012	Charges de personnel	782 800	802 800	2,55%
65	Charges de gestion courante	21 500	21 000	-2,33%
66	Charges financières	500	500	0,00%
67	Charges exceptionnelles	82 886	42 193	-49,10%
69	Impôts des sociétés	10 000	14 000	40,00%
Total dépenses réelles d'exploitation		**2 124 143**	**2 149 031**	**1,17%**

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont en augmentation de 3,43 % soit 42 081 € :

- Augmentation du coût des énergies de 16 700 € (eau, électricité, gaz, nature 6061).
- Augmentation de 4 000 € de la redevance versée à Ports de Normandie dans le cadre de la concession (nature 6132). Cette redevance s'élève à près de 195 000 € par an.
- Suite à une étude menée en partenariat avec Ports de Normandie, des études individuelles sont à engager par chaque port afin de définir les perspectives de développement de la plaisance. Cela nécessite l'inscription de 12 000 € (nature 617).
- 6 000 € supplémentaires sont inscrits pour le paiement des taxes foncières.

Les charges de personnel sont en hausse de 2,55 %, soit + 20 000 €.

Les charges de personnel suivent les évolutions telles qu'elles sont présentées pour le budget principal de la ville : GVT (glissement vieillesse technicité), versement transport,

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

relèvement du SMIC, révision des échelles C1 et C2 de rémunération pour les catégories C, répercussion en année pleine de l'ajout de points d'indice à certains agents de catégorie C au 1er avril 2021, monétisation du compte épargne temps.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) restent stables à 21 000 €.

L'inscription au titre des impôts sur les sociétés (chapitre 69) augmente de 4 000 € en raison de la hausse du résultat attendu sur 2022.

Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) diminuent de 40 693 € en raison de la fin du dispositif mis en place en 2021 relatif à l'exonération accordée aux amodiataires et professionnels soumis à fermeture administrative ou dans l'impossibilité de pratiquer leurs activités à cause de la crise sanitaire (activités de restauration et de location de bateaux).

2) Les ressources d'exploitation : 2 522 081 €

Les ressources d'exploitation sont prévues en augmentation de 0,14 % soit 3 616 €

		BP 2021	BP 2022	% d'évolution
70	Vente de produits et services	2 408 451	2 432 081	0,98%
013	Atténuation de charges	4 000	4 000	0,00%
75	Produits de gestion courante	36 520	33 000	-9,64%
77	Produits exceptionnels	69 494	53 000	-23,73%
Total recettes réelles d'exploitation		**2 518 465**	**2 522 081**	**0,14%**

Les recettes d'exploitation du port de plaisance sont estimées à 2 432 081 € (chapitre 70), en augmentation de 23 630 € soit + 0,98 % , elles comprennent principalement :

- la location d'anneaux (résidents, visiteurs dont forfaits de stationnement longue durée) qui représente 77,6% du chiffre d'affaires
- la vente de carburant (10,3% du chiffre d'affaires)
- les manutentions de grutages (4,4% du chiffre d'affaires)
- les amodiations (4,9% du chiffre d'affaires).

Les prévisions intègrent une hausse des tarifs de 1,2 % au 1er janvier 2022 et les hypothèses suivantes :

- taux de remplissage des places annuelles qui se maintient à 100% ;
- devant l'incertitude liée à la fréquentation visiteurs pour cette saison qui pourrait être encore impactée dans une certaine mesure par la crise sanitaire, la prévision de chiffre d'affaires est inscrite à hauteur de 250 000 €, soit un maintien de la prévision du BP 2021 (qui n'a pas été atteint au réel).
- Hausse du chiffre d'affaires généré par les redevances d'amodiation en raison de la création d'une facturation des espaces extérieurs amodiés.

Les autres recettes d'exploitation (produits de gestion courante chapitre 75) sont en légère diminution. Elles enregistrent les remboursements de taxes foncières par les amodiataires et sont ajustées au réalisé 2021.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

Les produits exceptionnels (chapitre 77) diminuent de 16 494 €.

Ce chapitre enregistre le dégrèvement de CFE (cotisation foncière des entreprises) prévu en augmentation de 10 000 €. En effet, la réforme sur les impôts de production intervenue en 2020 dans le cadre du plan de relance a abaissé le plafond de CFE payée par les entreprises à 2% de la valeur ajoutée au lieu de 3 % auparavant. Le remboursement du trop versé intervient avec un an de décalage, atteignant 50 000 € en 2022.

D'autre part, en 2021 il était prévu 17 827 € de participation de l'Etat aux exonérations de loyers effectuées par le port aux amodiataires en raison de la crise. Ce chapitre comptabilisait également en 2021 la subvention prévisionnelle du budget principal de la ville pour 11 667 € afin de participer à l'équilibre du budget impacté par la crise. Ces recettes exceptionnelles ne sont pas reconduites en 2022.

B) Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	BP 2021	BP 2022	% d'évolution
Epargne de gestion	**394 822**	**373 550**	**-5,39%**
- intérêts	500	500	0,00%
Epargne brute	**394 322**	**373 050**	**-5,39%**
- amortissement du capital de la dette			
Epargne nette	**394 322**	**373 050**	**-5,39%**

L'épargne nette diminue de 21 272 €, soit 5,39 %.

Le budget du port n'est pas endetté.

Le budget du port de plaisance supporte un niveau d'investissement annuel conséquent qui lui crée une contrainte d'équilibre supplémentaire relative à l'amortissement comptable de ses équipements. Dès lors, l'épargne brute prévisionnelle doit couvrir obligatoirement ce besoin d'amortissement. Pour le BP 2022, le montant des dotations aux amortissements atteint 373 050 € déduction faite des reprises de subventions amorties sur la même durée que les travaux. L'épargne brute prévisionnelle de 373 050 € assure donc l'équilibre de la section d'exploitation.

C) Les dépenses d'équipement

Elles s'élèvent à 454 500 € pour 2022 et résultent de l'inscription des opérations suivantes :

- ✓ 125 000 € pour des aménagements de pontons
- ✓ 100 000 € pour un système de contrôle d'accès
- ✓ 58 000 € de travaux sur voirie dont 28 000 € pour la terrasse de la Bacouette
- ✓ 40 000 € pour l'aménagement d'un point propre
- ✓ 20 000 € pour le remplacement de bornes électriques
- ✓ 20 000 € pour la station carburant et potence de manutention
- ✓ 19 000 € pour l'acquisition d'échelles relevables
- ✓ 18 000 € pour la réfection des plafonds des sanitaires
- ✓ 10 000 € pour l'acquisition de badges autorisant l'accès aux pontons
- ✓ 10 500 € pour une auto laveuse et de l'outillage

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

✓ 5 000 € pour des frais d'insertion, du matériel et mobilier

D) Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	Financement de l'investissement 2022	
Épargne nette	373 050	82,08 %
Emprunt	81 450	17,92%
Total des recettes d'investissement	454 500	100%

L'épargne nette finance les investissements de l'année à 82,08 %. L'emprunt inscrit permet d'assurer l'équilibre prévisionnel du budget mais ne sera pas mobilisé. En effet, l'affectation du résultat 2021 au moment du budget supplémentaire viendra supprimer cette inscription dans la mesure où le port dégage un excédent cumulé de fonctionnement en 2021 à 403 700 €.

V. Le budget annexe locations

Le budget des locations s'équilibre, tous mouvements confondus, à 284 495 € en section d'exploitation et à 191 301 € en section d'investissement.

Ce budget concerne le patrimoine mis en location par la Ville et assujetti à TVA, notamment le centre des arts du cirque.

A) La section de fonctionnement

Les dépenses réelles d'exploitation enregistrent une diminution de 32 266 € soit de 25,72 %.

		BP 2021	BP 2022	% d'évolution
011	Charges à caractère général	53 638	83 000	54,74%
012	Charges de personnel	-	0	
65	Charges de gestion courante	510	1010	98,04%
67	Charges exceptionnelles	71 312	9 184	-87,12%
Total dépenses réelles d'exploitation		**125 460**	**93 194**	**-25,72%**

Les charges à caractère général augmentent de 29 362 €. Il s'agit d'affecter davantage de crédits à l'entretien du bâtiment.

Le chapitre 67 enregistre une diminution conséquente de 62 128 €. Il s'agit de ne pas reconduire en 2022 les exonérations de loyers accordées en raison de la crise sanitaire en 2021.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

Les ressources d'exploitation sont en diminution de 34 138 € soit 17,45 %.

		BP 2021	BP 2022	% d'évolution
70	Vente de produits et services	2 882	2 500	-13,25%
75	Produits de gestion courante	160 825	158 975	-1,15%
77	Produits exceptionnels	31 906	0	-100,00%
Total recettes réelles d'exploitation		**195 613**	**161 475**	**-17,45%**

Le chapitre 77 enregistre une diminution de 31 906 € correspondant en 2021 à la participation de l'Etat aux exonérations de loyers liés à la crise sanitaire. L'opération n'est pas reconduite en 2022.

B) Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	BP 2021	BP 2022	% d'évolution
Epargne de gestion	**70 153**	**68 281**	**-2,67%**
- intérêts			
Epargne brute	**70 153**	**68 281**	**-2,67%**
- amortissement du capital de la dette			
Epargne nette	**70 153**	**68 281**	**-2,67%**

L'épargne nette prévisionnelle 2022 atteint 68 281 € soit une faible diminution de 1 872 €.

C) La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 68 281 € pour 2022, donc totalement financées par l'épargne nette.

D) Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	Financement de l'investissement 2022	
Epargne nette	68 281	100 %
Subventions		
Cession d'actif		
Emprunt prévisionnel		
Total des recettes d'investissement	68 281	100 %

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

Le budget annexe des locations n'est pas endetté.

VI. Le budget annexe des parkings

Le budget des parkings s'équilibre, tous mouvements confondus, à 535 024 € en section d'exploitation et à 113 579 € en section d'investissement.

Ce budget annexe comprend la gestion des parkings dits à barrière : Gambetta-Fontaine (580 places), Napoléon (100 places), et Trinité (100 places). A compter du 1er janvier 2022, le parking Notre-Dame revient dans le budget principal dans la mesure où les travaux vont transformer ce parking en stationnement sur voirie avec horodateur et sans barrière (voir délibération 2021-224 du 21 septembre 2021).

A) La section de fonctionnement

Les dépenses réelles d'exploitation enregistrent une augmentation de 19 540 €, soit +4,63 %.

		BP 2021	BP 20212	% d'évolution
011	Charges à caractère général	138 055	148 330	7,44%
012	Charges de personnel	282 000	291 165	3,25%
65	Charges de gestion courante	1 250	1 250	0,00%
67	Charges exceptionnelles	600	700	16,67%
Total dépenses réelles d'exploitation		**421 905**	**441 445**	**4,63%**

Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de 10 275 € en raison de charges plus importantes concernant l'électricité et les frais de télécommunications.

Les charges de personnel (chapitre 012) augmentent de 9 165 €. Il s'agit sur ce chapitre d'un remboursement effectué par ce budget au budget principal sur lequel est comptabilisé l'ensemble des charges de personnel de tous les budgets (budget principal et budgets annexes). L'augmentation s'explique par l'évolution naturelle de la masse salariale (GVT, versement transport, relèvement du SMIC, révision des échelles C1 et C2 de rémunération pour les catégories C, répercussion en année pleine de l'ajout de points d'indice à certains agents de catégorie C au 1er avril 2021).

Les recettes réelles d'exploitation sont prévues en augmentation de 14 673 € soit +3,01%.

		BP 2021	BP 2022	% d'évolution
74	Subventions d'exploitation	209 004	247 727	18,53%
75	Autres produits de gestion courante	279 060	255 010	-8,62%
Total recettes réelles d'exploitation		**488 064**	**502 737**	**3,01%**

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) enregistrent les produits de stationnement. En 2021, ces produits avaient diminué de 65 100 € en raison de la crise sanitaire. Cette année, les droits de stationnement sont prévus en augmentation pour les parkings Gambetta-Fontaine et Trinité de 27 000 €. Cependant, le parking Notre-Dame étant transféré sur le budget principal, les recettes prévues à hauteur de 50 000 € en 2021 ne sont pas reconduites.

Les subventions d'exploitation (chapitre 74) comptabilisent la subvention versée par le budget principal de la ville. En effet, afin de garantir l'équilibre de ce budget sans augmentation excessive des tarifs, le budget principal prévoit le versement d'une subvention de 247 727 € en augmentation de 38 723 €.

B) Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	BP 2021	BP 2022	% d'évolution
Epargne de gestion	**66 159**	**61 292**	**-7,36%**
- intérêts			
Epargne brute	**66 159**	**61 292**	**-7,36%**
- amortissement du capital de la dette			
Epargne nette	**66 159**	**61 292**	**-7,36%**

L'épargne nette s'élève à 61 292 €, en légère diminution par rapport à 2021.

C) La section d'investissement

Le budget 2022 intègre 61 292 € de dépenses d'équipement dont :

- ✓ 35 000 € de travaux sur la signalisation dynamique
- ✓ 26 292 € de divers travaux d'entretien et renouvellement de matériels

D) Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	Financement de l'investissement 2022	
Epargne nette	61 292	100 %
Subventions		
Cession d'actif		
Emprunt		
Total des recettes d'investissement	61 292	100 %

L'épargne nette permet de financer l'investissement à hauteur de 100 %.

Le budget annexe des parkings n'est pas endetté.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

VII. Le budget annexe du centre de santé Brès-Croizat

Le budget du centre de santé s'élève à 617 368 €, dont 607 368 € en fonctionnement et 10 000 € en investissement.

A) La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 607 368 € dont 597 368 € en dépenses réelles et 10 000 € en dépenses pour ordre correspondant aux dotations aux amortissements.

1) Les dépenses réelles : 597 368 €

		BP 2022
011	Charges à caractère général	127 250 €
012	Charges de personnel	470 118 €
Total dépenses réelles d'exploitation		**597 368 €**

Les charges à caractère général (chapitre 011) représentent 127 250 €.

Le loyer de la structure s'élève à 57 300 €. A cela s'ajoutent les prestations de services médicaux (logiciels spécifiques) pour 15 250 €, ainsi que les fournitures médicales et produits pharmaceutiques pour 6 000 €. Les prestations de nettoyage sont inscrites à hauteur de 10 000 €. Les fournitures d'eau, énergie et frais de télécommunications représentent 23 200 €.

Les charges de personnel s'élèvent à 470 118 €.

Ce montant correspond aux salaires de 5 professionnels de santé et 2 personnels administratifs. Les frais de personnels sont dans un premier temps payés par le budget principal de la ville. Le budget annexe du centre de santé rembourse le budget principal en fin d'année.

2) Les recettes réelles : 607 368 €

		BP 2022
70	Vente de produits et services	358 650 €
74	Dotations et participations	248 718 €
Total recettes réelles d'exploitation		**607 368 €**

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

Les produits des services (chapitre 70) représentent 358 650 €.
Ce montant est principalement constitué des rétributions de la CPAM et des mutuelles. On y trouve également le remboursement par l'association soins santé d'une partie du loyer.

Les dotations et participations (chapitre 74) s'élèvent à 248 718 €.

Il s'agit dans ce chapitre de prévoir le montant des aides conventionnelles attendues à hauteur de 149 918 €. De plus, une subvention d'équilibre de la part du budget principal de la ville est inscrite pour 98 800 €.

B) Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	BP 2022
Epargne de gestion	**10 000 €**
- intérêts de la dette	0
Epargne brute	**10 000 €**
- amortissement du capital de la dette	0
Epargne nette	**10 000 €**

Le budget du centre de santé n'est pas endetté. L'épargne nette dégagée par la section de fonctionnement permet de venir financer les investissements à hauteur de 10 000 €.

C) Les dépenses d'investissement : 10 000 €

Elles sont constituées de :

- ✓ 7 600 € au chapitre 21 pour du matériel de bureau et informatique, du mobilier et matériels divers.
- ✓ 2 400 € au chapitre 16 pour le remboursement à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) du dépôt de garantie versé à Presqu'île habitat conformément à la délibération présentée ce jour relative à la cession des actifs de la SCIC au profit de la Ville.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE - VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20005684400018

POSTE COMPTABLE : TRESORIER PPAL CHERBOURG

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11
B2 - Balance générale du budget - Recettes 13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) 31
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement 35
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement 57
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 88
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 96
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 97
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 98
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 100
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements 101
A4 - Etat des provisions 102
A5 - Etalement des provisions Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 103
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 104
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3) Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3) Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées 106
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers 107

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4) 109
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 135
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5) 136
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 144
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel 146
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4) 153
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement 166
C3.2 - Liste des établissements publics créés 167
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 168
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 169

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes 170

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN BUDGET PRINCIPAL	BP 2022

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	81 521
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) :	1 512
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté d'Agglomération Le Cotentin	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
92 221 423	122 984 149	1479.51	1479.14

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) DGCL strate: 50 000 à 100 000 habitants - CA 2020
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 617.98	1 319
2	Produit des impositions directes/population	529.13	957
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 779.72	1 526
4	Dépenses d'équipement brut/population	785.91	321
5	Encours de dette/population	577.97	1 367
6	DGF/population	519.92	206
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	62.72 %	61.70 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	96.78 %	95 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	44.16 %	21 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	32.48 %	89.60 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, …) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires Délibération du 30 mars 2016.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	145 714 743,00	145 714 743,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	145 714 743,00	145 714 743,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	82 506 736,88	82 506 736,88
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	82 506 736,88	82 506 736,88

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	228 221 479,88	228 221 479,88

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	29 980 687,00	0,00	31 142 394,00	31 142 394,00	31 142 394,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	81 756 845,00	0,00	82 718 846,00	82 718 846,00	82 718 846,00
014	Atténuations de produits	990 000,00	0,00	1 012 500,00	1 012 500,00	1 012 500,00
65	Autres charges de gestion courante	16 105 469,00	0,00	15 849 328,00	15 849 328,00	15 849 328,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**128 833 001,00**	**0,00**	**130 723 068,00**	**130 723 068,00**	**130 723 068,00**
66	Charges financières	721 892,00	0,00	676 359,00	676 359,00	676 359,00
67	Charges exceptionnelles	626 956,00	0,00	499 643,00	499 643,00	499 643,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**130 181 849,00**	**0,00**	**131 899 070,00**	**131 899 070,00**	**131 899 070,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*6 635 634,00*		*8 015 673,00*	*8 015 673,00*	*8 015 673,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*5 202 500,00*		*5 800 000,00*	*5 800 000,00*	*5 800 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***11 838 134,00***		***13 815 673,00***	***13 815 673,00***	***13 815 673,00***
	TOTAL	**142 019 983,00**	**0,00**	**145 714 743,00**	**145 714 743,00**	**145 714 743,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**145 714 743,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	705 939,00	0,00	547 457,00	547 457,00	547 457,00
70	Produits services, domaine et ventes div	8 893 887,00	0,00	10 455 740,00	10 455 740,00	10 455 740,00
73	Impôts et taxes	78 081 469,00	0,00	77 439 838,00	77 439 838,00	77 439 838,00
74	Dotations et participations	52 103 959,00	0,00	55 439 473,00	55 439 473,00	55 439 473,00
75	Autres produits de gestion courante	1 262 292,00	0,00	1 202 172,00	1 202 172,00	1 202 172,00
	Total des recettes de gestion courante	**141 047 546,00**	**0,00**	**145 084 680,00**	**145 084 680,00**	**145 084 680,00**
76	Produits financiers	74 532,00	0,00	54 921,00	54 921,00	54 921,00
77	Produits exceptionnels	417 905,00	0,00	85 142,00	85 142,00	85 142,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**141 539 983,00**	**0,00**	**145 224 743,00**	**145 224 743,00**	**145 224 743,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*480 000,00*		*490 000,00*	*490 000,00*	*490 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***480 000,00***		***490 000,00***	***490 000,00***	***490 000,00***
	TOTAL	**142 019 983,00**	**0,00**	**145 714 743,00**	**145 714 743,00**	**145 714 743,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**145 714 743,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**13 325 673,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 720 855,15	0,00	1 898 394,33	1 898 394,33	1 898 394,33
204	Subventions d'équipement versées	1 496 746,00	0,00	3 086 084,00	3 086 084,00	3 086 084,00
21	Immobilisations corporelles	10 120 635,00	0,00	17 140 165,03	17 140 165,03	17 140 165,03
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	43 679 980,95	0,00	44 469 201,52	44 469 201,52	44 469 201,52
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**58 018 217,10**	**0,00**	**66 593 844,88**	**66 593 844,88**	**66 593 844,88**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 183 290,00	0,00	8 502 892,00	8 502 892,00	8 502 892,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**8 183 290,00**	**0,00**	**11 002 892,00**	**11 002 892,00**	**11 002 892,00**
45…	**Total des opé. pour compte de tiers (8)**	**520 000,00**	**0,00**	**220 000,00**	**220 000,00**	**220 000,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**66 721 507,10**	**0,00**	**77 816 736,88**	**77 816 736,88**	**77 816 736,88**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*480 000,00*		*490 000,00*	*490 000,00*	*490 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*2 224 894,00*		*4 200 000,00*	*4 200 000,00*	*4 200 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***2 704 894,00***		***4 690 000,00***	***4 690 000,00***	***4 690 000,00***
TOTAL		**69 426 401,10**	**0,00**	**82 506 736,88**	**82 506 736,88**	**82 506 736,88**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**82 506 736,88**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	934 800,00	0,00	641 247,00	641 247,00	641 247,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	49 122 923,10	0,00	57 814 170,88	57 814 170,88	57 814 170,88
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**50 057 723,10**	**0,00**	**58 455 417,88**	**58 455 417,88**	**58 455 417,88**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 500 000,00	0,00	3 850 000,00	3 850 000,00	3 850 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	284 150,00	0,00	1 286 389,00	1 286 389,00	1 286 389,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	677 757,00	677 757,00	677 757,00
	Total des recettes financières	**4 785 650,00**	**0,00**	**5 815 646,00**	**5 815 646,00**	**5 815 646,00**
45…	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	**520 000,00**	**0,00**	**220 000,00**	**220 000,00**	**220 000,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**55 363 373,10**	**0,00**	**64 491 063,88**	**64 491 063,88**	**64 491 063,88**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	*6 635 634,00*		*8 015 673,00*	*8 015 673,00*	*8 015 673,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*5 202 500,00*		*5 800 000,00*	*5 800 000,00*	*5 800 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*2 224 894,00*		*4 200 000,00*	*4 200 000,00*	*4 200 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***14 063 028,00***		***18 015 673,00***	***18 015 673,00***	***18 015 673,00***

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		69 426 401,10	0,00	82 506 736,88	82 506 736,88	82 506 736,88

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	82 506 736,88

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	13 325 673,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC…) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	31 142 394,00		31 142 394,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	82 718 846,00		82 718 846,00
014	Atténuations de produits	1 012 500,00		1 012 500,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 849 328,00		15 849 328,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	676 359,00	*0,00*	676 359,00
67	Charges exceptionnelles	499 643,00	*0,00*	499 643,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*5 800 000,00*	5 800 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*8 015 673,00*	8 015 673,00
Dépenses de fonctionnement – Total		**131 899 070,00**	***13 815 673,00***	**145 714 743,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**145 714 743,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*150 000,00*	150 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	8 502 892,00	*0,00*	8 502 892,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	*Neutral. amort. subv. équip. versées*		*0,00*	*0,00*
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	1 898 394,33	*0,00*	1 898 394,33
204	Subventions d'équipement versées	3 086 084,00	*0,00*	3 086 084,00
21	Immobilisations corporelles (6)	17 140 165,03	*4 035 000,00*	21 175 165,03
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	44 469 201,52	*505 000,00*	44 974 201,52
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 500 000,00	*0,00*	2 500 000,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	220 000,00	*0,00*	220 000,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		**77 816 736,88**	***4 690 000,00***	**82 506 736,88**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**82 506 736,88**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	547 457,00		547 457,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	10 455 740,00		10 455 740,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*340 000,00*	340 000,00
73	Impôts et taxes	77 439 838,00		77 439 838,00
74	Dotations et participations	55 439 473,00		55 439 473,00
75	Autres produits de gestion courante	1 202 172,00	*0,00*	1 202 172,00
76	Produits financiers	54 921,00	*0,00*	54 921,00
77	Produits exceptionnels	85 142,00	*150 000,00*	235 142,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		**145 224 743,00**	***490 000,00***	**145 714 743,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**145 714 743,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 850 000,00	*0,00*	3 850 000,00
13	Subventions d'investissement	641 247,00	*0,00*	641 247,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	57 815 670,88	*0,00*	57 815 670,88
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*4 200 000,00*	4 200 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 286 389,00	*0,00*	1 286 389,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*5 799 400,00*	5 799 400,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	220 000,00	*0,00*	220 000,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*600,00*	600,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*		*8 015 673,00*	8 015 673,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	677 757,00		677 757,00
Recettes d'investissement – Total		**64 491 063,88**	***18 015 673,00***	**82 506 736,88**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**82 506 736,88**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général**	**29 980 687,00**	**31 142 394,00**	**31 142 394,00**
60225	Livres, disques, cassettes (médiathèque)	5 000,00	22 300,00	22 300,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	270 000,00	68 400,00	68 400,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	18 200,00	18 200,00	18 200,00
60611	Eau et assainissement	624 265,00	626 765,00	626 765,00
60612	Energie - Electricité	4 768 100,00	4 782 100,00	4 782 100,00
60613	Chauffage urbain	122 200,00	112 600,00	112 600,00
60621	Combustibles	97 850,00	79 850,00	79 850,00
60622	Carburants	567 650,00	579 650,00	579 650,00
60623	Alimentation	779 490,00	947 664,00	947 664,00
60624	Produits de traitement	20 000,00	20 000,00	20 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	95 400,00	84 480,00	84 480,00
60631	Fournitures d'entretien	241 335,00	246 785,00	246 785,00
60632	Fournitures de petit équipement	462 305,00	510 082,00	510 082,00
60633	Fournitures de voirie	331 470,00	331 470,00	331 470,00
60636	Vêtements de travail	246 156,00	236 456,00	236 456,00
6064	Fournitures administratives	322 455,00	365 620,00	365 620,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	123 205,00	136 300,00	136 300,00
6067	Fournitures scolaires	269 174,00	256 500,00	256 500,00
6068	Autres matières et fournitures	2 312 635,00	2 351 093,00	2 351 093,00
611	Contrats de prestations de services	4 242 047,00	4 290 489,00	4 290 489,00
6132	Locations immobilières	566 350,00	572 850,00	572 850,00
6135	Locations mobilières	718 811,00	715 808,00	715 808,00
614	Charges locatives et de copropriété	176 880,00	175 250,00	175 250,00
61521	Entretien terrains	317 000,00	347 000,00	347 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	220 800,00	192 300,00	192 300,00
615231	Entretien, réparations voiries	410 000,00	367 000,00	367 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	453 000,00	453 000,00	453 000,00
61551	Entretien matériel roulant	229 100,00	235 400,00	235 400,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	338 527,00	302 764,00	302 764,00
6156	Maintenance	1 635 642,00	1 702 982,00	1 702 982,00
6161	Multirisques	477 000,00	490 000,00	490 000,00
6168	Autres primes d'assurance	89 000,00	86 000,00	86 000,00
617	Etudes et recherches	438 050,00	764 410,00	764 410,00
6182	Documentation générale et technique	155 402,00	173 196,00	173 196,00
6184	Versements à des organismes de formation	356 920,00	357 770,00	357 770,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	4 650,00	5 250,00	5 250,00
6188	Autres frais divers	624 330,00	668 442,00	668 442,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	551,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	785 360,00	484 677,00	484 677,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	72 000,00	44 000,00	44 000,00
6228	Divers	1 643 894,00	1 723 234,00	1 723 234,00
6231	Annonces et insertions	131 221,00	135 871,00	135 871,00
6232	Fêtes et cérémonies	341 187,00	723 137,00	723 137,00
6233	Foires et expositions	216 350,00	223 050,00	223 050,00
6236	Catalogues et imprimés	64 759,00	101 009,00	101 009,00
6237	Publications	86 500,00	85 500,00	85 500,00
6238	Divers	128 040,00	134 780,00	134 780,00
6241	Transports de biens	26 350,00	54 850,00	54 850,00
6247	Transports collectifs	366 125,00	357 787,00	357 787,00
6248	Divers	4 530,00	480,00	480,00
6251	Voyages et déplacements	6 900,00	5 900,00	5 900,00
6255	Frais de déménagement	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6256	Missions	194 043,00	211 312,00	211 312,00
6257	Réceptions	48 470,00	65 673,00	65 673,00
6261	Frais d'affranchissement	275 470,00	320 980,00	320 980,00
6262	Frais de télécommunications	576 840,00	606 753,00	606 753,00
627	Services bancaires et assimilés	12 638,00	26 630,00	26 630,00
6281	Concours divers (cotisations)	74 916,00	93 650,00	93 650,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	25 600,00	14 100,00	14 100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	34 720,00	22 720,00	22 720,00
6284	Redevances pour services rendus	160,00	160,00	160,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	92 600,00	92 600,00
62873	Remb. frais au CCAS	400 000,00	431 500,00	431 500,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	20 000,00	20 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	101 165,00	103 440,00	103 440,00
6288	Autres services extérieurs	787 419,00	895 045,00	895 045,00
63512	Taxes foncières	400 000,00	424 000,00	424 000,00
63513	Autres impôts locaux	5 000,00	6 000,00	6 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	450,00	450,00	450,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	13 500,00	9 000,00	9 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	24 630,00	46 380,00	46 380,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**81 756 845,00**	**82 718 846,00**	**82 718 846,00**
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	365 100,00	253 000,00	253 000,00
6218	Autre personnel extérieur	344 000,00	400 000,00	400 000,00
6331	Versement mobilité	509 283,00	704 571,00	704 571,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	231 493,00	234 857,00	234 857,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	437 975,00	445 667,00	445 667,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	138 896,00	140 914,00	140 914,00
64111	Rémunération principale titulaires	38 498 588,00	38 344 565,00	38 344 565,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	895 627,00	769 173,00	769 173,00
64118	Autres indemnités titulaires	10 121 004,00	9 774 572,00	9 774 572,00
64131	Rémunérations non tit.	6 033 110,00	6 634 683,00	6 634 683,00
64138	Autres indemnités non tit.	854 613,00	1 257 652,00	1 257 652,00
64168	Autres emplois d'insertion	99 379,00	140 979,00	140 979,00
6417	Rémunérations des apprentis	71 212,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	229 131,00	229 131,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	8 008 611,00	8 287 537,00	8 287 537,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	12 920 113,00	12 809 561,00	12 809 561,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	272 496,00	314 877,00	314 877,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	604 428,00	602 010,00	602 010,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	44 800,00	44 800,00
64731	Allocations chômage versées directement	30 745,00	40 220,00	40 220,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	601 886,00	606 180,00	606 180,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	103 556,00	102 456,00	102 456,00
6478	Autres charges sociales diverses	586 643,00	562 110,00	562 110,00
6488	Autres charges	28 087,00	19 331,00	19 331,00
014	**Atténuations de produits**	**990 000,00**	**1 012 500,00**	**1 012 500,00**
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	0,00	500,00	500,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	80 000,00	70 000,00	70 000,00
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	0,00	10 000,00	10 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	900 000,00	920 000,00	920 000,00
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	10 000,00	12 000,00	12 000,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**16 105 469,00**	**15 849 328,00**	**15 849 328,00**
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	123 680,00	123 680,00
6518	Autres	41 698,00	40 713,00	40 713,00
6531	Indemnités	587 085,00	587 085,00	587 085,00
6532	Frais de mission	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6533	Cotisations de retraite	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	168 000,00	168 000,00	168 000,00
6535	Formation	29 354,00	29 354,00	29 354,00
6536	Frais de représentation du maire	7 000,00	7 000,00	7 000,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	1 442,00	1 442,00	1 442,00
6541	Créances admises en non-valeur	220 000,00	100 000,00	100 000,00
6542	Créances éteintes	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	939 973,00	931 500,00	931 500,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	42 000,00	42 000,00	42 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	5 522 000,00	5 592 721,00	5 592 721,00
657363	Subv. fonct. Établ. à caractère adminis	0,00	98 800,00	98 800,00
65737	Autres établissements publics locaux	998 422,00	1 034 202,00	1 034 202,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	240 167,00	217 500,00	217 500,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	7 153 075,00	6 720 073,00	6 720 073,00
658822	Aides	13 800,00	13 800,00	13 800,00
65888	Autres	1 453,00	1 458,00	1 458,00
656	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		**128 833 001,00**	**130 723 068,00**	**130 723 068,00**
66	**Charges financières (b)**	**721 892,00**	**676 359,00**	**676 359,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	498 209,00	472 005,00	472 005,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-27 676,00	-25 003,00	-25 003,00
6688	Autres	251 359,00	229 357,00	229 357,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**626 956,00**	**499 643,00**	**499 643,00**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	16 990,00	15 670,00	15 670,00
6712	Amendes fiscales et pénales	5 675,00	675,00	675,00
6713	Secours et dots	65 000,00	65 551,00	65 551,00
6714	Bourses et prix	17 870,00	12 970,00	12 970,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	217 000,00	74 500,00	74 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	68 000,00	68 000,00	68 000,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	223 171,00	250 227,00	250 227,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	1 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	12 250,00	12 050,00	12 050,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
68	**Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (e)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		**130 181 849,00**	**131 899 070,00**	**131 899 070,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***6 635 634,00***	***8 015 673,00***	***8 015 673,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)***	***5 202 500,00***	***5 800 000,00***	***5 800 000,00***
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*5 200 000,00*	*5 799 400,00*	*5 799 400,00*
6812	*Dot. amort. et prov. Charges à répartir*	*2 500,00*	*600,00*	*600,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***11 838 134,00***	***13 815 673,00***	***13 815 673,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***11 838 134,00***	***13 815 673,00***	***13 815 673,00***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**142 019 983,00**	**145 714 743,00**	**145 714 743,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**145 714 743,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	134 073,84
Montant des ICNE de l'exercice N-1	159 076,84
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-25 003,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges**	**705 939,00**	**547 457,00**	**547 457,00**
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	270 000,00	68 400,00	68 400,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	421 924,00	479 057,00	479 057,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	14 015,00	0,00	0,00
70	**Produits services, domaine et ventes div**	**8 893 887,00**	**10 455 740,00**	**10 455 740,00**
70311	Concessions cimetières (produit net)	184 000,00	190 000,00	190 000,00
70312	Redevances funéraires	31 800,00	300,00	300,00
70321	Stationnement et location voie publique	70 000,00	70 000,00	70 000,00
70322	Stationnement, locat° domaine portuaire,	8 700,00	8 700,00	8 700,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	187 051,00	266 761,00	266 761,00
70383	Redevance de stationnement	276 000,00	277 000,00	277 000,00
70384	Forfait de post-stationnement	120 000,00	104 000,00	104 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	3 847,00	8 563,00	8 563,00
704	Travaux	20 000,00	18 000,00	18 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	214 085,00	207 600,00	207 600,00
70631	Redevances services à caractère sportif	768 100,00	995 100,00	995 100,00
70632	Redevances services à caractère loisir	66 850,00	39 250,00	39 250,00
7064	Taxes de désinfect° (services hygiène)	867,00	500,00	500,00
7066	Redevances services à caractère social	897 183,00	1 147 474,00	1 147 474,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 610 000,00	1 611 000,00	1 611 000,00
70688	Autres prestations de services	19 197,00	116 570,00	116 570,00
7078	Autres marchandises	10 660,00	10 200,00	10 200,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 518,00	2 218,00	2 218,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	1 403 700,00	1 985 893,00	1 985 893,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	2 596 000,00	2 236 590,00	2 236 590,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	44 500,00	47 110,00	47 110,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	122 000,00	122 000,00	122 000,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	1 000,00	16 300,00	16 300,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	130 224,00	848 956,00	848 956,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	99 600,00	119 650,00	119 650,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	6 005,00	6 005,00	6 005,00
73	**Impôts et taxes**	**78 081 469,00**	**77 439 838,00**	**77 439 838,00**
73111	Impôts directs locaux	44 101 317,00	43 135 548,00	43 135 548,00
73211	Attribution de compensation	24 670 497,00	24 537 476,00	24 537 476,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	2 249 941,00	2 400 000,00	2 400 000,00
73221	FNGIR	2 054 094,00	2 054 094,00	2 054 094,00
7336	Droits de place	40 900,00	54 000,00	54 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	20 320,00	20 320,00	20 320,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	1 606 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	327 000,00	377 000,00	377 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	601 400,00	601 400,00	601 400,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	2 400 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00
7388	Autres taxes diverses	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74	**Dotations et participations**	**52 103 959,00**	**55 439 473,00**	**55 439 473,00**
7411	Dotation forfaitaire	30 855 986,00	30 715 227,00	30 715 227,00
74121	Dotation de solidarité rurale	241 414,00	241 414,00	241 414,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	10 154 343,00	10 280 620,00	10 280 620,00
74127	Dotation nationale de péréquation	1 274 443,00	1 146 999,00	1 146 999,00
744	FCTVA	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7461	DGD	298 564,00	298 564,00	298 564,00
74718	Autres participations Etat	798 430,00	839 563,00	839 563,00
7472	Participat° Régions	29 116,00	18 500,00	18 500,00
7473	Participat° Départements	33 200,00	82 500,00	82 500,00
74741	Participat° Communes du GFP	0,00	58 000,00	58 000,00
74748	Participat° Autres communes	68 000,00	45 000,00	45 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	2 500,00	94 500,00	94 500,00
74758	Participat° Autres groupements	47 000,00	47 400,00	47 400,00
7476	Participat° C.C.A.S. et CDE	15 000,00	15 041,00	15 041,00
7478	Participat° Autres organismes	5 137 252,00	5 257 677,00	5 257 677,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	1 048 314,00	1 082 287,00	1 082 287,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	1 705 000,00	1 750 000,00	1 750 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	253 620,00	3 310 581,00	3 310 581,00
7484	Dotation de recensement	0,00	15 300,00	15 300,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	40 000,00	40 000,00	40 000,00
7488	Autres attributions et participations	1 777,00	300,00	300,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**1 262 292,00**	**1 202 172,00**	**1 202 172,00**
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	1 500,00	1 500,00	1 500,00
752	Revenus des immeubles	1 155 983,00	1 030 220,00	1 030 220,00

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
757	Redevances versées par fermiers, conces.	80 100,00	148 273,00	148 273,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	24 709,00	22 179,00	22 179,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	**141 047 546,00**	**145 084 680,00**	**145 084 680,00**
76	**Produits financiers (b)**	**74 532,00**	**54 921,00**	**54 921,00**
761	Produits de participations	300,00	300,00	300,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	20 000,00	10 000,00	10 000,00
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	29 505,00	24 546,00	24 546,00
7688	Autres	24 727,00	20 075,00	20 075,00
77	**Produits exceptionnels (c)**	**417 905,00**	**85 142,00**	**85 142,00**
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 230,00	1 230,00	1 230,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	411 675,00	78 912,00	78 912,00
78	**Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	**141 539 983,00**	**145 224 743,00**	**145 224 743,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)***	***480 000,00***	***490 000,00***	***490 000,00***
722	*Immobilisations corporelles*	*340 000,00*	*340 000,00*	*340 000,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*140 000,00*	*150 000,00*	*150 000,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***480 000,00***	***490 000,00***	***490 000,00***
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**142 019 983,00**	**145 714 743,00**	**145 714 743,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**145 714 743,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)**	**2 720 855,15**	**1 898 394,33**	**1 898 394,33**
2031	Frais d'études	2 248 425,15	1 555 394,33	1 555 394,33
2032	Frais de recherche et de développement	15 000,00	15 000,00	15 000,00
2033	Frais d'insertion	50 000,00	50 000,00	50 000,00
2051	Concessions, droits similaires	377 430,00	278 000,00	278 000,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	30 000,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (hors opérations)**	**1 496 746,00**	**3 086 084,00**	**3 086 084,00**
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	100 000,00	100 000,00
204171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	40 000,00	0,00	0,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	330 000,00	1 018 100,00	1 018 100,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	17 000,00	32 000,00	32 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	112 000,00	147 000,00	147 000,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	997 746,00	1 788 984,00	1 788 984,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**10 120 635,00**	**17 140 165,03**	**17 140 165,03**
2111	Terrains nus	161 735,00	1 481 783,00	1 481 783,00
2112	Terrains de voirie	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	7 000,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	1 765 000,00	2 870 000,00	2 870 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	1 310 500,00	1 721 530,00	1 721 530,00
21312	Bâtiments scolaires	110 000,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	1 000,00	3 000,00	3 000,00
21318	Autres bâtiments publics	400 000,00	2 490 250,00	2 490 250,00
2135	Installations générales, agencements	24 250,00	24 250,00	24 250,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	24 000,00	24 000,00	24 000,00
2152	Installations de voirie	93 000,00	90 000,00	90 000,00
21538	Autres réseaux	25 000,00	25 000,00	25 000,00
21571	Matériel roulant	1 032 000,00	1 575 000,00	1 575 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	42 700,00	52 000,00	52 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	120 000,00	159 000,00	159 000,00
2161	Oeuvres et objets d'art	8 000,00	48 000,00	48 000,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	6 000,00	6 000,00	6 000,00
2182	Matériel de transport	1 392 400,00	1 712 761,00	1 712 761,00
2183	Matériel de bureau et informatique	731 500,00	819 130,00	819 130,00
2184	Mobilier	472 626,00	784 175,00	784 175,00
2185	Cheptel	3 000,00	6 000,00	6 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 385 924,00	3 243 286,03	3 243 286,03
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**43 679 980,95**	**44 469 201,52**	**44 469 201,52**
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 158 540,00	1 118 440,00	1 118 440,00
2313	Constructions	28 116 347,95	29 398 838,52	29 398 838,52
2315	Installat°, matériel et outillage techni	12 796 473,00	13 379 923,00	13 379 923,00
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	83 000,00	52 000,00	52 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	500 000,00	500 000,00	500 000,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	1 025 620,00	20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses d'équipement	**58 018 217,10**	**66 593 844,88**	**66 593 844,88**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**8 183 290,00**	**8 502 892,00**	**8 502 892,00**
16318	Autres emprunts obligataires	275 000,00	275 000,00	275 000,00
1641	Emprunts en euros	4 343 577,00	4 660 530,00	4 660 530,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	3 556 703,00	3 559 352,00	3 559 352,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	1 500,00	1 500,00
1678	Autres emprunts et dettes	6 510,00	6 510,00	6 510,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**2 500 000,00**	**2 500 000,00**
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**8 183 290,00**	**11 002 892,00**	**11 002 892,00**
454101	TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE (6)	20 000,00	70 000,00	70 000,00
458121	LES FOURCHES CHARCOT SPANEL (6)	500 000,00	150 000,00	150 000,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**520 000,00**	**220 000,00**	**220 000,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**66 721 507,10**	**77 816 736,88**	**77 816 736,88**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7)***	***480 000,00***	***490 000,00***	***490 000,00***

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	***140 000,00***	***150 000,00***	***150 000,00***
13911	*Etat et établissements nationaux*	*98 004,00*	*106 400,00*	*106 400,00*
13912	*Sub. transf cpte résult. Régions*	*3 741,00*	*12 000,00*	*12 000,00*
13913	*Sub. transf cpte résult. Départements*	*6 973,00*	*0,00*	*0,00*
139141	*Sub. transf cpte résult. Communes du GFP*	*29 926,00*	*30 000,00*	*30 000,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*1 356,00*	*1 600,00*	*1 600,00*
	Charges transférées (9)	***340 000,00***	***340 000,00***	***340 000,00***
21311	*Hôtel de ville*	*50 000,00*	*50 000,00*	*50 000,00*
21312	*Bâtiments scolaires*	*100 000,00*	*100 000,00*	*100 000,00*
21318	*Autres bâtiments publics*	*85 000,00*	*85 000,00*	*85 000,00*
2315	*Installat°, matériel et outillage techni*	*105 000,00*	*105 000,00*	*105 000,00*
041	***Opérations patrimoniales (10)***	***2 224 894,00***	***4 200 000,00***	***4 200 000,00***
2145	*Construct° sol autrui - Installat° géné.*	*1 824 894,00*	*1 800 000,00*	*1 800 000,00*
2152	*Installations de voirie*	*0,00*	*2 000 000,00*	*2 000 000,00*
2313	*Constructions*	*400 000,00*	*400 000,00*	*400 000,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***2 704 894,00***	***4 690 000,00***	***4 690 000,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**69 426 401,10**	**82 506 736,88**	**82 506 736,88**

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**82 506 736,88**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042.*

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement (hors 138)**	**934 800,00**	**641 247,00**	**641 247,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	1 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	88 500,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	526 000,00	347 977,00	347 977,00
1323	Subv. non transf. Départements	27 508,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	61 792,00	63 270,00	63 270,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	230 000,00	230 000,00	230 000,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**49 122 923,10**	**57 814 170,88**	**57 814 170,88**
1641	Emprunts en euros	49 122 923,10	57 814 170,88	57 814 170,88
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**50 057 723,10**	**58 455 417,88**	**58 455 417,88**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**4 500 000,00**	**3 850 000,00**	**3 850 000,00**
10222	FCTVA	4 000 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
10226	Taxe d'aménagement	500 000,00	350 000,00	350 000,00
138	**Autres subvent° invest. non transf.**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**1 500,00**	**1 500,00**	**1 500,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**284 150,00**	**1 286 389,00**	**1 286 389,00**
276351	Créance GFP de rattachement	284 150,00	286 389,00	286 389,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**	**677 757,00**	**677 757,00**
	Total des recettes financières	**4 785 650,00**	**5 815 646,00**	**5 815 646,00**
454201	TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE (5)	20 000,00	70 000,00	70 000,00
458221	LES FOURCHES CHARCOT SPANEL (5)	500 000,00	150 000,00	150 000,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**520 000,00**	**220 000,00**	**220 000,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**55 363 373,10**	**64 491 063,88**	**64 491 063,88**
021	***Virement de la sect° de fonctionnement***	***6 635 634,00***	***8 015 673,00***	***8 015 673,00***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)***	***5 202 500,00***	***5 800 000,00***	***5 800 000,00***
2802	*Frais liés à la réalisation des document*	*1 158,00*	*900,00*	*900,00*
28031	*Frais d'études*	*13 480,00*	*28 900,00*	*28 900,00*
28033	*Frais d'insertion*	*1 010,00*	*300,00*	*300,00*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*34 342,00*	*35 000,00*	*35 000,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*141 957,00*	*128 250,00*	*128 250,00*
28041511	*GFP rat : Bien mobilier, matériel*	*9 824,00*	*10 000,00*	*10 000,00*
28041512	*GFP rat : Bâtiments, installations*	*149 735,00*	*150 000,00*	*150 000,00*
28041582	*GFP : Bâtiments, installations*	*104 973,00*	*83 000,00*	*83 000,00*
28041583	*GFP : Projet infrastructure*	*270 452,00*	*227 500,00*	*227 500,00*
28041621	*CCAS : Bien mobilier, matériel*	*8 768,00*	*9 000,00*	*9 000,00*
28041642	*IC : Bâtiments, installations*	*93 256,00*	*0,00*	*0,00*
2804171	*Autres EPL : Bien mobilier, matériel*	*20 843,00*	*50 000,00*	*50 000,00*
2804172	*Autres EPL : Bâtiments, installations*	*643 082,00*	*770 500,00*	*770 500,00*
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	*94 746,00*	*94 000,00*	*94 000,00*
2804182	*Autres org pub - Bâtiments et installat°*	*149 875,00*	*108 000,00*	*108 000,00*
280421	*Privé : Bien mobilier, matériel*	*27 337,00*	*48 000,00*	*48 000,00*
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	*226 137,00*	*242 000,00*	*242 000,00*
2804412	*Sub nat org pub - Bâtiments, installat°*	*836,00*	*900,00*	*900,00*
2804422	*Sub nat privé - Bâtiments et installat°*	*0,00*	*3 000,00*	*3 000,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*452 860,00*	*483 600,00*	*483 600,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*1 221,00*	*700,00*	*700,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*19 793,00*	*48 000,00*	*48 000,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*411,00*	*33 000,00*	*33 000,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*0,00*	*1 000,00*	*1 000,00*
28152	*Installations de voirie*	*5 638,00*	*11 000,00*	*11 000,00*

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*14 158,00*	*15 000,00*	*15 000,00*
281533	*Réseaux câblés*	*6 795,00*	*5 000,00*	*5 000,00*
281571	*Matériel roulant*	*210 629,00*	*342 300,00*	*342 300,00*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*21 227,00*	*35 350,00*	*35 350,00*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*39 365,00*	*62 000,00*	*62 000,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*709,00*	*200,00*	*200,00*
28182	*Matériel de transport*	*531 723,00*	*682 000,00*	*682 000,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*563 114,00*	*760 000,00*	*760 000,00*
28184	*Mobilier*	*298 074,00*	*348 000,00*	*348 000,00*
28185	*Cheptel*	*223,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*1 042 249,00*	*983 000,00*	*983 000,00*
4812	*Frais d'acquisition des immobilisations*	*2 500,00*	*600,00*	*600,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		***11 838 134,00***	***13 815 673,00***	***13 815 673,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***2 224 894,00***	***4 200 000,00***	***4 200 000,00***
238	*Avances versées commandes immo. incorp.*	*2 224 894,00*	*4 200 000,00*	*4 200 000,00*
TOTAL RECETTES D'ORDRE		***14 063 028,00***	***18 015 673,00***	***18 015 673,00***
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		**69 426 401,10**	**82 506 736,88**	**82 506 736,88**
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**82 506 736,88**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DF 042.*

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 102 (1)
LIBELLE : MATERIEL SCOLAIRE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 104 (1)
LIBELLE : MATERIEL MOBILIER MAIRIE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 106 (1)
LIBELLE : EQUIPEMENTS DIVERS

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		**0,00**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		**c 0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c + d) – (a + b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	**0,00**

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15 (1)
LIBELLE : CRECHE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17 (1)
LIBELLE : INFORMATIQUE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 259 (1)
LIBELLE : CONSTRUCTION CRECHE HALTE GARDERIE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9199 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT POLE SERVICE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		**0,00**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		**c 0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c + d) – (a + b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	**0,00**

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1) — A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	11 072 892	10 071 136	289 500	6 929 772	8 414 950	10 994 241	3 679 100	2 376 730	840 500	22 906 216	241 700	77 816 737
- Equipements municipaux (2)		8 282 152	289 500	6 929 772	8 399 950	10 994 241	3 679 100	2 276 730	0	22 539 616	116 700	63 507 761
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		1 788 984	0	0	15 000	0	0	100 000	840 500	216 600	125 000	3 086 084
- Opérations financières	11 072 892											11 072 892
Dépenses d'ordre	4 690 000											4 690 000
Total dépenses de l'exercice	**15 762 892**	**10 071 136**	**289 500**	**6 929 772**	**8 414 950**	**10 994 241**	**3 679 100**	**2 376 730**	**840 500**	**22 906 216**	**241 700**	**82 506 737**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé dépenses d'investissement	**15 762 892**	**10 071 136**	**289 500**	**6 929 772**	**8 414 950**	**10 994 241**	**3 679 100**	**2 376 730**	**840 500**	**22 906 216**	**241 700**	**82 506 737**
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	**81 778 760**	**347 977**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**380 000**	**0**	**82 506 737**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé recettes d'investissement	**81 778 760**	**347 977**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**380 000**	**0**	**82 506 737**
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	**15 875 882**	**47 396 929**	**2 048 345**	**19 395 120**	**8 399 728**	**14 872 685**	**10 418 077**	**6 882 679**	**39 204**	**19 238 805**	**1 147 289**	**145 714 743**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé dépenses de fonctionnement	**15 875 882**	**47 396 929**	**2 048 345**	**19 395 120**	**8 399 728**	**14 872 685**	**10 418 077**	**6 882 679**	**39 204**	**19 238 805**	**1 147 289**	**145 714 743**
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	**126 971 248**	**5 365 368**	**35 110**	**2 381 431**	**334 455**	**1 729 150**	**2 000 772**	**4 432 786**	**1 018 589**	**1 318 134**	**127 700**	**145 714 743**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé recettes de fonctionnement	**126 971 248**	**5 365 368**	**35 110**	**2 381 431**	**334 455**	**1 729 150**	**2 000 772**	**4 432 786**	**1 018 589**	**1 318 134**	**127 700**	**145 714 743**

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE — A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses investissement		**15 762 892**	**10 071 136**	**289 500**	**6 929 772**	**8 414 950**	**10 994 241**	**3 679 100**	**2 376 730**	**840 500**	**22 906 216**	**241 700**	**82 506 737**
Dépenses réelles		11 072 892	10 071 136	289 500	6 929 772	8 414 950	10 994 241	3 679 100	2 376 730	840 500	22 906 216	241 700	77 816 737
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	8 502 892	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 502 892
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	566 480	0	2 000	73 175	108 339	0	0	0	1 125 400	23 000	1 898 394
204	Subventions d'équipement versées	0	1 788 984	0	0	15 000	0	0	100 000	840 500	216 600	125 000	3 086 084
21	Immobilisations corporelles	0	4 443 061	69 500	1 297 850	298 600	1 855 801	461 100	739 910	0	7 914 343	60 000	17 140 165
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	3 272 611	220 000	5 629 922	8 028 175	9 030 101	3 218 000	1 536 820	0	13 499 873	33 700	44 469 202
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	2 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 500 000
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		70 000	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000	0	220 000
454101	TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE	70 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 000
458121	LES FOURCHES CHARCOT SPANEL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000	0	150 000
Dépenses d'ordre		*4 690 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4 690 000*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*490 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*490 000*
041	*Opérations patrimoniales*	*4 200 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4 200 000*
RECETTES													
Total recettes investissement		**81 778 760**	**347 977**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**380 000**	**0**	**82 506 737**
Recettes réelles		63 763 087	347 977	0	0	0	0	0	0	0	380 000	0	64 491 064
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	677 757	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	677 757

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 850 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 850 000
13	Subventions d'investissement	63 270	347 977	0	0	0	0	0	0	0	230 000	0	641 247
16	Emprunts et dettes assimilées	57 815 671	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 815 671
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	1 286 389	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 286 389
Opérations pour compte de tiers		70 000	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000	0	220 000
454201 458221	TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE LES FOURCHES CHARCOT SPANEL	70 000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 150 000	0 0	70 000 150 000
Recettes d'ordre		*18 015 673*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*18 015 673*
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*8 015 673*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*8 015 673*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*5 800 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*5 800 000*
041	*Opérations patrimoniales*	*4 200 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*4 200 000*

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		**15 875 882**	**47 396 929**	**2 048 345**	**19 395 120**	**8 399 728**	**14 872 685**	**10 418 077**	**6 882 679**	**39 204**	**19 238 805**	**1 147 289**	**145 714 743**
Dépenses réelles		2 060 209	47 396 929	2 048 345	19 395 120	8 399 728	14 872 685	10 418 077	6 882 679	39 204	19 238 805	1 147 289	131 899 070
011	Charges à caractère général	158 700	11 163 734	407 360	6 189 593	1 930 878	3 860 920	1 033 344	539 649	36 775	5 701 021	120 420	31 142 394
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	34 254 930	1 550 434	12 015 030	4 096 988	7 003 869	3 494 032	6 016 351	0	13 350 254	936 958	82 718 846
014	Atténuations de produits	1 012 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 012 500
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	150 000	1 636 613	8 100	1 190 497	2 368 592	4 007 396	5 882 781	326 679	2 429	186 330	89 911	15 849 328
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	676 359	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	676 359
67	Charges exceptionnelles	62 650	341 652	82 451	0	3 270	500	7 920	0	0	1 200	0	499 643
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
Dépenses d'ordre		***13 815 673***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***13 815 673***
023	*Virement à la section d'investissement*	*8 015 673*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*8 015 673*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*5 800 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*5 800 000*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		**126 971 248**	**5 365 368**	**35 110**	**2 381 431**	**334 455**	**1 729 150**	**2 000 772**	**4 432 786**	**1 018 589**	**1 318 134**	**127 700**	**145 714 743**
Recettes réelles		126 481 248	5 365 368	35 110	2 381 431	334 455	1 729 150	2 000 772	4 432 786	1 018 589	1 318 134	127 700	145 224 743
013	Atténuations de charges	68 400	365 014	0	10 131	0	0	63 215	3 000	0	37 697	0	547 457
70	Produits des services, du domaine, vente	21 018	4 400 156	35 000	1 372 000	165 650	1 193 025	1 050 428	1 061 799	0	1 082 964	73 700	10 455 740
73	Impôts et taxes	77 384 438	0	0	0	0	0	0	0	0	1 400	54 000	77 439 838
74	Dotations et participations	48 937 031	524 441	110	994 900	157 475	534 600	887 129	3 367 987	0	35 800	0	55 439 473
75	Autres produits de gestion courante	10 440	8 870	0	4 400	10 100	1 500	0	0	1 018 589	148 273	0	1 202 172
76	Produits financiers	54 921	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54 921
77	Produits exceptionnels	5 000	66 887	0	0	1 230	25	0	0	0	12 000	0	85 142
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*490 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*490 000*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*490 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*490 000*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		15 875 882,00	47 237 119,00	29 550,00	130 260,00	0,00	63 272 811,00
Dépenses de l'exercice		15 875 882,00	47 237 119,00	29 550,00	130 260,00	0,00	63 272 811,00
011	Charges à caractère général	158 700,00	11 079 874,00	1 400,00	82 460,00	0,00	11 322 434,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	34 254 930,00	0,00	0,00	0,00	34 254 930,00
014	Atténuations de produits	1 012 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 012 500,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*8 015 673,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*8 015 673,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*5 800 000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*5 800 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	150 000,00	1 560 663,00	28 150,00	47 800,00	0,00	1 786 613,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	676 359,00	0,00	0,00	0,00	0,00	676 359,00
67	Charges exceptionnelles	62 650,00	341 652,00	0,00	0,00	0,00	404 302,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		126 971 248,00	5 355 368,00	0,00	10 000,00	0,00	132 336 616,00
Recettes de l'exercice		126 971 248,00	5 355 368,00	0,00	10 000,00	0,00	132 336 616,00
013	Atténuations de charges	68 400,00	365 014,00	0,00	0,00	0,00	433 414,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*490 000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*490 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	21 018,00	4 400 156,00	0,00	0,00	0,00	4 421 174,00
73	Impôts et taxes	77 384 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 384 438,00
74	Dotations et participations	48 937 031,00	514 441,00	0,00	10 000,00	0,00	49 461 472,00
75	Autres produits de gestion courante	10 440,00	8 870,00	0,00	0,00	0,00	19 310,00
76	Produits financiers	54 921,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 921,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	66 887,00	0,00	0,00	0,00	71 887,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		111 095 366,00	-41 881 751,00	-29 550,00	-120 260,00	0,00	69 063 805,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		41 506 190,00	903 853,00	889 161,00	2 110 766,00	793 877,00	86 024,00	947 248,00	0,00	130 260,00
Dépenses de l'exercice		41 506 190,00	903 853,00	889 161,00	2 110 766,00	793 877,00	86 024,00	947 248,00	0,00	130 260,00
011	Charges à caractère général	9 509 691,00	8 000,00	16 650,00	790 653,00	628 850,00	1 600,00	124 430,00	0,00	82 460,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	31 207 375,00	12 972,00	872 511,00	1 217 463,00	121 791,00	0,00	822 818,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	447 472,00	882 881,00	0,00	102 650,00	43 236,00	84 424,00	0,00	0,00	47 800,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	341 652,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		4 970 531,00	0,00	15 300,00	140 150,00	4 000,00	0,00	225 387,00	0,00	10 000,00
Recettes de l'exercice		4 970 531,00	0,00	15 300,00	140 150,00	4 000,00	0,00	225 387,00	0,00	10 000,00
013	Atténuations de charges	360 077,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 937,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	4 175 706,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	220 450,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	359 141,00	0,00	15 300,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	8 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	66 737,00	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-36 535 659,00	-903 853,00	-873 861,00	-1 970 616,00	-789 877,00	-86 024,00	-721 861,00	0,00	-120 260,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 957 445,00	90 900,00	0,00	2 048 345,00
Dépenses de l'exercice		1 957 445,00	90 900,00	0,00	2 048 345,00
011	Charges à caractère général	316 460,00	90 900,00	0,00	407 360,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 550 434,00	0,00	0,00	1 550 434,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	8 100,00	0,00	0,00	8 100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	82 451,00	0,00	0,00	82 451,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		35 110,00	0,00	0,00	35 110,00
Recettes de l'exercice		35 110,00	0,00	0,00	35 110,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	110,00	0,00	0,00	110,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 922 335,00	-90 900,00	0,00	-2 013 235,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		650 804,00	0,00	1 151 130,00	85 551,00	69 960,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
Dépenses de l'exercice		650 804,00	0,00	1 151 130,00	85 551,00	69 960,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	235 930,00	20 000,00	60 530,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	650 804,00	0,00	899 630,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	570,00	0,00	7 530,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	15 000,00	65 551,00	1 900,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	35 110,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	35 110,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	110,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-650 804,00	0,00	-1 116 020,00	-85 551,00	-69 960,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		6 061 619,00	5 445 983,00	0,00	1 122 591,00	4 754,00	6 760 173,00	0,00	19 395 120,00
Dépenses de l'exercice		6 061 619,00	5 445 983,00	0,00	1 122 591,00	4 754,00	6 760 173,00	0,00	19 395 120,00
011	Charges à caractère général	305 493,00	1 550 496,00	0,00	45 250,00	0,00	4 288 354,00	0,00	6 189 593,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 654 676,00	2 927 787,00	0,00	1 068 141,00	0,00	2 364 426,00	0,00	12 015 030,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	101 450,00	967 700,00	0,00	9 200,00	4 754,00	107 393,00	0,00	1 190 497,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		195 500,00	480 300,00	0,00	81 000,00	0,00	1 624 631,00	0,00	2 381 431,00
Recettes de l'exercice		195 500,00	480 300,00	0,00	81 000,00	0,00	1 624 631,00	0,00	2 381 431,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 131,00	0,00	10 131,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	56 000,00	0,00	1 316 000,00	0,00	1 372 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	195 500,00	475 900,00	0,00	25 000,00	0,00	298 500,00	0,00	994 900,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-5 866 119,00	-4 965 683,00	0,00	-1 041 591,00	-4 754,00	-5 135 542,00	0,00	-17 013 689,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		3 474 397,00	986 161,00	985 425,00	3 835 485,00	53 000,00	0,00	13 570,00	2 858 118,00
Dépenses de l'exercice		3 474 397,00	986 161,00	985 425,00	3 835 485,00	53 000,00	0,00	13 570,00	2 858 118,00
011	Charges à caractère général	444 260,00	955 811,00	150 425,00	1 471 059,00	53 000,00	0,00	13 570,00	2 750 725,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 898 787,00	0,00	29 000,00	2 364 426,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	131 350,00	30 350,00	806 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 393,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		435 900,00	44 400,00	0,00	1 138 131,00	0,00	0,00	0,00	486 500,00
Recettes de l'exercice		435 900,00	44 400,00	0,00	1 138 131,00	0,00	0,00	0,00	486 500,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	10 131,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	1 128 000,00	0,00	0,00	0,00	188 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	435 900,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	298 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-3 038 497,00	-941 761,00	-985 425,00	-2 697 354,00	-53 000,00	0,00	-13 570,00	-2 371 618,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 173 410,00	461 618,00	3 354 726,00	3 409 974,00	0,00	8 399 728,00
Dépenses de l'exercice		1 173 410,00	461 618,00	3 354 726,00	3 409 974,00	0,00	8 399 728,00
011	Charges à caractère général	188 665,00	301 209,00	840 496,00	600 508,00	0,00	1 930 878,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	916 610,00	47 729,00	2 506 850,00	625 799,00	0,00	4 096 988,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	68 135,00	112 680,00	7 380,00	2 180 397,00	0,00	2 368 592,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	3 270,00	0,00	3 270,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		3 700,00	4 000,00	123 655,00	203 100,00	0,00	334 455,00
Recettes de l'exercice		3 700,00	4 000,00	123 655,00	203 100,00	0,00	334 455,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	3 700,00	0,00	45 950,00	116 000,00	0,00	165 650,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	4 000,00	76 475,00	77 000,00	0,00	157 475,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	10 100,00	0,00	10 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	1 230,00	0,00	0,00	1 230,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 169 710,00	-457 618,00	-3 231 071,00	-3 206 874,00	0,00	-8 065 273,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		112 950,00	16 350,00	321 438,00	10 880,00	2 001 959,00	1 203 470,00	103 687,00	45 610,00
Dépenses de l'exercice		112 950,00	16 350,00	321 438,00	10 880,00	2 001 959,00	1 203 470,00	103 687,00	45 610,00
011	Charges à caractère général	270,00	16 350,00	273 709,00	10 880,00	355 178,00	431 728,00	7 980,00	45 610,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	47 729,00	0,00	1 642 281,00	768 862,00	95 707,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	112 680,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	2 880,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		3 000,00	0,00	1 000,00	0,00	58 955,00	64 700,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		3 000,00	0,00	1 000,00	0,00	58 955,00	64 700,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	4 250,00	41 700,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 000,00	0,00	1 000,00	0,00	53 475,00	23 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	1 230,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-109 950,00	-16 350,00	-320 438,00	-10 880,00	-1 943 004,00	-1 138 770,00	-103 687,00	-45 610,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		**5 528 286,00**	**6 322 405,00**	**3 021 994,00**	**0,00**	**14 872 685,00**
Dépenses de l'exercice		5 528 286,00	6 322 405,00	3 021 994,00	0,00	14 872 685,00
011	Charges à caractère général	293 544,00	2 561 755,00	1 005 621,00	0,00	3 860 920,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 623 523,00	3 755 600,00	624 746,00	0,00	7 003 869,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	2 611 219,00	5 050,00	1 391 127,00	0,00	4 007 396,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		**8 300,00**	**1 001 125,00**	**719 725,00**	**0,00**	**1 729 150,00**
Recettes de l'exercice		8 300,00	1 001 125,00	719 725,00	0,00	1 729 150,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	5 800,00	999 600,00	187 625,00	0,00	1 193 025,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 500,00	0,00	532 100,00	0,00	534 600,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	25,00	0,00	0,00	25,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		**-5 519 986,00**	**-5 321 280,00**	**-2 302 269,00**	**0,00**	**-13 143 535,00**

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		819 369,00	1 282 268,00	3 942 860,00	277 908,00	0,00	775 679,00	2 191 825,00	54 490,00
Dépenses de l'exercice		819 369,00	1 282 268,00	3 942 860,00	277 908,00	0,00	775 679,00	2 191 825,00	54 490,00
011	Charges à caractère général	629 360,00	367 700,00	1 375 590,00	189 105,00	0,00	563 969,00	387 162,00	54 490,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	190 009,00	914 568,00	2 562 220,00	88 803,00	0,00	6 710,00	618 036,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	5 050,00	0,00	0,00	205 000,00	1 186 127,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	994 125,00	7 000,00	0,00	627 700,00	76 875,00	15 150,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	994 125,00	7 000,00	0,00	627 700,00	76 875,00	15 150,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	992 600,00	7 000,00	0,00	160 000,00	18 375,00	9 250,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	467 700,00	58 500,00	5 900,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-819 369,00	-1 282 268,00	-2 948 735,00	-270 908,00	0,00	-147 979,00	-2 114 950,00	-39 340,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		640 416,00	9 777 661,00	0,00	10 418 077,00
Dépenses de l'exercice		640 416,00	9 777 661,00	0,00	10 418 077,00
011	Charges à caractère général	168 730,00	864 614,00	0,00	1 033 344,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	421 786,00	3 072 246,00	0,00	3 494 032,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	49 900,00	5 832 881,00	0,00	5 882 781,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	7 920,00	0,00	7 920,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		690 118,00	1 310 654,00	0,00	2 000 772,00
Recettes de l'exercice		690 118,00	1 310 654,00	0,00	2 000 772,00
013	Atténuations de charges	0,00	63 215,00	0,00	63 215,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	650 618,00	399 810,00	0,00	1 050 428,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	39 500,00	847 629,00	0,00	887 129,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		49 702,00	-8 467 007,00	0,00	-8 417 305,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		489 566,00	64 110,00	86 740,00	9 042 265,00	7 960,00	519 236,00	206 700,00	1 500,00
Dépenses de l'exercice		489 566,00	64 110,00	86 740,00	9 042 265,00	7 960,00	519 236,00	206 700,00	1 500,00
011	Charges à caractère général	66 280,00	63 850,00	38 600,00	519 339,00	2 900,00	278 975,00	63 400,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	421 786,00	0,00	0,00	2 883 705,00	0,00	188 541,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	260,00	48 140,00	5 638 821,00	5 060,00	44 200,00	143 300,00	1 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	7 520,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		180 500,00	470 118,00	39 500,00	839 086,00	0,00	464 998,00	6 570,00	0,00
Recettes de l'exercice		180 500,00	470 118,00	39 500,00	839 086,00	0,00	464 998,00	6 570,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	60 215,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	180 500,00	470 118,00	0,00	28 400,00	0,00	367 110,00	4 300,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	39 500,00	750 471,00	0,00	94 888,00	2 270,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-309 066,00	406 008,00	-47 240,00	-8 203 179,00	-7 960,00	-54 238,00	-200 130,00	-1 500,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		629 577,00	41 530,00	0,00	392 233,00	5 819 339,00	0,00	6 882 679,00
Dépenses de l'exercice		629 577,00	41 530,00	0,00	392 233,00	5 819 339,00	0,00	6 882 679,00
011	Charges à caractère général	6 745,00	39 830,00	0,00	90 903,00	402 171,00	0,00	539 649,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	622 532,00	0,00	0,00	30 431,00	5 363 388,00	0,00	6 016 351,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	300,00	1 700,00	0,00	270 899,00	53 780,00	0,00	326 679,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		43 575,00	0,00	0,00	96 642,00	4 292 569,00	0,00	4 432 786,00
Recettes de l'exercice		43 575,00	0,00	0,00	96 642,00	4 292 569,00	0,00	4 432 786,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 060 799,00	0,00	1 061 799,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	42 575,00	0,00	0,00	96 642,00	3 228 770,00	0,00	3 367 987,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-586 002,00	-41 530,00	0,00	-295 591,00	-1 526 770,00	0,00	-2 449 893,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		500,00	27 950,00	10 754,00	0,00	0,00	39 204,00
Dépenses de l'exercice		500,00	27 950,00	10 754,00	0,00	0,00	39 204,00
011	Charges à caractère général	500,00	27 950,00	8 325,00	0,00	0,00	36 775,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	2 429,00	0,00	0,00	2 429,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		910,00	1 017 679,00	0,00	0,00	0,00	1 018 589,00
Recettes de l'exercice		910,00	1 017 679,00	0,00	0,00	0,00	1 018 589,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	910,00	1 017 679,00	0,00	0,00	0,00	1 018 589,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		410,00	989 729,00	-10 754,00	0,00	0,00	979 385,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		4 283 974,00	14 203 723,00	751 108,00	0,00	19 238 805,00
Dépenses de l'exercice		4 283 974,00	14 203 723,00	751 108,00	0,00	19 238 805,00
011	Charges à caractère général	2 086 805,00	3 317 690,00	296 526,00	0,00	5 701 021,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 197 169,00	10 704 003,00	449 082,00	0,00	13 350 254,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	180 830,00	5 500,00	0,00	186 330,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		8 000,00	1 144 291,00	165 843,00	0,00	1 318 134,00
Recettes de l'exercice		8 000,00	1 144 291,00	165 843,00	0,00	1 318 134,00
013	Atténuations de charges	0,00	37 697,00	0,00	0,00	37 697,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	8 000,00	1 057 394,00	17 570,00	0,00	1 082 964,00
73	Impôts et taxes	0,00	1 400,00	0,00	0,00	1 400,00
74	Dotations et participations	0,00	35 800,00	0,00	0,00	35 800,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	148 273,00	0,00	148 273,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-4 275 974,00	-13 059 432,00	-585 265,00	0,00	-17 920 671,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		22 310,00	13 270,00	0,00	2 672 019,00	1 573 000,00	0,00	3 375,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
Dépenses de l'exercice		22 310,00	13 270,00	0,00	2 672 019,00	1 573 000,00	0,00	3 375,00
011	Charges à caractère général	22 310,00	13 270,00	0,00	474 850,00	1 573 000,00	0,00	3 375,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	2 197 169,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-22 310,00	-13 270,00	0,00	-2 672 019,00	-1 565 000,00	0,00	-3 375,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		847 075,00	1 099 869,00	4 367 585,00	7 483 768,00	405 426,00	528 561,00	0,00	0,00	222 547,00
	Dépenses de l'exercice	847 075,00	1 099 869,00	4 367 585,00	7 483 768,00	405 426,00	528 561,00	0,00	0,00	222 547,00
011	Charges à caractère général	19 820,00	406 370,00	1 474 000,00	1 150 700,00	266 800,00	269 426,00	0,00	0,00	27 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	827 255,00	693 499,00	2 800 555,00	6 333 068,00	49 626,00	256 635,00	0,00	0,00	192 447,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	92 830,00	0,00	88 000,00	2 500,00	0,00	0,00	3 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	200,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		96,00	147 200,00	893 498,00	67 697,00	35 800,00	158 468,00	0,00	0,00	7 375,00
	Recettes de l'exercice	96,00	147 200,00	893 498,00	67 697,00	35 800,00	158 468,00	0,00	0,00	7 375,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	37 697,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	96,00	135 200,00	892 098,00	30 000,00	0,00	10 195,00	0,00	0,00	7 375,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	35 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 273,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-846 979,00	-952 669,00	-3 474 087,00	-7 416 071,00	-369 626,00	-370 093,00	0,00	0,00	-215 172,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		47 710,00	148 801,00	21 334,00	0,00	86 965,00	842 479,00	0,00	0,00	1 147 289,00
Dépenses de l'exercice		47 710,00	148 801,00	21 334,00	0,00	86 965,00	842 479,00	0,00	0,00	1 147 289,00
011	Charges à caractère général	710,00	38 300,00	20 000,00	0,00	61 410,00	0,00	0,00	0,00	120 420,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	110 501,00	0,00	0,00	0,00	826 457,00	0,00	0,00	936 958,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	47 000,00	0,00	1 334,00	0,00	25 555,00	16 022,00	0,00	0,00	89 911,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		8 700,00	54 000,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	0,00	127 700,00
Recettes de l'exercice		8 700,00	54 000,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	0,00	127 700,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	8 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	0,00	73 700,00
73	Impôts et taxes	0,00	54 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-39 010,00	-94 801,00	-21 334,00	0,00	-86 965,00	-777 479,00	0,00	0,00	-1 019 589,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		**15 762 892,00**	**10 071 135,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**25 834 027,90**
Dépenses de l'exercice		**15 762 892,00**	**10 071 135,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**25 834 027,90**
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***490 000,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***490 000,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***4 200 000,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***4 200 000,00***
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**8 502 892,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 502 892,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**566 480,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**566 480,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**1 788 984,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 788 984,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**4 443 061,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 443 061,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**3 272 610,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 272 610,90**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**2 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 500 000,00**
Opérations d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérations pour compte de tiers		**70 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**70 000,00**
454101	TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
Restes à réaliser – reports		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (2)		**81 778 759,88**	**347 977,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**82 126 736,88**
Recettes de l'exercice		**81 778 759,88**	**347 977,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**82 126 736,88**
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	***Virement de la sect° de fonctionnement***	***8 015 673,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***8 015 673,00***
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**677 757,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**677 757,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***5 800 000,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***5 800 000,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***4 200 000,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***4 200 000,00***
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**3 850 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 850 000,00**
13	**Subventions d'investissement**	**63 270,00**	**347 977,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**411 247,00**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	57 815 670,88	0,00	0,00	0,00	0,00	57 815 670,88
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 286 389,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 286 389,00
Opérations pour compte de tiers		70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
454201	TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		66 015 867,88	-9 723 158,90	0,00	0,00	0,00	56 292 708,98

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		9 552 135,90	0,00	0,00	37 500,00	0,00	0,00	481 500,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		9 552 135,90	0,00	0,00	37 500,00	0,00	0,00	481 500,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	566 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 788 984,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 001 061,00	0,00	0,00	37 500,00	0,00	0,00	404 500,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**3 195 610,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**77 000,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérations d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
454101	TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (2)		**347 977,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes de l'exercice		**347 977,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	***Virement de la sect° de fonctionnement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**347 977,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
454201	TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
SOLDE (2)		**-9 204 158,90**	**0,00**	**0,00**	**-37 500,00**	**0,00**	**0,00**	**-481 500,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		89 500,00	200 000,00	0,00	289 500,00
Dépenses de l'exercice		89 500,00	200 000,00	0,00	289 500,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	69 500,00	0,00	0,00	69 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	20 000,00	200 000,00	0,00	220 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-89 500,00	-200 000,00	0,00	-289 500,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	69 500,00	20 000,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	69 500,00	20 000,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	69 500,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-69 500,00	-20 000,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		**1 978 500,00**	**4 673 857,00**	**0,00**	**2 000,00**	**0,00**	**275 415,00**	**0,00**	**6 929 772,00**
Dépenses de l'exercice		**1 978 500,00**	**4 673 857,00**	**0,00**	**2 000,00**	**0,00**	**275 415,00**	**0,00**	**6 929 772,00**
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	423 500,00	673 980,00	0,00	2 000,00	0,00	198 370,00	0,00	1 297 850,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 555 000,00	3 997 877,00	0,00	0,00	0,00	77 045,00	0,00	5 629 922,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 978 500,00	-4 673 857,00	0,00	-2 000,00	0,00	-275 415,00	0,00	-6 929 772,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		471 400,00	4 004 457,00	198 000,00	233 195,00	0,00	0,00	0,00	42 220,00
Dépenses de l'exercice		471 400,00	4 004 457,00	198 000,00	233 195,00	0,00	0,00	0,00	42 220,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	201 400,00	424 580,00	48 000,00	156 150,00	0,00	0,00	0,00	42 220,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	270 000,00	3 577 877,00	150 000,00	77 045,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-471 400,00	-4 004 457,00	-198 000,00	-233 195,00	0,00	0,00	0,00	-42 220,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		**619 000,00**	**6 991 515,00**	**783 435,00**	**21 000,00**	**0,00**	**8 414 950,00**
Dépenses de l'exercice		**619 000,00**	**6 991 515,00**	**783 435,00**	**21 000,00**	**0,00**	**8 414 950,00**
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	73 175,00	0,00	0,00	73 175,00
204	Subventions d'équipement versées	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles	104 000,00	60 000,00	113 600,00	21 000,00	0,00	298 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	500 000,00	6 931 515,00	596 660,00	0,00	0,00	8 028 175,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-619 000,00	-6 991 515,00	-783 435,00	-21 000,00	0,00	-8 414 950,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		23 000,00	7 000,00	4 581 515,00	2 380 000,00	185 760,00	302 675,00	0,00	295 000,00
Dépenses de l'exercice		23 000,00	7 000,00	4 581 515,00	2 380 000,00	185 760,00	302 675,00	0,00	295 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 175,00	0,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 000,00	7 000,00	30 000,00	0,00	27 100,00	81 500,00	0,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	4 551 515,00	2 380 000,00	158 660,00	198 000,00	0,00	240 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-23 000,00	-7 000,00	-4 581 515,00	-2 380 000,00	-185 760,00	-302 675,00	0,00	-295 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		738 670,00	9 803 281,59	452 289,36	0,00	10 994 240,95
Dépenses de l'exercice		738 670,00	9 803 281,59	452 289,36	0,00	10 994 240,95
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	106 839,33	1 500,00	0,00	108 339,33
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	708 670,00	1 047 529,03	99 602,00	0,00	1 855 801,03
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	30 000,00	8 648 913,23	351 187,36	0,00	9 030 100,59
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-738 670,00	-9 803 281,59	-452 289,36	0,00	-10 994 240,95

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		6 845 539,72	638 950,00	338 540,00	1 980 251,87	0,00	356 089,36	86 700,00	9 500,00
Dépenses de l'exercice		6 845 539,72	638 950,00	338 540,00	1 980 251,87	0,00	356 089,36	86 700,00	9 500,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	30 000,00	76 839,33	0,00	0,00	1 500,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	335 000,00	459 000,00	228 540,00	24 989,03	0,00	4 902,00	85 200,00	9 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 510 539,72	179 950,00	80 000,00	1 878 423,51	0,00	351 187,36	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-6 845 539,72	-638 950,00	-338 540,00	-1 980 251,87	0,00	-356 089,36	-86 700,00	-9 500,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		**20 000,00**	**3 659 100,00**	**0,00**	**3 679 100,00**
Dépenses de l'exercice		**20 000,00**	**3 659 100,00**	**0,00**	**3 679 100,00**
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	441 100,00	0,00	461 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	3 218 000,00	0,00	3 218 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-20 000,00	-3 659 100,00	0,00	-3 679 100,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		20 000,00	0,00	0,00	3 641 400,00	0,00	17 000,00	700,00	0,00
Dépenses de l'exercice		20 000,00	0,00	0,00	3 641 400,00	0,00	17 000,00	700,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	423 400,00	0,00	17 000,00	700,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	3 218 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-20 000,00	0,00	0,00	-3 641 400,00	0,00	-17 000,00	-700,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		**385 500,00**	**0,00**	**0,00**	**4 890,00**	**1 986 340,03**	**0,00**	**2 376 730,03**
Dépenses de l'exercice		**385 500,00**	**0,00**	**0,00**	**4 890,00**	**1 986 340,03**	**0,00**	**2 376 730,03**
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles	385 500,00	0,00	0,00	4 890,00	349 520,00	0,00	739 910,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 536 820,03	0,00	1 536 820,03
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-385 500,00	0,00	0,00	-4 890,00	-1 986 340,03	0,00	-2 376 730,03

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	840 500,00	0,00	0,00	840 500,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	840 500,00	0,00	0,00	840 500,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	840 500,00	0,00	0,00	840 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-840 500,00	0,00	0,00	-840 500,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		**1 401 000,00**	**21 342 893,00**	**162 323,00**	**0,00**	**22 906 216,00**
Dépenses de l'exercice		**1 401 000,00**	**21 342 893,00**	**162 323,00**	**0,00**	**22 906 216,00**
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**71 000,00**	**1 054 400,00**	**0,00**	**0,00**	**1 125 400,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**212 600,00**	**4 000,00**	**0,00**	**216 600,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**520 000,00**	**7 391 843,00**	**2 500,00**	**0,00**	**7 914 343,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**810 000,00**	**12 534 050,00**	**155 823,00**	**0,00**	**13 499 873,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérations d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérations pour compte de tiers		**0,00**	**150 000,00**	**0,00**	**0,00**	**150 000,00**
458121	LES FOURCHES CHARCOT SPANEL	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
Restes à réaliser – reports		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (2)		**0,00**	**380 000,00**	**0,00**	**0,00**	**380 000,00**
Recettes de l'exercice		**0,00**	**380 000,00**	**0,00**	**0,00**	**380 000,00**
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	***Virement de la sect° de fonctionnement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**230 000,00**	**0,00**	**0,00**	**230 000,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
458221	LES FOURCHES CHARCOT SPANEL	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 401 000,00	-20 962 893,00	-162 323,00	0,00	-22 526 216,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	10 000,00	0,00	415 000,00	976 000,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	10 000,00	0,00	415 000,00	976 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	71 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	415 000,00	105 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	10 000,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérations d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
458121	LES FOURCHES CHARCOT SPANEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (2)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes de l'exercice		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	***Virement de la sect° de fonctionnement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
Opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
458221	LES FOURCHES CHARCOT SPANEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
SOLDE (2)		**0,00**	**-10 000,00**	**0,00**	**-415 000,00**	**-976 000,00**	**0,00**	**0,00**

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		**0,00**	**1 979 000,00**	**8 148 570,00**	**2 770 860,00**	**8 444 463,00**	**98 070,00**	**0,00**	**0,00**	**64 253,00**
Dépenses de l'exercice		**0,00**	**1 979 000,00**	**8 148 570,00**	**2 770 860,00**	**8 444 463,00**	**98 070,00**	**0,00**	**0,00**	**64 253,00**
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**40 000,00**	**244 400,00**	**0,00**	**770 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**207 600,00**	**0,00**	**5 000,00**	**4 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**36 000,00**	**1 197 000,00**	**1 777 260,00**	**4 381 583,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 500,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**1 903 000,00**	**6 499 570,00**	**993 600,00**	**3 137 880,00**	**94 070,00**	**0,00**	**0,00**	**61 753,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérations d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**150 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
458121	LES FOURCHES CHARCOT SPANEL	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (2)		**0,00**	**0,00**	**230 000,00**	**0,00**	**150 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes de l'exercice		**0,00**	**0,00**	**230 000,00**	**0,00**	**150 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
010	**Stocks**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458221	LES FOURCHES CHARCOT SPANEL	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-1 979 000,00	-7 918 570,00	-2 770 860,00	-8 294 463,00	-98 070,00	0,00	0,00	-64 253,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		73 700,00	0,00	0,00	0,00	168 000,00	0,00	0,00	0,00	241 700,00
Dépenses de l'exercice		73 700,00	0,00	0,00	0,00	168 000,00	0,00	0,00	0,00	241 700,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
204	Subventions d'équipement versées	40 000,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	33 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 700,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-73 700,00	0,00	0,00	0,00	-168 000,00	0,00	0,00	0,00	-241 700,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**5 500 000,00**									
1/FR0010145789	CACEIS	26/10/2004	22/12/2004	22/12/2005	2 000 000,00	V	EURIBOR12M	2,342	2,038	EUR	A	C	N	A-1
3/FR0010257790	BNP PARIBAS	01/12/2005	13/12/2005	13/12/2006	3 000 000,00	V	EURIBOR12M	2,776	1,930	EUR	A	C	N	A-1
5/FR0010405712	BNP PARIBAS	13/12/2006	15/12/2006	15/12/2007	500 000,00	V	EURIBOR12M	4,196	1,751	EUR	A	C	N	A-1
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**90 955 385,72**									
1641 Emprunts en euros (total)					86 455 385,72									
1000001/0038032799103	CREDIT MUTUEL	03/12/2007	04/05/2008	05/05/2009	500 000,00	V	TEC05	4,090	2,114	EUR	A	P	N	A-1
1000003/1012161	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	05/09/2002	08/10/2002	01/10/2003	430 000,00	V	LIVRET A	3,250	2,412	EUR	A	P	N	A-1
1000004/1027805	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	18/12/2003	30/12/2003	01/01/2007	1 202 974,28	V	LIVRET A	2,250	1,726	EUR	A	C	N	A-1
1000005/00038693672	CREDIT AGRICOLE CIB	23/11/2006	22/12/2006	11/02/2008	1 500 000,00	F		4,070	4,069	EUR	A	P	N	A-1
1000006/1103400	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	13/12/2007	01/06/2008	01/08/2009	400 000,00	V	LEP	4,699	2,254	EUR	A	P	N	A-1
1000012/2085762	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	10/07/1997	25/10/2001	25/01/2002	172 348,28	F		5,600	4,830	EUR	T	P	N	A-1
1000014/MON507238EUR/001	CAISSE FR DE FINANCEMENT LOCAL	10/12/1998	17/12/1998	01/03/1999	78 511,24	F		5,290	5,294	EUR	A	P	N	A-1
1000015/70171270801	CREDIT AGRICOLE CIB	15/06/2005	01/07/2005	01/11/2005	979 000,00	F		3,660	3,695	EUR	S	C	N	A-1
1000017/MON507237EUR/001	CAISSE FR DE FINANCEMENT LOCAL	10/12/1998	17/12/1998	01/03/1999	28 203,07	F		5,290	5,294	EUR	A	P	N	A-1
1000019/5078570	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	06/10/2015	26/11/2015	01/11/2016	714 565,00	V	LIVRET A	1,350	1,351	EUR	A	P	N	A-1
1000021/1102352	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	23/11/2007	17/12/2007	01/12/2008	1 781 709,00	V	LIVRET A	3,457	2,170	EUR	A	P	N	A-1
1000022/1155553	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	29/01/2010	01/03/2011	01/06/2011	3 224 438,45	F		3,480	3,529	EUR	T	P	N	A-1
1000023/802	Agence France Locale	10/01/2008	04/11/2008	01/04/2010	2 500 000,00	F		4,240	3,891	EUR	A	C	N	A-1
1000024/MON507143EUR001	CAISSE FR DE FINANCEMENT LOCAL	02/07/2010	18/08/2010	01/12/2010	230 144,00	F		2,310	2,330	EUR	T	P	N	A-1
1000025/MON507144EUR001	CAISSE FR DE FINANCEMENT LOCAL	02/07/2010	18/08/2010	01/12/2010	406 962,00	F		2,310	2,330	EUR	T	P	N	A-1
1000043/0937389	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	15/10/2001	01/06/2002	01/09/2002	4 593 370,00	V	LIVRET A	2,967	2,020	EUR	T	P	N	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
								Taux initial						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
1000044/1014841	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	28/02/2003	01/12/2003	01/04/2004	232 791,55	V	LIVRET A	3,250	2,142	EUR	A	P	N	A-1
1000045/1014837	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	28/02/2003	01/04/2004	01/04/2005	215 127,45	V	LIVRET A	2,500	2,078	EUR	A	P	N	A-1
1000047/1028039	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	19/01/2004	01/06/2004	01/12/2005	305 000,00	V	LIVRET A	2,250	1,820	EUR	A	C	N	A-1
1000048/1028040	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	19/01/2005	01/01/2004	01/12/2005	140 000,00	V	LIVRET A	2,250	1,756	EUR	A	C	N	A-1
1000049/1086282	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	21/05/2007	31/03/2008	01/07/2008	1 800 000,00	V	LEP	4,170	1,920	EUR	T	P	N	A-1
1000050/MON507557EUR/001	CAISSE FR DE FINANCEMENT LOCAL	27/08/2010	30/09/2010	01/07/2011	87 429,30	F		2,080	1,956	EUR	T	P	N	A-1
1000052/LT079098	CREDIT AGRICOLE CIB	06/04/2007	04/05/2007	15/01/2008	734 630,00	F		3,810	3,646	EUR	A	C	N	A-1
1000053/A1409122	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	03/08/2009	05/08/2009	05/01/2010	500 000,00	F		4,500	4,502	EUR	A	P	N	A-1
1000055/LT109072	CREDIT AGRICOLE CIB	01/07/2010	26/08/2011	01/01/2012	500 000,00	V	EURIBOR03M	2,000	0,870	EUR	T	C	O	A-1
1000056/LT109073	CREDIT AGRICOLE CIB	01/07/2010	17/11/2010	01/01/2011	80 000,00	V	EURIBOR03M	1,463	0,740	EUR	T	C	O	A-1
1000058/00120075496	CREDIT AGRICOLE	29/11/2007	15/11/2009	15/12/2009	4 302 645,00	V	LIVRET A	5,240	2,490	EUR	M	P	N	A-1
1000059/MON507556EUR/001	CAISSE FR DE FINANCEMENT LOCAL	02/09/2010	30/09/2010	01/07/2011	340 002,85	F		2,080	2,096	EUR	T	P	N	A-1
1000060/MON507558EUR/001	CAISSE FR DE FINANCEMENT LOCAL	16/12/2013	27/12/2013	01/04/2014	800 000,00	F		3,160	3,198	EUR	T	P	N	A-1
1000065/LT109074	CREDIT AGRICOLE CIB	07/06/2010	17/11/2010	15/12/2011	370 000,00	V	TAG03M	1,623	0,640	EUR	T	C	N	A-1
1000068/A141503Q	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	16/03/2010	01/01/2016	31/03/2016	450 000,00	V	EURIBOR03M	0,528	0,620	EUR	T	P	O	A-1
1000069/A141000T	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	16/03/2010	31/12/2015	31/03/2016	528 221,65	V	EURIBOR03M	0,528	0,613	EUR	T	P	O	A-1
1000070/5030842	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	27/01/2015	01/10/2015	01/02/2016	222 512,00	V	LIVRET A	1,600	1,363	EUR	A	P	N	A-1
1000071/5030843	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	27/01/2015	01/10/2015	01/02/2016	1 272 068,00	V	LIVRET A	1,600	1,363	EUR	A	P	N	A-1
1000072/5030844	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	27/01/2015	01/10/2015	01/02/2016	488 584,00	V	LIVRET A	1,600	1,363	EUR	A	P	N	A-1
2019015/1054119	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	22/12/2005	01/01/2018	01/01/2019	691 566,82	V	LEP	1,450	1,451	EUR	A	P	N	A-1
2019017/1126536	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	05/12/2008	01/01/2018	01/01/2019	1 670 164,77	V	LEP	1,450	1,450	EUR	A	P	O	A-1
2021001/1880	Agence France Locale	12/10/2021	20/10/2021	20/10/2022	10 000 000,00	F		0,540	0,000	EUR	A	P	N	A-1
21371/0934104	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	13/12/2000	26/12/2000	01/01/2002	2 996 385,43	V	LIVRET A	3,000	2,212	EUR	A	P	O	A-1
21372/0934104	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	13/12/2000	26/12/2000	01/01/2002	52 594,91	V	LIVRET A	3,000	2,212	EUR	A	P	O	A-1
21406/1009021	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	19/06/2002	01/07/2002	01/07/2003	2 115 000,00	V	LIVRET A	3,250	2,270	EUR	A	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
21443/1054116	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	22/12/2005	31/12/2005	01/01/2007	2 990 118,00	V	LIVRET A	2,500	2,395	EUR	A	P	O	A-1
21445/ 1054121	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	22/12/2005	31/12/2005	01/01/2007	581 802,00	V	LIVRET A	3,200	2,757	EUR	A	P	O	A-1
21455/1126529	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	26/11/2008	08/12/2008	01/01/2010	83 358,69	V	LIVRET A	4,250	2,020	EUR	A	P	O	A-1
21461/801	Agence France Locale	14/10/2009	31/10/2009	01/02/2010	3 744 000,00	V	EURIBOR03M	0,722	0,350	EUR	T	C	O	A-1
21465/MON507210EUR001	CAISSE FR DE FINANCEMENT LOCAL	11/06/2010	03/08/2010	01/12/2010	192 533,00	F		2,360	2,380	EUR	T	P	O	A-1
21474/1212982	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	11/01/2012	16/11/2012	01/02/2013	4 199 156,00	V	LIVRET A	2,850	1,623	EUR	A	P	O	A-1
21475/12114058	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	17/01/2012	01/06/2012	01/09/2012	2 331 084,00	V	EURIBOR03M	2,651	1,990	EUR	T	C	O	A-1
21485/1257681	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	23/12/2013	03/02/2014	01/10/2014	126 166,00	V	LIVRET A	1,850	1,510	EUR	T	P	O	A-1
21504/56987	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	08/12/2016	31/10/2017	01/01/2018	410 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
21505/56976	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	08/12/2016	31/10/2017	01/01/2018	341 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
21506/56985	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	08/12/2016	31/10/2017	01/01/2018	1 177 244,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
21507/56982	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	08/12/2016	31/10/2017	01/01/2018	534 890,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
50100/00433163	CREDIT AGRICOLE CIB	14/01/2009	06/07/2011	08/08/2011	1 500 000,00	V	EURIBOR01M	1,325	2,680	EUR	M	P	O	A-1
50102/00433163	CREDIT AGRICOLE CIB	14/01/2009	01/10/2012	01/11/2012	2 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,215	0,150	EUR	M	C	O	A-1
60600/R7780751/C705914	CREDIT FONCIER	23/12/2005	01/11/2007	03/12/2007	4 000 000,00	V	TAG01M	4,058	0,750	EUR	M	C	N	A-1
60700/R7780751/C705915	CREDIT FONCIER	23/12/2005	19/12/2008	01/02/2009	1 607 084,98	V	TAG01M	2,450	0,280	EUR	M	P	O	A-1
90100/MIN507223EUR001	CAISSE FR DE FINANCEMENT LOCAL	29/10/2008	01/11/2010	01/01/2011	4 075 000,00	V	EURIBOR01M	1,057	0,290	EUR	M	P	N	A-1
90101/MIN507223EUR002	CAISSE FR DE FINANCEMENT LOCAL	29/10/2008	12/10/2011	01/02/2012	6 925 000,00	V	EURIBOR03M	1,777	0,310	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					4 500 000,00									
80007/OCLT16122	SOCIETE GENERALE	22/12/2005	17/09/2007	17/09/2008	1 000 000,00	F		4,610	4,676	EUR	M	P	N	A-1
80011/OCLT16122	SOCIETE GENERALE	22/12/2015	22/01/2021	22/03/2022	3 500 000,00	V	EURIBOR03M	0,000	0,000	EUR	T	P	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**65 100,00**									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					65 100,00									
2019018/201500224	CAF	05/02/2016	01/03/2019	01/10/2020	39 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
2019019/201800184	CAF	30/11/2018	01/07/2019	01/01/2020	10 500,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
21500/201500076	CAF	31/07/2015	30/08/2016	01/02/2017	15 600,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**96 520 485,72**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**900 000,00**		**1 025 000,00**					**275 000,00**	**37 588,16**	**0,00**	**39,32**
1/FR0010145789	O	300 000,00	A-1	300 000,00	2,97	F		3,500	100 000,00	12 388,71	0,00	5,86
3/FR0010257790	O	600 000,00	A-1	600 000,00	3,95	F		3,540	150 000,00	25 035,96	0,00	28,01
5/FR0010405712	N	0,00	A-1	125 000,00	4,95	V	EURIBOR12M	0,129	25 000,00	163,49	0,00	5,45
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**9 977 236,84**		**48 730 151,52**					**8 219 876,52**	**643 698,53**	**0,00**	**134 034,19**
1641 Emprunts en euros (total)		9 977 236,84		44 829 784,64					4 660 524,81	626 067,82	0,00	133 460,30
1000001/0038032799103	N	0,00	A-1	197 474,03	6,34	V	TEC05	0,102	28 124,37	201,42	0,00	112,76
1000003/1012161	N	0,00	A-1	25 812,12	0,75	V	LIVRET A	0,750	25 812,12	193,59	0,00	0,00
1000004/1027805	N	0,00	A-1	382 764,53	6,00	V	LIVRET A	0,750	54 680,65	2 870,73	0,00	2 453,79
1000005/00038693672	N	0,00	A-1	580 856,03	5,11	F		4,070	87 417,01	23 640,84	0,00	17 795,74
1000006/1103400	N	0,00	A-1	159 128,69	6,58	V	LEP	1,200	21 927,31	1 909,54	0,00	681,43
1000012/2085762	N	0,00	A-1	57 132,18	5,81	F		1,190	9 241,42	638,74	0,00	102,90
1000014/MON507238EUR/001	N	0,00	A-1	10 196,59	1,16	F		5,290	4 966,92	539,40	0,00	229,77
1000015/70171270801	N	0,00	A-1	332 860,00	8,32	F		3,660	39 160,00	11 824,36	0,00	1 761,71
1000017/MON507237EUR/001	N	0,00	A-1	3 662,85	1,16	F		5,290	1 784,23	193,76	0,00	82,54
1000019/5078570	N	0,00	A-1	445 328,29	8,83	V	LIVRET A	1,100	47 343,45	4 898,61	0,00	717,48
1000021/1102352	N	0,00	A-1	542 540,06	5,91	V	LIVRET A	0,950	94 039,72	5 154,13	0,00	343,23
1000022/1155553	N	0,00	A-1	2 428 615,16	19,15	F		3,480	90 246,46	83 447,46	0,00	6 563,16
1000023/802	N	0,00	A-1	1 000 000,00	7,24	F		4,240	125 000,00	42 400,00	0,00	27 721,94
1000024/MON507143EUR001	N	0,00	A-1	65 190,71	3,66	F		2,310	16 837,36	1 360,76	0,00	89,98
1000025/MON507144EUR001	N	0,00	A-1	115 276,29	3,66	F		2,310	29 773,39	2 406,21	0,00	159,11
1000043/0937389	N	0,00	A-1	1 008 820,60	4,41	V	LIVRET A	0,500	222 229,71	4 619,21	0,00	316,23
1000044/1014841	N	0,00	A-1	77 414,84	6,24	V	LIVRET A	0,750	10 812,91	580,61	0,00	373,24
1000045/1014837	N	0,00	A-1	80 223,89	7,24	V	LIVRET A	0,750	9 767,70	601,68	0,00	394,85
1000047/1028039	N	0,00	A-1	97 600,00	7,91	V	LIVRET A	0,750	12 200,00	732,00	0,00	51,60
1000048/1028040	N	0,00	A-1	44 800,00	7,91	V	LIVRET A	0,750	5 600,00	336,00	0,00	23,68
1000049/1086282	N	0,00	A-1	807 871,09	11,24	V	LEP	1,000	77 532,99	7 786,76	0,00	1 805,56
1000050/MON507557EUR/001	N	0,00	A-1	26 800,43	3,75	F		2,080	6 493,01	507,03	0,00	104,43

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1000052/LT079098	N	0,00	A-1	61 330,00	0,04	F		4,250	61 330,00	2 642,73	0,00	0,00
1000053/A1409122	N	0,00	A-1	124 768,41	2,01	F		4,500	39 772,83	5 614,58	0,00	3 771,68
1000055/LT109072	N	0,00	A-1	176 201,13	7,99	V	EURIBOR03M	0,350	41 525,14	616,72	0,00	0,00
1000056/LT109073	N	0,00	A-1	27 509,96	7,99	V	EURIBOR03M	0,350	6 558,75	96,28	0,00	0,00
1000058/00120075496	N	0,00	A-1	2 940 727,07	17,86	V	LIVRET A	1,870	139 213,34	53 802,46	0,00	2 182,85
1000059/MON507556EUR/001	N	0,00	A-1	104 223,26	3,75	F		2,080	25 250,70	1 971,74	0,00	406,10
1000060/MON507558EUR/001	N	0,00	A-1	433 733,34	7,00	F		3,160	54 105,66	13 069,02	0,00	2 965,74
1000065/LT109074	N	0,00	A-1	166 500,00	8,95	V	TAG03M	0,350	18 500,00	590,84	0,00	21,58
1000068/A141503Q	N	0,00	A-1	250 460,66	13,99	V	EURIBOR03M	0,750	34 682,96	1 855,00	0,00	0,00
1000069/A141000T	N	0,00	A-1	266 569,55	13,99	V	EURIBOR03M	0,750	41 644,55	1 974,31	0,00	0,00
1000070/5030842	N	0,00	A-1	138 831,86	8,08	V	LIVRET A	1,100	14 759,40	1 527,15	0,00	1 247,28
1000071/5030843	N	0,00	A-1	793 681,09	8,08	V	LIVRET A	1,100	84 377,31	8 730,49	0,00	7 130,47
1000072/5030844	N	0,00	A-1	304 842,09	8,08	V	LIVRET A	1,100	32 408,18	3 353,26	0,00	2 738,71
2019015/1054119	N	0,00	A-1	543 263,13	8,99	V	LEP	1,200	51 456,83	6 519,16	0,00	5 885,29
2019017/1126536	N	0,00	A-1	1 177 942,21	7,00	V	LEP	1,200	159 895,36	14 135,31	0,00	12 182,63
2021001/1880	N	0,00	A-1	10 000 000,00	14,79	F		0,540	641 828,53	54 000,00	0,00	0,00
21371/0934104	N	0,00	A-1	719 754,36	4,00	V	LIVRET A	0,500	142 518,54	3 598,77	0,00	2 878,16
21372/0934104	N	0,00	A-1	12 633,66	4,00	V	LIVRET A	0,500	2 501,59	63,17	0,00	50,52
21406/1009021	N	0,00	A-1	607 067,21	5,49	V	LIVRET A	0,750	99 297,32	4 553,00	0,00	1 893,56
21443/1054116	N	0,00	A-1	890 788,49	4,00	V	LIVRET A	1,000	174 630,00	8 907,88	0,00	7 141,69
21445/ 1054121	N	0,00	A-1	175 715,35	4,00	V	LIVRET A	1,200	34 309,70	2 108,58	0,00	1 692,16
21455/1126529	N	0,00	A-1	15 661,52	2,00	V	LIVRET A	0,750	5 362,57	117,46	0,00	77,03
21461/801	O	1 497 600,00	A-1	1 497 600,00	7,83	F	EURIBOR03M	3,500	187 200,00	60 676,84	0,00	219,53
21465/MON507210EUR001	N	0,00	A-1	54 678,55	3,66	F		2,360	14 112,47	1 166,13	0,00	77,12
21474/1212982	N	0,00	A-1	1 805 606,11	5,08	V	LIVRET A	1,100	292 764,27	19 861,67	0,00	15 208,26
21475/12114058	N	0,00	A-1	854 730,80	5,41	V	EURIBOR03M	1,600	155 405,60	12 917,65	0,00	901,35
21485/1257681	N	0,00	A-1	68 345,06	7,49	V	LIVRET A	1,100	8 495,25	716,83	0,00	162,76
21504/56987	N	0,00	A-1	328 000,00	14,99	F		0,000	20 500,00	0,00	0,00	0,00
21505/56976	N	0,00	A-1	272 800,00	14,99	F		0,000	17 050,00	0,00	0,00	0,00
21506/56985	N	0,00	A-1	941 795,20	14,99	F		0,000	58 862,20	0,00	0,00	0,00
21507/56982	N	0,00	A-1	427 912,00	14,99	F		0,000	26 744,50	0,00	0,00	0,00
50100/00433163	N	0,00	A-1	492 774,00	4,51	F		2,635	104 794,62	11 883,48	0,00	704,27
50102/00433163	O	1 266 630,00	A-1	1 266 630,00	15,74	F	EURIBOR01M	0,595	80 004,00	16 023,88	0,00	207,43
60600/R7780751/C705914	N	0,00	A-1	1 183 332,77	5,83	V	TAG01M	0,130	200 000,04	1 419,00	0,00	104,95
60700/R7780751/C705915	O	719 809,53	A-1	719 809,53	7,00	F		3,400	89 703,74	22 169,51	0,00	67,25
90100/MIN507223EUR001	O	2 726 076,57	A-1	2 726 077,15	18,90	F	EURIBOR01M	1,040	130 451,25	44 605,38	0,00	453,73

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
90101/MIN507223EUR002	O	3 767 120,74	A-1	3 767 120,74	9,83	F		0,610	347 516,88	47 936,70	0,00	1 203,07
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		3 900 366,88					3 559 351,71	17 630,71	0,00	573,89
80007/OCLT16122	N	0,00	A-1	400 366,88	5,71	F		4,510	59 351,71	17 630,71	0,00	573,89
80011/OCLT16122	N	0,00	A-1	3 500 000,00	0,97	V	EURIBOR03M	0,000	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**43 500,00**					**6 510,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		43 500,00					6 510,00	0,00	0,00	0,00
2019018/201500224	N	0,00	A-1	27 300,00	6,74	F		0,000	3 900,00	0,00	0,00	0,00
2019019/201800184	N	0,00	A-1	8 400,00	7,00	F		0,000	1 050,00	0,00	0,00	0,00
21500/201500076	N	0,00	A-1	7 800,00	4,08	F		0,000	1 560,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**10 877 236,84**		**49 798 651,52**					**8 501 386,52**	**681 286,69**	**0,00**	**134 073,51**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	67	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	49 798 651,52	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		**11 377 237,42**					**11 259 083,18**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
1-612196M	1-FR0010145789	300 000,00	22/12/2024	NATIXIS	SWAP	TAUX	300 000,00	22/12/2005	22/12/2024	A	0,00	0,00	0,00
11-7816434M	50102-00433163	1 266 630,00	01/10/2037	NATIXIS	SWAP	TAUX	1 264 968,78	01/08/2016	01/09/2037	M	0,00	0,00	0,00
12-MX696451V	90100-MIN507223EUR001	2 726 077,15	01/12/2040	CREDIT MUTUEL ARKEA	SWAP	TAUX	2 752 747,94	01/03/2015	01/12/2040	M	0,00	0,00	0,00
13-7816432M	90101-MIN507223EUR002	3 767 120,74	01/11/2031	NATIXIS	SWAP	TAUX	3 767 120,56	01/08/2016	01/11/2031	T	0,00	0,00	0,00
2-612196M	2-FR0010145789	300 000,00	22/12/2024	NATIXIS	SWAP	TAUX	300 000,00	22/12/2005	22/12/2024	A	0,00	0,00	0,00
3-673255M	3-FR0010257790	600 000,00	13/12/2025	NATIXIS	SWAP	TAUX	600 000,00	13/12/2005	13/12/2025	A	0,00	0,00	0,00
4-673255M	4-FR0010257790	200 000,00	13/12/2025	NATIXIS	SWAP	TAUX	200 000,00	13/12/2005	13/12/2025	A	0,00	0,00	0,00
5-2227998M	21461-801	1 497 600,00	01/11/2029	NATIXIS	SWAP	TAUX	1 497 600,00	01/11/2009	01/11/2029	T	0,00	0,00	0,00
9-2224560M	60700-R7780751/C705915	719 809,53	01/01/2029	NATIXIS	SWAP	TAUX	576 645,90	01/10/2009	01/01/2029	M	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Taux complexe (total) (2)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**11 377 237,42**					**11 259 083,18**				**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						5 178 635,50	1 606 413,24		
1-612196M	1-FR0010145789		3,500	EURIBOR12M	-0,443	670 610,64	351 353,66	A-1	A-1
11-7816434M	50102-00433163		0,600	EURIBOR01M	-0,480	87 280,22	0,00	A-1	A-1
12-MX696451V	90100-MIN507223EUR001		1,040	EURIBOR01M	-0,400	301 916,73	4 093,26	A-1	A-1
13-7816432M	90101-MIN507223EUR002		0,610	EURIBOR03M	-0,480	231 810,57	0,00	A-1	A-1
2-612196M	2-FR0010145789		3,500	EURIBOR12M	-0,443	670 610,60	351 353,66	A-1	A-1
3-673255M	3-FR0010257790		3,540	EURIBOR12M	-0,443	1 112 114,36	562 981,64	A-1	A-1
4-673255M	4-FR0010257790		3,540	EURIBOR12M	-0,443	370 704,77	187 660,56	A-1	A-1
5-2227998M	21461-801		3,550	EURIBOR03M	-0,560	1 242 843,70	120 553,25	A-1	A-1
9-2224560M	60700-R7780751/C705915		3,400	TAM	-0,500	490 743,91	28 417,21	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						5 178 635,50	1 606 413,24		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	**5 076 327,72**	**2 681 846,73**	**310 933,49**	**24 545,41**	**286 388,08**
Auprès des organismes de droit privé	**3 825 752,37**	**2 181 616,59**	**247 921,39**	**24 062,08**	**223 859,31**
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	1 366 782,32	791 011,00	123 727,05	9 221,98	114 505,07
CAISSE FR DE FINANCEMENT LOCAL	679 260,19	454 408,76	22 691,17	946,30	21 744,87
CREDIT AGRICOLE CIB	1 121 047,68	672 490,31	50 797,76	2 281,12	48 516,64
SOCIETE GENERALE	658 662,18	263 706,52	50 705,41	11 612,68	39 092,73
Auprès des organismes de droit public	**1 250 575,35**	**500 230,14**	**63 012,10**	**483,33**	**62 528,77**
Agence France Locale	1 250 575,35	500 230,14	63 012,10	483,33	62 528,77
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 700 € €	30/03/2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	Frais d'études non suivis de réalisation	5	
	Voitures neuves	8	
	Voitures d'occasion	4	
	Camions et véhicules industriels neufs	10	
	Mobilier de bureau (fauteuils, chaises)	10	
	Mobilier de bureau (bureaux, armoires, rayonnages,etc...)	15	
	Matériel de bureau éléctrique et électronique	10	
	Matériel classique	10	
	Installations et appareils de chauffage	20	
	Appareils de levage, ascenseurs	30	
	Appareils de laboratoire	10	
	coffre fort	30	
	Equipement garage et ateliers	15	
	Equipements de cuisine	15	
	Equipements sportifs	15	
	Bâtiments légers, abris	15	
	Plantations	20	
	Logiciels, copieurs	5	
	Ordinateurs et périphériques	5	
	Agencement et aménagement de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20	
	Bâtiments productifs de revenus	30	
	Cité de la Mer (équipements et bâtiments)	25	
	Installations de voirie	30	
	Matériel incendie et de sécurité	10	
	Matériel et outillage techniques	10	
	Subventions d'équipement versées qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	
	Subvention d'équipement versées qui financent des biens immobiliers ou des installations	15	
	Subventions d'équipement cersées qui financent des projets d'infrastructures d'intérêts national	30	
	Camions et véhicules industriel d'occasions	5	
	Charges à répartir - frais d'acquisition des immobilisations	10	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	**0,00**		**459 545,82**	**459 545,82**	**444 865,42**	**14 680,40**
Provision pour réparation	0,00		8 243,08	8 243,08	0,00	8 243,08
Créance douteuse	0,00		6 437,32	6 437,32	0,00	6 437,32
Provision pour garanties d emprunts	0,00	31/12/2008	99 264,42	99 264,42	99 264,42	0,00
Des comptes de Tiers	0,00	31/12/2011	345 601,00	345 601,00	345 601,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	**0,00**		**1 120 921,92**	**1 120 921,92**	**257 831,36**	**863 090,56**
des comptes de redevables	0,00	31/12/2010	285 237,92	285 237,92	0,00	285 237,92
des comptes de redevables	0,00	31/12/2017	16 566,00	16 566,00	0,00	16 566,00
des comptes de redevables	0,00	31/12/2018	819 118,00	819 118,00	257 831,36	561 286,64
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	**0,00**		**1 580 467,74**	**1 580 467,74**	**702 696,78**	**877 770,96**
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour dépréciation (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**8 651 392,00**	**I**	**8 651 392,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**8 501 392,00**		**8 501 392,00**
1631	Emprunts obligataires	275 000,00		275 000,00
1641	Emprunts en euros	4 660 530,00		4 660 530,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	3 559 352,00		3 559 352,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	6 510,00		6 510,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**150 000,00**		**150 000,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*150 000,00*		*150 000,00*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**8 651 392,00**	**0,00**	**0,00**	**8 651 392,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES — IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES — A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**19 629 819,00**	**III**	**19 629 819,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**5 136 389,00**		**5 136 389,00**
10222	FCTVA	3 500 000,00		3 500 000,00
10223	TLE	0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement	350 000,00		350 000,00
10228	Autres fonds	0,00		0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00		0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
276351	Créance GFP de rattachement	286 389,00		286 389,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	1 000 000,00		1 000 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**14 493 430,00**		**14 493 430,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
2802	*Frais liés à la réalisation des document*	*900,00*		*900,00*
28031	*Frais d'études*	*28 900,00*		*28 900,00*
28033	*Frais d'insertion*	*300,00*		*300,00*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*35 000,00*		*35 000,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*128 250,00*		*128 250,00*
28041511	*GFP rat : Bien mobilier, matériel*	*10 000,00*		*10 000,00*
28041512	*GFP rat : Bâtiments, installations*	*150 000,00*		*150 000,00*
28041582	*GFP : Bâtiments, installations*	*83 000,00*		*83 000,00*
28041583	*GFP : Projet infrastructure*	*227 500,00*		*227 500,00*
28041621	*CCAS : Bien mobilier, matériel*	*9 000,00*		*9 000,00*
28041642	*IC : Bâtiments, installations*	*0,00*		*0,00*
2804171	*Autres EPL : Bien mobilier, matériel*	*50 000,00*		*50 000,00*
2804172	*Autres EPL : Bâtiments, installations*	*770 500,00*		*770 500,00*
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	*94 000,00*		*94 000,00*
2804182	*Autres org pub - Bâtiments et installat°*	*108 000,00*		*108 000,00*
280421	*Privé : Bien mobilier, matériel*	*48 000,00*		*48 000,00*
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	*242 000,00*		*242 000,00*
2804412	*Sub nat org pub - Bâtiments, installat°*	*900,00*		*900,00*
2804422	*Sub nat privé - Bâtiments et installat°*	*3 000,00*		*3 000,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*483 600,00*		*483 600,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*700,00*		*700,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*48 000,00*		*48 000,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*33 000,00*		*33 000,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*1 000,00*		*1 000,00*
28152	*Installations de voirie*	*11 000,00*		*11 000,00*
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*15 000,00*		*15 000,00*
281533	*Réseaux câblés*	*5 000,00*		*5 000,00*
281571	*Matériel roulant*	*342 300,00*		*342 300,00*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*35 350,00*		*35 350,00*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*62 000,00*		*62 000,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*200,00*		*200,00*
28182	*Matériel de transport*	*682 000,00*		*682 000,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*760 000,00*		*760 000,00*
28184	*Mobilier*	*348 000,00*		*348 000,00*
28185	*Cheptel*	*0,00*		*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*983 000,00*		*983 000,00*

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
29…	*Prov. pour dépréciat° immobilisations*		
39…	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
4812	*Frais d'acquisition des immobilisations*	*600,00*	*600,00*
49…	*Prov. dépréc. comptes de tiers*		
59…	*Prov. dépréc. comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	677 757,00	677 757,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*8 015 673,00*	*8 015 673,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**19 629 819,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**19 629 819,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**8 651 392,00**
Ressources propres disponibles	IV	**19 629 819,00**
Solde	V = IV – II (6)	**10 978 427,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale-ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				**24 529,91**	**21 864,31**	**533,00**	**2 132,60**
2012	Assurance dommage ouvrage cité mer 3eme phase	120	30/03/2016	19 199,31	19 199,31	0,00	0,00
2016	Assurance dommage ouvrage Palace	120	30/03/2016	5 330,60	2 665,00	533,00	2 132,60

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale-ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 01	Intitulé de l'opération : TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**401 186,09**	**0,00**	**70 000,00**	**70 000,00**
454101 (5)	401 186,09	0,00	70 000,00	70 000,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**401 186,09**	**0,00**	**70 000,00**	**70 000,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**0,00**	**70 000,00**	**70 000,00**
454201 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00
040 *Financement par le mandataire*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**0,00**	**70 000,00**	**70 000,00**

N° opération : 21	Intitulé de l'opération : LES FOURCHES CHARCOT SPANEL			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**0,00**	**0,00**	**150 000,00**	**150 000,00**
458121 (5)	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**0,00**	**150 000,00**	**150 000,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**0,00**	**150 000,00**	**150 000,00**
458221 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
040 *Financement par le mandataire*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**0,00**	**150 000,00**	**150 000,00**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**11 733 121,21**	**9 688 357,58**											**164 138,22**	**318 783,66**
Presqu'île Habitat - OPH	2012	X	8441/1198944/NOUVEAU SIEGE SOCIAL PRESQU'ILE HABITAT	CAISSE DES DEPOTS	4 560 000,00	3 019 387,46	14,66	A	V	LIVRET A	2,220	V	LIVRET A	1,500	-	EUR	45 290,81	180 995,24
Presqu'île Habitat - OPH	2017	X	9610/1313526/Caserne gendarmerie La Glacerie - Avenant A074447	CAISSE DES DEPOTS	5 655 121,21	5 242 013,24	34,31	A	V	LIVRET A	2,000	V	LIVRET A	1,750	A-1	EUR	91 735,23	117 442,93
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9611/5049421/Caserne gendarmerie La Glacerie	CAISSE DES DEPOTS	1 518 000,00	1 426 956,88	44,30	A	V	LIVRET A	2,150	V	LIVRET A	1,900	A-1	EUR	27 112,18	20 345,49
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**709 500,00**	**524 591,64**											**14 629,94**	**30 300,75**
ACAIS	2014	C	9608/5022990/Acquisition bâtiment accueil de jour pour PH	CAISSE DES DEPOTS	609 500,00	467 283,38	22,73	T	F		2,900	F		3,080	A-1	EUR	13 997,03	20 316,66
SOCIETE DES COURSES DE CHEVAUX	2017	P	9815/10000530255/HIPPODROME LA GLACERIE	CREDIT AGRICOLE	100 000,00	57 308,26	5,52	M	F		1,208	F		1,200	A-1	EUR	632,91	9 984,09
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**272 974 092,44**	**170 943 795,17**											**1 979 551,24**	**11 507 940,57**
ACAIS	2020	P	9925/5330618/Restructuration site Renauderie	CAISSE DES DEPOTS	600 000,00	582 880,94	28,90	A	F		0,000	F		1,050	A-1	EUR	6 120,25	17 298,81

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ACAIS	2018	X	9808/5114284/Renauderie-PLS-Cherbourg-Octeville	CAISSE DES DEPOTS	700 330,50	629 737,76	26,14	T	V	LIVRET A	1,860	V	LIVRET A	1,610	-	EUR	9 956,46	20 325,63
ACAIS	2018	P	9809/5114285/Renauderie-PEX-Cherbourg-Octeville	CAISSE DES DEPOTS	857 110,36	784 174,92	26,14	T	F		2,760	F		2,760	-	EUR	21 211,49	20 740,27
ACAIS	2018	X	9810/5114286/Renaudreie-PEX-Cherbourg-Octeville	CAISSE DES DEPOTS	1 430 242,64	1 275 779,18	26,14	T	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	13 796,13	43 867,37
CENTRE COMMUN D ACTION SOCIALE	2000	X	9847/0930400/Emprunt CDC n° 0930400	CAISSE DES DEPOTS	90 467,82	33 761,22	8,99	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	405,13	3 596,54
ICF ATLANTIQUE SA D'HLM	1990	X	9846/0114194/Emprunt CDC n° 0114194	CAISSE DES DEPOTS	11 161,03	466,25	1,25	A	F		0,000	F		2,000	A-1	EUR	9,33	466,25
ICF Habitat	1957	P	9604/0114494/SA HLM ICF Atlantique	CAISSE DES DEPOTS	16 532,00	447,42	0,24	A	F		2,000	F		2,000	A-1	EUR	9,30	447,42
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	X	9889/5260778/Acquisition-Amélioration-1lgt-Equeurdreville	CAISSE DES DEPOTS	19 158,00	18 445,71	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	287,75	386,14
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	X	9890/5260779/Acquisition-Amélioration-1 lgt-Equeurdreville	CAISSE DES DEPOTS	34 574,00	33 288,56	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	519,30	696,85
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	X	9891/5262588/Acquisition-Amélioration- 3 lgts - Rue Lebrun - Ch	CAISSE DES DEPOTS	60 048,00	57 815,44	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	901,92	1 210,29
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	X	9892/5262589/Acquisition-Amélioration- 3lgts - Rue Lebrun - CH	CAISSE DES DEPOTS	90 510,00	87 144,87	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	1 359,46	1 824,25
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	X	9893/5262619/Acquisition-Amélioration- 1 lgt - Cornières-Que	CAISSE DES DEPOTS	31 357,00	30 191,15	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	470,98	632,01
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	X	9894/5262620/Acquisition-Amélioration- 1 lgt - Cornières-Que	CAISSE DES DEPOTS	19 965,00	19 222,71	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	299,87	402,40
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	X	9895/5262621/Acquisition-Amélioration-Ter Feuillies- LG	CAISSE DES DEPOTS	30 200,00	29 077,17	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	453,60	608,69
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	X	9896/5262622/Acquisition-Amélioration-Ter Feuillies- LG	CAISSE DES DEPOTS	15 971,00	15 377,21	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	239,88	321,90
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	X	9897/5262623/Acquisition-Amélioration - Bufferie - Cherb	CAISSE DES DEPOTS	69 200,00	66 627,17	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	1 039,38	1 394,75
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	X	9898/5262624/Acquisition-Amélioration - Bufferie - Cherb	CAISSE DES DEPOTS	34 292,00	33 017,04	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	515,07	691,16
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	X	9899/5262632/Acquisition-Amélioration - Prairies - Tourl	CAISSE DES DEPOTS	145 183,00	139 785,15	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	2 180,65	2 926,20
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	X	9900/5262633/Acquisition-Amélioration - Prairies - Tourl	CAISSE DES DEPOTS	42 856,00	41 262,63	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	643,70	863,77
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	X	9903/5292494/Acquisition-Amélioration - Prévert - EH	CAISSE DES DEPOTS	31 182,00	30 022,66	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	468,35	628,49

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	X	9904/5292495/Acquisition-Jacques prévert - EH	CAISSE DES DEPOTS	16 299,00	15 693,01	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	244,81	328,51
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	X	9905/5292507/Acquisition-Amélioration - Ombelles - LG	CAISSE DES DEPOTS	25 937,00	24 972,67	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	389,57	522,77
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	X	9906/5292508/Acquisition-Amélioration - Ombelles - LG	CAISSE DES DEPOTS	34 683,00	33 393,49	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	520,94	699,04
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	X	9907/5292728/Acquisition-Amélioration - Rideret - EH	CAISSE DES DEPOTS	29 806,00	28 697,82	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	447,69	600,74
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	X	9908/5292729/Acquisition-Amélioration - Rideret - EH	CAISSE DES DEPOTS	34 286,00	33 011,27	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	514,98	691,04
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	X	9909/5292745/Acquisition-Amélioration - Terres parées - Cher	CAISSE DES DEPOTS	20 548,00	19 784,04	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	308,63	414,15
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	X	9910/5292746/Acquisition-Amélioration - Terres parées - Cher	CAISSE DES DEPOTS	31 583,00	30 408,75	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	474,38	636,56
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	X	9911/5292755/Acquisition-Amélioration - Prairie - 8lgts - Tourl	CAISSE DES DEPOTS	164 903,00	158 771,96	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	2 476,84	3 323,67
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	X	9912/5292756/Acquisition-Amélioration - Prairie - 8lgts - Tourl	CAISSE DES DEPOTS	268 723,00	258 731,99	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	4 036,22	5 416,19
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	X	9913/5292764/Acquisition-Amélioration - Giffard - Tourl	CAISSE DES DEPOTS	100 723,00	96 978,17	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	1 512,86	2 030,10
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2019	X	9914/5292765/Acquisition-Amélioration - Giffard - Tourl	CAISSE DES DEPOTS	52 553,00	50 599,10	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,560	A-1	EUR	789,35	1 059,22
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE	2020	X	9926/5391042/Emprunt CDC n° 5391042	CAISSE DES DEPOTS	35 200,00	35 200,00	48,93	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	18,49	653,57
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE	2020	X	9927/5391043/Emprunt CDC n° 5391043	CAISSE DES DEPOTS	361 441,00	361 441,00	38,93	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	189,89	8 518,24
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE	2020	X	9928/5391044/Emprunt CDC n° 5391044	CAISSE DES DEPOTS	78 200,00	78 200,00	48,93	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	150,15	1 181,50
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE	2020	X	9929/5391045/Emprunt CDC n° 5391045	CAISSE DES DEPOTS	1 483 559,00	1 483 559,00	38,93	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 848,55	29 726,23
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE	2020	C	9930/5391046/Emprunt CDC n° 5391046	CAISSE DES DEPOTS	145 000,00	145 000,00	38,93	A	F		0,000	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE	2020	X	9931/5391081/Emprunt CDC n° 5391081	CAISSE DES DEPOTS	200 000,00	193 006,00	23,88	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 123,07	7 070,93
Presqu'île Habitat - OPH	1991	X	5001/0227422/BRECHE DU BOIS 36 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	2 195 109,92	499 454,82	4,91	A	V	LIVRET A	4,437	V	LIVRET A	1,800	-	EUR	8 990,19	100 373,79
Presqu'île Habitat - OPH	1987	X	5005/0263823/BRECHE DU BOIS 90 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 728 586,63	172 503,91	1,66	A	V	LIVRET A	4,153	V	LIVRET A	1,020	-	EUR	1 759,54	86 661,53
Presqu'île Habitat - OPH	1989	X	5006/0263994/DIVETTE 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	354 916,56	67 668,54	3,24	A	V	LIVRET A	4,109	V	LIVRET A	1,020	-	EUR	690,22	17 165,50

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Presqu'île Habitat - OPH	1989	X	5007/0268130/DIVETTE 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	165 712,08	31 197,12	3,66	A	V	LIVRET A	3,950	V	LIVRET A	1,020	-	EUR	318,21	7 913,79
Presqu'île Habitat - OPH	1988	X	5021/0227263/BRECHE DU BOIS 34 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	2 220 803,35	467 921,20	3,91	A	V	LIVRET A	4,874	V	LIVRET A	1,800	-	EUR	8 422,58	117 364,29
Presqu'île Habitat - OPH	1988	X	5022/0227264/BRECHE DU BOIS 19 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 363 654,48	287 320,77	3,91	A	V	LIVRET A	4,818	V	LIVRET A	1,800	-	EUR	5 171,77	72 065,97
Presqu'île Habitat - OPH	2010	P	5032//LES GENTIANES - 98 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	238 500,00	50 589,44	2,99	A	F		1,001	F		1,000	-	EUR	505,89	16 695,63
Presqu'île Habitat - OPH	2009	C	5033//TRAVAUX DIFFUS	CREDIT AGRICOLE	1 500 000,00	562 500,00	7,29	T	F		4,582	F		4,660	-	EUR	24 901,88	75 000,00
Presqu'île Habitat - OPH	1979	P	8208/0190318/LEON P101 28 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	27 212,15	1 569,68	1,56	A	F		0,869	F		1,000	-	EUR	15,70	780,95
Presqu'île Habitat - OPH	1990	X	8017/0227492/COUR AUX GENDARMES 19 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	427 162,15	124 371,98	5,24	A	V	LIVRET A	4,359	V	LIVRET A	1,800	-	EUR	2 238,70	20 865,75
Presqu'île Habitat - OPH	1994	X	8022/0426694/CLOS DROUOT	CAISSE DES DEPOTS	21 920,19	1 163,67	0,25	A	V	LIVRET A	4,263	V	LIVRET A	1,800	-	EUR	20,95	1 163,67
Presqu'île Habitat - OPH	1996	X	8029/0464155/DESLANDES 2 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	12 001,09	3 405,47	6,91	A	V	LIVRET A	3,200	V	LIVRET A	1,300	-	EUR	44,27	497,35
Presqu'île Habitat - OPH	1998	X	8037/857681/DESLANDES 1 LOGT	CAISSE DES DEPOTS	16 480,35	6 045,79	8,49	A	V	LIVRET A	3,559	V	LIVRET A	1,800	-	EUR	108,82	680,33
Presqu'île Habitat - OPH	1998	X	8038/0858012/DESLANDES 5 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	158 626,25	55 692,73	8,49	A	V	LIVRET A	3,046	V	LIVRET A	1,300	-	EUR	724,01	6 380,29
Presqu'île Habitat - OPH	1978	P	8046/0168705/COLVERTS 112 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 795 834,18	54 036,53	0,31	A	F		1,036	F		1,200	-	EUR	648,45	54 036,53
Presqu'île Habitat - OPH	1986	X	8105/0263839/BONDE 165 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	363 590,91	36 284,46	1,66	A	V	LIVRET A	4,074	V	LIVRET A	1,020	-	EUR	370,10	18 228,38
Presqu'île Habitat - OPH	2005	P	8401//LA CROIX MOREL - 6 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	49 508,00	49 508,00	21,97	A	F		0,889	F		0,880	-	EUR	618,85	0,00
Presqu'île Habitat - OPH	2005	P	8402//LA CROIX MOREL - 6 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	47 092,00	7 988,08	2,99	A	F		1,581	F		1,500	-	EUR	119,82	2 623,08
Presqu'île Habitat - OPH	2005	X	8403/1045467/BIGOT / LA BRETONNIERE - 45 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 422 829,00	329 715,39	3,49	A	V	LIVRET A	2,982	V	LIVRET A	1,650	-	EUR	5 440,30	82 596,45
Presqu'île Habitat - OPH	2006	X	8404/1048401/EAUX RUES MINERALES / JEAN MOULIN - 8 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	177 372,00	43 533,65	3,75	A	V	LIVRET A	3,112	V	LIVRET A	1,650	-	EUR	718,31	10 617,72
Presqu'île Habitat - OPH	2005	X	8406/1048714/AVENUE DE TOURVILLE - 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	36 612,00	16 093,27	8,83	A	V	LIVRET A	2,873	V	LIVRET A	1,650	-	EUR	265,54	1 673,34
Presqu'île Habitat - OPH	2006	X	8407/1053143/RUE LUCET - 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	34 089,00	9 551,83	4,08	A	V	LIVRET A	2,399	V	LIVRET A	1,000	-	EUR	95,52	1 930,40
Presqu'île Habitat - OPH	2006	X	8408/1053149/TERRAIN SIMON - 28 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	1 512 136,00	892 266,78	16,07	A	V	LIVRET A	2,067	V	LIVRET A	1,000	-	EUR	8 922,67	55 196,08

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Presqu'île Habitat - OPH	2006	X	8409/1053167/AVENUE DE PARIS - 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	33 912,00	9 502,22	4,08	A	V	LIVRET A	2,399	V	LIVRET A	1,000	-	EUR	95,02	1 920,39
Presqu'île Habitat - OPH	2006	P	8410//TERRAINS ELF - 6 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	63 000,00	63 000,00	18,93	A	F		1,037	F		1,250	-	EUR	787,50	0,00
Presqu'île Habitat - OPH	2006	X	8411/1053104/LA CROIX MOREL - 6 LOGTS INDIVIDUELS	CAISSE DES DEPOTS	334 492,00	209 203,95	16,07	A	V	LIVRET A	2,554	V	LIVRET A	1,500	-	EUR	3 138,06	10 895,27
Presqu'île Habitat - OPH	2006	X	8412/1054260/TERRAIN ELF - 6 LOGTS INDIVIDUELS	CAISSE DES DEPOTS	328 666,00	193 936,08	16,07	A	V	LIVRET A	2,060	V	LIVRET A	1,000	-	EUR	1 939,36	11 996,99
Presqu'île Habitat - OPH	2006	X	8413/1056498/TERRAIN ELF - FOYER HELLEBORE	CAISSE DES DEPOTS	1 178 000,00	702 822,33	16,32	A	V	LIVRET A	2,485	V	LIVRET A	1,500	-	EUR	10 542,33	36 602,75
Presqu'île Habitat - OPH	2006	X	8414/1056519/49 RUE AU BLE - 3 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	126 283,00	36 812,98	4,33	A	V	LIVRET A	2,881	V	LIVRET A	1,500	-	EUR	552,19	7 145,01
Presqu'île Habitat - OPH	2017	X	8415/1313450/Rue du souvenir - 3 lgts - Avenant A074447	CAISSE DES DEPOTS	25 658,64	21 410,51	17,48	A	V	LIVRET A	1,650	V	LIVRET A	1,500	-	EUR	321,15	1 044,96
Presqu'île Habitat - OPH	2017	X	8416/1313449/Refinancement de prêt CLF - Avenant A074447	CAISSE DES DEPOTS	169 844,65	139 965,44	17,23	A	V	LIVRET A	2,590	V	LIVRET A	1,400	-	EUR	1 959,51	6 891,23
Presqu'île Habitat - OPH	2008	P	8418//LES HAUTS DE QUINCAMPOIX - 30 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	220 500,00	82 212,43	6,03	A	F		1,048	F		1,000	-	EUR	822,12	11 396,95
Presqu'île Habitat - OPH	1989	X	8293/0227372/ROCHE QUI PEND 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	272 121,50	67 604,60	4,49	A	V	LIVRET A	4,484	V	LIVRET A	1,800	-	EUR	1 216,88	13 586,27
Presqu'île Habitat - OPH	1979	P	8253/0123512/BRECOURT ABCD 56 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	71 559,57	4 089,15	1,81	A	F		0,934	F		1,000	-	EUR	40,89	2 034,44
Presqu'île Habitat - OPH	1988	X	8165/0268109/BRECHE DU BOIS 96 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	36 923,15	7 019,98	3,41	A	V	LIVRET A	3,883	V	LIVRET A	1,020	-	EUR	71,60	1 780,77
Presqu'île Habitat - OPH	1980	P	8269/0168712/LECANU BRECOURT90 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	79 227,75	7 004,02	2,31	A	F		1,119	F		1,200	-	EUR	84,05	2 306,92
Presqu'île Habitat - OPH	1995	X	8291/0449616/BELLEVUE 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	310 643,53	111 093,75	8,66	A	V	LIVRET A	3,805	V	LIVRET A	1,800	-	EUR	1 999,69	12 508,08
Presqu'île Habitat - OPH	2005	P	8399//TERRAINS SIMON - 28 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	177 525,00	28 932,32	2,99	A	F		1,054	F		1,000	-	EUR	289,32	9 548,28
Presqu'île Habitat - OPH	2005	P	8400//LA CROIX MOREL - 6 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	41 400,00	14 384,11	7,98	A	F		1,043	F		1,000	-	EUR	143,84	1 735,99
Presqu'île Habitat - OPH	2008	X	8425/1110171/HAUTS MARAIS	CAISSE DES DEPOTS	511 000,00	77 311,67	1,33	A	V	LIVRET A	2,455	V	LIVRET A	1,150	-	EUR	889,09	38 434,83
Presqu'île Habitat - OPH	2008	X	8426/1110720/HAUTS DE QUINCAMPOIX - 30 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	2 056 354,00	1 435 134,50	21,31	A	V	LIVRET A	1,712	V	LIVRET A	0,950	-	EUR	13 633,78	60 792,91
Presqu'île Habitat - OPH	2009	X	8427/1134900/IMPASSE TELLIER - 11 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	108 693,00	81 025,81	27,31	A	V	LIVRET A	0,716	V	LIVRET A	0,200	-	EUR	162,05	2 116,60
Presqu'île Habitat - OPH	2009	X	8428/1134891/IMPASSE TELLIER - 11 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	450 000,00	341 412,71	27,31	A	V	LIVRET A	1,268	V	LIVRET A	0,750	-	EUR	2 560,59	11 445,06

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Presqu'île Habitat - OPH	2009	X	8429/1134894/IMPASSE TELLIER - 11 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	70 000,00	57 507,44	37,30	A	V	LIVRET A	1,222	V	LIVRET A	0,750	-	EUR	431,30	1 390,70
Presqu'île Habitat - OPH	2009	P	8430//QUARTIER AMONT QUENTIN - 75 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	382 800,00	210 905,02	12,03	A	F		1,000	F		1,000	-	EUR	2 109,05	15 272,66
Presqu'île Habitat - OPH	2010	P	8431//QUARTIER GIFFARD SUD - 28 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	414 700,00	414 700,00	22,76	A	F		1,030	F		1,250	-	EUR	5 183,75	0,00
Presqu'île Habitat - OPH	2010	P	8432//LA SAILLANDERIE - 20 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	291 870,00	291 870,00	22,84	A	F		1,030	F		1,250	-	EUR	3 648,38	0,00
Presqu'île Habitat - OPH	2010	X	8433/1171063/VIMEU CAMBRESIS - 3 TOURS	CAISSE DES DEPOTS	155 316,00	77 603,79	8,66	A	V	LIVRET A	1,835	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	853,65	8 250,16
Presqu'île Habitat - OPH	2011	X	8435/1155221/ILOT NIVERNAIS - 140 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 935 880,00	605 191,56	4,08	T	V	LIVRET A	1,853	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	6 056,51	139 877,01
Presqu'île Habitat - OPH	2010	X	8436/1161014/QUARTIER AMONT QUENTIN - 75 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	5 189 579,00	3 868 272,83	23,23	A	V	LIVRET A	1,283	V	LIVRET A	0,750	-	EUR	29 012,05	152 630,26
Presqu'île Habitat - OPH	2014	X	8488/5020559/LES MESLIERS- 24 LGTS - QUERQUEVILLE	CAISSE DES DEPOTS	380 000,00	309 706,05	27,81	A	V	LIVRET A	0,553	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	929,12	10 619,45
Presqu'île Habitat - OPH	2014	X	8486/5020557/LES MESLIERS- 24 LGTS - QUERQUEVILLE	CAISSE DES DEPOTS	1 026 000,00	857 355,50	27,81	A	V	LIVRET A	1,340	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	9 430,91	26 312,85
Presqu'île Habitat - OPH	2017	X	8298/1313437/Ormeaux - 2 lgts - Avenant A074448	CAISSE DES DEPOTS	16 205,55	10 312,79	9,32	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,300	-	EUR	134,06	972,38
Presqu'île Habitat - OPH	1999	X	8301/0872993/COURLIS 17 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	536 468,09	197 488,54	9,32	A	V	LIVRET A	3,457	V	LIVRET A	1,800	-	EUR	3 554,79	20 566,39
Presqu'île Habitat - OPH	2017	X	8364/1313445/25 rue de la lavande- 1 lgt - Avenant A07444	CAISSE DES DEPOTS	17 588,73	4 037,79	1,83	A	V	LIVRET A	2,960	V	LIVRET A	1,200	-	EUR	48,46	2 006,85
Presqu'île Habitat - OPH	2004	X	8366/1024347/LA CROIX MOREL - 40/45 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	2 231 526,00	1 242 792,00	13,74	A	V	LIVRET A	2,945	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	21 127,46	79 374,68
Presqu'île Habitat - OPH	2004	X	8367/1024348/LA CROIX MOREL - 5/45 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	321 000,00	172 566,60	13,74	A	V	LIVRET A	2,423	V	LIVRET A	1,200	-	EUR	2 070,80	11 393,40
Presqu'île Habitat - OPH	2004	X	8368/1020270/90 RUE MEDERIC - 1 LOGT	CAISSE DES DEPOTS	26 562,00	3 256,16	1,49	A	V	LIVRET A	2,893	V	LIVRET A	1,200	-	EUR	39,07	1 618,37
Presqu'île Habitat - OPH	2003	P	8370//90 RUE MEDERIC - 1 LOGEMENT	LOGILIANCE OUEST	24 824,43	1 362,66	0,95	A	F		1,106	F		1,000	-	EUR	13,39	1 362,23
Presqu'île Habitat - OPH	2003	P	8371//LA CROIX MOREL - 40 LOGEMENTS	LOGILIANCE OUEST	262 667,00	69 121,95	5,95	A	F		1,049	F		1,000	-	EUR	691,22	11 235,63
Presqu'île Habitat - OPH	2003	P	8372//LA CROIX MOREL - 5 LOGEMENTS	LOGILIANCE OUEST	114 526,00	6 283,76	0,95	A	F		1,106	F		1,000	-	EUR	62,73	6 283,76
Presqu'île Habitat - OPH	2004	P	8373//RESIDENCE DE LA DUCHE - 26 LOGEMENTS	LOGILIANCE OUEST	34 492,49	3 766,28	1,99	A	F		1,102	F		1,000	-	EUR	37,66	1 873,75
Presqu'île Habitat - OPH	2004	P	8374//TERRAIN DES DOUANES - 4 LOGEMENTS	LOGILIANCE OUEST	102 988,89	11 245,40	1,99	A	F		1,102	F		1,000	-	EUR	112,45	5 594,71

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Presqu'île Habitat - OPH	2004	P	8375//TERRAIN DES DOUANES - 7 LOGEMENTS	LOGILIANCE OUEST	51 167,02	5 587,06	1,99	A	F		1,102	F		1,000	-	EUR	55,87	2 779,56
Presqu'île Habitat - OPH	2004	P	8376//COUR PIERRE - 11 LOGEMENTS	LOGILIANCE OUEST	39 057,41	4 264,85	1,99	A	F		1,102	F		1,000	-	EUR	42,65	2 121,72
Presqu'île Habitat - OPH	2004	P	8377//TERRAIN DES DOUANES - 11 LOGEMENTS	LOGILIANCE OUEST	126 000,00	126 000,00	20,97	A	F		0,901	F		1,250	-	EUR	1 575,00	0,00
Presqu'île Habitat - OPH	2004	P	8378//COUR PIERRE - 11 LOGEMENTS	LOGILIANCE OUEST	136 000,00	136 000,00	20,97	A	F		0,901	F		1,250	-	EUR	1 700,00	0,00
Presqu'île Habitat - OPH	2004	P	8379//LA ROCHE QUI PEND - 4 LOGEMENTS	LOGILIANCE OUEST	84 626,54	9 240,51	1,99	A	F		1,102	F		1,000	-	EUR	92,41	4 597,19
Presqu'île Habitat - OPH	1980	P	8326/0190332/COLVERTS 112 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	188 975,80	16 706,31	2,56	A	F		1,116	F		1,200	-	EUR	200,48	5 502,51
Presqu'île Habitat - OPH	1981	P	8329/0146213/ZUP P305 60 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	52 838,83	6 191,54	3,06	A	F		1,116	F		1,200	-	EUR	74,30	1 520,29
Presqu'île Habitat - OPH	2000	X	8331/0890093/CITE LIAIS 6 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	344 361,75	139 431,24	9,91	A	V	LIVRET A	3,396	V	LIVRET A	1,800	-	EUR	2 509,77	14 013,87
Presqu'île Habitat - OPH	2000	X	8333/0881417/LA REDOUTE 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	673 617,63	246 742,28	9,66	A	V	LIVRET A	3,512	V	LIVRET A	1,800	-	EUR	4 441,36	25 695,65
Presqu'île Habitat - OPH	2000	X	8334/0881420/LA REDOUTE 15 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 015 747,83	372 062,45	9,66	A	V	LIVRET A	3,512	V	LIVRET A	1,800	-	EUR	6 697,13	38 746,47
Presqu'île Habitat - OPH	2017	X	8335/1313440/Cité Liais - 5 lgts - Avenant A074448	CAISSE DES DEPOTS	143 477,68	95 277,01	10,08	A	V	LIVRET A	2,740	V	LIVRET A	1,300	-	EUR	1 238,60	8 818,04
Presqu'île Habitat - OPH	2002	X	8347/1002637/149-151 AVE DE PARIS - 4 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	190 378,00	101 533,52	15,15	A	V	LIVRET A	1,769	V	LIVRET A	0,500	-	EUR	507,67	6 233,51
Presqu'île Habitat - OPH	2002	X	8349/1006443/37 RUE BONHOMME - 2/6 LOGTS FJT	CAISSE DES DEPOTS	15 016,00	936,11	0,33	A	V	LIVRET A	2,940	V	LIVRET A	1,200	-	EUR	11,23	936,11
Presqu'île Habitat - OPH	2002	X	8350/1006460/37 RUE BONHOMME - 4/6 LOGTS FJT	CAISSE DES DEPOTS	30 022,00	1 654,10	0,33	A	V	LIVRET A	2,956	V	LIVRET A	1,200	-	EUR	19,85	1 654,10
Presqu'île Habitat - OPH	2002	X	8352/1010813/32 RUE TOUR CARREE - 6 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	189 842,00	89 902,88	12,74	A	V	LIVRET A	1,786	V	LIVRET A	0,500	-	EUR	449,52	6 816,51
Presqu'île Habitat - OPH	2002	X	8354/1009897/LE TOT - CONSTRUCTION DE 17/19 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	955 795,00	556 565,20	15,66	A	V	LIVRET A	2,968	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	9 461,61	30 561,77
Presqu'île Habitat - OPH	2002	P	8357//25 RUE DE LA LAVANDE - 1 LOGT	LOGILIANCE OUEST	26 739,00	1 467,09	0,95	A	F		1,001	F		1,000	-	EUR	14,66	1 467,09
Presqu'île Habitat - OPH	2017	X	8361/1313445/Rés de la duché - 2 lgts - Avenant A074448	CAISSE DES DEPOTS	20 385,04	6 016,42	1,83	A	V	LIVRET A	2,830	V	LIVRET A	1,200	-	EUR	72,20	2 990,27
Presqu'île Habitat - OPH	2004	X	8362/1024772/RES. DE LA DUCHE - 24 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	493 266,00	63 639,24	1,83	A	V	LIVRET A	3,358	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	1 081,87	31 551,43
Presqu'île Habitat - OPH	2004	X	8363/1020272/2, IMPASSE THOMAZO - 1 LOGT	CAISSE DES DEPOTS	14 971,00	1 835,25	1,49	A	V	LIVRET A	2,893	V	LIVRET A	1,200	-	EUR	22,03	912,15

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Presqu'île Habitat - OPH	2005	P	8382//LA ROCHE QUI PEND - 4 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	50 775,92	8 275,31	2,99	A	F		1,001	F		1,000	-	EUR	82,75	2 731,01
Presqu'île Habitat - OPH	2004	P	8383//LA CROIX MOREL	LOGILIANCE OUEST	345 500,00	345 500,00	19,94	A	F		0,930	F		1,250	-	EUR	4 318,75	0,00
Presqu'île Habitat - OPH	2017	X	8384/1313446/T des douanes - 11 lgts - Avenant A074448	CAISSE DES DEPOTS	72 152,65	58 411,00	14,49	A	V	LIVRET A	2,360	V	LIVRET A	1,200	-	EUR	700,94	3 577,36
Presqu'île Habitat - OPH	2005	X	8385/1031029/COUR PIERRE - 11 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	461 292,00	294 186,20	17,48	A	V	LIVRET A	2,830	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	5 001,17	14 107,89
Presqu'île Habitat - OPH	2005	X	8386/1031021/TERRAIN DES DOUANES - 11 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	402 822,00	256 897,33	17,48	A	V	LIVRET A	2,830	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	4 367,25	12 319,68
Presqu'île Habitat - OPH	2017	X	8387/1313447/La roche qui pend - 4 lgts - Avenant A07448	CAISSE DES DEPOTS	37 985,50	29 401,46	14,57	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,200	-	EUR	352,82	1 800,68
Presqu'île Habitat - OPH	2005	P	8388//AVENUE DE TOURVILLE - 1 LOGT	LOGILIANCE OUEST	9 375,00	1 527,98	2,99	A	F		1,053	F		1,000	-	EUR	15,28	504,23
Presqu'île Habitat - OPH	2005	P	8389//AVENUE DE TOURVILLE - 1 LOGT	LOGILIANCE OUEST	21 875,00	3 710,63	2,99	A	F		1,581	F		1,500	-	EUR	55,66	1 218,46
Presqu'île Habitat - OPH	2005	P	8390//AVENUE DE PARIS - 1 LOGT	LOGILIANCE OUEST	9 000,00	1 413,26	2,99	A	F		1,053	F		1,000	-	EUR	14,13	484,60
Presqu'île Habitat - OPH	2005	P	8391//AVENUE DE PARIS - 1 LOGT	LOGILIANCE OUEST	15 000,00	2 399,33	2,99	A	F		1,581	F		1,500	-	EUR	35,99	837,69
Presqu'île Habitat - OPH	2005	P	8392//RUE AU BLE - 3 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	42 200,00	42 200,00	21,97	A	F		0,889	F		1,250	-	EUR	527,50	0,00
Presqu'île Habitat - OPH	2005	P	8393//RUE AU BLE - 3 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	6 475,00	1 055,36	2,99	A	F		1,001	F		1,000	-	EUR	10,55	348,26
Presqu'île Habitat - OPH	2005	P	8394//RUES EAUX MINERALES & JEAN MOULIN - 8 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	29 250,00	4 767,20	2,99	A	F		1,054	F		1,000	-	EUR	47,67	1 573,22
Presqu'île Habitat - OPH	2005	P	8395//RUES EAUX MINERALES & JEAN MOULIN - 8 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	68 250,00	11 576,80	2,99	A	F		1,581	F		1,500	-	EUR	173,65	3 801,62
Presqu'île Habitat - OPH	2005	P	8396//RUE LUCET - 1 LOGT	LOGILIANCE OUEST	8 782,00	1 431,39	2,99	A	F		1,053	F		1,000	-	EUR	14,31	472,34
Presqu'île Habitat - OPH	2005	P	8397//RUE LUCET - 1 LOGT	LOGILIANCE OUEST	14 638,00	2 482,95	2,99	A	F		1,581	F		1,500	-	EUR	37,24	815,36
Presqu'île Habitat - OPH	2005	P	8398//TERRAINS SIMON - 28 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	120 000,00	20 354,97	2,99	A	F		1,581	F		1,500	-	EUR	305,32	6 684,16
Presqu'île Habitat - OPH	2008	P	8419//FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS - 25 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	397 500,00	69 589,25	1,07	A	F		1,050	F		1,000	-	EUR	695,89	34 621,50
Presqu'île Habitat - OPH	2008	P	8420//CITE DU HAUT-MARIAS - 293 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	127 200,00	18 076,76	1,16	A	F		1,070	F		1,000	-	EUR	180,77	8 993,37
Presqu'île Habitat - OPH	2008	P	8421//IMPASSE TELLIER - 11 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	160 000,00	160 000,00	21,73	A	F		1,015	F		1,250	-	EUR	2 000,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Presqu'île Habitat - OPH	2008	X	8422/1098445/FJT - LECLERC ET REDOUTE	CAISSE DES DEPOTS	855 831,00	117 493,83	1,00	A	V	LIVRET A	2,150	V	LIVRET A	0,950	-	EUR	1 116,19	59 194,48
Presqu'île Habitat - OPH	2008	P	8423//ILOT NIVERNAIS - 140 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	238 500,00	50 589,44	2,04	A	F		1,001	F		1,000	-	EUR	505,89	16 695,63
Presqu'île Habitat - OPH	2008	X	8424/1110175/HAUTS MARAIS	CAISSE DES DEPOTS	661 301,00	100 820,80	1,33	A	V	LIVRET A	2,616	V	LIVRET A	1,300	-	EUR	1 310,67	50 147,78
Presqu'île Habitat - OPH	2011	P	8480//ZAC DES BASSINS - 80 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	478 500,00	233 012,56	8,95	A	F		1,587	F		1,500	-	EUR	3 495,19	24 375,39
Presqu'île Habitat - OPH	2014	X	8487/5020558/LES MESLIERS- 24 LGTS - QUERQUEVILLE	CAISSE DES DEPOTS	721 000,00	646 662,50	42,80	A	V	LIVRET A	1,343	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	7 113,29	11 842,41
Presqu'île Habitat - OPH	2014	X	8481/5037706/QUARTIER DES PROVINCES - 465 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	900 000,00	502 938,31	7,24	A	V	LIVRET A	1,568	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	5 532,32	61 049,25
Presqu'île Habitat - OPH	2013	X	8482/1254879/8 RUE DE L'ORLEANAIS - 16 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 400 000,00	1 135 953,90	26,73	A	V	LIVRET A	1,439	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	12 495,50	37 865,07
Presqu'île Habitat - OPH	2013	X	8483/5018929/FRONT DE MER - 845 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	625 265,00	131 987,25	1,91	A	V	LIVRET A	1,682	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	1 451,86	65 715,03
Presqu'île Habitat - OPH	2013	X	8484/5018928/FRONT DE MER - 845 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 035 835,00	504 917,98	6,91	A	V	LIVRET A	1,425	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	5 554,09	70 336,69
Presqu'île Habitat - OPH	2013	X	8485/5003673/5 & 7 RUE DES ECOLES - 2 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	102 883,00	65 146,91	11,91	A	V	LIVRET A	1,520	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	716,62	5 108,24
Presqu'île Habitat - OPH	2014	X	8489/5020560/LES MESLIERS- 24 LGTS - QUERQUEVILLE	CAISSE DES DEPOTS	139 000,00	121 749,92	42,80	A	V	LIVRET A	0,552	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	365,25	2 656,93
Presqu'île Habitat - OPH	2010	X	8437/1161018/QUARTIER AMONT QUENTIN - 75 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	2 173 697,00	1 861 790,71	38,22	A	V	LIVRET A	1,184	V	LIVRET A	0,750	-	EUR	13 963,43	36 437,95
Presqu'île Habitat - OPH	2010	X	8438/1161026/QUARTIER AMONT QUENTIN - 75 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	854 868,00	621 067,28	23,23	A	V	LIVRET A	0,705	V	LIVRET A	0,200	-	EUR	1 242,13	25 287,57
Presqu'île Habitat - OPH	2010	X	8439/1147757/9 RUE DE L'ABBAYE - 5 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	130 000,00	81 580,21	13,32	A	V	LIVRET A	1,806	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	897,39	5 224,51
Presqu'île Habitat - OPH	2010	X	8440/1176022/4 RUE MATHIEU - 1 LOGT	CAISSE DES DEPOTS	20 300,00	5 989,96	3,83	A	V	LIVRET A	1,085	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	17,97	1 454,50
Presqu'île Habitat - OPH	2012	X	8442/1210784/LA SAILLANDERIE - 20 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	854 000,00	677 954,87	25,07	A	V	LIVRET A	1,604	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	7 457,50	23 558,18
Presqu'île Habitat - OPH	2012	X	8443/1210789/LA SAILLANDERIE - 20 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	500 000,00	436 663,82	40,06	A	V	LIVRET A	1,536	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	4 803,30	9 100,60
Presqu'île Habitat - OPH	2012	X	8444/1210798/QUARTIER GIFFARD SUD - 28 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 595 967,00	1 266 971,43	25,07	A	V	LIVRET A	1,604	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	13 936,68	44 025,85
Presqu'île Habitat - OPH	2012	X	8445/1210801/QUARTIER GIFFARD SUD - 28 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	479 380,00	418 655,81	40,06	A	V	LIVRET A	1,536	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	4 605,21	8 725,29
Presqu'île Habitat - OPH	2012	X	8446/1218678/QUARTIER DES PROVINCES - 252 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	134 700,00	57 920,01	5,33	A	V	LIVRET A	1,886	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	637,12	9 391,26

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Presqu'île Habitat - OPH	2011	X	8447/1218679/QUARTIER DES PROVINCES - 252 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	94 100,00	10 127,17	0,33	A	V	LIVRET A	1,764	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	111,40	10 127,17
Presqu'île Habitat - OPH	2012	X	8448/1218728/ETIENNE LECARPENTIER - 72 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	535 606,00	230 306,64	5,33	A	V	LIVRET A	1,874	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	2 533,37	37 342,34
Presqu'île Habitat - OPH	2012	X	8449/1218730/ETIENNE LECARPENTIER - 72 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	200 000,00	21 524,27	0,33	A	V	LIVRET A	2,118	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	236,77	21 524,27
Presqu'île Habitat - OPH	2012	X	8450/1218704/AMIRAL LEMONNIER (37 à 41)	CAISSE DES DEPOTS	106 939,00	45 982,97	5,33	A	V	LIVRET A	1,891	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	505,82	7 455,76
Presqu'île Habitat - OPH	2012	X	8451/1218722/AMIRAL LEMONNIER (37 à 41)	CAISSE DES DEPOTS	60 000,00	6 457,28	0,33	A	V	LIVRET A	2,152	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	71,03	6 457,28
Presqu'île Habitat - OPH	2012	X	8452/1218662/ILOTS SANCERROIS	CAISSE DES DEPOTS	1 200 000,00	515 991,15	5,33	A	V	LIVRET A	1,870	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	5 675,90	83 663,75
Presqu'île Habitat - OPH	2012	X	8453/1218664/ILOTS SANCERROIS	CAISSE DES DEPOTS	150 000,00	16 143,20	0,33	A	V	LIVRET A	2,124	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	177,58	16 143,20
Presqu'île Habitat - OPH	2012	X	8454/1218702/ILOTS WOEVRE ET BARROIS	CAISSE DES DEPOTS	200 000,00	21 524,27	0,33	A	V	LIVRET A	2,118	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	236,77	21 524,27
Presqu'île Habitat - OPH	2012	X	8455/1218698/ILOTS WOEVRE ET BARROIS	CAISSE DES DEPOTS	323 891,00	139 270,74	5,33	A	V	LIVRET A	1,877	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	1 531,98	22 581,61
Presqu'île Habitat - OPH	2012	X	8456/1218675/CITE LECLERC - 306 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	400 000,00	43 048,54	0,33	A	V	LIVRET A	2,110	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	473,53	43 048,54
Presqu'île Habitat - OPH	2012	X	8457/1218674/CITE LECLERC - 306 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	300 000,00	128 997,79	5,33	A	V	LIVRET A	1,877	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	1 418,97	20 915,94
Presqu'île Habitat - OPH	2012	X	8458/1229309/FOUGERES - 13 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	339 000,00	199 069,97	10,74	A	V	LIVRET A	1,586	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	2 189,77	17 357,79
Presqu'île Habitat - OPH	2013	X	8459/1229093/ILOT ONGLET DUNANT - 19 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	859 000,00	699 718,06	26,07	A	V	LIVRET A	1,454	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	7 696,90	23 323,90
Presqu'île Habitat - OPH	2013	X	8460/1229094/ILOT ONGLET DUNANT - 19 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	187 000,00	165 455,89	41,06	A	V	LIVRET A	1,426	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	1 820,01	3 354,26
Presqu'île Habitat - OPH	2009	P	8461//ILOT ONGLET DUNANT - 19 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	127 600,00	54 105,03	7,98	A	F		0,954	F		1,000	-	EUR	541,05	6 529,94
Presqu'île Habitat - OPH	2009	P	8462//QUARTIER PROVINCES - CHATILLONNAIS WOEVRE BARROIS	LOGILIANCE OUEST	159 000,00	33 726,31	2,99	A	F		1,000	F		1,000	-	EUR	337,26	11 130,42
Presqu'île Habitat - OPH	2010	P	8463//QUARTIER DES PROVINCES - ILOT SANCERROIS ORLEANAIS	LOGILIANCE OUEST	111 300,00	23 608,50	2,99	A	F		1,071	F		1,000	-	EUR	236,09	7 791,28
Presqu'île Habitat - OPH	2013	X	8464/1235334/LA MOTTERIE - 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	136 000,00	120 805,11	40,97	A	V	LIVRET A	1,446	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	1 328,86	2 449,06
Presqu'île Habitat - OPH	2013	X	8465/1242352/SECTEUR BLANC RUISSEAU - 29 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	2 484 062,00	2 031 678,53	26,14	A	V	LIVRET A	1,507	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	22 348,46	59 758,87
Presqu'île Habitat - OPH	2013	X	8466/1242354/SECTEUR BLANC RUISSEAU - 29 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	505 938,00	447 649,40	41,13	A	V	LIVRET A	1,464	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	4 924,14	9 075,12

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Presqu'île Habitat - OPH	2013	X	8467/1235332/LA MOTTERIE - 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	790 000,00	646 224,64	25,98	A	V	LIVRET A	1,481	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	7 108,47	21 540,79
Presqu'île Habitat - OPH	2013	X	8468/1235919/LES GENTIANES	CAISSE DES DEPOTS	73 850,00	36 681,40	6,00	A	V	LIVRET A	1,626	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	403,49	5 069,80
Presqu'île Habitat - OPH	2013	X	8469/1237070/LA BIHARDOISE - 12 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	959 900,00	783 266,97	26,07	A	V	LIVRET A	1,486	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	8 615,94	26 108,86
Presqu'île Habitat - OPH	2013	X	8470/1242350/ZAC DES BASSINS - 80 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	2 287 959,00	2 024 365,53	41,13	A	V	LIVRET A	1,464	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	22 268,02	41 039,62
Presqu'île Habitat - OPH	2013	X	8471/1242345/ZAC DES BASSINS - 80 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	6 412 041,00	5 223 074,26	26,14	A	V	LIVRET A	1,507	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	57 453,82	174 102,21
Presqu'île Habitat - OPH	2013	X	8472/1240997/175 AVENUE DE PARIS - 6 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	300 000,00	244 371,83	26,14	A	V	LIVRET A	1,457	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	2 688,09	8 145,72
Presqu'île Habitat - OPH	2013	X	8473/1242284/CITE DU CASINO - 224 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	113 950,00	24 195,84	1,16	A	V	LIVRET A	1,858	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	266,15	12 031,75
Presqu'île Habitat - OPH	2013	X	8474/1246121/QUARTIER DES PROVINCES - CHATILLONNAIS - 45 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	70 000,00	14 863,61	1,33	A	V	LIVRET A	1,875	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	163,49	7 391,16
Presqu'île Habitat - OPH	2013	X	8475/1245638/QUARTIER DES PROVINCES - CHATILLONNAIS - 45 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	553 000,00	273 761,93	6,32	A	V	LIVRET A	1,707	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	3 011,38	37 837,08
Presqu'île Habitat - OPH	2013	P	8476//LE BLANC RUISSEAU - 29 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	95 700,00	59 986,22	11,72	A	F		1,501	F		1,500	-	EUR	912,00	4 662,12
Presqu'île Habitat - OPH	2013	P	8477//175 AVENUE DE PARIS - 6 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	24 000,00	16 368,59	15,71	A	F		1,558	F		1,500	-	EUR	245,53	912,79
Presqu'île Habitat - OPH	2013	P	8478//LA MOTTERIE - 10 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	63 800,00	40 533,12	11,05	A	F		1,570	F		1,500	-	EUR	608,00	3 108,08
Presqu'île Habitat - OPH	2013	P	8479//LA BIHARDOISE - 12 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	72 000,00	49 105,69	15,71	A	F		1,558	F		1,500	-	EUR	736,59	2 738,38
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9632/1284135/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP0263994	CAISSE DES DEPOTS	152 896,81	13 159,86	0,48	T	V	LIVRET A	1,266	V	LIVRET A	1,020	-	EUR	50,16	13 159,86
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9633/1284136/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP0268109	CAISSE DES DEPOTS	15 994,19	1 376,62	0,48	T	V	LIVRET A	1,266	V	LIVRET A	1,020	-	EUR	5,24	1 376,62
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9635/1284138/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526_LP0449616	CAISSE DES DEPOTS	185 177,50	115 736,35	7,49	T	V	LIVRET A	1,951	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	1 866,13	14 097,95
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9636/1284139/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051524-LP0857681	CAISSE DES DEPOTS	9 403,22	5 546,08	6,49	T	V	LIVRET A	1,951	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	88,76	782,36
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9637/1284140/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051524-LP0858012	CAISSE DES DEPOTS	87 580,56	51 656,70	6,49	S	V	INF FR XT	0,416	V	INF FR XT	0,270	-	EUR	134,45	7 319,97
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9638/1284141/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP0872993	CAISSE DES DEPOTS	300 839,21	188 025,10	7,49	T	V	LIVRET A	1,951	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	3 031,68	22 903,52
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9639/1284142/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP0881417	CAISSE DES DEPOTS	402 143,72	263 462,23	8,49	T	V	LIVRET A	1,951	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	4 272,69	28 180,79

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9640/1284143/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP0881420	CAISSE DES DEPOTS	606 392,36	397 274,74	8,49	T	V	LIVRET A	1,951	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	6 442,80	42 493,80
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9653/1284156/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP1009897	CAISSE DES DEPOTS	725 558,74	559 786,36	15,47	T	V	LIVRET A	1,868	V	LIVRET A	1,620	-	EUR	8 821,02	32 060,78
Presqu'île Habitat - OPH	2015	X	9654/1284157/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP1024772	CAISSE DES DEPOTS	240 742,75	35 780,89	0,83	A	V	LIVRET A	1,537	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	572,49	35 780,89
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9655/1284158/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP1031021	CAISSE DES DEPOTS	314 123,65	246 224,46	16,47	T	V	LIVRET A	1,868	V	LIVRET A	1,620	-	EUR	3 885,78	13 136,86
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9656/1284159/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP1031029	CAISSE DES DEPOTS	359 719,00	281 964,19	16,47	T	V	LIVRET A	1,868	V	LIVRET A	1,620	-	EUR	4 449,78	15 043,70
Presqu'île Habitat - OPH	2016	P	9657/1284160/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051525-LP1045467	CAISSE DES DEPOTS	738 129,64	349 392,15	4,41	T	F		1,870	F		1,900	-	EUR	6 062,40	75 105,60
Presqu'île Habitat - OPH	2016	P	9658/1284161/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP1048401	CAISSE DES DEPOTS	103 790,14	49 128,75	4,41	T	F		1,870	F		1,900	-	EUR	852,45	10 560,79
Presqu'île Habitat - OPH	2015	X	9659/1284162/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP1048714	CAISSE DES DEPOTS	25 607,16	15 192,79	7,83	A	V	LIVRET A	1,679	V	LIVRET A	1,600	-	EUR	243,09	1 795,28
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9660/1284163/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP1053104	CAISSE DES DEPOTS	262 026,22	198 386,89	14,47	T	V	LIVRET A	1,748	V	LIVRET A	1,500	-	EUR	2 890,36	12 349,80
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9686/1284191/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051524-LP5018928	CAISSE DES DEPOTS	903 769,83	533 060,83	6,49	S	V	INF FR XT	0,416	V	INF FR XT	0,270	-	EUR	1 387,38	75 536,94
Presqu'île Habitat - OPH	2015	X	9688/1284193/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP5020557	CAISSE DES DEPOTS	1 003 903,69	857 355,47	27,81	A	V	LIVRET A	1,295	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	9 430,91	26 312,85
Presqu'île Habitat - OPH	2015	X	9689/1284194/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP5020558	CAISSE DES DEPOTS	711 477,86	646 662,49	42,80	A	V	LIVRET A	1,310	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	7 113,29	11 842,41
Presqu'île Habitat - OPH	2015	X	9690/1284195/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP5020559	CAISSE DES DEPOTS	370 548,93	309 706,06	27,81	A	V	LIVRET A	0,530	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	929,12	10 619,45
Presqu'île Habitat - OPH	2015	X	9691/1284196/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP5020560	CAISSE DES DEPOTS	136 728,07	121 749,92	42,80	A	V	LIVRET A	0,535	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	365,25	2 656,93
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9692/1284197/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051524-LP5046741	CAISSE DES DEPOTS	1 880 968,49	1 109 431,40	6,49	S	V	INF FR XT	0,416	V	INF FR XT	0,270	-	EUR	2 887,48	157 211,04
Presqu'île Habitat - OPH	2015	X	9693/5075446/ZAC GM- 24lgts	CAISSE DES DEPOTS	549 000,00	500 337,13	43,89	A	V	LIVRET A	1,340	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	5 503,70	8 901,80
Presqu'île Habitat - OPH	2015	X	9694/5075447/ZAC GM - 24lgts	CAISSE DES DEPOTS	1 148 000,00	1 011 420,12	33,89	A	V	LIVRET A	1,338	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	11 125,62	24 692,22
Presqu'île Habitat - OPH	2015	X	8490/5046741/REHABILITATION RESIDENCE BARTHES	CAISSE DES DEPOTS	2 000 000,00	1 246 260,21	8,16	A	V	LIVRET A	1,331	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	13 708,87	133 913,48
Presqu'île Habitat - OPH	2015	X	8491/5083030/RUE CACHIN - 23 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	655 000,00	574 303,47	33,47	A	V	LIVRET A	1,329	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	6 317,34	14 020,71
Presqu'île Habitat - OPH	2015	X	8492/5083031/RUE CACHIN - 23 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	402 000,00	364 503,19	43,47	A	V	LIVRET A	1,333	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	4 009,54	6 485,09

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Presqu'île Habitat - OPH	2015	X	8493/5083032/RUE CACHIN - 23 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	490 000,00	420 883,18	33,47	A	V	LIVRET A	0,547	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	1 262,65	11 776,87
Presqu'île Habitat - OPH	2015	X	8494/5083033/RUE CACHIN - 23 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	286 000,00	254 259,85	43,47	A	V	LIVRET A	0,548	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	762,78	5 414,28
Presqu'île Habitat - OPH	2017	X	8495/5083034/ZAC GRIMESNIL - 23 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	256 942,49	233 434,21	35,39	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	700,30	6 150,15
Presqu'île Habitat - OPH	2017	X	8496/5083035/ZAC GRIMESNIL - 23 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	135 020,76	125 382,99	45,38	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	376,15	2 546,05
Presqu'île Habitat - OPH	2017	X	8497/5083036/ZAC GRIMESNIL - 23 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	937 228,20	863 561,05	35,39	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	9 499,17	19 680,87
Presqu'île Habitat - OPH	2017	X	8498/5083037/ZAC GRIMESNIL - 23 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS	507 325,70	477 578,82	45,38	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	5 253,36	8 031,85
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9695/5130226/160 RUE V HUGO	CAISSE DES DEPOTS	20 000,00	10 322,64	4,49	A	V	LIVRET A	1,298	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	113,54	2 019,61
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9867/1284180/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051525-LP1284180	CAISSE DES DEPOTS	81 672,86	38 659,61	4,41	T	F		0,000	F		0,472	A-1	EUR	670,79	8 310,33
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9869/1284182/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051524-LP1284182	CAISSE DES DEPOTS	409 060,15	249 413,89	6,49	S	V	INF FR XT	0,000	V	INF FR XT	0,334	A-1	EUR	1 609,98	34 920,76
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9871/1284186/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051524-LP1284186	CAISSE DES DEPOTS	60 852,55	37 103,27	6,49	S	V	INF FR XT	0,000	V	INF FR XT	0,334	A-1	EUR	239,51	5 194,87
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9873/1284188/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051524-LP1284188	CAISSE DES DEPOTS	454 700,98	277 242,22	6,49	S	V	INF FR XT	0,000	V	INF FR XT	0,334	A-1	EUR	1 789,62	38 817,04
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9875/1284190/Emprunt CDC n° 1284190	CAISSE DES DEPOTS	1 340 542,12	1 137 513,68	26,73	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	12 512,65	36 412,65
Presqu'île Habitat - OPH	2017	X	9876/1313444/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A074448-LP1313444	CAISSE DES DEPOTS	226 502,04	172 172,87	13,74	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 893,90	11 442,79
Presqu'île Habitat - OPH	2017	X	9877/1313525/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A074447-LP1313525	CAISSE DES DEPOTS	1 546 272,25	1 467 189,36	44,30	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,750	A-1	EUR	25 675,81	21 704,44
Presqu'île Habitat - OPH	2018	X	9883/5242379/Acquisition_Amélioration_29 lgts-Avenue Reibell	CAISSE DES DEPOTS	160 934,00	141 981,33	26,73	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	425,94	6 380,02
Presqu'île Habitat - OPH	2018	X	9884/5242380/Emprunt CDC n° 5242380	CAISSE DES DEPOTS	300 000,00	258 923,74	21,73	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	776,77	13 753,69
Presqu'île Habitat - OPH	2018	X	9885/5242381/Emprunt CDC n° 5242381	CAISSE DES DEPOTS	357 504,00	318 310,29	26,73	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 501,41	13 349,01
Presqu'île Habitat - OPH	2018	X	9886/5242382/Emprunt CDC n° 5242382	CAISSE DES DEPOTS	600 000,00	522 866,61	21,73	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	5 751,53	26 141,87
Presqu'île Habitat - OPH	2019	X	9917/5319125/Transfert patrimoine - 67 lgts	CAISSE DES DEPOTS	1 700 000,00	1 580 069,04	22,90	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	17 380,76	62 795,16
Presqu'île Habitat - OPH	2019	X	9918/5322566/Réha-87 lgts-Rue-Bretagne	CAISSE DES DEPOTS	1 728 000,00	1 573 500,42	17,74	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	17 308,50	79 526,21

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Presqu'île Habitat - OPH	2019	X	9919/5322946/Réha-96 lgts-Brenne-Sologne - Cherb	CAISSE DES DEPOTS	1 696 000,00	1 544 361,53	17,82	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	16 987,98	78 053,49
Presqu'île Habitat - OPH	2019	X	9920/5323008/Réh -66 lgts-Psichari - Cherb	CAISSE DES DEPOTS	380 000,00	346 024,40	17,82	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 806,27	17 488,40
Presqu'île Habitat - OPH	2019	X	9921/5323045/Réha - PDoumer - Cherb	CAISSE DES DEPOTS	150 000,00	136 588,57	17,82	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 502,47	6 903,32
Presqu'île Habitat - OPH	2016	P	9661/1284164/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051525-LP1056519	CAISSE DES DEPOTS	71 211,02	33 707,56	4,41	T	F		1,870	F		1,900	-	EUR	584,87	7 245,81
Presqu'île Habitat - OPH	2017	X	9839/5199114/Réhabilitation 112 logemnts - Rue des Vosges	CAISSE DES DEPOTS	500 000,00	409 417,86	15,82	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	4 503,60	24 049,07
Presqu'île Habitat - OPH	2017	X	9844/1313443/Le tôt - 2 logements - Avenant A074448	CAISSE DES DEPOTS	97 683,90	71 799,67	15,66	A	V	LIVRET A	2,500	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	789,80	5 046,42
Presqu'île Habitat - OPH	2019	X	9887/5242394/VEFA-6 lgts-Cherbourg	CAISSE DES DEPOTS	290 000,00	272 934,46	37,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	3 002,28	8 723,86
Presqu'île Habitat - OPH	2019	X	9888/5242395/VEFA- 6 lgts - Cherbourg	CAISSE DES DEPOTS	157 800,00	149 889,03	47,21	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	1 648,78	4 065,95
Presqu'île Habitat - OPH	2017	X	9800/5166471/Amélioration - Sennecey - 84 lgts	CAISSE DES DEPOTS	1 400 000,00	1 203 329,20	20,15	A	V	LIVRET A	1,282	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	13 236,62	52 790,61
Presqu'île Habitat - OPH	2017	X	9801/5167882/Amélioration 47 lgts - Cité Deslandes	CAISSE DES DEPOTS	450 000,00	337 870,76	10,41	A	V	LIVRET A	1,290	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	3 716,57	29 460,45
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9652/1284155/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP0890093	CAISSE DES DEPOTS	221 585,10	145 170,24	8,49	T	V	LIVRET A	1,951	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	2 354,30	15 527,90
Presqu'île Habitat - OPH	2003	X	9848/1018548/Emprunt CDC n° 1018548	CAISSE DES DEPOTS	17 607,00	2 158,39	1,33	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	25,90	1 072,76
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9849/1284128/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051525-LP1284128	CAISSE DES DEPOTS	1 050 817,49	497 402,19	4,41	T	F		0,000	F		0,472	A-1	EUR	8 630,56	106 922,00
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9850/1284129/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051525-LP1284129	CAISSE DES DEPOTS	645 240,37	305 423,24	4,41	T	F		0,000	F		0,472	A-1	EUR	5 299,49	65 653,99
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9851/1284130/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051525-LP1284130	CAISSE DES DEPOTS	134 931,86	63 869,61	4,41	T	F		0,000	F		0,472	A-1	EUR	1 108,22	13 729,50
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9852/1284131/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051525-LP1284131	CAISSE DES DEPOTS	1 095 933,94	518 757,97	4,41	T	F		0,000	F		0,472	A-1	EUR	9 001,11	111 512,65
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9853/1284132/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051525-LP1284132	CAISSE DES DEPOTS	227 677,52	107 770,63	4,41	T	F		0,000	F		0,472	A-1	EUR	1 869,96	23 166,48
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9855/1284168/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051525-LP1284168	CAISSE DES DEPOTS	106 199,14	79 865,53	13,15	T	F		0,000	F		0,491	A-1	EUR	1 530,60	5 330,60
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9856/1284169/Emprunt CDC n° 1284169	CAISSE DES DEPOTS	1 341 722,64	115 730,35	0,48	T	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,274	A-1	EUR	475,64	115 730,35
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9857/1284170/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051526-LP1284170	CAISSE DES DEPOTS	2 032 341,28	1 841 594,06	38,22	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,750	A-1	EUR	13 811,96	40 826,17

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9859/1284172/Emprunt CDC n° 1284172	CAISSE DES DEPOTS	4 028 170,72	2 989 322,14	13,47	T	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,373	A-1	EUR	43 466,63	201 418,49
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9860/1284173/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051525-LP1284173	CAISSE DES DEPOTS	916 479,98	433 813,88	4,41	T	F		0,000	F		0,472	A-1	EUR	7 527,21	93 252,99
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9862/1284175/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051525-LP1284175	CAISSE DES DEPOTS	229 119,99	108 453,52	4,41	T	F		0,000	F		0,472	A-1	EUR	1 881,80	23 313,24
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9864/1284177/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051524-LP1284177	CAISSE DES DEPOTS	102 874,89	62 725,34	6,49	S	V	INF FR XT	0,000	V	INF FR XT	0,334	A-1	EUR	404,90	8 782,26
Presqu'île Habitat - OPH	2016	X	9865/1284178/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051525-LP1284178	CAISSE DES DEPOTS	247 366,34	117 090,44	4,41	T	F		0,000	F		0,472	A-1	EUR	2 031,66	25 169,82
Résidence Schmitt	2014	C	9601/Schmitt3/Prêt complémentaire extension réhabilitation	CREDIT MUTUEL MAINE ANJOU	400 000,00	286 666,95	17,83	M	F		3,214	F		3,148	A-1	EUR	8 794,52	15 999,96
Résidence Schmitt	2013	C	9602/1185129/Prêt PHARE extension résidence Schmitt	CAISSE DES DEPOTS	1 489 111,00	1 067 196,16	21,31	T	F		3,087	F		3,060	A-1	EUR	31 724,86	49 637,04
Résidence Schmitt	2012	C	9609/Schmitt1/Prêt PLS extension réhab. résidence Schmitt	CREDIT MUTUEL MAINE ANJOU	3 249 111,00	2 211 200,35	20,33	M	V	LIVRET A	2,877	V	LIVRET A	2,840	A-1	EUR	61 388,31	108 303,72
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2011	X	3168/1195587/JACQUES CARTIER - 19 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 685 779,00	1 355 665,68	29,65	A	V	LIVRET A	1,241	V	LIVRET A	0,900	-	EUR	12 200,99	39 564,37
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2011	X	3169/1195594/JACQUES CARTIER - 19 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	163 574,00	141 116,40	39,64	A	V	LIVRET A	1,420	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	1 552,28	2 827,56
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2011	X	3170/1195597/JACQUES CARTIER - 19 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	287 637,00	223 437,28	29,65	A	V	LIVRET A	0,469	V	LIVRET A	0,100	-	EUR	223,44	7 340,47
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2011	X	3171/1195604/JACQUES CARTIER - 19 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	27 910,00	23 317,07	39,64	A	V	LIVRET A	0,642	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	69,95	549,52
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2011	X	3173/1193602/QUARTIER DES PROVINCES - BAT BELIER & BALANCE	CAISSE DES DEPOTS	117 422,00	42 653,01	4,41	A	V	LIVRET A	2,011	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	469,18	8 344,98
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2011	P	3175/1193599/QUARTIER DES PROVINCES - BAT BELIER & BALANCE	CAISSE DES DEPOTS	910 000,00	332 284,34	4,41	A	F		1,817	F		1,900	-	EUR	6 313,40	63 979,04
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2014	X	3180/5014120/16 RUE PASTEUR - 16 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 130 000,00	975 168,00	32,31	A	V	LIVRET A	1,328	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	10 726,85	24 671,37
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2014	X	3182/5014121/16 RUE PASTEUR - 16 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	220 000,00	197 679,74	42,30	A	V	LIVRET A	1,332	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	2 174,48	3 620,13
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2012	C	3178//QUARTIER DES PROVINCES - BAT BELIER & BALANCE	DEXIA Crédit Local	725 695,30	253 993,42	5,08	T	V	E03M-POST	1,756	V	E03M-POST	1,319	-	EUR	4 109,72	48 379,68
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2011	P	3179//QUARTIER DES PROVINCES - BAT BELIER & BALANCE	LOGILIANCE OUEST	240 000,00	46 609,73	1,25	A	F		1,522	F		1,500	-	EUR	699,15	23 131,37

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM Cités Cherbourgeoises	1992	P	3053//HORTENSIAS REHA 72 LOGTS	SERVICE D'AIDE AU LOGT FAMILIA	102 903,09	4 504,64	0,99	A	F		1,990	F		2,000	-	EUR	89,97	4 504,64
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2010	X	3158/1169904/LOUIS ARAGON - 25 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	2 039 047,00	1 626 365,73	28,56	A	V	LIVRET A	1,586	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	17 890,02	47 916,64
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2010	X	3159/1169906/LOUIS ARAGON - 25 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	229 662,00	196 657,93	38,55	A	V	LIVRET A	1,546	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	2 163,23	4 065,26
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2010	X	3160/1169910/LOUIS ARAGON 3 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	193 632,00	148 734,13	28,56	A	V	LIVRET A	0,765	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	446,20	4 916,58
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2010	X	3161/1169912/LOUIS ARAGON - 3 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	21 104,00	17 430,84	38,55	A	V	LIVRET A	0,726	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	52,29	421,98
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2011	X	3162/1177614/SAINT-SAUVEUR - 1 LOGT	CAISSE DES DEPOTS	83 450,00	68 020,10	28,98	A	V	LIVRET A	0,790	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	204,06	1 749,28
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2011	X	3163/1177613/SAINT-SAUVEUR - 11 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 029 000,00	840 979,57	28,98	A	V	LIVRET A	1,642	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	9 250,77	23 813,72
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2011	X	3164/1194767/BREQUECAL - 30 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	150 262,00	129 632,03	39,64	A	V	LIVRET A	1,421	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	1 425,95	2 597,45
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2011	X	3165/1194769/BREQUECAL - 4 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	352 270,00	276 124,12	29,65	A	V	LIVRET A	0,662	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	828,38	8 809,95
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2011	X	3166/1194773/BREQUECAL - 4 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	21 150,00	17 669,52	39,64	A	V	LIVRET A	0,642	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	53,00	416,43
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2011	X	3167/1194766/BREQUECAL - 30 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	2 501 871,00	2 028 236,18	29,65	A	V	LIVRET A	1,434	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	22 310,60	57 432,84
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2002	X	3152/1002107/LE TOT - 21 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	901 129,00	525 558,88	15,07	A	V	LIVRET A	3,020	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	8 934,50	28 859,17
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2002	X	3153/1002108/LE TOT - 21 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	224 322,00	173 838,42	30,06	A	V	LIVRET A	2,802	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	2 955,25	4 305,71
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2008	X	3155/1103490/AVENUE DE TOURVILLE - 28 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	2 261 500,00	1 747 503,30	25,98	A	V	LIVRET A	2,171	V	LIVRET A	1,300	-	EUR	22 717,55	54 442,23
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2008	X	3156/1103491/AVENUE DE TOURVILLE - 28 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	377 180,00	317 661,68	35,98	A	V	LIVRET A	2,018	V	LIVRET A	1,300	-	EUR	4 129,61	6 740,17
SA HLM Cités Cherbourgeoises	1998	X	3136/0479359/MANSART 39/49 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 114 402,32	415 766,12	7,99	A	V	LIVRET A	3,624	V	LIVRET A	1,800	-	EUR	7 483,79	46 783,90
SA HLM Cités Cherbourgeoises	1998	X	3137/0479360/MANSART 10/49 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	243 918,43	87 099,24	7,99	A	V	LIVRET A	3,113	V	LIVRET A	1,300	-	EUR	1 132,29	9 978,30
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2014	X	3181/5014122/16 RUE PASTEUR - 16 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	60 000,00	52 667,49	42,30	A	V	LIVRET A	0,554	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	158,00	1 149,36
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2014	X	3183/5014123/16 RUE PASTEUR - 16 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	280 000,00	235 837,91	32,31	A	V	LIVRET A	0,555	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	707,51	6 809,39

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2011	C	3177//QUARTIER DES PROVINCES - BAT BELIER & BALANCE	DEXIA Crédit Local	1 446 000,00	457 900,00	4,49	T	V	E03M-POST	1,933	V	E03M-POST	1,435	-	EUR	8 098,25	96 400,00
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2013	P	3184//PROGRAMME INVESTISSEMENT 2013	CREDIT AGRICOLE	2 500 000,00	705 694,58	8,71	A	F		3,324	F		3,300	-	EUR	23 287,92	68 619,58
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2015	P	3185//16 RUE PASTEUR - 16 LOGTS	GIC Action Logement	32 000,00	26 628,15	32,70	A	F		0,255	F		0,250	-	EUR	66,57	775,10
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2014	P	3186//16 RUE PASTEUR - 16 LOGTS	GIC Action Logement	25 000,00	18 763,58	17,54	A	F		1,209	F		1,250	-	EUR	234,54	936,02
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2015	P	3187//LES EMBRUNS - 24 LOGTS	GIC Action Logement	16 000,00	11 620,20	17,71	A	F		0,259	F		0,250	-	EUR	29,05	631,96
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2015	P	3188//LES EMBRUNS - 24 LOGTS	GIC Action Logement	64 000,00	53 256,38	32,70	A	F		0,255	F		0,250	-	EUR	133,14	1 550,19
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2014	P	3190//LES EMBRUNS - 24 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	32 000,00	24 116,37	17,29	A	F		0,254	F		0,250	-	EUR	52,29	1 137,52
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2014	P	3191//LES EMBRUNS - 24 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	64 000,00	54 330,73	32,28	A	F		0,253	F		0,250	-	EUR	119,83	1 395,17
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2014	P	3192//16 RUE PASTEUR - 16 LOGTS	LOGILIANCE OUEST	60 000,00	30 000,00	32,50	A	F		1,250	F		1,250	-	EUR	375,00	0,00
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2014	X	3197/5014313/LES EMBRUNS - 24 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	195 000,00	170 352,91	32,73	A	V	LIVRET A	1,797	V	LIVRET A	1,610	-	EUR	2 742,69	3 952,22
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2014	X	3198/5014314/LES EMBRUNS - 24 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	65 000,00	59 079,12	42,72	A	V	LIVRET A	1,807	V	LIVRET A	1,610	-	EUR	951,18	963,39
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2014	X	3199/5014315/LES EMBRUNS - 24 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	80 000,00	70 071,89	42,72	A	V	LIVRET A	0,539	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	210,22	1 529,17
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2014	X	3200/5014316/LES EMBRUNS - 24 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	350 000,00	294 142,56	32,73	A	V	LIVRET A	0,536	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	882,43	8 492,83
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2015	P	3193/10000119146/Construction d'un cabinet médical rue Pasteur	CREDIT AGRICOLE	450 000,00	337 387,22	13,37	A	F		2,508	F		2,490	A-1	EUR	8 400,94	20 438,01
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2014	X	3194/5014310/LES EMBRUNS - 24 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 150 000,00	990 485,25	32,73	A	V	LIVRET A	1,307	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	10 895,34	25 058,89
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2014	X	3195/5014311/LES EMBRUNS - 24 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	250 000,00	224 224,18	42,72	A	V	LIVRET A	1,314	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	2 466,47	4 106,24
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2014	X	3196/5014312/LES EMBRUNS - 24 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	165 000,00	143 873,61	32,73	A	V	LIVRET A	1,729	V	LIVRET A	1,540	-	EUR	2 215,65	3 378,19
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2017	X	9879/5183348/Emprunt CDC n° 5183348	CAISSE DES DEPOTS	380 000,00	321 295,83	16,24	T	F		0,000	F		0,368	A-1	EUR	4 633,62	17 334,58
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2019	X	9915/5299037/Réha - 72 lgts-Hortensia- Cher	CAISSE DES DEPOTS	1 152 000,00	1 063 746,57	22,31	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,250	A-1	EUR	2 659,37	44 990,68
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2019	X	9916/5299038/Emprunt CDC n° 5299038	CAISSE DES DEPOTS	600 000,00	559 296,21	22,31	A	F		0,000	F		1,400	A-1	EUR	7 830,15	20 780,27

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2020	C	9922/5333818/Emprunt CDC n° 5333818	CAISSE DES DEPOTS	655 000,00	655 000,00	26,23	A	F		0,000	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2020	X	9923/5333826/Réha - Chantereyne - Eco-prêt	CAISSE DES DEPOTS	2 196 000,00	2 110 766,69	23,23	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,250	A-1	EUR	5 276,92	85 446,39
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2020	X	9924/5333827/Réha - Chantereyne - Eco-prêt - Complément	CAISSE DES DEPOTS	4 600 000,00	4 429 113,99	23,23	A	F		0,000	F		0,610	A-1	EUR	27 017,60	171 928,41
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2017	P	9828/5200985/Travaux amélioration - Beauséjour - PAM	CAISSE DES DEPOTS	225 244,00	193 861,97	20,73	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 132,48	8 256,75
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2017	P	9829/5200984/Travaux amélioration - Beauséjour - PAM Amiante	CAISSE DES DEPOTS	414 756,00	351 394,50	20,73	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,250	A-1	EUR	878,49	16 318,57
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2017	X	9830/5185369/GAMACHERIE- Rénovation thermique - PAM	CAISSE DES DEPOTS	220 000,00	186 013,33	16,24	T	F		1,480	F		1,480	-	EUR	2 682,63	10 035,81
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2018	X	9831/5185368/GAMACHERIE- Rénovation thermique - Eco-prêt	CAISSE DES DEPOTS	450 000,00	383 248,95	16,24	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,050	A-1	EUR	191,63	22 908,26
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2018	X	9832/5183347/THORLAC - Rénovation Thermique - Eco-prêt	CAISSE DES DEPOTS	525 000,00	447 123,77	16,24	A	V	LIVRET A	0,300	V	LIVRET A	0,050	A-1	EUR	223,56	26 726,31
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2017	X	9833//THORLAC - Rénovation Thermique - PAM	CAISSE DES DEPOTS	380 000,00	321 295,75	16,24	T	F		0,000	F		1,480	A-1	EUR	4 633,61	17 334,59
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2017	P	9840/1614162/Travaux amélioration - Beauséjour - C Coopératif	CREDIT COOPERATIF	1 070 000,00	880 701,88	15,88	A	F		0,000	F		1,500	A-1	EUR	13 210,53	49 112,41
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2018	P	9841/082204C/Programme travaux 2018/2019	CREDIT COOPERATIF	3 800 000,00	3 108 979,02	16,90	A	F		0,000	F		1,500	A-1	EUR	49 716,00	183 961,27
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2016	P	9842/15071330/Programme de travaux 2015	CREDIT COOPERATIF	2 000 000,00	1 513 992,78	10,74	T	F		1,650	F		1,650	A-1	EUR	24 200,31	126 586,37
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2019	C	9902/5286923/Prêt Haut de Bilan	CAISSE DES DEPOTS	600 000,00	600 000,00	37,22	A	F		0,000	F		0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2018	X	9804/5183349/THORLAC - Rénovation Thermique - Amiante	CAISSE DES DEPOTS	300 000,00	255 821,58	16,24	A	V	LIVRET A	0,303	V	LIVRET A	0,050	-	EUR	127,92	14 988,22
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2018	X	9807/5185370/GAMACHERIE- Rénovation thermique - Amiante	CAISSE DES DEPOTS	250 000,00	213 184,65	16,24	A	V	LIVRET A	0,303	V	LIVRET A	0,050	-	EUR	106,59	12 490,19
SA HLM Cités Cherbourgeoises	2016	P	9813//RENEGOCIATION PRET	CREDIT MUTUEL MAINE ANJOU	2 459 700,96	1 604 626,09	8,50	T	F		1,714	F		1,690	-	EUR	26 034,29	171 631,11
SA HLM Coutances-Granville	1994	X	6000/0429975/RUE DU HUIT MAI 1945 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	604 460,35	139 913,06	4,49	A	V	LIVRET A	4,133	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	2 518,44	28 117,85
SA HLM EMMAUS	2003	X	4600/1009038/RUE DES PRES - RES. SOCIALE - 30 CHAMBRES	CAISSE DES DEPOTS	850 619,96	499 683,61	16,48	A	V	LIVRET A	2,370	V	LIVRET A	1,200	A-1	EUR	5 996,20	26 672,32
SA HLM du Cotentin	1986	X	1139/0263819/RPA LA NOE 23 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 641 305,76	163 793,73	1,66	A	V	LIVRET A	4,111	V	LIVRET A	1,020	-	EUR	1 670,70	82 285,76

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM du Cotentin	1986	X	1141/0263856/CLOS DE L'EST 30 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 887 943,87	281 928,21	2,08	A	V	LIVRET A	4,145	V	LIVRET A	1,020	-	EUR	2 875,67	94 882,22
SA HLM du Cotentin	1986	X	1142/0263798/LA NOE 20 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	932 362,94	93 044,95	1,66	A	V	LIVRET A	4,120	V	LIVRET A	1,020	-	EUR	949,06	46 743,39
SA HLM du Cotentin	1992	X	1143/0351141/MAPAD LA NOE	CAISSE DES DEPOTS	1 299 560,44	388 094,71	6,91	A	V	LIVRET A	4,151	V	LIVRET A	1,800	-	EUR	6 985,70	55 919,97
SA HLM du Cotentin	1986	X	1145/0263821/LA NOE 50 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	2 468 073,36	246 064,55	1,66	A	V	LIVRET A	4,124	V	LIVRET A	1,020	-	EUR	2 509,86	123 616,50
SA HLM du Cotentin	1987	X	1146/0263949/ROQUETTES 20 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 180 138,33	171 274,60	2,83	A	V	LIVRET A	3,987	V	LIVRET A	1,020	-	EUR	1 747,00	57 642,04
SA HLM du Cotentin	1987	X	1147/0263911/RPA LES ROQUETTES 27 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 927 656,84	279 618,06	2,66	A	V	LIVRET A	4,049	V	LIVRET A	1,020	-	EUR	2 852,10	94 104,76
SA HLM du Cotentin	1987	X	1148/0263909/BRECHE DU BOIS 27 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 631 997,22	237 221,87	2,66	A	V	LIVRET A	4,024	V	LIVRET A	1,020	-	EUR	2 419,66	79 836,43
SA HLM du Cotentin	1986	X	1149/0263973/RPA LA CHANCELLIERE 18 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 347 740,78	195 963,24	2,75	A	V	LIVRET A	3,728	V	LIVRET A	1,020	-	EUR	1 998,83	65 950,93
SA HLM du Cotentin	1988	X	1150/0263967/MARIANNE 28 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	762 245,09	145 984,18	3,24	A	V	LIVRET A	3,939	V	LIVRET A	1,020	-	EUR	1 489,04	37 031,86
SA HLM du Cotentin	1988	X	1151/0268110/MARIANNE 28 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	642 282,95	122 113,66	3,41	A	V	LIVRET A	3,914	V	LIVRET A	1,020	-	EUR	1 245,56	30 976,61
SA HLM du Cotentin	1996	X	1125/0463273/LONGUE MARE 6 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	243 918,43	69 215,40	6,83	A	V	LIVRET A	3,199	V	LIVRET A	1,300	-	EUR	899,80	10 108,13
SA HLM du Cotentin	1982	P	1012/168739/CENTRE 42 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	13 567,96	620,14	0,31	A	F		2,904	F		3,350	-	EUR	20,68	620,14
SA HLM du Cotentin	1978	P	1017/0190349/CORMORANS/SAULES 38 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	839 658,70	25 265,32	0,56	A	F		1,050	F		1,200	-	EUR	303,14	25 265,32
SA HLM du Cotentin	1981	P	1018/0190362/CORMORANS/SAULES 38 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	43 600,42	5 109,00	3,56	A	F		1,131	F		1,200	-	EUR	61,31	1 254,48
SA HLM du Cotentin	1979	P	1041/146271/CORMORANS/SAULES 38 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	93 984,82	8 308,69	2,06	A	F		1,078	F		1,200	-	EUR	99,70	2 736,61
SA HLM du Cotentin	1991	X	1103/0273327/19 RUE LEBRUN 3 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	33 015,88	7 574,43	4,49	A	V	LIVRET A	4,521	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	128,77	1 525,07
SA HLM du Cotentin	2000	X	1246/0891293/BECQUEREL 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	367 402,13	155 508,58	10,08	A	V	LIVRET A	2,872	V	LIVRET A	1,300	-	EUR	2 021,61	14 545,77
SA HLM du Cotentin	2000	X	1247/0885440/ANCIEN HOTEL DES FINANCES 7 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	128 057,17	49 729,18	9,91	A	V	LIVRET A	2,850	V	LIVRET A	1,300	-	EUR	646,48	5 098,95
SA HLM du Cotentin	2001	X	1248/0925955/MAPAD E. LECARPENTIER	CAISSE DES DEPOTS	2 080 929,09	911 762,19	10,66	A	V	LIVRET A	3,335	V	LIVRET A	1,800	-	EUR	16 411,72	83 438,25
SA HLM du Cotentin	2003	X	1249/1010142/LE TOT - 19 LOGTS IND.	CAISSE DES DEPOTS	1 010 422,00	603 755,24	15,82	A	V	LIVRET A	3,004	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	10 263,84	31 622,62

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM du Cotentin	2004	X	1250/1019161/RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER - 8 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	610 000,00	382 055,36	16,48	A	V	LIVRET A	2,874	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	6 494,94	17 645,57
SA HLM du Cotentin	2007	X	1251/1060287/AVENUE DES PRAIRIES	CAISSE DES DEPOTS	887 500,00	624 991,55	19,57	A	V	LIVRET A	2,477	V	LIVRET A	1,500	-	EUR	9 374,87	25 414,97
SA HLM du Cotentin	2007	X	1252/1080536/EHPAD L'ERMITAGE - RUE E. LECARPENTIER	CAISSE DES DEPOTS	2 680 722,00	1 920 051,74	19,99	A	V	LIVRET A	2,496	V	LIVRET A	1,500	-	EUR	28 800,78	80 975,91
SA HLM du Cotentin	2007	X	1253/1080533/EHPAD RUE P. & M. CURIE	CAISSE DES DEPOTS	5 505 891,00	3 943 562,88	19,99	A	V	LIVRET A	2,534	V	LIVRET A	1,500	-	EUR	59 153,44	161 155,65
SA HLM du Cotentin	2008	X	1256/1112917/LA MOTTERIE - 9 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 068 388,00	828 484,85	26,48	S	V	INF FR XT	2,043	V	INF FR XT	1,260	A-2	EUR	10 325,00	25 951,62
SA HLM du Cotentin	2010	X	1258/1157885/DOCTEUR SCHWEITZER	CAISSE DES DEPOTS	1 682 140,00	1 370 176,81	28,14	A	V	LIVRET A	1,633	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	15 071,94	40 368,70
SA HLM du Cotentin	2010	X	1259/1157889/DOCTEUR SCHWEITZER	CAISSE DES DEPOTS	401 870,00	314 875,07	28,14	A	V	LIVRET A	0,803	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	944,63	10 408,56
SA HLM du Cotentin	1995	X	1111/0448317/CAMP JENNET 2 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	76 224,51	27 839,51	8,74	A	V	LIVRET A	3,244	V	LIVRET A	1,300	-	EUR	361,92	3 128,09
SA HLM du Cotentin	1996	X	1112/0452592/VIKLAND 5 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	229 496,75	92 404,09	9,08	A	V	LIVRET A	3,198	V	LIVRET A	1,300	-	EUR	1 201,26	9 362,63
SA HLM du Cotentin	1998	X	1196/0861338/CITE AVOINE 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	144 826,57	53 671,48	8,66	A	V	LIVRET A	2,949	V	LIVRET A	1,300	-	EUR	697,73	6 024,79
SA HLM du Cotentin	1998	X	1198/0860772/PERIGOUELLE 7 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	389 507,24	144 347,95	8,66	A	V	LIVRET A	2,949	V	LIVRET A	1,300	-	EUR	1 876,52	16 203,56
SA HLM du Cotentin	1998	X	1200/0852684/JANIERE 3 LOGTS SUR 15	CAISSE DES DEPOTS	167 228,95	58 569,55	8,32	A	V	LIVRET A	3,009	V	LIVRET A	1,300	-	EUR	761,41	6 709,88
SA HLM du Cotentin	2000	X	1202/0885442/VICTOR GRIGNARD 6 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	141 777,59	55 057,33	9,91	A	V	LIVRET A	2,824	V	LIVRET A	1,300	-	EUR	715,74	5 645,24
SA HLM du Cotentin	1982	P	1024/123560/BRECOURT BAT. A-B-C -31 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	42 441,81	2 008,07	0,81	A	F		3,127	F		3,600	-	EUR	72,23	2 008,07
SA HLM du Cotentin	1996	X	1057/0460330/PAUL FLEURY 8 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	160 071,47	45 422,62	6,58	A	V	LIVRET A	3,198	V	LIVRET A	1,300	-	EUR	590,49	6 633,45
SA HLM du Cotentin	2001	X	1245/0927292/4-6 PASSAGE COUESPEL 1 LOGT	CAISSE DES DEPOTS	35 769,11	15 063,51	10,66	A	V	LIVRET A	2,818	V	LIVRET A	1,300	-	EUR	195,82	1 409,01
SA HLM du Cotentin	1986	X	1097/0263813/SAILLANDERIE 55 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	75 447,02	7 565,89	1,91	A	V	LIVRET A	4,082	V	LIVRET A	1,020	-	EUR	77,17	3 800,91
SA HLM du Cotentin	1986	X	1098/0263816/COUPLETS 18 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	22 943,58	2 300,80	1,91	A	V	LIVRET A	4,082	V	LIVRET A	1,020	-	EUR	23,47	1 155,86
SA HLM du Cotentin	1986	X	1099/0263817/FOURCHES 46 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	15 244,90	1 528,76	1,91	A	V	LIVRET A	4,082	V	LIVRET A	1,020	-	EUR	15,59	768,02
SA HLM du Cotentin	1987	X	1100/0263833/22-24 RUE LEBRUN 13 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	660 348,16	99 811,63	2,00	A	V	LIVRET A	4,104	V	LIVRET A	1,020	-	EUR	1 018,08	33 591,35

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM du Cotentin	1987	X	1101/0263837/VALETTE 3 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	94 091,53	14 050,77	2,08	A	V	LIVRET A	4,089	V	LIVRET A	1,020	-	EUR	143,32	4 728,75
SA HLM du Cotentin	2011	X	1260/1179448/DIXMUDE - 100 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 501 615,00	998 107,96	13,99	A	V	LIVRET A	1,794	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	10 979,18	58 653,00
SA HLM du Cotentin	2011	X	1261/1187934/COTIS CAPEL - CENTRE MATERNEL& D'HEBERGEMENT	CAISSE DES DEPOTS	2 361 454,00	1 914 404,45	29,31	A	V	LIVRET A	1,572	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	21 058,45	56 778,65
SA HLM du Cotentin	2008	X	1262/1094013/LA MONTAGNE - RESIDENCE SOCIALE	CAISSE DES DEPOTS	2 028 863,00	1 502 379,52	25,56	A	V	LIVRET A	1,011	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	4 507,14	46 301,18
SA HLM du Cotentin	2012	X	1264/1244920/Réaménagement emprunt n° 1109	CAISSE DES DEPOTS	434 098,23	223 093,42	8,16	A	V	LIVRET A	1,971	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	3 792,58	25 207,25
SA HLM du Cotentin	2012	X	1265/1244921/Réaménagement emprunt n° 1110	CAISSE DES DEPOTS	208 065,45	106 929,91	8,41	A	V	LIVRET A	2,070	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	1 817,81	12 081,95
SA HLM du Cotentin	2012	X	1266/1244923/Réaménagement emprunt n° 1155	CAISSE DES DEPOTS	786 291,00	354 266,59	6,32	A	V	LIVRET A	2,043	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	6 022,54	51 185,65
SA HLM du Cotentin	2012	X	1267/1244919/Réaménagement emprunt n° 1108	CAISSE DES DEPOTS	106 306,45	47 896,87	6,41	A	V	LIVRET A	2,080	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	814,25	6 920,29
SA HLM du Cotentin	2012	X	1268/1244918/Réaménagement emprunt n° 1126	CAISSE DES DEPOTS	413 401,40	200 152,81	7,41	A	V	LIVRET A	2,075	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	3 402,60	25 370,29
SA HLM du Cotentin	2012	X	1269/1244917/Réaménagement emprunt n° 1107	CAISSE DES DEPOTS	222 533,84	106 695,63	7,91	A	V	LIVRET A	2,180	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	1 813,82	13 524,17
SA HLM du Cotentin	2012	X	1270/1244916/Réaménagement emprunt n° 1106	CAISSE DES DEPOTS	411 283,66	199 127,38	7,41	A	V	LIVRET A	2,075	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	3 385,17	25 240,34
SA HLM du Cotentin	2011	X	1263/1205139/CLOS DES AVOINES - 2 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	221 000,00	179 761,36	29,89	A	V	LIVRET A	1,573	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	1 977,37	5 090,24
SA HLM du Cotentin	1989	X	1153/227302/HAUTS DE CAPEL - 23 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	2 263 867,91	579 954,04	4,41	A	V	LIVRET A	4,605	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	9 859,22	116 770,69
SA HLM du Cotentin	2014	X	1317/5030499/CHARDINE - 20 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 445 290,00	1 254 469,68	31,98	A	V	LIVRET A	1,390	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	13 799,17	31 737,59
SA HLM du Cotentin	2014	X	1319/5030496/CHARDINE - 20 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	195 722,00	176 907,72	41,97	A	V	LIVRET A	1,383	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	1 945,99	3 239,73
SA HLM du Cotentin	2014	X	1320/5030497/CHARDINE - 20 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	369 142,00	312 595,87	31,98	A	V	LIVRET A	0,583	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	937,79	9 025,63
SA HLM du Cotentin	2014	X	1321/5005917/BRANLY, CURIE ET AUREVILLY	CAISSE DES DEPOTS	603 000,00	327 208,67	7,00	A	V	LIVRET A	0,530	V	LIVRET A	0,250	-	EUR	818,02	40 544,54
SA HLM du Cotentin	2014	X	1322/5005937/ADRIEN GIRETTE - 1 LOGT	CAISSE DES DEPOTS	10 000,00	5 426,38	7,00	A	V	LIVRET A	0,530	V	LIVRET A	0,250	-	EUR	13,57	672,38
SA HLM du Cotentin	2014	X	1323/5005957/GRAND PRE - 1 LOGT	CAISSE DES DEPOTS	11 000,00	5 968,96	7,00	A	V	LIVRET A	0,530	V	LIVRET A	0,250	-	EUR	14,92	739,62
SA HLM du Cotentin	2014	X	1324/5005876/HENRI MENUT, ADRIEN MACE ET PDT LOUBET - 45 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	472 150,00	256 204,94	7,00	A	V	LIVRET A	0,530	V	LIVRET A	0,250	-	EUR	640,52	31 746,44

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM du Cotentin	2014	X	1325/5005896/MOUETTES, GRAND CLOS ET MONT FAUCON	CAISSE DES DEPOTS	231 000,00	125 348,58	7,00	A	V	LIVRET A	0,530	V	LIVRET A	0,250	-	EUR	313,37	15 531,99
SA HLM du Cotentin	2014	X	1326/5013166/DIFFUS SUR LA CUC	CAISSE DES DEPOTS	1 066 500,00	597 455,61	7,00	A	V	LIVRET A	1,524	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	6 572,01	72 522,25
SA HLM du Cotentin	2012	X	1272/1244913/Réaménagement emprunt n° 1154	CAISSE DES DEPOTS	212 197,75	94 677,88	6,83	A	V	LIVRET A	2,155	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	1 609,52	13 679,39
SA HLM du Cotentin	2012	X	1271/1244915/Réaménagement emprunt n° 1105	CAISSE DES DEPOTS	132 865,91	63 703,65	7,74	A	V	LIVRET A	2,109	V	LIVRET A	1,700	A-1	EUR	1 082,96	8 074,73
SA HLM du Cotentin	1991	X	1152/227330/HAUTS DE CAPEL - 38 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 489 863,12	343 452,61	4,16	A	V	LIVRET A	4,427	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	5 838,69	69 152,38
SA HLM du Cotentin	2014	X	1315/5003740/RESIDENCE SOCIALE LA DUCHE - 17 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	712 792,00	603 604,65	31,98	A	V	LIVRET A	0,568	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	1 810,81	17 427,98
SA HLM du Cotentin	2014	X	1316/5011855/RESIDENCE SOCIALE LA DUCHE - 17 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 127 903,00	955 128,84	31,98	A	V	LIVRET A	0,583	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	2 865,38	27 577,60
SA HLM du Cotentin	1996	X	1157/461312/VIKLAND - 39 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 663 157,80	493 404,39	6,58	A	V	LIVRET A	3,635	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	8 387,87	71 258,11
SA HLM du Cotentin	1997	X	1124/474992/LONGUE MARE - 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	487 836,86	160 911,50	7,74	A	V	LIVRET A	3,532	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	2 735,50	20 385,97
SA HLM du Cotentin	1998	X	1201/852683/JANIERE - 12 LOGTS SUR 15	CAISSE DES DEPOTS	617 883,48	212 184,42	8,32	A	V	LIVRET A	2,978	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	3 607,14	23 960,66
SA HLM du Cotentin	1998	X	1199/860771/PERIGOUELLE - 23 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 394 146,27	538 562,17	8,66	A	V	LIVRET A	3,360	V	LIVRET A	1,700	-	EUR	9 155,56	59 564,04
SA HLM du Cotentin	2008	X	1257/1112912/LA BANQUE A GENETS - 12 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 461 393,00	989 310,82	26,48	S	V	INF FR XT	1,363	V	INF FR XT	1,260	A-2	EUR	12 329,28	30 989,36
SA HLM du Cotentin	2016	X	9617/5126420/RUE GUERRY_18 lgts	CAISSE DES DEPOTS	124 253,00	114 508,21	44,05	A	V	LIVRET A	0,538	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	343,52	2 236,72
SA HLM du Cotentin	2016	X	9618/5126421/RUE GUERRY - 18 lgts	CAISSE DES DEPOTS	385 063,00	345 006,53	34,06	A	V	LIVRET A	0,535	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	1 035,02	8 935,74
SA HLM du Cotentin	2016	X	9619/5126738/REHABILITATION 56 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	812 000,00	540 653,29	9,32	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	-0,250	-	EUR	-1 351,64	54 676,36
SA HLM du Cotentin	2016	X	9620/5126792/REHABILITATION -15 RUE LOYSEL-14 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	231 000,00	153 806,54	9,32	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	-0,250	-	EUR	-384,52	15 554,48
SA HLM du Cotentin	2016	X	9621/5126828/REHABILITATION-77 MF ET 58 SHUMAN-31 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	311 850,00	207 638,82	9,32	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	-0,250	-	EUR	-519,10	20 998,55
SA HLM du Cotentin	2016	X	9622/5132023/REHABILITATION 238 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	184 130,00	126 506,72	9,32	A	V	LIVRET A	1,322	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	1 391,57	12 183,73
SA HLM du Cotentin	2016	X	9623/5132040/REHABILITATION 183 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	138 330,00	95 039,76	9,32	A	V	LIVRET A	1,322	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	1 045,44	9 153,18
SA HLM du Cotentin	2016	X	9697/1297975/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	1 160 158,18	657 767,40	5,41	A	V	LIVRET A	1,530	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	9 537,63	106 419,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM du Cotentin	2016	X	9698/1297976/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	687 053,42	389 534,24	5,16	A	V	LIVRET A	1,458	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	5 648,25	63 022,04
SA HLM du Cotentin	2016	X	9699/1297980/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	15 152,17	8 590,71	5,49	A	V	LIVRET A	1,554	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	124,56	1 389,88
SA HLM du Cotentin	2016	X	9700/1297981/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	846 615,86	541 410,75	7,58	A	V	LIVRET A	1,595	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	7 850,45	64 925,58
SA HLM du Cotentin	2016	X	9701/1297985/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	261 862,42	174 916,25	8,74	A	V	LIVRET A	1,641	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	2 536,28	18 536,03
SA HLM du Cotentin	2016	X	9702/1297989/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	330 722,65	229 067,71	9,32	A	V	LIVRET A	1,553	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	3 321,48	21 719,50
SA HLM du Cotentin	2016	X	9703/1297991/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	828 188,03	573 626,12	9,66	A	V	LIVRET A	1,627	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	8 317,58	54 389,46
SA HLM du Cotentin	2016	X	9709/1298011/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	23 777,81	4 126,79	0,16	A	V	LIVRET A	1,291	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	59,83	4 126,79
SA HLM du Cotentin	2016	X	9710/1298012/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	356 355,36	61 847,79	0,16	A	V	LIVRET A	1,291	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	896,80	61 847,79
SA HLM du Cotentin	2016	X	9711/1298013/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	53 209,09	9 234,78	0,16	A	V	LIVRET A	1,291	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	133,90	9 234,78
SA HLM du Cotentin	2016	X	9712/1298014/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	31 559,64	5 477,38	0,16	A	V	LIVRET A	1,291	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	79,43	5 477,38
SA HLM du Cotentin	2016	X	9713/1298015/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	31 875,70	5 532,23	0,67	A	V	LIVRET A	1,537	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	80,22	5 532,23
SA HLM du Cotentin	2016	X	9714/1298016/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	85 693,37	14 872,64	0,41	A	V	LIVRET A	1,414	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	215,65	14 872,64
SA HLM du Cotentin	2016	X	9715/1298017/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	151 882,29	26 360,15	0,67	A	V	LIVRET A	1,537	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	382,23	26 360,15
SA HLM du Cotentin	2016	X	9729/1298042/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	2 418,21	419,70	0,91	A	V	LIVRET A	1,659	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	6,08	419,70
SA HLM du Cotentin	2016	X	9737/1298068/Réaménagement emprunt n°A060183	CAISSE DES DEPOTS	747 752,58	592 273,97	15,82	A	V	LIVRET A	1,673	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	8 587,98	33 155,56
SA HLM du Cotentin	2014	X	1318/5030498/CHARDINE - 20 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	48 846,00	43 111,00	41,97	A	V	LIVRET A	0,565	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	129,33	940,81
SA HLM du Cotentin	2015	X	1329/5069362/REHABILITATION 107 LGTS - DIFFUS	CAISSE DES DEPOTS	655 600,00	409 534,30	7,99	A	V	LIVRET A	1,313	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	4 504,88	44 005,39
SA HLM du Cotentin	2015	X	1327/5075625/REHABILITATION 282 logements - DIFFUS	CAISSE DES DEPOTS	509 700,00	317 609,40	8,08	A	V	LIVRET A	1,315	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	3 493,70	34 127,85
SA HLM du Cotentin	2015	X	1328/5075753/REHABILITATION 440 LOGEMENTS - DIFFUS	CAISSE DES DEPOTS	591 600,00	368 643,75	8,08	A	V	LIVRET A	1,315	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	4 055,08	39 611,61
SA HLM du Cotentin	2016	X	1/5126408/REHABILITATION - RES PONT-MARAIS- 28 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	317 050,00	211 101,12	9,32	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	-0,250	-	EUR	-527,75	21 348,69

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM du Cotentin	2016	X	9613/5126410/REHABILITATION - 50-60-64 BD MF - 37 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	533 900,00	355 486,20	9,32	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	-0,250	-	EUR	-888,72	35 950,38
SA HLM du Cotentin	2016	X	9614/5126417/REHABILITATION-94 et 180 RUE CAPLAINS-46 LGTS	CAISSE DES DEPOTS	455 350,00	303 185,30	9,32	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	-0,250	-	EUR	-757,96	30 661,18
SA HLM du Cotentin	2016	X	9615/5126418/RUE GUERRY - 18 lgts - PLUS	CAISSE DES DEPOTS	454 695,00	426 831,55	44,05	A	V	LIVRET A	1,317	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	4 695,15	6 777,69
SA HLM du Cotentin	2016	X	9616/5126419/RUE GUERRY - 18 lgts	CAISSE DES DEPOTS	1 310 989,00	1 196 819,10	34,06	A	V	LIVRET A	1,309	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	13 165,01	26 583,63
SA HLM du Cotentin	2019	X	9880/5242332/Réha-64 lgts-Querqueville	CAISSE DES DEPOTS	349 151,00	302 597,54	12,41	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	23 276,73
SA HLM du Cotentin	2019	X	9881/5242342/Réha-80 lgts-Tourlaville	CAISSE DES DEPOTS	16 132,00	13 981,06	12,41	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	1 075,47
SA HLM du Cotentin	2019	X	9882/5242351/Réha-32 lgts-Querqueville	CAISSE DES DEPOTS	15 865,00	13 749,66	12,41	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,000	A-1	EUR	0,00	1 057,67
SA HLM du Cotentin	2017	C	9834/5189518/Réhabilitation de 246 logements - PHBB	CAISSE DES DEPOTS	2 460 000,00	2 460 000,00	35,39	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,500	A-1	EUR	12 300,00	0,00
SA HLM du Cotentin	2018	X	9835/5214390/Chardine - 9 logements - PLS	CAISSE DES DEPOTS	931 700,00	882 256,72	36,30	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	14 204,33	17 629,52
SA HLM du Cotentin	2018	X	9837/5184026/Réhabilitation 10 logements - Rue Lebrun	CAISSE DES DEPOTS	131 624,00	105 166,81	11,08	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	-0,250	A-1	EUR	-262,92	8 885,06
SA HLM du Cotentin	2018	X	9836/5214389/Chardine - 9 logements - Complémentaire PLS	CAISSE DES DEPOTS	549 300,00	520 149,85	36,30	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,610	A-1	EUR	8 374,41	10 393,79
SA HLM du Cotentin	2018	X	9838/5184022/Réhabilitation 3 logements - Rue Lebrun	CAISSE DES DEPOTS	48 000,00	38 351,72	11,08	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	-0,250	A-1	EUR	-95,88	3 240,16
SA HLM du Cotentin	2019	X	9901/5268229/Réha-8 lgts-Cotis-Capel	CAISSE DES DEPOTS	26 200,00	21 184,85	7,74	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	233,03	2 571,53
SA HLM du Cotentin	2016	X	9738/1298074/Réaménagement emprunt n°A060183	CAISSE DES DEPOTS	462 942,88	371 851,29	16,48	A	V	LIVRET A	1,621	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	5 391,84	19 445,74
SA HLM du Cotentin	2017	X	9739/1298086/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	1 122 009,61	1 007 253,86	29,98	S	V	LIVRET A	1,500	V	LIVRET A	1,250	-	EUR	12 466,70	27 331,94
SA HLM du Cotentin	2017	X	9740/1298087/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	939 611,65	843 510,98	29,98	S	V	LIVRET A	1,500	V	LIVRET A	1,250	-	EUR	10 440,06	22 888,76
SA HLM du Cotentin	2016	X	9741/1298093/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	162 515,53	103 928,67	7,83	A	V	LIVRET A	1,659	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	1 506,96	12 463,05
SA HLM du Cotentin	2016	X	9742/1298094/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	103 708,58	69 274,22	8,74	A	V	LIVRET A	1,641	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	1 004,48	7 341,05
SA HLM du Cotentin	2016	X	9743/1298095/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	324 176,67	216 540,31	8,41	A	V	LIVRET A	1,563	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	3 139,83	22 946,97
SA HLM du Cotentin	2016	X	9744/1298096/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	173 698,96	116 025,72	8,91	A	V	LIVRET A	1,681	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	1 682,37	12 295,35

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM du Cotentin	2016	X	9745/1298097/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	325 845,88	217 655,32	8,41	A	V	LIVRET A	1,563	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	3 156,01	23 065,12
SA HLM du Cotentin	2016	X	9746/1298098/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	82 215,34	52 576,69	7,41	A	V	LIVRET A	1,554	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	762,36	6 304,96
SA HLM du Cotentin	2016	X	9747/1298099/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	347 859,34	240 937,07	9,16	A	V	LIVRET A	1,516	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	3 493,59	22 844,91
SA HLM du Cotentin	2016	X	9748/1298100/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	166 730,72	115 482,35	9,41	A	V	LIVRET A	1,571	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	1 674,49	10 949,68
SA HLM du Cotentin	2016	X	9749/1298101/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS	608 102,12	388 881,26	7,32	A	V	LIVRET A	1,533	V	LIVRET A	1,450	-	EUR	5 638,78	46 634,35
SA HLM du Cotentin	2016	X	9750/5161168/Réhabilitation de 651 logements	CAISSE DES DEPOTS	735 495,00	505 322,58	9,91	A	V	LIVRET A	1,250	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	5 558,55	48 667,09
SA HLM du Cotentin	2016	X	9751/5161246/Réhabilitation de 68 logements	CAISSE DES DEPOTS	125 165,00	85 994,74	9,91	A	V	LIVRET A	1,250	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	945,95	8 282,06
SA HLM du Cotentin	2016	X	9752/5161251/Réhabilitation de 278 logements	CAISSE DES DEPOTS	217 416,00	149 375,89	9,91	A	V	LIVRET A	1,250	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	1 643,13	14 386,24
SA HLM du Cotentin	2017	X	9753/5164982/LECLERC - 6lgts - QUERQUEVILLE - PLAI FONCIER	CAISSE DES DEPOTS	50 869,00	41 900,57	44,97	A	V	LIVRET A	0,551	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	125,70	798,11
SA HLM du Cotentin	2017	X	9754/5164983/LECLERC - 6 lgts - QUERQUEVILLE - PLAi	CAISSE DES DEPOTS	152 653,00	140 295,20	34,98	A	V	LIVRET A	0,538	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	420,88	3 522,01
SA HLM du Cotentin	2017	X	9755/5164984/LECLERC - 6 lgts - QUERQUEVILLE - PLUS	CAISSE DES DEPOTS	316 372,00	295 141,74	34,98	A	V	LIVRET A	1,316	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	3 246,56	6 321,58
SA HLM du Cotentin	2017	X	9756/5164985/LECLERC - 6 lgts - QUERQUEVILLE - PLUS FONCIER	CAISSE DES DEPOTS	93 700,00	89 139,60	44,97	A	V	LIVRET A	1,328	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	980,54	1 372,72
SA HLM du Cotentin	2017	X	9757/5165053/CHARDINE - 16 lgts - PLAi	CAISSE DES DEPOTS	184 378,00	167 508,81	35,72	A	V	LIVRET A	0,543	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	502,53	4 413,25
SA HLM du Cotentin	2017	X	9758/5165054/CHARDINE - 16 lgts - PLAI foncier	CAISSE DES DEPOTS	52 465,00	48 720,05	45,72	A	V	LIVRET A	0,544	V	LIVRET A	0,300	-	EUR	146,16	989,32
SA HLM du Cotentin	2017	X	9759/5165055/CHARDINE - 16 lgts - PLS	CAISSE DES DEPOTS	897 000,00	833 231,52	35,72	A	V	LIVRET A	1,831	V	LIVRET A	1,610	-	EUR	13 415,03	17 262,90
SA HLM du Cotentin	2017	X	9760/5165056/CHARDINE - 16 lgts - PLUS foncier	CAISSE DES DEPOTS	229 756,00	216 284,34	45,72	A	V	LIVRET A	1,333	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	2 379,12	3 637,44
SA HLM du Cotentin	2017	X	9761/5165057/CHARDINE - 16 lgts - PLUS	CAISSE DES DEPOTS	811 032,00	747 284,00	35,72	A	V	LIVRET A	1,330	V	LIVRET A	1,100	-	EUR	8 220,12	17 030,88
SCA Foncière Habitat Humanisme	2009	P	4700//MAISON-RELAIS	LOGILIANCE OUEST	255 200,00	162 154,70	17,03	A	F		1,033	F		1,000	A-1	EUR	1 621,55	8 266,96
SCA Foncière Habitat Humanisme	2010	X	4701/1160364/MAISON-RELAIS - 19 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	201 000,00	155 126,15	28,23	A	V	LIVRET A	0,814	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	465,38	5 127,88

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDI	2005	P	9605/290578/Restructuration 10 rue de la Paix	CIL MANCHE	72 000,00	15 568,53	3,97	A	F		1,001	F		1,000	A-1	EUR	155,69	3 834,21
SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDI	2006	P	9606/290579/restructuration immeuble 10 rue de la Paix	CREDIT MUTUEL MAINE ANJOU	16 100,00	4 509,71	4,16	M	F		3,866	F		3,800	A-1	EUR	154,12	996,32
SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDI	2017	X	9878/5164950/Acquisition-Amélioration- 41 rue Grande rue - Cher	CAISSE DES DEPOTS	127 000,00	112 663,37	20,99	A	V	LIVRET A	0,000	V	LIVRET A	0,300	A-1	EUR	337,99	4 961,60
Société Nationale Immobilière	1991	X	4001/227329/CHANTEREYNE - 30 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 994 923,65	459 948,35	4,16	A	V	LIVRET A	4,494	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	8 279,07	92 434,31
Société Nationale Immobilière	1991	X	4000/227328/CHANTEREYNE - 30 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	1 788 563,22	412 370,06	4,16	A	V	LIVRET A	4,494	V	LIVRET A	1,800	A-1	EUR	7 422,66	82 872,65
Séminor	2015	P	9612/conv2014/Rénovation de la résidence du vieux château cherb	CARSAT	200 000,00	130 000,00	12,82	A	F		0,000	F		0,000	A-1	EUR	0,00	10 000,00
Séminor	2017	X	9843/1347621/Réhabilitation Rés Vieux Château - Avenant A086642	CAISSE DES DEPOTS	302 547,37	261 935,26	21,90	A	V	LIVRET A	1,350	V	LIVRET A	1,100	A-1	EUR	2 881,28	10 925,78
TOTAL GENERAL					**285 416 713,65**	**181 156 744,39**											**2 158 319,40**	**11 857 024,98**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	527 852,57
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	31 405,27
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	8 846 741,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**9 405 998,84**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**145 224 743,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**6,48**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
204172	61802		ALS IMPASSE ORANGE 10 LOGEMENTS		49 000,00
204172	61803		ALS ZAC CARNOT BASSIN 30 LOGEMENTS		105 000,00
204172	61804		ALS ZAC GRIMESNIL MONTURBET 30 LOGEMENTS		101 500,00
204172	63536		PIH CITE COLONIALE 30 LOGEMENTS 2EME TRANCHE		210 000,00
204172	59970		PIH CITE COLONIALE 32 LOGEMENTS		112 000,00
204172	59972		PIH RUE TOUR CARRE 8 LOGEMENTS		28 000,00
204172	65418		SUBV PNA QUAI COLLINS		5 000,00
204172	42865		SUBV PNA TX PASSERELLE LEGRAND		207 600,00
204172	63363		PARTICIPATION ZAC		200 000,00
20421	61801		L AUTRE LIEU		15 000,00
20421	41861		SUBVENTION ATMO NORMANDIE		4 000,00
20421	46520	AIDE A L'INVESTISSEMENT	SUBV EQUIPT PR MISE EN CONFORMITE MOBILIER TERRASSE ET ETALAGES		13 000,00
20422	46103	AIDE A L'INVESTISSEMENT	PRIMES RAVALEMENT FACADES		40 000,00
20422	61805		PSLA - CHARDINE - 5 LOGEMENTS		35 000,00
20422	46104	AIDE A L'INVESTISSEMENT	RENOVATION DE VITRINES		72 000,00
2046	58165	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	ATTRIBUTION DE COMPENSATION D INVESTISSEMENT		1 788 984,00
FONCTIONNEMENT					
657362	51587	FONCTIONNEMENT	CCAS	Etablissement de droit public	5 592 721,00
657363	65416	FONCTIONNEMENT	SUBV BUDGET CENTRE DE SANTE BRES CROIZAT	Etablissement de droit public	98 800,00
65737	45972	FONCTIONNEMENT	ESAM C2	Etablissement de droit public	568 866,00
65737	44423	FONCTIONNEMENT	LA BRECHE CENTRE DES ARTS DU CIRQUE	Autre personne de droit public	361 500,00
65737	45961	FONCTIONNEMENT	SPL DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU COTENTIN	Autre personne de droit public	11 056,00
65737	43207	FONCTIONNEMENT	SUBV PNA EXPLOITATION PASSERELLE	Etablissement de droit public	92 780,00
65738	41962	FONCTIONNEMENT	ACT.NO8 PROJETS DECOUV.ENVIRON.JEUNES	Autre personne de droit public	2 500,00
65738	44653	FONCTIONNEMENT	CAF EAJE ETS CO FINANCES	Autre personne de droit public	210 000,00
65738	62295	FONCTIONNEMENT	ECOLE NATIONALE SUPERIEUR ARCHITECTURE PARIS LA VILLETTE	Autre personne de droit public	5 000,00
6574	46561	FONCTIONNEMENT	3 ANGLES	Association	2 000,00
6574	46565	FONCTIONNEMENT	40 EN CHATS	Association	2 000,00
6574	43866	FONCTIONNEMENT	ACCAAMA-ASS CULTU CHERBG AIKIDO ARTS MARTIAUX	Association	450,00
6574	43691	FONCTIONNEMENT	ACDAL-ASS.CHERBG DEF.ART.LYR.	Association	2 000,00
6574	44354	FONCTIONNEMENT	ACJM AIDE VICTIMES DE CONTROLE JUDICIAIRE	Association	28 150,00
6574	44473	FONCTIONNEMENT	ACPG SECTION LOCALE	Association	168,00
6574	55167	FONCTIONNEMENT	ACREA	Association	1 550,00
6574	43773	FONCTIONNEMENT	ACRO CONTROLE RADIO ACTIVITE	Association	535,00
6574	59787	FONCTIONNEMENT	ACTION SANTE	Association	4 940,00
6574	54152	FONCTIONNEMENT	ADEPH DEFENSE ENVIRT ET PATRIMOINE HAINNEVILLAIS	Association	150,00
6574	44228	FONCTIONNEMENT	ADEVA	Association	3 205,00
6574	43749	FONCTIONNEMENT	AERO-CLUB JEAN PICQUENOT	Association	1 200,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	44226	FONCTIONNEMENT	AGORA	Association	655,00
6574	51252	FONCTIONNEMENT	AILE - ASS INFORMATIQUE LUDO EDUCATIVE	Association	1 000,00
6574	46127	FONCTIONNEMENT	ALCOOL ASSISTANCE	Association	360,00
6574	43762	FONCTIONNEMENT	AMARRAGE	Association	4 356,00
6574	60184	FONCTIONNEMENT	AMBASSADE DES OCEANS	Association	3 000,00
6574	46043	FONCTIONNEMENT	AMICALE CHALLENGER TENNIS	Association	34 000,00
6574	43753	FONCTIONNEMENT	AMICALE CHERBOURG MARATHON (FOULEES)	Association	557,00
6574	44485	FONCTIONNEMENT	AMICALE CYCLISTE CHERBOURG EN COTENTIN	Association	8 638,00
6574	43750	FONCTIONNEMENT	AMICALE CYCLISTE DES 3 JOURS	Association	25 000,00
6574	43675	FONCTIONNEMENT	AMICALE DES ANCIENS DES SERVICES SPECIAUX DE LA DEFENSE NATIONALE	Association	125,00
6574	43676	FONCTIONNEMENT	AMICALE DES FUSILIERS MARINS ET COMMANDOS MANCHE	Association	125,00
6574	44756	FONCTIONNEMENT	AMICALE LOCATAIRES CITE DU CASINO	Association	229,00
6574	43690	FONCTIONNEMENT	AMIS DE L ORGUE DE LA TRINITE	Association	1 000,00
6574	54190	FONCTIONNEMENT	AMIS DU MUSEE GLACERIE CONNAISSANCE DU COTENTIN	Association	1 450,00
6574	43869	FONCTIONNEMENT	AMONT QUENTIN FOOTBALL CLUB	Association	1 400,00
6574	45787	FONCTIONNEMENT	ANCAC ASS NAT CHEMINOTS ANCIENS COMBATTANTS	Association	125,00
6574	54155	FONCTIONNEMENT	ANCGVM NAT DES CROIX DE GUERRE VALEUR MILITAIRE	Association	100,00
6574	53928	FONCTIONNEMENT	ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE SECTION TOURLAVILLE	Association	500,00
6574	44460	FONCTIONNEMENT	APF 50 PARALYSES DE FRANCE	Association	2 500,00
6574	61819	FONCTIONNEMENT	APPEL A PROJET SECONDAIRE CHOC	Association	18 070,00
6574	45469	FONCTIONNEMENT	APPEL A PROJETS INTERNATIONAUX ASSOCIATIFS	Association	35 000,00
6574	55250	FONCTIONNEMENT	APPELS A PROJETS INTERNATIONAUX SCOLAIRES	Association	46 000,00
6574	43692	FONCTIONNEMENT	APPOGGIATURES-ANC.ELEVES & AMIS ECOLE MUSIQUE	Association	7 000,00
6574	44486	FONCTIONNEMENT	AQUATIC CLUB CHERBOURG EN COTENTIN	Association	35 443,00
6574	54127	FONCTIONNEMENT	ARC EN CIEL	Association	300,00
6574	46359	FONCTIONNEMENT	ARKANSO	Association	1 000,00
6574	62284	FONCTIONNEMENT	ARRIVEE FASNET CHERBOURG	Association	111 111,00
6574	45006	FONCTIONNEMENT	ARS NOVA CONSORT	Association	500,00
6574	65439	FONCTIONNEMENT	ART DU DEPLACEMENT ACADEMY CHERBOURG	Association	1 400,00
6574	45264	FONCTIONNEMENT	ART N'CO	Association	2 300,00
6574	43994	FONCTIONNEMENT	ASAM CHERBOURG	Association	28 120,00
6574	43729	FONCTIONNEMENT	ASC ATHLETISME	Association	27 683,00
6574	46525	FONCTIONNEMENT	ASC ATHLETISME MARCHE NORDIQUE	Association	2 400,00
6574	46045	FONCTIONNEMENT	ASC BASE BALL SEAGULLS CLUB	Association	4 140,00
6574	43739	FONCTIONNEMENT	ASC BOXE	Association	3 430,00
6574	45336	FONCTIONNEMENT	ASCBR TENNIS	Association	41 591,00
6574	43756	FONCTIONNEMENT	ASC FOOTBALL	Association	131 313,00
6574	43742	FONCTIONNEMENT	ASC JUDO	Association	10 732,00
6574	43745	FONCTIONNEMENT	ASC NATATION	Association	23 566,00
6574	43741	FONCTIONNEMENT	ASC TENNIS DE TABLE	Association	3 600,00
6574	45050	FONCTIONNEMENT	ASF 2000	Association	700,00
6574	54171	FONCTIONNEMENT	ASH - ASS SPORTIVE D HAINNEVILLE	Association	93 220,00
6574	60272	FONCTIONNEMENT	ASNC ASS SOURDS DU NORD COTENTIN	Association	500,00
6574	48723	FONCTIONNEMENT	ASQ OMNISPORTS	Association	46 080,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	54247	FONCTIONNEMENT	ASQ TENNIS DE TABLE	Association	4 410,00
6574	44135	FONCTIONNEMENT	AS SAMBO CHERBOURG	Association	395,00
6574	46042	FONCTIONNEMENT	ASS GYMNASTIQUE VOLONTAIRE LA BRECHE	Association	380,00
6574	53944	FONCTIONNEMENT	ASSOCIATION SPORTIVE TOURLAVILLAISE	Association	81 100,00
6574	65419	FONCTIONNEMENT	ASSOCIATION SPORTIVE TOURLAVILLAISE FOOT BALL	Association	86 000,00
6574	60408	FONCTIONNEMENT	ASSOCIATION TIGRE	Association	2 150,00
6574	45115	FONCTIONNEMENT	ASSUC - TROPHEE ILE PELEE	Association	7 500,00
6574	47941	FONCTIONNEMENT	ATELIER MUSICAL DES ARTISTES DU COTENTIN	Association	21 720,00
6574	54134	FONCTIONNEMENT	AU FIL DE L'ECRAN	Association	600,00
6574	43619	FONCTIONNEMENT	AVF CHERBOURG EN COTENTIN-ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES	Association	76,00
6574	59790	FONCTIONNEMENT	BEAUPORT	Association	300,00
6574	48709	FONCTIONNEMENT	BIBLIOTHEQUE DE QUERQUEVILLE	Association	2 000,00
6574	44230	FONCTIONNEMENT	BOWLING CHERBOURG ECOLE	Association	771,00
6574	43871	FONCTIONNEMENT	BOWLING CLUB CHANTEREYNE	Association	5 800,00
6574	63377	FONCTIONNEMENT	CAAPS	Association	1 700,00
6574	65376	FONCTIONNEMENT	CARNAVAL DES COSNARDS	Association	5 000,00
6574	45136	FONCTIONNEMENT	CASCS	Association	201 114,00
6574	43794	FONCTIONNEMENT	CENTRE INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET FAMILLES	Association	6 500,00
6574	43755	FONCTIONNEMENT	CENTRE MEDICO-SPORTIF	Association	1 700,00
6574	44482	FONCTIONNEMENT	CERCLE ENSEIGNEMENT PUBLIC LES GOUBLINS	Association	75,00
6574	43763	FONCTIONNEMENT	CERCLE NAUTIQUE CHERBOURGEOIS	Association	610,00
6574	56371	FONCTIONNEMENT	CHARIVERRERIE	Association	4 700,00
6574	43754	FONCTIONNEMENT	CHERBG CLUB AVIRON DE MER	Association	11 135,00
6574	62413	FONCTIONNEMENT	CHERBOUGETOI	Association	5 000,00
6574	58241	FONCTIONNEMENT	CHERBOURG 44 - ACCUEIL VETERANS AMERICAINS	Association	500,00
6574	58052	FONCTIONNEMENT	CHERBOURG AQUASANTE	Association	4 000,00
6574	61719	FONCTIONNEMENT	CHERBOURG BASKET BALL	Association	72 333,00
6574	45969	FONCTIONNEMENT	CHERBOURG ENSEMBLE	Association	10 000,00
6574	43996	FONCTIONNEMENT	CHERBOURG NATATION PLONGEE	Association	9 510,00
6574	43743	FONCTIONNEMENT	CHERBOURG PETANQUE	Association	1 500,00
6574	43872	FONCTIONNEMENT	CHERBOURG TRIATHLON	Association	5 442,00
6574	43696	FONCTIONNEMENT	CHOEUR LA COTENTAINE	Association	2 000,00
6574	54193	FONCTIONNEMENT	CHOEUR MOLTO VIVACE	Association	600,00
6574	44483	FONCTIONNEMENT	CHORALE HARMONIA	Association	305,00
6574	54135	FONCTIONNEMENT	CHORALE LA CLE DES CHANTS	Association	1 000,00
6574	54136	FONCTIONNEMENT	CINEMA LE PALACE	Association	23 200,00
6574	47939	FONCTIONNEMENT	CLASSES NATURE ET PATRIMOIINE ATE TRAVERSEE DES ECOLES	Association	12 350,00
6574	47938	FONCTIONNEMENT	CLASSES NATURE ET PATRIMOINE COOPERATIVES SCOLAIRES MATERNELLES	Association	5 850,00
6574	45060	FONCTIONNEMENT	CLUB ALPIN FRANCAIS	Association	450,00
6574	43873	FONCTIONNEMENT	CLUB DE DANSE DE CHERBOURG	Association	380,00
6574	43737	FONCTIONNEMENT	CLUB DE KAYAK DE MER	Association	24 574,00
6574	47946	FONCTIONNEMENT	CLUB DE LOISIRS DE TOURLAVILLE	Association	330 000,00
6574	45389	FONCTIONNEMENT	CLUB EPMM	Association	450,00
6574	43748	FONCTIONNEMENT	CLUB GYMNIQUE CHERBOURGEOIS	Association	46 761,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	57550	FONCTIONNEMENT	CLUB M AIDE	Association	300,00
6574	43702	FONCTIONNEMENT	CLUB PHOTO NORD COTENTIN	Association	2 000,00
6574	43782	FONCTIONNEMENT	COEUR ET CANCER	Association	950,00
6574	62285	FONCTIONNEMENT	COLLECTIF LAICITE COTENTIN	Association	500,00
6574	58254	FONCTIONNEMENT	COLLEGE LE CORRE PROJET PEDAGOGIQUE	Association	5 665,00
6574	43865	FONCTIONNEMENT	COLLEGE LES PROVINCES PROGRAMME ZEP	Association	28 500,00
6574	43831	FONCTIONNEMENT	COMICE AGRICOLE-CHERBG/OCTEVILLE	Association	137,00
6574	45420	FONCTIONNEMENT	COMITE DE GESTION MAISON DES SYNDICATS	Association	47 000,00
6574	54195	FONCTIONNEMENT	COMITE DES FETES DE LA GLACERIE	Association	21 000,00
6574	54153	FONCTIONNEMENT	COMITE DES FETES D'EQUEURDREVILLE	Association	10 600,00
6574	47935	FONCTIONNEMENT	COMITE DES FETES DU BECQUET	Association	5 500,00
6574	55306	FONCTIONNEMENT	COMITE DES FETES QUERQUEVILLE	Association	3 000,00
6574	54154	FONCTIONNEMENT	COMITE DES FETES SECTEUR OUEST EQUEURDREVILLE	Association	9 000,00
6574	43674	FONCTIONNEMENT	COMITE ENTENTE-ANC.COMB.ET STE PATRIOT.CHERBG	Association	2 858,00
6574	58053	FONCTIONNEMENT	COMITE ORGANISATION FOULEES DE LA PRESSE DE LA MANCHE	Association	31 500,00
6574	43887	FONCTIONNEMENT	COMPAGNIE EPHATA	Association	1 000,00
6574	58158	FONCTIONNEMENT	COMPAGNIE L'ESTRAN	Association	1 000,00
6574	45667	FONCTIONNEMENT	COOPERATION DECENTRAL. PAR PROJET	Association	12 000,00
6574	54131	FONCTIONNEMENT	COUP POUCE POUR LA VIE ET EVENEMENT	Association	1 500,00
6574	55893	FONCTIONNEMENT	CREDITS PEDAGOGIQUES ECOLES ELEMENTAIRES	Association	16 008,00
6574	55892	FONCTIONNEMENT	CREDITS PEDAGOGIQUES ECOLES MATERNELLES	Association	5 649,00
6574	54137	FONCTIONNEMENT	CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS - CBPT MANCHE	Association	5 000,00
6574	53077	FONCTIONNEMENT	CULTUR ELLES	Association	24 500,00
6574	53945	FONCTIONNEMENT	DENVER TRAIL CREW	Association	500,00
6574	44416	FONCTIONNEMENT	DEVELOPPEMENT DES SOINS PALLIATIFS NORD COTENTIN	Association	850,00
6574	45418	FONCTIONNEMENT	DEVENUS SOURDS ET MALENTENDANTS	Association	1 500,00
6574	43784	FONCTIONNEMENT	DON DE SANG BENEVOLE DU NORD COTENTIN	Association	260,00
6574	55996	FONCTIONNEMENT	DRHEAM PROMOTION	Association	100 000,00
6574	44649	FONCTIONNEMENT	ECHECS PLUS	Association	10 000,00
6574	44634	FONCTIONNEMENT	ECOLE BAQUESNE	Association	250,00
6574	43747	FONCTIONNEMENT	ECOLE DE VOILE	Association	121 791,00
6574	54210	FONCTIONNEMENT	ECOLE DU SPECTACLE PETIT PAS	Association	2 000,00
6574	43730	FONCTIONNEMENT	ECOLE GIBERT ZOLA	Association	184,00
6574	44637	FONCTIONNEMENT	ECOLE JEAN GOUBERT	Association	184,00
6574	44639	FONCTIONNEMENT	ECOLE NOBLET	Association	184,00
6574	53946	FONCTIONNEMENT	ECOLE VOILE ET VENT TOURLAVILLE	Association	68 500,00
6574	44484	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE VOCAL RESONANCE	Association	300,00
6574	46305	FONCTIONNEMENT	EN SORTANT DE L'ECOLE	Association	54 200,00
6574	44975	FONCTIONNEMENT	ETAPE LES PETITS PAS	Association	20 599,00
6574	43738	FONCTIONNEMENT	ETOILE SPORTIVE	Association	1 334,00
6574	55286	FONCTIONNEMENT	FAJD PARTICIPATION	Association	19 000,00
6574	43793	FONCTIONNEMENT	FEMMES	Association	2 700,00
6574	53949	FONCTIONNEMENT	FEMMES CREATIVES	Association	200,00
6574	60270	FONCTIONNEMENT	FEMMES ET HORIZONS	Association	1 000,00
6574	55676	FONCTIONNEMENT	FESTI HAND	Association	5 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	43886	FONCTIONNEMENT	FESTIVAL DU LIVRE DE JEUNESSE	Association	55 000,00
6574	54174	FONCTIONNEMENT	FFEPGV GYMNASTIQUE VOLONTAIRE EQ	Association	700,00
6574	44614	FONCTIONNEMENT	FNATH FEDERATION NATIONALE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET HANDICAPES	Association	1 010,00
6574	46008	FONCTIONNEMENT	FONDATION MARECHAL DE LATTRE	Association	125,00
6574	45640	FONCTIONNEMENT	FONDS PARTICIPATION ATELIER CITOYENS DE PROXIMITE	Association	16 000,00
6574	44514	FONCTIONNEMENT	FONJEP- DIRECTEUR ET ANIMATEUR MPT	Association	114 000,00
6574	44019	FONCTIONNEMENT	FONJEP MJC	Association	75 000,00
6574	63518	FONCTIONNEMENT	FOOTBALL AMERICAIN LES TERRIBLES	Association	4 229,00
6574	54173	FONCTIONNEMENT	FOOTBALL CLUB D'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	Association	96 220,00
6574	45794	FONCTIONNEMENT	FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	Association	120 000,00
6574	60271	FONCTIONNEMENT	FRANCE ALZEIMER	Association	500,00
6574	45388	FONCTIONNEMENT	FRANCE SHOTOKAN OCTEVILLE	Association	300,00
6574	55677	FONCTIONNEMENT	GAMEPADS ODYSSEE DU JEU VIDEO	Association	2 000,00
6574	43876	FONCTIONNEMENT	GAZELEC FOOTBALL	Association	2 160,00
6574	44232	FONCTIONNEMENT	GOLF DE CHERBOURG ASSOC.SPORTIVE	Association	2 000,00
6574	54239	FONCTIONNEMENT	GROUPE ASTRONOMIQUE QUERQUEVILLE	Association	480,00
6574	43746	FONCTIONNEMENT	GROUPE SCOLAIRE ASSELIN DUJARDIN	Association	162,00
6574	44635	FONCTIONNEMENT	GROUPE SCOLAIRE BAYET	Association	173,00
6574	43733	FONCTIONNEMENT	GROUPE SCOLAIRE DOISNEAU	Association	140,00
6574	44636	FONCTIONNEMENT	GROUPE SCOLAIRE FRATERNITE	Association	151,00
6574	43731	FONCTIONNEMENT	GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES	Association	151,00
6574	43734	FONCTIONNEMENT	GROUPE SCOLAIRE LA POLLE	Association	151,00
6574	44638	FONCTIONNEMENT	GROUPE SCOLAIRE LES ROQUETTES	Association	140,00
6574	43735	FONCTIONNEMENT	GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL	Association	162,00
6574	54156	FONCTIONNEMENT	GROUPE ZAV BREIZ	Association	945,00
6574	54246	FONCTIONNEMENT	GYM 2000	Association	18 820,00
6574	54226	FONCTIONNEMENT	GYM A LA GLACERIE	Association	400,00
6574	45057	FONCTIONNEMENT	HABITANTS QUARTIER SE - FETE DE QUARTIER	Association	1 820,00
6574	43947	FONCTIONNEMENT	HABITANTS QUARTIER SUD-EST	Association	380,00
6574	45052	FONCTIONNEMENT	HANDICAP INTEGRATION EN COTENTIN	Association	1 100,00
6574	58613	FONCTIONNEMENT	HOCKEY CLUB COTENTIN	Association	400,00
6574	43877	FONCTIONNEMENT	HOCKEY SUR GLACE NC HOP	Association	35 477,00
6574	45265	FONCTIONNEMENT	JAZZ SUR LES QUAIS	Association	3 000,00
6574	43740	FONCTIONNEMENT	JSC HAND BALL	Association	364 328,00
6574	46367	FONCTIONNEMENT	JUDO CLUB POLICE	Association	300,00
6574	59713	FONCTIONNEMENT	KARATE DO SHOTOKAN	Association	300,00
6574	44490	FONCTIONNEMENT	KICK BOXING CLUB	Association	900,00
6574	55245	FONCTIONNEMENT	LA CHERCHE	Association	2 500,00
6574	54138	FONCTIONNEMENT	L ACLE	Association	300,00
6574	56488	FONCTIONNEMENT	LA DIANE STE DE CHASSE	Association	150,00
6574	54227	FONCTIONNEMENT	LA GLACERIE CYCLISME	Association	400,00
6574	43693	FONCTIONNEMENT	LA MANCHA	Association	5 000,00
6574	55917	FONCTIONNEMENT	L'ARENE POKER CLUB	Association	800,00
6574	55246	FONCTIONNEMENT	LA TANGOMANIE	Association	200,00
6574	60581	FONCTIONNEMENT	L AUTRE LIEU	Association	60 000,00
6574	54157	FONCTIONNEMENT	LE GROUPE Z AILES	Association	300,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	44480	FONCTIONNEMENT	LE POINT DU JOUR CTRE ART EDITEUR	Association	88 000,00
6574	55685	FONCTIONNEMENT	LE RHINO L'A VU	Association	1 000,00
6574	43707	FONCTIONNEMENT	LES AMIS DE L' AMONT QUENTIN	Association	2 000,00
6574	44426	FONCTIONNEMENT	LES AMIS DU JACQUES LOUISE	Association	750,00
6574	58160	FONCTIONNEMENT	LES AMIS DU POINT DU JOUR	Association	500,00
6574	54168	FONCTIONNEMENT	LES CRAZYS DANCERS JUNIOR ASSOCIATION	Association	400,00
6574	53547	FONCTIONNEMENT	LES FIEFFES MUSICIENS	Association	1 000,00
6574	53930	FONCTIONNEMENT	LES GABIERS DES FLAMANDS	Association	1 000,00
6574	62460	FONCTIONNEMENT	LES LUTINS DU COTENTIN	Association	1 000,00
6574	46333	FONCTIONNEMENT	LES MARCHEURS DES VALLONS	Association	200,00
6574	56373	FONCTIONNEMENT	LES MINOTS DE LA VERRERIE	Association	700,00
6574	43836	FONCTIONNEMENT	LES OISEAUX DU COTENTIN	Association	76,00
6574	46522	FONCTIONNEMENT	LES OISEAUX MAZOUTES	Association	600,00
6574	43673	FONCTIONNEMENT	LE SOUVENIR FRANCAIS COMITE DE CHERBOURG	Association	2 400,00
6574	44624	FONCTIONNEMENT	LE SOUVENIR FRANCAIS COMITE D'OCTEVILLE	Association	300,00
6574	54160	FONCTIONNEMENT	LE SOUVENIR FRANCAIS EQ	Association	300,00
6574	55329	FONCTIONNEMENT	LE SOUVENIR FRANCAIS LA GLACERIE	Association	125,00
6574	54240	FONCTIONNEMENT	LES PEINTRES DE QUERQUEVILLE	Association	300,00
6574	43791	FONCTIONNEMENT	LES PETITS MARMOTS	Association	52 045,00
6574	61742	FONCTIONNEMENT	L ESPOIR DE SORTIR POUR VIVRE	Association	700,00
6574	55311	FONCTIONNEMENT	LES P TITS DE KERKOS	Association	2 100,00
6574	44425	FONCTIONNEMENT	LES VOILES ECARLATES	Association	4 754,00
6574	54150	FONCTIONNEMENT	LE TOT EN FOLIE	Association	500,00
6574	43703	FONCTIONNEMENT	LE TRIDENT SCENE NATIONALE	Association	968 708,00
6574	63378	FONCTIONNEMENT	LGBTI	Association	500,00
6574	61841	FONCTIONNEMENT	LIGUE DE L ENSEIGNEMENT	Association	25 000,00
6574	45907	FONCTIONNEMENT	LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	Association	800,00
6574	54139	FONCTIONNEMENT	LIRE DE PLAISIR	Association	1 000,00
6574	55140	FONCTIONNEMENT	LYCEE MILLET	Association	1 250,00
6574	60684	FONCTIONNEMENT	MADO - MAISON DES ADOLESCENTS DU NORD COTENTIN	Association	10 000,00
6574	44478	FONCTIONNEMENT	MAISON PR TOUS LEO LAGRANGE	Association	290 356,00
6574	65434	FONCTIONNEMENT	MANCHE FESTIVITES	Association	4 000,00
6574	43890	FONCTIONNEMENT	MER ET TERROIR EN COTENTIN	Association	5 305,00
6574	43706	FONCTIONNEMENT	MJC CAC	Association	309 741,00
6574	46562	FONCTIONNEMENT	MUSIQUE MILLET	Association	600,00
6574	44481	FONCTIONNEMENT	MUSIQUES EN HERBE	Association	52 000,00
6574	63869	FONCTIONNEMENT	NC EVENEMENTS	Association	6 000,00
6574	45688	FONCTIONNEMENT	NORD COTENTIN MOUNTAIN BIKE	Association	5 434,00
6574	43701	FONCTIONNEMENT	NORMANDE ALFRED ROSSEL	Association	910,00
6574	62162	FONCTIONNEMENT	NORMANDIE BRETAGNE 1930-1940	Association	125,00
6574	58441	FONCTIONNEMENT	NORMANDIE LIVRE ET LECTURE	Association	500,00
6574	45591	FONCTIONNEMENT	OBJECTIF CINEMASCOPE	Association	19 104,00
6574	44479	FONCTIONNEMENT	OCLVO	Association	205 000,00
6574	45391	FONCTIONNEMENT	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	Association	400,00
6574	44492	FONCTIONNEMENT	OHS-OCTEVILLE HAGUE SPORTS-OMNISPORT	Association	43 025,00
6574	54172	FONCTIONNEMENT	OPEN FEMININ 50 DEP TENNIS	Association	10 000,00
6574	53934	FONCTIONNEMENT	PASS ECOLE	Association	18 000,00
6574	59712	FONCTIONNEMENT	PASSION CHEVAL GLACERIEN	Association	1 600,00
6574	60275	FONCTIONNEMENT	PASS LOISIRS APPEL A PROJET	Association	5 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	54141	FONCTIONNEMENT	PATRONAGE LAIQUE D'EQUEUDREVILLE-HAINNEVILLE	Association	35 807,00
6574	44493	FONCTIONNEMENT	PATRONAGE LAIQUE OCTEVILLAIS	Association	43 122,00
6574	53947	FONCTIONNEMENT	PATRONAGE LAIQUE TOURLAVILLE BASKET	Association	47 000,00
6574	54158	FONCTIONNEMENT	PECHEURS PLAISANCIERS D EQUEURDREVILLE	Association	100,00
6574	47947	FONCTIONNEMENT	PECHEURS PLAISANCIERS DU COTENTIN	Association	200,00
6574	43689	FONCTIONNEMENT	PEINTRES INDEP.NORD COTENTIN	Association	180,00
6574	54140	FONCTIONNEMENT	PHOTO CLUB D EQUEURDREVILLE	Association	600,00
6574	57567	FONCTIONNEMENT	PLEIN DE DELIES	Association	400,00
6574	53948	FONCTIONNEMENT	POLE PLONGEE NORMANDIE	Association	7 040,00
6574	43330	FONCTIONNEMENT	POLITIQUE DE LA VILLE	Association	60 000,00
6574	57551	FONCTIONNEMENT	PRESQU ILE EN ROSE	Association	4 000,00
6574	62037	FONCTIONNEMENT	PRESQU ILE IMPRO-JAZZ	Association	2 000,00
6574	42690	FONCTIONNEMENT	PREVENTION DELINQUANCE - A VENTILLER	Association	28 000,00
6574	43568	FONCTIONNEMENT	PREVENTION ROUTIERE	Association	30,00
6574	46532	FONCTIONNEMENT	PROJETS ASSOCIATIFS	Association	24 740,00
6574	65348	FONCTIONNEMENT	PROJETS ASSOCIATIFS NAUTISME	Association	15 000,00
6574	44648	FONCTIONNEMENT	PROJETS PEDAGOGIQUES ECOLES ELEMENTAIRES	Association	34 638,00
6574	44647	FONCTIONNEMENT	PROJETS PEDAGOGIQUES ECOLES MATERNELLES	Association	22 598,00
6574	62323	FONCTIONNEMENT	PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	Association	40 000,00
6574	54249	FONCTIONNEMENT	QUERQUEVILLE BMX	Association	4 440,00
6574	54159	FONCTIONNEMENT	RADIO CLUB NORD COTENTIN	Association	165,00
6574	43882	FONCTIONNEMENT	RANDONNEURS CYCLOTOURISTES	Association	380,00
6574	54250	FONCTIONNEMENT	RECRE GYM	Association	1 370,00
6574	63422	FONCTIONNEMENT	REG ARTS	Association	180,00
6574	43774	FONCTIONNEMENT	REGISTRE DES CANCERS DEP.MANCHE	Association	2 500,00
6574	43777	FONCTIONNEMENT	RETINA FRANCE	Association	760,00
6574	54170	FONCTIONNEMENT	RIDER CREW JUNIOR ASSOCIATION	Association	400,00
6574	60773	FONCTIONNEMENT	RUCHES DE CULTURE	Association	300,00
6574	43758	FONCTIONNEMENT	RUGBY CLUB CHERBOURG HAGUE	Association	28 418,00
6574	63414	FONCTIONNEMENT	SMAC	Association	3 000,00
6574	43832	FONCTIONNEMENT	SOCIETE D AGRICULTURE	Association	991,00
6574	43833	FONCTIONNEMENT	SOCIETE D'AVICULTURE	Association	130,00
6574	53931	FONCTIONNEMENT	SOCIETE DE CHASSE INTERCOMMUNALE TOURLAVILLE DIGOSVILLE FCM 178	Association	200,00
6574	63488	FONCTIONNEMENT	SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER	Association	7 500,00
6574	43776	FONCTIONNEMENT	SOINS SANTE	Association	15 750,00
6574	45155	FONCTIONNEMENT	SOL'AIR	Association	40 000,00
6574	45729	FONCTIONNEMENT	SOLIDAR'IDEES	Association	1 500,00
6574	54231	FONCTIONNEMENT	SOUPLI N	Association	400,00
6574	43786	FONCTIONNEMENT	SOURDS DE CHERBOURG EN COTENTIN ET SA REGION	Association	500,00
6574	46241	FONCTIONNEMENT	SPORT VACANCE - SUBVENTIONS	Association	15 000,00
6574	44760	FONCTIONNEMENT	STE CHERB.AMIS DES MUSEES & MONUMENTS	Association	1 100,00
6574	43967	FONCTIONNEMENT	STE SCIENCES NATURELLES ET MATHEMATIQUES	Association	5 000,00
6574	45902	FONCTIONNEMENT	SUBVENTION PETITE ENFANCE	Association	3 900,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	61821	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS CULTURE ET PATRIMOINE	Association	21 114,00
6574	55255	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS RELATIONS PUBLIQUES	Association	15 000,00
6574	53279	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS RESERVE POLPC	Association	5 000,00
6574	63838	FONCTIONNEMENT	TEAM LA GLACERIE CHERBOURG EN COTENTIN	Association	400,00
6574	54179	FONCTIONNEMENT	TENNIS CLUB EQUEURDREVILLE	Association	49 410,00
6574	63413	FONCTIONNEMENT	TIRE LIGNE	Association	2 000,00
6574	63728	FONCTIONNEMENT	TOUTITO TEATRO	Association	1 000,00
6574	46119	FONCTIONNEMENT	TRANSALPINA	Association	760,00
6574	55262	FONCTIONNEMENT	TROPHEE DES CHAMPIONS	Association	10 000,00
6574	43796	FONCTIONNEMENT	UNAFAM PASSERELLE	Association	300,00
6574	44474	FONCTIONNEMENT	UNC - SECTION OCTEVILLE NOUAINVILLE	Association	168,00
6574	54162	FONCTIONNEMENT	UNC UNION NAT ANCIENS COMBATTANTS EQ HA	Association	125,00
6574	43951	FONCTIONNEMENT	UNION CHERBOURG COMMERCES	Association	10 250,00
6574	45197	FONCTIONNEMENT	UNION LAIQUE JEAN MACE	Association	400,00
6574	43628	FONCTIONNEMENT	UNION LYRIQUE MUNICIPALE - ORCHESTRE CHERBOURG	Association	16 200,00
6574	43678	FONCTIONNEMENT	UNION NATIONALE COMBATTANTS - SECTION DE CHERBOURG	Association	125,00
6574	53932	FONCTIONNEMENT	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS SECTION DE TOURLAVILLE	Association	125,00
6574	55263	FONCTIONNEMENT	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS - SECTION HAINNEVILLE	Association	125,00
6574	54228	FONCTIONNEMENT	UNION SPORTIVE LA GLACERIE	Association	71 850,00
6574	43788	FONCTIONNEMENT	UNIVERSITE INTER AGES	Association	1 700,00
6574	43757	FONCTIONNEMENT	USC TENNIS DE TABLE	Association	5 835,00
6574	54230	FONCTIONNEMENT	US JITSU SELF DEFENSE AD	Association	2 000,00
6574	55280	FONCTIONNEMENT	USLG BASKET	Association	152 000,00
6574	54229	FONCTIONNEMENT	USLG FOOT	Association	7 700,00
6574	56370	FONCTIONNEMENT	USLG OMNISPORT	Association	3 500,00
6574	54232	FONCTIONNEMENT	USLG SPORT LOISIRS	Association	400,00
6574	54233	FONCTIONNEMENT	USLG TENNIS	Association	3 500,00
6574	54234	FONCTIONNEMENT	USLG TENNIS DE TABLE	Association	2 000,00
6574	54235	FONCTIONNEMENT	USPG PETANQUE	Association	400,00
6574	54181	FONCTIONNEMENT	UST BASKET BALL	Association	72 220,00
6574	54182	FONCTIONNEMENT	UST ECHECS	Association	5 000,00
6574	54183	FONCTIONNEMENT	UST EQUEURDREVILLE CYCLISME	Association	9 550,00
6574	54184	FONCTIONNEMENT	UST EQUEURDREVILLE TENNIS DE TABLE	Association	6 000,00
6574	55748	FONCTIONNEMENT	VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	Association	300,00
6574	59788	FONCTIONNEMENT	VIH GILANCE	Association	300,00
6574	60569	FONCTIONNEMENT	VILLAGE DES GOUBLINS	Association	4 000,00
6574	43772	FONCTIONNEMENT	VISITE DES MALADES DANS LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS	Association	240,00
6574	65338	FONCTIONNEMENT	WARGAMERS DU DIMANCHE	Association	400,00
6574	43751	FONCTIONNEMENT	YACHT CLUB	Association	50 644,00
6574	54151	FONCTIONNEMENT	YA SALEM	Association	500,00
6574	65651	FONCTIONNEMENT	LELPC LES ECHOS LE PARISIEN CHALLENGES	Association	100 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D ATTACT.01 2015/1 ATTRACTIVITE COEUR HISTORIQUE CHBG OCT 01.2012	2 299 359,93	0,00	2 299 359,93	2 277 071,96	0,00	0,00	0,00
D CHANTEREYN 2018/1 COMPLEXE CHANTEREYNE	113 689,28	0,00	113 689,28	113 117,56	571,72	0,00	0,00
D PALAIS SPO 2021/1 COMPLEXE SPORTIF CHANTEREYNE	28 238 771,00	0,00	28 238 771,00	36 962,17	3 901 968,00	7 680 000,00	16 597 571,00
D BECQUET 2016/1 COOPERATIVE DU BECQUET	3 169 442,00	0,00	3 169 442,00	2 893 254,64	276 187,36	0,00	0,00
D ECOLE MITT 2022/1 ECOLE FRANCOIS MITTERAND	0,00	0,00	0,00	0,00	1 160 150,00	600 000,00	1 014 845,00
D CIMETIERE 2015/1 EXTENSION CIMETIERE	508 000,00	0,00	508 000,00	272 799,11	0,00	0,00	0,00
D EXT EGLAN 2016/1 EXTENSION ECOLE EGLANTINE	1 977 650,00	0,00	1 977 650,00	1 780 908,40	0,00	0,00	0,00
D HOTELCUC01 2015/1 HOTEL DE CUC MISE AUX NORMES ERP	3 617 245,82	0,00	3 617 245,82	3 503 363,92	113 881,90	0,00	0,00
D POL FOURCH 2018/2 LA POLLE LES FOURCHES	5 379 997,00	0,00	5 379 997,00	4 708 455,13	671 541,87	0,00	0,00
D CHOC 2022/1 MISE AU NORMES MAIRIE DELEGUEE CHOC	0,00	0,00	0,00	0,00	277 900,00	920 000,00	1 841 940,00
D POLEENFANC 2018/1 POLE PETITE ENFANCE CHOC	6 004 176,00	0,00	6 004 176,00	4 210 855,97	1 793 320,03	0,00	0,00
D S BRES 2015/1 RENOVATION ECOLE S BRES	1 660 707,00	0,00	1 660 707,00	1 649 533,47	0,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D PLATPIETON 2021/1 RENOVATION PLATEAU PIETONNIER	6 997 426,00	0,00	6 997 426,00	13 235,59	507 910,00	2 352 000,00	4 097 280,00
D HOMET 2022/1 VOIE DOUCE DU HOMET	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	2 500 000,00	1 630 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**8,00**	**0,00**	**8,00**	**8,00**	**0,00**	**8,00**
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**436,41**	**1,50**	**437,91**	**382,81**	**21,60**	**404,41**
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	98,41	0,50	98,91	98,91	0,00	98,91
ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	95,10	0,00	95,10	94,10	0,00	94,10
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	89,80	1,00	90,80	64,30	0,00	64,30
ATTACHE HORS CLASSE	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	21,00	0,00	21,00	21,00	0,00	21,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	43,50	0,00	43,50	29,70	12,80	42,50
REDACTEUR	B	39,20	0,00	39,20	28,40	6,80	35,20
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	28,70	0,00	28,70	27,70	0,00	27,70
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	18,70	0,00	18,70	16,70	2,00	18,70
FILIERE TECHNIQUE (c)		**907,20**	**60,94**	**968,14**	**858,82**	**40,80**	**899,62**
ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	270,30	2,51	272,81	272,81	0,00	272,81
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	155,50	18,23	173,73	173,73	0,00	173,73
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	232,40	40,20	272,60	223,08	1,00	224,08
AGENT DE MAITRISE	C	46,60	0,00	46,60	36,80	4,80	41,60
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	52,00	0,00	52,00	52,00	0,00	52,00
INGENIEUR	A	22,80	0,00	22,80	9,80	10,00	19,80
INGENIEUR HORS CLASSE	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	22,00	0,00	22,00	19,00	0,00	19,00
TECHNICIEN	B	34,00	0,00	34,00	13,00	16,00	29,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	36,60	0,00	36,60	35,60	0,00	35,60
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	33,00	0,00	33,00	21,00	9,00	30,00
FILIERE SOCIALE (d)		**104,60**	**0,50**	**105,10**	**88,60**	**10,00**	**98,60**
AGENT SOCIAL	C	2,60	0,00	2,60	1,60	0,00	1,60
AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	C	8,60	0,00	8,60	8,60	0,00	8,60
AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	C	40,60	0,00	40,60	39,60	0,00	39,60
AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	C	29,80	0,00	29,80	19,80	8,00	27,80
ASSISTANT SOC EDUC CL EXCEP	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
CONSEILLER HORS CLASSE SOC-ED	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	11,00	0,50	11,50	8,00	2,00	10,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EDUCATEUR JEUNES ENF CL EXCEP	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**60,60**	**3,37**	**63,97**	**46,06**	**11,41**	**57,47**
AUXI. PUER PPAL 1ERE CLASS	C	20,70	1,00	21,70	21,70	0,00	21,70
AUXILIAIRE PUER PPAL 2E CL	C	24,20	0,46	24,66	17,66	3,00	20,66
INFIRMIER SOINS GENERAUX C.NRL	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
INFIRMIER SOINS GENERAUX C.SUP	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
MEDECIN TERR.HORS CLASSE	A	5,00	1,00	6,00	0,00	4,50	4,50
PSYCHOLOGUE TERR.CL.NORMALE	A	0,00	0,91	0,91	0,00	0,91	0,91
PUERICULTRICE DE CLASSE SUP	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
PUERICULTRICE HORS CLASSE	A	4,70	0,00	4,70	4,70	0,00	4,70
SAGE-FEMME TERR.CLASSE NORMALE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TECHNICIEN PARAMEDICAL CL NORM	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
MONITEUR-EDUC ET INT FAMILIAL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SPORTIVE (g)		**39,10**	**1,30**	**40,40**	**34,40**	**5,00**	**39,40**
EDUCATEUR TER. APS PL 1ERE CL	B	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
EDUCATEUR TER. APS PL 2EME CL	B	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
EDUCATEUR TERR. DES APS	B	21,10	0,50	21,60	15,60	5,00	20,60
OPERATEUR TER, APS.QUALIFIE	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
OPERATEUR TER. DES APS PPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		**60,90**	**8,14**	**69,04**	**53,98**	**6,83**	**60,81**
ADJOINT TER. PATRI. PPAL 2E CL	C	6,00	1,11	7,11	7,11	0,00	7,11
ADJOINT TERR. PATRIM PPAL 1E	C	12,80	0,00	12,80	11,80	0,00	11,80
ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ASSISTANT CONS PPL 1ERE CL	B	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
ASSISTANT CONS PPL 2EME CL	B	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	7,50	1,15	8,65	8,65	0,00	8,65
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	B	1,00	4,95	5,95	2,28	3,44	5,72
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	5,80	0,00	5,80	2,00	1,80	3,80
ATTACHE CONSERV.PAT	A	3,80	0,00	3,80	3,80	0,00	3,80
BIBLIOTHECAIRE	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
CONSERVATEUR PAT EN CHEF	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CONSERVATEUR TERR. BIBLIO	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
PROFESSEUR ART. CLASSE NORMALE	A	0,00	0,23	0,23	0,00	0,23	0,23
PROFESSEUR DE MUSIQUE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
PROFESSEUR ENS ART. CLASSE NLE	A	3,00	0,34	3,34	2,34	1,00	3,34
PROFESSEUR ENS. ART. HORS CL	A	2,00	0,36	2,36	1,00	0,36	1,36
FILIERE ANIMATION (i)		**72,60**	**2,37**	**74,97**	**62,20**	**6,00**	**68,20**
ADJOINT TER. ANIM PPAL 1E CL	C	1,60	0,00	1,60	1,60	0,00	1,60
ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	C	14,40	0,00	14,40	14,40	0,00	14,40
ADJOINT TER. D'ANIMATION	C	19,80	2,37	22,17	16,40	0,00	16,40
ANIMATEUR	B	21,80	0,00	21,80	14,80	6,00	20,80
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
FILIERE POLICE (j)		**20,00**	**0,00**	**20,00**	**20,00**	**0,00**	**20,00**
BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
GARDIEN BRIGADIER POL MUN	C	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**1 702,41**	**78,12**	**1 780,53**	**1 547,87**	**101,64**	**1 649,51**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	354	0,00	3-3-2°	CDD
AGENT DE MAITRISE	C	TECH	366	0,00	3-3-2°	CDD
AGENT DE MAITRISE	C	TECH	366	0,00	3-3-2°	CDD
AGENT DE MAITRISE	C	TECH	449	0,00	3-3-2°	CDD
AGENT DE MAITRISE	C	TECH	393	0,00	3-3-2°	CDD
AGENT DE MAITRISE	C	TECH	366	0,00	3-3-2°	CDD
AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	C	S	359	0,00	3-3-2°	CDD
AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	C	S	359	0,00	3-3-2°	CDD
AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	C	S	359	0,00	3-3-2°	CDD
AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	C	S	356	0,00	3-3-2°	CDD
AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	C	S	356	0,00	3-3-2°	CDD
AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	C	S	362	0,00	3-3-2°	CDD
AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	C	S	359	0,00	3-3-2°	CDD
AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	C	S	356	0,00	3-3-2°	CDD
ANIMATEUR	B	ANIM	478	0,00	3-3-2°	CDD
ANIMATEUR	B	ANIM	372	0,00	3-3-2°	CDD
ANIMATEUR	B	ANIM	379	0,00	3-3-2°	CDD
ANIMATEUR	B	ANIM	379	0,00	3-3-2°	CDD
ANIMATEUR	B	ANIM	397	0,00	3-3-2°	CDD
ANIMATEUR	B	ANIM	372	0,00	3-3-2°	CDD
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	B	CULT	444	0,00	3-4	CDI
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	B	CULT	389	0,00	3-3-2°	CDD
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	B	CULT	389	0,00	3-3-2°	CDD
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	B	CULT	389	0,00	3-3-2°	CDD
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	B	CULT	444	0,00	3-4	CDI
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	B	CULT	389	0,00	3-3-2°	CDD
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	B	CULT	458	0,00	3-4	CDI
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	CULT	379	0,00	3-3-2°	CDD
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	CULT	379	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	611	0,00	3-3-2°	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	3-2	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	821	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	469	0,00	3-3-2°	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	469	0,00	3-4	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	567	0,00	3-4	CDI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	525	0,00	3-4	CDI
AUXILIAIRE PUER PPAL 2E CL	C	MS	359	0,00	3-3-2°	CDD
AUXILIAIRE PUER PPAL 2E CL	C	MS	356	0,00	3-3-2°	CDD
AUXILIAIRE PUER PPAL 2E CL	C	MS	359	0,00	3-3-2°	CDD
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	S	461	0,00	3-2	CDD
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	S	512	0,00	3-3-2°	CDI
EDUCATEUR TERR. DES APS	B	SP	379	0,00	3-3-2°	CDD
EDUCATEUR TERR. DES APS	B	SP	379	0,00	3-3-2°	CDD
EDUCATEUR TERR. DES APS	B	SP	372	0,00	3-3-2°	CDD
EDUCATEUR TERR. DES APS	B	SP	415	0,00	3-4	CDI
EDUCATEUR TERR. DES APS	B	SP	431	0,00	3-4	CDI
INFIRMIER SOINS GENERAUX C.NRL	A	MS	552	0,00	3-3-2°	CDD
INFIRMIER SOINS GENERAUX C.NRL	A	MS	552	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	444	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	821	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	444	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	444	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	565	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	565	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	444	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	565	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	565	0,00	3-3-2°	CDD
MEDECIN TERR.HORS CLASSE	A	MS	9013	0,00	3-3-2°	CDD
MEDECIN TERR.HORS CLASSE	A	MS	8972	0,00	3-2	CDD
MEDECIN TERR.HORS CLASSE	A	MS	9013	0,00	3-3-2°	CDD
MEDECIN TERR.HORS CLASSE	A	MS	9013	0,00	3-4	CDI
MEDECIN TERR.HORS CLASSE	A	MS	9124	0,00	3-4	CDI
PROFESSEUR ART. CLASSE NORMALE	A	CULT	681	0,00	3-4	CDI
PROFESSEUR ENS ART. CLASSE NLE	A	CULT	488	0,00	3-3-2°	CDD
PROFESSEUR ENS. ART. HORS CL	A	CULT	876	0,00	3-4	CDI
PSYCHOLOGUE TERR.CL.NORMALE	A	MS	668	0,00	3-4	CDI
PSYCHOLOGUE TERR.CL.NORMALE	A	MS	668	0,00	3-4	CDI
REDACTEUR	B	ADM	388	0,00	3-3-2°	CDD
REDACTEUR	B	ADM	372	0,00	3-3-2°	CDD
REDACTEUR	B	ADM	379	0,00	3-3-2°	CDD
REDACTEUR	B	ADM	388	0,00	3-3-2°	CDD
REDACTEUR	B	ADM	372	0,00	3-3-2°	CDD
REDACTEUR	B	ADM	372	0,00	3-3-2°	CDD
REDACTEUR	B	ADM	372	0,00	3-3-2°	CDD
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	ADM	399	0,00	3-3-2°	CDD
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	ADM	389	0,00	3-3-2°	CDD
SAGE-FEMME TERR.CLASSE NORMALE	A	MS	548	0,00	3-4	CDI
TECHNICIEN	B	TECH	415	0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	388	0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	372	0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	397	0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	372	0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	372	0,00	3-3-2°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TECHNICIEN	B	TECH	415	0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	372	0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	379	0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	372	0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	372	0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	372	0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	372	0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	372	0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	372	0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	372	0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	372	0,00	38	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	399	0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	429	0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	415	0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	399	0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	389	0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	429	0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	480	0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	399	0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	389	0,00	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**133 000,00**		
1 CHEF DE CABINET		OTR		45 000,00	110 COLLABORATEUR DE CABINET	A COLLABORATEUR DE CABINET
1 DIRECTEUR DE CABINET		OTR		88 000,00	110 COLLABORATEUR DE CABINET	A COLLABORATEUR DE CABINET
14 APPRENTIS		OTR		0,00	A APPRENTI	A APPRENTI
2 ASSISTANTES MATERNELLE		OTR		0,00	A ASSISTANTE MATERNELLE	CDD
3 ADULTE RELAIS		OTR		0,00	A ADULTE RELAIS	A ADULTE RELAIS
4 CAE		OTR		0,00	A CAE	A CAE
44 ASSISTANTES MATERNELLE		OTR		0,00	A ASSISTANTE MATERNELLE	CDI
TOTAL GENERAL				**133 000,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
29/06/2006 - CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ DANS LA COMMUNE DE CHERBOURG OCTEVILLE	GRDF	GRDF	SA	0,00
18/12/2008 - CONCESSION DU RESEAU DE CHALEUR DU QUARTIER DES PROVINCES A CHERBOURG OCTEVILLE	PROVINCES ENERGIES	PROVINCES ENERGIES	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES	0,00
21/11/2011 - CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ DANS LA COMMUNE DE QUERQUEVILLE	GRDF	GRDF	SA	0,00
13/12/2011 - CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ DANS LA COMMUNE D'EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE	GRDF	GRDF	SA	0,00
15/12/2011 - CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ DANS LA COMMUNE DE TOURLAVILLE	GRDF	GRDF	SA	0,00
11/12/2012 - CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ DANS LA COMMUNE DE LA GLACERIE	GRDF	GRDF	SA	0,00
17/05/2013 - CONCESSION POUR EXPLOITATION DU PORT COMMUNAL DE QUERQUEVILLE	APUPQU ASSOCIATION DES PECHEURS ET USAGERS DU PORT DE QUERQUEVILLE	APUPQU ASSOCIATION DES PECHEURS ET USAGERS DU PORT DE QUERQUEVILLE	ASSOCIATION	0,00
08/09/2015 - CONCESSION D'EXPLOITATION DES JEUX DE CASINO	CASINO DE CHERBOURG	CASINO DE CHERBOURG	SA	0,00
14/12/2017 - CONCESSION POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE	ADC ASSISTANCE DEPANNAGE CONSEIL	ADC ASSISTANCE DEPANNAGE CONSEIL	SARL	0,00
13/11/2019 - CONCESSION DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE	ENEDIS	ENEDIS	SA	0,00
16/12/2020 - EXPLOITATION DU GITE DE LA MANUFACTURE	LAURENCE TAJA	LAURENCE TAJA	PERSONNE PRIVEE	0,00
Détention d'une part du capital				
01/01/2016 - 10 ACTIONS de 12.50 FRANCS	HLM DU COTENTIN	HLM DU COTENTIN	SA	19,06
01/01/2016 - 465 PARTS SOCIALES à 10.00 FRANCS	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	ETABLISSEMENT BANCAIRE	708,89
01/01/2016 - 2 600 ACTIONS DE 45.23 EUROS + 3 ACTIONS DE 43.54 EUROS	CITES CHERBOURGEOISES	CITES CHERBOURGEOISES	SA	117 728,62
01/01/2016 - 1 ACTION DE 0.10 EUROS	HLM COUTANCES GRANVILLE	HLM COUTANCES GRANVILLE	SA	0,10
01/01/2016 - 1 ACTION DE 0.10 EUROS	HLM ATLANTIQUE	HLM ATLANTIQUE	SA	0,10
01/01/2016 - 1 ACTION DE 15.24 EUROS	HLM LOGISEINE	HLM LOGISEINE	SA	15,24
01/01/2016 - 2 ACTIONS DE 1.00 EURO	CREDIT IMMOBILIER DE France	CREDIT IMMOBILIER DE France	SACICAP	2,00
01/01/2016 - 523 ACTIONS de 50 EUROS	OUEST NORMANDIES ENERGIES	OUEST NORMANDIES ENERGIES	SA	26 150,00
01/01/2016 - 381 ACTIONS DE 20 EUROS	CAISSE D'EPARGNE	CAISSE D'EPARGNE	ETABLISSEMENT BANCAIRE	7 620,00
01/01/2016 - 1 ACTION DE 1 EURO	CREDIT IMMOBILIER DE France	CREDIT IMMOBILIER DE France	SACICAP	1,00
01/01/2016 - 1 ACTION	SICAV ET FCP ACTIONS	SICAV ET FCP ACTIONS	ETABLISSEMENT BANCAIRE	259,66
27/06/2018 - 5 218 ACTIONS DE 100 EUROS	AGENCE France LOCALE	AGENCE France LOCALE	SA	521 800,00
09/04/2019 - 30 PARTS SOCIALES A 50 EUROS	CENTRE DE SANTE BRES-CROIZAT	CENTRE DE SANTE BRES-CROIZAT	SCIC	1 500,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
- 3180/5014120/16 RUE PASTEUR - 16 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 130 000,00
- 3182/5014121/16 RUE PASTEUR - 16 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			220 000,00
- 1266/1244923/Réaménagement emprunt n° 1155	CAISSE DES DEPOTS			786 291,00
- 1268/1244918/Réaménagement emprunt n° 1126	CAISSE DES DEPOTS			413 401,40
- 1263/1205139/CLOS DES AVOINES - 2 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			221 000,00
- 5032//LES GENTIANES - 98 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			238 500,00
- 5033//TRAVAUX DIFFUS	CREDIT AGRICOLE			1 500 000,00
- 8488/5020559/LES MESLIERS- 24 LGTS - QUERQUEVILLE	CAISSE DES DEPOTS			380 000,00
- 3181/5014122/16 RUE PASTEUR - 16 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			60 000,00
- 3183/5014123/16 RUE PASTEUR - 16 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			280 000,00
- 8486/5020557/LES MESLIERS- 24 LGTS - QUERQUEVILLE	CAISSE DES DEPOTS			1 026 000,00
- 8298/1313437/Ormeaux - 2 lgts - Avenant A074448	CAISSE DES DEPOTS			16 205,55
- 8480//ZAC DES BASSINS - 80 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			478 500,00

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 8487/5020558/LES MESLIERS- 24 LGTS - QUERQUEVILLE	CAISSE DES DEPOTS			721 000,00
- 8489/5020560/LES MESLIERS- 24 LGTS - QUERQUEVILLE	CAISSE DES DEPOTS			139 000,00
- 1272/1244913/Réaménagement emprunt n° 1154	CAISSE DES DEPOTS			212 197,75
- 8472/1240997/175 AVENUE DE PARIS - 6 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			300 000,00
- 8477//175 AVENUE DE PARIS - 6 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			24 000,00
- 9617/5126420/RUE GUERRY_18 lgts	CAISSE DES DEPOTS			124 253,00
- 9618/5126421/RUE GUERRY - 18 lgts	CAISSE DES DEPOTS			385 063,00
- 9619/5126738/REHABILITATION 56 LGTS	CAISSE DES DEPOTS			812 000,00
- 9620/5126792/REHABILITATION -15 RUE LOYSEL-14 LGTS	CAISSE DES DEPOTS			231 000,00
- 9621/5126828/REHABILITATION-77 MF ET 58 SHUMAN- 31 LGTS	CAISSE DES DEPOTS			311 850,00
- 9622/5132023/REHABILITATION 238 LGTS	CAISSE DES DEPOTS			184 130,00
- 9623/5132040/REHABILITATION 183 LGTS	CAISSE DES DEPOTS			138 330,00
- 9632/1284135/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP0263994	CAISSE DES DEPOTS			152 896,81
- 9633/1284136/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP0268109	CAISSE DES DEPOTS			15 994,19
- 9635/1284138/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526_LP0449616	CAISSE DES DEPOTS			185 177,50
- 9636/1284139/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051524-LP0857681	CAISSE DES DEPOTS			9 403,22
- 9637/1284140/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051524-LP0858012	CAISSE DES DEPOTS			87 580,56
- 9638/1284141/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP0872993	CAISSE DES DEPOTS			300 839,21
- 9639/1284142/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP0881417	CAISSE DES DEPOTS			402 143,72
- 9640/1284143/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP0881420	CAISSE DES DEPOTS			606 392,36
- 9697/1297975/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			1 160 158,18
- 9698/1297976/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			687 053,42
- 9699/1297980/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			15 152,17
- 9700/1297981/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			846 615,86
- 9701/1297985/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			261 862,42
- 9702/1297989/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			330 722,65
- 9703/1297991/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			828 188,03
- 9709/1298011/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			23 777,81
- 9710/1298012/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			356 355,36
- 9711/1298013/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			53 209,09
- 9712/1298014/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			31 559,64
- 9713/1298015/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			31 875,70
- 9714/1298016/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			85 693,37
- 9715/1298017/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			151 882,29
- 9729/1298042/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			2 418,21
- 9737/1298068/Réaménagement emprunt n°A060183	CAISSE DES DEPOTS			747 752,58
- 9653/1284156/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP1009897	CAISSE DES DEPOTS			725 558,74
- 9654/1284157/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP1024772	CAISSE DES DEPOTS			240 742,75
- 9655/1284158/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP1031021	CAISSE DES DEPOTS			314 123,65
- 9656/1284159/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP1031029	CAISSE DES DEPOTS			359 719,00
- 9657/1284160/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051525-LP1045467	CAISSE DES DEPOTS			738 129,64
- 9658/1284161/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP1048401	CAISSE DES DEPOTS			103 790,14
- 9659/1284162/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP1048714	CAISSE DES DEPOTS			25 607,16
- 9660/1284163/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP1053104	CAISSE DES DEPOTS			262 026,22
- 9686/1284191/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051524-LP5018928	CAISSE DES DEPOTS			903 769,83
- 9688/1284193/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP5020557	CAISSE DES DEPOTS			1 003 903,69
- 9689/1284194/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP5020558	CAISSE DES DEPOTS			711 477,86
- 9690/1284195/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP5020559	CAISSE DES DEPOTS			370 548,93

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 9691/1284196/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP5020560	CAISSE DES DEPOTS			136 728,07
- 9692/1284197/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051524-LP5046741	CAISSE DES DEPOTS			1 880 968,49
- 9693/5075446/ZAC GM- 24lgts	CAISSE DES DEPOTS			549 000,00
- 9694/5075447/ZAC GM - 24lgts	CAISSE DES DEPOTS			1 148 000,00
- 9601/Schmitt3/Prêt complémentaire extension réhabilitation	CREDIT MUTUEL MAINE ANJOU			400 000,00
- 9602/1185129/Prêt PHARE extension résidence Schmitt	CAISSE DES DEPOTS			1 489 111,00
- 8490/5046741/REHABILITATION RESIDENCE BARTHES	CAISSE DES DEPOTS			2 000 000,00
- 9604/0114494/SA HLM ICF Atlantique	CAISSE DES DEPOTS			16 532,00
- 9605/290578/Restructuration 10 rue de la Paix	CIL MANCHE			72 000,00
- 9606/290579/restructuration immeuble 10 rue de la Paix	CREDIT MUTUEL MAINE ANJOU			16 100,00
- 8491/5083030/RUE CACHIN - 23 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS			655 000,00
- 8492/5083031/RUE CACHIN - 23 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS			402 000,00
- 8493/5083032/RUE CACHIN - 23 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS			490 000,00
- 8494/5083033/RUE CACHIN - 23 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS			286 000,00
- 8495/5083034/ZAC GRIMESNIL - 23 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS			256 942,49
- 8496/5083035/ZAC GRIMESNIL - 23 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS			135 020,76
- 8497/5083036/ZAC GRIMESNIL - 23 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS			937 228,20
- 8498/5083037/ZAC GRIMESNIL - 23 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS			507 325,70
- 9695/5130226/160 RUE V HUGO	CAISSE DES DEPOTS			20 000,00
- 1318/5030498/CHARDINE - 20 LGTS	CAISSE DES DEPOTS			48 846,00
- 9609/Schmitt1/Prêt PLS extension réhab. résidence Schmitt	CREDIT MUTUEL MAINE ANJOU			3 249 111,00
- 3197/5014313/LES EMBRUNS - 24 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			195 000,00
- 3198/5014314/LES EMBRUNS - 24 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			65 000,00
- 3199/5014315/LES EMBRUNS - 24 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			80 000,00
- 3200/5014316/LES EMBRUNS - 24 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			350 000,00
- 1329/5069362/REHABILITATION 107 LGTS - DIFFUS	CAISSE DES DEPOTS			655 600,00
- 1327/5075625/REHABILITATION 282 logements - DIFFUS	CAISSE DES DEPOTS			509 700,00
- 3194/5014310/LES EMBRUNS - 24 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 150 000,00
- 3195/5014311/LES EMBRUNS - 24 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			250 000,00
- 3196/5014312/LES EMBRUNS - 24 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			165 000,00
- 1328/5075753/REHABILITATION 440 LOGEMENTS - DIFFUS	CAISSE DES DEPOTS			591 600,00
- 1/5126408/REHABILITATION - RES PONT-MARAIS- 28 LGTS	CAISSE DES DEPOTS			317 050,00
- 9613/5126410/REHABILITATION - 50-60-64 BD MF - 37 LGTS	CAISSE DES DEPOTS			533 900,00
- 9614/5126417/REHABILITATION-94 et 180 RUE CAPLAINS-46 LGTS	CAISSE DES DEPOTS			455 350,00
- 9615/5126418/RUE GUERRY - 18 lgts - PLUS	CAISSE DES DEPOTS			454 695,00
- 9616/5126419/RUE GUERRY - 18 lgts	CAISSE DES DEPOTS			1 310 989,00
- 9661/1284164/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051525-LP1056519	CAISSE DES DEPOTS			71 211,02
- 9828/5200985/Travaux amélioration - Beauséjour - PAM	CAISSE DES DEPOTS			225 244,00
- 9829/5200984/Travaux amélioration - Beauséjour - PAM Amiante	CAISSE DES DEPOTS			414 756,00
- 9830/5185369/GAMACHERIE- Rénovation thermique - PAM	CAISSE DES DEPOTS			220 000,00
- 9831/5185368/GAMACHERIE- Rénovation thermique - Eco-prêt	CAISSE DES DEPOTS			450 000,00
- 9832/5183347/THORLAC - Rénovation Thermique - Eco-prêt	CAISSE DES DEPOTS			525 000,00
- 9833//THORLAC - Rénovation Thermique - PAM	CAISSE DES DEPOTS			380 000,00
- 9834/5189518/Réhabilitation de 246 logements - PHBB	CAISSE DES DEPOTS			2 460 000,00
- 9835/5214390/Chardine - 9 logements - PLS	CAISSE DES DEPOTS			931 700,00
- 9837/5184026/Réhabilitation 10 logements - Rue Lebrun	CAISSE DES DEPOTS			131 624,00
- 9836/5214389/Chardine - 9 logements - Complémentaire PLS	CAISSE DES DEPOTS			549 300,00
- 9838/5184022/Réhabilitation 3 logements - Rue Lebrun	CAISSE DES DEPOTS			48 000,00
- 9839/5199114/Réhabilitation 112 logemnts - Rue des Vosges	CAISSE DES DEPOTS			500 000,00
- 9840/1614162/Travaux amélioration - Beauséjour - C Coopératif	CREDIT COOPERATIF			1 070 000,00
- 9841/082204C/Programme travaux 2018/2019	CREDIT COOPERATIF			3 800 000,00
- 9842/15071330/Programme de travaux 2015	CREDIT COOPERATIF			2 000 000,00
- 9738/1298074/Réaménagement emprunt n°A060183	CAISSE DES DEPOTS			462 942,88
- 9739/1298086/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			1 122 009,61
- 9740/1298087/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			939 611,65

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- 9741/1298093/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			162 515,53
- 9742/1298094/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			103 708,58
- 9743/1298095/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			324 176,67
- 9744/1298096/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			173 698,96
- 9745/1298097/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			325 845,88
- 9746/1298098/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			82 215,34
- 9747/1298099/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			347 859,34
- 9748/1298100/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			166 730,72
- 9749/1298101/Réaménagement emprunt n°A060178	CAISSE DES DEPOTS			608 102,12
- 9750/5161168/Réhabilitation de 651 logements	CAISSE DES DEPOTS			735 495,00
- 9751/5161246/Réhabilitation de 68 logements	CAISSE DES DEPOTS			125 165,00
- 9752/5161251/Réhabilitation de 278 logements	CAISSE DES DEPOTS			217 416,00
- 9753/5164982/LECLERC - 6lgts - QUERQUEVILLE - PLAI FONCIER	CAISSE DES DEPOTS			50 869,00
- 9754/5164983/LECLERC - 6 lgts - QUERQUEVILLE - PLAi	CAISSE DES DEPOTS			152 653,00
- 9755/5164984/LECLERC - 6 lgts - QUERQUEVILLE - PLUS	CAISSE DES DEPOTS			316 372,00
- 9756/5164985/LECLERC - 6 lgts - QUERQUEVILLE - PLUS FONCIER	CAISSE DES DEPOTS			93 700,00
- 9757/5165053/CHARDINE - 16 lgts - PLAi	CAISSE DES DEPOTS			184 378,00
- 9758/5165054/CHARDINE - 16 lgts - PLAI foncier	CAISSE DES DEPOTS			52 465,00
- 9759/5165055/CHARDINE - 16 lgts - PLS	CAISSE DES DEPOTS			897 000,00
- 9760/5165056/CHARDINE - 16 lgts - PLUS foncier	CAISSE DES DEPOTS			229 756,00
- 9761/5165057/CHARDINE - 16 lgts - PLUS	CAISSE DES DEPOTS			811 032,00
- 9800/5166471/Amélioration - Sennecey - 84 lgts	CAISSE DES DEPOTS			1 400 000,00
- 9801/5167882/Amélioration 47 lgts - Cité Deslandes	CAISSE DES DEPOTS			450 000,00
- 9804/5183349/THORLAC - Rénovation Thermique - Amiante	CAISSE DES DEPOTS			300 000,00
- 9807/5185370/GAMACHERIE- Rénovation thermique - Amiante	CAISSE DES DEPOTS			250 000,00
- 9808/5114284/Renauderie-PLS-Cherbourg-Octeville	CAISSE DES DEPOTS			700 330,50
- 9809/5114285/Renauderie-PEX-Cherbourg-Octeville	CAISSE DES DEPOTS			857 110,36
- 9810/5114286/Renaudreie-PEX-Cherbourg-Octeville	CAISSE DES DEPOTS			1 430 242,64
- 9843/1347621/Réhabilitation Rés Vieux Château - Avenant A086642	CAISSE DES DEPOTS			302 547,37
- 9652/1284155/PIH-Réaménagement-2016-Avenant A051526-LP0890093	CAISSE DES DEPOTS			221 585,10
- 9813//RENEGOCIATION PRET	CREDIT MUTUEL MAINE ANJOU			2 459 700,96
01/04/1978 - 8046/0168705/COLVERTS 112 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 795 834,18
29/05/1978 - 1017/0190349/CORMORANS/SAULES 38 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			839 658,70
09/05/1979 - 8208/0190318/LEON P101 28 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			27 212,15
14/08/1979 - 8253/0123512/BRECOURT ABCD 56 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			71 559,57
05/11/1979 - 1041/146271/CORMORANS/SAULES 38 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			93 984,82
14/02/1980 - 8269/0168712/LECANU BRECOURT90 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			79 227,75
15/07/1980 - 8326/0190332/COLVERTS 112 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			188 975,80
31/12/1980 - 8329/0146213/ZUP P305 60 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			52 838,83
18/06/1981 - 1018/0190362/CORMORANS/SAULES 38 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			43 600,42
15/03/1983 - 1012/168739/CENTRE 42 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			13 567,96
19/08/1983 - 1024/123560/BRECOURT BAT. A-B-C -31 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			42 441,81
04/06/1986 - 1142/0263798/LA NOE 20 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			932 362,94
30/06/1986 - 1145/0263821/LA NOE 50 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			2 468 073,36
01/07/1986 - 5005/0263823/BRECHE DU BOIS 90 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 728 586,63
15/09/1986 - 8105/0263839/BONDE 165 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			363 590,91
08/10/1986 - 1097/0263813/SAILLANDERIE 55 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			75 447,02
08/10/1986 - 1098/0263816/COUPLETS 18 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			22 943,58
08/10/1986 - 1099/0263817/FOURCHES 46 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			15 244,90
24/11/1986 - 1100/0263833/22-24 RUE LEBRUN 13 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			660 348,16
23/12/1986 - 1141/0263856/CLOS DE L'EST 30 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 887 943,87
30/12/1986 - 1101/0263837/VALETTE 3 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			94 091,53
17/07/1987 - 1147/0263911/RPA LES ROQUETTES 27 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 927 656,84
17/07/1987 - 1148/0263909/BRECHE DU BOIS 27 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 631 997,22
16/09/1987 - 1146/0263949/ROQUETTES 20 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 180 138,33

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
18/09/1987 - 1149/0263973/RPA LA CHANCELLIERE 18 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 347 740,78
09/02/1988 - 1150/0263967/MARIANNE 28 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			762 245,09
16/03/1988 - 5006/0263994/DIVETTE 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			354 916,56
05/04/1988 - 1151/0268110/MARIANNE 28 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			642 282,95
11/05/1988 - 8165/0268109/BRECHE DU BOIS 96 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			36 923,15
23/06/1988 - 5007/0268130/DIVETTE 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			165 712,08
21/10/1988 - 5022/0227264/BRECHE DU BOIS 19 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 363 654,48
14/11/1988 - 5021/0227263/BRECHE DU BOIS 34 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			2 220 803,35
21/04/1989 - 1153/227302/HAUTS DE CAPEL - 23 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			2 263 867,91
20/07/1989 - 1139/0263819/RPA LA NOE 23 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 641 305,76
20/07/1989 - 1152/227330/HAUTS DE CAPEL - 38 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 489 863,12
26/07/1989 - 4001/227329/CHANTEREYNE - 30 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 994 923,65
26/07/1989 - 4000/227328/CHANTEREYNE - 30 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 788 563,22
19/12/1989 - 8293/0227372/ROCHE QUI PEND 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			272 121,50
01/04/1990 - 9846/0114194/Emprunt CDC n° 0114194	CAISSE DES DEPOTS			11 161,03
02/05/1990 - 5001/0227422/BRECHE DU BOIS 36 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			2 195 109,92
25/09/1990 - 8017/0227492/COUR AUX GENDARMES 19 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			427 162,15
31/05/1991 - 1103/0273327/19 RUE LEBRUN 3 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			33 015,88
24/04/1992 - 1143/0351141/MAPAD LA NOE	CAISSE DES DEPOTS			1 299 560,44
29/09/1992 - 3053//HORTENSIAS REHA 72 LOGTS	SERVICE D'AIDE AU LOGT FAMILIA			102 903,09
21/03/1994 - 8022/0426694/CLOS DROUOT	CAISSE DES DEPOTS			21 920,19
10/06/1994 - 6000/0429975/RUE DU HUIT MAI 1945 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			604 460,35
30/06/1995 - 1111/0448317/CAMP JENNET 2 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			76 224,51
29/09/1995 - 8291/0449616/BELLEVUE 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			310 643,53
02/11/1995 - 1112/0452592/VIKLAND 5 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			229 496,75
30/05/1996 - 1057/0460330/PAUL FLEURY 8 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			160 071,47
25/06/1996 - 1157/461312/VIKLAND - 39 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 663 157,80
09/08/1996 - 1125/0463273/LONGUE MARE 6 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			243 918,43
22/11/1996 - 8029/0464155/DESLANDES 2 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			12 001,09
26/06/1997 - 1124/474992/LONGUE MARE - 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			487 836,86
18/11/1997 - 3136/0479359/MANSART 39/49 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 114 402,32
18/11/1997 - 3137/0479360/MANSART 10/49 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			243 918,43
30/01/1998 - 1200/0852684/JANIERE 3 LOGTS SUR 15	CAISSE DES DEPOTS			167 228,95
30/01/1998 - 1201/852683/JANIERE - 12 LOGTS SUR 15	CAISSE DES DEPOTS			617 883,48
12/05/1998 - 8037/857681/DESLANDES 1 LOGT	CAISSE DES DEPOTS			16 480,35
12/05/1998 - 8038/0858012/DESLANDES 5 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			158 626,25
17/06/1998 - 1198/0860772/PERIGOUELLE 7 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			389 507,24
17/06/1998 - 1199/860771/PERIGOUELLE - 23 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 394 146,27
24/06/1998 - 1196/0861338/CITE AVOINE 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			144 826,57
11/02/1999 - 8301/0872993/COURLIS 17 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			536 468,09
02/07/1999 - 8333/0881417/LA REDOUTE 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			673 617,63
02/07/1999 - 8334/0881420/LA REDOUTE 15 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 015 747,83
27/08/1999 - 1247/0885440/ANCIEN HOTEL DES FINANCES 7 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			128 057,17
27/08/1999 - 1202/0885442/VICTOR GRIGNARD 6 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			141 777,59
13/10/1999 - 8331/0890093/CITE LIAIS 6 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			344 361,75
19/10/1999 - 1246/0891293/BECQUEREL 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			367 402,13
21/12/1999 - 8335/1313440/Cité Liais - 5 lgts - Avenant A074448	CAISSE DES DEPOTS			143 477,68
07/06/2000 - 1248/0925955/MAPAD E. LECARPENTIER	CAISSE DES DEPOTS			2 080 929,09
28/06/2000 - 1245/0927292/4-6 PASSAGE COUESPEL 1 LOGT	CAISSE DES DEPOTS			35 769,11
06/12/2000 - 9847/0930400/Emprunt CDC n° 0930400	CAISSE DES DEPOTS			90 467,82
20/11/2001 - 3152/1002107/LE TOT - 21 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			901 129,00
20/11/2001 - 3153/1002108/LE TOT - 21 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			224 322,00
06/12/2001 - 8347/1002637/149-151 AVE DE PARIS - 4 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			190 378,00
27/03/2002 - 8349/1006443/37 RUE BONHOMME - 2/6 LOGTS FJT	CAISSE DES DEPOTS			15 016,00
27/03/2002 - 8350/1006460/37 RUE BONHOMME - 4/6 LOGTS FJT	CAISSE DES DEPOTS			30 022,00

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
04/07/2002 - 8354/1009897/LE TOT - CONSTRUCTION DE 17/19 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			955 795,00
04/07/2002 - 9844/1313443/Le tôt - 2 logements - Avenant A074448	CAISSE DES DEPOTS			97 683,90
11/07/2002 - 1249/1010142/LE TOT - 19 LOGTS IND.	CAISSE DES DEPOTS			1 010 422,00
26/07/2002 - 8352/1010813/32 RUE TOUR CARREE - 6 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			189 842,00
15/11/2002 - 8370//90 RUE MEDERIC - 1 LOGEMENT	LOGILIANCE OUEST			24 824,43
18/11/2002 - 8371//LA CROIX MOREL - 40 LOGEMENTS	LOGILIANCE OUEST			262 667,00
18/11/2002 - 8383//LA CROIX MOREL	LOGILIANCE OUEST			345 500,00
26/11/2002 - 8372//LA CROIX MOREL - 5 LOGEMENTS	LOGILIANCE OUEST			114 526,00
15/12/2002 - 8357//25 RUE DE LA LAVANDE - 1 LOGT	LOGILIANCE OUEST			26 739,00
17/04/2003 - 8364/1313445/25 rue de la lavande- 1 lgt - Avenant A07444	CAISSE DES DEPOTS			17 588,73
30/04/2003 - 9848/1018548/Emprunt CDC n° 1018548	CAISSE DES DEPOTS			17 607,00
22/05/2003 - 1250/1019161/RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER - 8 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			610 000,00
27/05/2003 - 8368/1020270/90 RUE MEDERIC - 1 LOGT	CAISSE DES DEPOTS			26 562,00
27/05/2003 - 8363/1020272/2, IMPASSE THOMAZO - 1 LOGT	CAISSE DES DEPOTS			14 971,00
11/06/2003 - 4600/1009038/RUE DES PRES - RES. SOCIALE - 30 CHAMBRES	CAISSE DES DEPOTS			850 619,96
01/09/2003 - 8366/1024347/LA CROIX MOREL - 40/45 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			2 231 526,00
01/09/2003 - 8367/1024348/LA CROIX MOREL - 5/45 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			321 000,00
17/09/2003 - 8361/1313445/Rés de la duché - 2 lgts - Avenant A074448	CAISSE DES DEPOTS			20 385,04
17/09/2003 - 8362/1024772/RES. DE LA DUCHE - 24 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			493 266,00
24/12/2003 - 8373//RESIDENCE DE LA DUCHE - 26 LOGEMENTS	LOGILIANCE OUEST			34 492,49
24/12/2003 - 8374//TERRAIN DES DOUANES - 4 LOGEMENTS	LOGILIANCE OUEST			102 988,89
24/12/2003 - 8375//TERRAIN DES DOUANES - 7 LOGEMENTS	LOGILIANCE OUEST			51 167,02
24/12/2003 - 8376//COUR PIERRE - 11 LOGEMENTS	LOGILIANCE OUEST			39 057,41
24/12/2003 - 8377//TERRAIN DES DOUANES - 11 LOGEMENTS	LOGILIANCE OUEST			126 000,00
24/12/2003 - 8378//COUR PIERRE - 11 LOGEMENTS	LOGILIANCE OUEST			136 000,00
24/12/2003 - 8379//LA ROCHE QUI PEND - 4 LOGEMENTS	LOGILIANCE OUEST			84 626,54
20/04/2004 - 8384/1313446/T des douanes - 11 lgts - Avenant A074448	CAISSE DES DEPOTS			72 152,65
20/04/2004 - 8386/1031021/TERRAIN DES DOUANES - 11 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			402 822,00
28/04/2004 - 8385/1031029/COUR PIERRE - 11 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			461 292,00
29/04/2004 - 8387/1313447/La roche qui pend - 4 lgts - Avenant A07448	CAISSE DES DEPOTS			37 985,50
17/12/2004 - 8401//LA CROIX MOREL - 6 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			49 508,00
17/12/2004 - 8402//LA CROIX MOREL - 6 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			47 092,00
17/12/2004 - 8399//TERRAINS SIMON - 28 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			177 525,00
17/12/2004 - 8400//LA CROIX MOREL - 6 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			41 400,00
17/12/2004 - 8382//LA ROCHE QUI PEND - 4 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			50 775,92
17/12/2004 - 8388//AVENUE DE TOURVILLE - 1 LOGT	LOGILIANCE OUEST			9 375,00
17/12/2004 - 8389//AVENUE DE TOURVILLE - 1 LOGT	LOGILIANCE OUEST			21 875,00
17/12/2004 - 8390//AVENUE DE PARIS - 1 LOGT	LOGILIANCE OUEST			9 000,00
17/12/2004 - 8391//AVENUE DE PARIS - 1 LOGT	LOGILIANCE OUEST			15 000,00
17/12/2004 - 8392//RUE AU BLE - 3 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			42 200,00
17/12/2004 - 8393//RUE AU BLE - 3 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			6 475,00
17/12/2004 - 8394//RUES EAUX MINERALES & JEAN MOULIN - 8 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			29 250,00
17/12/2004 - 8395//RUES EAUX MINERALES & JEAN MOULIN - 8 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			68 250,00
17/12/2004 - 8396//RUE LUCET - 1 LOGT	LOGILIANCE OUEST			8 782,00
17/12/2004 - 8397//RUE LUCET - 1 LOGT	LOGILIANCE OUEST			14 638,00
17/12/2004 - 8398//TERRAINS SIMON - 28 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			120 000,00
26/05/2005 - 8403/1045467/BIGOT / LA BRETONNIERE - 45 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 422 829,00
08/09/2005 - 8404/1048401/EAUX RUES MINERALES / JEAN MOULIN - 8 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS			177 372,00
08/09/2005 - 8406/1048714/AVENUE DE TOURVILLE - 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS			36 612,00

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
03/01/2006 - 8407/1053143/RUE LUCET - 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS			34 089,00
03/01/2006 - 8408/1053149/TERRAIN SIMON - 28 LOGEMENTS	CAISSE DES DEPOTS			1 512 136,00
03/01/2006 - 8409/1053167/AVENUE DE PARIS - 1 LOGEMENT	CAISSE DES DEPOTS			33 912,00
03/01/2006 - 8411/1053104/LA CROIX MOREL - 6 LOGTS INDIVIDUELS	CAISSE DES DEPOTS			334 492,00
04/01/2006 - 8412/1054260/TERRAIN ELF - 6 LOGTS INDIVIDUELS	CAISSE DES DEPOTS			328 666,00
23/01/2006 - 8410//TERRAINS ELF - 6 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			63 000,00
23/03/2006 - 8413/1056498/TERRAIN ELF - FOYER HELLEBORE	CAISSE DES DEPOTS			1 178 000,00
23/03/2006 - 8414/1056519/49 RUE AU BLE - 3 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			126 283,00
22/06/2006 - 1251/1060287/AVENUE DES PRAIRIES	CAISSE DES DEPOTS			887 500,00
28/11/2006 - 1252/1080536/EHPAD L'ERMITAGE - RUE E. LECARPENTIER	CAISSE DES DEPOTS			2 680 722,00
28/11/2006 - 1253/1080533/EHPAD RUE P. & M. CURIE	CAISSE DES DEPOTS			5 505 891,00
13/03/2007 - 8416/1313449/Refinancement de prêt CLF - Avenant A074447	CAISSE DES DEPOTS			169 844,65
16/05/2007 - 8415/1313450/Rue du souvenir - 3 lgts - Avenant A074447	CAISSE DES DEPOTS			25 658,64
19/07/2007 - 1262/1094013/LA MONTAGNE - RESIDENCE SOCIALE	CAISSE DES DEPOTS			2 028 863,00
05/10/2007 - 8422/1098445/FJT - LECLERC ET REDOUTE	CAISSE DES DEPOTS			855 831,00
05/12/2007 - 8418//LES HAUTS DE QUINCAMPOIX - 30 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			220 500,00
05/12/2007 - 8419//FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS - 25 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			397 500,00
12/12/2007 - 3155/1103490/AVENUE DE TOURVILLE - 28 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			2 261 500,00
12/12/2007 - 3156/1103491/AVENUE DE TOURVILLE - 28 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			377 180,00
03/03/2008 - 8420//CITE DU HAUT-MARIAS - 293 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			127 200,00
11/04/2008 - 8425/1110171/HAUTS MARAIS	CAISSE DES DEPOTS			511 000,00
11/04/2008 - 8426/1110720/HAUTS DE QUINCAMPOIX - 30 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			2 056 354,00
11/04/2008 - 8424/1110175/HAUTS MARAIS	CAISSE DES DEPOTS			661 301,00
10/06/2008 - 1256/1112917/LA MOTTERIE - 9 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 068 388,00
10/06/2008 - 1257/1112912/LA BANQUE A GENETS - 12 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 461 393,00
10/09/2008 - 8421//IMPASSE TELLIER - 11 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			160 000,00
16/12/2008 - 4700//MAISON-RELAIS	LOGILIANCE OUEST			255 200,00
16/12/2008 - 8430//QUARTIER AMONT QUENTIN - 75 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			382 800,00
24/12/2008 - 8423//ILOT NIVERNAIS - 140 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			238 500,00
02/04/2009 - 8427/1134900/IMPASSE TELLIER - 11 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			108 693,00
02/04/2009 - 8428/1134891/IMPASSE TELLIER - 11 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			450 000,00
02/04/2009 - 8429/1134894/IMPASSE TELLIER - 11 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			70 000,00
01/09/2009 - 8431//QUARTIER GIFFARD SUD - 28 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			414 700,00
01/09/2009 - 8432//LA SAILLANDERIE - 20 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			291 870,00
12/10/2009 - 8439/1147757/9 RUE DE L'ABBAYE - 5 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			130 000,00
09/12/2009 - 8461//ILOT ONGLET DUNANT - 19 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			127 600,00
09/12/2009 - 8462//QUARTIER PROVINCES - CHATILLONNAIS WOEVRE BARROIS	LOGILIANCE OUEST			159 000,00
09/12/2009 - 8463//QUARTIER DES PROVINCES - ILOT SANCERROIS ORLEANAIS	LOGILIANCE OUEST			111 300,00
08/01/2010 - 8435/1155221/ILOT NIVERNAIS - 140 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 935 880,00
02/02/2010 - 1258/1157885/DOCTEUR SCHWEITZER	CAISSE DES DEPOTS			1 682 140,00
02/02/2010 - 1259/1157889/DOCTEUR SCHWEITZER	CAISSE DES DEPOTS			401 870,00
05/03/2010 - 4701/1160364/MAISON-RELAIS - 19 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			201 000,00
18/03/2010 - 8436/1161014/QUARTIER AMONT QUENTIN - 75 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			5 189 579,00
18/03/2010 - 8437/1161018/QUARTIER AMONT QUENTIN - 75 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			2 173 697,00

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
18/03/2010 - 8438/1161026/QUARTIER AMONT QUENTIN - 75 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			854 868,00
08/07/2010 - 3158/1169904/LOUIS ARAGON - 25 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			2 039 047,00
08/07/2010 - 3159/1169906/LOUIS ARAGON - 25 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			229 662,00
08/07/2010 - 3160/1169910/LOUIS ARAGON 3 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			193 632,00
08/07/2010 - 3161/1169912/LOUIS ARAGON - 3 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			21 104,00
09/08/2010 - 8433/1171063/VIMEU CAMBRESIS - 3 TOURS	CAISSE DES DEPOTS			155 316,00
11/10/2010 - 8440/1176022/4 RUE MATHIEU - 1 LOGT	CAISSE DES DEPOTS			20 300,00
29/10/2010 - 3178//QUARTIER DES PROVINCES - BAT BELIER & BALANCE	DEXIA Crédit Local			725 695,30
29/10/2010 - 3177//QUARTIER DES PROVINCES - BAT BELIER & BALANCE	DEXIA Crédit Local			1 446 000,00
15/11/2010 - 3179//QUARTIER DES PROVINCES - BAT BELIER & BALANCE	LOGILIANCE OUEST			240 000,00
06/12/2010 - 1260/1179448/DIXMUDE - 100 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 501 615,00
15/12/2010 - 3162/1177614/SAINT-SAUVEUR - 1 LOGT	CAISSE DES DEPOTS			83 450,00
15/12/2010 - 3163/1177613/SAINT-SAUVEUR - 11 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 029 000,00
16/03/2011 - 1261/1187934/COTIS CAPEL - CENTRE MATERNEL& D'HEBERGEMENT	CAISSE DES DEPOTS			2 361 454,00
25/05/2011 - 3173/1193602/QUARTIER DES PROVINCES - BAT BELIER & BALANCE	CAISSE DES DEPOTS			117 422,00
25/05/2011 - 3175/1193599/QUARTIER DES PROVINCES - BAT BELIER & BALANCE	CAISSE DES DEPOTS			910 000,00
26/07/2011 - 3168/1195587/JACQUES CARTIER - 19 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 685 779,00
26/07/2011 - 3169/1195594/JACQUES CARTIER - 19 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			163 574,00
26/07/2011 - 3170/1195597/JACQUES CARTIER - 19 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			287 637,00
26/07/2011 - 3171/1195604/JACQUES CARTIER - 19 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			27 910,00
26/07/2011 - 3164/1194767/BREQUECAL - 30 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			150 262,00
26/07/2011 - 3165/1194769/BREQUECAL - 4 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			352 270,00
26/07/2011 - 3166/1194773/BREQUECAL - 4 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			21 150,00
26/07/2011 - 3167/1194766/BREQUECAL - 30 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			2 501 871,00
26/07/2011 - 8441/1198944/NOUVEAU SIEGE SOCIAL PRESQU'ILE HABITAT	CAISSE DES DEPOTS			4 560 000,00
04/01/2012 - 8442/1210784/LA SAILLANDERIE - 20 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			854 000,00
04/01/2012 - 8443/1210789/LA SAILLANDERIE - 20 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			500 000,00
04/01/2012 - 8444/1210798/QUARTIER GIFFARD SUD - 28 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 595 967,00
04/01/2012 - 8445/1210801/QUARTIER GIFFARD SUD - 28 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			479 380,00
27/03/2012 - 8446/1218678/QUARTIER DES PROVINCES - 252 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			134 700,00
27/03/2012 - 8447/1218679/QUARTIER DES PROVINCES - 252 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			94 100,00
27/03/2012 - 8448/1218728/ETIENNE LECARPENTIER - 72 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			535 606,00
27/03/2012 - 8449/1218730/ETIENNE LECARPENTIER - 72 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			200 000,00
27/03/2012 - 8450/1218704/AMIRAL LEMONNIER (37 à 41)	CAISSE DES DEPOTS			106 939,00
27/03/2012 - 8451/1218722/AMIRAL LEMONNIER (37 à 41)	CAISSE DES DEPOTS			60 000,00
27/03/2012 - 8452/1218662/ILOTS SANCERROIS	CAISSE DES DEPOTS			1 200 000,00
27/03/2012 - 8453/1218664/ILOTS SANCERROIS	CAISSE DES DEPOTS			150 000,00
27/03/2012 - 8454/1218702/ILOTS WOEVRE ET BARROIS	CAISSE DES DEPOTS			200 000,00
27/03/2012 - 8455/1218698/ILOTS WOEVRE ET BARROIS	CAISSE DES DEPOTS			323 891,00
27/03/2012 - 8456/1218675/CITE LECLERC - 306 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			400 000,00
27/03/2012 - 8457/1218674/CITE LECLERC - 306 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			300 000,00
14/09/2012 - 8458/1229309/FOUGERES - 13 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			339 000,00
14/09/2012 - 8459/1229093/ILOT ONGLET DUNANT - 19 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			859 000,00
14/09/2012 - 8460/1229094/ILOT ONGLET DUNANT - 19 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			187 000,00
26/11/2012 - 8464/1235334/LA MOTTERIE - 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			136 000,00

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
26/11/2012 - 8467/1235332/LA MOTTERIE - 10 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			790 000,00
01/12/2012 - 8476//LE BLANC RUISSEAU - 29 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			95 700,00
01/12/2012 - 8478//LA MOTTERIE - 10 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			63 800,00
01/12/2012 - 8479//LA BIHARDOISE - 12 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			72 000,00
05/12/2012 - 8468/1235919/LES GENTIANES	CAISSE DES DEPOTS			73 850,00
21/12/2012 - 3192//16 RUE PASTEUR - 16 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			60 000,00
09/01/2013 - 8469/1237070/LA BIHARDOISE - 12 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			959 900,00
04/02/2013 - 1264/1244920/Réaménagement emprunt n° 1109	CAISSE DES DEPOTS			434 098,23
04/02/2013 - 1265/1244921/Réaménagement emprunt n° 1110	CAISSE DES DEPOTS			208 065,45
04/02/2013 - 1267/1244919/Réaménagement emprunt n° 1108	CAISSE DES DEPOTS			106 306,45
04/02/2013 - 1269/1244917/Réaménagement emprunt n° 1107	CAISSE DES DEPOTS			222 533,84
04/02/2013 - 1270/1244916/Réaménagement emprunt n° 1106	CAISSE DES DEPOTS			411 283,66
04/02/2013 - 1271/1244915/Réaménagement emprunt n° 1105	CAISSE DES DEPOTS			132 865,91
11/02/2013 - 8465/1242352/SECTEUR BLANC RUISSEAU - 29 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			2 484 062,00
11/02/2013 - 8466/1242354/SECTEUR BLANC RUISSEAU - 29 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			505 938,00
11/02/2013 - 8470/1242350/ZAC DES BASSINS - 80 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			2 287 959,00
11/02/2013 - 8471/1242345/ZAC DES BASSINS - 80 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			6 412 041,00
11/02/2013 - 8473/1242284/CITE DU CASINO - 224 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			113 950,00
25/03/2013 - 8474/1246121/QUARTIER DES PROVINCES - CHATILLONNAIS - 45 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			70 000,00
25/03/2013 - 8475/1245638/QUARTIER DES PROVINCES - CHATILLONNAIS - 45 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			553 000,00
15/05/2013 - 3184//PROGRAMME INVESTISSEMENT 2013	CREDIT AGRICOLE			2 500 000,00
02/09/2013 - 8482/1254879/8 RUE DE L'ORLEANAIS - 16 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 400 000,00
22/10/2013 - 8483/5018929/FRONT DE MER - 845 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			625 265,00
22/10/2013 - 8485/5003673/5 & 7 RUE DES ECOLES - 2 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			102 883,00
24/10/2013 - 1322/5005937/ADRIEN GIRETTE - 1 LOGT	CAISSE DES DEPOTS			10 000,00
07/11/2013 - 8484/5018928/FRONT DE MER - 845 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 035 835,00
16/12/2013 - 1324/5005876/HENRI MENUT, ADRIEN MACE ET PDT LOUBET - 45 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			472 150,00
16/12/2013 - 1326/5013166/DIFFUS SUR LA CUC	CAISSE DES DEPOTS			1 066 500,00
16/12/2013 - 1315/5003740/RESIDENCE SOCIALE LA DUCHE - 17 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			712 792,00
16/12/2013 - 1316/5011855/RESIDENCE SOCIALE LA DUCHE - 17 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 127 903,00
23/12/2013 - 1317/5030499/CHARDINE - 20 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			1 445 290,00
23/12/2013 - 1319/5030496/CHARDINE - 20 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			195 722,00
23/12/2013 - 1320/5030497/CHARDINE - 20 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			369 142,00
23/12/2013 - 1321/5005917/BRANLY, CURIE ET AUREVILLY	CAISSE DES DEPOTS			603 000,00
23/12/2013 - 1323/5005957/GRAND PRE - 1 LOGT	CAISSE DES DEPOTS			11 000,00
23/12/2013 - 1325/5005896/MOUETTES, GRAND CLOS ET MONT FAUCON	CAISSE DES DEPOTS			231 000,00
31/12/2013 - 3185//16 RUE PASTEUR - 16 LOGTS	GIC Action Logement			32 000,00
31/12/2013 - 3186//16 RUE PASTEUR - 16 LOGTS	GIC Action Logement			25 000,00
31/12/2013 - 3187//LES EMBRUNS - 24 LOGTS	GIC Action Logement			16 000,00
31/12/2013 - 3188//LES EMBRUNS - 24 LOGTS	GIC Action Logement			64 000,00
31/12/2013 - 3190//LES EMBRUNS - 24 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			32 000,00
31/12/2013 - 3191//LES EMBRUNS - 24 LOGTS	LOGILIANCE OUEST			64 000,00
11/02/2014 - 8481/5037706/QUARTIER DES PROVINCES - 465 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS			900 000,00
11/07/2014 - 9608/5022990/Acquisition bâtiment accueil de jour pour PH	CAISSE DES DEPOTS			609 500,00
17/07/2014 - 9612/conv2014/Rénovation de la résidence du vieux château cherb	CARSAT			200 000,00
22/12/2014 - 9610/1313526/Caserne gendarmerie La Glacerie - Avenant A074447	CAISSE DES DEPOTS			5 655 121,21

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
22/12/2014 - 9611/5049421/Caserne gendarmerie La Glacerie	CAISSE DES DEPOTS			1 518 000,00
05/03/2015 - 3193/10000119146/Construction d'un cabinet médical rue Pasteur	CREDIT AGRICOLE			450 000,00
01/07/2016 - 9867/1284180/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051525-LP1284180	CAISSE DES DEPOTS			81 672,86
01/07/2016 - 9869/1284182/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051524-LP1284182	CAISSE DES DEPOTS			409 060,15
01/07/2016 - 9871/1284186/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051524-LP1284186	CAISSE DES DEPOTS			60 852,55
01/07/2016 - 9873/1284188/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051524-LP1284188	CAISSE DES DEPOTS			454 700,98
01/07/2016 - 9875/1284190/Emprunt CDC n° 1284190	CAISSE DES DEPOTS			1 340 542,12
01/07/2016 - 9849/1284128/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051525-LP1284128	CAISSE DES DEPOTS			1 050 817,49
01/07/2016 - 9850/1284129/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051525-LP1284129	CAISSE DES DEPOTS			645 240,37
01/07/2016 - 9851/1284130/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051525-LP1284130	CAISSE DES DEPOTS			134 931,86
01/07/2016 - 9852/1284131/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051525-LP1284131	CAISSE DES DEPOTS			1 095 933,94
01/07/2016 - 9853/1284132/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051525-LP1284132	CAISSE DES DEPOTS			227 677,52
01/07/2016 - 9855/1284168/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051525-LP1284168	CAISSE DES DEPOTS			106 199,14
01/07/2016 - 9856/1284169/Emprunt CDC n° 1284169	CAISSE DES DEPOTS			1 341 722,64
01/07/2016 - 9857/1284170/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051526-LP1284170	CAISSE DES DEPOTS			2 032 341,28
01/07/2016 - 9859/1284172/Emprunt CDC n° 1284172	CAISSE DES DEPOTS			4 028 170,72
01/07/2016 - 9860/1284173/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051525-LP1284173	CAISSE DES DEPOTS			916 479,98
01/07/2016 - 9862/1284175/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051525-LP1284175	CAISSE DES DEPOTS			229 119,99
01/07/2016 - 9864/1284177/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051524-LP1284177	CAISSE DES DEPOTS			102 874,89
01/07/2016 - 9865/1284178/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A051525-LP1284178	CAISSE DES DEPOTS			247 366,34
17/03/2017 - 9879/5183348/Emprunt CDC n° 5183348	CAISSE DES DEPOTS			380 000,00
25/07/2017 - 9876/1313444/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A074448-LP1313444	CAISSE DES DEPOTS			226 502,04
25/07/2017 - 9877/1313525/PIH-Réaménagement-2017-Avenant A074447-LP1313525	CAISSE DES DEPOTS			1 546 272,25
11/12/2017 - 9878/5164950/Acquisition-Amélioration- 41 rue Grande rue - Cher	CAISSE DES DEPOTS			127 000,00
28/06/2018 - 9815/10000530255/HIPPODROME LA GLACERIE	CREDIT AGRICOLE			100 000,00
27/09/2018 - 9883/5242379/Acquisition_Amélioration_29 lgts-Avenue Reibell	CAISSE DES DEPOTS			160 934,00
27/09/2018 - 9884/5242380/Emprunt CDC n° 5242380	CAISSE DES DEPOTS			300 000,00
27/09/2018 - 9885/5242381/Emprunt CDC n° 5242381	CAISSE DES DEPOTS			357 504,00
27/09/2018 - 9886/5242382/Emprunt CDC n° 5242382	CAISSE DES DEPOTS			600 000,00
05/03/2019 - 9887/5242394/VEFA-6 lgts-Cherbourg	CAISSE DES DEPOTS			290 000,00
05/03/2019 - 9888/5242395/VEFA- 6 lgts - Cherbourg	CAISSE DES DEPOTS			157 800,00
11/03/2019 - 9889/5260778/Acquisition-Amélioration-1lgt-Equeurdreville	CAISSE DES DEPOTS			19 158,00

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
11/03/2019 - 9890/5260779/Acquisition-Amélioration-1 lgt-Equeurdreville	CAISSE DES DEPOTS			34 574,00
11/03/2019 - 9891/5262588/Acquisition-Amélioration- 3 lgts - Rue Lebrun - Ch	CAISSE DES DEPOTS			60 048,00
11/03/2019 - 9892/5262589/Acquisition-Amélioration- 3lgts - Rue Lebrun - CH	CAISSE DES DEPOTS			90 510,00
11/03/2019 - 9893/5262619/Acquisition-Amélioration- 1 lgt - Cornières- Que	CAISSE DES DEPOTS			31 357,00
11/03/2019 - 9894/5262620/Acquisition-Amélioration- 1 lgt - Cornières- Que	CAISSE DES DEPOTS			19 965,00
11/03/2019 - 9895/5262621/Acquisition-Amélioration-Ter Feuillies- LG	CAISSE DES DEPOTS			30 200,00
11/03/2019 - 9896/5262622/Acquisition-Amélioration-Ter Feuillies- LG	CAISSE DES DEPOTS			15 971,00
11/03/2019 - 9897/5262623/Acquisition-Amélioration - Bufferie - Cherb	CAISSE DES DEPOTS			69 200,00
11/03/2019 - 9898/5262624/Acquisition-Amélioration - Bufferie - Cherb	CAISSE DES DEPOTS			34 292,00
11/03/2019 - 9899/5262632/Acquisition-Amélioration - Prairies - Tourl	CAISSE DES DEPOTS			145 183,00
11/03/2019 - 9900/5262633/Acquisition-Amélioration - Prairies - Tourl	CAISSE DES DEPOTS			42 856,00
11/03/2019 - 9903/5292494/Acquisition-Amélioration - Prévert - EH	CAISSE DES DEPOTS			31 182,00
11/03/2019 - 9904/5292495/Acquisition-Jacques prévert - EH	CAISSE DES DEPOTS			16 299,00
11/03/2019 - 9905/5292507/Acquisition-Amélioration - Ombelles - LG	CAISSE DES DEPOTS			25 937,00
11/03/2019 - 9906/5292508/Acquisition-Amélioration - Ombelles - LG	CAISSE DES DEPOTS			34 683,00
11/03/2019 - 9907/5292728/Acquisition-Amélioration - Rideret - EH	CAISSE DES DEPOTS			29 806,00
11/03/2019 - 9908/5292729/Acquisition-Amélioration - Rideret - EH	CAISSE DES DEPOTS			34 286,00
11/03/2019 - 9909/5292745/Acquisition-Amélioration - Terres parées - Cher	CAISSE DES DEPOTS			20 548,00
11/03/2019 - 9910/5292746/Acquisition-Amélioration - Terres parées - Cher	CAISSE DES DEPOTS			31 583,00
11/03/2019 - 9911/5292755/Acquisition-Amélioration - Prairie - 8lgts - Tourl	CAISSE DES DEPOTS			164 903,00
11/03/2019 - 9912/5292756/Acquisition-Amélioration - Prairie - 8lgts - Tourl	CAISSE DES DEPOTS			268 723,00
11/03/2019 - 9913/5292764/Acquisition-Amélioration - Giffard - Tourl	CAISSE DES DEPOTS			100 723,00
11/03/2019 - 9914/5292765/Acquisition-Amélioration - Giffard - Tourl	CAISSE DES DEPOTS			52 553,00
25/03/2019 - 9902/5286923/Prêt Haut de Bilan	CAISSE DES DEPOTS			600 000,00
16/04/2019 - 9915/5299037/Réha - 72 lgts-Hortensia-Cher	CAISSE DES DEPOTS			1 152 000,00
16/04/2019 - 9916/5299038/Emprunt CDC n° 5299038	CAISSE DES DEPOTS			600 000,00
20/05/2019 - 9881/5242342/Réha-80 lgts-Tourlaville	CAISSE DES DEPOTS			16 132,00
20/05/2019 - 9882/5242351/Réha-32 lgts-Querqueville	CAISSE DES DEPOTS			15 865,00
22/05/2019 - 9880/5242332/Réha-64 lgts-Querqueville	CAISSE DES DEPOTS			349 151,00
04/09/2019 - 9901/5268229/Réha-8 lgts-Cotis-Capel	CAISSE DES DEPOTS			26 200,00
27/09/2019 - 9918/5322566/Réha-87 lgts-Rue-Bretagne	CAISSE DES DEPOTS			1 728 000,00
04/10/2019 - 9919/5322946/Réha-96 lgts-Brenne-Sologne - Cherb	CAISSE DES DEPOTS			1 696 000,00
29/10/2019 - 9920/5323008/Réh -66 lgts-Psichari - Cherb	CAISSE DES DEPOTS			380 000,00
29/10/2019 - 9921/5323045/Réha - PDoumer - Cherb	CAISSE DES DEPOTS			150 000,00
04/11/2019 - 9917/5319125/Transfert patrimoine - 67 lgts	CAISSE DES DEPOTS			1 700 000,00
09/03/2020 - 9922/5333818/Emprunt CDC n° 5333818	CAISSE DES DEPOTS			655 000,00
09/03/2020 - 9923/5333826/Réha - Chantereyne - Eco-prêt	CAISSE DES DEPOTS			2 196 000,00
09/03/2020 - 9924/5333827/Réha - Chantereyne - Eco-prêt - Complément	CAISSE DES DEPOTS			4 600 000,00
12/11/2020 - 9925/5330618/Restructuration site Renauderie	CAISSE DES DEPOTS			600 000,00
25/11/2020 - 9931/5391081/Emprunt CDC n° 5391081	CAISSE DES DEPOTS			200 000,00
17/12/2020 - 9926/5391042/Emprunt CDC n° 5391042	CAISSE DES DEPOTS			35 200,00
17/12/2020 - 9927/5391043/Emprunt CDC n° 5391043	CAISSE DES DEPOTS			361 441,00
17/12/2020 - 9928/5391044/Emprunt CDC n° 5391044	CAISSE DES DEPOTS			78 200,00
17/12/2020 - 9929/5391045/Emprunt CDC n° 5391045	CAISSE DES DEPOTS			1 483 559,00
17/12/2020 - 9930/5391046/Emprunt CDC n° 5391046	CAISSE DES DEPOTS			145 000,00

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
30/03/2022 - SUBVENTION REPRESENTANT PLUS DE 50% DU PRODUIT FIGURANT AU COMPTE DE RESULTAT DE L'ORGANISME	MJC	MJC	ASSOCIATION	309 741,00
30/03/2022 - SUBVENTION REPRESENTANT PLUS DE 50% DU PRODUIT FIGURANT AU COMPTE DE RESULTAT DE L'ORGANISME	MAISON POUR TOUS LEO LAGRANGE	MAISON POUR TOUS LEO LAGRANGE	ASSOCIATION	290 356,00
30/03/2022 - SUBVENTION REPRESENTANT PLUS DE 50% DU PRODUIT FIGURANT AU COMPTE DE RESULTAT DE L'ORGANISME	OCLVO	OCLVO	ASSOCIATION	205 000,00
30/03/2022 - SUBVENTION REPRESENTANT PLUS DE 50% DU PRODUIT FIGURANT AU COMPTE DE RESULTAT DE L'ORGANISME	CASCS	CASCS	ASSOCIATION	201 114,00
30/03/2022 - SUBVENTION REPRESENTANT PLUS DE 50% DU PRODUIT FIGURANT AU COMPTE DE RESULTAT DE L'ORGANISME	ECOLE DE VOILE	ECOLE DE VOILE	ASSOCIATION	121 791,00
30/03/2022 - SUBVENTION REPRESENTANT PLUS DE 50% DU PRODUIT FIGURANT AU COMPTE DE RESULTAT DE L'ORGANISME	USLG BASKET	USLG BASKET	ASSOCIATION	152 000,00
30/03/2022 - SUBVENTION REPRESENTANT PLUS DE 50% DU PRODUIT FIGURANT AU COMPTE DE RESULTAT DE L'ORGANISME	FESTIVAL DU LIVRE	FESTIVAL DU LIVRE	ASSOCIATION	55 000,00
30/03/2022 - SUBVENTION REPRESENTANT PLUS DE 50% DU PRODUIT FIGURANT AU COMPTE DE RESULTAT DE L'ORGANISME	EN SORTANT DE L'ECOLE	EN SORTANT DE L'ECOLE	ASSOCIATION	54 200,00
30/03/2022 - SUBVENTION REPRESENTANT PLUS DE 50% DU PRODUIT FIGURANT AU COMPTE DE RESULTAT DE L'ORGANISME	PASS ECOLE	PASS ECOLE	ASSOCIATION	18 000,00
30/03/2022 - SUBVENTION REPRESENTANT PLUS DE 50% DU PRODUIT FIGURANT AU COMPTE DE RESULTAT DE L'ORGANISME	UNION LYRIQUE MUNICIPALE - ORCHESTRE CHERBOURG	UNION LYRIQUE MUNICIPALE - ORCHESTRE CHERBOURG	ASSOCIATION	16 200,00
30/03/2022 - SUBVENTION REPRESENTANT PLUS DE 50% DU PRODUIT FIGURANT AU COMPTE DE RESULTAT DE L'ORGANISME	APPOGGIATURES	APPOGGIATURES	ASSOCIATION	7 000,00
30/03/2022 - SUBVENTION REPRESENTANT PLUS DE 50% DU PRODUIT FIGURANT AU COMPTE DE RESULTAT DE L'ORGANISME	TRANSALPINA	TRANSALPINA	ASSOCIATION	760,00
30/03/2022 - SUBVENTION REPRESENTANT PLUS DE 50% DU PRODUIT FIGURANT AU COMPTE DE RESULTAT DE L'ORGANISME	PEINTRES INDEP.NORD COTENTIN	PEINTRES INDEP.NORD COTENTIN	ASSOCIATION	180,00
30/03/2022 - SUBVENTION REPRESENTANT PLUS DE 50% DU PRODUIT FIGURANT AU COMPTE DE RESULTAT DE L'ORGANISME	COMITE ENTENTE-ANC.COMB.ET STE PATRIOT.CHERBG	COMITE ENTENTE-ANC.COMB.ET STE PATRIOT.CHERBG	ASSOCIATION	2 858,00
30/03/2022 - SUBVENTION REPRESENTANT PLUS DE 50% DU PRODUIT FIGURANT AU COMPTE DE RESULTAT DE L'ORGANISME	CHERBOURG 44 - ACCUEIL VETERANS AMERICAINS	CHERBOURG 44 - ACCUEIL VETERANS AMERICAINS	ASSOCIATION	500,00
30/03/2022 - SUBVENTION REPRESENTANT PLUS DE 50% DU PRODUIT FIGURANT AU COMPTE DE RESULTAT DE L'ORGANISME	UST BASKET BALL	UST BASKET BALL	ASSOCIATION	72 220,00
30/03/2022 - SUBVENTION REPRESENTANT PLUS DE 50% DU PRODUIT FIGURANT AU COMPTE DE RESULTAT DE L'ORGANISME	BIBLIOTHEQUE DE QUERQUEVILLE	BIBLIOTHEQUE DE QUERQUEVILLE	ASSOCIATION	2 000,00
30/03/2022 - SUBVENTION REPRESENTANT PLUS DE 50% DU PRODUIT FIGURANT AU COMPTE DE RESULTAT DE L'ORGANISME	ETAPE LES PETITS PAS	ETAPE LES PETITS PAS	ASSOCIATION	20 599,00
30/03/2022 - SUBVENTION REPRESENTANT PLUS DE 50% DU PRODUIT FIGURANT AU COMPTE DE RESULTAT DE L'ORGANISME	FOOTBALL CLUB D'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	FOOTBALL CLUB D'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	ASSOCIATION	96 220,00
30/03/2022 - SUBVENTION REPRESENTANT PLUS DE 50% DU PRODUIT FIGURANT AU COMPTE DE RESULTAT DE L'ORGANISME	ACDAL-ASS.CHERBG DEF.ART.LYR.	ACDAL-ASS.CHERBG DEF.ART.LYR.	ASSOCIATION	2 000,00
30/03/2022 - SUBVENTION REPRESENTANT PLUS DE 50% DU PRODUIT FIGURANT AU COMPTE DE RESULTAT DE L'ORGANISME	AGORA	AGORA		655,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL	ETABLISSEMENT DE DROIT PUBLIC	5 592 721,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	SUBV PNA EXPLOITATION PASSERELLE	SUBV PNA EXPLOITATION PASSERELLE	ETABLISSEMENT DE DROIT PUBLIC	92 780,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	LE TRIDENT SCENE NATIONALE	LE TRIDENT SCENE NATIONALE	ASSOCIATION	968 708,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	ESAM C2	ESAM C2	ETABLISSEMENT DE DROIT PUBLIC	568 866,00

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	LA BRECHE CENTRE DES ARTS DU CIRQUE	LA BRECHE CENTRE DES ARTS DU CIRQUE	ETABLISSEMENT DE DROIT PUBLIC	361 500,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	CLUB DE LOISIRS DE TOURLAVILLE	CLUB DE LOISIRS DE TOURLAVILLE	ASSOCIATION	330 000,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	JSC HAND BALL	JSC HAND BALL	ASSOCIATION	364 328,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	MJC	MJC	ASSOCIATION	309 741,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	MAISON POUR TOUS LEO LAGRANGE	MAISON POUR TOUS LEO LAGRANGE	ASSOCIATION	290 356,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	CAF EAJE ETS CO FINANCES	CAF EAJE ETS CO FINANCES	ETAT	210 000,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	ARRIVEE FASNET CHERBOURG	ARRIVEE FASNET CHERBOURG	ASSOCIATION	111 111,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	OCLVO	OCLVO	ASSOCIATION	205 000,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	CASCS	CASCS	ASSOCIATION	201 114,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	ASSOCIATION SPORTIVE TOURLAVILLAISE	ASSOCIATION SPORTIVE TOURLAVILLAISE	ASSOCIATION	81 100,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	ASSOCIATION SPORTIVE TOURLAVILLAISE FOOT BALL	ASSOCIATION SPORTIVE TOURLAVILLAISE FOOT BALL	ASSOCIATION	86 000,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	CENTRE BRES-CROIZAT	CENTRE BRES-CROIZAT	ETABLISSEMENT DE DROIT PUBLIC	98 800,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	ASC FOOTBALL	ASC FOOTBALL	ASSOCIATION	131 313,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	ECOLE DE VOILE	ECOLE DE VOILE	ASSOCIATION	121 791,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	ASSOCIATION	120 000,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	FONJEP- DIRECTEUR ET ANIMATEUR MPT	FONJEP- DIRECTEUR ET ANIMATEUR MPT	ASSOCIATION	114 000,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	FOOTBALL CLUB D'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	FOOTBALL CLUB D'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	ASSOCIATION	96 220,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	ASH - ASS SPORTIVE D HAINNEVILLE	ASH - ASS SPORTIVE D HAINNEVILLE	ASSOCIATION	93 220,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	USLG BASKET	USLG BASKET	ASSOCIATION	152 000,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	LE POINT DU JOUR CTRE ART EDITEUR	LE POINT DU JOUR CTRE ART EDITEUR	ASSOCIATION	88 000,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	DRHEAM PROMOTION	DRHEAM PROMOTION	ASSOCIATION	100 000,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	FONJEP MJC	FONJEP MJC	ASSOCIATION	75 000,00
30/03/2022 - SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000€	LELPC LES ECHOS LE PARISIEN CHALLENGES	LELPC LES ECHOS LE PARISIEN CHALLENGES	ASSOCIATION	100 000,00
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, …).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION LE COTENTIN (CAC)	01/01/2017	Fiscalité propre	0,00
Autres organismes de regroupement			
LA BRECHE (arts du cirque)	01/01/2006	Subvention	361 500,00
ECOLE SUPERIEURE D ARTS ET MEDIAS (ESAM C2)	01/01/2011	Subvention	568 866,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIAL		-	SPA	Non
CDE	CAISSE DES ECOLES		-		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	Port de plaisance	01/01/1975	25/1975 -	20005684400133	SPIC	Oui
Régie à seule autonomie financière	Locations	01/01/1977	138/1996 -	20005684400554	SPIC	Oui
Régie à seule autonomie financière	Parkings	01/01/1997	138/1996 -	20005684400562	SPIC	Oui
Régie à seule autonomie financière	Exploitation d un camping	11/04/2011	17 - 11/04/2011	20005684400273	SPIC	Oui
Régie à seule autonomie financière	Exploitation d une centrale photovoltaique	28/06/2011	2011-06-22 - 28/06/2011	20005684400539	SPIC	Oui
Régie à seule autonomie financière	Creusement des fosses	01/01/2013	144/2013 -	20005684400547	SPIC	Oui
Régie à seule autonomie financière	SANTE DE CENTRE BRES CROIZAT	01/01/2022	2021-179 - 30/06/2021	20005684401115	SPA	Non

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
	CAFE DU THEATRE	01/01/2016	2015-271 - 08/10/2015	BAIL COMMERCIAL
	BORNES ELECTRIQUES	16/12/2016	2016-725 - 16/12/2016	IMPLANTATION DE BORNES DE RECHARGES
	CONCESSION	01/01/2021	2021-055 - 31/03/2021	MISSION DE DEVELOPPEMENT ET D EXPLOITATION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D ELECTRICITE
	TERRAINS	01/01/2021	2021-051 - 31/03/2021	VENTE DE TERRAINS

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	46,22	0,00	42 101 288,00	3,90
TFPNB	0,00	0,00	39,88	0,00	187 912,00	3,40
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 44
Nombre de suffrages exprimés : 42
VOTES :
Pour : 40
Contre : 2
Abstentions : 13

Date de convocation : 18/03/2022

Présenté par Le Maire (1),
A la Mairie de Cherbourg en Cotentin, le 30/03/2022
Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Cherbourg en Cotentin, le 30/03/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

.

AMBROIS Anne	
AMIOT Florence	
ARRIVÉ Benoît	
BERHAULT Bernard	
BERNARD Christian	
BOUSSELMAME Noureddine	
BROQUAIRE Guy	
CATHERINE Arnaud	
COUPÉ Stéphanie	
DUFILS Gérard	
DUVAL Karine	
FAGNEN Sébastien	
FRANCOISE Bruno	
GENTILE Catherine	
GRUNEWALD Martine	
HAMEL Estelle	
HULIN Bertrand	
HUREL Karine	
HÉBERT Dominique (Mr)	
HÉBERT Karine	
HÉRY Sophie	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

ISOIRD Valérie	
JOZEAU-MARIGNÉ Muriel	
KRIMI Sonia	
LAGALLARDE Quentin	
LAINÉ Sylvie	
LE POITTEVIN Lydie	
LEFAIX-VÉRON Odile	
LEFRANC Bertrand	
LEJAMTEL Ralph	
LEJEUNE Pierre-François	
LELONG Gilles	
LEMOIGNE Sophie	
LEPOITTEVIN Gilbert	
LEQUILBEC Frédérik	
MAGHE Jean-Michel	
MARGUERITTE Camille	
MARGUERITTE David	
MARTIN Patrice	
MORIN Daniel	
PERRIER Didier	
PIC Anna	
PLAINEAU Nadège	
RENARD Nathalie	
ROGER Véronique	
RONSIN Chantal	
ROUELLÉ Maurice	
SAGET Eddy	
SIMONIN Philippe	
SOURISSE Claudine	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

TARIN Sandrine	
TAVARD Agnès	
VARENNE Valérie	
VASSAL Emmanuel	
VIEL-BONYADI Barzin	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20005684400273	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT VILLE VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

POSTE COMPTABLE DE : TRESORIER PPAL CHERBOURG

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : CAMPING DE LA SALINE (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 20
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 21

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires Délibération du 30 mars 2016.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	160 455,00	160 455,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	160 455,00	160 455,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	20 155,00	20 155,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	20 155,00	20 155,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	180 610,00	180 610,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	61 935,00	0,00	66 037,00	66 037,00	66 037,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	68 200,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 500,00	0,00	5 505,00	5 505,00	5 505,00
Total des dépenses de gestion des services		**135 635,00**	**0,00**	**136 542,00**	**136 542,00**	**136 542,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 036,00	0,00	850,00	850,00	850,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	4 679,00	0,00	4 679,00	4 679,00	4 679,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**141 350,00**	**0,00**	**142 071,00**	**142 071,00**	**142 071,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*18 384,00*		*18 384,00*	*18 384,00*	*18 384,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***18 384,00***		***18 384,00***	***18 384,00***	***18 384,00***
TOTAL		**159 734,00**	**0,00**	**160 455,00**	**160 455,00**	**160 455,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	160 455,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	154 779,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes de gestion des services		**159 279,00**	**0,00**	**160 000,00**	**160 000,00**	**160 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**159 279,00**	**0,00**	**160 000,00**	**160 000,00**	**160 000,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*455,00*		*455,00*	*455,00*	*455,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***455,00***		***455,00***	***455,00***	***455,00***
TOTAL		**159 734,00**	**0,00**	**160 455,00**	**160 455,00**	**160 455,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	160 455,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	17 929,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	9 700,00	0,00	9 700,00	9 700,00	9 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**19 700,00**	**0,00**	**19 700,00**	**19 700,00**	**19 700,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**19 700,00**	**0,00**	**19 700,00**	**19 700,00**	**19 700,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*455,00*		*455,00*	*455,00*	*455,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***455,00***		***455,00***	***455,00***	***455,00***
TOTAL		**20 155,00**	**0,00**	**20 155,00**	**20 155,00**	**20 155,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 155,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 771,00	0,00	1 771,00	1 771,00	1 771,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**1 771,00**	**0,00**	**1 771,00**	**1 771,00**	**1 771,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**1 771,00**	**0,00**	**1 771,00**	**1 771,00**	**1 771,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*18 384,00*		*18 384,00*	*18 384,00*	*18 384,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***18 384,00***		***18 384,00***	***18 384,00***	***18 384,00***
TOTAL		**20 155,00**	**0,00**	**20 155,00**	**20 155,00**	**20 155,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 155,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**17 929,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	66 037,00		66 037,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	65 000,00		65 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 505,00		5 505,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	850,00	*0,00*	850,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*18 384,00*	18 384,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	4 679,00		4 679,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**142 071,00**	***18 384,00***	**160 455,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**160 455,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*455,00*	455,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	10 000,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	9 700,00	0,00	9 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**19 700,00**	***455,00***	**20 155,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**20 155,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	155 000,00		155 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00		5 000,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*455,00*	455,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
Recettes d'exploitation – Total		**160 000,00**	***455,00***	**160 455,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	160 455,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 771,00	*0,00*	1 771,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*18 384,00*	18 384,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
Recettes d'investissement – Total		**1 771,00**	***18 384,00***	**20 155,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 155,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**61 935,00**	**66 037,00**	**66 037,00**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	37 500,00	37 500,00	37 500,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6064	Fournitures administratives	150,00	150,00	150,00
6068	Autres matières et fournitures	4 250,00	6 450,00	6 450,00
6135	Locations mobilières	250,00	250,00	250,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	350,00	550,00	550,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	800,00	800,00	800,00
6156	Maintenance	4 060,00	4 030,00	4 030,00
618	Divers	300,00	0,00	0,00
6228	Divers	70,00	1 200,00	1 200,00
6231	Annonces et insertions	300,00	300,00	300,00
6236	Catalogues et imprimés	100,00	100,00	100,00
6262	Frais de télécommunications	3 300,00	3 050,00	3 050,00
627	Services bancaires et assimilés	450,00	450,00	450,00
6288	Autres	0,00	892,00	892,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	555,00	565,00	565,00
63512	Taxes foncières	0,00	250,00	250,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**68 200,00**	**65 000,00**	**65 000,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	68 200,00	65 000,00	65 000,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**5 500,00**	**5 505,00**	**5 505,00**
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	500,00	500,00
658	Charges diverses de gestion courante	5 000,00	5 005,00	5 005,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**135 635,00**	**136 542,00**	**136 542,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**1 036,00**	**850,00**	**850,00**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	700,00	550,00	550,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	36,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	300,00	300,00	300,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**4 679,00**	**4 679,00**	**4 679,00**
6951	Impôts sur les bénéfices	4 679,00	4 679,00	4 679,00
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**141 350,00**	**142 071,00**	**142 071,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***18 384,00***	***18 384,00***	***18 384,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*18 384,00*	*18 384,00*	*18 384,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***18 384,00***	***18 384,00***	***18 384,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***18 384,00***	***18 384,00***	***18 384,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**159 734,00**	**160 455,00**	**160 455,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**160 455,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**154 779,00**	**155 000,00**	**155 000,00**
706	Prestations de services	154 779,00	155 000,00	155 000,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**4 500,00**	**5 000,00**	**5 000,00**
7588	Autres	4 500,00	5 000,00	5 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**159 279,00**	**160 000,00**	**160 000,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**159 279,00**	**160 000,00**	**160 000,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***455,00***	***455,00***	***455,00***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*455,00*	*455,00*	*455,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***455,00***	***455,00***	***455,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**159 734,00**	**160 455,00**	**160 455,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**160 455,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**10 000,00**	**10 000,00**	**10 000,00**
2031	Frais d'études	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**9 700,00**	**9 700,00**	**9 700,00**
2128	Aménagement Autres terrains	3 000,00	3 000,00	3 000,00
2135	Installations générales, agencements	4 000,00	4 000,00	4 000,00
2153	Installations à caractère spécifique	1 000,00	1 000,00	1 000,00
2184	Mobilier	700,00	700,00	700,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'équipement	**19 700,00**	**19 700,00**	**19 700,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**19 700,00**	**19 700,00**	**19 700,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***455,00***	***455,00***	***455,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***455,00***	***455,00***	***455,00***
13911	*Sub. équipt cpte résult. Etat*	*455,00*	*455,00*	*455,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***455,00***	***455,00***	***455,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**20 155,00**	**20 155,00**	**20 155,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**20 155,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**1 771,00**	**1 771,00**	**1 771,00**
1641	Emprunts en euros	1 771,00	1 771,00	1 771,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**1 771,00**	**1 771,00**	**1 771,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**1 771,00**	**1 771,00**	**1 771,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)***	***18 384,00***	***18 384,00***	***18 384,00***
28128	*Aménagement Autres terrains*	*8 622,00*	*8 622,00*	*8 622,00*
28131	*Bâtiments*	*2 328,00*	*2 328,00*	*2 328,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*941,00*	*941,00*	*941,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*5 253,00*	*5 253,00*	*5 253,00*
28188	*Autres*	*1 240,00*	*1 240,00*	*1 240,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		***18 384,00***	***18 384,00***	***18 384,00***
041	***Opérations patrimoniales (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	***18 384,00***	***18 384,00***	***18 384,00***
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		**20 155,00**	**20 155,00**	**20 155,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**20 155,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 700 €	30/03/2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	Réseaux eaux usées et eaux pluviales	40	
	Portail	15	
	Aires de jeux	10	
	Réseaux d'adduction d'eau potable	30	
	Réseaux d'électicité et d'éclairage	25	
	Luminaires	16	
	Candélabres	30	
	Matériel électroménager	10	
	Petit matériel électroménager	5	
	Matériel et outillage	5	
	Matériel de sécurité	5	
	Plomberie, isolation, ravalement, chauffage	15	
	Menuiserie, électricité, cloisonnement, carrelage,faïence	10	
	Maçonnerie	50	
	Toiture	30	
	Peinture	8	
	Bâtiments durables en fonction du type de construction	60	
	Subventions d'équipement versées qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	
	Subvention d'équipement versées qui financent des biens immobiliers ou des installations	15	
	Subvnetions d'équipement versées qui financent des projets d'infrastructures d'intérêt national	30	
	Charges à répartir - frais acquisition des immobilisations	10	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**455,00**	**I** **455,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**455,00**	**455,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*455,00*	*455,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**455,00**	**0,00**	**0,00**	**455,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**18 384,00**	**III**	**18 384,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**18 384,00**		**18 384,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28128	*Aménagement Autres terrains*	*8 622,00*		*8 622,00*
28131	*Bâtiments*	*2 328,00*		*2 328,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*941,00*		*941,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*5 253,00*		*5 253,00*
28188	*Autres*	*1 240,00*		*1 240,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**18 384,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**18 384,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**455,00**
Ressources propres disponibles	IV	**18 384,00**
Solde	V = IV – II (6)	**17 929,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 44
Nombre de suffrages exprimés : 42
VOTES :
Pour : 40
Contre : 2
Abstentions : 13

Date de convocation : 18/03/2022

Présenté par (1) Le Maire,
A la Mairie de Cherbourg en Cotentin le 30/03/2022
(1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Cherbourg en Cotentin, le 30/03/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AMBROIS Anne	
AMIOT Florence	
ARRIVÉ Benoît	
BERHAULT Bernard	
BERNARD Christian	
BOUSSELMAME Noureddine	
BROQUAIRE Guy	
CATHERINE Arnaud	
COUPÉ Stéphanie	
DUFILS Gérard	
DUVAL Karine	
FAGNEN Sébastien	
FRANCOISE Bruno	
GENTILE Catherine	
GRUNEWALD Martine	
HAMEL Estelle	
HULIN Bertrand	
HUREL Karine	
HÉBERT Dominique (Mr)	
HÉBERT Karine	
HÉRY Sophie	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

ISOIRD Valérie	
JOZEAU-MARIGNÉ Muriel	
KRIMI Sonia	
LAGALLARDE Quentin	
LAINÉ Sylvie	
LE POITTEVIN Lydie	
LEFAIX-VÉRON Odile	
LEFRANC Bertrand	
LEJAMTEL Ralph	
LEJEUNE Pierre-François	
LELONG Gilles	
LEMOIGNE Sophie	
LEPOITTEVIN Gilbert	
LEQUILBEC Frédérik	
MAGHE Jean-Michel	
MARGUERITTE Camille	
MARGUERITTE David	
MARTIN Patrice	
MORIN Daniel	
PERRIER Didier	
PIC Anna	
PLAINEAU Nadège	
RENARD Nathalie	
ROGER Véronique	
RONSIN Chantal	
ROUELLÉ Maurice	
SAGET Eddy	
SIMONIN Philippe	
SOURISSE Claudine	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

TARIN Sandrine	
TAVARD Agnès	
VARENNE Valérie	
VASSAL Emmanuel	
VIEL-BONYADI Barzin	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…
(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20005684400539	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT VILLE VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

POSTE COMPTABLE DE : TRESORIER PPAL CHERBOURG

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 22
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 23
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 24
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 25
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 26

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires Délibération du 30 mars 2016.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II
A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	110 375,00	110 375,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	110 375,00	110 375,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	77 602,00	77 602,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	77 602,00	77 602,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	187 977,00	187 977,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	13 969,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
Total des dépenses de gestion des services		**16 519,00**	**0,00**	**12 550,00**	**12 550,00**	**12 550,00**
66	Charges financières	3 196,00	0,00	5 995,00	5 995,00	5 995,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	13 228,00	0,00	13 228,00	13 228,00	13 228,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**33 943,00**	**0,00**	**32 773,00**	**32 773,00**	**32 773,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*21 170,00*		*27 340,00*	*27 340,00*	*27 340,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*50 262,00*		*50 262,00*	*50 262,00*	*50 262,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***71 432,00***		***77 602,00***	***77 602,00***	***77 602,00***
TOTAL		**105 375,00**	**0,00**	**110 375,00**	**110 375,00**	**110 375,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	110 375,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	105 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**105 000,00**	**0,00**	**110 000,00**	**110 000,00**	**110 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**105 000,00**	**0,00**	**110 000,00**	**110 000,00**	**110 000,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*375,00*		*375,00*	*375,00*	*375,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***375,00***		***375,00***	***375,00***	***375,00***
TOTAL		**105 375,00**	**0,00**	**110 375,00**	**110 375,00**	**110 375,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	110 375,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	77 227,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	506,00	506,00	506,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**0,00**	**0,00**	**506,00**	**506,00**	**506,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	74 313,00	0,00	76 721,00	76 721,00	76 721,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**74 313,00**	**0,00**	**76 721,00**	**76 721,00**	**76 721,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**74 313,00**	**0,00**	**77 227,00**	**77 227,00**	**77 227,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*375,00*		*375,00*	*375,00*	*375,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***375,00***		***375,00***	***375,00***	***375,00***
TOTAL		**74 688,00**	**0,00**	**77 602,00**	**77 602,00**	**77 602,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	77 602,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 256,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**3 256,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**3 256,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*21 170,00*		*27 340,00*	*27 340,00*	*27 340,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*50 262,00*		*50 262,00*	*50 262,00*	*50 262,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***71 432,00***		***77 602,00***	***77 602,00***	***77 602,00***
TOTAL		**74 688,00**	**0,00**	**77 602,00**	**77 602,00**	**77 602,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	77 602,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**77 227,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	10 000,00		10 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 500,00		2 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50,00		50,00
66	Charges financières	5 995,00	*0,00*	5 995,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	*0,00*	1 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*50 262,00*	50 262,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	13 228,00		13 228,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*27 340,00*	27 340,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**32 773,00**	***77 602,00***	**110 375,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**110 375,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*375,00*	375,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	76 721,00	*0,00*	76 721,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	506,00	0,00	506,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**77 227,00**	***375,00***	**77 602,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**77 602,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	110 000,00		110 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*375,00*	375,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
Recettes d'exploitation – Total		**110 000,00**	***375,00***	**110 375,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	110 375,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*50 262,00*	50 262,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*27 340,00*	27 340,00
Recettes d'investissement – Total		**0,00**	***77 602,00***	**77 602,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	77 602,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**13 969,00**	**10 000,00**	**10 000,00**
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 019,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	3 750,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	1 800,00	1 600,00	1 600,00
6168	Autres	2 650,00	2 650,00	2 650,00
6228	Divers	750,00	750,00	750,00
63513	Autres impôts locaux	2 000,00	2 000,00	2 000,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**2 500,00**	**2 500,00**	**2 500,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	2 500,00	2 500,00	2 500,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**50,00**	**50,00**	**50,00**
658	Charges diverses de gestion courante	50,00	50,00	50,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**16 519,00**	**12 550,00**	**12 550,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**3 196,00**	**5 995,00**	**5 995,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 452,00	6 225,00	6 225,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	744,00	-230,00	-230,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**1 000,00**	**1 000,00**	**1 000,00**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	500,00	500,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00	500,00	500,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**13 228,00**	**13 228,00**	**13 228,00**
6951	Impôts sur les bénéfices	13 228,00	13 228,00	13 228,00
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**33 943,00**	**32 773,00**	**32 773,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***21 170,00***	***27 340,00***	***27 340,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***50 262,00***	***50 262,00***	***50 262,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*50 262,00*	*50 262,00*	*50 262,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***71 432,00***	***77 602,00***	***77 602,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***71 432,00***	***77 602,00***	***77 602,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**105 375,00**	**110 375,00**	**110 375,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**110 375,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	997,60
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 227,60
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-230,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**105 000,00**	**110 000,00**	**110 000,00**
707	Ventes de marchandises	105 000,00	110 000,00	110 000,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**105 000,00**	**110 000,00**	**110 000,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**105 000,00**	**110 000,00**	**110 000,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***375,00***	***375,00***	***375,00***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*375,00*	*375,00*	*375,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***375,00***	***375,00***	***375,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**105 375,00**	**110 375,00**	**110 375,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**110 375,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**0,00**	**506,00**	**506,00**
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	506,00	506,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'équipement	**0,00**	**506,00**	**506,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**74 313,00**	**76 721,00**	**76 721,00**
1641	Emprunts en euros	74 313,00	76 721,00	76 721,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**74 313,00**	**76 721,00**	**76 721,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**74 313,00**	**77 227,00**	**77 227,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***375,00***	***375,00***	***375,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***375,00***	***375,00***	***375,00***
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*375,00*	*375,00*	*375,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***375,00***	***375,00***	***375,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**74 688,00**	**77 602,00**	**77 602,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**77 602,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**3 256,00**	**0,00**	**0,00**
1641	Emprunts en euros	3 256,00	0,00	0,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**3 256,00**	**0,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**3 256,00**	**0,00**	**0,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***21 170,00***	***27 340,00***	***27 340,00***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)***	***50 262,00***	***50 262,00***	***50 262,00***
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*50 262,00*	*50 262,00*	*50 262,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***71 432,00***	***77 602,00***	***77 602,00***
041	***Opérations patrimoniales (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	***71 432,00***	***77 602,00***	***77 602,00***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**74 688,00**	**77 602,00**	**77 602,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**77 602,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
								Taux initial						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**1 000 000,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					1 000 000,00									
1000034/A14120AZ	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	03/07/2012	19/10/2012	19/10/2013	1 000 000,00	F		3,240	1,870	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**1 000 000,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**409 277,33**					**76 720,30**	**6 224,43**	**0,00**	**997,48**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		409 277,33					76 720,30	6 224,43	0,00	997,48
1000034/A14120AZ	N	0,00	A-1	409 277,33	4,79	F		1,500	76 720,30	6 224,43	0,00	997,48
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**409 277,33**					**76 720,30**	**6 224,43**	**0,00**	**997,48**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	409 277,33	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 700 €	30/03/2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	Travaux et études	20	
	Subventions équipement versées qui financent des bien mobilier du matériel ou études	5	
	Subventions équipement versées quii financent des biens immobiliers ou installations	15	
	Subventions équipement versées qui financent des projets infrastructures d intérêt national	30	
	Charges à répartir frais d acquisition des immobilisation	10	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**77 096,00**	**I**	**77 096,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**76 721,00**		**76 721,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	76 721,00		76 721,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**375,00**		**375,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*375,00*		*375,00*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**77 096,00**	**0,00**	**0,00**	**77 096,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**77 602,00**	**III**	**77 602,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**77 602,00**		**77 602,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*50 262,00*		*50 262,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*27 340,00*		*27 340,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**77 602,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**77 602,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**77 096,00**
Ressources propres disponibles	IV	**77 602,00**
Solde	V = IV – II (6)	**506,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 44
Nombre de suffrages exprimés : 42
VOTES :
Pour : 40
Contre : 2
Abstentions : 13

Date de convocation : 18/03/2022

Présenté par (1) Le Maire,
A la Mairie de Cherbourg en Cotentin le 30/03/2022
(1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Cherbourg en Cotentin, le 30/03/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AMBROIS Anne	
AMIOT Florence	
ARRIVÉ Benoît	
BERHAULT Bernard	
BERNARD Christian	
BOUSSELMAME Noureddine	
BROQUAIRE Guy	
CATHERINE Arnaud	
COUPÉ Stéphanie	
DUFILS Gérard	
DUVAL Karine	
FAGNEN Sébastien	
FRANCOISE Bruno	
GENTILE Catherine	
GRUNEWALD Martine	
HAMEL Estelle	
HULIN Bertrand	
HUREL Karine	
HÉBERT Dominique (Mr)	
HÉBERT Karine	
HÉRY Sophie	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

ISOIRD Valérie	
JOZEAU-MARIGNÉ Muriel	
KRIMI Sonia	
LAGALLARDE Quentin	
LAINÉ Sylvie	
LE POITTEVIN Lydie	
LEFAIX-VÉRON Odile	
LEFRANC Bertrand	
LEJAMTEL Ralph	
LEJEUNE Pierre-François	
LELONG Gilles	
LEMOIGNE Sophie	
LEPOITTEVIN Gilbert	
LEQUILBEC Frédérik	
MAGHE Jean-Michel	
MARGUERITTE Camille	
MARGUERITTE David	
MARTIN Patrice	
MORIN Daniel	
PERRIER Didier	
PIC Anna	
PLAINEAU Nadège	
RENARD Nathalie	
ROGER Véronique	
RONSIN Chantal	
ROUELLÉ Maurice	
SAGET Eddy	
SIMONIN Philippe	
SOURISSE Claudine	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

TARIN Sandrine	
TAVARD Agnès	
VARENNE Valérie	
VASSAL Emmanuel	
VIEL-BONYADI Barzin	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…
(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20005684400547	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT VILLE VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

POSTE COMPTABLE DE : TRESORIER PPAL CHERBOURG

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : CREUSEMENT DE FOSSES (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 17

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires Délibération du 30 mars 2016.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	31 000,00	31 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	31 000,00	31 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	31 000,00	31 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	31 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**31 000,00**	**0,00**	**30 000,00**	**30 000,00**	**30 000,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**31 000,00**	**0,00**	**31 000,00**	**31 000,00**	**31 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**31 000,00**	**0,00**	**31 000,00**	**31 000,00**	**31 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	31 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**31 000,00**	**0,00**	**31 000,00**	**31 000,00**	**31 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**31 000,00**	**0,00**	**31 000,00**	**31 000,00**	**31 000,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**31 000,00**	**0,00**	**31 000,00**	**31 000,00**	**31 000,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	31 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**0,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	30 000,00		30 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	*0,00*	1 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**31 000,00**	***0,00***	**31 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**31 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	31 000,00		31 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**31 000,00**	***0,00***	**31 000,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**31 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**31 000,00**	**30 000,00**	**30 000,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	31 000,00	30 000,00	30 000,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**31 000,00**	**30 000,00**	**30 000,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**0,00**	**1 000,00**	**1 000,00**
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	1 000,00	1 000,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**31 000,00**	**31 000,00**	**31 000,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**31 000,00**	**31 000,00**	**31 000,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**31 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**31 000,00**	**31 000,00**	**31 000,00**
704	Travaux	31 000,00	31 000,00	31 000,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**31 000,00**	**31 000,00**	**31 000,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**31 000,00**	**31 000,00**	**31 000,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**31 000,00**	**31 000,00**	**31 000,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**31 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 44
Nombre de suffrages exprimés : 42
VOTES :
Pour : 40
Contre : 2
Abstentions : 13

Date de convocation : 18/03/2022

Présenté par (1) Le Maire,
A la Mairie de Cherbourg en Cotentin le 30/03/2022
(1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Cherbourg en Cotentin, le 30/03/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AMBROIS Anne	
AMIOT Florence	
ARRIVÉ Benoît	
BERHAULT Bernard	
BERNARD Christian	
BOUSSELMAME Noureddine	
BROQUAIRE Guy	
CATHERINE Arnaud	
COUPÉ Stéphanie	
DUFILS Gérard	
DUVAL Karine	
FAGNEN Sébastien	
FRANCOISE Bruno	
GENTILE Catherine	
GRUNEWALD Martine	
HAMEL Estelle	
HULIN Bertrand	
HUREL Karine	
HÉBERT Dominique (Mr)	
HÉBERT Karine	
HÉRY Sophie	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

ISOIRD Valérie	
JOZEAU-MARIGNÉ Muriel	
KRIMI Sonia	
LAGALLARDE Quentin	
LAINÉ Sylvie	
LE POITTEVIN Lydie	
LEFAIX-VÉRON Odile	
LEFRANC Bertrand	
LEJAMTEL Ralph	
LEJEUNE Pierre-François	
LELONG Gilles	
LEMOIGNE Sophie	
LEPOITTEVIN Gilbert	
LEQUILBEC Frédérik	
MAGHE Jean-Michel	
MARGUERITTE Camille	
MARGUERITTE David	
MARTIN Patrice	
MORIN Daniel	
PERRIER Didier	
PIC Anna	
PLAINEAU Nadège	
RENARD Nathalie	
ROGER Véronique	
RONSIN Chantal	
ROUELLÉ Maurice	
SAGET Eddy	
SIMONIN Philippe	
SOURISSE Claudine	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

TARIN Sandrine	
TAVARD Agnès	
VARENNE Valérie	
VASSAL Emmanuel	
VIEL-BONYADI Barzin	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…
(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20005684400133	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT VILLE VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

POSTE COMPTABLE DE : TRESORIER PPAL CHERBOURG

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : PORT DE PLAISANCE (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 19
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 20
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 21
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 22
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 23

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires Délibération du 30 mars 2016.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 730 762,00	2 730 762,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	2 730 762,00	2 730 762,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	663 181,00	663 181,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	663 181,00	663 181,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 393 943,00	3 393 943,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 226 457,00	0,00	1 268 538,00	1 268 538,00	1 268 538,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	782 800,00	0,00	802 800,00	802 800,00	802 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	21 500,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
Total des dépenses de gestion des services		**2 030 757,00**	**0,00**	**2 092 338,00**	**2 092 338,00**	**2 092 338,00**
66	Charges financières	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
67	Charges exceptionnelles	82 886,00	0,00	42 193,00	42 193,00	42 193,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	10 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**2 124 143,00**	**0,00**	**2 149 031,00**	**2 149 031,00**	**2 149 031,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*618 025,00*		*581 731,00*	*581 731,00*	*581 731,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***618 025,00***		***581 731,00***	***581 731,00***	***581 731,00***
TOTAL		**2 742 168,00**	**0,00**	**2 730 762,00**	**2 730 762,00**	**2 730 762,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 730 762,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 408 451,00	0,00	2 432 081,00	2 432 081,00	2 432 081,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	36 520,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
Total des recettes de gestion des services		**2 448 971,00**	**0,00**	**2 469 081,00**	**2 469 081,00**	**2 469 081,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	69 494,00	0,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**2 518 465,00**	**0,00**	**2 522 081,00**	**2 522 081,00**	**2 522 081,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*223 703,00*		*208 681,00*	*208 681,00*	*208 681,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***223 703,00***		***208 681,00***	***208 681,00***	***208 681,00***
TOTAL		**2 742 168,00**	**0,00**	**2 730 762,00**	**2 730 762,00**	**2 730 762,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 730 762,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	373 050,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
21	Immobilisations corporelles	229 822,00	0,00	203 000,00	203 000,00	203 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	162 000,00	0,00	249 000,00	249 000,00	249 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**394 322,00**	**0,00**	**454 500,00**	**454 500,00**	**454 500,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**394 322,00**	**0,00**	**454 500,00**	**454 500,00**	**454 500,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*223 703,00*		*208 681,00*	*208 681,00*	*208 681,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***223 703,00***		***208 681,00***	***208 681,00***	***208 681,00***
TOTAL		**618 025,00**	**0,00**	**663 181,00**	**663 181,00**	**663 181,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	663 181,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	81 450,00	81 450,00	81 450,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**81 450,00**	**81 450,00**	**81 450,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**81 450,00**	**81 450,00**	**81 450,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*618 025,00*		*581 731,00*	*581 731,00*	*581 731,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***618 025,00***		***581 731,00***	***581 731,00***	***581 731,00***
TOTAL		**618 025,00**	**0,00**	**663 181,00**	**663 181,00**	**663 181,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	663 181,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**373 050,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 268 538,00		1 268 538,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	802 800,00		802 800,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*40 000,00*	40 000,00
65	Autres charges de gestion courante	21 000,00		21 000,00
66	Charges financières	500,00	*0,00*	500,00
67	Charges exceptionnelles	42 193,00	*0,00*	42 193,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*541 731,00*	541 731,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	14 000,00		14 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**2 149 031,00**	***581 731,00***	**2 730 762,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**2 730 762,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*168 681,00*	168 681,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	2 500,00	0,00	2 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	203 000,00	0,00	203 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	249 000,00	0,00	249 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*40 000,00*	40 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**454 500,00**	***208 681,00***	**663 181,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**663 181,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	4 000,00		4 000,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*40 000,00*	40 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 432 081,00		2 432 081,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	33 000,00		33 000,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	53 000,00	*168 681,00*	221 681,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**2 522 081,00**	***208 681,00***	**2 730 762,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**2 730 762,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	81 450,00	*0,00*	81 450,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*541 731,00*	541 731,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*40 000,00*	40 000,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**81 450,00**	***581 731,00***	**663 181,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**663 181,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**1 226 457,00**	**1 268 538,00**	**1 268 538,00**
601	Achats stockés - Matières premières	235 000,00	235 000,00	235 000,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	134 300,00	151 000,00	151 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	16 000,00	16 500,00	16 500,00
6064	Fournitures administratives	1 200,00	800,00	800,00
6068	Autres matières et fournitures	27 018,00	27 270,00	27 270,00
607	Achats de marchandises	1 000,00	500,00	500,00
611	Sous-traitance générale	350,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	191 000,00	195 000,00	195 000,00
6135	Locations mobilières	13 000,00	12 000,00	12 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	1 500,00	2 000,00	2 000,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	1 800,00	1 800,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	14 000,00	15 000,00	15 000,00
6156	Maintenance	18 200,00	20 800,00	20 800,00
6161	Multirisques	0,00	900,00	900,00
6168	Autres	12 000,00	10 700,00	10 700,00
617	Etudes et recherches	0,00	12 000,00	12 000,00
618	Divers	25 450,00	26 100,00	26 100,00
6226	Honoraires	0,00	2 000,00	2 000,00
6228	Divers	100,00	100,00	100,00
6231	Annonces et insertions	4 650,00	4 650,00	4 650,00
6233	Foires et expositions	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6236	Catalogues et imprimés	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6241	Transports sur achats	150,00	150,00	150,00
6256	Missions	7 500,00	8 000,00	8 000,00
6257	Réceptions	300,00	300,00	300,00
6261	Frais d'affranchissement	2 800,00	2 800,00	2 800,00
6262	Frais de télécommunications	5 000,00	4 600,00	4 600,00
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	3 500,00	3 500,00
6282	Frais de gardiennage	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6287	Remboursements de frais	124 000,00	124 000,00	124 000,00
6288	Autres	23 500,00	25 568,00	25 568,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	98 000,00	95 000,00	95 000,00
635112	Cotisat° Valeur Ajoutée Entreprises	4 000,00	4 000,00	4 000,00
63512	Taxes foncières	232 000,00	238 000,00	238 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	10 439,00	10 500,00	10 500,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**782 800,00**	**802 800,00**	**802 800,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	780 000,00	800 000,00	800 000,00
6335	Versts libératoires exonérat° taxe appr.	2 800,00	2 800,00	2 800,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**21 500,00**	**21 000,00**	**21 000,00**
6541	Créances admises en non-valeur	20 000,00	20 000,00	20 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 500,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**2 030 757,00**	**2 092 338,00**	**2 092 338,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**500,00**	**500,00**	**500,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	500,00	500,00	500,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**82 886,00**	**42 193,00**	**42 193,00**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	300,00	300,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	29 504,00	11,00	11,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	20 000,00	10 000,00	10 000,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	32 882,00	31 882,00	31 882,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**10 000,00**	**14 000,00**	**14 000,00**
6951	Impôts sur les bénéfices	10 000,00	14 000,00	14 000,00
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**2 124 143,00**	**2 149 031,00**	**2 149 031,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***618 025,00***	***581 731,00***	***581 731,00***
6031	*Variation stocks mat. premières*	*40 000,00*	*40 000,00*	*40 000,00*
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*578 025,00*	*541 731,00*	*541 731,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***618 025,00***	***581 731,00***	***581 731,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***618 025,00***	***581 731,00***	***581 731,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**2 742 168,00**	**2 730 762,00**	**2 730 762,00**
				+
	RESTES A REALISER N-1 (13)			**0,00**
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			**0,00**
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			**2 730 762,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**4 000,00**	**4 000,00**	**4 000,00**
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	4 000,00	4 000,00	4 000,00
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**2 408 451,00**	**2 432 081,00**	**2 432 081,00**
706	Prestations de services	106 400,00	108 200,00	108 200,00
707	Ventes de marchandises	252 500,00	254 666,00	254 666,00
7083	Locations diverses	2 049 440,00	2 061 786,00	2 061 786,00
7087	Remboursement de frais	111,00	150,00	150,00
7088	Autres produits activités annexes	0,00	7 279,00	7 279,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**36 520,00**	**33 000,00**	**33 000,00**
7588	Autres	36 520,00	33 000,00	33 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**2 448 971,00**	**2 469 081,00**	**2 469 081,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**69 494,00**	**53 000,00**	**53 000,00**
7717	Dégrèvement impôts (hors impôts bénef)	40 000,00	50 000,00	50 000,00
774	Subventions exceptionnelles	29 494,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	3 000,00	3 000,00
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**2 518 465,00**	**2 522 081,00**	**2 522 081,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***223 703,00***	***208 681,00***	***208 681,00***
6031	*Variation stocks mat. premières*	*40 000,00*	*40 000,00*	*40 000,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*183 703,00*	*168 681,00*	*168 681,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***223 703,00***	***208 681,00***	***208 681,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**2 742 168,00**	**2 730 762,00**	**2 730 762,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**2 730 762,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**2 500,00**	**2 500,00**	**2 500,00**
2033	Frais d'insertion	2 500,00	2 500,00	2 500,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**229 822,00**	**203 000,00**	**203 000,00**
2151	Installations complexes spécialisées	157 152,00	160 000,00	160 000,00
2182	Matériel de transport	60 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 500,00	1 500,00	1 500,00
2184	Mobilier	1 000,00	1 000,00	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 170,00	40 500,00	40 500,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**162 000,00**	**249 000,00**	**249 000,00**
2313	Constructions	102 000,00	22 000,00	22 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	60 000,00	227 000,00	227 000,00
	Total des dépenses d'équipement	**394 322,00**	**454 500,00**	**454 500,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**394 322,00**	**454 500,00**	**454 500,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***223 703,00***	***208 681,00***	***208 681,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***183 703,00***	***168 681,00***	***168 681,00***
13911	*Sub. équipt cpte résult. Etat*	*6 784,00*	*6 784,00*	*6 784,00*
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*32 288,00*	*32 288,00*	*32 288,00*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*31 547,00*	*31 547,00*	*31 547,00*
13914	*Sub. équipt cpte résult. Communes*	*69 700,00*	*54 673,00*	*54 673,00*
13917	*Sub. équipt cpte résult.Budget communaut*	*34 205,00*	*34 210,00*	*34 210,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*9 179,00*	*9 179,00*	*9 179,00*
	Charges transférées	***40 000,00***	***40 000,00***	***40 000,00***
31	*Matières premières (et fournitures)*	*40 000,00*	*40 000,00*	*40 000,00*
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***223 703,00***	***208 681,00***	***208 681,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**618 025,00**	**663 181,00**	**663 181,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**663 181,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**0,00**	**81 450,00**	**81 450,00**
1641	Emprunts en euros	0,00	81 450,00	81 450,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**81 450,00**	**81 450,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**0,00**	**81 450,00**	**81 450,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)***	***618 025,00***	***581 731,00***	***581 731,00***
28033	*Frais d'insertion*	*271,00*	*271,00*	*271,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*344,00*	*0,00*	*0,00*
28125	*Aménagement Terrains bâtis*	*50 601,00*	*50 601,00*	*50 601,00*
28128	*Aménagement Autres terrains*	*239,00*	*239,00*	*239,00*
28131	*Bâtiments*	*116 500,00*	*116 500,00*	*116 500,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*53 456,00*	*50 733,00*	*50 733,00*
28151	*Installations complexes spécialisées*	*293 310,00*	*258 384,00*	*258 384,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*20 618,00*	*20 184,00*	*20 184,00*
28154	*Matériel industriel*	*25 460,00*	*25 460,00*	*25 460,00*
28182	*Matériel de transport*	*1 603,00*	*3 214,00*	*3 214,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*1 348,00*	*684,00*	*684,00*
28184	*Mobilier*	*784,00*	*1 420,00*	*1 420,00*
28188	*Autres*	*13 491,00*	*14 041,00*	*14 041,00*
31	*Matières premières (et fournitures)*	*40 000,00*	*40 000,00*	*40 000,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		***618 025,00***	***581 731,00***	***581 731,00***
041	***Opérations patrimoniales (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	***618 025,00***	***581 731,00***	***581 731,00***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**618 025,00**	**663 181,00**	**663 181,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**663 181,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 700 €	30 MARS 2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	Frais d'études non suivis de réalisation	5	
	Voitures neuves	8	
	Voitures d'occasion	4	
	Camions et véhicules industriels neufs	10	
	Mobilier de bureau (fauteuils, chaises)	10	
	Mobilier de bureau (bureaux, armoires, rayonnages,etc...)	15	
	Matériel de bureau éléctrique et électronique	10	
	Matériel classique	10	
	Installations et appareils de chauffage	20	
	Appareils de levage, ascenseurs	30	
	Appareils de laboratoire	10	
	coffre fort	30	
	Equipement garage et ateliers	15	
	Equipements de cuisine	15	
	Equipements sportifs	15	
	Bâtiments légers, abris	15	
	Plantations	20	
	Logiciels, copieurs	5	
	Ordinateurs et périphériques	5	
	Agencement et aménagement de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20	
	Bâtiments productifs de revenus	30	
	Cité de la Mer (équipements et bâtiments)	25	
	Installations de voirie	30	
	Matériel incendie et de sécurité	10	
	Matériel et outillage techniques	10	
	Subventions d'équipement versées qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	
	Subvention d'équipement versées qui financent des biens immobiliers ou des installations	15	
	Subventions d'équipement versées qui financent des projets d'infrastructures d'intérêts national	30	
	Charges à répartir frais acquisition des immobilisations	10	
	Camions et véhicules industriels d occasions	5	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour risques et charges (2)	**0,00**		**155 474,62**	**155 474,62**	**0,00**	**155 474,62**
Provision pour réparation	0,00		152 449,02	152 449,02	0,00	152 449,02
Créance douteuse Evans	0,00	31/12/2008	3 025,60	3 025,60	0,00	3 025,60
Dépréciations (2)	**0,00**		**45 984,00**	**45 984,00**	**0,00**	**45 984,00**
Des comptes de Tiers	0,00	31/12/2015	30 984,00	30 984,00	0,00	30 984,00
Des comptes de tiers	0,00	31/12/2019	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
TOTAL BUDGETAIRES	**0,00**		**201 458,62**	**201 458,62**	**0,00**	**201 458,62**
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**168 681,00**	**I 168 681,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**168 681,00**	**168 681,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*168 681,00*	*168 681,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**168 681,00**	**0,00**	**0,00**	**168 681,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**541 731,00**	**III**	**541 731,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**541 731,00**		**541 731,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28033	*Frais d'insertion*	*271,00*		*271,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*0,00*		*0,00*
28125	*Aménagement Terrains bâtis*	*50 601,00*		*50 601,00*
28128	*Aménagement Autres terrains*	*239,00*		*239,00*
28131	*Bâtiments*	*116 500,00*		*116 500,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*50 733,00*		*50 733,00*
28151	*Installations complexes spécialisées*	*258 384,00*		*258 384,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*20 184,00*		*20 184,00*
28154	*Matériel industriel*	*25 460,00*		*25 460,00*
28182	*Matériel de transport*	*3 214,00*		*3 214,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*684,00*		*684,00*
28184	*Mobilier*	*1 420,00*		*1 420,00*
28188	*Autres*	*14 041,00*		*14 041,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**541 731,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**541 731,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**168 681,00**
Ressources propres disponibles	IV	**541 731,00**
Solde	V = IV – II (6)	**373 050,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6743	31427	FONCTIONNEMENT	SNSM STATION DE FERMANVILLE	Association	1 050,00
6743	32439	FONCTIONNEMENT	YACHT CLUB	Association	16 782,00
6743	33443	FONCTIONNEMENT	SNSM URVILLE NACQUEVILLE	Association	1 050,00
6743	35466	FONCTIONNEMENT	SOUTIEN VOILE SPORTIVE	Association	3 000,00
6743	41662	FONCTIONNEMENT	SALON NAUTIQUE CHERBOURG	Association	10 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 44
Nombre de suffrages exprimés : 42
VOTES :
Pour : 40
Contre : 2
Abstentions : 13

Date de convocation : 18/03/2022

Présenté par (1) Le Maire,
A la Mairie de Cherbourg en Cotentin le 30/03/2022
(1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Cherbourg en Cotentin, le 30/03/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

.

AMBROIS Anne	
AMIOT Florence	
ARRIVÉ Benoît	
BERHAULT Bernard	
BERNARD Christian	
BOUSSELMAME Noureddine	
BROQUAIRE Guy	
CATHERINE Arnaud	
COUPÉ Stéphanie	
DUFILS Gérard	
DUVAL Karine	
FAGNEN Sébastien	
FRANCOISE Bruno	
GENTILE Catherine	
GRUNEWALD Martine	
HAMEL Estelle	
HULIN Bertrand	
HUREL Karine	
HÉBERT Dominique (Mr)	
HÉBERT Karine	
HÉRY Sophie	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

ISOIRD Valérie	
JOZEAU-MARIGNÉ Muriel	
KRIMI Sonia	
LAGALLARDE Quentin	
LAINÉ Sylvie	
LE POITTEVIN Lydie	
LEFAIX-VÉRON Odile	
LEFRANC Bertrand	
LEJAMTEL Ralph	
LEJEUNE Pierre-François	
LELONG Gilles	
LEMOIGNE Sophie	
LEPOITTEVIN Gilbert	
LEQUILBEC Frédérik	
MAGHE Jean-Michel	
MARGUERITTE Camille	
MARGUERITTE David	
MARTIN Patrice	
MORIN Daniel	
PERRIER Didier	
PIC Anna	
PLAINEAU Nadège	
RENARD Nathalie	
ROGER Véronique	
RONSIN Chantal	
ROUELLÉ Maurice	
SAGET Eddy	
SIMONIN Philippe	
SOURISSE Claudine	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

TARIN Sandrine	
TAVARD Agnès	
VARENNE Valérie	
VASSAL Emmanuel	
VIEL-BONYADI Barzin	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…
(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20005684400554	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT VILLE VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

POSTE COMPTABLE DE : TRESORIER PPAL CHERBOURG

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : LOCATIONS PRESTATION SERVICES (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 19
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 20
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 21
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 22

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires Délibération du 30 mars 2016.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	284 495,00	284 495,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	284 495,00	284 495,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	191 301,00	191 301,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	191 301,00	191 301,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	475 796,00	475 796,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	53 638,00	0,00	83 000,00	83 000,00	83 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	510,00	0,00	1 010,00	1 010,00	1 010,00
Total des dépenses de gestion des services		**54 148,00**	**0,00**	**84 010,00**	**84 010,00**	**84 010,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	71 312,00	0,00	9 184,00	9 184,00	9 184,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**125 460,00**	**0,00**	**93 194,00**	**93 194,00**	**93 194,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*199 370,00*		*191 301,00*	*191 301,00*	*191 301,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***199 370,00***		***191 301,00***	***191 301,00***	***191 301,00***
TOTAL		**324 830,00**	**0,00**	**284 495,00**	**284 495,00**	**284 495,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	284 495,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 882,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	160 825,00	0,00	158 975,00	158 975,00	158 975,00
Total des recettes de gestion des services		**163 707,00**	**0,00**	**161 475,00**	**161 475,00**	**161 475,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	31 906,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**195 613,00**	**0,00**	**161 475,00**	**161 475,00**	**161 475,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*129 217,00*		*123 020,00*	*123 020,00*	*123 020,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***129 217,00***		***123 020,00***	***123 020,00***	***123 020,00***
TOTAL		**324 830,00**	**0,00**	**284 495,00**	**284 495,00**	**284 495,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	284 495,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	68 281,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 000,00	0,00	38 281,00	38 281,00	38 281,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	62 153,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**70 153,00**	**0,00**	**68 281,00**	**68 281,00**	**68 281,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**70 153,00**	**0,00**	**68 281,00**	**68 281,00**	**68 281,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*129 217,00*		*123 020,00*	*123 020,00*	*123 020,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***129 217,00***		***123 020,00***	***123 020,00***	***123 020,00***
TOTAL		**199 370,00**	**0,00**	**191 301,00**	**191 301,00**	**191 301,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**191 301,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*199 370,00*		*191 301,00*	*191 301,00*	*191 301,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***199 370,00***		***191 301,00***	***191 301,00***	***191 301,00***
TOTAL		**199 370,00**	**0,00**	**191 301,00**	**191 301,00**	**191 301,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**191 301,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**68 281,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	83 000,00		83 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 010,00		1 010,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	9 184,00	*0,00*	9 184,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*191 301,00*	191 301,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**93 194,00**	***191 301,00***	**284 495,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**284 495,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*123 020,00*	123 020,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	38 281,00	0,00	38 281,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	30 000,00	0,00	30 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**68 281,00**	***123 020,00***	**191 301,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**191 301,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 500,00		2 500,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	158 975,00		158 975,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*123 020,00*	123 020,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**161 475,00**	***123 020,00***	**284 495,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**284 495,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*191 301,00*	191 301,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***191 301,00***	**191 301,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**191 301,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**53 638,00**	**83 000,00**	**83 000,00**
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1 500,00	1 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	4 000,00	4 000,00	4 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2 000,00	7 000,00	7 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	0,00	5 000,00	5 000,00
6161	Multirisques	2 200,00	0,00	0,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	2 500,00	2 500,00	2 500,00
618	Divers	2 000,00	2 500,00	2 500,00
6228	Divers	14 938,00	40 000,00	40 000,00
6287	Remboursements de frais	25 000,00	20 000,00	20 000,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**510,00**	**1 010,00**	**1 010,00**
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	1 000,00	1 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	10,00	10,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**54 148,00**	**84 010,00**	**84 010,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**71 312,00**	**9 184,00**	**9 184,00**
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	68 312,00	6 184,00	6 184,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**125 460,00**	**93 194,00**	**93 194,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***199 370,00***	***191 301,00***	***191 301,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*199 370,00*	*191 301,00*	*191 301,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***199 370,00***	***191 301,00***	***191 301,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***199 370,00***	***191 301,00***	***191 301,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**324 830,00**	**284 495,00**	**284 495,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**284 495,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**2 882,00**	**2 500,00**	**2 500,00**
704	Travaux	2 882,00	2 500,00	2 500,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**160 825,00**	**158 975,00**	**158 975,00**
752	Revenus des immeubles	160 825,00	158 975,00	158 975,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**163 707,00**	**161 475,00**	**161 475,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**31 906,00**	**0,00**	**0,00**
774	Subventions exceptionnelles	31 906,00	0,00	0,00
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**195 613,00**	**161 475,00**	**161 475,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***129 217,00***	***123 020,00***	***123 020,00***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*129 217,00*	*123 020,00*	*123 020,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***129 217,00***	***123 020,00***	***123 020,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**324 830,00**	**284 495,00**	**284 495,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**284 495,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**8 000,00**	**38 281,00**	**38 281,00**
2131	Bâtiments	0,00	3 500,00	3 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	8 000,00	34 781,00	34 781,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**62 153,00**	**30 000,00**	**30 000,00**
2313	Constructions	62 153,00	30 000,00	30 000,00
	Total des dépenses d'équipement	**70 153,00**	**68 281,00**	**68 281,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**70 153,00**	**68 281,00**	**68 281,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***129 217,00***	***123 020,00***	***123 020,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***129 217,00***	***123 020,00***	***123 020,00***
13911	*Sub. équipt cpte résult. Etat*	*37 465,00*	*34 268,00*	*34 268,00*
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*26 483,00*	*26 483,00*	*26 483,00*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*24 068,00*	*21 068,00*	*21 068,00*
13914	*Sub. équipt cpte résult. Communes*	*6 919,00*	*6 919,00*	*6 919,00*
13917	*Sub. équipt cpte résult.Budget communaut*	*34 282,00*	*34 282,00*	*34 282,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***129 217,00***	***123 020,00***	***123 020,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**199 370,00**	**191 301,00**	**191 301,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**191 301,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*199 370,00*	*191 301,00*	*191 301,00*
28128	*Aménagement Autres terrains*	*18 850,00*	*18 850,00*	*18 850,00*
28138	*Autres constructions*	*166 038,00*	*166 043,00*	*166 043,00*
28188	*Autres*	*14 482,00*	*6 408,00*	*6 408,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*199 370,00*	*191 301,00*	*191 301,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*199 370,00*	*191 301,00*	*191 301,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	199 370,00	191 301,00	191 301,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	191 301,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 700 €	30/03/2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	Frais d'études non suivis de réalisation	5	
	Voitures neuves	8	
	Voitures d'occasion	4	
	Camions et véhicules industriels neufs	10	
	Mobilier de bureau (fauteuils, chaises)	10	
	Mobilier de bureau (bureaux, armoires, rayonnages,etc...)	15	
	Matériel de bureau éléctrique et électronique	10	
	Matériel classique	10	
	Installations et appareils de chauffage	20	
	Appareils de levage, ascenseurs	30	
	Appareils de laboratoire	10	
	coffre fort	30	
	Equipement garage et ateliers	15	
	Equipements de cuisine	15	
	Equipements sportifs	15	
	Bâtiments légers, abris	15	
	Plantations	20	
	Logiciels, copieurs	5	
	Ordinateurs et périphériques	5	
	Agencement et aménagement de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20	
	Bâtiments productifs de revenus	30	
	Cité de la Mer (équipements et bâtiments)	25	
	Installations de voirie	30	
	Matériel incendie et de sécurité	10	
	Matériel et outillage techniques	10	
	Subventions d'équipement versées qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	
	Subvention d'équipement versées qui financent des biens immobiliers ou des installations	15	
	Subventions d'équipement cersées qui financent des projets d'infrastructures d'intérêts national	30	
	Camions et véhicules industriel d occasions	5	
	Charges à répartir - frais d acquisition des immobilisations	10	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour risques et charges (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (2)	**0,00**		**2 351,00**	**2 351,00**	**0,00**	**2 351,00**
Des comptes de Tiers	0,00	31/12/2015	2 351,00	2 351,00	0,00	2 351,00
TOTAL BUDGETAIRES	**0,00**		**2 351,00**	**2 351,00**	**0,00**	**2 351,00**
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**123 020,00**	**I** **123 020,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**123 020,00**	**123 020,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*123 020,00*	*123 020,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**123 020,00**	**0,00**	**0,00**	**123 020,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**191 301,00**	**III**	**191 301,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**191 301,00**		**191 301,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28128	*Aménagement Autres terrains*	*18 850,00*		*18 850,00*
28138	*Autres constructions*	*166 043,00*		*166 043,00*
28188	*Autres*	*6 408,00*		*6 408,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**191 301,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**191 301,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**123 020,00**
Ressources propres disponibles	IV	**191 301,00**
Solde	V = IV – II (6)	**68 281,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 44
Nombre de suffrages exprimés : 42
VOTES :
Pour : 40
Contre : 2
Abstentions : 13

Date de convocation : 18/03/2022

Présenté par (1) Le Maire,
A la Mairie de Cherbourg en Cotentin le 30/03/2022
(1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Cherbourg en Cotentin, le 30/03/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AMBROIS Anne	
AMIOT Florence	
ARRIVÉ Benoît	
BERHAULT Bernard	
BERNARD Christian	
BOUSSELMAME Noureddine	
BROQUAIRE Guy	
CATHERINE Arnaud	
COUPÉ Stéphanie	
DUFILS Gérard	
DUVAL Karine	
FAGNEN Sébastien	
FRANCOISE Bruno	
GENTILE Catherine	
GRUNEWALD Martine	
HAMEL Estelle	
HULIN Bertrand	
HUREL Karine	
HÉBERT Dominique (Mr)	
HÉBERT Karine	
HÉRY Sophie	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

ISOIRD Valérie	
JOZEAU-MARIGNÉ Muriel	
KRIMI Sonia	
LAGALLARDE Quentin	
LAINÉ Sylvie	
LE POITTEVIN Lydie	
LEFAIX-VÉRON Odile	
LEFRANC Bertrand	
LEJAMTEL Ralph	
LEJEUNE Pierre-François	
LELONG Gilles	
LEMOIGNE Sophie	
LEPOITTEVIN Gilbert	
LEQUILBEC Frédérik	
MAGHE Jean-Michel	
MARGUERITTE Camille	
MARGUERITTE David	
MARTIN Patrice	
MORIN Daniel	
PERRIER Didier	
PIC Anna	
PLAINEAU Nadège	
RENARD Nathalie	
ROGER Véronique	
RONSIN Chantal	
ROUELLÉ Maurice	
SAGET Eddy	
SIMONIN Philippe	
SOURISSE Claudine	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

TARIN Sandrine	
TAVARD Agnès	
VARENNE Valérie	
VASSAL Emmanuel	
VIEL-BONYADI Barzin	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…
(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20005684400562	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT VILLE VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

POSTE COMPTABLE DE : TRESORIER PPAL CHERBOURG

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : PARKINGS (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 19
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 20
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 21
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 22

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires Délibération du 30 mars 2016.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	535 024,00	535 024,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	535 024,00	535 024,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	113 579,00	113 579,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	113 579,00	113 579,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	648 603,00	648 603,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	138 055,00	0,00	148 330,00	148 330,00	148 330,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	282 000,00	0,00	291 165,00	291 165,00	291 165,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 250,00	0,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00
Total des dépenses de gestion des services		**421 305,00**	**0,00**	**440 745,00**	**440 745,00**	**440 745,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	600,00	0,00	700,00	700,00	700,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**421 905,00**	**0,00**	**441 445,00**	**441 445,00**	**441 445,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*98 446,00*		*93 579,00*	*93 579,00*	*93 579,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***98 446,00***		***93 579,00***	***93 579,00***	***93 579,00***
TOTAL		**520 351,00**	**0,00**	**535 024,00**	**535 024,00**	**535 024,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	535 024,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	209 004,00	0,00	247 727,00	247 727,00	247 727,00
75	Autres produits de gestion courante	279 060,00	0,00	255 010,00	255 010,00	255 010,00
Total des recettes de gestion des services		**488 064,00**	**0,00**	**502 737,00**	**502 737,00**	**502 737,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**488 064,00**	**0,00**	**502 737,00**	**502 737,00**	**502 737,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*32 287,00*		*32 287,00*	*32 287,00*	*32 287,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***32 287,00***		***32 287,00***	***32 287,00***	***32 287,00***
TOTAL		**520 351,00**	**0,00**	**535 024,00**	**535 024,00**	**535 024,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	535 024,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	61 292,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 000,00	0,00	24 292,00	24 292,00	24 292,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**106 000,00**	**0,00**	**61 292,00**	**61 292,00**	**61 292,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**106 000,00**	**0,00**	**61 292,00**	**61 292,00**	**61 292,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*32 287,00*		*32 287,00*	*32 287,00*	*32 287,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*20 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***52 287,00***		***52 287,00***	***52 287,00***	***52 287,00***
TOTAL		**158 287,00**	**0,00**	**113 579,00**	**113 579,00**	**113 579,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	113 579,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	39 841,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**39 841,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**39 841,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*98 446,00*		*93 579,00*	*93 579,00*	*93 579,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*20 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***118 446,00***		***113 579,00***	***113 579,00***	***113 579,00***
TOTAL		**158 287,00**	**0,00**	**113 579,00**	**113 579,00**	**113 579,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	113 579,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**61 292,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	148 330,00		148 330,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	291 165,00		291 165,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 250,00		1 250,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	700,00	*0,00*	700,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*93 579,00*	93 579,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**441 445,00**	***93 579,00***	**535 024,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**535 024,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*32 287,00*	32 287,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	24 292,00	0,00	24 292,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	37 000,00	20 000,00	57 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**61 292,00**	***52 287,00***	**113 579,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**113 579,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	247 727,00		247 727,00
75	Autres produits de gestion courante	255 010,00		255 010,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*32 287,00*	32 287,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**502 737,00**	***32 287,00***	**535 024,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**535 024,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*20 000,00*	20 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*93 579,00*	93 579,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***113 579,00***	**113 579,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**113 579,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**138 055,00**	**148 330,00**	**148 330,00**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	20 000,00	25 000,00	25 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	600,00	600,00	600,00
6068	Autres matières et fournitures	10 000,00	10 000,00	10 000,00
611	Sous-traitance générale	450,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	52 755,00	52 120,00	52 120,00
6161	Multirisques	0,00	500,00	500,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	6 500,00	6 000,00	6 000,00
618	Divers	1 200,00	1 650,00	1 650,00
6262	Frais de télécommunications	6 850,00	9 610,00	9 610,00
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6288	Autres	0,00	1 650,00	1 650,00
63512	Taxes foncières	25 200,00	25 200,00	25 200,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**282 000,00**	**291 165,00**	**291 165,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	282 000,00	291 165,00	291 165,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**1 250,00**	**1 250,00**	**1 250,00**
6518	Autres	950,00	950,00	950,00
6542	Créances éteintes	300,00	300,00	300,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**421 305,00**	**440 745,00**	**440 745,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**600,00**	**700,00**	**700,00**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	100,00	200,00	200,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00	500,00	500,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**421 905,00**	**441 445,00**	**441 445,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***98 446,00***	***93 579,00***	***93 579,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*98 446,00*	*93 579,00*	*93 579,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***98 446,00***	***93 579,00***	***93 579,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***98 446,00***	***93 579,00***	***93 579,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**520 351,00**	**535 024,00**	**535 024,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**535 024,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**209 004,00**	**247 727,00**	**247 727,00**
74	Subventions d'exploitation	209 004,00	247 727,00	247 727,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**279 060,00**	**255 010,00**	**255 010,00**
7541	Redevance de stationnement	279 050,00	255 000,00	255 000,00
7588	Autres	10,00	10,00	10,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**488 064,00**	**502 737,00**	**502 737,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**488 064,00**	**502 737,00**	**502 737,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***32 287,00***	***32 287,00***	***32 287,00***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*32 287,00*	*32 287,00*	*32 287,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***32 287,00***	***32 287,00***	***32 287,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**520 351,00**	**535 024,00**	**535 024,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**535 024,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**6 000,00**	**24 292,00**	**24 292,00**
2188	Autres immobilisations corporelles	6 000,00	24 292,00	24 292,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**100 000,00**	**37 000,00**	**37 000,00**
2313	Constructions	50 000,00	35 000,00	35 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	50 000,00	2 000,00	2 000,00
	Total des dépenses d'équipement	**106 000,00**	**61 292,00**	**61 292,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**106 000,00**	**61 292,00**	**61 292,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***32 287,00***	***32 287,00***	***32 287,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***32 287,00***	***32 287,00***	***32 287,00***
13914	*Sub. équipt cpte résult. Communes*	*32 287,00*	*32 287,00*	*32 287,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***20 000,00***	***20 000,00***	***20 000,00***
2313	*Constructions*	*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***52 287,00***	***52 287,00***	***52 287,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**158 287,00**	**113 579,00**	**113 579,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**113 579,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**39 841,00**	**0,00**	**0,00**
1641	Emprunts en euros	39 841,00	0,00	0,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**39 841,00**	**0,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**39 841,00**	**0,00**	**0,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)***	***98 446,00***	***93 579,00***	***93 579,00***
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*0,00*	*1 037,00*	*1 037,00*
28131	*Bâtiments*	*32 332,00*	*32 332,00*	*32 332,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*20 857,00*	*12 553,00*	*12 553,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*41 501,00*	*41 501,00*	*41 501,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*733,00*	*1 154,00*	*1 154,00*
28184	*Mobilier*	*185,00*	*309,00*	*309,00*
28188	*Autres*	*2 838,00*	*4 693,00*	*4 693,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		***98 446,00***	***93 579,00***	***93 579,00***
041	***Opérations patrimoniales (8)***	***20 000,00***	***20 000,00***	***20 000,00***
238	*Avances commandes immo. incorp.*	*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	***118 446,00***	***113 579,00***	***113 579,00***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**158 287,00**	**113 579,00**	**113 579,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**113 579,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 700 €	30/03/2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	Frais d'études non suivis de réalisation	5	
	Voitures neuves	8	
	Voitures d'occasion	4	
	Camions et véhicules industriels neufs	10	
	Mobilier de bureau (fauteuils, chaises)	10	
	Mobilier de bureau (bureaux, armoires, rayonnages,etc...)	15	
	Matériel de bureau éléctrique et électronique	10	
	Matériel classique	10	
	Installations et appareils de chauffage	20	
	Appareils de levage, ascenseurs	30	
	Appareils de laboratoire	10	
	coffre fort	30	
	Equipement garage et ateliers	15	
	Equipements de cuisine	15	
	Equipements sportifs	15	
	Bâtiments légers, abris	15	
	Plantations	20	
	Logiciels, copieurs	5	
	Ordinateurs et périphériques	5	
	Agencement et aménagement de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20	
	Bâtiments productifs de revenus	30	
	Cité de la Mer (équipements et bâtiments)	25	
	Installations de voirie	30	
	Matériel incendie et de sécurité	10	
	Matériel et outillage techniques	10	
	Subventions d'équipement versées qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	
	Subvention d'équipement versées qui financent des biens immobiliers ou des installations	15	
	Subventions d'équipement cersées qui financent des projets d'infrastructures d'intérêts national	30	
	Camions et véhicules industriel d'occasions	5	
	Charges à répartir - frais d'acquisition des immobilisations	10	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour risques et charges (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (2)	**0,00**		**1 859,00**	**1 859,00**	**0,00**	**1 859,00**
Des comptes de Tiers	0,00	31/12/2015	1 859,00	1 859,00	0,00	1 859,00
TOTAL BUDGETAIRES	**0,00**		**1 859,00**	**1 859,00**	**0,00**	**1 859,00**
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**32 287,00**	**I**	**32 287,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**		**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**32 287,00**		**32 287,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*32 287,00*		*32 287,00*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**32 287,00**	**0,00**	**0,00**	**32 287,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**93 579,00**	**III**	**93 579,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**93 579,00**		**93 579,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*1 037,00*		*1 037,00*
28131	*Bâtiments*	*32 332,00*		*32 332,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*12 553,00*		*12 553,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*41 501,00*		*41 501,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*1 154,00*		*1 154,00*
28184	*Mobilier*	*309,00*		*309,00*
28188	*Autres*	*4 693,00*		*4 693,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**93 579,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**93 579,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**32 287,00**
Ressources propres disponibles	IV	**93 579,00**
Solde	V = IV – II (6)	**61 292,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 44
Nombre de suffrages exprimés : 42
VOTES :
Pour : 40
Contre : 2
Abstentions : 13

Date de convocation : 18/03/2022

Présenté par (1) Le Maire,
A la Mairie de Cherbourg en Cotentin le 30/03/2022
(1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Cherbourg en Cotentin, le 30/03/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AMBROIS Anne	
AMIOT Florence	
ARRIVÉ Benoît	
BERHAULT Bernard	
BERNARD Christian	
BOUSSELMAME Noureddine	
BROQUAIRE Guy	
CATHERINE Arnaud	
COUPÉ Stéphanie	
DUFILS Gérard	
DUVAL Karine	
FAGNEN Sébastien	
FRANCOISE Bruno	
GENTILE Catherine	
GRUNEWALD Martine	
HAMEL Estelle	
HULIN Bertrand	
HUREL Karine	
HÉBERT Dominique (Mr)	
HÉBERT Karine	
HÉRY Sophie	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

ISOIRD Valérie	
JOZEAU-MARIGNÉ Muriel	
KRIMI Sonia	
LAGALLARDE Quentin	
LAINÉ Sylvie	
LE POITTEVIN Lydie	
LEFAIX-VÉRON Odile	
LEFRANC Bertrand	
LEJAMTEL Ralph	
LEJEUNE Pierre-François	
LELONG Gilles	
LEMOIGNE Sophie	
LEPOITTEVIN Gilbert	
LEQUILBEC Frédérik	
MAGHE Jean-Michel	
MARGUERITTE Camille	
MARGUERITTE David	
MARTIN Patrice	
MORIN Daniel	
PERRIER Didier	
PIC Anna	
PLAINEAU Nadège	
RENARD Nathalie	
ROGER Véronique	
RONSIN Chantal	
ROUELLÉ Maurice	
SAGET Eddy	
SIMONIN Philippe	
SOURISSE Claudine	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

TARIN Sandrine	
TAVARD Agnès	
VARENNE Valérie	
VASSAL Emmanuel	
VIEL-BONYADI Barzin	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…
(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_045-DE

Pôle finances et administration
Direction de l'analyse et du conseil
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_045
SÉANCE DU 30 MARS 2022

14 - FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES POUR 2022

Selon l'article 1639A du code général des impôts, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

La loi de finances pour 2020 a confirmé la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Après un dégrèvement de 30 % en 2018 et un deuxième de 65 % en 2019, 80 % des foyers fiscaux n'ont plus de taxe d'habitation depuis 2020.

Pour les 20 % restants, l'allègement a été de 30 % en 2021, sera de 65 % en 2022 et 100 % en 2023.

En contrepartie, depuis 2021, la commune de Cherbourg-en-Cotentin perçoit la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. Le produit de foncier bâti transféré étant supérieur à la perte de produit de TH, il lui est appliqué un coefficient correcteur (Coco) sur ses produits fiscaux, afin de neutraliser les effets de la réforme. Pour 2022, ce dernier est estimé à 1,5 M€.

En revanche, la commune continue de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants (THRS), au taux de TH voté en 2019, soit 15,97 %. Le produit est évalué à 0,8 M€ pour 2022.

Le budget 2022 a été construit sur une stabilité des taux de foncier bâti et non bâti et sur une hypothèse d'augmentation des bases de 3,4 % (actualisation législative), ainsi que 0,5 % d'augmentation physique.

	Taux 2021	Taux 2022	Variation 2022/2021
Taxe foncière bâti	46,22 %	46,22 %	0,00 %
Taxe foncière non bâti	39,88 %	39,88 %	0,00 %

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général des impôts,

Le conseil municipal est invité à maintenir les taux des contributions directes locales de Cherbourg-en-Cotentin en 2022 et de les fixer comme il suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,22 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,88 %.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_045-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 30 mars 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 18 mars 2022
Date d'affichage du compte rendu : 6 avril 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le trente mars à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 18 mars 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard – BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée 19h18) - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - HÉBERT Dominique – HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles – LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h04) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 18h50) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège – RENARD Nathalie – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 20h00).

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine
GRUNEWALD Martine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LE POITTEVIN Lydie
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
ROGER Véronique a donné procuration à DUFILS Gérard
VASSAL Emmanuel a donné procuration à PIC Anna
VIEL-BONYADI Barzin a donné procuration à DUFILS Gérard

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_046-DE

CHERBOURG en Cotentin

Pôle finances et administration
Direction de la commande publique
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_046
SÉANCE DU 30 MARS 2022

15 - PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES GROUPEMENT DE COMMANDES COMMUNE/CCAS

Dans le cadre des diverses missions et activités qu'exercent respectivement la commune de Cherbourg-en-Cotentin et le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin, il est constaté de nombreux besoins similaires, et ce tant en termes de fournitures que de services.

La réponse à ces besoins nécessite la passation de contrats.

Afin d'assurer la conclusion de ces contrats dans des conditions satisfaisantes, tant du point de vue des règles de la commande publique que pour permettre de répondre au mieux aux besoins des services, des procédures de marchés publics sont mises en œuvre.

Si la sécurité juridique est un impératif, il convient également d'assurer l'efficacité économique et organisationnelle de l'acte d'achat. Cette efficacité passe notamment par une gestion globalisée de certaines prestations, mais aussi la recherche d'économies d'échelles par la massification des achats.

Il convient donc d'envisager chaque fois que cela est possible la constitution de groupements de commandes permettant de globaliser les besoins de la commune et de son CCAS, et de les traiter dans le cadre d'une même procédure de marché public. En effet, conformément aux dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Pour chaque marché, une convention constitutive du groupement doit être signée par les membres du groupement, convention qui définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne un coordonnateur parmi les membres du groupement, coordonnateur chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par la réglementation de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants. Dans la convention chaque membre du groupement s'engage à signer et/ou à exécuter avec le cocontractant retenu, le marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les aura préalablement déterminés.

Les prestations de services d'assurances entrent dans le champ des prestations pour lesquelles un groupement de commande présente un intérêt, et ce tant d'un point de vue économique (massification des achats) qu'organisationnel (gestion centralisée de la procédure de passation des marchés).

Une procédure de marchés publics sera donc lancée sur la base d'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert ou procédure avec négociation), procédure qui fera l'objet d'une décomposition en lots par nature de risques (dommages, flotte automobile, prévoyance ...).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8,

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_046-DE

Le conseil municipal est invité à :

- adopter le principe du groupement de commandes entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin pour les prestations de services d'assurances,

- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention constitutive du groupement de commande pour les prestations de services d'assurances entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin,

- procéder à la désignation comme membres de la CAO du groupement les représentants de la commune élus au sein de la CAO :

- titulaire : Gilbert LEPOITTEVIN
- suppléant : Nathalie RENARD

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_046-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 30 mars 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 18 mars 2022
Date d'affichage du compte rendu : 6 avril 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le trente mars à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 18 mars 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard – BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée 19h18) - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - HÉBERT Dominique – HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles – LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h04) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 18h50) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège – RENARD Nathalie – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 20h00).

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine
GRUNEWALD Martine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LE POITTEVIN Lydie
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
ROGER Véronique a donné procuration à DUFILS Gérard
VASSAL Emmanuel a donné procuration à PIC Anna
VIEL-BONYADI Barzin a donné procuration à DUFILS Gérard

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_046-DE

PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES

GROUPEMENT DE COMMANDES

CONVENTION CONSTITUTIVE

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_046-DE

Entre

- LA COMMUNE DE CHERBOURG–EN-COTENTIN,

représentée par son maire en exercice, Monsieur Benoit ARRIVÉ, en vertu de de la délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2022,

- LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHERBOURG–EN-COTENTIN,

représenté par son président en exercice, Monsieur Benoit ARRIVÉ en vertu de la délibération du conseil d'administration en date du 28 mars 2022.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – MEMBRES DU GROUPEMENT – OBJET DU GROUPEMENT

Dans le cadre des diverses missions et activités qu'exercent respectivement la commune de Cherbourg-en-Cotentin et le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin, il est constaté de nombreux besoins similaires, et ce tant en termes de fournitures que de services. La réponse à ces besoins nécessite la passation de contrats.

Afin d'assurer la conclusion de ces contrats dans des conditions satisfaisantes, tant du point de vue des règles de la commande publique que pour permettre de répondre au mieux aux besoins des services, des procédures de marchés publics sont mises en œuvre.

Si la sécurité juridique est un impératif, il convient également d'assurer l'efficacité économique et organisationnelle de l'acte d'achat. Cette efficacité passe notamment par une gestion globalisée de certaines prestations, mais aussi la recherche d'économies d'échelles par la massification des achats.

Il convient donc d'envisager chaque fois que cela est possible la constitution de groupements de commandes permettant de globaliser les besoins de la commune et de son CCAS, et de les traiter dans le cadre d'une même procédure de marché public. En effet, conformément aux dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Pour chaque marché, une convention constitutive du groupement doit être signée par les membres du groupement, convention qui définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne un coordonnateur parmi les membres du groupement, coordonnateur chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par la réglementation de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants. Dans la convention chaque membre du groupement s'engage à signer et/ou à exécuter avec le cocontractant retenu, le marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les aura préalablement déterminés.

Les prestations de services d'assurances entrent dans le champ des prestations pour lesquelles un groupement de commandes présente un intérêt, et ce tant d'un point de vue économique (massification des achats) qu'organisationnel (gestion centralisée de la procédure de passation des marchés).

Aussi, la commune de Cherbourg-en-Cotentin et le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin constituent un groupement de commandes, en application du code de la commande publique, ayant pour objet la passation des marchés de services d'assurances.

Le groupement constitué n'est pas doté de la personnalité morale, il a un caractère ponctuel.

L'adhésion au groupement se fait par la signature de la présente convention conformément aux dispositions légales et règlementaires applicables à chacun des membres.

ARTICLE 2 – DURÉE

L'existence du groupement démarre à compter de la signature de la présente convention par les personnes dûment habilitées à cet effet.

Il prendra fin dès l'achèvement des marchés / accords-cadres, conclus sur la base de la présente convention et après le règlement définitif des comptes entre les membres du groupement.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_046-DE

ARTICLE 3 – COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

La coordination du groupement est assurée par la commune de Cherbourg–en-Cotentin.

Le coordonnateur n'est tenu que des obligations de moyens posées au titre de la présente convention.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Les membres du groupement sont chargés de communiquer au coordonnateur une évaluation de leurs besoins préalablement au lancement de la consultation, et ce dans les délais fixés par le coordonnateur.

ARTICLE 5 – RÉGLEMENTATION

Le marché objet de la présente convention sera attribué et exécuté dans le respect des règles du code de la commande publique.

ARTICLE 6 – FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

6.1 Passation des marchés

Dans le cadre de ce groupement, la commune de Cherbourg–en-Cotentin est désignée coordonnateur du groupement. Conformément à l'article L.2113-7 du code de la commande publique, ses missions et prérogatives sont les suivantes :

- recenser les besoins auprès des membres du groupement,
- choisir la procédure de passation la plus appropriée conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- préparer les dossiers de consultation des prestataires et définir les critères de sélection,
- procéder, dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants :
    - rédiger et assurer l'envoi à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence,
    - transmettre des Dossiers de Consultation aux Entreprises (DCE) aux candidats,
    - assurer le suivi des demandes de renseignements,
    - assurer la réception des offres,
    - analyser les candidatures et les offres reçues,
    - rédiger le projet de rapport d'analyse,
    - le cas échéant, assurer le secrétariat de la CAO conformément au code de la commande publique, convoquer et présider ses réunions,
    - informer les candidats du résultat de la mise en concurrence, établir, le cas échéant, le rapport de présentation,
    - procéder, le cas échéant, à la publication de l'avis d'attribution,
- gérer la signature du marché,
- gérer la transmission du marché au contrôle de légalité,
- notifier le marché au candidat retenu,
- transmettre le marché et les pièces annexes aux différents membres du groupement pour exécution,
- gérer la passation d'éventuels avenants,
- assurer le suivi des éventuelles reconductions,
- le cas échéant, établir les dossiers de demande de remboursement des frais engagés par le coordonnateur pour la passation et l'exécution des marchés, comportant toutes les pièces justificatives nécessaires et les transmettre aux membres du groupement,
- régler les litiges éventuels.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_046-DE

6.2 Exécution du marché

Après que le coordonnateur ait organisé les opérations de sélection des prestataires, signé et notifié le marché à l'attributaire, chacun des membres du groupement assurera l'exécution du marché pour les prestations qui le concernent.

L'exécution comprend notamment :

- le suivi de l'exécution des prestations,
- le règlement des prestations.

ARTICLE 7 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES COMPÉTENTE

Au vu du montant estimé des besoins pour les 2 entités et ce sur la durée totale des marchés / accords-cadres, la procédure de marché public menée sera, conformément aux dispositions du code de la commande publique, une procédure formalisée, l'intervention de la commission d'appel d'offres est donc requise.

Conformément à l'article L.1414-3 du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres du groupement sera composée comme suit :

- le représentant du coordonnateur en qualité de président (voix délibérative),
- un représentant de chacun des autres membres du groupement (voix délibérative),
- toute personne qualifiée dont le représentant du coordonnateur jugera la présence utile (voix consultative).

Dans le cas où la commission d'appel d'offres devrait déclarer la procédure infructueuse, le groupement pourra soit :

- procéder à une nouvelle consultation,
- engager une procédure négociée si les conditions initiales de la consultation ne sont pas modifiées.

ARTICLE 8 – ÉVALUATION DES BESOINS

L'évaluation des besoins a été déterminée et a permis la rédaction du cahier des charges de la consultation.

ARTICLE 9 – FRAIS DIVERS

Le coordonnateur ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de coordonnateur.

Les frais de publicité, reproduction, transmission, convocation et d'acheminement postal occasionnés par le fonctionnement du groupement sont pris en charge par le coordonnateur.

Dans l'hypothèse où des frais exceptionnels devraient être engagés, par exemple dans le cas d'une procédure contentieuse, une répartition des coûts sera effectuée à parts égales entre les membres du groupement (notamment en cas de condamnation pécuniaire prononcée par une juridiction au bénéfice d'un tiers, pour les frais de représentation, d'indemnité et les frais contentieux.

ARTICLE 10 - MODIFICATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT

Les modifications que peut subir la présente convention feront l'objet d'un avenant ; elles devront être acceptées par chacun des membres du groupement.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_046-DE

ARTICLE 11 – RÉSILIATION

La présente convention pourra à tout moment être résiliée à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 12 - RÈGLEMENT DES LITIGES

Toute contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention sera du ressort du tribunal administratif de Caen.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le ……

La commune de Cherbourg–en-Cotentin **Pour Le Maire** **Le Maire Adjoint** **Gilbert LEPOITTEVIN**	**Le CCAS de Cherbourg–en-Cotentin** **Le Président** **Benoit ARRIVÉ**

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_047-DE

CHERBOURG en Cotentin

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction environnement et transition énergétique
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_047
SÉANCE DU 30 MARS 2022

16 - ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RÉALISATION DU « SCHÉMA DIRECTEUR POUR LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES »

Afin d'accélérer le déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) ouvertes au public et d'en assurer la cohérence territoriale, les articles L.353-5 à L.353-7 du code de l'énergie, prévoient la possibilité, pour les collectivités ou établissements publics, de réaliser un schéma directeur de développement des IRVE, appelé « SDIRVE ».

Le SDIRVE peut être réalisé par les communes exerçant simultanément la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE) et la compétence IRVE.

Il s'agit d'un dispositif qui donne à la collectivité un rôle de « chef d'orchestre » du développement de l'offre de recharge sur son territoire, pour aboutir à une offre coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés, cohérente avec les politiques locales de mobilité et adaptée aux besoins.

Le schéma directeur se déroule en plusieurs phases :

- un état des lieux et une évaluation de l'évolution de l'offre ;
- une évaluation des besoins ;
- une élaboration de la stratégie et des objectifs opérationnels.

Il est élaboré de manière concertée.

Le schéma directeur aboutit sur un programme de déploiement précis, mentionnant le nombre de bornes, leur nature, leur puissance, leur emplacement. Il intègre aussi un plan de financement sur 3 ans.

La réalisation de cette étude reste facultative. Toutefois, à partir du 30 juin 2022, seuls les projets de bornes inscrits dans un schéma de déploiement bénéficieront d'un taux de participation au raccordement et d'une subvention à l'investissement optimisés.

Par ailleurs, cette étude est une aide à la décision vis-à-vis des obligations fortes qui vont s'appliquer aux collectivités, en particulier celle qui impose aux collectivités, pour 2025, d'avoir une solution de recharge toutes les 20 places dans les parcs de stationnement, sauf si des travaux importants d'adaptation du réseau électrique ou de sécurité incendie sont nécessaires pour remplir cette obligation. L'interprétation exacte de ce texte reste en effet à étudier dans le cadre de l'étude.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin avait mis en œuvre un premier programme de déploiement de 22 bornes. Ce premier déploiement et l'exploitation-maintenance du parc avaient été commandés en groupement de commandes avec le SDEM50, les communes d'Avranches et de Saint-Lô. Un groupement avec les mêmes membres a aussi été constitué pour permettre l'acquisition de nouvelles bornes.

Dans la même logique, le SDEM50 propose la réalisation d'un schéma directeur mutualisé en coordination avec les communes de la Manche exerçant simultanément la compétence AODE et la compétence IRVE, comme le permet l'article R.353-5-7 du code de l'énergie.

Conformément aux dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre deux ou plusieurs acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_047-DE

Les groupements de commandes permettent d'assurer la conclusion des contrats dans des conditions satisfaisantes, tant du point de vue des règles de la commande publique que pour répondre au mieux aux besoins des différents acheteurs.

Une convention constitutive du groupement doit être signée par les membres du groupement, convention qui définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne un coordonnateur parmi les membres du groupement, coordonnateur chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par la réglementation de la commande publique, à l'organisation de l'en-semble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants. Dans la convention chaque membre du groupement s'engage à signer et/ou à exécuter avec le cocontractant retenu, le marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les aura préalablement déterminés.

L'étude sur le département de la Manche est estimée à 48 000 € TTC, avec une part pour la commune de Cherbourg-en-Cotentin qui ne devrait pas excéder 9 000 € TTC. Une demande de soutien auprès de la caisse des dépôts a été faite par le SDEM50, elle pourrait couvrir 50 % de la dépense.

Le conseil municipal est invité à :

- adopter le principe du groupement de commandes entre les communes membres du groupement et le SDEM50, mandataire, afin de coordonner la procédure de désignation des opérateurs économiques en charge des études, de la concertation et de l'élaboration d'un schéma directeur d'infrastructures de recharge de véhicules électriques pour le Département de la Manche ;

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la procédure de désignation des opérateurs économiques en charge des études, de la concertation et de l'élaboration d'un schéma directeur d'infrastructures de recharge de véhicules électriques pour le Département de la Manche ;

- autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute subvention liée à cette étude et aux investissements qui seront prévus au schéma directeur ;

- à dire que les crédits sont prévus au budget 2022 nature 617 (ligne 65378).

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_047-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 30 mars 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 18 mars 2022
Date d'affichage du compte rendu : 6 avril 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le trente mars à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 18 mars 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard – BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée 19h18) - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - HÉBERT Dominique – HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles – LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h04) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 18h50) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège – RENARD Nathalie – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 20h00).

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine
GRUNEWALD Martine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LE POITTEVIN Lydie
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
ROGER Véronique a donné procuration à DUFILS Gérard
VASSAL Emmanuel a donné procuration à PIC Anna
VIEL-BONYADI Barzin a donné procuration à DUFILS Gérard

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_047-DE

Convention constitutive

Groupement de commandes

Réalisation du Schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE)

Entre

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche, sis 11 rue Dame Denise, 32708, 50008 SAINT-LO, Cedex, représenté par Jean-Claude BRAUD, agissant en qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes, par délibération du bureau syndical date du 10 février 2022.

désigné ci-après par « ***SDEM50***»,

Et

La commune de Cherbourg-en-Cotentin, sis 10 place Napoléon, Cherbourg-Octeville, 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN, représentée par son Maire, Benoît ARRIVE, agissant en vertu d'une déliberation du conseil municipal en date du 30 mars 2022,

désignée ci-après par « ***membre du groupement*** »,

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_047-DE

PREAMBULE

Afin d'accélérer le déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (**IRVE**) ouvertes au public et d'en assurer la cohérence territoriale, l'article 68 de la loi d'orientation des mobilités promulguée le 24 décembre 2019 prévoit la possibilité, pour les collectivités ou établissements publics, de réaliser un schéma directeur de développement des IRVE (SDIRVE).

Il s'agit d'un dispositif facultatif qui donne à la collectivité un rôle de « chef d'orchestre » du développement de l'offre de recharge sur son territoire, pour aboutir à une offre coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés, cohérente avec les politiques locales de mobilité et adaptée aux besoins.

Le SDIRVE peut exceptionnellement être réalisé par les communes exerçant simultanément la compétence AODE et la compétence IRVE.

Toutefois pour être pertinent, le SDIRVE doit être réalisé à une maille géographique assez large (la maille départementale est judicieuse).

Selon le ministère de la Transition Écologique, les syndicats d'énergies, souvent à la maille départementale et déjà titulaires de la compétence IRVE pour une part significative de leur territoire, sont naturellement conduits à réaliser ces schémas directeurs.

C'est la raison pour laquelle, le SDEM50, initiateur du réseau e-charge50 avec les collectivités membres du groupement (Avranches, Cherbourg-en-Cotentin et Saint-Lô) avec le déploiement à ce jour de 139 bornes ouvertes au public, s'est positionné pour mener la procédure de réalisation d'un schéma directeur mutualisé en coordination avec les communes de la Manche exerçant simultanément la compétence AODE et la compétence IRVE, comme le permet l'article R. 353-5-7 du Code de l'Energie..

Pour la réalisation du SDIRVE, il est donc proposé de constituer un groupement de commandes coordonné par le SDEM50 avec les communes non adhérentes du SDEM50, dont celles membres du réseau départemental e-charge50 (Avranches, Cherbourg-en-Cotentin et Saint-Lô) pour la rédaction du schéma directeur.

Il est convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_047-DE

Article 1er. – Objet de la convention constitutive de groupement

La présente convention a pour objet de créer, en application de l'article L. 2113-6 du code de la commande publique, un groupement de commandes entre **les communes membres** du groupement et le **SDEM50**, afin de coordonner la procédure de désignation des opérateurs économiques en charge des études, de la concertation et de l'élaboration d'un schéma directeur d'infrastructures de recharge de véhicules électriques pour le Département de la Manche.

Le contrat conclu pour répondre à ces besoins constituera un marché de prestations intellectuelles au sens de l'article L. 1111-1 du code de la commande publique.

Article 2 – Coordonnateur du groupement et missions prévues

2.1 Désignation

Les parties à la présente convention décident de désigner **le SDEM50** comme Coordonnateur du groupement de commandes.

2.2 Missions du coordonnateur

Le coordonnateur est ainsi chargé :

- De collecter et centraliser les besoins en concertation avec les autres membres,
- De définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation et de procéder notamment, à ce titre, au choix du type de contrat et du type de procédure appropriés,
- D'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les parties,
- D'assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants (analyse, négociation, mise au point). En cas d'abandon de la procédure pour cause d'infructuosité, le coordonnateur est chargé de relancer une procédure dans les conditions fixées par le code de la commande publique,
- De notifier les autres membres le coût prévisionnel des prestations,
- De signer et notifier les marchés et accords-cadres,
- De transmettre les marchés et accords-cadres aux autorités de contrôle, le cas échéant,
- De transmettre les marchés et accords-cadres aux autres membres du groupement pour paiement,
- De déclarer sans suite les marchés ou accord-cadre pour motif d'intérêt général,
- De résilier le marché pour motif d'intérêt général,

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_047-DE

- De gérer le pré-contentieux et le contentieux formés contre la passation des contrats. Les frais de justice résultant de la passation des accords-cadres et marchés sont de la responsabilité du coordonnateur,
- De préparer et conclure les avenants des marchés et accords-cadres passés dans le cadre du groupement,
- De passer les commandes auprès du titulaire sélectionné le cas échéant, au nom et pour le compte des membres du groupement,
- D'informer les membres du groupement des commandes passées,
- D'associer les membres du groupement de commandes au(x) réunion(s) de lancement, suivi et restitution des études,
- D'assurer le suivi technique des commandes,
- D'assurer la réception des prestations au nom et pour le compte des membres du groupement.

2.3 Capacité à ester en justice

Le représentant du coordonnateur a le pouvoir d'ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

Chaque membre est toutefois libre de défendre personnellement ses intérêts.

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la juridiction compétente.

Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 3. – Missions des autres membres du groupement

Avant la notification du marché, les autres membres du groupement seront étroitement associés :

- À la relecture du cahier des charges
- À l'attribution du marché et l'analyse des offres.

Les membres se verront en plus communiquer :

- Les offres ainsi que les pièces du marché signées et l'ensemble des documents de référence transmis par le titulaire du marché

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_047-DE

Après la notification du marché, les membres du groupement assurent :

- **Le règlement financier des prestations directement auprès du ou des titulaires.** À ce titre, les membres du groupement assurent le bon règlement des comptes en conformité avec l'échéancier prévu dans le marché en fonction de la clé de repartition financière détaillée ci-après.

Article 4. – La Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Conformément aux dispositions de l'article L 1414-3 II du code général des collectivités territoriales (CGCT), si elle est amenée à se réunir, la commission d'appel d'offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres sera celle du coordonnateur.

Article 5. – Frais de fonctionnement

Le SDEM50 en tant que coordonnateur n'est pas indemnisé par les autres membres du groupement des charges correspondant à ses fonctions.

Le coordonnateur prend en charge les frais liés aux procédures de passation des contrats.

Article 6. – Paiement – clé de répartition financière

Le mandatement des prestations forfaitaires correspondant à la mission de réalisation du SDIRVE est directement assuré par chaque membre du groupement dans les délais réglementaires selon une clé de répartition financière établie en fonction de la population totale de référence au 01/01/2022 pour chaque membre du groupement.

Tout intérêt moratoire qui serait dû par les membres du groupement pour défaut de mandatement dans les délais en vigueur, sera à sa charge.

Article 7. – Modifications de la convention

Les éventuelles modifications de la convention doivent être approuvées dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement, dont les décisions sont notifiées au coordonnateur, par le biais d'avenants.

La modification prend effet lorsque l'ensemble des membres a approuvé les modifications.

Article 8. – Durée du groupement

La présente convention prend effet à sa signature par les parties.

Elle prend fin à l'issue du délai de garantie des prestations faisant l'objet du groupement de commandes.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_047-DE

Article 9. – Résiliation de la convention

Le présent acte est résilié de plein droit en cas de disparition du besoin du membre du groupement.

Article 10. – Litiges

Les Parties s'engagent à rechercher un accord amiable sur tout litige découlant de l'exécution de la présente convention ou en relation avec celle-ci, préalablement à l'introduction de toute action judiciaire.

En l'absence d'accord possible, le différend sera soumis au Tribunal administratif de Caen.

Fait à CHERBOURG-EN-COTENTIN, le

En deux exemplaires originaux

Pour le **SDEM50 :**	Pour **le Membre, commune de Cherbourg-en Cotentin :**
Le Président du Syndicat Départemental D'Energies de la Manche,	Pour le Maire et par délégation, L'Adjoint au Maire,
Jean-Claude BRAUD	**Gilbert LEPOITTEVIN**

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_048-DE

CHERBOURG en Cotentin

Pôle finances et administration
Direction de la comptabilité
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_048
SÉANCE DU 30 MARS 2022

17 - CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE

Les collectivités ont l'obligation de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne selon l'échéancier suivant :

- Le 1er juillet 2019 lorsque le niveau de recettes annuelles est supérieur ou égal à 1 000 000 €,
- Le 1er juillet 2020 lorsque le niveau de recettes annuelles est supérieur ou égal à 50 000 €,
- Le 1er juillet 2022 lorsque le niveau de recettes annuelles est supérieur ou égal à 5 000 €.

Le système de paiement en ligne permet de faciliter le paiement par les usagers des avis de sommes à payer et des factures émises par les collectivités ; il est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimale. La mise en place d'un système de paiement dématérialisé est obligatoire, mais son utilisation reste facultative pour les usagers.

L'offre de paiement PayFIP proposée par la Direction Générale des FInances Publiques (DGFIP) permet de respecter cette obligation. En effet, PAyFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi (« Titre payable par Internet ») mais aussi par prélèvement SEPA unique pour régler certaines factures.

Avec l'utilisation du site sécurisé de la DGFIP http://www.payfip.gouv.fr, seul le coût du service bancaire reste à la charge de la collectivité. Il s'élève à 0,05 € HT par paiement + 0,25 % (0,5 % si carte hors zone euro) du montant de la transaction pour les transactions supérieures à 20 € et 0,03 € par paiement + 0,20 % du montant de la transaction pour les transactions inférieures à 20 €. Ces tarifs sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évolution.

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, le paiement en ligne est d'ores et déjà proposé pour certains services (exemple : portail familles...). Il est nécessaire de régulariser la procédure administrative permettant de proposer et de déployer ce dispositif adapté au recouvrement des créances à caractère régulier.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1611-5-1 relatif à la mise à disposition, par les entités publiques, d'un service de paiement en ligne à destination des usagers,
Vu le décret 2018-689 du 1er août 2018 relatif à l'obligation, pour les administrations, de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne,
Vu le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Considérant la volonté de la collectivité de proposer un service de paiement en ligne, accessible aux usagers,

Le conseil municipal, est invité à :

- approuver la mise en place du paiement par internet et l'adhésion au service de paiement en ligne,
- approuver la signature des conventions d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques et des formulaires nécessaires,
- autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'adhésion et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_048-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 30 mars 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 18 mars 2022
Date d'affichage du compte rendu : 6 avril 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le trente mars à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 18 mars 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard – BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée 19h18) - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - HÉBERT Dominique – HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles – LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h04) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 18h50) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège – RENARD Nathalie – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 20h00).

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine
GRUNEWALD Martine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LE POITTEVIN Lydie
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
ROGER Véronique a donné procuration à DUFILS Gérard
VASSAL Emmanuel a donné procuration à PIC Anna
VIEL-BONYADI Barzin a donné procuration à DUFILS Gérard

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_048-DE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CONVENTION D'ADHESION

AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES

PAYFIP

entre

XXXXXX
(nom de la collectivité
ou de la régie XXXXXX de la collectivité XXX)

et la

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_048-DE

SOMMAIRE

I. Présentation de l'offre PayFiP.....3
II. Objet de la convention.....4
III. Rôle des parties.....4
IV. Coûts de mise en œuvre et de fonctionnement.....5
Pour la Direction Générale des Finances Publiques.....5
Pour l'entité adhérente.....5
V. Durée, Révision et Résiliation de la présente convention.....5

ANNEXES

ANNEXE 1: Coordonnées des interlocuteurs

ANNEXE 2 : Formulaire d'adhésion à PayFiP pour les collectivités (PayFiP Titres et Rôles)

ANNEXE 3 : Formulaire d'adhésion à PayFiP pour les régies (PayFiP Régie)

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_048-DE

La présente convention régit les relations entre

- *(nom de la collectivité)* représentée par *(Nom du représentant), (fonction)* [*et le régisseur (nom du régisseur)],* créancier émetteur des titres[1] ou des factures de produits locaux, ci-dessous désignée par **"l'entité adhérente".**

et

- la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) chargée de la gestion de l'application d'encaissement des titres payables par Internet ou des factures de produits locaux dénommée PayFiP, représentée par , (fonction) , ci-dessous désignée par « **la DGFiP**»

dans le cadre de la mise en œuvre du service de paiement par carte bancaire (CB) et prélèvement unique sur Internet.

En préalable à la définition des obligations des signataires de la présente convention, il est rappelé que la mise en place du paiement par CB et prélèvement unique sur Internet fait également intervenir les acteurs suivants :

- le **comptable public** de la collectivité ;
- le **gestionnaire de télépaiement par CB,** prestataire de la DGFiP ;
- le **régisseur** ayant à charge le recouvrement des factures, le cas échéant ;
- les **usagers**, débiteurs de l'entité publique.

I. PRÉSENTATION DE L'OFFRE PAYFIP

Les comptables de la DGFiP sont seuls habilités à manier les fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux (Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique). Dans ce cadre, l'ordonnateur émet des titres de recettes exécutoires en regard de prestations de services rendues aux usagers (cantine, crèche, fourniture d'eau…). Après contrôle de leur régularité, le comptable public prend en charge ces titres de recettes avant d'en assurer le recouvrement.

Le service de paiement en ligne de la DGFiP, dénommé PayFiP, permet ainsi aux usagers des entités publiques adhérentes de payer les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public (PayFiP Titres et Rôles).
PayFiP permet également le paiement des factures des produits locaux émises par les régies (PayFiP Régie).

Les règlements sont effectués par carte bancaire ou par prélèvement unique. Ces deux moyens de paiement sont indissociables[2].

Dans ce cadre, la chaîne de recouvrement doit être adaptée afin que les titres ou factures mis en ligne et payés par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet soient

[1] Le terme « titre » s'entend au sens large et inclut également les titres dématérialisés (ASAP dématérialisé)
[2] Toutefois s'agissant des régies, si la collectivité estime que le prélèvement n'est pas adapté au type de produit encaissé (droits au comptant), elle aura la possibilité de ne conserver que le paiement par carte bancaire.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_048-DE

reconnus par les systèmes d'information de l'entité publique et de la DGFiP, puis émargés automatiquement, après paiement effectif.

Les entités qui choisissent d'utiliser leur propre site (compte-usager ou formulaire de saisie), doivent s'interfacer avec le dispositif PayFip.

Les collectivités qui choisissent d'utiliser la page de paiement de la DGFiP http://www.tipi.budget.gouv.fr (uniquement disponible pour les Titres et Rôles) n'ont pas de développements à réaliser, mais doivent faire apparaître sur leurs titres de recettes ou factures de rôles, des mentions obligatoires qui permettront aux usagers d'effectuer leurs paiements.

II. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer :

- le rôle de chacune des parties ;
- les modalités d'échanges de l'information entre les parties .

Les modalités techniques et pratiques de mise en œuvre de la solution de paiement sont fournies dans des guides de mise en œuvre dédiés, remis par le correspondant moyens de paiement de la direction régionale ou départementale des finances publiques.

Les données administratives et bancaires nécessaires au paramétrage de la solution PayFiP sont renseignées dans les formulaires d'adhésion à PayFiP en annexe de la présente convention.

III. RÔLE DES PARTIES

1 - La collectivité adhérente à la version « site collectivité » (PayFiP Titres et Rôles)

- administre un portail Internet ;
- réalise sur ce portail les adaptations nécessaires pour assurer l'interface avec PayFiP ;
- transmet à l'application PayFiP les éléments nécessaires à l'identification de la dette à payer, conformément au guide de mise en œuvre remis avec la présente convention ;
- indique de façon remarquable et en bonne position sur les avis de sommes à payer ou factures adressés aux usagers, la possibilité qu'ils ont de payer en ligne la dette par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet (indication de l'adresse du portail). Elle s'engage également à communiquer auprès d'eux pour promouvoir ce mode de paiement ;
- s'engage à respecter les paramétrages indiqués dans le formulaire d'adhésion à PayFiP (imputations, codes recettes) ;
- s'engage à se conformer au règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_048-DE

libertés et notamment à informer l'usager sur son portail des droits Informatique et Libertés qui lui sont reconnus par la réglementation précitée auprès du comptable public.

2 - La collectivité adhérente à la version « page de paiement de la DGFiP » (PayFiP Titres et Rôles) :

- édite des titres ou factures qui indiquent aux usagers qu'ils ont la possibilité de régler leurs dettes en ligne, un identifiant collectivité et une référence de paiement ;
- s'engage à respecter les paramétrages indiqués dans le formulaire d'adhésion à PayFiP ;
- s'engage à ne pas substituer à l'adresse de la page de paiement DGFiP une autre adresse.

3 - La régie de recettes de la collectivité adhérente (PayFiP Régie) :

- Doit disposer d'un portail Internet permettant à l'usager :
  - Soit de saisir les références de sa facture dans un formulaire de saisie ;
  - Soit d'accéder à la liste de ses factures dans un compte usager.

- Elle s'engage à respecter les prescriptions fixées dans le formulaire d'adhésion à PayFiP concernant :
  - les produits payables en ligne par carte bancaire et par prélèvement unique ;
  - le délai de mise en ligne des factures fixé en liaison avec le comptable.

- Elle s'engage à indiquer de façon remarquable sur les factures adressées aux usagers la possibilité de payer en ligne par carte bancaire et par prélèvement non récurrent (indication de l'adresse du portail). Elle s'engage également à communiquer auprès d'eux pour promouvoir ces modes de paiement ;

- Doit disposer d'un compte de dépôts de fonds au Trésor ouvert au nom du régisseur;

- La régie adhérente doit générer une facturation séquentielle comportant des références stables pour permettre le suivi des paiements effectués dans la comptabilité du régisseur ;

- Les factures doivent être inférieures à 100 000€ ;

- La régie adhérente s'engage à se conformer au règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et notamment à informer l'usager sur son portail des droits Informatique et Libertés qui lui sont reconnus par la réglementation précitée auprès du comptable public ;

- Le système d'information de la régie doit être en mesure d'assurer, de manière automatisée, la concordance entre les facturations et les encaissements.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_048-DE

- Si le site Internet fonctionne en environnement sécurisé HTTPS (TLS 1.0 minimum) communiquer à l'administrateur local PayFiP (correspondant moyens de paiement de la DDFiP) le certificat utilisé.

- Si les transactions se déroulent en environnement Web service, chaque paiement génère de la part de la collectivité adhérente deux appels vers PayFiP :
  - Un premier appel pour initier l'opération de paiement ;
  - Un second appel à la réception de la notification par PayFiP pour récupérer le résultat du paiement. Ce deuxième appel ne doit intervenir qu'après la réception de la notification par PayFiP. Les réitérés éventuels (en cas d'erreur "502" par exemple) devront être espacés de 30mn au minimum.

La DGFiP :

- administre le service de paiement des titres ou des factures par carte bancaire et prélèvement unique sur Internet ;
- délivre à la collectivité un guide de mise en œuvre technique pour la mise en œuvre du service ;
- accompagne l'entité pour la mise en œuvre du service ;
- s'engage à se conformer au règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- s'engage à respecter les paramétrages indiqués par l'entité dans le formulaire d'adhésion à PayFiP.

IV. COÛTS DE MISE EN ŒUVRE ET DE FONCTIONNEMENT

Pour la Direction Générale des Finances Publiques

Les coûts de développements, de mise en œuvre et de fonctionnement de la solution PayFiP, liés au gestionnaire de paiement par carte bancaire et au module de prélèvement, sont à la charge de la DGFiP.

Pour l'entité adhérente

L'entité adhérente aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail ou d'adaptation des titres ou des factures, ainsi que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le Secteur Public Local.[3]
Le prélèvement unique n'engendre, pour sa part, aucun frais supplémentaire pour l'entité.

[3] A la date de la signature :
Carte zone euro : 0,25 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération.
Montant inférieur ou égal à 20 € : 0,20 % du montant de la transaction + 0,03 € par opération.
Carte hors de la zone euro : 0,50 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_048-DE

V. DURÉE, RÉVISION ET RÉSILIATION DE LA PRÉSENTE CONVENTION

L'exécution de la présente convention peut être interrompue ou empêchée en cas de force majeure.

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties sans préavis.

A , le

Pour la collectivité adhérente

A , le

Pour la DGFiP

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_048-DE

ANNEXE 1

Liste des interlocuteurs

Collectivité / régie adhérente :

Nom du contact	Fonction	Coordonnées téléphoniques	Adresse courriel

Administrateur local PayFiP

Nom du contact	Fonction	Coordonnées téléphoniques	Adresse courriel

Prestataire informatique

Nom du contact	Fonction	Coordonnées téléphoniques	Adresse courriel

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_049-DE

CHERBOURG en Cotentin

Pôle finances et administration
Direction du budget
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_049
SÉANCE DU 30 MARS 2022

18 - CONSTRUCTION D'UN PÔLE PETITE ENFANCE AUTORISATION DE PROGRAMME (18D00269) RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°1/2022 ACTUALISATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT N°1/2022

Par délibération 2018-177 du 11 avril 2018, la commune a créé l'autorisation de programme pour la construction d'un pôle petite enfance. Les années suivantes, le conseil municipal a été amené à délibérer pour actualiser le montant des crédits de paiement alloués chaque année à l'opération (voir annexe).

Compte tenu du déroulement des travaux, il est nécessaire aujourd'hui de prévoir des crédits de paiement sur l'exercice 2022 de la manière suivante, sans augmentation du total du programme par rapport à la dernière actualisation :

Total AP 2018-2022	**6 004 176,00 €**
CP 2018	188 702,95 €
CP 2019	944 081,88 €
CP 2020	1 653 236,79 €
CP 2021	1 424 834,35 €
CP 2022	1 793 320,03 €

Le conseil municipal est invité à autoriser l'actualisation des crédits de paiement comme présentée ci-dessus.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_049-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 30 mars 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 18 mars 2022
Date d'affichage du compte rendu : 6 avril 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le trente mars à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 18 mars 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard – BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée 19h18) - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - HÉBERT Dominique – HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles – LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h04) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 18h50) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège – RENARD Nathalie – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 20h00).

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine
GRUNEWALD Martine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LE POITTEVIN Lydie
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
ROGER Véronique a donné procuration à DUFILS Gérard
VASSAL Emmanuel a donné procuration à PIC Anna
VIEL-BONYADI Barzin a donné procuration à DUFILS Gérard

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_049-DE

ANNEXE AP/CP 18D00269/ CONSTRUCTION D'UN POLE PETITE ENFANCE

	Délibération 2018-12-177 du 11/04/2018	Délibération 2019-474 du 23/10/2019	Délibération 2020-120 du 3/06/2020	Délibération 2020-375 du 16/12/2020	Délibération 2021-148 du 30/06/2021	Délibération 2021-297 du 15/12/2021	Délibération du 30/03/2022
TOTAL AP	**4 962 080,64**	**5 754 176,00**	**5 754 176,00**	**5 754 176,00**	**6 004 176,00**	**6 004 176,00**	**6 004 176,00**
CP 2018	2 159 442,00	188 702,95	188 702,95	188 702,95	188 702,95	188 702,95	188 702,95
CP 2019	2 737 958,64	3 205 266,11	944 081,88	944 081,88	944 081,88	944 081,88	944 081,88
CP 2020	64 680,00	2 360 206,94	4 621 391,17	1 653 236,79	1 653 236,79	1 653 236,79	1 653 236,79
CP 2021				2 968 154,38	3 218 154,38	2 071 969,23	1 424 834,35
CP 2022						1 146 185,15	1 793 320,03

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_050-DE

CHERBOURG en Cotentin

Pôle finances et administration
Direction du budget
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_050
SÉANCE DU 30 MARS 2022

19 - COOPÉRATIVE DU BECQUET AUTORISATION DE PROGRAMME (16D00028) ACTUALISATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT N°1/2022

Par délibération 2015-12-17/21 du 17 décembre 2015, la commune déléguée de Tourlaville a créé l'autorisation de programme pour la coopérative du Becquet. Les années suivantes, le conseil municipal a été amené à délibérer pour actualiser le montant des crédits de paiement alloués chaque année à l'opération (voir annexe).

Compte tenu du déroulement des travaux sur 2021 et du décalage des paiements restants sur l'exercice 2022, il est nécessaire aujourd'hui de prévoir des crédits de paiement sur l'exercice 2022 de la manière suivante, sans augmentation du total du programme par rapport à la dernière actualisation :

Total AP 2016/2022	**3 169 442,00 €**
CP 2016	4 726,00 €
CP 2017	129 841,54 €
CP 2018	923 731,03 €
CP 2019	1 591 170,84 €
CP 2020	218 489,00 €
CP 2021	25 296 ,23 €
CP 2022	276 187,36 €

Le conseil municipal est invité à autoriser l'actualisation des crédits de paiement comme présentée ci-dessus.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_050-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 30 mars 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 18 mars 2022
Date d'affichage du compte rendu : 6 avril 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le trente mars à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 18 mars 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard – BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée 19h18) - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - HÉBERT Dominique – HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles – LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h04) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 18h50) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège – RENARD Nathalie – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 20h00).

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine
GRUNEWALD Martine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LE POITTEVIN Lydie
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
ROGER Véronique a donné procuration à DUFILS Gérard
VASSAL Emmanuel a donné procuration à PIC Anna
VIEL-BONYADI Barzin a donné procuration à DUFILS Gérard

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_050-DE

ANNEXE AP/CP 16D00028 / COOPERATIVE DU BECQUET

	Délibération 2015-12-17/21 du 17/12/2015	Délibération 2017-326 du 28/06/2017	Délibération 2018-396 du 27/06/2018	Délibération 2019-326 du 26/06/2019	Délibération 2019-472 du 23/10/2019	Délibération 2019-612 du 16/12/2019	Délibération 2020-374 du 16/12/2020	Délibération 2021-292 du 15/12/2021	Délibération du 31/03/2022
TOTAL AP	**2 425 000,00**	**2 770 201,00**	**3 012 242,00**	**3 012 242,00**	**3 019 442,00**	**3 019 442,00**	**3 169 442,00**	**3 169 442,00**	**3 169 442,00**
CP 2016	425 000,00	4 726,00	4 726,00	4 726,00	4 726,00	4 726,00	4 726,00	4 726,00	4 726,00
CP 2017	2 000 000,00	450 000,00	129 841,54	129 841,54	129 841,54	129 841,54	129 841,54	129 841,54	129 841,54
CP 2018		1 175 000,00	2 697 260,46	923 731,03	923 731,03	923 731,03	923 731,03	923 731,03	923 731,03
CP 2019		1 140 475,00	180 414,00	1 953 943,43	1 961 143,43	1 591 170,84	1 591 170,84	1 591 170,84	1 591 170,84
CP 2020						369 972,59	218 489,00	218 489,00	218 489,00
CP 2021							301 483,59	44 992,00	25 296,23
CP 2022								256 491,59	276 187,36

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_051-DE

CHERBOURG en Cotentin

Pôle finances et administration
Direction du budget
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_051
SÉANCE DU 30 MARS 2022

20 - RECONVERSION DU SITE DE LA POLLE POUR AMÉNAGEMENT TENNISTIQUE ET RÉNOVATION DU STADE DES FOURCHES AUTORISATION DE PROGRAMME (18D00329) ACTUALISATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT N°1/2022

Par délibération 2018-176 du 11 avril 2018, la commune a créé l'autorisation de programme pour la reconversion du site de la Polle pour aménagement tennistique et rénovation du stade des Fourches. Les années suivantes, le conseil municipal a été amené à délibérer pour actualiser le montant des crédits de paiement alloués chaque année à l'opération (voir annexe).

Compte tenu du déroulement des travaux, il est aujourd'hui proposé d'actualiser les crédits de paiement de cette opération de la manière suivante, sans augmentation du total du programme par rapport à la dernière actualisation :

Total AP 2018-2022	**5 379 997,00**
CP 2018	41 975,18 €
CP 2019	1 772 619,21 €
CP 2020	1 940 493,17 €
CP 2021	953 367,57 €
CP 2022	671 541,87 €

Le conseil municipal est invité à autoriser l'actualisation des crédits de paiement comme présentée ci-dessus.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_051-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 30 mars 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 18 mars 2022
Date d'affichage du compte rendu : 6 avril 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le trente mars à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 18 mars 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard – BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée 19h18) - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - HÉBERT Dominique – HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles – LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h04) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 18h50) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège – RENARD Nathalie – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 20h00).

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine
GRUNEWALD Martine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LE POITTEVIN Lydie
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
ROGER Véronique a donné procuration à DUFILS Gérard
VASSAL Emmanuel a donné procuration à PIC Anna
VIEL-BONYADI Barzin a donné procuration à DUFILS Gérard

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 050-200056844-20220401-DEL2022_051-DE

ANNEXE AP/CP 18D00329 / LA POLLE LES FOURCHES

	Délibération 2018-176 du 11/04/2018	Délibération 2019-473 du 23/10/2019	Délibération 2020-122 du 3/06/2020	Délibération 2020-376 du 16/12/2020	Délibération 2021-013 du 17/02/2021	Délibération 2021-296 du 15/12/2021	Délibération du 30/03/2022
TOTAL AP	**4 839 502,00**	**5 379 997,00**	**5 379 997,00**	**5 379 997,00**	**5 379 997,00**	**5 379 997,00**	**5 379 997,00**
CP 2018	2 359 047,00	41 975,18	41 975,18	41 975,18	41 975,18	41 975,18	41 975,18
CP 2019	1 967 755,00	2 392 733,25	1 772 619,21	1 772 619,21	1 772 619,21	1 772 619,21	1 772 619,21
CP 2020	512 700,00	2 945 288,57	3 565 402,61	2 119 674,22	1 940 493,17	1 940 493,17	1 940 493,17
CP 2021				1 445 728,39	1 624 909,44	1 308 247,05	953 367,57
CP 2022						316 662,39	671 541,87